

République Algérienne démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed



Université d'Oran 2
Faculté des Langues étrangères

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences
En Langue Française

**L'ARGUMENTATION DANS L'EDITORIAL DU QUOTIDIEN D'ORAN :
MISE EN SCENE PERSUASIVE ENTRE DISPOSITIF MATERIEL &
SCENOGRAPHIES ENONCIATIVES**

Présentée et soutenue publiquement par :
Mme Boumendil Beddek Samia

Devant le jury composé de :

Chiali Lalaoui Fatima-Zohra	Professeur	Université d'Oran 2	Président
Merine Kheira	MCA	Université Oran 2	Rapporteur
Benmoussat Boumediene	Professeur	Université de Tlemcen	Examineur
Fari Bouanani Gamel el Hak	MCA	ENP Oran	Examineur

Année 2015/2016

Remerciements

Je tiens ici à exprimer toute ma gratitude et mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la concrétisation de ce travail de thèse de doctorat. A l'ensemble des enseignants qui m'ont encadrée le long de toute ma scolarité et du déroulement de cette thèse.

Aussi je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Mme Ouhibi Bahia Allah yerhamha ainsi qu'à M. Barry Alpha. Mes vifs remerciements s'adressent également à mon directeur de recherche Mme Merine Kheira Maître de conférences à l'université d'Oran2 pour sa disponibilité et ses conseils.

Je destine aussi mes sincères remerciements à Mme Chiali Lalaoui Fatima Zohra Professeure à l'université d'Oran 2 qui m'a fait l'honneur de présider le jury de cette thèse de doctorat.

Tous mes remerciements vont aussi à Monsieur Benmoussat Boumediene, Professeur à l'université de Tlemcen ainsi qu'à Monsieur Fari Bouanani Gamel el Hak Maitre de conférence à l'ENP d'Oran pour avoir accepté de lire et d'examiner mon travail.

Des remerciements en signe de reconnaissance et de complicité aux membres de ma famille. A mon mari qui m'a soutenue tout au long de ces années de travail avec sa présence, ses conseils, sa patience et ses encouragements.

A un être exemplaire, unique qui a sacrifié sa vie pour ses enfants et sans lequel rien n'aura été possible...à mon ange gardien, à ***ma mère***.

Si le chercheur pouvait encore croire au début du XX^{ème} siècle que les sciences devaient être construites sur des concepts clairs et distincts, son assurance est maintenant bien moindre. Face à la diversification des champs du savoir, il ne peut que multiplier les hypothèses de travail. En tout état de cause, il admet que sa connaissance ne sera que partielle et que les explications qu'il fournit, pour satisfaisantes qu'elles lui paraissent, seront rapidement remplacées par d'autres explications plus satisfaisantes encore. Nous ne devons pas nous étonner par conséquent de voir pratiquer concurremment plusieurs linguistiques et plusieurs sémiotiques. "

Jean-Claude Coquet,
Sémiotique littéraire, 1976, p 7.

A mon père

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	11
PARTIE I : APPROCHE GÉNÉRIQUE DE L'ÉDITORIAL.....	17
INTRODUCTION	18
CHAPITRE 1 : REFLEXIONS SUR LE GENRE DANS LA PRESSE	19
Introduction	20
1. Des genres rhétoriques aux genres du discours médiatique.....	21
2. Les genres journalistiques	27
2.1. Genèse des différents genres journalistiques	28
2.2. Problèmes de classification des différents genres journalistiques	29
2.3. Genres de presse écrite : typologie et perspective	32
2.3.1. Classement des genres journalistiques selon quelques manuels de journalisme : l'approche de Jean-Michel Adam.....	32
2.3.1.1. L'approche de De Brouquer (1995)	33
2.3.1.2. L'approche de Martin-Lagardette (1994)	32
2.3.1.3. L'approche de Antoine, Dumont, Grevisse, Marion, Ringlet (1995)	34
2.3.1.4. L'approche de Montant (1994)	34
2.3.2. Théorisation de la notion de genre proposée par J.M. Adam	36
2.3.3. Les systèmes classificatoires de quelques spécialistes de la presse	39
2.3.3.1. Catégorisation fondée sur le rapport entre traitement de l'information et l'intervention d'une « parole d'autorité » : E. Neveu (1993)	40
2.3.3.2. Catégorisation fondée sur la visée pragmatique : Lochard (1996)	42
2.3.3.3. Catégorisation fondée sur le rapport entre mode discursif et posture de l'instance énonciative : Charaudeau (1997)	44
2.3.3.4. Catégorisation fondée sur le rapport entre propriétés textuelles et visée pragmatique : Grosse & Seibold (1996).....	47
Conclusion	52
CHAPITRE 2 : L'EDITORIAL : GENRE JOURNALISTIQUE PRINCIPAL	55
Introduction	56
1. Généralités sur l'éditorial	57
2. L'éditorial selon le modèle de Neveu (1993)	58
3. L'éditorial selon le modèle de Lochard (1996)	58
4. L'éditorial selon le modèle de Charaudeau (1997).....	59

5. L'éditorial selon le modèle Grosse & Seibold (1996)	60
6. L'éditorial et quelques genres voisins	61
6.1. Le commentaire	62
6.2. La chronique	63
6.3. Le billet	64
7. L'éditorial genre rédactionnel en évolution	65
Conclusion	68

**PARTIE II : DISPOSITIF MATERIEL : POUR UNE APPROCHE
PARATEXTUELLE DE L'ÉDITORIAL DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN...70
INTRODUCTION71**

CHAPITRE 1 : L'EDITORIAL ENTRE LE PERITEXTE DU JOURNAL ET LE PERITEXTE DE L'ARTICLE	72
Introduction	73
1. Étapes et stratégies de mise scène de l'information.....	75
1.1. De l'événement à la "nouvelle"	75
1.2. La sélection des faits.....	76
1.2.1. La sélection des faits dans l'éditorial du Quotidien d'Oran.....	81
1.3. La "nouvelle" entre visibilité et lisibilité	82
2. Le péritexte du journal : description matérielle d'un quotidien	83
2.1. Les pages externes du journal	84
2.1.1. Approche théorique de la Une.....	84
2.2. Les pages intérieures	86
2.2.1. Approche théorique de la rubrique	86
2.2.2. Les cahiers	91
2.2.3. Les suppléments	91
3. Le péritexte de l'éditorial	92
3.1. Topographique ou mise en pages de l'éditorial	92
3.2. Mise en forme de l'éditorial.....	94
3.3. Signature de l'éditorial	94
4. L'éditorial et les autres articles du journal	96
Conclusion	98

CHAPITRE 2 : L'EDITORIAL DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN ENTRE LE PERITEXTE DU JOURNAL ET SON PERITEXTE	100
Introduction	101
1. Le Quotidien d'Oran	103

1.1. Historique du Journal	103
1.2. Présentation du quotidien.....	103
2. Le péritexte du Quotidien d’Oran : description de la forme matérielle	104
2.1. Les pages externes du quotidien	105
2.1.1. La Une du journal.....	105
2.1.2. La dernière page du journal	108
2.2. Les pages intérieures du Quotidien d’Oran	110
2.2.1. Étude du rubriquage du journal	110
2.2.1.1. Les unités rédactionnelles.....	113
2.2.1.1.1. Description des différentes unités rédactionnelles	113
2.2.1.1.2. Identification des différentes rubriques rédactionnelles.....	115
2.2.1.2. Les unités non-rédactionnelles	119
2.2.1.2.1. Les genres de l’espace non-payant	119
2.2.1.2.2. Les genres de l’espace payant	120
2.2.2. Le cahier <i>Proximité</i>	122
2.2.3. Le supplément <i>Économie</i>	123
3. Le péritexte de l’éditorial du Quotidien d’Oran	124
3.1. Topographie ou mise en pages de l’éditorial du journal	124
3.2. Mise en forme de l’éditorial du quotidien.....	125
3.3. Signature de l’éditorial du journal.....	127
4. L’éditorial du Quotidien d’ORAN et les autres articles du journal	128
Conclusion.....	132

PARTIE III : LES SCÉNOGRAPHIES ÉNONCIATIVES DANS L’ÉDITORIAL DU QUOTIDIEN D’ORAN136

INTRODUCTION..... 137

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE SOI & FIGURES ENONCIATIVES DANS L’EDITORIAL DU QUOTIDIEN D’ORAN	140
Introduction.....	141
1. Présentation des soi, de la Rhétorique à l’analyse du discours.....	144
1.1. L’héritage de la rhétorique	144
1.1.1. L’ethos et l’inscription du locuteur dans le discours : considération théorique	
1.1.1.1. L’ethos discursif ou « mœurs oratoires » : l’image de l’orateur dans le discours	145
1.1.1.2. L’ethos prédiscursif ou « mœurs réelles ».....	146
1.2. Goffman et les lois de l’interaction.....	148
1.3. L’apport de l’analyse du discours	148

2. Présentation de soi et posture auctoriale.....	150
3. Subjectivité, intersubjectivité & fonction déictique dans l'éditorial	151
4. Le déploiement des personnes verbales dans les éditoriaux du Quotidien.....	154
4.1. Les figures du ON	155
4.1.1. Quand le ON réfère à l'énonciateur journaliste.....	156
4.1.2. Quand le ON réfère à l'énonciateur et un groupe inclusif déterminé.....	162
4.1.3. Quand le ON réfère à l'énonciateur et un groupe inclusif indéterminé.....	165
4.1.4. Quand le ON réfère à un groupe exclusif indéterminé	166
4.2. Les figures du NOUS	168
4.2.1. Quand le NOUS réfère au scripteur	170
4.2.2. Quand le NOUS inclut l'auteur et des interlocuteurs distincts.....	173
4.2.2.1. Quand le NOUS inclut l'auteur et les lecteurs.....	173
4.2.2.2. Quand le NOUS inclut l'ensemble du peuple algérien.....	174
4.2.2.3. Quand le NOUS inclut l'ensemble du monde arabe.....	176
4.2.2.4. Quand le NOUS inclut l'ensemble des êtres humains	178
4.2.3. Quand le NOUS réfère à des acteurs politiques	179
4.3. Les figures du VOUS	180
4.3.1. Quand le VOUS réfère à l'énonciateur.....	180
4.3.2. Quand le VOUS réfère aux lecteurs	182
4.3.3. Quand le VOUS réfère aux acteurs politiques.....	183
Conclusion.....	187

CHAPITRE 2 : LA DISPOSITION RHETORIQUE DE L'EDITORIAL DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN

Introduction	192
1. La disposition et la distribution des parties du discours	194
1.1. L'exorde	194
1.2. La péroraison	195
1.3. La narration	196
1.4. La confirmation	197
1.5. la réfutation.....	198
2. Le mode de disposition textuelle de l'éditorial dans la pratique journalistique...199	
3. La disposition textuelle de l'éditorial du Quotidien d'ORAN.....	201
3.1. Le début de l'éditorial	201
3.1.1. Un exorde simple	203
3.1.2. Un exorde brut	206
3.1.3. Lorsque l'exorde de l'éditorial s'accompagne de la narration	210
3.1.4. Une narration	212

3.2. Le corps de l'éditorial du Quotidien d'ORAN.....	215
3.3. La clôture de l'éditorial	224
Conclusion.....	229

CHAPITRE 3 : L'ENONCE INTERROGATIF ET LA DISPOSITION DISCURSIVE DANS L'EDITORIAL DU QUOTIDIEN D'ORAN231

Introduction	232
1. Les actes interrogatifs.....	234
1.1. Les types de questions : essai de catégorisation.....	234
1.2. Les différentes formes d'énoncés interrogatifs	239
1.2.1. L'interrogation indirecte	239
1.2.2. L'interrogation directe	240
2. L'interrogation dans la presse écrite et la mise en scène d'un échange : cas de l'éditorial	242
3. L'interrogation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	243
3.1. L'interrogation dans le début de l'éditorial.....	244
3.2. L'interrogation dans le corps du texte.....	250
3.2.1. Dans la narration	251
3.2.2. Dans la confirmation.....	253
3.3. L'interrogation dans l'épilogue	262
3.4. L'interrogation comme transition dans la disposition de l'éditorial	267
3.4.1. Quand l'interrogation assure la transition entre l'exorde et la confirmation...267	
3.4.2. Quand l'interrogation assure la transition entre l'exorde et la réfutation.....268	
3.4.3. Quand l'interrogation assure la transition entre la narration et la confirmation.....269	
3.4.4. Quand la question assure la transition entre la réfutation et la confirmation..271	
3.4.5. Quand l'interrogation assure la transition entre l'argumentation et l'épilogue.....272	
3.4.6. Quand l'interrogation assure la transition entre la narration et l'épilogue...275	
3.4.7. Quand l'interrogation assure la transition entre la récapitulation et l'amplification	275
Conclusion	277

CHAPITRE 4 : ACTES HUMORISTIQUES ET POSTURES AUCTORIALES DANS L'EDITORIAL DU QUOTIDIEN D'ORAN.....281

Introduction	282
1. La notion d'humour.....	284
1.1. Vocables de l'acte humoristique.....	284

1.2. Comparaison des différents « actes humoristiques »	284
1.3. L'humour comme notion générique	286
2. La théorie polyphonique	286
2.1. Dialogisme et polyphonie chez Bakhtine	286
2.2. La polyphonie énonciative chez Oswald Ducrot	287
3. La théorie polyphonique appliquée aux catégories de l'humour	289
3.1. L'ironie et la polyphonie	290
3.2. Sarcasme et polyphonie	293
3.3. Parodie et polyphonie : cas de l'éditorial du Quotidien d'Oran	294
3.4. De la polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	297
4. Actes humoristiques et différentes positions énonciatives dans l'éditorial du Quotidien d'ORAN.....	298
4.1. Le dispositif communicationnel et énonciatif	299
4.2. Procédés langagiers et mise en scène de l'acte humoristique	300
4.2.1. Les distanciateurs	300
4.2.1.1. Utilisation des guillemets de distanciation	301
4.2.1.2. Utilisation des trois points de suspension	304
4.2.1.3. Utilisation de la virgule double	306
4.2.1.4. Utilisation de parenthèses	307
4.2.1.5. Utilisation de deux tirets	309
4.2.2. L'emploi de modalisateurs	311
4.2.2.1. Les formules autoritaires et l'expression de la certitude	311
4.2.2.2. Le conditionnel embrayeur de l'acte humoristique	314
4.2.2.3. L'exclamation et l'expression de l'ironie	316
4.2.2.4. L'interrogation et l'expression de l'humour	317
4.2.3. Utilisation d'éléments métalinguistiques	319
Conclusion	324
CONCLUSION GENERALE	327
BIBLIOGRAPHIE	332
ANNEXE.....	347
CORPUS.....	356

INTRODUCTION GENERALE

Avec la prolifération des moyens de communication de masse, les médias occupent aujourd'hui une place très importante, car comme le dit Brochier (1983 : 9), ils apparaissent comme un « symbole de progrès et de libéralisme démocratique » et comme un « véhicule des valeurs sociales de l'époque » (Ibid.). Dans ce contexte mondialisé, la presse écrite (papier et numérique) se déploie essentiellement d'un point de vue énonciatif selon deux modalités, soit du côté du pôle « distance-information » ou de celui de l'« implication-commentaire ».

Charaudeau (1997) ne partage pas cette catégorisation canonique, dans la mesure où toute information publiée dans le journal, passe au préalable par une mise en discours qui fait intervenir inévitablement un sujet énonciateur participant à une subjectivation même involontaire de cette information. En effet il avance que « l'événement n'est jamais transmis à l'instance de réception dans son état brut ; pour sa signification, il dépend du regard qui est posé sur lui, regard d'un sujet qui l'intègre dans un système de pensée et ce faisant le rend intelligible » (Charaudeau 1997 :102). Pour Lochard & Boyer (1988), toute production journalistique dépasse cette dimension « subjective » pour inclure d'autres facteurs. En effet ils précisent que « les informations publiées ne sont pas des réalités autonomes et spontanées, mais sont le plus souvent, et de plus en plus, agencées intentionnellement par les pouvoirs, les institutions et les individus » (Lochard & Boyer 1998 : 86). Ce constat nous mène vers la notion de « cadres discursifs » et au fait, comme le précise Amossy (2006), que « la bonne marche de l'échange verbal est tributaire du domaine dont il relève et du genre dans lequel il s'insère » (Amossy 2006 : 215). Dès lors pour qu'un éditorialiste, notamment celui du Quotidien d'Oran, puisse mettre en place un dispositif énonciatif efficace qui va lui permettre de déployer son argumentation et de défendre ses opinions, il doit faire en sorte que son article réponde au cadre institutionnel dans lequel il évolue et au cadre générique auquel il appartient. Ce constat débouche naturellement sur la notion de « mise en scène » du discours médiatique, contrainte discursive d'orientation de toute production journalistique dans laquelle chaque sujet informant est conduit à s'inscrire. Partant de ce postulat, notre travail de recherche porte sur l'étude de l'argumentation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran et sur sa mise en scène persuasive entre un dispositif matériel et des scénographies énonciatives.

Et pour appréhender ce procès argumentatif, nous nous sommes attelée à répondre à la problématique qui suit : comment procède la jonction entre un dispositif matériel et des scénographies énonciatives pour mettre en scène une argumentation persuasive dans l'éditorial du Quotidien d'Oran ? Et pour y répondre nous avons formulé les hypothèses de recherche suivantes :

Première hypothèse : si un dispositif matériel (le péri-texte de cet éditorial + le péri-texte du journal qui lui sert de support) existe, c'est pour enclencher un procès argumentatif.

Deuxième hypothèse : pour déployer son argumentation et l'asseoir, l'éditorialiste se baserait essentiellement sur un dispositif énonciatif efficient.

Et pour répondre au premier axe de notre problématique nous nous sommes intéressée au dispositif matériel qui accueille l'éditorial du Quotidien d'Oran. Aussi en postulant que le discours journalistique, ne saurait être dissocié du cadre matériel dans lequel il s'actualise, nous avons essayé de voir comment ce dernier permet à cet article de prendre à la fois forme et sens ? En d'autres termes comment l'environnement physique qui accueille le corps de notre objet d'étude participe dans l'actualisation de sa visée persuasive ?

En guise de réponse au second axe, une lecture préliminaire des éditoriaux de notre corpus nous a permis de noter que l'éditorialiste de ce journal met en œuvre diverses scénographies énonciatives et ce, conformément à ce que rappelle Amossy (2006) « alors que la scène générique est imposée, la scénographie peut, au contraire, être librement choisie » (Ibid.). Aussi nous avons essayé de comprendre comment l'éditorialiste dispose de ces stratégies d'écriture pour asseoir son argumentation ? Et comment il les exploite pour faire adhérer l'auditoire à ses thèses ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions et à d'autres, notre objet de réflexion est un corpus d'éditoriaux publiés dans ce journal entre les mois d'avril et septembre 2010 et signés de la plume de K. Selim. Ces articles portent essentiellement sur quatre hyperthèmes : la situation socio-politico-économique de l'Algérie, le conflit israélo-palestinien, le traité de non-prolifération de l'arme nucléaire et enfin la crise économique-financière de juillet 2008. Ces choix thématiques événementiels ne sont pas aléatoires car comme le précisent Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008), « le fait de sélectionner certains éléments et de les présenter à l'auditoire, implique déjà leur importance et leur pertinence dans le débat. En effet, pareil choix accorde à ces éléments une présence, qui est un facteur essentiel de l'argumentation » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : 155). Ce qui s'accorde avec la notion même de l'éditorial qui, étant le parangon des genres

d'opinion, doit traiter d'événements importants de l'actualité dont la sélection actualise et annonce la visée argumentative dominante et donc la ligne éditoriale du Quotidien d'Oran. En outre ce qui a motivé le choix de cette séquence temporelle est que corrélativement à ces grands thèmes récurrents, répondant à une sélection rigoureuse de la part de la rédaction du journal, cette période a connu quelques événements marquants, dignes d'être considérés comme des moments discursifs. Nous pouvons citer en exemple les conséquences du match « historique » qui a opposé l'équipe algérienne de football à son homologue égyptienne dans le cadre des éliminatoires pour la coupe du monde 2010, ainsi que l'agression perpétrée par l'armée israélienne contre le « Navi Marmara », de la Flottille turque de la Paix en Méditerranée orientale en juin 2010.

Et pour réaliser notre étude, le socle théorique de référence a été pour les procédés non langagiers les travaux de Mouillaud & Tétu (1989) et ceux de Herman & Lugin (1999, 1999a). Pour les procédés langagiers, les outils de l'analyse du discours nous ont servi de cadre théorique de référence. C'est pour cela que nous présentons une série de définitions de concepts sur lesquels s'est appuyée notre étude. Nous nous sommes, à cet effet situés, notamment pour la troisième partie de notre travail, dans une approche énonciative « étendue » à la dimension de l'argumentation rhétorique. Nous avons ainsi porté une attention soutenue aux relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre communicationnel et énonciatif à savoir : les partenaires de la situation de communication et les protagonistes de la situation d'énonciation ainsi que les circonstances spatio-temporelles de la production/ réception du message. Pour l'argumentation rhétorique nous l'avons essentiellement envisagée dans le cadre du Traité de l'argumentation. La nouvelle Rhétorique écrite par C. Perelman & L. Olbrechts-Tyteca rédigé en 1958 (et réédité plusieurs fois à partir de 1970). Avec ce dernier, intervient un renouvellement théorique de la Rhétorique qui est désormais envisagée dans son aspect persuasif car pendant des siècles, cette théorie a été réduite principalement à la fonction ornementale donc à l'art des figures au détriment de la fonction argumentative. En effet « la nouvelle rhétorique n'est plus l'art du beau parler, mais la théorie de la communication persuasive ; l'argumentation devient une composante essentielle de l'activité discursive en général » (Meyer 1988). Pour ce faire ces deux auteurs affectent désormais à l'argumentation, l'objet d'étudier « les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perelman & Olbrechts- Tyteca 2008 :5). Ainsi, dès lors que cette théorie insiste sur la dimension communicationnelle, interpersonnelle de toute argumentation, elle accorde une place importante à

l'instance de réception dans la réussite de l'entreprise de persuasion. En effet, selon ces deux auteurs « comme l'argumentation vise à obtenir l'adhésion de ceux auxquels elle s'adresse, elle est, toute entière, relative à l'auditoire qu'elle cherche à influencer » (Ibid. 24). Un auditoire qu'ils définissent d'ailleurs comme « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation » (Ibid. 25). D'où l'efficacité de cette théorie dans les travaux qui analysent des corpus médiatiques. En plus d'associer un aspect communicationnel à toute argumentation, ces deux théoriciens insistent sur un deuxième précepte, celui du caractère fondateur des prémisses, des points d'accord ainsi que celui des lieux communs qui balisent l'argumentation.

Notons que nous avons aussi fait appel à certains outils descriptifs de la Rhétorique classique particulièrement l'ethos, le pathos, le dispositio, etc. L'argumentation dans le discours développée par R. Amossy a fait à son tour partie de nos références théoriques au même titre que les différents travaux de D. Maingueneau, de P. Charaudeau surtout, pour ce dernier, ceux qui réfèrent, entre autres, à l'ironie. Quant aux travaux de J. M Adam, nous les avons utilisés pour la description générique des genres journalistiques notamment celui de l'éditorial.

Et pour assurer un développement cohérent à notre analyse et à notre réflexion, il nous est paru important d'étaler le travail en une progression en trois parties. La première se consacre à la notion du genre en général et à celle des genres journalistiques en particulier, notamment l'éditorial. Cette synthèse est d'autant plus importante qu'elle constitue le socle de notre réflexion sur cette catégorie rédactionnelle car elle nous a permis de concevoir cette dernière, à l'instar des autres catégories génériques de la presse écrite, comme la somme de critères définitoires relativement distinctifs. D'ailleurs, c'est en essayant d'en cerner quelques-uns que nous avons tenté de comprendre, tout au long de la conduite de notre réflexion sur l'éditorial dans le Quotidien d'Oran, comment l'auteur de cet article les met en œuvre et comment il les investit, les manipule, les conjugue, etc. dans des stratégies discursives visant à optimiser son rendement argumentatif.

D'ailleurs ce sont les traits génériques en relation avec le dispositif matériel qui accueille notre objet d'étude qui font l'objet de la deuxième partie de notre travail. Traits que nous avons théorisés autour de la notion de « paratexte » qui consiste en l'ensemble des éléments extérieurs encadrant l'éditorial du Quotidien d'Oran, entre le péri-texte du journal dans lequel il est édité et le sien. Pour ce faire nous avons appréhendé le cadre général dans lequel évolue cet article à savoir la Une, les rubriques, les cahiers, les suppléments, dans le but d'avoir une idée sur la

nature du lectorat ciblé par l'éditorialiste - ce qui est primordial dans toute entreprise argumentative – et donc sur la ligne éditoriale du journal. Nous avons aussi tenté de comprendre la place que se fait cet éditorial dans ce dispositif et les connexions qu'il réalise avec les autres articles du journal. Nous avons essayé enfin d'examiner comment fonctionne l'ensemble des éléments en relation avec sa mise en forme et sa mise en pages pour enclencher un procès argumentatif ? En d'autres termes comment sa présentation et son emplacement, lui permettent de se démarquer dans le déroulé du journal et dans la page qu'il occupe ?

La troisième partie de notre travail est consacrée aux différents procédés énonciatifs à visée persuasive mis en œuvre par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran pour asseoir son argumentation. Nous avons abordé ainsi les différents systèmes de mise en discours de l'information dans l'éditorial de ce journal, c'est-à-dire de sa mise en énonciation et en argumentation. Pour commencer, notre préoccupation a été de cerner les diverses manifestations de la subjectivité du journaliste dans la texture de cet article. Aspect que nous avons appréhendé notamment à travers les figures énonciatives. Nous retrouvons la notion d'ethos, abondamment revisitée aujourd'hui en analyse du discours et constitutive de tout acte de langage ainsi que celle de posture. De ce fait nous avons tenté de comprendre comment se présente l'éditorialiste du Quotidien d'Oran et quelle image discursive il projette dans la matérialité de son discours ? Manifeste-il alors sa subjectivité ou la dissimule-t-il derrière différentes postures, figures auctoriales, constructions syntaxiques?, etc. et enfin comment il investit cette identité verbale pour avoir le plus d'impact sur son auditoire ?

Dans le deuxième chapitre de notre analyse, l'objectif a été de savoir comment ce journaliste organise et dispose son discours de telle sorte à avoir un plus grand rendement persuasif ? Puis nous avons essayé de comprendre comment et pourquoi il emploie des structures interrogatives dans ce dispositif énonciatif monolocutif ?

Enfin le dernier chapitre s'est préoccupé de savoir la place qu'occupent les actes humoristiques dans cet éditorial, notamment l'ironie et le sarcasme ainsi que leurs diverses modalités de manifestations. Nous nous sommes ainsi attelée à savoir si ces figures argumentatives y sont fréquentes comme c'est le cas d'une grande partie des écrits journalistiques algériens appartenant au pôle du commentaire ? Et aussi comment elles procèdent pour créer une connivence et une communion entre l'éditorialiste du Quotidien d'Oran et son lectorat en vue de lui faire partager les thèses qu'il défend ? Cette partie qui a fait l'objet d'une analyse énonciative de l'acte humoristique dans sa dimension argumentative, a essayé de répondre à ces questions.

Aussi après avoir présenté dans les grandes lignes l'architecture de notre travail, nous allons à présent passer à la première partie de notre recherche qui porte sur la notion du genre.

PARTIE I
APPROCHE GÉNÉRIQUE
DE L'ÉDITORIAL

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous proposons dans un premier chapitre de revisiter la notion de genre en général et ceux de la presse écrite en particulier et dans un deuxième de déployer notre réflexion sur l'éditorial. Comme c'est le cas pour tous les domaines se rapportant à l'analyse du discours, une approche générique de l'objet à étudier est essentielle et cela pour plusieurs raisons.

Cette synthèse qui constitue un des aspects du cadre théorique de notre recherche, est d'autant plus importante car d'un côté elle permet de rattacher l'éditorial, comme tout fait de discours d'ailleurs, à une formation discursive, dans ce cas à un organe de presse et de l'autre de l'instituer en catégorie générique définie, repérable par celui qui la reçoit, ce qui joue un rôle très important dans le processus d'interprétation. A cet effet Amossy (2006) note qu'« on a souvent fait remarquer que sans la médiation des genres, l'interlocution serait impossible : ils autorisent en effet la bonne réception d'un discours en orientant d'emblée l'écoute ou la lecture » (Amossy 2006 : 217). Ce qui ne peut se faire qu'avec la présence de certains traits définitoires, que nous proposons de dégager tout au long de cette partie. En effet comme le soutient Maingueneau (1987) « il n'y a genre que dès qu'il y a soumission de plusieurs textes à un ensemble de contraintes communes » (Maingueneau 1987 : 24).

Ces dernières déclenchent un processus d'identification car étant « coulé dans des formes entérinées et répertoriées » Amossy (Ibid.), le lecteur qui va, à la lecture d'un éditorial, est conditionné à recevoir essentiellement une opinion argumentée et non une narration ou une interview. Cette reconnaissance décide ainsi de son orientation pragmatique et donc du déploiement de sa force persuasive. Aussi une réflexion sur la généricité de cette catégorie générique nous permettra, tout au long de notre thèse, de jeter les bases d'une analyse plus approfondie sur l'argumentation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran. D'où la nécessité pour nous de consacrer le premier chapitre de notre recherche à la notion de genre.

CHAPITRE I
REFLEXIONS SUR
LE GENRE DANS LA PRESSE

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons commencer par voir un des cadres discursifs qui englobe notre objet d'étude, celui du *genre*. Cette étape est incontournable pour notre travail car elle nous permettra de dégager les traits définitoires qui instituent un objet discursif en genre définissable et valide dans un contexte communicationnel et énonciatif et comme le soutient Maingueneau (1987) « le genre fonctionne comme le tiers qui garantit à chacun la légitimité de la place qu'il occupe dans le procès énonciatif » (Maingueneau 1987 :25). Ainsi la façon qu'a un texte de s'indexer à un genre est déterminante pour l'orienter pragmatiquement.

Pour mener ce travail, il nous a paru important de présenter tout d'abord un exposé théorique sommaire sur la notion de *genre* en général et sur les genres journalistiques en particulier. Pour ce faire nous préciserons certains paramètres intervenant dans la définition et dans l'évolution des principes de typologisation des genres ce qui nous permettra d'exposer tous les aspects de la complexité de cette notion et surtout ceux afférant aux critères de catégorisation qu'elle soulève.

Ensuite et sans vouloir dresser une liste exhaustive des différentes catégorisations des genres de presse écrite et plus précisément de ses catégories rédactionnelles, proposées à ce jour, nous ferons un état des travaux d'auteurs d'horizons théoriques différents. Nous ferons d'abord référence à quelques manuels de journalisme qui présentent des typologies des usagers de la presse écrite. Cette étape sera suivie par la présentation de tentatives de théorisations proposées par quelques spécialistes des médias. Pour le premier point, nous ferons référence aux travaux entrepris par Jean-Michel Adam sur la question des genres (1997a). En explorant cette question, l'auteur a confronté quatre propositions de catégorisation, il a aussi tenté une théorisation de la notion de genre. Pour le second nous revisiterons quatre tentatives de typologisation des genres de la presse écrite, établies par des spécialistes du discours médiatique. Ce qui nous amène repenser les genres presse écrite - et plus particulièrement l'éditorial - en s'interrogeant sur les critères qui permettent de les définir.

1. Des genres rhétoriques aux genres du discours médiatique

Quand Adam (1997a) affirme que « l'opération de catégorisation est un élément fondamental et même une condition de possibilité, la plupart du temps intuitive, de l'organisation humaine de l'expérience » (Adam 1997a :10), il pose ainsi le fait que la notion de *genre*, comme celle de *typologie* qui lui est corolaire, ne cesse de faire l'objet de débats et cela depuis fort longtemps. Aussi cette question a préoccupé la réflexion sur le texte depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, d'où l'importance accordée par de nombreux chercheurs de différentes disciplines à l'étude des catégories génériques et des typologies des textes en général.

Dans l'Antiquité, Aristote aborde la notion de genre - qui se nourrit de deux traditions, celle de la poétique et celle de la rhétorique - pour la première fois : il distingue trois grands genres oratoires : le délibératif, le judiciaire et l'épidictique.

Le genre *délibératif* est celui dans lequel un orateur s'adresse à une assemblée (le sénat par exemple), dans le but de prendre une décision ou d'entreprendre une action selon les lois de la démocratie. On fait souvent recours à ce genre pour voir ce qui est utile ou inutile à l'avenir de la cité ou de l'état. Aussi les intervenants peuvent-ils délibérer sur « l'opportunité de lever un impôt, de déclarer une guerre ou de signer un traité. L'argument type est l'exemple, tiré généralement de l'histoire afin de provoquer la prise de décision selon la méthode de l'induction » (Robrieux 2001 : 15).

Le genre *judiciaire* est généralement utilisé dans un tribunal où l'orateur prend la parole pour défendre (par une plaidoirie) ou accuser (par un réquisitoire), en faisant appel aux valeurs de la justice et de l'injustice. Aussi lorsqu'il s'adresse à des juges, « ses raisonnements doivent-ils être plus rigoureux car les auditeurs sont plus savants. Ils doivent être surtout de type déductif : c'est donc le syllogisme qui prédomine » (Ibid.).

Le genre *épidictique* enfin consiste à faire au présent, l'éloge ou plus rarement le blâme de personnages ou d'idées dans diverses circonstances autres que judiciaires. En s'adressant à un auditoire acquis d'avance l'orateur prononce un discours commémoratif, une oraison funèbre, dans lequel il a souvent recours à l'amplification.

Avec le déclin de la rhétorique, à la fin du XVIII^e, ce sont surtout les genres et les sous-genres de la littérature qui sont passés au premier plan. Ce faisant l'analyse littéraire a abondamment utilisé ces catégorisations basées sur divers critères qui se recourent et s'additionnent et qui n'ont pas fait l'objet de consensus de la part des

théoriciens de la littérature. En effet, les uns pensent que ces catégorisations sont valables jusqu'au siècle passé alors que les autres considèrent qu'elles sont nécessaires pour reconnaître et distinguer les différentes productions littéraires de cette époque, en offrant des modèles d'écriture et des grilles de lecture. C'est ainsi que les catégories génériques de la littérature ont été classées selon des critères basées tantôt sur la forme comme le roman, la poésie et le théâtre ; tantôt sur une période historique, permettant de distinguer le genre romantique, réaliste, naturaliste, surréaliste et tantôt sur les structures des textes et leurs dispositifs énonciatifs, tel le fantastique, l'autobiographique, le roman historique.

Ces catégorisations ont aussi bien inspiré les recherches littéraires tels que Genette (1979), Schaeffer (1989), Combe (1992) que des méthodes d'analyse appartenant à d'autres disciplines. Comme le précise Adam (1997) « la question des genres s'est déplacée, ces dernières années, du champ de la seule poétique littéraire en direction de l'analyse des discours » (Adam 1997 : 665). Ce qui est vrai car en se référant à la définition du terme de *genre*, parue dans le dictionnaire Le Petit Robert (1982), on peut lire : « genre : catégorie d'œuvres, définie par la tradition (d'après le sujet, le ton, le style). [...]. Genre en vers : lyrisme, épopée, drame, poésie didactique, bucolique. Genres en prose : éloquence, philosophie, histoire, critique, correspondance (genre épistolaire), [...]. Genre dramatique, grave, comique, genre anecdotique » (1982 : 861). À partir de cette définition, il apparaît qu'avant les travaux de Bakhtine (1984), cette notion n'intéressait que le domaine littéraire. Ainsi depuis quelques décennies, sous diverses influences – en particulier l'ethnographie de la communication, M. Bakhtine, et plus largement les courants pragmatiques – la catégorie du genre de discours s'est étendue au-delà des textes littéraires, pour englober les différentes productions langagières des sociétés dont, entre autres, les textes non littéraires et les discours quotidiens. Elle s'est étendue à l'oral tout comme à l'écrit ; au verbal et à l'iconique et cela, pour l'ensemble des secteurs des activités sociales : le littéraire, le médiatique, le quotidien, etc. Il en résulte l'existence d'autant de genres que de pratiques sociodiscursives.

Selon Charaudeau (1997 :132) deux enseignements, qui ne sont d'ailleurs pas d'un grand secours pour les textes non littéraires, sont à tirer du débat suscité par la typologie des textes littéraires : le genre est à la fois une notion sociohistorique et un ensemble de critères hétérogènes.

Le genre, une notion socio-historique

Lorsque Bakhtine (1984) soutient que « tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres du discours » (Bakhtine 1984 : 265) ; il montre - selon Adam - qu'il existe « des réseaux institutionnels » (Adam 1997a : 15) formés de « pratiques socio-discursives réglées » (Ibid.) qui circulent entre les membres d'un groupe social appartenant à une même formation discursive. En effet comme le précise Adam (1997) « les genres sont des régularités sociohistoriques observables dans le champ pratique qui est le leur » (Adam 1997 : 670). Ces discours sont ainsi disponibles dans ce que Bronckart (1996) nomme la « nébuleuse de l'intertextualité » (Bronckart 1996 : 61) et « l'interdiscours », que Maingueneau (1984 : 11) définit comme étant « un espace de régularité dont les discours ne sont que les composants ». Ce sont ces espaces d'échange qui nous fournissent des catégorisations en genres et sous-genres dotées d'une histoire.

Ainsi ritualisées tout au long de l'histoire, ces formes discursives dotent les membres d'une même collectivité d'une compétence générique qui s'introduit conjointement dans leur expérience et dans leur conscience. Même si « ces genres du discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples » (Ibid.), leur apprentissage naturelle permet de réaliser une « économie cognitive considérable ». Comme le note Bakhtine (1984) « nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre et, entendant la parole d'autrui, nous savons d'emblée, aux tout premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume (la longueur approximative d'un tout discursif), la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début, nous sommes sensibles au tout discursif qui, ensuite, dans le processus de la parole dévidera ses différenciation » (Bakhtine 1984 : 285).

Cette valeur normative des catégories génériques, très importante chez Bakhtine atteste que, même si elles ne peuvent pas être considérées comme des combinaisons absolument libres des formes de langue, elles participent à la médiation et à la régulation des échanges sociaux. Cet aspect est tellement important pour une intelligence réciproque entre locuteurs que si « les genres du discours n'existaient pas et si nous n'en avions pas la maîtrise, et qu'il nous faille les créer pour

la première fois dans le processus de la parole, qu'il nous faille construire chacun de nos énoncés, l'échange verbal serait quasiment impossible » (Bakhtine 1984 :285).

Sur la base de toutes les considérations précédentes, Maingueneau (2005 : 47) pense qu'« on pourrait caractériser une société par les genres de discours qu'elle rend possible et qui la rendent possible », en offrant une palette de genres qu'elle autorise et auxquels elle fournit un dispositif socio-historique favorable à leur déploiement.

Le genre, un ensemble de critères hétérogènes et réguliers

Concernant le cas particulier des médias, lorsque Lugrin (2000) soutient que « la question cruciale des critères de typologisation est au centre de la définition des genres » (Lugrin 2000 : 12), sa réflexion s'inscrit dans le sillage de celle défendue par Charaudeau (1997) qui observe qu'« il est possible de déterminer les formes textuelles dominantes à l'aide d'un certain nombre de traits qui les constituent de façon idéale, et constituent des modèles d'écriture dans lesquelles viennent se mouler les textes. C'est la régularité et la convergence de ces traits dans une situation de communication donnée qui constituent ce que l'on peut appeler des genres » (Charaudeau 1997 : 221).

Sur la base des considérations théoriques précédentes, on peut sans doute inférer que toute tentative de catégorisation générique n'est possible qu'en prenant en compte certains critères et en occultant d'autres ou en combinant plusieurs à la fois, même au prix d'un travail qui s'avère très complexe. Selon ce même auteur (1997), ces variantes peuvent être de divers ordres et « répondre à une fonction, à une nature et à un degré hiérarchique spécifiques » (Ibid. 132-133) ou avoir un aspect transversal, c'est-à-dire qu'un même critère peut se retrouver dans différents genres » (Ibid.).¹ Aussi, du choix de ces critères dépend non seulement la finalité d'un modèle ce qu'il a pour but de mettre en évidence) mais également son efficacité et sa pertinence.

À ces deux raisons qui expliquent les difficultés auxquelles est confrontée toute entreprise de catégorisation générique, nous ajoutons une troisième :

¹Ce qui explique, d'après Charaudeau (1997), le fait qu'« il est rare que, comme dans toute production textuelle, qu'un type d'écrit appartienne à un genre et un seul » (Ibid. 221).

Les genres sont en nombre tendanciellement illimité

Bakhtine (1984) distingue l'ensemble des genres *premiers* (*simples*) et celui des genres *seconds* (*complexes*). Il définit le premier par les divers « types du dialogue oral : la langue des salons, des cercles, le langage familial, quotidien, le langage socio-politique, philosophique, etc. » (Bakhtine 1984 : 271). Le second regroupe les discours littéraire, scientifique, idéologique, etc. qui « apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit - artistique, scientifique, socio-politique - plus complexe et relativement plus évolué » (Ibid. 267). Bien que l'auteur parle de genres de discours relativement stables et établis, il insiste sur leur caractère mobile. En effet, il observe qu'au cours du processus de leur formation, ces genres seconds absorbent et transmutent les genres premiers (simples) de toutes sortes, qui se sont constitués dans les circonstances d'un échange verbal spontané. En d'autres termes, « les genres premiers, en devenant composantes des genres seconds, s'y transforment et se dotent d'une caractéristique particulière » (Ibid.).

Ce faisant, confrontés aux bouleversements sociaux, techniques, économiques, technologiques, etc. les pratiques discursives se transforment et se complexifient, et d'autres surgissent, entraînant leur modification ainsi que celle des genres premiers qui leur sont associés. Ainsi la variété virtuelle de l'activité humaine étant inépuisable « chaque sphère de cette activité comporte un répertoire des genres du discours qui va se différenciant et s'amplifiant à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée » (Bakhtine 1984 : 265). Il en résulte que les genres du discours sont constamment soumis à une restructuration et à un renouvellement perpétuel dans le temps, d'une ampleur plus ou moins grande. Tout ce processus de mutation et de circulation participe ainsi du vaste mouvement généralisé d'émergence de nouveaux genres rédactionnels et à l'expansion des catégories génériques. En d'autres termes, les genres discursifs sont sans cesse confrontés à « une inflation horizontale (genre 1, genre 2, etc.) et verticale (sous-genre 1.1, sous-genre 1.2, etc.) » (Lugrin 2000 :14), qui fait qu'ils sont en nombre tendanciellement illimité. Cette profusion horizontale et verticale accentue les troubles catégoriels.

Vu le caractère momentané de toute catégorisation générique, Lugrin (2000) juge qu'il serait meilleur de délimiter un espace temporel pour l'analyse. Ainsi, il affirme que « si toute tentative de typologisation doit admettre par essence le caractère éphémère de son travail, il convient surtout qu'elle s'inscrive clairement soit dans une approche diachronique soit dans une approche synchronique » (Ibid. 15).

Pour sa part, Adam (1999) précise dans ses travaux que toute entreprise de typologisation n'est possible qu'au sein d'une même formation discursive, rendant les typologies locales des objets privilégiés de démarches de recensement en analyse des discours. C'est ainsi qu'il note que « rappelons seulement que M. Dimter (1981) dénombre quelque 1100 noms de genres ou catégories de textes. On comprend, dans ces conditions, que l'idée même de typologie générale des genres soit impossible. En revanche, les typologies locales (relatives à une formation socio-discursive) représentent des projets raisonnables » (Adam 1999 : 88). Ce qui rejoint la position de Maingueneau (1984) qui précise que « rien d'étonnant si les typologies, dès qu'on les scrute d'un peu près et qu'on veut les appliquer, volent en éclats, laissant apparaître un immense entrelacs de textes dans lesquels seules les grilles idéologiques d'une époque, d'un lieu donné, ou les hypothèses qui fondent une recherche peuvent introduire un ordre » (Maingueneau 1984 :16).

Bronckart (1997) résume cet état de fait et énumère les nombreux obstacles qui font que toute tentative de typologisation des catégories génériques est impossible. En effet, l'auteur affirme que « les genres sont intuitivement différenciés et ne peuvent jamais faire l'objet d'un classement rationnel stable et définitif. D'abord parce que, comme les activités langagières dont ils procèdent, les genres sont en nombre tendanciellement illimité ; ensuite parce que les paramètres susceptibles de servir de critères de classement (finalité humaine générale, enjeu social spécifique, contenu thématique, processus cognitifs mobilisés, support médiatique, etc.) sont à la fois hétérogènes, peu délimitables et en constante interaction; enfin et surtout parce qu'un tel classement de textes ne peut se fonder sur le seul critère aisément objectivable, à savoir les unités linguistiques qui y sont empiriquement observables » (Bronckart 1997: 138).

Enfin, J.-M. Adam (1999) propose qu'il faut définir les genres par la tension entre un principe « centripète d'identité » et un principe « centrifuge de différence ». Selon l'auteur :

- le *principe centripète d'identité* est tourné vers le passé, vers la répétition, vers la reproduction et gouverné par des règles (noyau normatif) ;
- le *principe centrifuge de différence* est tourné, lui, vers le futur et vers l'innovation et déplaçant les règles (variation). (Adam 1999 : 90-91).

2. Les genres journalistiques

Comme nous l'avons déjà dit, la notion de genre s'est élargie et s'est posée au-delà d'une poétique littéraire permettant, comme le précise Bakhtine, de distinguer les genres quotidiens (premiers) produits par presque tout le monde et les genres institutionnalisés (seconds) régularisés à l'intérieur d'une institution. Ainsi reprise au fur et à mesure par la linguistique du discours, cette notion se trouve réinvestie dans d'autres pratiques socio-discursives notamment celle des médias, accompagnée de qualificatifs qui la spécifient selon le support médiatique : les genres télévisuels, les genres radiophoniques et les genres journalistiques. Ces derniers forment ce que Dubied & Lits (1997) identifient comme « le discours journalistique de la presse écrite » (Dubied & Lits 1997 : 49).

Sans doute faut-il observer que le journalisme est l'une des formations socio-discursives à avoir le plus explicitement mis en évidence le caractère indispensable de la catégorisation générique, à la production comme à la réception et cela pour deux raisons² :

- Pour la première, Adam (2000) indique que « l'apprentissage des caractéristiques propres aux genres de la presse - et de la presse écrite en particulier - est, d'une façon ou d'une autre, un passage obligé des écoles de journalisme³ » (Adam 2000 : 5) ;
- La deuxième atteste que la mise en scène de diverses écritures journalistiques et leur classification en genres rédactionnels est une réponse au « contrat médiatique », qui, selon Charaudeau, est composé de deux visées contradictoires : la visée d'information et la visée de captation (1997 : chap. 4).
- Ces dernières permettent de varier les plaisirs du lecteur, d'octroyer un rythme au journal et une identité révélée en filigrane dans sa ligne éditoriale. En effet favoriser certaines catégories génériques, caractérise un journal et le singularise. C'est le résultat auquel sont arrivés Grosse & Seibold (1996) dans leur étude sur la presse parisienne. En effet, les auteurs soutiennent que « les quotidiens se distinguent par les genres qu'ils favorisent [...] regarder les genres de près sert donc à caractériser

² Lochard (1996) explique dans son article Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique : vers un déclin des « modes configurants » ?, que ce souci de catégorisation est venu de la volonté des professionnels d'accroître l'accessibilité de produits culturels visant un public élargi. Cette situation a fait que différents « genres rédactionnels » se dégagent progressivement et se soumettent à un processus de formalisation, rigidifié au XX^e siècle par la mise en place de cursus de formation professionnel. (Lochard 1996 : 86).

³En effet Dubied & Lits (1997) notent que « les manuels d'écriture journalistique ont une certaine propension à cataloguer les différents types d'articles que pourra être amené à écrire un futur journaliste, ce qui les oblige à les définir, de manière plus ou moins rigoureuse et explicite » (Dubied & Lits 1997 :49).

les différents journaux. [...] Il y a une échelle de genres privilégiés particulière à chaque quotidien » (Grosse & Seibold 1996 : 13).

2.1. Genèse des différents genres journalistiques

Grosse (2001) retrace au début de son article⁴ la genèse des genres journalistiques, dont il situe les débuts au XVII^e siècle. Ce travail est réalisé grâce aux archives du journal italien *La Gazette de Mantoue*, quotidien qui existe depuis 1866. Comme le montre la figure I.1 (voir annexe), la *brève* fut le premier genre à apparaître, d'ailleurs l'auteur la considère « comme le genre primitif et élémentaire du journalisme » (Grosse 2001 : 14). Elle sera suivie par le *compte rendu*, le *fait divers*, la *critique*, le *reportage* puis l'*interview*⁵.

Les genres d'opinion n'apparaissent qu'au XIX^e siècle, dans la presse anglo-saxonne⁶, avec la publication des premiers *commentaires*, *courriers des lecteurs* et *billets*. Le style est alors très rhétorique et très élevé, tel qu'il est enseigné à l'époque aux écoles et aux universités. La distinction entre les deux grandes familles rédactionnelles n'a donc pas toujours existé. Elle naît suite aux attentes d'un public qui revendique « que la presse réponde à sa fonction démocratique qui est d'informer sans brouiller les esprits » (Maurice 2000 : 91). C'est ainsi que celui-ci demande qu'on octroie aux catégories rédactionnelles faisant partie des genres de l'information et à ceux faisant partie du commentaire des emplacements, des graphismes et titrages spécifiques, etc.⁷ de sorte qu'il y ait plus de clarté et surtout plus de transparence des motifs et des intentions envers la matière informationnelle qu'on propose au lecteur. Dans ce cas, la certitude d'identification des articles lors de la réception est moins prise en charge par une quelconque catégorisation générique que par la mise en forme des articles : le cas de l'interview, de l'agencement péritextuel de la matière linguistique : les rubriques (Herman & Lugrin 1999) ou bien plus largement par les péritextes du journal et de l'article. (Voir partie II)

⁴Grosse, Ernst-Ulrich. 2001. « Évolution et typologie des genres journalistiques », Semen 13.

⁵ Notons que cette évolution est accompagnée par celle de la publicité qui connaît une forte ascension avec la révolution industrielle.

⁶ L'Italie et l'Allemagne étant des nations « tardives » où l'apparition de la presse dite « d'opinion » (et de combat) se fait avec beaucoup de retard, par rapport à la Grande-Bretagne et à la France. (Grosse 2001 :24).

⁷ Lochar (1996 :86) explique que l'une des raisons qui ont permis l'essor de la presse populaire dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, du développement des diverses formes de mise en scène de l'information (traitements graphiques, illustrations, etc.) et notamment d'un processus de diversification des écritures de presse, est justement cette tendance qu'ont les instances de production de l'information à répondre aux attentes du public en déployant des manœuvres de captation.

Ce faisant cette séparation entre les genres de l'information et les genres du commentaire, engendre une « révolution », que ce soit dans l'enseignement dans les écoles de formation journalistique ou bien dans le positionnement personnel du journaliste vis-à-vis de sa fonction de « journaliste ». À la figure du journaliste-reporter, technicien rapporteur de nouvelles, va succéder celle du journaliste-analyste, professionnel de l'interprétation des événements, qui pose sur les faits et gestes des acteurs politiques un regard distancié et critique. Les journalistes élaborent alors des grilles d'écriture d'articles journalistiques en s'inscrivant dans une double démarche : annoncer une intention éditoriale (pourquoi les écrit-on ?) et aussi une intention méthodologique (comment le fait-on ?). Ce besoin de mise en œuvre de catégories génériques qu'on veut prescriptives, atteste le fait que le journaliste ne peut s'y inscrire qu'en ayant intériorisé certains critères qui le guident dans sa préoccupation d'être compris par des lecteurs qui, au fur et à mesure construisent intuitivement de leurs côtés des grilles de lecture encouragent une lisibilité intellectuelle des articles de presse. Ainsi depuis l'avènement du journalisme moderne d'information au début du XX^e siècle, on observe une spécialisation des tâches au sein de la rédaction et une hiérarchisation entre différents écrits. En effet, certains jouissent, en tant que genre, d'une dénomination et d'une définition établies au point où quelques-uns ont acquis des « titres de noblesse », c'est le cas de l'éditorial, genre classé dans le commentaire, et du fait divers, genre considéré de l'information.

L'importance accordée à l'un ou l'autre des deux macro-genres, est liée aux différentes étapes de l'évolution de la presse écrite. En effet, de l'avis de Lochard & Boyer (1998), étant le « lieu de bataille des idées et farouchement partisane au XIX^e siècle, la presse écrite aurait plutôt penché vers l'information au XX^e siècle, tout en devenant, d'autre part, une tribune ouverte à la libre circulation des opinions ; aujourd'hui, dans cette transition au XXI^e siècle, elle renforcerait ses flancs commentatifs pour se frayer une voie et faire entendre sa voix personnelle face à ses jeunes concurrentes plus rapides, la radio et la télévision » (Lochard & Boyer 1998 : 43-45).

2.2. Problèmes de classification des différents genres journalistiques

À l'instar des autres formations socio-discursives, le discours journalistique n'échappe pas à la règle : les genres de presse écrite se transforment et évoluent sans cesse. En effet, l'irruption dans le paysage médiatique des nouvelles technologies, l'internet notamment, entraînent l'apparition de nouveaux « modèles » d'écritures

journalistiques adaptés à ce support numérique, tels que ceux qu'on trouve dans certains forums, blogs et réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.). S'ajoute à cette plasticité des genres un refus des professionnels de se laisser enfermer dans des registres fixes, car les attentes du public qu'il faut satisfaire commandent la production textuelle des informations. Dans ces conditions les catégories génériques de la presse écrite ne cessent de se réinventer, produisant ainsi des genres nouveaux ou de genres anciens « recomposés ». À ce propos Lugrin (2000) affirme que « le discours de presse écrite est confronté à un foisonnement parfois difficile à maîtriser de genres et de sous-genres » (Lugrin 2000 : 19).

Dans une synthèse sur l'écriture journalistique, Jacques Mouriquand (1997) établit le constat suivant : les médias écrits contemporains connaissent une progression vers une pernicieuse confusion des genres. Il prend l'exemple des fréquents emprunts au reportage dans l'enquête et soutient que « s'il en résulte assurément un agrément de lecture, la rigueur de la démonstration peut s'en trouver affaiblie » (Mouriquand 1997 : 73). Il continue et insiste sur la nécessité de diviser et de distinguer les genres, tout en estimant que « le plus grand risque de confusion, hélas commun, se situe entre l'enquête et le reportage dont les ambitions sont sans rapport », et que rien n'était « pire pour le lecteur que le sentiment d'incertitude quant aux intentions de l'auteur lorsqu'un article est brouillon sur cet aspect » (Ibid.). Dans le même sillage que le précédent auteur, Maurice (2000) établit le constat concernant l'éditorial et l'analyse qui manifestent un brouillage de frontière dans leurs pratiques textuelles. En effet, « le premier devient au fil du temps plus analytique et moins prescriptif ou programmatique. L'analyse, elle, prend des libertés avec sa vocation première en donnant libre cours à la liberté interprétative de l'auteur » (Maurice 2000 : 93).

Charaudeau (1997) relie la difficulté de procéder à un classement des formes textuelles et d'opérer une typologie des genres journalistiques admis de tous, au fait que « les écrits se caractérisent souvent par des emprunts à différents genres. Même les journalistes le reconnaissent : dans le domaine du journalisme politique, ceux qui expliquent qu'on doit toujours séparer l'information du commentaire, racontent des histoires. À un autre niveau, on trouve le commentaire ou l'éditorial, sans qu'on puisse définir clairement la différence entre ces deux types d'articles » (Charaudeau 1997 : 221).

Simone Bonnafous (1991) résume cet état de fait et dresse un constat assez négatif⁸. En effet elle affirme que « nos recherches pour trouver une typologie établie et reconnue par les journalistes et les rédacteurs sont restées infructueuses. De même du côté de l'analyse de discours et des analyses de presse, n'avons-nous trouvé que des analyses très ponctuelles. Cette absence de système classificatoire préalablement établi nous a amené à composer notre métalangage catégoriel» (Bonnafous 1991 : 47). Ce qui remet en question à chaque fois toute tentative de classification des genres de la presse écrite.

En utilisant les principes d'*ouverture* et de *fermeture* – que nous verrons plus loin – de Adam (1997 : 13), Lugin (2000) récapitule la situation de la presse écrite des dernières années et souligne qu'elle oscille entre une volonté de stabilité pour éviter le sentiment d'incertitude dont parle Mouriquand (1997 : 73) et un désir de renouveau. D'ailleurs il affirme que « le besoin de cette pratique de se moderniser pour conserver ses «parts de marché» (principe d'ouverture) est partiellement contrecarré par son caractère médiatique, qui l'oblige à reproduire sans cesse des formes aisément reconnues par les lecteurs-consommateurs et reproductibles par les journalistes à partir d'un noyau prescriptif (principe de fermeture) plus ou moins explicite » (Lugin 2000 : 18).

Ainsi la pratique journalistique, tant par sa diversité, son caractère temporel et spatial que l'énormité de sa production, est confrontée au problème de typologisation, et cela concerne plus précisément les genres rédactionnels. Ces catégories génériques, se trouvent affligées d'une hétérogénéité et d'un flou définitionnel décourageant (Adam, 1997a : 4). Pour répondre à cette divergence dans les systèmes classificatoires des genres du discours journalistique, diverses tentatives de définitions et de classement des genres journalistiques de presse écrite ont été mises en œuvre par les auteurs. Alors que certaines émanent de la profession elle-même (particulièrement dans les guides de rédaction des écoles de journalisme), d'autres sont proposées par des analystes de médias. Pour ce qui nous concerne, nous présenterons quelques propositions de typologisation des genres de la presse écrite réalisés par des chercheurs d'horizons théoriques divers. Nous commencerons par celles des professionnels suivies de celle des spécialistes du discours journalistique.

⁸ Dans Semen13 (2001 : 3) Jean-Michel Adam, partage la même opinion et avance que « nous partageons aujourd'hui les doutes de Simone Bonnafous ». Ce qui n'était pas le cas dans son article écrit en 1997 où il n'était pas aussi catégorique.

2.3. Genres de presse écrite : typologie et perspective

2.3.1. Classement des genres journalistiques selon quelques manuels de journalisme : l'approche de Jean-Michel Adam

Pour ces catégorisations nous nous sommes fortement inspirés de l'article de Jean-Michel Adam, paru dans le numéro 94⁹ de la revue *Pratiques* intitulé « unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite » et dont l'objectif principal a été d'ailleurs, « de tenter de mettre un peu d'ordre dans les définitions des unités rédactionnelles ou catégories de la presse écrite ».

Dans le but de résoudre la question de la catégorisation disparate des unités rédactionnelles de la presse écrite, Adam (1997 a : 4) exclut d'emblée les unités du paratexte journalistique auxquelles les manuels de journalisme appliquent aléatoirement la notion de *genre*, tels que les titres¹⁰ et les chapeaux ; la mouture et le montage qui sont des techniques d'écriture ou d'organisation des textes ou encore les événements ou familles événementielles qui, selon certains auteurs représentent une base thématique de classification. Concernant les unités rédactionnelles auxquelles appartiennent les articles, il note que d'un côté les manuels de journalisme les détaillent avec plus au moins de convergence et de l'autre, les journaux les signalent et les répartissent au fil des rubriques, du déroulé du journal ou sur l'aire de la page, avec plus au moins de régularité.

Adam (1997) indique aussi que les manuels de journalisme les détaillent avec plus ou moins de convergence et les journaux et magazines ne les signalent explicitement que très irrégulièrement en les nommant « éditorial, dépêche, reportage, commentaire, analyse, courrier des lecteurs, revue de presse, etc. Il existe, d'autre part, des rubriques comme : questions politiques, économie, questions internationales, pages régionales, culture, société, carnet, horizons-débats, horizons-documents, entreprises, finances, sports, services, etc. Ce double classement des unités rédactionnelles de la presse écrite, en genres et en rubriques, explique assez bien le fait que, quand on veut en savoir plus sur les catégories génériques de la

⁹ Le volume 3-4 de la revue *étude de lettres* (2000), intitulé : la presse écrite : des genres aux mélanges de genres et le numéro 13 de la revue *Semen* (2001), intitulé genres de la presse écrite et analyse de discours, se présentent comme des prolongement du numéro 94 de la revue *Pratiques*(1997), coordonné par Jean Michel Adam et entièrement consacré à l'approche des genres de la presse écrite.

¹⁰ Au contraire, Charaudeau (1997) considère que « la titraillie peut être considérée comme un genre en soi dans la mesure où elle fait l'objet de régularités textuelles sous le contrôle d'une instance d'énonciation » (Charaudeau 1997 :223).

presse écrite, se trouve en face d'une hétérogénéité et d'un flou définitionnel décourageants¹¹ » (Adam 1997a : 4).

Dans un deuxième temps, l'auteur postule que « puisque les genres sont des régularités sociohistoriques observables dans le champ pratique qui est le leur », (Adam 1997 : 670), il propose que les genres de la presse écrite soient d'abord étudiés à la lumière des manuels de journalisme puis complétés par celle de spécialistes de cette même formation discursive. C'est-à-dire qu'il faut se référer aux catégories génériques pratiques existantes « définies par, d'un côté les professionnels, les usagers de la formation discursive considérés et les spécialistes de la presse écrite, et de l'autre des spécialistes d'une réflexion plus proprement linguistique et textuelle attentive aux unités linguistiques et aux agencements compositionnels » (Ibid. 7). Ce faisant il commence par exposer des propositions de quatre manuels de journalisme, ayant traité de la problématique des catégories génériques de la presse écrite dans une perspective prescriptive.

2.3.1.1. L'approche de De Brouquer (1995)

De Brouquer (1995) consacre la troisième partie de son ouvrage aux pratiques particulières aux genres journalistiques en établissant une frontière entre les *deux grands genres rédactionnels*. Ainsi pour rédiger un article, le journaliste se positionne dans l'un des genres cités précédemment et choisit un angle adapté à sa situation. Pour ce faire, il distingue entre :

Les genres de l'information qui regroupent les dépêches, les brèves et les filets, puis cinq genres dont les journalistes ne sont pas la source : le communiqué, le texte d'auteur(s), le courrier des lecteurs, la revue de presse et l'information-service, viennent ensuite les cinq grands genres nobles de l'information : le compte rendu, le reportage, l'enquête, l'interview et le portrait ;

Les genres du commentaire qui regroupent le commentaire explicatif, le commentaire-traduction, le commentaire interprétatif, le commentaire expressif, le « papier d'idée » comprenant l'éditorial et la tribune, le « papier d'expert » et le

¹¹ Dans le même numéro de Pratiques Dubied & Lits(1997) pensent que « le choix du découpage du journal en catégories événementielles ou génériques n'est pas neutre, puisque le premier découpage présuppose une référentialité forte, laquelle pourrait donc justifier un usage abondant de la référence déictique, alors que la logique générique pourrait plutôt privilégier une référence anaphorique, dans la mesure où le critère définitoire retenu met l'accent sur l'organisation interne du texte. Mais le choix est particulièrement difficile, dans la mesure où les critères de classement sont souvent flous et construits pour des analyses ponctuelles » (Dubied & Lits 1997 :50).

« papier d'humeur » englobant le billet, la caricature et la chronique. De Broucker établit ainsi cette distinction en se basant sur trois critères : un critère purement sémantique, un critère argumentatif et pragmatique et enfin un critère énonciatif comme le montre la figure I.2 (voir annexe).

2.3.1.2. L'approche de Martin-Lagardette (1994)

En consacrant le troisième chapitre de son ouvrage *aux différents genres journalistiques*, Martin-Lagardette (1994) reprend l'opposition classique entre les faits et les commentaires à laquelle il ajoute deux autres catégories génériques, distinguant ainsi: les genres de l'information qui rassemblent la brève, le filet, le résumé de rapport, le compte rendu, l'article, la mouture et le montage ; les genres du commentaire qui regroupent l'article de commentaire, la critique, l'éditorial, la chronique, la tribune libre et le portrait (profil). A ces catégories, il adjoint une autre dichotomie entre : les genres de fantaisie qui sont l'écho, le billet et le courrier des lecteurs ; les genres nobles qui sont l'enquête, le reportage et l'interview.

2.3.1.3. L'approche de Antoine, Dumont, Grevisse, Marion, Ringlet (1995)

Sans pour autant revenir sur la distinction initiale entre les deux grands genres rédactionnels, ces auteurs proposent trois catégories : la première comporte trois genres dans lesquels le travail du journaliste se réduit à remettre en forme l'information qui lui est livrée, comme c'est le cas pour le communiqué, la dépêche d'agence et la conférence de presse.

La deuxième catégorie regroupe les grands genres qui sont : l'enquête, l'interview, l'écho, l'éditorial, le billet d'humeur, la critique et la chronique judiciaire.

Enfin, la troisième catégorie réunit trois grandes formes narratives par excellence : le fait divers, le papier d'ambiance-observation et le reportage.

2.3.1.4. L'approche de Montant(1994)

Montant (1994) considère que l'opposition traditionnelle entre le genre informatif et le genre du commentaire est « légèrement artificielle », cependant il observe que l'un ne peut se passer de l'autre. Il admet toutefois que l'on range généralement dans le genre informatif : les brèves, les filets, les moutures, les comptes rendus, les interviews, les portraits, les reportages et les enquêtes ; et dans le genre du commentaire : la revue de presse, le billet, l'humeur, l'écho, le ragot, l'éditorial, la chronique, la critique et l'article d'analyse.

Enfin, il est important de signaler que l'ensemble des usagers de la presse écrite distinguent plus au mois explicitement deux macro-genres : l'information et le commentaire. En plus ils placent l'éditorial dans le deuxième en le qualifiant de « papier d'idée » et de grand genre (le séparant ainsi des genres de fantaisie et des genres nobles), dans lequel l'auteur fait valoir son opinion en explicitant son engagement. Ces critères ayant trait aux positions des sujets énonciatifs et aux intentions communicatives, seront encore plus développés par les théoriciens de la presse écrite.

Sans doute est-il important d'observer avec Adam (1997a) que malgré le flou définitoire et les contradictions qui caractérisent les différentes classifications des catégories rédactionnels proposées par les différents manuels journalistiques, deux constats s'imposent : tout d'abord ces catégorisations dessinent un continuum entre deux positions énonciatives polaires plutôt qu'une opposition tranchée entre les deux macro-genres rédactionnels¹². En d'autres termes, en plus de l'opposition *information vs commentaire* il arrive aussi que la position qu'adopte le journaliste par rapport au sujet dont il parle oscille entre la distance et l'implication, ce qui a pour conséquence de générer un flou dans la caractérisation des genres rédactionnels. Ainsi, il propose de distribuer les différentes catégories rédactionnelles : dépêche brève, filet, commentaires, éditorial, billet, chronique, reportage, interview, etc. selon qu'elles tendent vers le pôle de distance-information ou vers le pôle implication-commentaire. À travers des stratégies discursives, les premiers visent à rapporter des faits et les seconds à commenter c'est-à-dire à montrer et à étayer des opinions sur ces faits, comme le montre la figure I.3 (voir annexe).

Le second constat postule que si quelques genres sont poreux et qu'ils appartiennent à plusieurs catégories génériques à la fois, c'est à cause, comme nous l'avons précisé « auparavant, des croisements de critères qui vont des choix stylistiques micro-linguistiques aux intentions communicatives, en passant par la position énonciative du locuteur et le contenu des articles. Selon que tel ou tel critère est mis en avant, les catégories bougent sensiblement » (Adam 1997a : 11).

En ce qui concerne l'éditorial, ce tableau nous enseigne que ce genre rédactionnel, faisant partie des genres d'opinion, tend plus vers le pôle implication-commentaire, c'est-à-dire que l'engagement ou l'implication de l'auteur y est plus marqué.

¹² Maurice (2000) partage cette même opinion en avançant que « les frontières entre les genres, même entre information et commentaire, sont difficiles à constituer. On note plutôt un continuum, avec des gradations. L'information pure n'existe pas, elle est toujours médiation, c'est-à-dire qu'elle dépend d'une grille de lecture personnelle où entrent des présupposés. Le commentaire pur existe de moins en moins » (Maurice 2000 :92-93).

Cette typologie bi-polaire n'est pas globalement satisfaisante car si nous prenons à titre d'exemple le reportage, que cet auteur classe dans les textes d'information, nous constatons qu'il sollicite et même requiert une intervention du journaliste, d'abord sur le terrain du fait de son statut de témoin-observateur, puis dans son énonciation puisque qu'on lui demande d'exprimer sa subjectivité en témoignant de ce qu'« il a vu, entendu, senti et ressenti » (Voirol 1995 : 156). Dans le but de lever toute ambiguïté dans la catégorisation en genre, Adam propose une théorie du genre et de la structure compositionnelle des différentes catégories génériques de presse écrite.

2.3.2. Théorisation de la notion de genre proposée par J.M. Adam

Selon Adam (1997a), les différentes logiques que suivent les catégorisations proposées dans les manuels de journalisme, « n'est pas la preuve de leur inanité mais de leur nature intrinsèquement floue » (Adam 1997a : 12). Et pour dépasser ce flou, Adam propose « qu'au lieu de procéder par un raisonnement abstrait, fondé sur des ensembles bien délimités de propriétés, les catégorisations semblent fonctionner par regroupement autour de prototypes, par airs ou ressemblance de famille¹³ ». Cette perspective théorique représenterait aujourd'hui une approche renouvelée des catégorisations des productions discursives. En effet, en se référant à la théorie dite des *prototypes*, il affirme que « tout fait de langue ou de discours concret n'est jamais qu'un représentant plus au moins caractéristique d'une catégorie. Entre le centre et la périphérie d'une catégorie, entre les zones périphériques de catégories proches, il existe des différences graduelles » (Ibid.).

Ainsi les réalisations concrètes toujours plus ou moins représentatives d'une catégorie occupent une zone périphérique par rapport au noyau définitionnel prototypique (Adam 1999: 93). Dans cette perspective, rédiger un pur éditorial ou une brève exemplaire, est une opération de textualisation qui consiste à réaliser un représentant exemplaire de la catégorie. Aussi observe-t-il qu'on ne peut pas rédiger un commentaire et un éditorial sans savoir que les deux catégories présentent des frontières floues. Ce qui atteste que les genres sont définissables comme des catégories :

- *Pratiques-empiriques* indispensables à la production-écriture comme à la réception ;
- *Prototypiques*, c'est-à-dire définissables en termes tendanciels (+ou -) plutôt que par

¹³ En utilisant l'expression « airs de famille » J.M. Adam reprend ici une formule de Wittgenstein.

des critères stricts ;

- *Régulatrices* des énoncés en discours et des pratiques sociales (pratiques discursives des sujets) (Adam 1997a :12).

En outre ces mêmes réalisations imparfaites prises dans un mouvement de réversibilité, sont à leurs tours responsables de l'évolution de leur propre catégorie. Cette position est suggérée par Adam lorsqu'il souligne les deux principes contradictoires dans lesquels les genres se configurent (Adam, 1997a : 13) : un principe de *clôture* (Passé, répétition, convention, reproduction), gouverné par des règles et un principe d'*ouverture* (Futur, variation et innovation), déplaçant les règles.

Afin de mieux décrire ou du moins de rendre compte de cette complexité qui est l'apanage des pratiques langagières et journalistiques en particulier, Adam (1997) propose une conception qui trouve son origine dans le mouvement général de la définition du « genre » chez Mikhaïl Mikhaïlovitch Bakhtine. Ce dernier part de la critique dirigée contre la conception Saussurienne de la parole et qu'en dehors des formes de la langue, il existe aussi, un ensemble de combinaisons de ces formes, qui sont les genres discursifs. (Bakhtine 52-53, traduction dans Todorov, 1981 :90). Ainsi les genres structurent notre discours en énoncés et non en propositions ou encore moins en mots isolés. La combinaison de ces énoncés forment un « tout », « qui organise notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxique) » (Bakhtine 1984 : 285). Ce modèle articule, comme le montre la figure I.4 (voir annexe), divers plans d'organisation de la textualité, séparés horizontalement en deux grandes parties.

Pour la première, un texte n'existe que s'il évolue dans une situation de communication qui l'inscrit dans le cadre des interactions verbales propres à sa formation discursive¹⁴. L'auteur note que cette approche est inséparable « d'une réflexion plus proprement linguistique et textuelle attentive aux unités linguistiques et aux agencements compositionnels » (Adam, 1997a : 7). En effet, il précise « que les unités rédactionnelles de presse écrite doivent, selon moi, être étudiées comme des schématisations (Grize 1990 et 1996), c'est-à-dire comme des réalisations tant textuelles-linguistique que discursives-interactionnelles » (Adam 1997a : 16).

Du point de vue de la dimension textuelle, Adam (1997a) considère qu'un énoncé médiatique est le produit hétérogène et complexe d'interrelations entre différents plans de structuration. Ne disposant que d'une autonomie relative, ces derniers font en sorte que le composant textuel interagisse et coopère avec le composant pragmatique

¹⁴ Ce qui a constitué la première partie de son analyse en proposant les catégorisations de quelques manuels journalistiques.

d'un texte. Le premier assure la connexité et la cohésion entre d'un côté des phrases (texture phrastique qui est du ressort de la grammaire de phrase) et de l'autre entre des ensembles de phrases (texture transphrastique qui est du ressort de la grammaire textuelle), le tout formant un plan ou un ensemble de séquences¹⁵. Le second assurant la cohésion et la cohérence dans un texte qui articule pour sa part trois plans d'organisation : le premier, correspond à l'organisation sémantico-référentielle du texte et va du sens des simples unités lexicales, aux isotopies, au thème. Le deuxième répond à l'organisation énonciative d'un texte et s'occupe des phénomènes de prise en charge des propositions. L'organisation illocutoire est du ressort du troisième et correspond aux buts ou visées des actes de langage successifs et globaux. (Adam 1997a :14).

Cette conception qui inclut le texte dans le discours et donc la linguistique textuelle dans l'analyse de discours, permet à Adam (1997) de définir cette dernière comme « une théorie des différents plans d'organisations (plus ou moins) réglés par les genres et sous genres discursifs » (Adam 1997 :678). Au terme de son analyse, Adam, à la suite de D. Maingueneau (1996: 44), propose un tableau qui récapitule « les critères minimaux définissant les genres de la presse écrite » (1997a :17) de la manière suivante :

Sémantique (thématique)	—————>	« Familles événementielles » et rubriques ;
Énonciatif	—————>	Degré de prise en charge des énoncés et identité de l'énonciateur ;
Longueur	—————>	Brièveté vs développement ;
Pragmatique	—————>	Buts, intentions communicatives ;
Compositionnel	—————>	Plans de textes et séquences ;
Stylistique	—————>	Texture micro-linguistique.

Contrairement aux catégorisations proposées par les usagers de la presse écrite, cette conception ne se suffit pas à classer les différentes catégories rédactionnelles, en deux macro-genres, selon qu'elles tendent vers le pôle de distance-information ou vers l'implication-commentaire. Elle propose en revanche un ensemble de traits distinctifs qui permet de décrire chacune d'elles. En effet ce modèle s'intéresse à leurs contenus, à leurs textures micro-linguistique, à la position énonciative de leurs locuteurs, aux intentions communicatives qu'elles génèrent ainsi qu'à leurs structures compositionnelles.

¹⁵ Adam (1997) définit les séquences « comme des unités compositionnelles supérieures à la phrase-période, mais très inférieures - mis à part le cas relativement rare des textes très courts mono-séquentiels - à l'unité globale que l'on peut appeler texte » (Adam 1997 : 665).

En effet, même pris en compte, Adam observe que ces différents paramètres font que d'un point de vue énonciatif, on est passé d'un éditorial dans lequel la rédaction intervenait parfois de façon excessivement polémique et même agressive, à un genre plus neutre d'énonciation différenciant clairement l'éditorial du billet d'humeur; ces dernières années toutefois, la prise en charge énonciative de l'éditorial redevient de plus en plus forte » (Adam 1997 : 671). Aussi en appliquant le critère de longueur par exemple, on pourrait distinguer la brève, le filet et l'écho de la plupart des autres genres. (Adam 1997a : 13).

2.3.3. Les systèmes classificatoires de quelques spécialistes de la presse

À l'instar des usagers de la presse écrite, les théoriciens de cette même formation socio-discursive présentent des typologies des genres de la presse écrite qui diffèrent quant à leurs finalités ainsi « les premiers prescrivent des formes d'écriture, privilégiant les aspects de production et d'interprétation, les seconds décrivent des productions journalistiques, privilégiant les aspects d'interprétation et d'archivage » (Lugrin 2000 : 29). En d'autres termes, alors que les premiers se préoccupent de classement des genres, les seconds s'attèlent à en découvrir les lois de fonctionnement. La description des genres en analyse du discours a donc pour objet « les régulations discursives, le plus souvent implicites, qui donnent leur spécificité, à côté des contenus, du statut des participants et de leurs relations, etc. aux échanges langagiers en tant qu'ils se réalisent par des traces linguistiques » (Beacco 1992 : 12).

Cependant les deux sont marquées par des divergences dues aux variétés des genres, par la diversité des critères de typologisation, ainsi qu'à leur croisement. Il en résulte la non-convergence de vue des auteurs et donc l'inefficacité des typologies proposées. À ce propos Lugrin (2000) livre les observations suivantes « soit on recourt à de nombreux critères, mais leur homogénéité et la clarté du modèle sont remises en cause, soit on conserve un nombre très limité de critères et le modèle au risque alors de s'écarter trop franchement de la réalité qu'il tente de modéliser. Un modèle n'est toujours qu'une représentation partielle et approximative de son objet, mais du choix des critères dépendent non seulement l'efficacité et la pertinence du modèle, mais également sa finalité, ce qu'il a pour but, de mettre en évidence. Une typologie doit donc préciser tant ses objectifs que les critères participant à son élaboration » (Lugrin 2000 :21).

Confrontés à cette situation complexe, les auteurs opèrent des choix parmi les critères à leur disposition. De toutes les classifications proposées par les spécialistes des médias, nous allons revisiter quelques-unes comme, par exemple, celles de E. Neveu (1993), G. Lochard(1996), P. Charaudeau (1997), E. U. Grosse & E. Seibold (1996). Ces travaux se déclinent dans une sorte de gradation : allant des propositions les plus limitées en termes de corpus et de genres- comme Neveu, par exemple, sur les pages politiques - aux propositions ouvrant leur champ d'application à un corpus élargi – comme les propositions de Charaudeau sur les genres médiatiques ou celles de Grosse & Seibold, sur genres non rédactionnels incluant d'autres genres comme l'horoscope, le bulletin météorologique, le courrier des lecteurs, etc.¹⁶. Aussi pour chaque modèle, nous allons présenter le corpus analysé, la typologie proposée, ce qui la caractérise. Leurs conceptions de l'éditorial seront abordées dans le chapitre suivant.

2.3.3.1. Catégorisation fondée sur le rapport entre traitement de l'information et l'intervention d'une « parole d'autorité » :E. Neveu (1993)

Neveu (1993) propose une analyse empirique de la rubrique *Politique* et des articles qui s'y rattachent par leur sujet. Sans prétendre à l'exhaustivité, son corpus s'ouvre pourtant sur une grande partie du journal et la typologie proposée se fonde sur trois séries de critères.

La première, place face à face tout ce qui se rapporte à une « logique de l'enquête » ou « rhétorique de l'amont » et ce qui a trait à une « logique de l'analyse » ou « rhétorique de l'aval ». De cet appariement résulte la mise en relation des familles de discours avec des logiques de traitement de l'information. Ainsi selon l'auteur la *narration* correspond, plus généralement à l'univers du reportage, dans une langue qui met en scène et ne met pas en question, usant d'un vocabulaire pragmatique, réfractaire à l'abstraction. Quant à la *dissertation*, elle permet de développer un point de vue plus subjectif sur un problème, d'en manifester la complexité, de l'éclairer par la mobilisation d'une culture » (Neveu 1993: 10). Ce faisant, l'auteur fait correspondre l'enquête à la « narration » et l'analyse à la « dissertation ».

La deuxième série de paramètres remonte encore plus loin dans les logiques de traitement de l'information et va jusqu'à l'information « brute *pure*, marquée prioritairement par une neutralité que symbolise la dépêche d'agence » (Neveu 1993 :

¹⁶ Gilles Lugrin (2000) explique le fait que de nombreux recensements des genres journalistiques réalisés par les manuels professionnels comme par les spécialistes des médias occultent des éléments tels que les conseils et la publicité par leur non appartenance au travail du journaliste. (Lugrin 2000 :207).

11). Avec ce deuxième mode de traitement de l'information qui se situe entre les deux premiers, Neveu fonde son analyse sur une « métaphore lévi-straussienne », qui propose trois états de « cuisson » de l'information. Aussi il avance qu'« on passerait de la matière première « crue », l'information brute, à une information « précuite », retenue comme intéressante par les médias (matérialisée par les dépêches d'agence), pour finir en une information « recuite », lorsque l'information est mise en forme par la « narration » ou la « dissertation » (Ibid. 11).

Une troisième et dernière série de paramètres citée par Neveu, porte sur les légitimités de l'espace ouvert aux collaborations extérieures à la profession journalistique (« expertise extérieure ») et celui accueillant une ligne éditoriale. Dès lors il affirme que « sans céder à l'illusion d'une césure absolue entre le domaine du fait et celui du commentaire, il est possible de prendre en considération une opposition, pensée par les rédactions, entre des textes où domine la divulgation d'une information et d'autres où domine de façon explicite une parole à la légitimité singulière, lestée d'un statut d'expertise, ou des valeurs d'une ligne éditoriale » (Ibid. 12-13). Ainsi il remet en question l'opposition classique entre *information* et *commentaire*, qu'il base sur l'intervention ou pas d'une « parole d'autorité » dans l'analyse et dans l'enquête.

À partir de cet ensemble de critères, E. Neveu (1993 : 13) propose un schéma composé de trois axes et deux encadrés (Ibid. 14) :

- l'axe horizontal oppose *enquête* et *analyse* ;
- l'axe vertical marque le « degré de dépendance des sources » ;
- l'axe diagonal tente d'asseoir le rapport entre formes et niveau de journalisme, en tenant compte du degré de légitimité-expertise ;
- les deux encadrés incarnent « la parole d'autorité, qu'elle soit celle de l'expert ou qu'elle exprime les valeurs du quotidien concerné » (Ibid. 13).

Neveu soutient aussi que même si les formes journalistiques subissent des contraintes normatives, elles « doivent se penser comme plastiques et mobiles » (Ibid. 20), car elles dépendent de l'économie et du social. Ainsi il met en pratique d'un côté, la présence explicite des deux principes antagonistes *de clôture* et *d'ouverture* (Adam 1997a : 13) avec lesquels les genres composent. D'un autre côté, il souligne l'existence d'une orientation sociologique (appelée aussi *institutionnelle*) qui est primordiale dans toute tentative de catégorisation car c'est d'elle que dépend l'essence même de chaque genre. En effet cette composante ouvre des perspectives intéressantes, comme celle selon laquelle il est impossible d'étudier les formes journalistiques sans tenir compte du contexte de leurs réalisations. En effet il avance

que « l'attention aux conditions sociales de production de textes journalistiques [peut] expliquer jusqu'à certaines de leurs propriétés formelles » (Neveu 1993 : 26).

Cet état de fait correspond, comme nous allons le voir, à l'éditorial du Quotidien d'Oran qui occupe une place importante spécifique aux journaux francophones algériens à grand tirage.

2.3.3.2. Catégorisation fondée sur la visée pragmatique : Lochard (1996)

Dans la mesure où le journal, placé dans des situations de concurrence, est pris en permanence entre deux forces contradictoires d'information et de captation de ses lecteurs, Lochard (1996) utilise ces deux contraintes du contrat de communication médiatique pour construire sa typologie. En effet il avance l'idée selon laquelle « la production de l'information médiatique est comme un jeu langagier à visée d'influence associant dans une relation interactionnelle des partenaires de communication reliés par un contrat spécifique. [...] Les instances de production de l'information ne se bornent pas, selon une représentation fonctionnelle, à faire partager un savoir factuel et explicatif provisoirement détenu. [...] Elles sont conduites à déployer des manœuvres de captation de destinataires aux contours de plus en plus indiscernables » (Lochard 1996 : 86).

Puis il pose que ces manœuvres actualisées par différentes formes de mise en scène de l'information, engendrent une diversification des écritures journalistiques qui se présentent comme des « types textuels » ou des « formes textuelles » correspondant à différentes « visées communicatives ». Aussi il propose ce critère « d'orientation pragmatique » macro-textuel comme base d'une classification des genres journalistiques qu'il relie avec des critères de reconnaissance (« procédures d'affichage générique ») comme la désignation de genre ou la typographie. En effet, il indique que « ces formes textuelles ritualisées revêtent une fonction essentielle dans la communication journalistique en tant que lieux de structuration et de réalisation des différents sous-contrats subsumés par le contrat général d'information. Il s'agit là d'opérateurs d'autant plus efficaces qu'ils peuvent s'appuyer, pour l'établissement de ces contrats avec le destinataire, sur des procédures d'affichage générique (typographies différenciées ou annonce explicite du genre) » (Ibid. 87).

Lochard (1996) considère aussi que « ce serait le rôle de l'analyse du discours [...] de décrire plus systématiquement la composition discursive de ces formats d'énonciation journalistique. Non pas en adoptant une posture d'analyse repliée sur des critères de « clôture structurale » des énoncés examinés, mais en développant une

démarche « socio-discursive » qui, par une réinscription dans leur cadre interactionnel, poserait ceux-ci comme des « interprétants externes » de l'événement en invitant, à partir d'observations empiriques, à des démarches d'évaluation de leurs enjeux communicationnels » (Ibid. 88).

Ce faisant il commence tout d'abord par revisiter les genres ayant les deux visées traditionnelles, auxquelles il ajoute les visées séductrice et factitive. Il distingue aussi les genres à visée informative (*dépêche, brève, filet, mouture, reportage et enquête*), qu'il oppose aux genres à visée persuasive (*éditorial, commentaire, analyse*), à visée séductrice (*critique, billet, chronique*) et enfin à visée factitive (*appel au lecteur*). À chaque genre sont attribués des modes dominants (descriptif, narratif, argumentatif, énonciatif), modes qui sont déterminants aussi bien dans la « mise en texte » que dans les proportions respectives prises dans le journal. Le croisement des modes et des visées aboutit au classement de la figure I.5 : voir annexe.

Cet auteur conclut son travail en faisant une remarque sur les dernières propensions de la presse quotidienne française datant de cinq ans, qui présente deux réorientations majeures, partiellement liées aux mutations technologiques et surtout à l'électronisation de la presse écrite. « La première tendant à une contraction et une transformation de la composition discursive des articles « factuels » [...], se traduit par la densification dans les surfaces rédactionnelles d'articles « hybrides » articulés autour d'une mention rapide de données » (Ibid. 91). La seconde tendant à « une multiplication d'articles ultracourts construits sur le modèle de la dépêche [...], se traduit par la concentration à la périphérie des pages d'énoncés encore plus brefs qui se présentent comme de pures restitutions d'occurrences factuelles, sans mise en place d'opérations à visée explicative » (Ibid. 91-93).

Ces deux tendances se traduisent tout d'abord par, une différenciation plus marquée des catégories génériques, avec un développement et un déplacement des genres à dominante argumentative. Ces derniers sont désormais ouverts à des auteurs non-journalistes (collaborateurs extérieurs réguliers ou ponctuels intervenant sous la forme de chroniques régulières ou de tribunes exceptionnelles). On observe aussi une multiplication des genres informatifs de plus en plus brefs limités à des textes descriptifs d'actions dans lesquels « l'énonciateur journalistique abandonne sa posture « d'envoyé spécial » au profit de celle, caractéristique du travail de desk, d'un « médiateur » sédentarisé » (Ibid. 95). Le journaliste est ainsi amené à s'adapter et à « endosser divers rôles pour gagner et conserver la confiance d'un nouveau type de lecteur porteur d'autres attentes. [...] Autant de rôles qui mettent de plus en plus en

jeu la crédibilité de cet acteur social, que sa position institutionnelle (renforcée au début du XX^e siècle par des attributs symboliques comme la carte de presse) » (Ibid. 86).

De l'avis de Lochard (1996), cette mutation du discours de presse écrite s'adresse à un « nouveau » lecteur auquel on demande d'abandonner les critères qui lui servaient auparavant de grille de lecture du journal comme la singularité de l'événement et la nécessité d'acquiescer de plus en plus des réflexes pour une lecture tabulaire et « hypertextuelle ». Un lecteur qui correspond à « une image projetée de lui radicalement transformé et « paramétré » sur de tout autres bases, celui-ci y est défini comme un homme pressé, un être essentiellement « pragmatique », de moins en moins agi par des référents idéologiques mais essentiellement demandeur « d'indicateurs », actualisés et triés, mobilisables à tout moment pour des conduites et des prises de décision rationnelles » (Ibid. 98).

Ce nouveau contrat qui s'est instauré entre les instances de la rédaction et celles de la réception est « construit de plus en plus sur la base de critères fonctionnels (temps, conditions et comportement de lecture) et non plus sur des liens « contractuels » à soubassement éthique ou idéologique » (Ibid.). Cette mutation n'a été possible qu'avec la collaboration à l'intérieur des entreprises de presse, de « managers » qui ont intégré des méthodes de « marketing » dans la définition des stratégies rédactionnelles. Face aux médias concurrents, le journal semble adopter un positionnement qui substitue « de plus en plus à la promesse du "rien ne vous demeurera incompris" celle du "rien ne vous restera inconnu" » (Ibid. 99).

2.3.3.3. Catégorisation fondée sur le rapport entre mode discursif et posture de l'instance énonciative : Charaudeau (1997)

Dans l'introduction de la troisième partie de son livre ¹⁷(1997: 129-143) Charaudeau propose une typologie des grands genres médiatiques : presse, radio et télévision. Avant de l'établir, il précise auparavant que « les axes de typologisation » sont divers et que pour classer un texte, il faut prendre en compte d'un côté des composants qui le définissent tant dans ses propriétés générale que dans ses caractéristiques situationnelles et d'un autre côté un ensemble de variables. Cependant si ces critères sont très ou peu nombreux, on se heurte à un problème d'efficacité du modèle proposé. Pour ce faire, il propose de procéder par hiérarchisation qui consiste à construire « une typologie de base, puis en faisant

¹⁷ Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social.

intervenir d'autres variables à l'intérieur des axes de base, on construit des typologies successives qui s'enchâssent dans le modèle de base » (Charaudeau 1997 : 138).

Ainsi il envisage une liste de quatre types de critères tous susceptibles de constituer les paramètres d'une taxinomie du texte médiatique. Mais il n'en retient que quelques-uns qui constitueront les axes principaux de sa typologie. Ces critères seront plus tard complétés par des variables supplémentaires permettant de discriminer des sous-genres à l'intérieur de cette typologie, ce qui donne :

- les types de modes discursifs qui sont au nombre de trois : l'«événement rapporté » (ER), l'«événement commenté » (EC) et l'« événement provoqué » (EP) ;
- le type d'instance énonciatrice : la question à se poser est de savoir la nature ou bien l'origine du sujet parlant et son degré d'implication ;
- le type de contenu porte sur le thème ou le macro-domaine sur lequel porte la nouvelle et les caractéristiques du dispositif scénique concernant la matérialité discursive ou le support médiatique en question : la radio, la télévision ou la presse.

Aussi, pour établir sa typologie de base des grands genres médiatiques (presse, radio et télévision), Charaudeau procède par croisement des principaux *types de modes discursifs* du traitement de l'information : "rapporter l'événement", "commenter l'événement" et "provoquer l'événement" qu'il place sur un axe horizontal, avec les principaux *types d'instance énonciatrice* : « instance à origine externe », « instance à origine interne », auxquels il apparie *un degré d'engagement* (+/-) de celle-ci, le tout placé sur un axe vertical. Il distribue alors sur un axe horizontal trois modes discursif correspondant à « trois finalités de base qui correspondent à l'attitude du traitement de l'information que choisit l'instance médiatique : «"rapporter l'événement", "commenter l'événement", "provoquer l'événement"» (Charaudeau 1997 : 138). Ces trois critères qui sont pour une part relativement nouveaux ne constituent pas les gradations de cet axe, mais des grandes zones qui comportent des catégories génériques. Comme le montre la figure I.6 : voir annexe.

A une extrémité, l'événement rapporté (ER) trouve son origine dans les phénomènes du monde, puis se construit médiatiquement après une sélection de l'instance médiatique basée sur des critères qui lui sont relatifs. Sa médiatisation se fait dans le même instant qu'il est rapporté, en se constituant en "nouvelle" disposée généralement dans un espace thématique rubriqué. L'événement rapporté comprend des faits et des dits. Charaudeau explique les *faits* par « ce qui se produit dans

l'espace public qui relève pour une part du comportement des individus lesquels à travers les actions dont ils sont les agents ou les patients produisent des « états de fait », pour une autre part « des forces de la nature » (Ibid. 169). Et les *dits* par le fait que ce qui se produit dans cet espace public dépend également « des déclarations des uns et des autres, déclarations ayant valeur tantôt de témoignage, tantôt de décision, tantôt de réaction, etc. » (Ibid.).

A l'extrémité opposée de l'événement rapporté, se trouve l'événement commenté (EC). Bien que l'origine du second ne soit pas précisée par Charaudeau, il semble qu'il soit fondé, du moins partiellement, comme c'est le cas pour le premier sur un phénomène préexistant dans le monde. En outre si l'événement rapporté est destiné à informer, l'événement commenté permet au média de « problématiser les faits et les dits, à les élucider et à les évaluer » (Ibid. 191). Ainsi la distinction entre ER et EC semble apparemment correspondre à la dichotomie traditionnelle *information vs commentaire*. En effet Charaudeau les considère comme complémentaires car selon lui « on ne peut informer si l'on n'est pas en mesure de donner simultanément des garanties sur la véracité des informations que l'on transmet, et donc un faire savoir s'accompagne nécessairement d'un faire croire : le commentaire est une activité étroitement liée à la description de l'événement » (Ibid.191).

Outre les deux premiers modes discursifs, le troisième peut porter sur chacun des deux autres : l'événement provoqué (EP). Charaudeau (1997) soutient que l'espace public n'est pas seulement un lieu où se produisent des événements, il est aussi le lieu où se construisent les opinions. Selon l'auteur, il peut être également considéré comme « un lieu de surgissement et de confrontation de paroles qui témoignent des analyses qui sont faites à propos des événements sociaux, et des jugements portés sur la signification de ceux-ci. Un espace de débat au sens large, c'est-à-dire d'échange de paroles entre les participants à la vie sociale. [...] Cependant les médias d'information, ne se contentent pas de rapporter les paroles qui circulent dans cet espace [de débat], ils contribuent de façon beaucoup plus active à la réalisation du débat social en mettant en place dans un lieu particulier -le leur, qu'ils maîtrisent -des dispositifs autorisant surgissement et confrontation de paroles diverses. [...] Il s'agit d'une mise en scène organisée de telle sorte que ces mises en paroles deviennent en elles-mêmes un événement saillant » (Ibid.194-195).

Pour distinguer les trois types d'événements, Charaudeau fait intervenir deux critères essentiels, le contenu et le rôle du journaliste que Lugrin (2000 : 41) se

propose de résumer dans le tableau qui suit :

TYPE D'ÉVÉNEMENT	CONTENU	RÔLE
Rapporté	actions et faits, paroles	«rapporteur»
Commenté	pourquoi et comment	« commentateur »
Provoqué	confrontation d'idées	« provocateur-animateur»

Dans son article ¹⁸Grosse (2001) considère que Charaudeau reprend les deux premiers éléments de sa catégorisation de la dichotomie traditionnelle *information vs commentaire* et que le troisième par contre, sort du cadre commun. Cependant Grosse observe que quelques doutes subsistent en ce qui concerne la valeur pratique de cette catégorisation. Il prend l'exemple de l'interview et soutient que « ce genre ne sert souvent, dans les ensembles rédactionnels, qu'à ajouter un aspect d'authenticité, de personnalisation et aussi d'émotion aux informations. De surcroît, l'interview de presse est une chose réécrite, elle n'a que l'apparence de « l'événement provoqué » par le journaliste (ou par l'interviewé). [...] D'ailleurs, Charaudeau lui-même souligne que « les interviews et débats radiophoniques et télévisés » répondent mieux à cette catégorie de l'événement provoqué par l'instance médiatrice » (Charaudeau 1997: 141).

Grosse (2001) observe que l'originalité du modèle de Charaudeau se situe dans la fait qu'il ajoute une instance externe (p. ex. : expert extérieur) à l'instance interne (journalistique) à la tripartition des événements. Cette configuration "en croix", bidimensionnelle et, par conséquent, capable de situer des genres différents dans un continuum, est toutefois corrélativement incapable d'inclure d'autres catégories comme les conseils, fiction, divertissement, publicité, etc.

2.3.3.4. Catégorisation fondée sur le rapport entre propriétés textuelles et visée pragmatique : Grosse & Seibold (1996)

Partant du constat que les genres de la presse écrite ne peuvent pas être séparés artificiellement du média qui leur sert de support, Grosse & Seibold (1996) proposent une typologie consacrée à *la presse parisienne* qui présente un intérêt méthodologique se justifiant en grande partie dans le fait de considérer le journal comme un tout¹⁹. En effet, en dressant des critères pertinents, tant paratextuels,

¹⁸ Évolution et typologie des genres journalistique : Essai d'une vue d'ensemble.

¹⁹ J. De Broucker (1995) est le seul manuel de journalisme de référence en langue française qui prenne en compte les petites annonces dans sa classification des genres. Il classe les petites annonces dans la

macrotextuels que microtextuels, pour classer et décrire les différents genres de la presse écrite, les auteurs intègrent dans leur classification des éléments non rédactionnels. La prise en compte d'éléments non rédactionnels permet d'un côté d'orienter le champ de la recherche sur les genres de la presse vers d'autres horizons et de compléter utilement la catégorisation des genres journalistiques : roman-feuilleton, horoscope, conseils, petites annonces classées, publicités, etc., et de l'autre d'ébranler le confort du couple *information*²⁰ vs *commentaire*²¹.

Grosse & Seibold (1996) proposent ainsi deux modèles de classification des genres de la presse : le modèle arborescent et le modèle des transitions. En se basant sur un critère sémantique, les auteurs construisent un modèle arborescent²² qui distingue dans une représentation linéaire les genres journalistiques et neuf grandes catégories textuelles classées selon leur fonction dominante. Comme le montre le schéma (Voir figure I.7 annexe), ces classes textuelles sont : information, champ transitoire, opinion, conseils, fiction, divertissement, champ transitoire, publicité et hyperstructures. Pour cela, les auteurs considèrent deux zones transitoires à cheval entre plusieurs pratiques socio-discursives : la première entre « information » et « opinion » et la seconde entre « divertissement » et « publicité ». Notons que ce modèle intègre aussi des genres non événementiels.

Pour corriger le caractère linéaire de ce modèle, Grosse & Seibold proposent le modèle des transitions qui lie critère pragmatique et critère sémantique. En effet en ne considérant que la dimension perlocutoire de chaque catégorie générique, ce choix permet une classification axée sur l'intentionnalité²³ dominante de chaque énoncé. En effet les deux auteurs soulignent que « les intentions (fonctions) [information, champ transitoire, opinion, conseils, fiction, divertissement, champ transitoire, publicité, hyperstructures] dont il a été question ne se manifestent jamais de façon

catégorie de l'« Information-service », qui appartient par ailleurs aux cinq genres dont les journalistes ne sont pas la source. La publicité est, quant à elle, absente de ce classement.

²⁰ Grosse & Seibold (1996) définissent l'information en avançant que « par ces textes, on veut principalement communiquer des faits aux lecteurs. Et l'on annonce cette fonction par des « titres informatifs » qui donnent une quintessence du texte » (Grosse & Seibold 1996: 34).

²¹ Grosse & Seibold (1996) définissent l'opinion en expliquant que « dans ces textes, on valorise les faits. La vision subjective (avec ses valorisations positives et négatives) y domine. Ce sont en même temps des textes persuasifs, car ils visent à ce que le lecteur accepte ces valorisations. Enfin, ils contiennent des appels à l'action qui, éventuellement, en résultent » (Ibid.).

²² Ce modèle n'est qu'une énumération ordonnée des catégories textuelles et des genres. La catégorie textuelle se définit par l'intention dominante et manifeste (affichée), c'est-à-dire telle que les lecteurs doivent la comprendre. Le genre, considéré - bien sûr - comme prototype (Adam, 1997a : 12). In Grosse (2001).

²³ Cette dimension explique la raison pour laquelle les deux auteurs classent les petites annonces dans la publicité, définie de façon un peu trop large comme « une action qui sert à influencer les êtres humains pour qu'ils fassent ce que cette action leur propose ; il y a donc intentionnalité précise de la part de l'émetteur ; l'action est exercée sans violence ou contrainte » (Grosse & Seibold 1996 : 35).

«pure», c'est-à-dire sans mélanges ou transitions. En réalité, il faut toujours parler de plusieurs intentions manifestes dans un seul texte. Mais dans la plupart des cas, on peut trouver une intention qui est dominante. C'est elle qui est décisive pour la classification » (Grosse & Seibold 1996 : 37). Ainsi ce modèle distingue quatre intentions dominantes qui correspondent aux quatre pôles pragmatiques : *informer*, *juger/persuader*, *louer/vanter* et *conseiller* qui se distribuent sur deux axes orthogonaux : comme le montre la figure I.8 : (voir annexe).

Dans la mesure où ces deux types de représentation répondent à des objectifs que se sont fixés leurs auteurs, le modèle arborescent montre une description fine et opératoire des différentes catégories génériques dans la mesure où elle y inclut même la publicité. Quant au modèle des transitions, il représente de manière plus compréhensible la complexité réelle de la composante pragmatique.

Le premier intérêt que représente cette double typologie est d'intégrer la dichotomie *information vs commentaire*, tout en la subordonnant à des critères plus englobants et pertinents à un niveau supérieur, complétés par celui de la gradualité exprimé par le modèle arborescent. D'ailleurs Grosse & Seibold (1996) notent qu'« en tout cas, il y a jusqu'ici très peu de synthèses où l'on combine les points de vue historiques et socio-économiques d'une part, et les points de vue linguistiques ou sémiotiques de l'autre. On rencontrera donc de nouvelles perspectives et même des sujets nouveaux » (Grosse & Seibold 1996: 12).

Le deuxième intérêt et non le moindre réside – comme c'est le cas pour le modèle de Neveu – dans l'idée que les genres de la presse écrite évoluent en fonction des contraintes socio-économiques. En effet Grosse & Seibold considèrent qu'en s'étendant et en inondant les autres domaines, l'empire du marketing devient l'un des facteurs clés de cette évolution. Le journal doit non seulement se plier aux désirs des lecteurs, mais également tenir compte de la pression de la concurrence interne (autres journaux) et externe (autres médias), ce qui justifie le fait que « les conseils font donc bien partie de l'univers journalistique. Puisque les anciennes autorités s'ébranlent et que leur langage se rapproche plutôt de l'information (exacte, descriptive) que de l'opinion, ils pourraient même jouer un rôle de plus en plus considérable dans la presse de l'avenir. Cette croissance pourrait entraîner une différenciation spectaculaire de ces genres » (Grosse & Seibold 1996 : 50). De fait en manifestant la volonté d'intégrer dans leur essai de typologisation les genres ne relevant pas, au premier abord, de la pratique socio-discursive journalistique comme les : *horoscopes*, *recettes*, *publicités*, *petites annonces*, etc., les deux auteurs sont

arrivés à compléter le champ des genres de la presse écrite et à orienter l'analyse dans le sens de son évolution future.

L'originalité de chacune des quatre propositions ainsi que leur apport au champ de la recherche sur la typologisation des genres de la presse écrite sont à saluer. En effet en se fixant des objectifs différents et en prenant en considération certains critères plus que d'autres, les propositions des auteurs ont remis en question, chacune à sa manière, le binôme fondateur de la presse moderne basée sur la séparation entre l'*information* & le *commentaire*. En outre en incluant d'autres traits définitoires elles ont ouvert le champ de la recherche mettant ainsi en lumière des aspects à la fois distincts et profondément complémentaires. Aussi entre Neveu qui propose de distinguer l'enquête, l'information brute et l'analyse ; Lochard qui passe des deux fonctions traditionnelles : informative et persuasive à quatre : séductrice et factive ; Charaudeau qui fonde sa typologie sur trois types d'événements : événement rapporté, événement commenté et événement provoqué et enfin Grosse & Seibold qui ont montré l'importance et l'intérêt d'inclure des éléments non rédactionnels, on arrive à toucher de près «la réalité et la fragilité de l'édifice générique » (Adam 2000 : 8) de la presse écrite postmoderne. À cela s'ajoute l'aspect économique et social qui accentue cette fragilité.

Ainsi après avoir revisité les typologies issues des spécialistes du discours journalistique ainsi que celles de ses prescripteurs, nous avons pu dégager quelques critères dans l'élaboration de leurs modèles résumés dans le tableau récapitulatif de Lugrin (2000). Ce dernier combine les cinq critères minimaux définitoires des genres de la presse écrite proposés par Maingueneau²⁴et adaptés par Adam (1997a, 17) (sous l'appellation «des critères minimaux définissant les genres de la presse écrite») avec ceux définis par les spécialistes des médias précédemment cités. La combinaison de ces critères permet d'avoir un modèle à neuf éléments, comme le montre le tableau suivant :

²⁴ Ces critères sont à la base les critères de : style, composition et thème proposés par Bakhtine, qu'il a développés dans son ouvrage « les termes clés de l'analyse de discours. » (1996 b : 44).

Critères	Manifestations
Sémantique	Familles événementielles ; type de contenu ; rubriques ; vériconditionnalité.
Énonciatif	Identité de l'énonciateur ; degré de prise en charge ; poids des sources ; position dans l'espace journalistique ; rédactionnel vs non rédactionnel.
Pragmatique	Visée d'information vs visée de captation ; visées informative, persuasive, séductrice et factive ; fonctions illocutoire et perlocutoire.
Stylistique	Texture micro-linguistique ; figures rhétoriques.
Compositionnel	Ensembles rédactionnels (multitexte & hyperstructures) ; pyramide inversée et tuyau de poêle ; plans de texte et <i>dispositio</i> ; séquences et modes ; mises en scène et dispositif scénique ; constructions argumentatives.
Matériel	Longueur ; typographie ; position, nature du support.
Péritextuel	Désignation de genre ; signature ; titre.
Méta(épi)textuel	Informar, juger/persuader, séduire, conseiller, louer/vanter, amuser/divertir, raconter ; E Rapporté –E Commenté – E Provoqué ; genres nobles vs genres mineurs ; genres primaires vs genres secondaires. Éléments entourant physiquement le texte, frontières du texte, désignation de genre, signature.
Institutionnel	Situation de communication ; contexte socioculturel ; degré d'institutionnalisation de la pratique ; actuel vs non actuel.

Comme nous l'avons rappelé tout au long de notre synthèse, toute catégorisation générique dépend de l'objectif fixé et des critères pris en compte. Ce faisant en mettant en exergue un critère distinct, chacun des modèles proposés par les spécialistes des médias a participé à enrichir la liste des trois critères définis au préalable par Bakhtine et développés par Maingueneau. En effet pour établir une catégorie générique, on se basait au début sur les composantes : stylistique, compositionnelle et thématique puis on a pris en compte les critères énonciatifs, de longueur et pragmatique, auxquels on a adjoint l'aspect matériel, méta(épi)textuel et institutionnel.

Conclusion

En rapportant les propos de Charaudeau (1993), Adam (2000)²⁵ note qu'il est convaincu de longue date qu'« on ne peut rien dire sur les objets discursifs, si on ne dispose pas d'une théorie des genres » (Charaudeau 1993 : 41). Ceci explique le fait que la notion de *genre*, ne cesse de susciter l'intérêt de chercheurs d'horizons théoriques différents. Ainsi, depuis bien longtemps après que les rhétoriciens dans l'Antiquité grecque aient distingué les trois grands genres oratoires (le délibératif, le judiciaire et l'épidictique), les hommes de lettres procèdent à des catégorisations des diverses productions littéraires. En s'y intéressant, les réflexions de Bakhtine²⁶ participent à la généralisation de cette notion à l'ensemble des énoncés d'une société. Ainsi en définissant les genres comme des « formes communicatives historiquement construites par diverses formations sociales, en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs propres », Bronckart (1996 : 56) soutient d'emblée que les genres structurent l'ensemble des pratiques discursives humaines et varient avec les sociétés et selon les époques.

Au terme de la synthèse précédente, nous constatons l'extrême complexité de la notion de *genre*, au point où Moirand (1996 : 6), présente la question de la maîtrise des genres en termes de défi que l'on commence à peine à relever. Ainsi parmi les travaux abondants consacrés aux genres spécialisés ou professionnels dans les années 1990, figure l'étude des genres journalistiques, comme en témoignent, entre autres, l'ouvrage de Grosse & Seibold (1996) ainsi que les numéros spéciaux du Français dans le Monde (1994), de Pratiques (1997) et de Semen (2001).

En définissant, à l'instar des autres genres journalistiques, l'éditorial comme une catégorie générique appartenant aux genres du commentaire, les manuels journalistiques proposent de ce fait des catégorisations peu opératoires, dominées par leur hétérogénéité et un flou définitionnel décourageant (Adam 1997a : 4). En effet outre qu'elle paraisse artificielle, la répartition des unités rédactionnelles de la presse écrite selon qu'elles tendent vers le pôle de l'information ou vers celui du commentaire, est loin d'être suffisante car elle occulte les autres traits distinctifs de chaque genre et ne s'intéresse de fait qu'à leurs intentions communicatives, n'entrant qu'au titre d'élément parmi d'autres dans leur définition.

²⁵ Dans la présentation du volume 3-4 de la revue *Étude de Lettres*.

²⁶ Selon la voie tracée par Bakhtine, la notion du genre devient comme un objet d'étude pluridisciplinaire à la croisée de la linguistique et de la sociologie, voire de l'anthropologie et de la psychologie.

Pour pallier ces insuffisances et en vue de construire une typologie qui rende davantage compte de la variété générique des textes de presse²⁷, les analystes des médias proposent d'associer le critère pragmatique qui permet de classer les genres discursifs en fonction de leur visée communicative, à d'autres critères. Ainsi la plupart des typologies retiennent également comme paramètre de catégorisation le critère sémantique, énonciatif (identité de l'énonciateur, degré de prise en charge, etc.), matériel (les éléments paratextuels, nature du support, etc.), méta (épi)textuel et institutionnel (situation de communication, contexte socioculturel, etc.).

On peut citer entre autres exemples, Lochard (1996) qui distingue en plus des deux orientations pragmatiques traditionnelles (informatrice et persuasive), les visées séductrice et factitive. Ce même auteur considère que les éléments sémiotiques en relation avec la mise en scène de l'information, relative à la nature du support et les éléments extralinguistiques relatifs à la situation de communication ont autant un rôle à jouer que celui des éléments linguistiques. Certes, Charaudeau (1997) analyse le degré d'engagement de l'instance énonciatrice mais aussi sa nature : interne ou externe à l'organe d'information. Cette notion équivaut à celle que Neveu (1993) nomme par « parole d'autorité ou parole d'expert ». Considérer le journal comme un tout (Grosse & Seibold 1996) et prendre en compte les genres non rédactionnels permet d'un côté d'orienter le champ de la recherche sur les genres de la presse vers d'autres horizons et de l'autre de compléter utilement la catégorisation des genres journalistiques.

Le critère institutionnel défini par les paramètres culturels, historiques, économiques, techniques et politiques qui entourent l'élaboration ou l'évolution des genres observés, atteste que le journal est placé dans une situation concurrentielle qui l'oblige à proposer une réponse au double contrat d'information et de captation mais aussi au contexte socioéconomique. D'où la nécessité d'innover en vue de faire face à la concurrence et de s'adapter à de « nouveaux » lecteurs. Cette mutation se traduit également dans le choix des informations proposées qui fait que les journaux se voient de plus en plus obligés de proposer à ses lecteurs plus de divertissement, et de service. (Grosse & Seibold 1996). Un nouveau contrat s'est donc instauré entre les

²⁷ Les analystes des médias ont insisté sur le fait que l'hétérogénéité des genres journalistiques est un trait fondamental du discours de la presse (Adam 1997a, 1997, 1999 ; Maingueneau 2005, Charaudeau 1997, Bonnafous 1991, etc.). Une hétérogénéité causée, par la diversité et l'énormité de sa production, par son caractère temporel et spatial, par les critères de typologisation pris en compte et enfin par l'objectif tracé par chaque théoricien.

instances de rédaction et celles de la réception construit de plus en plus sur la base de critères fonctionnels et non plus sur des liens à soubassement éthique ou idéologique. C'est ainsi que « les genres s'inscrivent dans une relation sociale en tant qu'ils témoignent d'une codification qui peut varier dans l'espace (différences culturelles) et dans le temps (changements historiques) » (Charaudeau 1997 :132).

Seulement même si ces différentes typologies établies sont momentanées et sujettes à ce principe d'évolution, elles ont réussi à relever les traits prototypiques des catégories génériques de presse écrite notamment ceux de l'édifice éditorial. Un modèle qui constituera une source d'inspiration théorique et méthodologique tout au long de la conduite de notre réflexion sur la dimension persuasive de l'éditorial dans le Quotidien d'Oran.

CHAPITRE 2
L'EDITORIAL : GENRE
JOURNALISTIQUE
PRINCIPAL

Introduction

Le chapitre précédent nous a permis d'appréhender la complexité de la notion de *genre* en général et celle des genres journalistiques en particulier. L'aspect générique du discours journalistique suscite un intérêt constant chez les spécialistes en analyse du discours, qui ne cessent d'interroger les principaux critères de typologisation. Aussi malgré l'hétérogénéité des différents modèles de classification proposés, ces travaux arrivent à affiner des descriptions de genres particuliers, construits autour de noyaux prescriptifs indispensables à leur production et à leur réception.

Ainsi étudier les spécificités du prototype « éditorial » et précisément celui du Quotidien d'Oran permet de l'instituer en catégorie discursive et textuelle repérable et identifiable par celui qui le reçoit. Or le récepteur ne peut le reconnaître qu'en ayant développé un « un horizon d'attente » (Jauss : 1978) qui le conditionne à recevoir une opinion, ce qui est déterminant pour engager un procès argumentatif. En outre ce travail de reconnaissance « se réalise par un apprentissage qui se passe, soit par le biais d'institutions scolaires ou professionnelles, soit par les habitudes acquises par la lecture régulière d'un journal » (Lugrin 2000 : 21). Pour ce faire les lecteurs construisent la plupart du temps des grilles de lecture qui lui assurent une meilleure « visibilité », « lisibilité », et « intelligibilité »²⁸.

Afin de comprendre ce processus, nous allons, auparavant, nous atteler à décrire sommairement l'objet « éditorial » en donnant certains de ses traits génériques. Et pour les développer, et éventuellement en citer d'autres, nous essayerons ensuite de présenter une synthèse théorique dans laquelle nous en avancerons d'autres cette fois-ci proposés par les modèles des spécialistes des médias. Et pour compléter cette présentation nous les comparerons avec ceux de quelques genres rédactionnels voisins. Cette entrée en matière nous permettra, dans les chapitres suivants, de savoir d'un côté si les éditoriaux de notre corpus répondent à ces critères préétablis et de l'autre de comprendre comment l'éditorialiste du Quotidien d'Oran les utilise, ou du moins certains d'entre eux, pour faire adhérer les lecteurs à ses thèses ? C'est ainsi que nous avons établis qu'avant d'entrer dans le vif du sujet, une réflexion sur la genericité de l'éditorial dans Le Quotidien d'Oran, nous permettra, tout au long de notre thèse, de jeter les bases d'une analyse plus approfondie sur sa dimension persuasive.

²⁸ Ces principes proposés par Charaudeau (1997 :163) seront développés dans le chapitre suivant.

1. Généralités sur l'éditorial

Couramment abrégé *édito*, l'éditorial, est un article dont la lecture est incontournable pour tout support de presse. Il se retrouve, non seulement dans les quotidiens, dans les magazines²⁹, mais également à la radio, à la télévision et sur le web.

Substantivé aux États-Unis, ce terme, qui est un emprunt à l'adjectif anglais *editorial*, n'apparaît en France qu'en 1852. Il dérive de *editor* qui signifie en anglais rédacteur en chef et qui ne désigne pas seulement, selon Dubied et Lits (1997), « le responsable de la réalisation pratique de l'objet imprimé, mais aussi celui qui en assume la conception et la responsabilité intellectuelle. C'est davantage une personne physique qu'une structure marchande, celui qui coordonne une publication, la révise ou l'annote » (Dubied et Lits 1997 : 50).

Dans la presse écrite, l'éditorial est l'un des genres rédactionnels qui présente le plus de spécificités visibles dans le champ médiatique, d'ailleurs Herman & Jufer (2001) attestent qu'« il est le parangon même des genres de l'opinion ». En se référant aux manuels journalistiques Dubied et Lits (1997) résumant les caractéristiques du genre de l'éditorial et dégagent les traits communs qui constituent son prototype. Ainsi, indiquent-ils qu'il s'agit d'« un article en tête du journal, publié à des moments importants seulement, engageant l'éditeur, par la signature d'un responsable ou de la rédaction, et prenant position, en mêlant engagement passionnel et argumentation classique, sur un sujet de quelque importance, en un style recherché » (Dubied et Lits 1997 : 52).

Récapitulant les principaux traits définitoires de l'éditorial, ces différentes définitions attestent de l'importance de cette catégorie générique et de sa spécificité. D'ailleurs Aslangul (1991) avance l'idée suivante dans *le Lexique des termes de presse* que « dans l'usage français il n'y a, en principe, qu'un éditorial par numéro³⁰, quand il y en a un » (Aslangul 1991 : 53). Un effet de rareté qui accentue la portée des interventions publiées, et explique le fait que les éditoriaux des grands journaux sont lus attentivement par différents acteurs sociaux, notamment les politiques. Cette

²⁹ L'éditorial d'un magazine ou d'une revue peut avoir une fonction un peu distincte, celle de condenser les propos contenus dans les différents articles de la publication, en faisant sortir les points forts et en annonçant parfois de nouvelles tendances. Il peut aussi endosser la position du magazine ou de la revue, au besoin sur un fait d'actualité.

³⁰ Dubied & Lits (1997) ont trouvé dans le numéro du 16 novembre du journal *Le Soir* deux éditoriaux, ce qui n'arrive que très exceptionnellement. Le premier est l'éditorial du rédacteur en chef consacré à un dossier spécial sur l'immigration, et le second est celui de la journaliste en charge des dossiers africains sur la situation au Zaïre.

présentation ne répond que brièvement à certaines questions concernant les critères définitoires du prototype « éditorial ». Afin de développer cette description par d'autres aspects, nous allons présenter les traits distinctifs fournis par les modèles des spécialistes des médias, vus dans le chapitre précédent.

2. L'éditorial selon le modèle de Neveu (1993)

En proposant une analyse empirique de la rubrique *Politique* et des articles qui s'y rattachent par leur sujet, le modèle de Neveu (1993) traite automatiquement de l'éditorial. En considérant que l'éditorial a trait à une « logique de l'analyse » ou « rhétorique de l'aval », Neveu précise que ce genre rédactionnel répond à une logique de traitement de l'information qui correspondrait plus à une « dissertation » car cette dernière « permet de développer un point de vue plus subjectif sur un problème, d'en manifester la complexité, de l'éclairer par la mobilisation d'une culture » (Neveu 1993: 10). Ce qui se traduit d'après lui, par l'intervention d'une « parole d'autorité » à la légitimité singulière exempt dans le cas de l'éditorial d'un statut d'expertise, mais qui répond aux valeurs d'une ligne éditoriale et aux contraintes d'un contexte sociale. Comme nous allons le détailler plus loin, cette responsabilité auctoriale transparait, entre autres, dans les différentes signatures de l'éditorial du Quotidien d'Oran. C'est en prenant en compte ces critères, que nous proposons dans les chapitres suivants de nous intéresser au système énonciatif de l'éditorial du Quotidien d'Oran pour voir le degré de subjectivité des instances énonciative, les différentes modalités d'intervention d'une « parole d'autorité » qui l'inscrive ou pas dans sillage de la ligne éditoriale du journal et qui le fasse ou pas répondre au contexte algérien. Ce qui nous permettra par la suite de voir l'impact de ces traits définitoires dans sa visée persuasive.

3. L'éditorial selon le modèle de Lochard (1996)

Cet auteur considère que l'éditorial est une forme textuelle qui relève autant que « l'analyse » et le « commentaire » d'une visée « persuasive » et repose sur la mobilisation d'un mode dominant d'organisation argumentatif. On peut y trouver aussi les modes descriptif, narratif qui sont cependant moins dominants.

À ce critère « d'orientation pragmatique » macro-textuel, l'auteur ajoute d'autres critères de reconnaissance : les « procédures d'affichage générique ». La désignation de genre ou la typographie sont d'une grande importance car ils permettent de distinguer ce format d'énonciation journalistique des catégories

génériques voisines tel que le commentaire. Ces traits génériques sont d'une importance capitale car ils répondent selon Lochard (1996) à la contrainte de captation qui est pour lui, aussi importante que celle de l'information. Ainsi il relie la visée communicative de l'information avec sa mise en scène et dit qu'elles ont un égal intérêt et que cette dernière influe même sur sa mise en texte.

Cet état de fait est à souligner car il montre qu'à l'instar des autres catégories génériques, l'éditorial est sujet à certains changements qui s'expliquent, selon lui, par la mutation du contrat reliant les lecteurs avec l'instance d'énonciation journalistique. C'est en prenant en compte ces critères que nous proposons dans les chapitres suivants, de voir si le mode dominant de l'éditorial du Quotidien d'Oran est argumentatif et si la description et la narration existent aussi. Nous allons également procéder à l'analyse de son mode d'affichage. Ainsi nous allons savoir si cet article joue sur la captation des lecteurs autrement dit s'il emploie une présentation spécifique qui le sépare des textes à dominante commentative ainsi que des autres textes. Nous tacherons aussi de voir s'il est encadré par un affichage générique explicite et aussi s'il s'adapte à une nouvelle génération de lecteurs, pressés, attirés par les TICE. C'est ainsi que nous observerons plus loin dans notre recherche en thèse comment ces différents critères participent dans l'actualisation de sa visée persuasive ?

4. L'éditorial selon le modèle de Charaudeau (1997)

Pour établir la typologie des grands genres médiatiques (presse, radio et télévision), Charaudeau (1997) croise les principaux types de modes discursifs du traitement de l'information : "rapporter l'événement", "commenter l'événement" et "provoquer l'événement", qu'il place sur un axe horizontal, avec les principaux types d'instance énonciatrice : « instance à origine externe », « instance à origine interne », auxquels il superpose un degré d'engagement (+/-) de celle-ci, le tout placé sur un axe vertical.

Ainsi en le plaçant au milieu de l'axe horizontal, Charaudeau avance l'idée que l'éditorial relève en premier lieu de « l'événement commenté » car il permet de « problématiser les faits et les dits, de les élucider et de les évaluer » (Charaudeau 1997 :191). Il relève aussi de « l'événement rapporté » parce qu'il remplit une fonction informative sur ce qui se passe et se dit dans l'espace public en permettant d'apprendre plus de détails à propos du fait commenté et aussi de « l'événement provoqué », en encourageant la réflexion, la confrontation d'idées et le débat public.

Par ailleurs se plaçant au sommet de l'axe vertical, l'éditorial fait l'objet d'un engagement manifeste et fort d'une instance énonciatrice interne à l'organe d'information qui est dans ce cas l'éditorialiste. Par engagement, Charaudeau (1997) entend le « fait que l'énonciateur manifeste plus au moins sa propre opinion ou ses propres appréciations dans l'analyse qu'il propose ou dans la façon de mettre l'événement en scène » (Charaudeau 1997 : 141). Aussi selon le mode discursif le journaliste joue soit le rôle de « rapporteur », soit celui de « commentateur » ou celui de « provocateur-animateur ». C'est en prenant en compte ces critères que nous essayerons, dans les chapitres suivants, d'analyser le mode de fonctionnement discursif dominant dans l'éditorial du Quotidien d'Oran. Nous nous demanderons aussi en analysant son système énonciatif comment les instances énonciatrices qui sont d'origine « interne » manifestent leur engagement et quel degré d'engagement elles présentent ? Quel rôle jouent-elles : celui de rapporteur, celui de commentateur ou celui de provocateur-animateur ? Et enfin nous nous demanderons comment ces différents critères participent dans sa visée persuasive ?

5. L'éditorial selon le modèle Grosse & Seibold (1996)

En considérant le journal comme un tout et en dressant des critères pertinents, tant paratextuels, macrotextuels que microtextuels, pour classer et décrire les différents genres de la presse écrite, la typologisation de Grosse & Seibold (1996) inclut aux genres rédactionnels, habituellement pris en compte, les genres non rédactionnels. L'originalité de ce modèle consiste donc à combiner les points de vue linguistiques ou sémiotiques d'une part, et les points de vue historiques et socio-économiques de l'autre.

Ainsi en prenant en considération ces deux derniers aspects, les deux auteurs proposent deux modèles : le modèle arborescent et le modèle linéaire. Sur la base d'un critère sémantique le premier donne à l'éditorial une fonction d'opinion, parmi les neuf fonctions qu'il propose, tandis que sur le plan pragmatique, le second confère à l'éditorial une intention principalement persuasive.

Par ailleurs en considérant l'idée que les genres de la presse écrite évoluent en fonction des contraintes socio-économiques, Grosse & Seibold considèrent qu'en s'étendant et en inondant les autres domaines, l'empire du marketing devient l'un des facteurs clés de cette évolution. Ce qui inscrit l'éditorial dans une évolution qui lui permet – la presse écrite étant concurrencée en interne (autres journaux) et en externe (autres médias) - de se plier à des contraintes socio-économiques et de s'adapter à de « nouveaux » lecteurs. C'est en prenant en compte ces critères et en inscrivant notre

recherche dans le sillage de cette réflexion que dans les chapitres à venir, nous allons étudier le mode de présentation de l'ensemble du Quotidien d'Oran. Ce qui nous permettra d'appréhender certains aspects de sa mise en page tels que le rubriquage, les cahiers, les suppléments, etc. les genres payants. Nous tâcherons de savoir si une et place spécifique accordée ou non à l'éditorial. Cette catégorisation nous permettra aussi de savoir comment se manifeste l'intention dominante de persuasion de l'éditorial du Quotidien d'Oran ?

Maintenant que nous avons présenté dans ce qui précède quelques éléments théoriques qui concernent les traits prototypiques du genre éditorial complétés par ceux des spécialistes des médias, nous allons à présent les comparer avec ceux de quelques genres journalistiques voisins comme le commentaire, la chronique et le billet dans le but d'en identifier d'autres et de développer ceux abordés précédemment.

6. L'éditorial et quelques genres voisins

La comparaison de l'éditorial avec d'autres catégories génériques partageant la même visée communicative, permet de mieux le cerner en mettant en exergue ses spécificités et ses particularités. En effet Charaudeau (1997) soutient que « les genres sont nécessaires à l'intelligibilité des objets du monde. Il faut pouvoir repérer dans la manière de configurer le sens, des ressemblances et des différences qui aboutissent à l'établissement de catégories, lesquelles servent de modèle ou de contre-modèle de production-lecture du discours » (Charaudeau 1997 : 132).

Il est important pour nous de remarquer que les genres appartenant au pôle du commentaire présentent de nombreux traits en commun avec l'éditorial. Ils sont tous des articles d'opinion, c'est-à-dire qu'ils incarnent un point de vue susceptible d'éclairer les citoyens sur des événements de l'actualité en manifestant un engagement plus au moins prononcé de l'instance énonciative ; ils sont plus au moins courts ; sont isolés du reste de l'aire scripturale de la page par une typographie spécifique et sont encadrés par le même niveau de titraille. Cependant ces catégories génériques divergent sur certains aspects, que nous allons analyser dans le cadre de notre travail.

6.1. Le commentaire

En plus des points communs précédemment cités, l'éditorial et le commentaire privilégient un style efficace et soigné qui s'appuient sur une argumentation, centrée sur l'analyse et l'interprétation d'événements importants de l'actualité. À cet effet Lochard (1996) note que « l'éditorial et le commentaire jouent pareillement sur les ressorts de la rationalité (appui sur des principes de rigueur logique, de non-contradiction, etc.) à travers des jeux démonstratifs qui visent, non plus à un dévoilement du monde, mais à un transfert de conviction sur la façon dont il faut percevoir et appréhender celui-ci » (Lochard 1996 : 89).

Cependant ces deux catégories génériques se distinguent de par leurs signatures : le premier est écrit par un membre de l'équipe éditoriale du journal - l'éditorialiste - soutenu par la rédaction, tandis que le second n'implique pas nécessairement la rédaction toute entière. Il peut être rédigé par une personne extérieure à la rédaction, désireuse d'exposer publiquement ses positions par rapport à une situation précise, à un problème donné.

L'aspect topographique ou la manière de gérer l'aire scripturale de la page constitue une autre différence entre ces deux genres rédactionnels car le commentaire se place plutôt au cœur du journal pour revenir sur les faits exposés. Durrer (2001) justifie cet emplacement par le fait qu'il est souvent juxtaposé sur la même page qu'un article d'information traitant de la même actualité et avec lequel il forme une *hyperstructure*³¹.

Lochard (1996) soutient enfin que l'éditorial qui est un genre « le plus souvent « masqué » (par un effacement du sujet énonçant), se différencie [...] du « commentaire » par un affichage plus ou moins explicite d'une posture évaluative qui peut engager le scripteur dans certains titres relevant de la « presse d'opinion » dans des postures de type polémique (désignation d'un anti-destinataire, affirmation de solidarité avec le destinataire, etc.) » (Lochard 1996 : 89).

³¹ Ce phénomène, que nous allons développer plus loin, est très moderne et permet au commentaire de renvoyer à d'autres articles, présents dans la même page afin d'offrir aux lecteurs d'autres entrées sur le même thème.

6.2. La chronique

Quand De Broucker (1995 : 207) affirme que « l'auteur d'une chronique [...] a ses propres critères de sélection et d'appréciation du ou des sujets dont il désire s'entretenir selon son humeur », il dit que « le chroniqueur règne sur sa chronique » (Grevisse, 2008 : 160). De là découle quelques différences entre l'éditorial et la chronique ; la première concerne la signature. Le chroniqueur qui n'est pas nécessairement un journaliste³², peut être une personnalité extérieure célèbre ou reconnue dans sa profession : un écrivain, un philosophe ou un professeur, par exemple, etc. ce qui n'est pas le cas de l'éditorialiste qui, lui, doit être un membre important de la rédaction.

La seconde concerne le type de propos : le chroniqueur peut aborder les thèmes qu'il veut à condition d'être en relation avec des événements qui viennent de se produire, contrairement à l'éditorial, qui s'exerce sur un propos concernant principalement que le domaine politique. Cette caractéristique fait de la chronique une catégorie rédactionnelle à la limite de plusieurs genres. En traitant de sujets comme l'économie, la santé, le football ou la fiscalité, la chronique flirte avec le billet. En donnant son avis sur un disque, un roman ou un film, elle se situe à la limite de la critique. Quand elle relate des faits en apparence anodins de la vie quotidienne, elle tend vers l'humour. Quand elle aborde des problèmes graves, ou commente les événements politiques de la semaine écoulée, on parle de chronique économique.

Comme l'éditorialiste, le chroniqueur cultive l'opinion, mais quand le premier s'engage dans un point de vue partisan et présente une argumentation qui mobilise l'ensemble de la rédaction du journal, le second peut laisser libre-court à ses sentiments, son émotion, ses jugements « sous un mode où la créativité, l'élégance de la forme sont la règle » (Grevisse 2008 : 160). Cette liberté stylistique qui la distingue de l'éditorial, vient du fait que la chronique, qui est libre, n'engage que son auteur, qui doit « intéresser, surprendre et plaire » (Ibid.).

Enfin, Martin-Lagardette (2009) résume toutes les caractéristiques précédemment citées en définissant la chronique comme « un commentaire libre, de réflexions sur l'actualité, revenant à intervalles réguliers sous la signature d'un

³² Dans la mesure où on distingue les signatures internes (Journaliste, Journal), des signatures externes (Agence, Expert, Lecteurs), la chronique a une signature externe, contrairement à l'éditorial.

collaborateur généralement renommé. Prise de position et avis très personnels, la chronique est le lieu par excellence où le rédacteur peut prendre un peu de distance qui manque tant à ses confrères qui couvrent l'actualité » (Martin-Lagardette 2009 : 102).

6.3. Le billet

Assez court³³, le billet est un article d'humeur qui occupe une place plutôt stable dans le journal. Sa place se situe fréquemment vers la fin du journal, avec les jeux (il est souvent logé sur la même page que les mots croisés). Cette topographie constitue un argument en faveur du caractère ludique, joyeux du billet qui vise l'amusement, le divertissement, avec son ton humoristique. En effet De Broucker (1995) note que « les billets sont plutôt des papiers de bonne humeur » (De Broucker 1995 : 207). Cet aspect différencie l'éditorial du billet, du fait qu'il se caractérise par une liberté stylistique.

Selon Antoine & Alii (1995), la différence est nette entre l'éditorial et le billet. Le premier « implique une responsabilité, au sens presque juridique du terme. L'auteur doit argumenter, développer logiquement sa pensée. L'éditorial tient de la démonstration, du syllogisme. L'humeur quant à elle, peut risquer l'ellipse, fréquenter la gratuité, pour autant qu'elle le fasse avec brio. Elle prend plaisir à excéder, à déborder la demande virtuelle du lecteur. Elle est un luxe de l'information » (Antoine & Alii 1995 : 103).

A l'instar de la dimension argumentative, l'importance du sujet traité constitue aussi un critère de différenciation entre l'éditorial et le billet qui propose des commentaires sur des sujets relativement secondaires voire mineurs par rapport au courant dominant des informations. En effet, selon Durrer (2011) « le billet est souvent en porte-à-faux avec les grands thèmes de l'actualité journalistique ; il offre un commentaire de sujets qui sont relativement secondaires voire mineurs par rapport au courant dominant des informations » (Durrer 2011).

Dans sa classification des genres rédactionnels (vue dans chapitre précédent), Lochard (1996), qui oppose l'éditorial et le commentaire à la chronique et au billet, attribue aux premiers une visée persuasive et aux seconds une visée séductrice. En se référant au modèle de classification de Charaudeau (1997), on attribue une instance

³³En pratique le billet tend à être de plus en plus long.

énonciative interne à ces quatre catégories génériques, sauf que ce n'est pas toujours le cas, en ce qui concerne la chronique, le commentaire et le billet car on enregistre souvent l'intervention d'une instance externe (p. ex. : expert extérieur). Le tableau suivant (inspiré de l'article de *Semen* 13) tente de résumer les tendances observées jusqu'ici :

	Éditorial	Commentaire	Chronique	Billet
<i>Taille</i>				
Brièveté	+	+	?	+
<i>Topographie</i>				
Place stable	+	-	+	+
<i>Typographie</i>				
Encadré et/ou italique/gras	+	+	+	+
<i>Pragmatique</i>				
Instruire	+	+	?	-
<i>Statut du scripteur</i>				
Invité	-	-	?	-
<i>Énonciation</i>				
Énonciation marquée	+	+	+	+
<i>Style</i>				
Formel	+	+	+	-
<i>Ton</i>				
Humour	-	-	?	+
<i>Thématique</i>				
Événement fort	+	+	?	-
<i>Expérience personnelle</i>	-	-	?	+

Cette catégorisation est largement partagée, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, par les usagers du discours médiatique ainsi que par ceux qui en sont spécialistes.

7. L'éditorial genre rédactionnel en évolution

Avant de clore ce chapitre relatif à l'approche générique de l'éditorial, il est important pour nous de préciser que, comme nous l'avons vu au premier chapitre, les catégories génériques évoluent et s'adaptent aux contraintes économiques et sociales. C'est le cas de l'éditorial, ce qui a un impact sur leur portée pragmatique et sur son degré d'engagement qui varie sommairement d'une époque à une autre.

Dans la première moitié du XX^e siècle, cette catégorie générique marquait l'engagement du journal dans un « double rôle d'opposition polémique et de protestation solennelle » (Dubied & Lits 1997 : 53). « Cet engagement se traduisait par la présence d'une argumentation et par la convocation des passions des lecteurs.

Les éditoriaux de cette époque se caractérisaient par une forte présence de l'auteur, ainsi qu'un accent polémique et revendicatif » (Cerny 2000 : 108).

À une époque marquée par l'évolution des rapports et des conflits socio-politiques au sein de la société et par l'importance relative de la presse écrite dans un système médiatique dominé par l'audiovisuel, la presse traditionnelle d'opinion, à quelques exceptions près, n'existe plus vraiment car selon Maurice (1996) « l'indignation, qui servait de carburant à la rhétorique de la presse d'opinion, se fait rare. Le style analytique est préféré au style magistral ou prescriptif, ce qui va de pair avec la fin des grandes certitudes idéologiques » (Maurice 20 : 1996).

Ce faisant, même si l'éditorial contemporain aspire à exprimer une opinion, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire à tolérer la pluralité d'expression des idées, il a beaucoup évolué ces dernières années. En effet « même s'il propose une aire de différenciation et de repos, qui permettrait aux lecteurs d'accéder à une opinion pertinente sur des événements importants, distincte du grand récit médiatique du moment, pris dans la précipitation de l'information, il est marqué en ce moment par une atténuation de la finalité pragmatique, il perd de sa force, s'affadit, devenant ainsi un simple commentaire sans prise de position tranchée » (Cerny 2000 : 108). Cette idée est partagée par Adam (1997) qui soutient que « d'un point de vue énonciatif, on est passé d'un éditorial dans lequel la rédaction intervenait parfois de façon excessivement polémique et même agressive, à un genre plus neutre d'énonciation différenciant clairement l'éditorial du billet d'humeur » (Adam 1997 : 671).

Vu les difficultés techniques dans la mise en texte de l'éditorial dans la période actuelle où la prise de position n'est pas bien portée³⁴, ce genre s'est un peu dilué, bousculé par les autres genres journalistiques. Cette situation est due à « une certaine conception du marketing de presse qui tend à faire de l'éditorial un produit aseptisé formaté » (Grevisse, 2008 : 158) et qui impose une uniformisation inquiétante du traitement de l'actualité, ce qui constitue un des principaux reproches faits aux médias modernes. Cette idée - selon laquelle l'éditorial moderne a tendance à se fondre dans des formats assez standards, dictés par un contexte socio-économique de mondialisation acharnée au point de ne devenir qu'un simple « Commentaire » - est partagée par Herman & Jufer (2001) qui avancent que « l'éditorial se présente

³⁴ « Peur de voir le lectorat se réduire à grands coups de désabonnements » (Grevisse : 2008 :158), les rédactions des journaux ne se risquent pas à proposer des opinions trop marquées.

comme un genre à la fois important et pourtant affaibli, qui se veut subjectif et qui se désobjectivise en incarnant des formes d'opinion publique. L'affirmation d'une opinion personnelle est en effet souvent diluée dans une cosmétique tout public » (Herman & Jufer : 2001). D'ailleurs les deux auteurs ont observé dans un corpus, objet d'analyse, un article de Flavia Giovannelli, désigné différemment dans deux journaux suisses. Il a été clairement présenté en tant que *Commentaire* dans le journal *24 Heures* et en tant qu'*Éditorial* dans *La Tribune de Genève* du même jour, avec seulement deux modifications, dont la francisation du mot « bug ». Le choix même du titre « Commentaire » par un quotidien est significatif de cette évolution, et manifeste aussi que toute approche classificatoire doit tenir compte de modifications structurelles liées à l'histoire d'un genre, lui-même tributaire d'une histoire des mentalités (Dubied & Lits 1997 : 53). D'autres points en relation avec l'évolution de sa place seront développés dans les chapitres qui vont suivre.

Conclusion

À l'instar de Amossy (2006) qui avance que « le genre de discours est un modèle discursif qui comprend un ensemble de règles de fonctionnement et de contraintes » (Amossy 2006 : 217), nous disons qu'analyser un objet discursif, qui est dans notre cas l'éditorial du Quotidien d'Oran, d'un point de vue générique permet de le cerner. Ainsi c'est à dessein que nous avons réalisé, dans la continuité du premier chapitre, cette synthèse théorique car elle est très importante pour appréhender, dans les chapitres qui vont suivre la visée persuasive de l'objet éditorial.

Pour ce faire nous avons organisé notre travail en trois axes : dans un premier temps nous avons défini sommairement les principaux traits prototypiques du genre éditorial. Dans un deuxième, nous les avons complétés en explorant les propositions d'autres spécialistes des médias et enfin nous les avons comparés avec ceux de quelques genres journalistiques voisins.

Ce travail qui sert à définir l'identité, et à relever « les caractères qui permettent de le différencier des autres genres, comme spécificités relativement constantes aux différents moments synchroniquement déterminés » (Lee 2003 : 8), nous a permis de comprendre que même avec l'évolution des pratiques journalistiques et des contraintes commerciales, l'éditorial reste l'une des principales catégories rédactionnelles abordées par l'ensemble des typologies abordées. Ce qui se traduit par la place privilégiée qui lui est accordée, et dans l'espace public en distinguant le journal qui l'accueille des autres journaux, et dans le journal en le différenciant des autres catégories rédactionnelles.

D'ailleurs en plus de sa présence dans tous les supports de presse, plusieurs éléments attestent de cette importance : le nombre de travaux dont a bénéficié cette catégorie générique qui se mesure à la place significative qu'elle occupe dans les manuels de journalisme et chez les spécialistes de cette même formation discursive ; la place prestigieuse conférée à son auteur (Neveu 1993 « parole d'autorité»), qui fait qu'au-delà « des qualités dites littéraires de son écriture, le prestige de l'éditorialiste est lié à sa responsabilité : l'éditorial engage classiquement toute la rédaction » (Herman & Jufer 2001). On parle ici de contraintes génériques qui font qu'avant même que l'éditorialiste « énonce, un certain nombre de contraintes génériques distribuent les places, circonscrivent les thèmes abordables, etc. » (Maingueneau 1987 :27).

Dès lors en impliquant la rédaction toute entière, l'éditorialiste exprime communément de façon explicite l'orientation générale et l'identité politique du journal sur un événement marquant de l'actualité. Et ce en incarnant un point de vue susceptible d'éclairer les citoyens sur cet événement tout en manifestant un engagement plus au moins prononcé. Ce dernier trait est l'un des principaux qui différencient l'éditorial des autres catégories rédactionnelles appartenant au pôle du commentaire. D'autres aspects certifient aussi de la spécificité qui lui est encore accordée. On cite son unicité, sa rareté, son style, son mode d'organisation textuel, son emplacement dans le journal, sa présentation, mais aussi d'autres éléments que nous détaillerons dans le prochain chapitre.

Maintenant que nous avons présenté sommairement dans ce qui précède quelques éléments théoriques concernant les traits prototypiques de l'« objet » éditorial, nous allons dans les chapitres qui suivent déployer notre réflexion sur celui du Quotidien d'Oran. En effet nous allons nous intéresser tout d'abord aux traits définitoires externes en relation avec son aspect matériel ainsi qu'avec celui du journal dans lequel il est publié, en vue d'appréhender la manière dont ces éléments participent à l'actualisation de sa visée persuasive.

PARTIE II
DISPOSITIF MATERIEL : POUR UNE
APPROCHE PARATEXTUELLE
DE L'ÉDITORIAL DANS LE QUOTIDIEN
D'ORAN

INTRODUCTION

Parmi les paramètres qui participent à distinguer une catégorie générique, sa conception matérielle. Cette dernière est d'autant plus importante pour les genres de la presse écrite car elle traduit, entre autres, la place que leur réserve l'espace institutionnel dans lequel ils évoluent dont, le journal qui les accueille. Ce qui a un impact déterminant dans l'actualisation de leur visée communicative. En effet comme le précise Amossy (2006) « la recherche de l'adhésion et le pouvoir du verbe ne peuvent se mesurer en dehors d'une sphère d'activité sociale dotée de sa logique propre. C'est elle qui assigne au discours ses objectifs et lui impose ses règles. Le fonctionnement d'un discours et son emprise dépendent donc de l'espace social et institutionnel dans lequel s'effectue l'interaction » (Amossy 2006 : 215-216).

Dès lors les différentes catégories génériques de presse écrite ne peuvent pas être séparées artificiellement du journal qui leur sert de support car les informations à publier n'auraient pas la même portée. En effet comme le précise Charaudeau (2008), « un même événement (une manifestation) n'est pas porteur du même sens, selon qu'il est rapporté par tel ou tel journal, sous telle ou telle configuration discursive » (Charaudeau 2008 : 54). Ce constat est aussi valable pour la présentation de ces catégories rédactionnelles car conformément à Maingueneau (2004) « une modification significative de leur mode d'existence matériel, suffit à les transformer profondément » (Maingueneau 2004 : 108).

Cela revient à mettre en avant l'importance de la forme matérielle du journal et des différents énoncés qu'il contient, notamment l'éditorial. Des éléments que nous appréhenderons dans cette partie en référence à la paratextualité que Herman & Lugrin (1999a) définissent comme tous les éléments, en rapport avec les articles (péritexte de l'article : titrairie, infographies, etc.) et avec le journal (péritexte du journal : nom, rubriques, sommaire, etc.), c'est-à-dire tous les éléments extérieurs au texte d'un article qui peuvent guider, influencer, voire stimuler sa lecture (1999a : 13-14).

De ce fait, nous allons voir dans les deux chapitres qui vont suivre à quel niveau l'aspect matériel de l'éditorial du Quotidien d'Oran ainsi que le dispositif qui l'accueille participent dans l'actualisation de sa visée persuasive.

CHAPITRE 1 :
L'EDITORIAL ENTRE LE PERITEXTE
DU JOURNAL & LE PERITEXTE DE
L'ARTICLE

Introduction

Dans le chapitre précédent nous avons analysé d'une façon globale, le cadre générique dans lequel s'inscrit l'éditorial. Dans celui-ci nous allons explorer l'un de ses traits définitoires à savoir le cadre physique, matériel dans lequel il évolue. Ainsi, partant de l'hypothèse que le discours ne saurait être dissocié des *cadres* où il s'actualise, nous allons examiner les différents dispositifs dans lesquels les catégories rédactionnelles d'un quotidien et plus précisément l'éditorial, prennent à la fois forme et sens.

De ce fait, à l'instar de Peytard (1975) qui envisage l'*aire scripturale* du journal, comme un support signifiant, Mouillaud & Tétu (1989) soutiennent que « les dispositifs médiatiques ne sont pas les supports inertes de l'énoncé, mais des sites où l'énoncé prend forme. Ils ne jouent pas non plus le rôle de simples contextes. Alors que l'énoncé et son contexte peuvent être - dans une certaine mesure - détachés l'un de l'autre (un même énoncé pouvant apparaître dans divers contextes) et que le contexte n'apporte à l'énoncé qu'une variable du sens, le site joue le rôle d'un "formant" ou d'une matrice, de telle façon qu'un certain type d'énoncé ne peut apparaître qu'"in situ" » (Mouillaud & Tétu 1989 :23).

Mais avant ce traitement sémiotique, l'information passe par un moule langagier qui connaît trois étapes : la sélection des faits, suivie de leur construction langagière et enfin de leur mise en forme. À ce long processus de fabrication succède un temps nécessaire au transport (circuit de distribution) et un autre pour la lecture qui, selon Charaudeau (2005b), « produit un fort décalage entre l'instant de surgissement de l'événement et le moment où le lecteur en prend connaissance » (Charaudeau 2005b : 93). Pour compenser cette distanciation entre l'instance de production et celle de la réception, la presse écrite développe un espace stratégique d'information qui produit un travail de *conceptualisation* typique à ce média avec « des logiques de production et de compréhension spécifiques » (Charaudeau 2005b :93), visant à représenter le monde phénoménal pour des lecteurs de plus en plus exigeants avec lesquels les journaux s'efforcent de maintenir une relation de connivence. C'est cette nécessaire adaptation de l'instance de production à celle la réception qui amène Mouriquand (1997) à affirmer que « les éditeurs sont devenus très attentifs aux désirs de la clientèle et que de grands groupes testent sans cesse les réactions de leur public face au contenu de leurs journaux » (Mouriquand 1997 :4).

À cet effet nous commencerons par décrire les différentes étapes par lesquelles passent les événements, allant de l'état brut à l'état de « nouvelles » mises à la disposition des lecteurs. Puis nous nous attarderons sur la pratique du rubricage pour comprendre comment structure un quotidien une masse informationnelle initialement hétérogène et comment il la diffuse, en rubriques, en cahiers, en suppléments et enfin en pages non-rubriquées (c'est le cas, comme nous allons le voir plus loin, de la page qui contient l'éditorial du Quotidien d'Oran). Cette analyse du péri-texte du journal sera suivie par celle du péri-texte de l'éditorial puis nous finirons par étudier la manière dont ce dernier interagirait avec les autres articles du journal.

Ces paramètres ainsi exposés nous permettront d'appréhender la manière dont un quotidien traite, hiérarchise l'information et présente ses articles notamment l'éditorial. Dans une interaction continue, ce dernier conjugue le péri-texte du journal et le sien dans le seul but de décupler sa force persuasive et répondre aux attentes de son lectorat. À la lumière de ces points de vue théoriques, nous allons explorer, dans le chapitre suivant, l'éditorial du Quotidien d'Oran en vue d'observer sa convergence avec le modèle présenté présentement ou au contraire en établir les divergences.

1. Étapes et stratégies de mise en scène de l'information

Dans un paysage médiatique en continuelle mutation, la presse écrite reste encore de nos jours, le moyen privilégié d'une tranche importante de la société qui aspire à s'informer, comprendre le monde autour d'elle et à s'en faire une opinion. Pour Herman & Lugin (1999a) le journal joue depuis longtemps, un rôle d'intermédiaire entre différentes instances (politique, économique, etc.) et la sphère sociale, en structurant le monde et en faisant des événements, des informations mises à la disposition du corps social. (1999a :13).

Se passant en amont, cette idée de structuration présuppose tout un processus de construction, accompli par un sujet informateur qui impose son regard sur un événement et qui « l'intègre dans un système de pensée et ce faisant le rend intelligible » (Charaudeau 1997 :102). De fait on peut parler de transformation de l'événement brut en événement médiatique, c'est-à-dire en "nouvelle" mise à la disposition des lecteurs.

1.1. De l'événement à la "nouvelle"

Pour décrire les différentes étapes nécessaires à la « construction » de l'information, les travaux de Patrick Charaudeau nous servent de cadre théorique de référence. Ainsi l'auteur note que l'information³⁵ mise à la disposition des lecteurs ne leur est jamais transmise telle quelle, elle passe au préalable par un travail d'élaboration qui s'impose à l'instance de production³⁶. Charaudeau (1997) appréhende ce phénomène comme « un quelque chose qui se produit ou s'est produit, une modification de l'état du monde phénoménal qui se manifeste physiquement, qui est percevable, mais encore sans signification » (Ibid. 165). En d'autres termes, pour que cet événement signifie, il faut qu'il soit transformé en événement médiatique c'est-à-dire qu'il devienne « le résultat de l'un de ces discours qui transforme l'événement brut en événement susceptible d'être perçu et entendu par les récepteurs de l'information » (Ibid.).

³⁵ Les informations qui sont à l'origine des événements, transformés par le journal en informations rédigées, encadrées puis imprimées (Grosse & Seibold 1996 : 127), sont issues en partie de dépêches (elles-mêmes fournies par les agences de presses) et en partie de travaux d'investigations. Ceux-ci ont l'obligation de respecter une déontologie de l'écriture de presse qui condamne le recours aux méthodes déloyales de recherche de l'information.

³⁶ Ce travail d'élaboration correspond aux trois états proposés par Neveu (1993) et cités au premier chapitre de la partie précédente.

Ainsi l'événement ne constitue en soi que le cadre à partir duquel se construit le sens au terme d'un double processus de sémiotisation que l'auteur nomme « transformation » et « transaction ». Le premier consiste à transformer un « monde à signifier » en « monde signifié » en le structurant selon un certain nombre de catégories qui sont elles-mêmes exprimées dans des « formes ». Il s'agit des catégories qui identifient les êtres du monde en les « nommant », qui assignent à ces êtres des propriétés en les « qualifiant », qui décrivent les actions dans lesquelles ces êtres sont engagés en « narrant », qui fournissent les motifs de ces actions en « argumentant », qui évaluent ces êtres, ces propriétés, ces actions et ces motifs en « modalisant ». (Charaudeau 2005b : 30).

Ces formes doivent correspondre à des données spécifiques à la situation d'échange, c'est-à-dire que le sujet énonciateur construit son discours en fonction de contraintes dictées par une relation d'intersubjectivité, que Charaudeau (2005 b) appelle « transaction ». Ce procédé « consiste, pour un sujet qui produit un acte de langage, à donner une signification psychosociale à son acte, c'est-à-dire à lui assigner un enjeu en fonction d'un certain nombre de paramètres » (Ibid. 30-31). Ces paramètres sont les hypothèses que peut faire le sujet d'énonciation sur l'identité de sa cible, quant à son savoir, sa position sociale, son état psychologique, ses aptitudes, ses intérêts, etc. ; l'effet qu'il veut produire sur elle ; le type de relation qu'il veut instaurer avec elle et le type de régulation qu'il prévoit en fonction des paramètres précédents.

Appliquée au discours informatif, la « transaction » consiste en la circulation de savoirs que le sujet informateur est censé posséder et le lecteur pas, que le sujet informateur est censé transmettre et le lecteur recevoir, comprendre et interpréter selon sa propre compétence d'intelligibilité. Ainsi dans la mesure où la majeure partie des informations résulte d'un tel processus, aucune "nouvelle", ne peut prétendre à la neutralité, à la transparence, à la factualité « les seules informations qui se rapprochent le plus d'un point zéro, entendues comme dépouillé de tout implicite et de toute valeur de croyance, ce que l'on appelle une information purement factuelle, se trouvent dans les pages pratiques des quotidiens. [...] Les informations à caractère explicatif peuvent aussi prétendre à une sorte de degré zéro qui résiderait dans leur caractère d'unicité » (Ibid.40).

Charaudeau représente dans la figure suivante (Ibid. 31) (que nous avons adapté pour des raisons d'analyse) les deux processus de « transformation » et de « transaction » et pose le « monde à signifier » comme le lieu de l'événement brut et

le « monde signifié » comme celui de l'événement médiatique. Le processus de « transformation » consiste donc à faire passer l'événement d'un état brut à l'état de "nouvelle"³⁷, tout en respectant les règles d'une « transaction » passée entre l'instance de production de l'information et celle de sa réception.

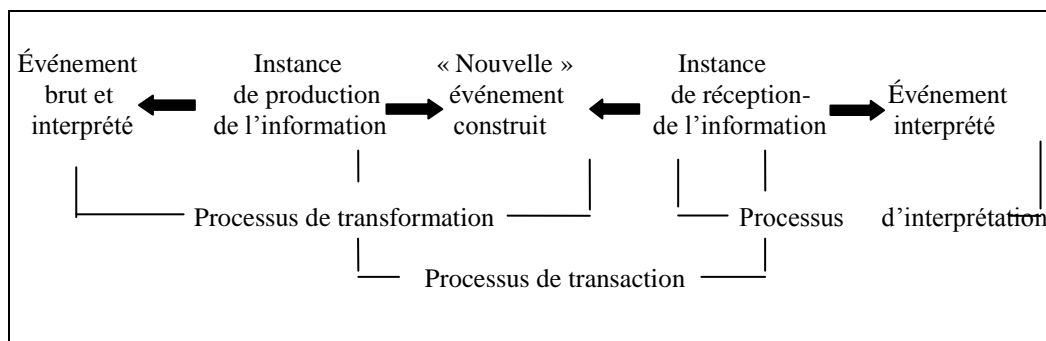


Figure II.1 De l'événement à la "nouvelle"

A l'image de ce schéma, notre objectif consiste à comprendre la manière dont cela fonctionne pour le Quotidien d'Oran. Le processus est-il identique ou serait-il différent ? L'exploration de notre corpus nous permettra de mieux comprendre le mode de fonctionnement de la textualisation de l'information dans le Quotidien d'Oran, notamment pour les deux derniers processus.

1.2. La sélection des faits

Dans les pages précédentes nous avons défendu l'idée que l'événement signifié naît d'un processus événementiel qui considère la "nouvelle" mise à la portée du lecteur ciblé comme une réalité. Cette dernière passe par le filtre d'un point de vue particulier posé sur elle, qui participe de la construction du sens à travers un discours la rendant ainsi plus intelligible.

À ce stade de la réflexion de Charaudeau, une question s'impose, celle de savoir quels sont les critères qui peuvent intervenir dans la sélection des faits, surtout que par définition les événements qui se produisent dans le monde sont en nombre bien supérieurs à ceux traités dans et par les médias. Cette opération est très importante car « en omettant ou en favorisant certains faits, certains événements, en pouvant même aller jusqu'à les créer, les médias les font exister ou, au contraire, en

³⁷ Charaudeau (1997) propose d'appeler "nouvelle" « un ensemble d'informations se rapportant à un même espace thématique, provenant d'une certaine source, ayant un caractère de nouveauté et pouvant être diversement traité » (Charaudeau 1997 : 146).

contrarient l'émergence » (Souhard 1989 : 40). Ainsi la sélection sera suivie d'une hiérarchisation puis d'une mise en discours des différents événements selon qu'ils sont traités par des catégories rédactionnelles appartenant au pôle de l'information ou à celui de l'opinion ou par les deux. Ces différents choix déterminent la ligne éditoriale d'un journal. Ce faisant pour répondre à cette question, les manuels de journalisme qui sont nombreux, ont des avis qui divergent. Ce faisant nous commencerons par exposer ceux de Grevisse (2008) et de Martin-Lagardette (2009) puis nous continuerons sur ceux rapportés par Lugin (2005) et enfin nous terminerons par une analyse généralisante proposée par Charaudeau (1997, 2005b).

Aussi, d'après Grevisse (2008 : 54), l'événement médiatique se construit selon : l'actualité, l'originalité, l'exclusivité, la nouveauté, l'impact prospectif, la proximité, la notoriété des acteurs et la fiabilité ou le poids des sources.

Martin-Lagardette (2009 : 29) indique pour sa part que le choix de l'information est contraint par trois impératifs : l'actualité, l'intérêt du lecteur et la ligne éditoriale de la publication auxquels il ajoute la disponibilité du budget. La deuxième contrainte répond au critère de proximité (Ibid. 30) qui est la résultante de plusieurs orientations : géographique, affective, psychologique, temporelle, culturelle, sociologique ou politique, existentielle et pratique. En regroupant les résultats des travaux de trois spécialistes des médias, Lugin (2005 :231) classe les critères de sélection des informations selon leur fréquence et donne le tableau qu'on trouve en annexe (figure II. 2).

Soulignons qu'en parlant de « disponibilité du budget », Martin-Lagardette (2009) rappelle que les journaux sont des entreprises culturelles régies par les lois de l'économie et du marketing qui, outre la concurrence des autres médias (radio, télévision et, plus récemment, Internet), doivent compter avec le développement important de journaux gratuits. Ce faisant Lugin note (Ibid.) que pour satisfaire le lectorat de manière inconditionnelle, les quotidiens développent des genres de l'information divertissante au détriment évident des genres de l'opinion et de l'information d'intérêt général. En outre cet auteur dit que le choix de l'information doit aussi répondre à la ligne éditoriale du journal.

Aux États-Unis, la presse de « qualité » se rapproche de la presse de boulevard et des journaux gratuits. Shaw (1999) observe par exemple que « de 1977 à 1997, l'espace consacré aux informations marginales – sur les personnalités célèbres, sur les scandales et, plus généralement, sur ce que les journalistes appellent les sujets

« d'intérêt humain » - a considérablement augmenté » (Shaw 1999 : 75). Et de fait des critères subordonnés comme la starisation, l'insolite³⁸ et l'aspect humain (voir tableau) prennent le dessus et font que les genres de l'information semblent moins perdre en espace qu'en qualité. C'est cette complexité que résume très bien Grevisse (2008) dans cette citation « la complexité et l'intérêt de la démarche journalistique consistent à mettre en tension perpétuelle cette adéquation des attentes du public avec l'obligation de lui faire savoir ce qu'est le monde, en toute modestie et sans toujours lui donner ce qu'il attend... » (Grevisse 2008 :53). Quant à Charaudeau, il énumère trois critères de sélection qui sont :

- Le temps : l'obsession du présent et l'absence de perspective

En effet, selon l'auteur (2005b), pour que le journal rende compte « d'événements qui se situent en co-temporalité énonciative, il essaye de rapprocher le plus possible les deux moments opposés de la chaîne temporelle : instant de surgissement de l'événement > instant de la production médiatique > instant de la sortie du produit médiatique > instant de la consommation de la nouvelle » (Charaudeau 2005b :106). Ce n'est qu'à ce prix que la nouvelle se définit comme « actualité ». Ce critère est très important car il explique deux caractéristiques essentielles du discours d'information médiatique son « éphémérité » et son « a-historicité ». D'ailleurs Mouillaud & Tétu (1989) rappellent que toute information, dans un quotidien, est supposée s'être passée dans l'empan des 24 heures et se refermer avec lui. Ainsi, par définition, elle constitue une différence par rapport au numéro précédent. Le journal, en effet, n'existe qu'au jour le jour ; tandis que tous les autres numéros sont renvoyés à une existence virtuelle. (Mouillaud & Tétu 1989 :119). Dans ces conditions, l'information ne dure que pour l'instant de son apparition. Elle peut durer plus longtemps si elle apporte à chaque fois un élément nouveau qui soit porteur d'une forte charge d'inattendu. C'est le cas des moments discursifs.

- L'espace entre ubiquité et proximité

La proximité spatiale de la "nouvelle" est le critère censé susciter un intérêt particulier de la part du lecteur, du fait qu'elle se déroule dans le même espace physique dans lequel il se meut. Cependant ce n'est pas toujours le cas car même si les nouvelles locales voire nationales développent une citoyenneté de terroir, de proximité et de convivialité, elles peuvent manquer d'intérêt par rapport aux

³⁸ D'ailleurs quand une information insolite défraye la chronique, elle « fait le buzz sur la toile », ce qui se mesure en temps réel par le nombre de vue.

informations internationales. Ce point est relatif car quelques fois ce n'est pas toujours l'information qui suscite l'intérêt mais la manière de la traiter et l'angle choisis : une nouvelle qui traite de la crise économique mondiale peut aussi bien intéresser un citoyen algérien qu'un citoyen australien habitant à l'autre bout du monde, dans la mesure où le journaliste insiste sur l'impact qu'elle peut avoir sur leurs quotidiens respectifs. C'est le cas de l'éditorial du Quotidien d'Oran qui peut, comme nous allons le voir, aussi bien parler du chômage en Algérie que de la crise économique qui touche la Grèce.

- Le critère d'importance dans la hiérarchie des événements

Charaudeau (1997) distingue deux types de critères qui président la sélection des événements, l'un externe et l'autre interne. Les critères externes sont tournés vers le mode d'apparition de l'événement qui peut être de trois sortes. En effet, les événements inattendus appelés aussi événements-accident, comme c'est le cas notamment des catastrophes dites naturelles, les ouragans, les tremblements de terre, les inondations, etc. sont du premier ordre. Les événements programmés dans un calendrier ponctuant l'organisation et le déroulement de la vie sociale sont du deuxième ordre. L'exemple-type étant les manifestations sportives (les jeux olympiques, championnat de football, etc.), politiques (fêtes nationales, élections, etc.) et culturelles (fêtes religieuses, festivals, etc.). Enfin, les événements suscités par tel ou tel secteur institutionnel dans un objectif bien précis comme, par exemple, ceux qui détournent le regard de l'opinion publique sur tel événement en vue de le porter sur tel autre.

Les critères internes sont ceux utilisés par l'instance médiatique pour choisir des événements qui répondent au même temps aux principes de *saillance* et de *prégnance* (Charaudeau 1997 : 106). Le premier « relève d'une opération perceptivo-cognitive qui fait que c'est le sujet qui impose au monde son regard en le faisant passer, selon un jeu de hasard et de nécessité, d'un état de déterminisme absolu à un état de mouvement aléatoire, d'un état de non- événement à celui de l'événement » (Ibid.). En d'autres termes, l'événement n'existe qu'à condition qu'il soit perçu par le lecteur-cible, et que cette « perception s'inscrive dans un réseau cohérent de significations sociales produisant un effet de *prégnance* » (Ibid.). Ceci explique les nombreuses utilisations des lieux communs par l'instance de production afin de l'intéresser, l'émouvoir et le marquer.

Le principe de saillance est très important dans l'argumentation, notamment dans le cas de l'éditorial du Quotidien d'Oran, car en y répondant l'éditorialiste emploie alors des prémisses qui le mèneront à sa conclusion.

1.2.1. La sélection des faits dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

Selon sa ligne éditoriale, ce journal sélectionne les informations en fonction des différentes catégories rédactionnelles autant pour annoncer un fait que pour poser une opinion sur lui. Ce qui permet selon les cas d'en savoir plus sur l'événement, de le mettre en rapport avec d'autres événements passés (que les lecteurs se les rappellent ou qu'ils les apprennent), d'en saisir la portée, d'en comprendre les causes ou d'en avancer les conséquences éventuelles, etc. Ainsi parmi les critères de sélection précédemment cités, plusieurs sont mis en œuvre dans la sélection des sujets des éditoriaux du Quotidien d'Oran comme, par exemple, le critère de proximité qui est utilisé avec ses différents vecteurs, celui de la nouveauté, ainsi que de celui de la mauvaise nouvelle, etc.

À titre d'exemple, en livrant son opinion sur les difficultés qu'éprouvent les jeunes algériens pour trouver un logement, comme cela se décline dans l'éditorial intitulé *Palliatifs*³⁹, l'éditorialiste répond aux critères de proximité géographique, affective, sociale, spatiale, psychologique, culturelle, sociologique ou politique, etc.

En traitant de l'attaque de l'armée israélienne contre la flottille de La Liberté, dans l'éditorial⁴⁰ intitulé *un état-voyou*, le journaliste répond en même temps au critère de l'actualité (proximité temporelle), à celui de la mauvaise nouvelle à celui aussi de proximité culturelle, et enfin à celui de conflit (le conflit au moyen orient). En effet cet événement a été rapporté avec un décalage temporel minimal entre l'instant de surgissement de l'événement, et l'instant de la consommation de la nouvelle par les lecteurs, c'est-à-dire au lendemain même de son avènement, et cela est conforme l'opinion largement répandue dans le milieu journalistique selon laquelle *bad news is a good news*.

³⁹ Le Quotidien d'Oran n° 4662 daté du lundi 5 avril 2010.

⁴⁰ Le Quotidien d'Oran n° 4710 daté du mardi 1 juin 2010.

1.3. La "nouvelle" entre visibilité et lisibilité

La rédaction sélectionne les événements selon différents critères et principes précédemment cités puis en fait un traitement médiatique au terme du double processus de *transformation* et de *transaction*. Cela se fait selon Charaudeau (1997: 138) en répondant à l'une des trois finalités de base – que nous avons développés dans le premier chapitre -correspondant à l'attitude du traitement de l'information que choisit l'instance médiatique : « "rapporter l'événement", "commenter l'événement", "provoquer l'événement" ».Ce faisant pour que l'information réponde aux deux principes préalablement cités, la presse doit composer avec une matière informationnelle hétéroclite préalablement sélectionnée qu'elle classe, hiérarchise et met en forme. En d'autres termes, selon Charaudeau (1997) elle « rationalise l'événement qui n'est jamais transmis dans son état brut. Il fait l'objet de rationalisations : rationalisation par les principes de sélection des faits et des acteurs (les motifs), rationalisation par la façon d'enfermer ceux-ci dans des catégories d'entendement (la structuration), rationalisation enfin par les modes de visibilité choisis (rubriquage) » (Charaudeau 1997: 163).D'après l'auteur, ces différentes rationalisations doivent répondre à trois exigences :

L'exigence de « visibilité » qui oblige la presse à apporter un soin particulier à la construction de l'aire scripturale de la page de telle sorte que le lecteur puisse facilement repérer la nouvelle et la saisir. C'est là qu'interviennent la mise en page (Une, rubriques, photos, dessins, tableaux, type de colonage, encadrés, etc.) et la titraille (titre, surtitres, chapeaux) en jouant trois rôles « phatique, de prise de contact avec le lecteur, épiphanique, d'annonce de la nouvelle et synoptique de guidage du parcours visuel du lecteur dans l'espace informatif du journal » (Charaudeau 2005 b :194). Comment procède Le Quotidien d'Oran pour répondre à cette exigence ? Autrement dit comment gère-t-il son espace scriptural entre composantes linguistiques et iconiques ? Comment il procède pour présenter ses titres, rubriques, articles, Une, publicités, etc. ? Répond-t-il à une certaine politique ? Comment est présenté l'éditorial de ce journal pour qu'il puisse répondre à cette exigence ? Comment elle participe dans l'actualisation de sa visée persuasive ? C'est à la réponse de ces questions que se consacrent les pages du chapitre suivant.

L'exigence de « lisibilité » oblige quant à elle la presse à travers un traitement discursif spécifique, à installer chaque nouvelle dans une catégorie générique bien claire de sorte qu'elle coïncide avec la grille de lecture des lecteurs-cible. Cette reconnaissance facilite l'interprétation de la "nouvelle" et lui permet à d'être

accessible au plus grand nombre de lecteurs possibles. Cette exigence s'opère aussi avec un signalement spécifique via l'emplacement, l'encadrement, l'illustration, la typographie et la rédaction des titres. Comment Le Quotidien d'Oran répond à cette exigence ? Autrement dit comment il met en texte les différentes catégories génériques ? Les annonce-t-il explicitement ? Leur consacre-t-il un emplacement, une typographie, une présentation spécifique ? Comment on met en forme et en texte l'éditorial de ce journal pour qu'il puisse répondre à cette exigence ? Participe-t-elle dans l'actualisation de sa visée persuasive ? C'est à la réponse de ces questions que se consacrent les pages du chapitre suivant.

Enfin, l'exigence « d'intelligibilité » bien que liée aux deux précédentes, concerne davantage le commentaire fait sur l'événement à l'adresse du lecteur pour mieux l'éclairer sur le pourquoi et le comment des nouvelles, qui peut se faire aussi avec l'aide des encadrés, des graphiques, etc. Tous ces éléments concourent à offrir à l'instance de réception une certaine grille de lecture des événements du monde qui singularise le journal ainsi que certains de ses articles.

Comment Le Quotidien d'Oran répond à cette exigence ? Autrement dit comment il rend les différentes catégories génériques plus intelligibles, plus accessibles aux lecteurs ? Comment fait l'éditorial de ce journal pour répondre à cette exigence ? Participe-t-elle dans l'actualisation de sa visée persuasive ? C'est à la réponse de ces questions que se consacrent les pages du chapitre suivant.

2. Le périphrase du journal : description matérielle d'un quotidien

Afin de répondre aux exigences précédemment citées, le journal doit soigner sa présentation. Aussi après la phase du traitement langagier, l'information subit un traitement sémiotique qui se traduit dans la gestion de la matérialité du journal. Pour procéder à cette description les travaux de M. Mouillaud & J.-F. Tétu (1989) ; ceux de Herman & Lugrin (1999, 1999a) autour de la notion de rubriquage ainsi que l'article de Gilles Lugrin (2005) intitulé *les genres de l'espace payant dans la presse écrite*, nous servent de cadre théorique de référence.

En adoptant la conception de Mouillaud & Tétu (1989) qui opposent topographiquement les pages externes des pages intérieures d'un journal, nous allons procéder à la description de la forme matérielle et des modalités de traitement sémiotique de l'information d'un journal quotidien général. Modèle que nous appliquerons plus loin pour le Quotidien d'Oran.

En effet ces auteurs avancent l'idée que linéairement, le journal (à l'exception de la Une et de la dernière page), se présente comme une simple addition de titres-rubriques, qui peut être parcourue par un lecteur dans n'importe quel ordre. Ils ajoutent que ces titres sont des énoncés invariants du journal, ils en constituent une région permanente, alors que les énoncés des pages externes sont imprévisibles puisqu'ils dépendent du hasard de l'information. (Mouillaud & Tétu 1989 :117).

Ainsi, tout au long du processus événementiel que nous déjà avons retracé, le journal procède à ce que Charaudeau appelle « un découpage du monde » (1997 :156) qui se pose en deux temps : en amont lors de la recherche et de la sélection des événements, et en aval lors du choix des modes de représentation de la nouvelle. Ces multiples modes de représentation diffèrent selon qu'on se trouve dans les pages de l'espace payant ou dans celle de l'espace non payant et selon aussi qu'on a affaire aux pages intérieures du journal ou celles l'extérieur. Comment Le Quotidien d'Oran gère l'information entre pages intérieures et pages extérieures ? Les catégories génériques de l'espace payant et celles de l'espace non payant partagent-elles le même espace scriptural ? Trouve-t-on de la publicité même dans les pages de couverture ? L'éditorial de ce journal se trouve-t-il dans une page intérieure ou extérieure ? Comment participe le périphrase de ce journal pour actualiser la visée persuasive de l'éditorial ? C'est à la réponse de ces questions que se consacrent les pages suivantes.

2.1. Les pages externes du journal

Elles comprennent la Une et la dernière page. Ce sont des pages non rubriquées et ouvertes car elles constituent, en quelque sorte, une membrane du journal qui est son interface avec le monde extérieur. (Mouillaud & Tétu 1989 : 116). Cette position charnière les dote d'une importance capitale car pour y accéder, on se réfère à la « valeur » de l'information et non à son objet.

2.1.1. Approche théorique de la Une

La Une d'un journal est une page sans rubrique, marquée par une hétérogénéité sémiotique, qui se traduit par l'imbrication des aires scripturales, les unes dans les autres, de composantes textuelles et iconiques. Leur organisation, est le premier mode de représentation de l'actualité appréhendée avant la lecture du journal. C'est pour cette raison qu'elle représente sa porte d'entrée et le reflet de son identité, de son image propre ainsi que de celle qu'il donne de son lecteur.

Au travers de leurs contenus informationnels ou de leurs topographies, les différents éléments présents dans la Une offrent une vision synthétique de l'actualité telle qu'on se la représente dans la rédaction du journal et telle qu'on veut la transmettre aux lecteurs. C'est ainsi que ces derniers ont une perception différente de « ce qui se passe dans le monde et de la nature des événements, puisque le « cadrage » de la réalité est différent » (Mouillaud & Tétu 1989).

La composante textuelle est sous forme de titres ou d'appels : des brèves qui répondent aux questions qui ?, quoi ?, quand ?, où ? (et éventuellement, par quelques mots, aux questions : comment ?, pourquoi ?). Grosse (2001) les considère comme « des condensations extrêmes qui sont destinées à orienter les lecteurs et à leur offrir un choix de lectures possibles, munis de renvois à des pages situées à l'intérieur du journal » (Grosse 2001 : 22). Ces appels peuvent être plus longs constituant ainsi une pré-information pour plusieurs articles qu'ils soient informatifs ou du commentaire, appelés par (Grosse & Seibold, 1996 : 54), « articles de présentation » ou « introductions-résumé ». Baudriller (2000 : 46) quant à lui propose de les désigner par l'expression « l'entrée informative ». Selon Grosse (2001), cette expression « est plus claire que le terme d'introduction-résumé car il met l'accent sur le caractère informatif du texte » (Grosse 2001 : 22). Il existe une troisième configuration dans laquelle on ne donne que le début d'un article interrompu à une ligne quelconque et dont la continuité se situe sur une page intérieure, ce qui implique un "saut" dans la lecture. D'ailleurs cet énoncé s'accompagne le plus souvent de la motion « lire la suite en page x ».

En ce qui concerne le nom-de-journal, de par sa topographie, il ne peut être « considéré comme un énoncé isolé et autonome, mais comme un énoncé qui apparaît, dans le journal, à des places et dans des sites bien déterminés, des sites d'où on ne peut l'extraire sous peine d'en égarer le sens » (Mouillaud & Tétu 1989 : 103). À l'intérieur du numéro, il est répété de façon régulière, selon deux modalités : au sommet de chaque page, il est accompagné de la date du jour en caractères non-marqués que Mouillaud & Tétu considèrent comme le degré zéro de la typographie et dans les premières pages des cahiers ou des suppléments, répété à l'identique du logo du journal mais sous une forme réduite.

En offrant à la vue dans l'espace et dans le temps le premier énoncé du journal, le lecteur fidèle passe de l'achat du quotidien à sa simple vue. Mouillaud & Tétu (1989) soulignent aussi que le nom-de-journal n'est plus alors l'objet de la lecture, il en devient l'enveloppe. Il se retire en amont de tous les autres énoncés. A partir de cette position en retrait, il en assure la cohérence et la continuité, à la manière d'une

présupposition. Il constitue le principe d'une attente, par le lecteur, de certains énoncés. Il noue avec celui-ci un pacte qui, pour être implicite n'en est pas moins signifié (1989 : 102). Aussi, représente-t-il l'un des vecteurs qui permettent de véhiculer l'identité du journal. Les deux auteurs avancent d'ailleurs que le nom-journal se réfère à un double paradigme : dans l'espace, il renvoie aux journaux qui sont ses concurrents, dans le temps aux autres numéros de la collection. Il remplit ainsi une double fonction, celle de désigner à la fois une altérité et une l'identité (189 :103). Comment se présente la Une du Quotidien d'Oran ? Comment ce Journal gère-t-il cet espace scriptural ? Est-il occupé en majorité par des composantes iconiques ou linguistiques ? Les titres y renvoient-ils à une rubrique précise ainsi qu'à l'éditorial ? Y ont-ils une taille, une police, une couleur constante ? Y sont-ils sous forme d'appels, d'« introductions-résumé » ou de débuts d'articles interrompus à une ligne quelconque ? Reflète-t-elle l'identité du journal ? De son lectorat ? Qu'en est-il du nom du quotidien d'Oran ? Comment il se présente ? Quelle place occupe-t-il dans la Une du journal ? A-t-il, dans les pages intérieures, la même taille que dans la Une ? Apparaît-il dans d'autres pages du journal ? La page contenant l'éditorial en est-elle surplombée ? Véhicule-t-il l'identité du journal ? C'est à la réponse de ces questions que se consacrent les pages du prochain chapitre.

2.2. Les pages intérieures

Comme l'indiquent Mouillaud & Tétu (1989 : 116-117), ce sont des pages fermées car elles sont barrées par un titre-rubrique (sommatal) qui les couvre en partie ou en entier. C'est un titre de droit qui définit la classe d'informations admises à figurer dans la ou les pages qu'il couvre. De fait, elles comprennent des pages rubriquées et des pages faisant partie d'un cahier ou d'un supplément interne, qui représentent le cœur du journal.

2.2.1. Approche théorique de la rubrique

Plusieurs travaux⁴¹ portant sur la notion de *rubricage* se sont surtout penchés sur ses fonctions et ses mutations. Aussi d'après Virginie Lethier (2008), qui a travaillé sur le Petit Comtois de la période 18^{ème} et 19^{ème} siècles : lorsqu'on examine les définitions du mot *rubrique* à cette date, on voit qu'il se caractérise par un flou sémantique jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. [...] . Il est défini comme un simple titre

⁴¹ Exposer le point de vue des théoriciens de la mise en forme du quotidien implique nécessairement de faire état de travaux datant du XX^e et du XXI^e siècle, puisqu'aucune théorisation de l'objet journal n'est existante avant le début du XX^e siècle.

en rupture typographique avec l'espace blanc de la page, renvoyant ainsi à l'étymologie même du mot (*de rubrica*, terre rouge) et à son emprunt aux impressions liturgiques et littéraires, où la rubrique désignait les majuscules et les titres écrits en rouge. L'examen des occurrences relatives au champ journalistique de rubrique dans la première moitié du XIX^{ème} siècle pointe également une conception héritée du modèle des corantes, assimilant ainsi une rubrique à un titre qui se limite à indiquer la provenance et la date d'une nouvelle. (2008).

Mouillaud & Tétu retracent l'évolution de ce mode de gestion de la matière rédactionnelle (1989 : 64) et avancent que depuis le XVIII^e siècle le journal *La Gazette*⁴² se basait sur une logique spatio-temporelle pour classer les informations qui arrivaient à sa rédaction. Comme le précisent les deux auteurs, la rubrique telle qu'on la connaît aujourd'hui est apparue avec le journal *Le Moniteur*⁴³ qui consacrait chacune de ses quatre pages à des domaines bien précis. Sa Une comportait un article politique, des sujets divers ou la critique d'une pièce de théâtre ; sa deuxième page et une partie ou la totalité de la page 3 était occupée par le compte rendu de l'Assemblée avec le titre « Bulletin de l'Assemblée Nationale » ; venait ensuite la dernière page qui relatait des faits divers et nouveautés en tous genres ; les « variétés », par exemple, sorte de fourre-tout, devenaient, elles aussi, une rubrique. Ainsi, chaque page (ou suite de pages) se spécialisait-elle et se constituait-elle en « rubrique ».

Après la première guerre mondiale, et sous l'effet de changements profonds entraînés par cette guerre, les journaux ouvraient leurs colonnes à un flux d'informations toutes nouvelles pour eux et couvraient en plus des nouvelles « traditionnelles », majoritairement politiques, d'autres à qui ils ne consacraient pas de place auparavant : l'activité sociale et l'actualité internationale. En effet, liés au développement d'un journalisme d'information, les quotidiens devaient désormais trouver des principes de répartition, de classification, et de mise en espace d'une matière de plus en plus abondante et diversifiée. Cette mutation a généré une spécialisation de certaines pages de journaux, au traitement d'informations bien précises. C'est ainsi que s'impose la première fonction du rubriquage : le classement des informations. Cependant, on ne saurait limiter le rôle assuré par le rubriquage à

⁴² Pour Louis Guéry, la paternité du rubriquage revient à Emile de Girardin, qui est le premier à avoir organisé le quotidien *La Liberté* du 1er avril 1866 en rubriques.

⁴³ Le *moniteur* dont le premier numéro est publié le 24 novembre 1789, est le premier journal en France à avoir consacré une place capitale, à la vie parlementaire au point de lui consacrer toute une rubrique.

cette seule fonction. Herman & Lugrin (1999a) établissent qu'« il véhicule simultanément plusieurs fonctions centrales. Outre le fait de classer, le rubriquage permet de hiérarchiser les informations selon leur degré d'importance. Il instaure une relative stabilité de la structure du journal, une sorte de colonne vertébrale, qui, en imposant des choix de la part de la rédaction, constitue l'un des éléments forts de l'identité du journal » (Herman & Lugrin 1999a : 7).

Rubriquer ou comment structurer la matière informationnelle

Ainsi entendu, le rubriquage acquiert-il une de ses fonctions essentielles, celle d'organiser la masse initialement diffuse et hétérogène de la matière informationnelle en cases allouées à des unités rédactionnelles, ou pas dans lesquelles elle est répartie. Telle est bien la fonction première mise en avant par les théoriciens car elle permet de configurer le journal et de lui apporter une certaine stabilité topographique⁴⁴ et typographique. A ce sujet, Herman & Lugrin (1999 a) avancent que « si le journal peut être défini comme un ensemble hétérogène d'informations et d'opinions plus ou moins éphémères, chaque jour renouvelées, l'impression d'une forme perçue comme relativement stable et structurée coexiste pourtant à cet ensemble composite et chaotique » (Ibid. 15).

Cette configuration stable, survivant à la périodicité quotidienne du journal a pour corollaire selon ces deux auteurs (1999a) de sous-tendre, une ritualisation de la lecture du quotidien qui participe en cela à une bonne réception de l'information par le lecteur. Ce dernier ayant apprivoisé le journal, se repère rapidement et construit son propre parcours de lecture en fonction des rubriques, qui sollicitent son intérêt. Il développe ainsi un « horizon d'attente » (Jauss : 1978) et procède à une lecture sélective qui conditionne jusqu'à un certain point sa réception des informations ; de fait le journal a facilité au fil des années via les rubriques l'accès à l'information recherchée.

Rubriquer ou comment hiérarchiser l'information

Cette organisation de la masse informationnelle, initialement hétérogène et diffuse, ne reflète pas exactement celle du monde réel mais relève en grande partie

⁴⁴ Néanmoins, la stabilité de cette configuration est relative, car le journal doit s'adapter à la masse informationnelle à traiter : lorsque l'actualité l'exige, il peut procéder à l'extension d'une rubrique, comme il peut en créer une, exceptionnelle, ce qui peut engendrer un déplacement momentané des rubriques.

d'une logique propre à chaque journal. A ce sujet, Herman & Lugrin avancent qu'« au désordre du monde se substitue un ordre du journal » (Herman & Lugrin 1999 a :15). Un ordre instauré par un système de rubriquage qui doit donc être prioritairement défini comme un élément de classification et de hiérarchisation de l'information qui se situe à la charnière de deux mondes : le monde réel et celui structuré par le journal (Ibid. 20). Comme le soutiennent ces deux auteurs, le rubriquage est loin d'être réduit à un simple système de classification, il permet surtout de configurer le journal en catégories instituées et constituées par lui, inexistantes au préalable qui deviennent *de facto* des « références ». Ces dernières correspondent à des grandes familles événementielles, qui pré-organisent l'information, sa distribution, comme sa reconnaissance (Adam, 1997a : 5).

Cette mise en rubriques est opérée essentiellement à un niveau sémantique et correspond aux grandes catégories de pensée de l'opinion publique, qui sont selon Charaudeau (1997) l'information politique (y compris ce qui concerne l'économie de la vie de l'entreprise) comme espace où l'on parle de tout ce qui touche au pouvoir dans la vie sociale ; l'information culturelle, comme espace où l'on parle de la vie artistique et de ses acteurs ; l'information sportive, comme espace où l'on parle du corps, de la performance physique et de ses héros ; l'information sociale, comme espace où l'on parle des petits drames humains ; l'information pratique, comme espace où l'on inventorie des données concernant les pratiques quotidiennes de tout ordre pharmacies de garde, heures d'ouverture des musées, listes des manifestations culturelles, des films, des pièces de théâtre, etc. (Charaudeau 1997 : 160). Le journal s'occupe aussi de la structure et de la hiérarchisation des informations appartenant aux genres non événementiels.

Rubriquer ou comment donner une identité au journal

La hiérarchisation se manifeste aussi dans les différents procédés de mise en valeur de l'information : l'importance accordée à l'un de ces domaines d'expériences, ou à l'une de ces rubriques, assure une visibilité du journal et offre un mode d'accès privilégié à son identité. En effet, en accordant à une rubrique une plus grande place dans l'espace (nombre de pages allouées à chaque rubrique) et dans le temps (nombre de numéros alloués) et en lui offrant un emplacement de choix dans la linéarité du journal, on propose une lecture personnalisée, orientée de la masse d'informations sur le monde. De fait le rubriquage propose et véhicule une lecture du monde intimement liée à son positionnement socio-discursif et idéologique.

De cette caractéristique, découle l'hypothèse forte des travaux de Lugrin et Herman (1999a), qui postulent que le rubriquage constitue un mode d'accès privilégié à l'identité du quotidien. D'ailleurs ils avancent que stabilité, classement et hiérarchisation se regroupent pour donner au journal une identité. Dans un journal, l'utilisation de l'infographie, la couleur, la typographie, sont autant d'éléments qui construisent une image du journal et qui peut ainsi intervenir dans ce processus d'identification par l'ordre des rubriques qu'il propose, par le nombre de pages qu'il réserve aux différentes rubriques, par l'intitulé des titres-rubrique. (Ibid. 23). De fait et au même titre que l'emplacement topographique et la surface occupée, le jeu sur les variables typographiques est un autre procédé d'hiérarchisation qui permet d'accorder à l'information une plus ou moins grande exposition.

Rubriquer ou comment construire son espace public

Charaudeau (1997) établit une distinction entre les journaux dits « d'opinion » et les journaux dits « populaires » en considérant que chacun de ces deux types possède son propre public. Ainsi il y a un public « très rationalisé et visible – comme dans les journaux dits d'opinion, cette rationalisation étant considérée dans le milieu professionnel comme la marque d'un organe d'information s'adressant à un public éclairé et cultivé » ou bien « mélangé et peu visible – comme dans les journaux dits populaires – ou dans une hiérarchie inversée, par rapport à la presse nationale – comme dans les quotidiens régionaux qui donnent une préférence aux nouvelles locales » (Charaudeau 1997 : 160). De fait la configuration assurée par la mise en rubriques reflète l'identité du journal ainsi que celle de son lectorat, et comme le précise Charaudeau (1997) « le rubriquage témoigne de la manière dont chaque organe d'information construit son public. » (Ibid.). Ce qui répond au processus de *transaction*.

Herman & Lugrin (1999 : 79) opèrent une distinction autour des critères de la « réflexion » et de l'« émotion » et notent que les journaux dits populaires se caractérisent par le peu d'extension donnée aux nouvelles politiques et par l'importance consacrée aux divertissements, aux sports, aux faits divers, qui sont des points d'intérêts qui mobilisent avant tout les émotions du lectorat : les frissons à la lecture des faits divers, la passion pour certains sports et loisirs, le plaisir des divertissements. Dans la polarité « Réflexion », les auteurs rangent la rubrique canonique du même nom, mais aussi l'actualité internationale (et, dans une moindre mesure, l'actualité nationale), la rubrique canonique « Économie », « Société », « Sciences », « Communication ». Ce sont des rubriques qui ne mobilisent pas en

premier lieu les affects parce qu'il s'agit avant tout d'informer et d'inciter à la réflexion. A ces divers rôles joués par les rubriques, Herman et Lugin pensent qu'elles permettent aussi de construire, fortifier, voire modifier l'image d'un quotidien, et qu'elles constituent également un indice fort dans la détermination des segments de marché que le quotidien vise à occuper. (Ibid. 72-73). Est-ce que toutes les pages du Quotidien d'Oran quotidien sont rubriquées ? Comment il organise ses rubriques ? Comment la hiérarchisation de l'information des rubriques reflète-t-elle son identité ? Quelles sont les spécificités organisationnelles du journal ? Est-il un journal populaire ou d'opinion ? Est-il un journal d'émotion ou de réflexion ? La page contenant l'éditorial est-elle rubriquée ? Ce sont, entre autres, quelques questions auxquelles nous répondrons dans les pages suivantes.

2.2.2. Les cahiers

Selon Herman & Lugin (1999) « le premier outil dont dispose le journal pour structurer les informations est certainement, avec la segmentation en cahiers, la mise en rubriques ou rubriquage » (Herman & Lugin 1999 : 72). De fait la répartition en cahiers est un autre moyen utilisé par les journaux pour la structuration, l'organisation et surtout la hiérarchisation des informations. Cette mise en pages brise la progression linéaire d'un journal et propose une hiérarchie différente de celle des articles, celles des rubriques. En offrant des divisions en macro-structures (unités classificatoires supérieures), elles-mêmes structurées en rubriques, les cahiers distribuent l'entité-journal, en unités thématique. Ces deux auteurs, rappellent que à l'intérieur de la linéarité décroissante (en termes d'importance donnée aux informations) du journal se découpent plusieurs blocs – les cahiers – eux-mêmes disposés selon une hiérarchie décroissante. Chaque cahier établit ainsi sa propre hiérarchie. La distribution des rubriques à l'intérieur des différents cahiers est également un paramètre de hiérarchisation. (Ibid. 79). Ces fractions organisent et orientent un lecteur qui arrive à construire son propre parcours de lecture en fonction des cahiers, des rubriques et sous-rubriques, qui sollicitent son intérêt. Quels sont les différents cahiers du Quotidien d'Oran ? Comment ils orientent les lecteurs ? Quelles sont leurs spécificités ? Dessinent-ils l'identité du journal ? Cette synthèse théorique nous permettra d'éclairer certains aspects de ces questions.

2.2.3. Les suppléments

Herman & Lugin (1999 a :72) avancent que ces derniers permettent de développer plus longuement des informations. Ils ajoutent que peu de suppléments

sont sans concurrents. Ainsi, tout se passe comme s'il y avait un certain mimétisme entre les journaux. L'absence de suppléments originaux semble indiquer que la bataille commerciale repose plus sur la qualité/quantité de chaque supplément que sur l'originalité thématique de ceux-ci. On distingue entre suppléments internes, dont la numérotation poursuit celle du quotidien, et externes, dont la numérotation en est indépendante. Le supplément peut être très différent du journal (autre typographie, autre mise en page) mais en même temps y être imbriqué. Y-a-t-il des suppléments dans Le Quotidien d'Oran ? Si oui comment ils se déclinent ? Sinon quels sont les éléments qui relaient cette absence ?

Maintenant que nous avons présenté dans la synthèse précédente le péri-texte du journal, d'autres questions se posent quant au péri-texte de l'éditorial.

3. Le péri-texte de l'éditorial

Aussi pour pouvoir aborder la description péri-textuelle de l'éditorial, nous allons faire référence, d'un côté, aux manuels d'apprentissage de l'écriture journalistique et d'un autre côté aux travaux d'analyse linguistique réalisés sur des corpus journalistiques de Dubied & Lits⁴⁵ et de Herman & Jufer, parus respectivement dans le numéro 94 de la revue *Pratiques* et dans le numéro 13 de *Semen*. C'est ainsi que nous parlerons de ses traits prototypiques en relation avec ses caractéristiques externes, c'est-à-dire avec sa présentation (sa mise en pages, sa mise en forme, etc.).

3.1. Topographie ou mise en pages de l'éditorial

Si on se réfère à la définition traditionnelle de l'éditorial, il est naturel pour une vitrine de l'opinion du journal d'occuper la Une (Herman & Jufer 2001), place la plus importante du quotidien. Ce qui était le cas durant le XIX^e siècle où il était publié dans la première colonne de gauche de la Une. Pourtant au cours des dernières années, l'emplacement de l'éditorial moderne a tendance à changer. En effet en se plaçant dans les pages intérieures, il cède souvent devant la tradition anglo-saxonne qui privilégie le positionnement côte à côte des commentaires. Ce déplacement souligne l'importance et la spécificité de l'opinion par rapport à l'information

⁴⁵ Dubied Annik, Lits Marc ont dépouillé systématiquement quatre quotidiens belges (La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Peuple, Le Soir), deux quotidiens français (Le Monde et Libération), un hebdomadaire belge (Le Vif /L'Express) et un hebdomadaire français (Le Nouvel Observateur), entre le 15-08-1996 et le 30-11-1996. Ils ont en retenu quelques éditoriaux qui leur semblaient former un échantillon représentatif des différents cas de figure.

ordinaire et « affiche le pluralisme des opinions, même quand les articles ne traitent pas du même thème. Il produit un effet de forum où chaque auteur apporte son sujet et chaque sujet commande un lectorat plus ou moins large » (Maurice 2000 : 94). En outre en octroyant à l'éditorial une position remarquable au sein de la page « Opinion », il joue là plus qu'ailleurs « son rôle de vitrine idéologique, au milieu d'autres articles de commentaire, d'analyses et de réflexions » (Herman & Jufer 2001).

Les travaux de Dubied et Lits (1997 : 52) précisent que les journaux *Le Vif / L'Express* et *Le Peuple* proposent systématiquement à chaque numéro un éditorial qui occupe la totalité de la première page de l'hebdomadaire et la colonne de gauche de la Une du quotidien. Dans *Le Soir* aux moments exceptionnels, il apparaît en Une à droite mais parfois, les éditoriaux se trouvent à la page 2. *Le Monde* a abandonné l'éditorial en Une et le met en page intérieure en milieu de cahier, sous la rubrique « Horizons-Analyses ». *Le Nouvel Observateur* le place à l'intérieur de ses pages. Dans *Libération* il se trouve dans les pages 2, 3 ou 4. Herman & Jufer (2001) notent que les changements de formule intervenus en 1999, de *la Tribune de Genève* et de *24 Heures* en Suisse, du *Figaro* en France, ont fait passer l'éditorial de la Une à la page « Opinions ». *Le Nouvelliste* l'a même fait disparaître. Ces deux auteurs se demandent si ce mouvement vers l'intérieur ne serait pas un signe de l'affaiblissement de l'éditorial ou celui d'un changement du rôle de la Une, qui ne serait plus qu'une porte d'entrée, voire même de *home page* à visée captatrice vers les articles intérieurs et qui expulse un article au genre trop affirmé.

Ainsi nous constatons que la place de l'éditorial dans la presse francophone européenne a beaucoup changé ces dernières années, il apparaît, sinon en première page, du moins en seconde. Ce mouvement vers les pages intérieures s'accompagne néanmoins par une fixité absolue de position et de calibrage. Ce qui atteste du privilège et de l'importance, qui lui est encore accordée, contrairement aux autres genres appartenant au pôle du commentaire, dont la place est souvent aléatoire. L'éditorial du Quotidien d'Oran, se trouve-t-il à la Une ou à l'intérieur du journal ? Sinon quelle place-t-il au fil du déroulé du journal ? Fait-il partie d'une page rubriquée ? Accompagne-t-il des articles d'opinion ou d'information ? Est-il quotidiennement présent dans le journal ? Ce sont, entre autres, quelques questions auxquelles nous répondrons dans le chapitre suivant.

3.2. Mise en forme de l'éditorial

Pour répondre à l'exigence de *visibilité* (Charaudeau 1997: 163), citée au début du chapitre, l'éditorial se présente de manière typique et constante et peut être spécifié par signifiant graphique. En effet il est souvent écrit en gras, en italiques, encadré sur un fond coloré ou grisé et « disposé fréquemment sur deux, voire trois colonnes » (Maurice, 2000 : 94). En plus de ce détachement typographique, l'éditorial fait quasiment toujours l'objet d'une catégorisation explicite sous forme d'une auto-désignation du genre. Cet élément péritextuel surplombe des colonnes de texte sans intertitres. Comment se présente typographiquement l'éditorial du Quotidien d'Oran ? Est-il encadré par un péritexte complexe ? Par la désignation du genre ? Combien il comporte de caractères en moyenne ? Combien de colonnes ? Comporte-t-il d'intertitres ? Ce sont, entre autres quelques questions auxquelles nous répondrons dans le chapitre suivant.

3.3. Signature⁴⁶ de l'éditorial

Le sens étymologique de « éditorial » réfère à l'une de ses spécificités essentielles, celle d'être écrit par une personne importante de la rédaction, qui, tout en traduisant son point de vue doit interpréter la pensée et la position officielle du journal, rejoignant pour cela Martin-Lagardette (2009) quand il avance que cette catégorie générique est un « article, prenant position sur un fait d'actualité et engageant la responsabilité morale du journal » (Martin-Lagardette 2009 : 100). Aussi la posture de l'éditorialiste qui peut être comme le rappelle Henri Montant (1994), « la prise de position officielle de son propriétaire, lequel [...] délègue ses pouvoirs » (Montant 1994 : 13), doit refléter l'orientation générale⁴⁷ du journal, par rapport à des événements significatifs de l'actualité. En effet, l'éditorial qui émane de la direction politique d'un journal, est généralement signé par le rédacteur en chef du journal ou par la rédaction (l'équipe éditoriale) mais cette responsabilité peut être aussi confiée à un représentant privilégié de la rédaction, appelé éditorialiste. C'est

⁴⁶ Herman & Lugrin (2000) notent que la signature, est l'indice évident d'une prise en charge d'un article par une instance énonciative. On peut rencontrer cinq types de signature : celle d'un journaliste, celle d'une agence de presse, celle du journal, celle d'un expert extérieur à la rédaction et enfin celle d'un lecteur. On y ajoutera bien sûr les combinaisons « journalistes-agences de presse » ou « journal-agence de presse. (Herman & Lugrin 2000 :76).

⁴⁷ Au départ Le Robert considérait l'éditorial comme un article qui émanant de la direction politique d'un journal, et reflétant ses vues, sa tendance. (1960, t.2, 1464). Dimension essentiellement politique que les éditions ultérieures du « Robert » élargiront « article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale (politique, littéraire, etc.) » (Le Robert électronique, Paris, 1991)

ainsi que Grevisse (2008) souligne que « l'aspect symbolique de l'éditorial est encore souligné par le poids de sa signature » (Grevisse 2008 : 159). Ce faisant, l'éditorial n'est pas confié à des journalistes débutants, mais à des « plumes ». En d'autres termes, « ces personnes sont plutôt, en principe, des rédacteurs confirmés, susceptibles non plus vraiment de transmettre l'opinion de l'organe de presse lui-même, mais d'incarner le sérieux, le doigté et le sens de l'à-propos de leur rédaction » (Dubied 40 : 2001). L'éditorialiste acquiert ainsi une forme de crédibilité et un pouvoir à la parole qui est à la fois autorisée et d'autorité. Cette position prestigieuse est liée aussi bien à la responsabilité qui lui incombe qu'aux qualités dites littéraires de son écriture.

Caractérisé par un ton vigoureux presque toujours sérieux, privilégiant un style efficace, soutenu, incisif, composé, modeste, sage et soigné⁴⁸, évitant les images et les figures de style, l'éditorial est un article au niveau de complexité élevé avec un « champ lexical empreint d'une technicité que les rédacteurs sont manifestement peu soucieux d'euphémiser » (Dubied 40 : 2001). Ce qui explique le fait qu'il soit l'un des genres rédactionnels le plus fastidieux à écrire et qu'il soit confié à d'illustres journalistes. Ces différentes caractéristiques font qu'un bon journaliste n'est pas nécessairement un bon éditorialiste. C'est ainsi qu'un bon éditorial tente toujours de mettre en œuvre un contrat entre un auteur qui offre une opinion pertinente et inédite sur un fait d'actualité important et un lecteur qui, lorsque qu'il « se lance à l'assaut d'un éditorial, accepte de faire un effort d'attention et de compréhension et qui en retour est en droit d'attendre du « grain à moudre » » (Grevisse 2008 : 157). Cet effort déployé l'oblige à ne pas rester passif et indifférent et de s'adonner à son tour à une réflexion et à une prise de position. Je peux mettre cela en conclusion

Dans la mesure où l'éditorial peut être signé ou pas, on observe que dans la pratique journalistique actuelle, plusieurs configurations se présentent quant aux modes de signature⁴⁹. Des questions se posent alors sur la responsabilité auctoriale de l'éditorial. Traditionnellement, l'éditorial n'est pas signé, ce qui est la preuve qu'il émane de la rédaction. Dans la presse francophone, la signature est bien plus courante dans la mesure où on peut trouver le nom complet de l'éditorialiste ou ses initiales accompagnés de sa photographie, dont le nom prend ainsi corps dans le texte. Mais il arrive encore que les circonstances les plus solennelles appellent une

⁴⁸ Le style de l'éditorial dépend évidemment du sujet abordé ainsi que de la plume de son auteur.

⁴⁹ Ce point constitue une différence entre la presse francophone et la presse anglo-saxonne.

signature du nom du titre du journal. On relève aussi parfois la mention « la rédaction », en guise de signature. Les travaux de Dubied & Lits (1997 : 52) ont révélé que les journaux *Le Vif / L'Express* et *Le Peuple* proposent systématiquement à chaque numéro l'éditorial du rédacteur en chef. Celui de *La Libre Belgique* est presque tous les jours présent sous le titre « Commentaire », tantôt signé par le rédacteur en chef et tantôt par un responsable de rubrique. Dans *Le Soir*, aux moments exceptionnels, l'éditorial est signé par le rédacteur en chef. Dans *Le Monde* on ne trouve aucune autre signature que le logo du journal surmontant l'article. *Le Nouvel Observateur* garde le titre « L'éditorial de Jean Daniel ». Dans *Libération*, il est signé par différents auteurs sous la rubrique « L'événement ». Quant à la presse anglo-saxonne, il est encore d'usage de ne pas signer, ce qui atteste que l'éditorial émane de l'ensemble de l'équipe de rédaction et qu'il se revendique comme l'opinion du journal en tant que personne morale. Antoine & alii. (1995) font remarquer que l'éditorial est le seul article dont « l'anonymat délibéré de l'éditorial peut être compensée par la présence d'un logo ou même du nom du journal ce qui atteste aussi d'une écriture « collective ». L'éditorial du Quotidien d'Oran est-il signé ? Si oui par qui ? Signe-t-il par son nom complet ou par ses initiales ? Ce sont, entre autres quelques questions auxquelles nous répondrons dans le chapitre suivant.

4. L'éditorial et les autres articles du journal

Étant un espace propice à l'expression de l'opinion et de la transmission des savoirs additionnels, le journal doit faire en sorte que les articles d'opinion, notamment l'éditorial qui représente sa vitrine idéologique, interagissent avec ceux où l'information commande. En effet étant donné que « l'éditorial occupe une position « méta » par rapport aux événements relatés dans le journal » (Lee 1983 : 50), il n'a d'autres choix que d'avancer des opinions sur des sujets de portée large et plus au moins connu par une grande frange du public auquel il s'adresse. Dans le cas contraire, la prise de position de l'éditorialiste ne saurait ni être comprise, ni éventuellement acceptée. Ainsi pour une bonne compréhension de l'article, le lecteur a besoin d'un savoir minimum qu'il peut trouver soit dans le texte de l'éditorial lui-même soit dans d'autres lieux du journal sous d'autres angles. En étudiant aussi les mots qui ne seraient pas compris par les lecteurs, elle trouve que le problème ne se pose pas lorsque l'éditorial emploie des termes « auto-déterminés » (Simonin : 1984), ou explicités par le co-texte. Il se pose dans le cas où l'éditorial ne se suffit

pas par lui-même, c'est-à-dire qu'il utilise des mots qui ne s'expliquent ni par eux-mêmes ni par le cotexte. Pour ce faire, elle analyse les multiples procédures que les progrès de la mise en pages de la presse écrite exploitent, comme le recours aux différents types de renvois ou « fléchages »⁵⁰ qui peuvent se faire soit au niveau de l'hyperstructure, soit au niveau d'unités supérieures, c'est-à-dire les différentes rubriques du journal ou bien un autre numéro. Le premier cas se passe lorsque l'éditorial partage avec d'autres articles le même espace scriptural. Les éditoriaux du Quotidien d'Oran, traitent-ils des mêmes sujets avec d'autres articles du journal ? Si oui avec des articles partageant avec lui l'espace scriptural ? Ou situés dans d'autres pages ? Ayant la même visée communicative ? Ces articles sont informatifs ou d'opinion ? Ce sont entre autres quelques questions auxquelles nous répondrons dans les pages suivantes.

⁵⁰ Il peut aussi recourir à l'implicite qui n'est possible qu'avec l'actualisation d'allusions en relation avec un savoir supposé partagé avec le public ; une doxa.

Conclusion

Nous avons examiné dans ce chapitre les différents dispositifs matériels dans lesquels les catégories rédactionnelles d'un quotidien et plus précisément l'éditorial, évoluent. Parler de l'aspect matériel de l'information permet d'aborder, entre autres, et de près des paramètres qui influent sur sa « visibilité » et sa « lisibilité ». La première s'occupant d'apporter un soin particulier à la construction de l'aire scripturale et la deuxième d'installer chaque nouvelle dans une catégorie générique bien claire. L'ensemble de ces éléments offrent à l'instance de réception une certaine grille de lecture qui concourt à faciliter l'identification et l'interprétation de la « nouvelle » en lui permettant d'être plus facilement accessible et repérable au plus grand nombre de lecteurs possibles.

Mais avant qu'elle arrive à cet état, il faut qu'elle passe au préalable par une sélection. Ce choix est capital dans des situations d'argumentation car comme le précisent Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008), « la presse, gouvernementale ou d'opposition, nous a habitués à cette sélection des faits, en vue soit d'une argumentation explicite, soit d'une argumentation que l'on espère voir le lecteur effectuer par lui-même » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : 155). Après la sélection, nous avons montré que l'événement n'est jamais transmis à l'instance de réception dans son état brut, il passe par tout un processus qui le transforme d'un événement à signifier en événement signifiant. En effet ce n'est qu'à travers « la perception-saisie-systématisation-structuration d'un sujet langagier » (Charaudeau 1997 : 102-103) que le journal donne aux phénomènes dans le monde un corps qui signifie. Il en ressort une information « travaillée » qui doit connaître une mise en forme et une mise en page avant qu'elle soit mise à la disposition des lecteurs sous forme d'une « nouvelle ».

Ainsi après être passée par un traitement langagier, l'information subit un traitement sémiotique qui se traduit dans la gestion de la matérialité du journal entre son péri-texte et celui de ses différents articles qu'il contient. Dès lors nous avons conçu une analyse en référence à la paratextualité de l'« objet » éditorial qui nous a menés à axer notre travail sur essentiellement deux volets : le premier s'est intéressé au péri-texte du journal et le second à celui de l'éditorial. Pour procéder à la première description, nous avons expliqué comment le journal gère une mise en pages qui distribue l'information entre les pages intérieures et extérieures, entre celles qui sont

rubriquées et celles qui ne le sont pas et enfin entre cahiers et suppléments (selon la nature du journal et selon ses objectifs). Il est important de signaler que nous nous sommes attardés sur le procédé du rubriquage car ce dernier joue un rôle très important et ce, en inférant une stabilité au journal, due aux choix des familles événementielles et à la place qui leur est accordée. Aussi en conditionnant la réception du journal, en proposant et en véhiculant, à travers la variété incessante de ses numéros, une lecture du monde intimement liée à son positionnement socio-discursif et donc à sa ligne éditoriale. À telle enseigne que l'opinion défendue dans l'éditorial, censée reprendre la position idéologique du journal, doit relativement correspondre à celle développée dans les autres articles d'opinion. Et pour ce faire elle doit être confortée par un apport de savoir issu des autres articles du journal.

Cette entrée en matière nous permettra de jeter, dans le chapitre suivant, les bases d'une analyse plus approfondie du péritexte du Quotidien d'Oran et celui de son éditorial dans le but de savoir comment ce dernier les investit pour renforcer sa visée persuasive.

CHAPITRE 2
L'EDITORIAL DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN
ENTRE LE PERITEXTE DU JOURNAL
& SON PERITEXTE

Introduction

Dans le chapitre précédent nous avons présenté les éléments théoriques qui concernent les traits paratextuels de l'éditorial, comprenant son péritexte ainsi que celui du journal dans lequel il apparaît. Ce travail consiste à analyser les différents dispositifs dans lequel il évolue et ce conformément à ce que dit Herman (2008) « la description des phénomènes discursifs médiatiques ne peut faire l'impasse sur les conditions situationnelles de production de ces mêmes phénomènes discursifs » (Herman 2008 : 186).

Aussi à la lumière de ces points théoriques, nous allons à présent procéder à l'analyse du paratexte de l'éditorial dans Le Quotidien d'Oran, et voir si ce dernier marque une convergence avec le modèle vu précédemment ou au contraire une divergence. Cette analyse s'est imposée car, accompagnant cet éditorial, nous allons voir comment ces éléments sont utilisés pour déclencher un procès argumentatif qui ne peut prendre effet qu'en accrochant d'abord l'intérêt du lecteur car comme le précisent Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008) « pour qu'une argumentation se développe, il faut que ceux auxquels elle est destinée y prêtent quelques attention (...). Condition indispensable pour la mise en œuvre de n'importe quelle argumentation » (Perelman & Olbrechts- Tyteca 2008 : 23).

Pour ce faire, nous allons organiser notre travail en trois temps : dans le premier, nous allons étudier le péritexte du Quotidien d'Oran autrement dit nous nous étudierons la manière dont ce journal traite et hiérarchise quotidiennement les différentes données entre les pages internes et les deux pages externes (la Une et la dernière page du journal qui accueille l'éditorial), entre les différentes rubriques comprenant les unités rédactionnelles et les unités non-rédactionnelles accueillant les genres de l'espace non-payant et les genres de l'espace payant et enfin entre un cahier et un supplément.

Dans un deuxième temps nous analyserons le péritexte de l'éditorial dans Le Quotidien d'Oran afin de voir comment ce journal actualise certains traits prototypiques du genre éditorial, vus dans la partie précédente. Nous parlerons ainsi, entre autres, de sa mise en pages (exploitation de l'aire scripturale de la page ou celle du journal : topographie) et de sa mise en forme (typographie, colonage signature, titrage etc.).

Dans un troisième temps nous allons voir comment fait cet article pour communiquer par un fléchage court (renvoi aux articles informatifs de la dernière page du journal) ou par un fléchage long (interaction avec les articles figurant dans la rubrique *Événement* majoritairement annoncés en Une) ?

Ces analyses nous permettront de voir d'un côté le type d'informations publiées par le journal et de l'autre la nature du lectorat ciblé. Nous allons aussi voir comment l'éditorial dans Le Quotidien d'Oran conjugue le périphrase du journal et le sien dans un seul but celui de décupler sa force persuasive et répondre aux attentes de son lectorat.

1. Le Quotidien d'Oran

1.1. Historique du journal

Le Quotidien d'Oran est un quotidien d'information francophone implanté à Oran, deuxième plus grande ville en Algérie. Mohamed Abdou. Benabbou, Président Directeur Général et Directeur de publication avance que le premier numéro est paru le 14 décembre 1994 à Oran. Puis il est devenu national en 1997. Il est tiré à 195 000 exemplaire et imprimé à Oran, Alger et Constantine ce qui lui permet une diffusion au niveau national⁵¹. Fondé par un groupe de citoyens, sa nature juridique est particulière. Société par actions, ses actionnaires sont au nombre de 87 détenteurs chacun d'eux, de dix actions. Aucun actionnaire n'a plus de dix actions. Leur profil va du petit fonctionnaire au chef d'entreprise. Le Directeur Général précise qu'il a veillé en tant qu'élément centralisateur à ce que leurs colorations politiques soient les plus larges possibles. Il en est ainsi pour leurs origines géographiques et ethniques aussi. Cela traduit la volonté de préempter toute volonté hégémonique pour capter le pouvoir ou de réduire la liberté d'expression des journalistes. La notion de bénéfice est secondaire pour les actionnaires et il a tenu à ce que le personnel d'encadrement du journal soit non seulement actionnaire mais aussi membres du conseil d'administration. Nous allons constater plus loin que ces caractéristiques se retrouvent dans le rubriquage du journal, dans le choix des familles événementielles et donc dans l'éditorial.

1.2. Présentation du quotidien

Faisant partie du paysage médiatique algérien⁵², Le Quotidien d'Oran est un journal généraliste algérien de langue française faisant partie de la presse quotidienne à diffusion nationale. Sa ligne éditoriale, est présentée dans les propos de son directeur de publication, M.A. Benabbou qui soutient que de nombreux lecteurs lui posent cette question en soulignant qu'ils ne saisissent pas très bien la ligne éditoriale du journal dont il est le directeur. Souvent tenté de répondre qu'ils n'en ont pas, le directeur affirme qu'en vérité, tout ce qui peut concourir au progrès des hommes et au renforcement de la fraternité doit constituer leur ligne de conduite. Parfois, aussi,

⁵¹www.zoom-algerie.com consulté le 30/5/2010.

⁵²Les journaux faisant partie du paysage médiatique francophone algérien sont : El Moudjahid, La Dépêche de Kabylie, Le Soir d'Algérie, La Voix de l'Oranie, Info Soir, L'Écho d'Oran, Algérie Plus, Ouest Tribune, Alger républicain, Le Courrier d'Algérie, Le Jeune Indépendant, Le Midi Libre, Le Maghreb, Tout Sur l'Algérie, Tribune, Le, L'Authentique, Le Quotidien d'Oran , Horizons, La Nation, Le Jour d'Algérie, El Watan, Liberté.

il est tenté de répondre qu'ils sont comme l'Algérie, encore à la recherche d'une ligne éditoriale.

Fondamentalement, ils se refusent d'imposer une direction à leur lectorat. Il est convaincu en définitive qu'au regard de leur progression, tout le monde s'accorde à dire qu'elle est fondamentalement due au fait que chacun se retrouve dans Le Quotidien d'Oran. Sa première préoccupation en tant que responsable de cette ligne est de veiller à maintenir et à sauvegarder, dans le traitement de l'information, ce qui est commun à tout le monde sans préjugés et sans tabous, c'est-à-dire dans l'intérêt commun de tous ceux qui se réclament de l'ouest, comme ceux qui sont à l'est, ceux qui regardent à droite comme ceux qui s'en tiennent à gauche. Ceci fait qu'ils sont estimés par l'opposition comme par le pouvoir. C'est, il est vrai, une fastidieuse manière de répondre tout comme d'assurer la gestion d'une ligne éditoriale.

2. Le périphrase du Quotidien d'Oran : description de sa forme matérielle

Nous allons à présent procéder à l'analyse de la forme matérielle du Quotidien d'Oran qui consiste en deux opérations : la mise en pages et la mise en forme. La première s'occupe de l'analyse topographique des « données »⁵³, c'est-à-dire de leurs places dans le journal, et la seconde, de l'analyse des formes qu'elles prennent : colonage, typographie, impression, etc. Cette description traduit le regard de la rédaction de ce journal envers l'actualité ; ce qui lui confère une identité propre et une ligne idéologique. Vu que Le Quotidien d'Oran est publié chaque jour sauf le vendredi et les jours fériés, comme le 1^{er} mai, il comporte un nombre constant de 24 pages et cela même dans le cas des numéros spéciaux, comme le numéro 4875 daté du mardi 14 décembre 2010, 8 Moharram 1432, à l'occasion de la 16^{ème} année d'existence du journal. D'ailleurs un article intitulé *Le Quotidien d'Oran boucle ses 16 ans de vie*, publié en première page et rédigé par Abdou Benabbou, rédacteur en chef du journal, est consacré à cette journée anniversaire. Cela dit, seul le numéro du jeudi atteint 32 pages, ce qui est dû à la présence de la rubrique hebdomadaire *L'actualité Autrement Vue*⁵⁴.

Le Quotidien d'Oran comporte, comme tous les journaux, des pages externes et des pages intérieures. Alors que celles-là sont ouvertes car non-rubriquées,

⁵³ Nous avons utilisé le mot « donnée », car il s'agit d'informations, d'avis de publicité et de composantes iconiques.

⁵⁴ Nous avons constaté que même avec la présence d'un cahier et d'un supplément le nombre de page est invariable.

représentées par la Une et la dernière page, celles-ci sont fermées car pourvues d'un titre : de la rubrique, du cahier ou du supplément. En d'autres termes, les pages intérieures du Quotidien d'Oran sont composées de pages rubriquées, du cahier *Proximité* enfin du supplément interne *Économie*.

2.1. Les pages externes du quotidien

Les pages externes du Quotidien d'Oran se composent de la Une et de la dernière page que nous allons présenter maintenant.

2.1.1. La Une du journal

Pour faire la description de la Une du Quotidien d'Oran on va s'inspirer du modèle canonique proposé dans les manuels journalistique. Les contenus informationnels de ces éléments ainsi que leurs dispositions témoignent du choix de la rédaction quant à la hiérarchisation de l'actualité du jour. Aussi chaque journal choisit une configuration spéciale pour la mise en page de sa Une ; laquelle peut comporter la totalité ou une partie seulement des éléments suivants : le bandeau, la manchette, les oreilles, la tribune, la sous-tribune, le ventre, le rez-de-chaussée et le cheval, comme le montre la figure II.3 (voir annexe).

La Une du Quotidien d'Oran est constituée de composantes textuelles et iconiques. Le texte se décline en un ensemble de titres placés dans une aire privilégiée dans le parcours naturel de la lecture « en Z » de l'œil, établi à partir du mouvement des yeux sur la page. Ils sont de différentes tailles et couleurs et accompagnent souvent des photographies qui diffèrent elles aussi de format selon l'importance de l'information en question. Leur mise en exergue doit attirer le lecteur et doit lui donner envie de découvrir le contenu des pages intérieures du journal. D'ailleurs le lecteur y est directement renvoyé et principalement à la rubrique *Événement* qui relate essentiellement l'actualité nationale politique ainsi qu'à la rubrique *Sport* qui parle généralement de l'actualité sportive en relation avec le sport national : le football (championnats national, régional et étranger, coupe du monde, etc.). En procédant de la sorte on répond aux critères de sélection suivants : l'actualité politique - selon le sens donné par Charaudeau (1997) – celle qui parle de tout ce qui touche au pouvoir dans la vie sociale - et la proximité (spatiale, temporelle, affective, sociale, etc.). C'est ainsi que la Une du Quotidien d'Oran répond à la définition qu'en donne Herman & Nicole (2001) qui soulignent que la Une est la place la plus importante du quotidien, elle représente le lieu où l'on

expose le véritable argumentaire de vente qui tisse en quelques mots, voire quelques photos légendées, des liens avec les pages internes.

Aussi, en haut de cette page, dans le bandeau, se trouve régulièrement un titre accompagné d'un surtitre de taille moyenne, écrit en lettres capitales généralement rouges. Ce titre surplombe la manchette, le logo du journal et une oreille (ou deux) occupée différemment selon l'actualité en cours. Elle peut contenir le titre d'un article appartenant à la rubrique *Événement*, écrit en minuscules grasses noires, le nom d'un supplément, de la publicité, les horaires de l'Iftar et l'Imzak pendant le mois de ramadhan, etc.

En tant que représentation minimale et condensée de la collection (Mouillaud & Tétu 1989 : 103), le nom-de-journal (Le Quotidien d'ORAN) est placé en haut de la Une (dans la manchette) et forme avec la signature (Edition Nationale d'Information), le logo du journal. Il est important de noter que ces trois composants n'ont pas la même taille de polices. En effet *Le Quotidien* est écrit en grands caractères, vient après *d'ORAN*, suivi enfin, en tout petits caractères de, *Edition Nationale d'Information*. En outre de par sa topographie et faisant partie du système des titres de la Une, il est aux titres qui y sont présents, ce que ces titres sont aux articles auxquels ils réfèrent. C'est ainsi que le nom-de-journal représente l'un des vecteurs qui permettent de véhiculer l'identité du journal.

En dessous, dans la tribune, un titre s'affiche en gros caractères-titre et se détache, en lettres capitales généralement noires, accompagné d'un surtitre en minuscules. Cette configuration peut varier car il n'est pas du tout étonnant de trouver dans la sous-tribune plusieurs gros titres répartis selon un ordre décroissant, de corps des caractères et d'apparition dans le déroulé du journal, comme on peut trouver d'autres photographies. Ces choix typographiques et topographiques s'expliquent par l'importance conférée par le journal à tel ou tel événement, par la richesse de l'actualité ou par le calendrier de la semaine. Ainsi le mardi, on ajoute dans les sous-tribunes latérales, les différents titres renvoyant aux articles du Supplément *Économie*, juxtaposés dans un sommaire orienté à droite ou à gauche de la page, accompagné de photographies. Quant au jeudi, la sous-tribune s'accompagne d'un sommaire où se succèdent les titres des articles de la rubrique hebdomadaire, *L'actualité Autrement Vue*, signés par les auteurs de ces articles, le tout inclus dans un encadré. Il est important de noter que les titres phares sont toujours surtitrés et qu'ils ne sont jamais accompagnés d'appels. Au rez-de-chaussée de la Une, on trouve souvent de la publicité séparée du reste de la page par un filet horizontal, gras de couleur rouge surmonté du mot Publicité écrit en italique. Dans sa partie

inférieure on peut identifier aisément la date de l'ère chrétienne, de l'ère musulmane, le numéro, le prix du journal en Algérie et en France ainsi que le code ISSN du journal.

Pour illustrer l'ensemble de ces propos prenons à titre d'exemple la Une du numéro 4696 daté du lundi 16/05/2010. En effet en parcourant cette première page, on relève la coexistence de composantes textuelles et iconiques. En ce qui concerne la première, on remarque la présence de quatre titres de taille et de couleurs de polices différentes qui s'accompagnent tous de surtitres. Les trois premiers renvoient à la rubrique *Événement* et le dernier, écrit en petits caractères, à celle de *Sport*. Ces trois éléments péritextuels vont de la page 2, passent par la page 3 (tribune) pour arriver enfin à la page 6 (tribune et ventre). Ce dernier est le plus important des trois titres et s'inscrit, en grande lettres capitales et en surimpression sur une image qui occupe alors le ventre de la Une. Aussi proposer ces deux éléments péritextuels (surtitre et titre) :

Panique dans les Bourses
LA CRISE DE L'EURO ET NOUS

en surimpression sur grande image qui réfère à l'information en question, permet de suggérer au lecteur de les découvrir au même temps que l'illustration qui les accompagne. Cet effet de captation peut aussi être joué par l'aspect incitatif du titre. Comme c'est le cas pour le titre suivant écrit en lettres capitales et présent dans le bandeau. Cette mise en texte permet de rendre les lecteurs curieux et les incite à lire l'article :

La grève se poursuit
LES CHEMINOTS VEULENT DU CONCRET

En proposant dans des titres -comme les deux cités précédemment- une information économique ainsi qu'une information politique, Le Quotidien d'Oran donne différents indices qui révèlent sa ligne éditoriale, ses orientations politiques, du type de lecteurs visés, etc. En effet en guidant leur attention vers l'information de politique nationale ainsi vers que vers celle de l'économie, il montre qu'il s'adresse à eux en tant que lecteurs et citoyens. En effet « ce jeu d'images, qui détermine tout le processus de transaction commerciale, chaque quotidien le fait tous les jours, ce qui contribue ainsi d'une part à définir une ligne éditoriale et, d'autre part, à typifier une

frange de lectorat dont on suppose le partage de certaines valeurs » (Herman 2005 :193).

En ce qui concerne la composante iconique, notons que le titre qui occupe le bandeau est le seul qui ne soit pas accompagné de photographie. Selon Blondel (2000), sur le plan de la signification, une image possède un sens dénoté et des sens connotés. En général, la photographie de presse acquiert une valeur informationnelle et la dénotation l'emporte sur la connotation (Blondel 2000). En effet l'article, présent en manchette, intitulé « les lendemains d'un séisme » est accompagné d'une photo qui montre une petite fille de dos regardant sa « maison de fortune » : une tente fabriquée avec des couvertures. En choisissant cette image, la rédaction montre, en enregistrant le réel, la dure réalité vécue par les sinistrés les jours qui suivent le tremblement de terre.

Avec toutes ces variantes, cette page essaie de garder une homogénéité entre les différents numéros que ce soit dans les couleurs, les choix typographiques et topographiques, etc. afin que l'identité du journal puisse être conservée.

2.1.2. La dernière page du journal

C'est une page non rubriquée qui se caractérise par une « hétérogénéité sémiotique et discursive » (Petiot 1992), qui selon Blondel (2000) « ne relève pas seulement de la juxtaposition d'illustrations et de textes mais aussi de l'imbrication de textes appartenant à des « genres rédactionnels » divers, sur une même page et au fil des pages » (Blondel, 2000). Pour sa part, Moirand (2007 : 11-12) soutient que, cette page est marquée par une hétérogénéité des unités discursives, c'est-à-dire qu'elle relève d'une hétérogénéité sémiotique, textuelle et énonciative.

Aussi l'hétérogénéité sémiotique de la dernière page du Quotidien d'Oran découle de la coexistence de l'iconique et du verbal ainsi que de la répartition d'articles de longueur, de typographies et de formes différentes. De ce fait on y trouve en moyenne cinq articles illustrés ou pas par des photographies, en plus de l'éditorial, qui occupent une aire scripturale, structurée en cinq colonnes de largeur égales, dont deux, se situant de part et d'autre de la page, encadrent les trois qui restent. Plus au moins longs, ces articles qui s'apparentent aux filets et qui occupent les deux colonnes latérales de la page, sont surplombés de titres justifiés sur une colonne laquelle est surplombée à son tour du numéro du journal et de la date de parution. Les colonnes restantes sont occupées par un ou deux articles plus longs dominés par des titres justifiés sur trois colonnes.

Situé au rez-de-chaussée de la page, l'éditorial, s'organise autour de trois colonnes, plus larges que celle du reste de la page. Aussi l'éditorial présente une mise en forme - que nous développerons plus loin - qui lui assure une visibilité et une lisibilité immédiates relevant directement des contraintes du « contrat médiatique » de captation (Charaudeau, 1997). Il est important de noter que cette page peut contenir une publicité située au rez-de-chaussée de cette page.

La seconde hétérogénéité qui concerne essentiellement le classement des articles par des professionnels, vient du fait que dans cette page, les articles précédemment cités appartenant aux genres à dominante informative, partagent cette aire scripturale avec l'éditorial qui lui, appartient au genre du commentaire. On y traite essentiellement d'informations nationales et internationales principalement politiques qui, forment une isotopie sémantique soit avec des articles de la rubrique *Événement* (dont on peut retrouver d'ailleurs le titre de l'un d'eux en Une) soit avec l'éditorial.

La troisième hétérogénéité se manifeste en premier lieu par la diversité des scripteurs et des lieux, des moments et des sources d'informations et en second lieu par le marquage de paroles ou de mots cités ou empruntés. En effet les articles sont non signés, à l'exception de l'éditorial qui, lui est signé par l'éditorialiste.

Pour illustrer ces propos, on cite en exemple la dernière page du numéro 4767 du lundi 19 avril 2010 dans laquelle se côtoient six articles à visée informative dont deux sont illustrés par des photos, et l'éditorial. Les premiers ne sont pas signés toutefois, ils ont comme élément péritextuel commun le logo du journal qui se trouve au sommet de cette page centré et répété à l'identique de la Une mais sous une forme un peu réduite. Cette disposition signifie que cette page n'est certes pas référencée à une rubrique, elle l'est néanmoins au nom du journal car comme le soulignent Mouillaud & Tétu (1989) « à chaque fois que l'identité du journal pourrait être perdue de vue, son nom assure une isotopie au territoire « accidenté » du journal » (Mouillaud & Tétu 1989 : 104). C'est ainsi que même si les articles informatifs ne sont pas signés, ils sont pris en charge par la rédaction du journal. Notons aussi que l'éditorial de ce numéro intitulé « Obama ne sauvera pas L'UPM » traite du même thème qu'un article informatif partageant avec lui l'aire scripturale de la dernière page du Quotidien d'Oran, dont le titre est « report du sommet de l'UPM ». Cette isotopie sémantique se révèle aussi avec un article d'opinion faisant partie de la rubrique *Événement*, situé en page 2 et encadré du titre suivant « Barack Obama : le redressement ».

2.2. Les pages intérieures du Quotidien d'Oran

Les pages intérieures du Quotidien d'Oran se subdivisent en différentes rubriques dont : *Événement, Oran, Sport, l'Actualité Autrement Vue, etc.*

2.2.1. Étude du rubriquage du journal

Les mises en forme et mises en pages organisent sur le plan sémiotique l'espace des pages intérieures du Quotidien d'Oran. Pour les appréhender, nous commencerons par celle de son mode de rubriquage, qui se décline sur plusieurs plans : le plan quantitatif, le plan linguistique et le plan sémantique. Du point de vue quantitatif, la description concerne la récurrence et la superficie de chaque rubrique. Concernant la récurrence, nous distinguons des rubriques permanentes, quasi-permanentes et non-permanentes que nous considérons *occasionnelles* ou aléatoires. Les premières sont : *Événement, Oran, Oranie, Guide, Fenêtres, Est, Centre, Constantine*⁵⁵, *Société, Détente, Télévision, Annonces Classées, Communication, Sport, l'Actualité Autrement Vue* ; tandis que les secondes sont *Opinion, Débat*, et enfin les troisièmes sont : *Reportage, Culture, Histoire, Témoignage, Un nom, Entretien, Le Quotidien Des Lecteurs*.

Ces différentes rubriques présentent une relative stabilité dans la distribution, ainsi que dans l'emplacement topographique. Cette situation est surtout due à l'introduction, chaque mardi du supplément *Économie*, chaque jeudi de la rubrique *l'Actualité Autrement Vue* mais aussi à l'aire scripturale occupée par les genres payants et enfin à la richesse de l'actualité. Notons que tout au long de la semaine le supplément, la rubrique hebdomadaire et le cahier occupent les pages centrales et que le reste des rubriques précèdent celles de *Sport, Annonces Classées, Détente, Télévision*. Cette hiérarchisation des rubriques du Quotidien d'Oran qui suit une logique allant de l'information au divertissement correspond en cela à l'observation de Mouillaud & Tétu (1989) qui stipule que « plus on pénètre à l'intérieur, moins on a affaire à des informations proprement dites et davantage à des programmes et à des services » (Mouillaud & Tétu 1989 : 117).

En outre, l'observation de l'espace scripturale de chaque rubrique part du postulat selon lequel l'importance de la surface vient de ce qu'elle détermine l'importance des textes qui la composent. À elle seule, une surface ne dit rien, mais

⁵⁵ Ces trois dernières rubriques sont devenues quotidiennes à partir, nous le verrons plus tard, de la saison estivale, lors du changement de l'intitulé du cahier qui est passé de Proximité à Proxim'été.

elle acquiert plus d'importance seulement grâce à un rapport entre l'étendue d'une surface scripturale et celles qui l'entourent. En d'autres termes, dans la mesure où l'unicité référentielle est perçue par cette surface, elle est rendue comparable à d'autres, sous le seul rapport de l'importance. La taille n'est pas une plus-value en soi mais la condition même de son existence, c'est pourquoi l'unité de quantification choisie est la page car cela ne nécessite pas de prendre une unité plus petite comme le nombre colonnes, de mots ou de lignes. Dans un ordre décroissant de nombre de pages occupées, nous avons noté que la rubrique *Événement* occupe le plus grand nombre de pages dans le journal car elle peut s'étaler jusqu'à six pages. Puis et à parts égales les rubriques *Oran*, *Sport*, *Annonces Classées*, *Communication* qui occupent deux pages et en troisième position les rubriques *Société*, *Oranie*, *Guide*, *fenêtres*, *Centre*, *Est Constantine*, *Télévision*, *Détente* qui en occupent une page chacune. Notons que la rubrique *Communication* peut compter de deux à sept pages, complètement ou partiellement occupées par la publicité, que la rubrique *Annonces Classées* peut occuper jusqu'à trois pages et que les rubriques *Télévision*, *Centre*, *Est* peuvent à leur tour en occuper deux.

Du point de vue linguistique, les noms des rubriques précédemment cités sont formés d'un syntagme nominal sans déterminant ni prédicat (à l'exception près de la rubrique *l'Actualité Autrement Vue*.) Nos observations rejoignent en cela la définition des caractéristiques formelles du titre-rubrique proposée par Mouillaud & Tétu (1989), selon lesquelles « les titres-rubriques sont des noms sans déterminant et dépourvus de prédicat ; envisagés d'un point de vue linguistique, ils ne sont ni des phrases ni le produit de la transformation d'une phrase sous-jacente. Leur statut est comparable à celui des objets d'un catalogue ou des unités d'un répertoire. Ils ne contiennent pas d'assertion par rapport à l'existence » (Mouillaud & Tétu 1989 : 118).

Du point de vue sémantique, nous remarquons que tous les titres-rubriques du Quotidien d'Oran se rejoignent dans le fait qu'ils « sont vides du point de vue informationnel » (Ibid.). Aussi, il est vrai qu'ils ne nous informent pas sur le monde, mais ils disent à quelle catégorie appartiennent les informations contenues dans la région du journal qu'ils commandent. En effet, comme le soulignent ces auteurs, « ce sont des "énoncés" liés à leur site, qui ne font sens, comme des étiquettes, que là où ils sont énoncés (détachée, l'étiquette devient un prédicat errant à la recherche d'un support qu'elle informe) » (Ibid.). Ce faisant les pages couvertes par ces titres-rubriques ne sauraient exister sans leur apport et vice versa puisque « les titres du type rubrique ne peuvent pas constituer des énoncés autonomes (un blanc sous une

rubrique serait perçu comme un énoncé effacé, par la censure, par accident, etc.) » (Ibid.)

Nos observations montrent aussi que les titres-rubriques diffèrent d'autant plus que le choix d'intitulés tels que *Oran, Oranie, Centre & Est, Constantine* renvoient à un référent culturel supposé connu par le public. Il s'agit en fait d'un mode de classification qui se rapporte à la géographie de l'Algérie, couvrant ainsi l'ensemble du territoire national qui, du reste est en accord avec la signature qui définit Le Quotidien d'Oran en tant que *Edition Nationale d'Information*. Cet acte de nomination permet au journal d'instituer « un pacte tacite avec le lecteur (celui-ci doit décider de la correspondance entre les savoirs qui lui sont attribués et ses propres savoirs empiriques » (Ibid.), et de participer à *l'effet de captation*.

Cette hiérarchisation géographique de l'information repose sur une logique de proximité spatiale et graduelle. Car le passage de l'acte de lecture des rubriques *Oran, Oranie* à celle de *Centre & Est*, puis enfin vers *Constantine* suscite l'intérêt de l'instance de réception en l'invitant à naviguer d'une lecture de l'information locale puis régionale et enfin nationale. Par ailleurs notons que ces rubriques ne sont pas « *conventionnelles* » mais elles font partie d'une plus-value du journal.

Lugrin (2000) montre dans le tableau de la figure II.4 (voir annexe), « qu'un quotidien n'est pas une production homogène d'une seule pratique socio discursive ». (Lugrin 2000 : 31). En effet, il distribue de multiples actions de rédaction, d'illustration, etc. sur différentes instances de production, chacune étant censée en pratiquer une qui est spécifique. Ce qui fait du Quotidien d'Oran à l'instar des quotidiens contemporains, un ensemble sémiotiquement hétérogène. En adoptant cette conception qui prend en considération la totalité du journal, Lugrin opère une première distinction entre les genres événementiels et les genres non événementiels. En se référant à Mouillaud & Tétu (1989), il définit les premiers comme des genres qui relèvent et créent l'événement et les genres non événementiels comme ceux qui « portent sur tout ce qui ne relève pas de l'événement à proprement parler, sans toutefois prétendre à l'exclusion de tout rapport à l'actualité. Par exemple, les cours boursiers et les résultats sportifs sont directement rattachés à l'actualité mais, à l'opposé d'un compte rendu sportif ou d'un « événement boursier », ils ne génèrent pas l'événement » (Lugrin 2005 : 210).

Ce qui revient à distinguer les genres journalistiques provenant de la rédaction du journal de ceux non journalistiques, mais communiqués par la presse qui sert seulement d'instance médiatrice. L'auteur complète cette catégorisation par celle qui

existe entre les genres de l'espace non payant *constitués des divertissements, de l'info service et des conseils* et ceux de l'espace payant qui consistent en *des Avis, des Annonces et des Publicités*. Ces deux distinctions sont schématiquement représentées sur la figure II.5 (voir annexe). En adoptant cette conception, nous allons subdiviser l'ensemble des unités sémiotico-linguistiques comprises dans Le Quotidien d'Oran d'abord en unités événementielles et non événementielles puis en genres de l'espace non payant et ceux de l'espace payant.

2.2.1.1. Les unités rédactionnelles

2.2.1.1.1. Description des différentes unités rédactionnelles

Les unités événementielles⁵⁶ du Quotidien d'Oran se présentent dans l'ensemble selon une mise en page qu'on peut se permettre de qualifier d'assez rudimentaire, dans la mesure où contrairement à ce qui est habituel et que l'on retrouve partout dans les journaux, elle repose sur l'exploitation de la seule dimension verticale du plan⁵⁷. Ce montage constitue globalement une structuration rigide à vue d'œil où la disposition en cinq colonnes prime, avec une combinaison de 2x3, c'est-à-dire deux colonnes regroupées d'un côté et trois de l'autre. La simplicité de l'exploitation de l'espace scripturale a pour corollaire, des titres justifiés sur deux ou trois colonnes, formant des blocs. Cette disposition est renforcée par le fait que l'ensemble des unités textuelles du journal sont justifiées, offrant ainsi une unicité de parcours de lecture suggérée.

Il est important de souligner que cette configuration n'est pas respectée dans les rubriques : *Constantine, l'Actualité Autrement Vue*, qui sont « occasionnelles » et enfin dans le supplément *Économie*, on peut observer jusqu'à six colonnes. La densité textuelle est importante dans chaque page car les visées d'économie de l'espace prédominent très nettement sur la recherche de l'esthétisme. Cependant, elle est rompue par l'utilisation de titraillles, de typographies spéciales, de filets, d'encadrés et de photographies. Cette liberté dans la mise en forme, la mise en page est plus marquée au niveau de la rubrique hebdomadaire et du supplément *Économie*. Concernant la titraillle, tous les articles sont pourvus d'appareils titulaires permanents. En plus, les articles inclus respectivement, dans les rubriques

⁵⁶ Il y a des pages exclusivement rédactionnelles et d'autres qui partagent l'aire scriptovisuelle avec des annonces publicitaires.

⁵⁷ Ce sont les techniques de composition qui déterminent l'exploitation du plan et le mode lecture qu'elle induit, il est en effet plus commode pour le compositeur typographe de construire des lignes au nombre restreint afin de les déposer sur la galée. Travailler sur un nombre limité de caractères par lignes facilite la tâche de correction, qui est plus confortable que celles de lignes longues.

Évènement, Oran, Constantine et Sport sont généralement surmontés d'un péri-texte complexe. En d'autres termes, selon Moirand (2007) un péri-texte « comporte des photos ou des croquis ou des tableaux, un appareil de titres avec appel de titre ou surtitre, titre, sous-titre⁵⁸, intertitres⁵⁹, chapeau⁶⁰... » (Moirand 2007 : 11). En effet ces articles peuvent être dotés, en plus des titres, de surtitres, d'intertitres, de chapeaux et d'images.

Pour la typographie, il est naturel que le corps des caractères de la titraille soit nettement plus important que celui du texte. En plus, dans leur ensemble, les unités rédactionnelles du journal sont écrites en romains sauf les chapeaux et les chroniques quotidiennes qui utilisent pour le corps de leurs textes des caractères gras italiques (à l'exception de l'éditorial où ils sont seulement écrits en gras). Les polices utilisées dans les diverses unités rédactionnelles, sont très peu diversifiées, signe d'une faible attention apportée aux propriétés esthétiques de l'aire scripturale. Cependant, elles commencent par des lettrines de corps proportionnel à la longueur de l'article. Ainsi plus le texte est long, plus la lettrine est grande.

Concernant les filets, ils sont des traits rectilignes soit doubles, de couleur bleu ou rouge qui servent à démarquer les unités rédactionnelles spéciales comme les chroniques soit simples, gras de différentes tailles et de différentes couleurs qui servent à :

- Délimiter les pages : chaque page du quotidien est bordée d'en haut et d'en bas, par un filet gras de couleur noir. Celui d'en haut est surplombé de gauche par le nom-rubrique⁶¹ et de droite par le nom du journal, écrit en caractères non-marqués et reproduit au sommet de chaque page, accompagné de la date du jour.
- Marquer une rupture dans l'espace vertical de la page : des filets gras ayant la largeur de leurs colonnes, c'est-à-dire de deux ou de trois colonnes, séparent les différents articles des rubriques *Centre et Est, Oranie* et sont limités, à leur extrémité gauche, par les noms des différentes villes situées au cœur des événements.
- Annoncer les sous-rubriques comme c'est le cas des *Horaires De Prière Pour Constantine Et Ses Environs*

⁵⁸ Le sous-titre, placé en dessous du titre principal, précise l'information et apporte une accroche supplémentaire.

⁵⁹ L'intertitre repose l'œil, casse la grisaille, la masse du texte, permettant ainsi de relancer l'intérêt du lecteur. Il n'a pas pour objet de résumer l'information qui suit, car il est composé de mots obligatoirement extraits de l'article.

⁶⁰ Le chapeau ou chapô est un texte court qui, en quelques mots permet au lecteur de connaître l'essentiel de ce qui va suivre. Martin-Lagardette (2009 : 142-145) distingue quatre types de chapeaux : informatif, introductif, incitatif et de rappel.

⁶¹ Mouillaud & Tétu (1989) pensent qu'il « n'est pas sans signification que les titres-rubriques soient inscrits au bord et au sommet de la page. Ils permettent le passage de l'intérieur à l'extérieur du journal et constituent ainsi une charnière entre le journal et le monde » (Mouillaud & Tétu 1989 : 118).

À propos des encadrés : ils sont utilisés pour marquer une rupture dans l'espace horizontal de la page, délimiter et démarquer des articles (par exemple un ensemble de brèves dans la rubrique *Constantine*), des sommaires comprenant un ensemble de titres. Pour les composants iconiques soulignons la présence d'images tout au long du journal, ainsi que de deux dessins d'humour signés Benatia : le premier est une caricature qui accompagne la chronique *Tranche De Vie* et le second accompagne le *Jeu Des Sept Erreurs*. Participant du commentaire critique mais sur un ton humoristique, la caricature défend une thèse argumentative non directement explicitée tout en s'adaptant au contenu de l'article pour en favoriser une meilleure compréhension. En effet selon Charaudeau (2006) il faut prendre la caricature comme à la fois critique et humoristique pour suspendre à la fois la pertinence de son aspect critique et nuancer la dimension humoristique pour en réduire le caractère de plaisir gratuit qu'on a tendance à lui attribuer.

Les articles sont en très grande majorité signés, soit par le nom complet (situé en dessous du système titulaire), soit seulement par les initiales (situées à la fin de l'article). Ceux qui ne le sont pas, engagent la responsabilité morale du journal, comme c'est le cas des articles - précédemment cités - de la dernière page qui accompagnent l'éditorial.

2.2.1.1.2. Identification des différentes rubriques rédactionnelles

Les unités rédactionnelles du Quotidien d'Oran sont structurées en différentes rubriques qui sont :

- La rubrique *Événement* qui est permanente, ouvre le journal (après la Une) et occupe quotidiennement les pages 2, 3, 4, 5 et parfois la page 6⁶². Le titre-rubrique *Événement* est au singulier, pour montrer l'unicité et l'importance des événements qui y seront traités. On y développe des articles informationnels dont quelques titres sont annoncés à la Une ainsi que deux articles appartenant au genre *commentaire* (respectivement pages 2,3). Les premiers font la part belle aux sujets sensibles et brûlants de l'actualité politique principalement nationale⁶³ et les seconds traduisent la prise de position de leurs auteurs sur des événements chauds de l'actualité nationale ou internationale et suggèrent ce faisant des pistes de réflexion⁶⁴. Aussi la page 2

⁶² Très souvent, presque quotidiennement, la page 4 est payante et consacrée à la publicité.

⁶³ Quand on y trouve, un article qui traite de l'actualité internationale, cela veut dire que son titre est annoncé à la Une et qu'il se trouve à la dernière page de cette rubrique.

⁶⁴ On y trouve au pied de la page 2 l'Ours du journal qui comporte différentes informations qui concernent le journal à savoir : le nombre d'exemplaires du numéro précédent, l'édition, le nom du directeur général et directeur de publication, l'adresse, la boîte postale, le téléphones, le fax, les

accueille la chronique *Analyse* signé par Kherroubi Habib et parfois par Alilat Yazid et la page 3 la chronique *Raina Raikoum*, dont les auteurs sont nombreux : les plus récurrents sont Kamel Daoud, Moncef Wafi, El Houari Dilmi. Ces deux chroniques disposées en deux colonnes sont orientées à gauche des pages qu'elles occupent. Ainsi les pages de la rubrique *Événement*, comme c'est le cas de la dernière page du journal, se caractérisent par une hétérogénéité sémiotique et discursive. En effet cette rubrique est partagée entre des unités rédactionnelles relevant d'une position énonciative plutôt neutre et d'autres qui tendent à plus d'engagement de la part de leurs auteurs. Ces articles ont donc des visées pragmatiques différentes qui sont signalées par des typographies spécifiques : l'utilisation de l'italique et du gras pour la présentation des deux chroniques. Cette rubrique accueille chaque mercredi à la page 5 une chronique économique signée de Akram Belkaïd. Elle traite, comme son nom l'indique, de sujets relatifs à l'économie nationale et internationale. Comme c'est le cas de la chronique du 9/6/2010 titrée « Kerviel jugé, le système épargné » correspondant à l'affaire « Kerviel ». Autrement dit l'histoire dans laquelle le jeune trader Jérôme KERVIEL, avait fait perdre, en janvier 2008, près de 5 milliards d'euros (500 milliards de dinars !) à la Société Générale après des opérations spéculatives risquées sur le marché.

Les rubriques qui vont suivre sont successives et présentent la particularité d'être subdivisées sur le plan géographique et agencées selon les régions ou les villes algériennes dans lesquelles se déroulent les événements. On y traite essentiellement de l'information de proximité se rapportant aux activités sociales, tout comme on peut y trouver des articles qui relatent la vie culturelle, religieuse, etc.

- La rubrique *Oran*⁶⁵ qui est constante, occupe quotidiennement principalement les pages 11 et 12, sauf le jeudi où elle figure aux pages 19 et 20 car elle succède à la rubrique hebdomadaire *L'Actualité Autrement Dit*. C'est une rubrique marquée par une hétérogénéité sémiotique et discursive. En effet en plus des articles informationnels sur la wilaya d'Oran (le chef-lieu de la Wilaya ainsi que les communes et Daïra environnantes), cette rubrique qui accueille la chronique *Tranche de vie* s'étend sur deux pages, surface très étendue attestant de l'importance accordée par la rédaction aux nouvelles qui touchent la ville d'Oran. Au rez-de-chaussée de la page nous trouvons une info-service sous le titre de *Les horaires de prière de la ville d'Oran et de ses environs* et deux énoncés intitulés *Ils Nous Ont Quitté Hier* : des

différentes imprimeries nationales, l'adresse du site, les boîtes e-mails, les différentes rédactions nationales et enfin le réseau de diffusion nationale.

⁶⁵ Cette rubrique et celle qui la suit changent de nom, nous allons le voir plus tard, quand elles font partie du cahier Proximité et deviennent Oran proximité, Oranie proximité.

avis de décès dans lesquels le journal donne les noms, prénoms, l'âges et l'adresse de personnes décédées la journée précédente, ayant résidé à Oran.

- La rubrique *Oranie* qui est permanente, occupe quotidiennement et principalement une seule page succédant ainsi à celles occupées par la rubrique *Oran*. Le jeudi elle est décalée vers les pages 21, 21 ou 23. Elle traite d'informations relatives aux villes de la région ouest du pays qu'on appelle Oranie (appellation héritée de l'époque coloniale qui n'a d'ailleurs pas d'équivalent en langue arabe). Cette rubrique à caractère régional engage le lecteur en tant que sujet inscrit dans une communauté d'appartenance régionale. Le nom de ces villes correspondant aux lieux d'informations est indiqué en tête de chaque article.
- Les rubriques *Centre*, *Est* qui sont régulières, occupent respectivement les pages 14 et 15, sauf si elles sont regroupées sous le nom d'une seule rubrique *Centre & Est*, à laquelle on consacre les pages 14 ou 15. Il arrive aussi que le jeudi ces deux rubriques soient décalées aux pages 22 et 23. Elles couvrent généralement l'actualité sociale relative aux villes du centre comme Boumerdès, Blida, Alger, Tizi-Ouzou, Larbâa, Biskra, Ghardaïa, etc. et de l'est comme Annaba, Jijel, Tébessa, Mila, Sétif, Skikda, etc.
- La rubrique *Constantine* qui est permanente, occupe généralement la page 16 ou la page 17. Il arrive qu'elle soit décalée à la page 24, le jeudi. Comme nous l'avons déjà souligné, cette rubrique obéit à des critères de gestion de l'espace page assez différents de ceux du reste du journal. Elle se caractérise par une combinaison de deux colonnes de largeur différentes de part et d'autre de la page et au milieu dans un encadré à fond coloré, trois ou quatre brèves⁶⁶ titrés et signés A.C. Cette rubrique couvre généralement l'actualité sociale relative à la ville de Constantine. Au pied de cette page, nous trouvons une info-service intitulée *Horaires de prière pour Constantine et ses environs*.
- La rubrique *Société* qui est également permanente, peut se placer indifféremment au début du journal ou vers la fin. Elle est consacrée à divers sujets qui touchent aux sociétés étrangères : la santé, les faits divers, les découvertes scientifiques, etc. Ces informations répondent surtout aux critères de nouveauté et de rareté.
- A la rubrique *Sport* sont consacrées généralement les pages 16 et 17 ou bien 27 et 28 le jeudi. Parfois les articles qui figurent sur cette page ne sont pas signés. Elle

⁶⁶ La brève est une information courte répondant en un minimum de mots aux six interrogations qui fondent l'essentiel de tout article. Sans titre, cet article démarre par un tiret ou une puce et fait un paragraphe de 5 à 6 lignes. Les mots les plus significatifs (souvent les premiers) y sont écrits en gras. Étant purement informative, la brève ne comporte pas de commentaires et est généralement pas signée. Souvent, plusieurs brèves sont regroupées, même si les sujets traités y sont très divers.

traite des différentes informations sportives et principalement footballistiques nationales (page 16) ou internationales (page 17) en vue d'exalter la passion de certains lecteurs qui manifestent un intérêt particulier pour ce sport. On y trouve aussi et selon la journée de la semaine soit les comptes rendus et les résultats des plus importants matchs des différents championnats : national, régional et européens soit les programmes des matchs à venir. L'intérêt porté au football européen répond au critère de notoriété (popularité, starisation) dont jouissent ces stars du ballon rond. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le journal doit s'adapter à la masse informationnelle à traiter. Ainsi lorsque l'actualité l'exige, le journal peut procéder à l'extension d'une rubrique. C'est le cas de cette rubrique qui est ainsi malléable et qui s'adapte à l'actualité sportive, en vue de proposer les résultats des différentes étapes du Tour de France, le journal des transferts, etc. Pendant la coupe du monde de football 2010, le journal s'est étoffé par une partie exclusivement consacrée aux événements relatifs à ce grand événement footballistique. Non rubriquée mais surmontée par l'affiche de cette édition, cette quotidienne offre diverses informations qui lui sont consacrées, des comptes rendu de matchs, des commentaires sous la forme de deux articles intitulés *Analyse* et *Chronique* signés respectivement par Adjal Lahouari et Abed Charef.

- Les rubriques *Opinion*, *Débat*, qui sont quasi-permanentes, occupent principalement les pages 7, 8 ou 9. Ainsi dès lors qu'elles se placent juste après la rubrique *Événement* elles développent et commentent l'un des événements importants du jour.
- La rubrique *L'Actualité Autrement Dit* hebdomadaire ne paraît que chaque jeudi ; le nom de cette rubrique possède un article défini ce qui lui donne d'après Mouillaud & Tétu (1989) une fonction anaphorique, c'est-à-dire *qu'il rappelle des événements qui ont commencé avant le numéro et dont la durée excède la durée quotidienne*. Ce qui est tout à fait attesté car cette rubrique rassemble des articles déjà publiés dans des journaux étrangers francophones comme, El Ahram Hebdo, *Courrier INTERNATIONAL*, *LE FIGARO*, *Rue 89*, *L'express*, *L'économiste*, *Libération*, *Le Point*, *le nouvel Observateur*. Ce sont des articles longs et disposés sur cinq colonnes, occupant une page complète ou sa moitié. Ils sont le plus souvent signés et illustrés d'une photographie, légendée. Cette rubrique accueille plusieurs articles signés par de grandes plumes tels que Farouk Zahi et El Yazid Dib, Ahmed Saïfi Benziane ainsi que les chroniques suivantes : *LE DIT DU JEUDI* signé par Abdou Benabbou, *La Chronique De Paris* signée par Pierre Morville, *LA CHRONIQUE DU BLÉDARD* de Akram Belkaid. Ces dernières sont séparées du reste de la page par des encadrés.

Les articles présentés proposent des interviews, des analyses et des lectures personnelles, qui traitent de sujets sensibles et brûlants de l'actualité sociale, politique, économique, nationale et surtout internationale. En effet les titres et les auteurs de ces articles figurent à la sous tribune de la Une du jeudi. En plus des rubriques précédemment citées, nous avons recensés d'autres rubriques telles que : *Reportage, Culture, Histoire, Témoignage, Un nom, Entretien, Le Quotidien Des Lecteurs*. Ces dernières n'apparaissent que occasionnellement au gré de l'actualité et de la place occupée par la rubrique *Communication*.

2.2.1.2. Les unités non-rédactionnelles

Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre Lugrin (2005) opère dans un journal une distinction entre les genres de l'espace payant et ceux de l'espace non payant. Cette distinction est schématiquement représentée dans la figure II.6 (voir annexe). Cet espace est réparti sur plusieurs rubriques, qui sont : *Communication, Guide, Fenêtres Annonces Classées, Détente, Télévision*.

2.2.1.2.1. Les genres de l'espace non-payant

En se référant à la classification de Lugrin, cet espace qui abrite les genres du divertissement, de l'info-service et du conseil, est réparti entre les rubriques *Guide, Fenêtres*⁶⁷, *Détente, Télévision*.

- La rubrique *Guide* se trouve au verso de la Une du cahier *Proximité* et appartient selon Lugrin (2005) à la catégorie *info-service* car elle offre divers info-services concernant la ville d'Oran ainsi que les principales villes algériennes. Elle se présente généralement en quatre colonnes. La première sous le nom de *Train* (en capitales grasses), indique les heures de départ et d'arrivée des trains en provenance ou en partance d'Oran. Sous le nom *d'Algérie Ferries*, indique les heures de départ et d'arrivée des bateaux d'Oran ou vers Oran du mois en cours. Sous le nom *d'Air-Algérie*, elle indique les heures des différents vols (nationaux et internationaux) de la compagnie au cours de la journée ou de la suivante en partant d'Oran ou allant sur Oran. Sous le nom *d'Aigle Azur*, indique les heures d'arrivée des différents vols provenant ou partant vers Oran, de la journée qui suit ou de la semaine en cours. On y découvre aussi les différentes heures de décollage et d'arrivée des vols d'Oran ou vers Oran de la semaine en cours de la compagnie aérienne *Air Méditerranée*. Puis les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage et enfin

⁶⁷ Ces deux rubriques changent de nom, nous allons le voir plus tard, quand elles font partie du cahier *Proximité* et deviennent *Guide De Proximité, Fenêtres De Proximité*.

la météo de la journée en cours et de la journée suivante. Dans le *memento* quelques téléphones utiles comme ceux des agences de voyage, des transporteurs routiers, des agences de taxi service, des hôpitaux, des aéroports, de la protection civile, le SAMU, la Sonelgaz, la sûreté de wilaya, police secours Gendarmerie Nationale, Dérangements Algérie Télécom, etc.

- La rubrique *Fenêtres* appartient aussi selon Lugin (2005) à la catégorie *info-service*. En effet elle offre aux lecteurs l'agenda culturel des principales villes de l'ouest algériens. On y trouve aussi le programme des différentes manifestations culturelles et scientifiques de ces villes tels que les festivals, tables rondes, concerts, spectacles, conférences, journée d'étude, séminaires locales, régionales ou nationales, qui se déroulent dans différents théâtres, centres culturels français, médiathèques et cinémathèques de la région ouest, ainsi que les dernières sorties littéraires et cinématographiques.
- La rubrique *Détente*, qui est permanente occupe l'avant dernière page du journal. Nous y découvrons différents genres de jeux : mots croisés, mots codés, mots fléchés, jeu des sept erreurs, ainsi que les solutions des jeux de la journée précédente. Nous y trouvons aussi *l'horoscope* qui est selon Lugin (2005) le seul représentant de la catégorie *Conseil*. Cet énoncé occupe une colonne disposée à gauche de cette page. Le jeudi on inverse les deux rubriques *Détente* et *Télévision* qui occupe alors, les deux dernières pages du journal.
- La rubrique *Télévision* appartient selon Lugin à la catégorie *info-service*. En effet dans cette rubrique permanente qui figure à la page 22 (sauf le jeudi où elle occupe deux pages : 30 et 31), *Le Quotidien d'Oran* indique les programmes télévision de la chaîne nationale ainsi que ceux de quelques chaînes françaises TF1, M6, France2, france3, France 4, france5, CANAL+, Arte, TV5 MONDE et NT1. Chaque programme s'accompagne du synopsis d'une émission phares diffusée en prime time. Au milieu de la page se trouve dans un encadré bleu une sélection de trois programmes proposée par la rédaction.

2.2.1.2.2. Les genres de l'espace payant

Lugin (2005 : 212) définit ces genres comme les seuls à devoir juridiquement expliciter leur appartenance. Dès lors, sauf dans de rares exceptions, ces genres sont très rapidement reconnus et catégorisés par le lecteur à partir de critères discriminatoires, comme des formes péritextuelles (désignations génériques, mentions diverses, intitulés de rubriques, signature, etc.), des mises en page particulières (couleur, prédominance de l'illustration, jeux sur l'espace blanc, etc.) et des typographies généralement différentes. L'auteur précise aussi que la

reconstitution de l'identité des différents énonciateurs à l'origine de ces genres met en évidence deux énonciateurs distincts : les annonceurs (publicités, offres d'emploi, avis) et les particuliers (petites annonces classées, avis privés). Cela dit, outre le caractère payant de ces annonces (en termes d'espace ou de nombre de caractères), celles-ci partagent des macro-finalités communes : faire agir (répondre à une petite annonce, acheter) et informer. Il s'agit là d'une définition fondée sur une dimension perlocutoire, le but ultime étant d'influencer le récepteur en vue de répondre à l'enjeu de faire faire (2005 :213). On distingue les avis qui comprennent les Avis commerciaux et les Carnets ; les annonces qui englobent les petites annonces classées et les annonces non classées et enfin la publicité qui connaît les publicités commerciales et les publicités d'institutions. Les rubriques *Communication* et *Annonces Classées* se partagent l'espace de genres payants dans Le Quotidien d'Oran. Il est important de préciser que la publicité figure dans la Une du journal ainsi que dans des pages consacrées aux genres événementiels.

- La rubrique *Communication* occupe essentiellement les pages paires du journal, de manière à se placer toujours dans la page de gauche, allant de la page 4 à la page 20. Cette rubrique permanente est essentiellement consacrée aux publicités et autres réclames ainsi qu'aux avis. On peut aussi y trouver quelques annonces classées comme les formations, les offres d'emploi, les locations-ventes ainsi que quelques rares carnets. Sa mise en page est simple où l'horizontalité est la règle. Les énoncés encadrés se déploient sur la totalité de la largeur de la page, sur le quart, le huitième ou encore sur le seizième de la page. Les réclames en noir-blanc de taille souvent réduite, utilisent une composante textuelle en arabe, en français ou les deux langues. Ces annonces qui se caractérisent par des tailles et des polices diversifiées font la promotion de nouveaux modèles. Elles visent un public localisé dans une région restreinte et comportent à cet effet une forte charge informative.
- La rubrique *Annonces Classées* occupe généralement les pages 18 et 19 et parfois la page 20 qu'elle peut partager avec des publicités. On y trouve, dans un format de 6 colonnes, qui cohabitent dans l'espace structurelle d'une seule page, les sous rubriques suivantes : offres immobilières *Appartement, Villas, Locaux, Emplois, Véhicules, Terrains, Divers* qui concernent essentiellement la ville d'Oran et ses environs. On y trouve aussi surtout des carnets et quelques annonces non classées, et de rares avis commerciaux ainsi que des anniversaires. Notons que cette rubrique ne comprend ni des annonces de rencontre, ni de contact vu que c'est un quotidien national d'information.

2.2.2. Le cahier *Proximité*

Présent toute la semaine sauf le mardi et le jeudi, *Proximité* est le seul cahier contenu dans *Le Quotidien d'Oran*. Et comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, une page permet de grouper des articles tandis qu'un cahier des rubriques. De ce fait cette macro-structure se subdivise en quatre rubriques qui débutent à la page neuf et qui sont dans le cas de ce journal *Guide De Proximité, Fenêtres De Proximité, Oran proximité, Oranie proximité*.

Cette disposition en cahier permet de les démarquer des autres rubriques et de leur assurer une meilleure lisibilité, répondant ainsi au principe de saillance tout en orientant un lecteur à construire son propre parcours de lecture. Cette façon de faire « propre à la presse écrite n'est pas très loin de celle d'un supermarché qui utilise tout un arsenal de systèmes sémiotiques allant de la pancarte à l'étiquette du produit, destinés à permettre au consommateur potentiel de se retrouver au mieux dans l'espace du magasin qu'il parcourt en fonction des rayons qui l'intéressent » (Herman & Lugrin 1999a : 17).

En outre en ne mettant à la portée de son lecteur que des informations exclusivement locales, *Le Quotidien d'Oran* véhicule une information de proximité qui suscite son intérêt par rapport à ses activités dans la région. L'unité thématique qui marque ainsi ce cahier, permet d'un côté de le renforcer et de l'autre d'attester de la place privilégiée accordée à ce macro-thème. Le choix de l'intitulé n'est donc pas anodin car pour un journal qui joue la carte de la proximité, il porte bien son nom. Ce qui confirme que la fraction en cahier singularise aussi, à sa façon, un journal.

Si la régularité est de mise dans la majeure partie des pages du *Quotidien d'Oran*, la première page de ce cahier offre des caractéristiques toutes autres, car elle présente des similitudes avec sa Une dont la présence du logotype du journal (réduit et sans signature : pour dire que ce cahier ne traite que de l'information de Proximité), du nom du cahier, d'un sommaire rassemblant les titres annonçant des principaux articles, traités dans les rubriques intérieures. La construction de cette page s'accorde ainsi avec la définition donnée par Herman & Lugrin (1999a) « très fréquemment, la première page d'un cahier ressemble aux Unes : il n'est pas rare d'y rencontrer un sommaire et une titraille proches de ceux employés en Une » (Herman & Lugrin 1999a : 73). Dans sa première sous-tribune, se juxtaposent le nom de la rubrique *Oran* et les titres surtitrés des articles appartenant à ce cahier. Dans la deuxième, on n'y retrouve que les titres des principaux articles de la rubrique *Oranie*, accompagnés des lieux concernés par les faits. A l'extrême gauche de la page, deux filets signés,

titrés, disposés en drapeau et sur une seule colonne. En manchette se trouve un grand titre accompagné d'un surtitre illustré par une grande photographie présente dans le ventre de la page. Au rez-de-chaussée on découvre la chronique *Tranche De Vie* qui est incluse dans un encadré en double filet gras rouge.

Pendant la période estivale, ce cahier change de nom pour ainsi s'appeler *Proxim'été*. Ce changement touche sa Une (présence du logotype du journal avec un format plus réduit et de la signature : Edition Nationale d'Information), les rubriques qui le composent, ainsi que leurs noms. En effet, dès lors que sa première page annonce des informations qui concernent les différentes régions du pays, les rubriques *Oran, Oranie, Guide, Fenêtres* (qui au passage, ont dorénavant changé de nom), *Est, Centre* et *Constantine* deviennent des rubriques appartenant à ce cahier.

2.2.3. Le supplément *Économie*

Comme c'est le cas pour le cahier *Proximité*, ce supplément est le seul que comporte Le Quotidien d'Oran. C'est une publication interne, car la numérotation de ses pages qui correspond à 11, 12, 13 et 14, s'inscrit dans la prolongation du quotidien. Il est publié chaque édition du mardi et est annoncé à sa Une dans une sous tribune qui comporte des titres d'articles illustrés de photographies.

Sa première page se présente avec une grande photographie occupant le haut de la page ; elle illustre un article signé de deux colonnes qui occupe toute la largeur de la page, pourvu d'un titre s'affichant en gros caractères-titre et relatant la situation économique algérienne. Dans un sommaire occupant la partie gauche de cette page, se juxtaposent les titres déjà annoncés en Une. Ces derniers sont développés dans des articles signés et plus au moins longs, avec une mise en page assez différente du reste du journal : disposés sur cinq colonnes et occupant la moitié d'une page. Ils sont souvent surtitrés et accompagnés d'un chapeau. On y traite des informations importantes de l'économie nationale et internationale. Ce faisant, le supplément *Économie* répond à la définition qu'en donnent Herman & Lugrin (1999a) « les suppléments permettent de développer plus longuement des informations, d'attirer un lectorat et des annonceurs spécifiques et de se positionner en tant que référence » (Herman & Lugrin 1999a : 72). En effet ce supplément est sponsorisé *Nedjma Entreprise*, qui comprend l'un des plus grands opérateurs téléphoniques.

3. Le péritexte de l'éditorial du Quotidien d'Oran

Maintenant que nous avons présenté les éléments théoriques relatifs à l'organisation, la structuration, la hiérarchisation des différentes données formant le péritexte du Quotidien d'Oran, nous allons à présent procéder à la présentation du péritexte de son éditorial. Cette analyse nous invite à nous demander si cet article joue le rôle de porte-drapeau du journal.

3.1. Topographique ou mise en pages de l'éditorial du journal

Le critère de l'emplacement est d'autant plus important que topographiquement l'éditorial dans le Quotidien d'Oran ne répond ni au critère classique, ni à la nouvelle tendance. Alors où se place-t-il ? Comme nous l'avons souligné plus haut, l'éditorial du Quotidien D'Oran est disposé au rez-de-chaussée de la dernière page du journal (pages 24 ou 32), s'accompagnant d'articles informationnels. Correspondant idéalement aux principes du genre, cette mise en pages s'oppose à la définition traditionnelle qui le place en toute logique en Une et qui lui permet d'un côté d'accompagner l'appel ou l'amorce de l'une des informations les plus marquantes du jour, dans le seul but de donner une impression de cohésion entre l'annonce de l'info et son commentaire et de l'autre de « se désolidariser [...] des autres articles d'opinion, à savoir les tribunes, les billets ou les lettres de lecteurs. » (Herman & Jufer 2001). Cette place ne répond pas aussi aux exigences de l'école anglo-saxonne qui le situe dans les pages intérieures, juxtaposé aux autres articles d'opinion.

À notre avis, cet emplacement est privilégié et traduit une stratégie de mise en évidence spécifique aux journaux à grand tirage de la presse francophone algérienne⁶⁸. En effet l'éditorial du Quotidien d'Oran a le même emplacement que des articles ayant une grande renommée dans cet espace médiatique. Cela correspond à ce qui se passe pour la chronique satirique phare du journal *Le Soir D'Algérie*, intitulée *Pousse Avec Eux !* signé de Hakim Laâlam. On observe également chez *El Watan* dans la chronique *Point Zéro* de Chawki Amari ou encore *Contrechamp* de Mustapha Hammouch du journal *Liberté*. Il est important de souligner que les deux derniers journaux partagent cette page avec des caricatures célèbres du Hic et de Dilem.

⁶⁸ Parmi les journaux algériens francophones qui possèdent un éditorial, nous citons : *El Watan* avec la plume de son Directeur Omar Belhouche, *Liberté* par son directeur de publication-gérant Outoudert Abrous, *L'expression* avec Zouhir Mebarki et *Alger Républicain* Zoheir Bessa.

Cette place dans le journal s'expliquerait aussi par le fait que les lecteurs algériens francophones sont, de par leur langue maternelle, aussi arabophones, ils sont donc bilingues et peuvent lire dans les deux sens. Et comme un journal en langue arabe se lit de la droite vers la gauche, la dernière page du Quotidien d'Oran devient alors la première.

Une autre raison expliquerait l'originalité de cet emplacement pour un éditorial, en effet, dans la mesure où la dernière page du journal est la plus lue après la Une et juste avant la double page centrale. Il est donc tout à fait normal que cet emplacement soit réservé à l'éditorial en tant que page en vue car il suffit au lecteur de tourner simplement le journal pour y trouver un article doté d'une fixité absolue de mise en pages et de calibrage, une sorte de repère qui lui permette d'accéder quotidiennement à son éditorial.

3.2. Mise en forme de l'éditorial du quotidien

Dans la mesure où « dans la presse, l'habit fait le moine » (Mouriquand 1997 : 96), cet éditorial adopte un « habillage » particulier qui lui permette de poser ses exigences formelles et de se présenter de manière typique et différente des autres articles qui partagent ou pas avec lui l'aire scripturale et la visée communicative, s'accordant ainsi avec Martin-Lagardette (2009) qui avance qu'il « ne suffit pas d'avoir une bonne information, encore faut-il la mettre en valeur » (Martin-Lagardette 2009 : 70). Aussi, fidèle à ce principe, l'éditorial du Quotidien d'Oran présente en plus de sa topographie spécifique, une mise en forme significative (jeu typographique, taille et couleur des caractères, procédés de la mise en évidence et colonage) et un système d'éléments péritextuels qui le mettent en valeur, le distinguant d'un côté des autres unités rédactionnelles à dominante informative partageant l'aire scripturale de la dernière page du journal et de l'autre des autres articles d'opinion situés comme nous l'avons déjà indiqué en page 2 et 3.

Situé au rez-de-chaussée de la page, l'éditorial du Quotidien d'Oran, s'organise autour de trois colonnes sans intertitres, disposés en texte serré qui se propose donc à « une lecture attentive de bout en bout, ce qui invite une décision de la part du lecteur, par opposition à la lecture erratique des titres et des illustrations » (Maurice, 2000 : 94). Les trois colonnes sont plus larges que celle du reste de la page. Cette forme différente de calibrage a pour effet de former un bloc qui corrige la densité textuelle assez importante de l'espace scripturale de la dernière page, ce qui a la rend plus aérée. Elle permet aussi de marquer une rupture dans l'espace scriptural de la page et d'accentuer son effet visuel. L'atténuation de l'aspect grisâtre des colonnes

de textes est aussi renforcée par la multiplication des paragraphes. Aussi il adopte une mise en forme particulière qui consiste à recourir à des caractères gras romains⁶⁹ pour présenter son corps, à une lettrine de couleur bleue dès le début, à des lettres capitales pour le titrer et pour désigner le genre ainsi qu'à des filets gras de couleur bleue en vue de le délimiter d'en haut et d'en bas.

En outre l'éditorial se caractérise par un système péritextuel simple car selon Moirand (2007 : 11), il ne comporte que trois repères parmi les neuf⁷⁰ proposés par Adam (1997a : 5) qui sont : le nom du journal, le titre et l'auto-désignation du genre. Ces éléments que nous avons classés de haut en bas, permettent de le signaler et de lui conférer une certaine importance par rapport aux autres genres de commentaire :

- le nom du journal centré et répété à l'identique du logo du journal mais sous une forme réduite par rapport à celle de la Une ;
- la désignation du genre (EDITORIAL) utilisé en guise de surtitre⁷¹. Cet élément place au centre les deux lignes parallèles précédemment citées ;
- le nom de l'éditorialiste (la signature de l'article) ;
- le titre de l'article écrit en capitales grasses bleues et disposées généralement en deux lignes, surplombe la deuxième colonne du texte.

Notons que la typographie différenciée et l'annonce explicite du genre sont utilisées par le journal comme « procédures d'affichage générique », considérées par Lochard (1996) comme des « sous-contrats subsumés par le contrat général d'information. » (Lochard 1996 : 87). Ce sont donc des critères de reconnaissance qui permettent d'assurer une reconnaissance immédiate à l'éditorial, de le valoriser, de répondre à l'exigence de *lisibilité* (Charaudeau 1997: 163), citée au chapitre précédent et surtout de l'orienter pragmatiquement afin de tirer une plus grande efficacité quant à sa visée persuasive.

⁹⁹ L'éditorial est le seul article d'opinion du Quotidien d'Oran qui ne s'écrit pas en italique, ce qui lui assure une reconnaissance immédiate.

⁷⁰ Adam (1997) avance que « les articles de journaux peuvent être surmontés par l'ensemble de ces neuf éléments péritextuels ou par une partie : le nom du journal, l'indication de rubrique, le sous-titre (accroche), le chapeau, l'(es)intertitre (s), l'(es) illustration(s), la légende, le surtitre, le titre. » (Adam 1997:5).

⁷¹ Ce faisant Maingueneau (2007) affirme que l'éditorial est un genre auctorial n'ayant de sens qu'avec l'intervention de l'instance de l'auteur, éventuellement d'un éditeur qui lui attribue une étiquette surplombante en vue de mettre en relief le nom du genre.

3.3. signature de l'éditorial du journal

Comme nous l'avons déjà mentionné, les éditoriaux de notre corpus sont encadrés par une signature, celle de K. Selim. Cet aspect sémiotisant constitue un indice important qui participe de l'identité énonciative du Quotidien d'Oran. Il signifie que nous avons affaire à une stratégie relevant de la ligne éditoriale du journal qui adopte une position en retrait devant celle de l'instance auctoriale qui elle, revendique la responsabilité des propos avancés, rejoignant ainsi l'idée soutenue par Herman & Lugrin (2000) qui notent « que la signature, est l'indice évident d'une prise en charge d'un article par une instance énonciative » (Herman & Lugrin 2000 : 76).

Disposée en surtitre, cette signature est précédée de la préposition *par*⁷² qui répond à l'enjeu de préciser que ces articles émanent directement d'un auteur bien précis qui en assume la responsabilité énonciative. De fait l'éditorial répond plus à la pratique journalistique actuelle qui confère une signature à cette catégorie rédactionnelle. Cependant après l'observation de son péritexte, nous avons établi les observations suivantes :

- Au sommet de la dernière page, se trouve le logo du journal centré et répété à l'identique, sous une forme un peu réduite. L'éditorial lui est donc référencé et ce, conformément à ce que notent Mouillaud & Tétu (1989) « le nom-de-journal est un titre qui désigne tous ses énoncés et qui les identifie à la manière d'une présupposition ; de leur côté, les énoncés remplissent un nom qui sans eux serait une référence vide » (Mouillaud & Tétu 1989 : 106). Dès lors tout en traduisant la position d'un individu, son signataire, l'éditorial qui constitue une tribune d'opinions, doit être au préalable être discutée entre les membres de la rédaction puis cautionnée par elle. Cette dernière se réserve le droit de modifier l'article ;
- Les articles informatifs qui sont voisins à l'éditorial et qui partagent l'aire scripturale de la dernière page dans un environnement immédiat avec lui ne sont pas signés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas pris en charge par un auteur individuel précis mais par l'ensemble de la rédaction du journal ;
- Cet article est explicitement défini comme « éditorial » par l'instance émettrice, se référant ainsi à sa définition prototypique, il est pris en charge par l'instance de la rédaction du journal ;

⁷² C'est le même cas que les éditoriaux de L'Express du Nouvel Observateur et du Point qui utilisent aussi la préposition de.

- la taille des polices utilisées pour écrire le nom de l'éditorialiste est nettement inférieure à celle qui désigne la catégorie générique ainsi que leur style : l'utilisation des minuscules est l'équivalent de la voix basse à l'oral.

Dans l'ensemble toutes ces caractéristiques laissent supposer qu'il s'institue alors une double relation renvoyant à une double signature des éditoriaux de notre corpus. Aussi, les propos sont-ils pris en charge par l'éditorialiste avec le soutien de la rédaction entière ou du moins sa participation aux idées exposées. Les éditoriaux de notre corpus répondent à l'un des principaux traits génériques de cette catégorie rédactionnelle, qui stipule que l'éditorial traduit certes la position d'un individu, son signataire mais aussi celle de sa direction.

4. L'éditorial du Quotidien d'Oran et les autres articles du journal

Maintenant que nous avons présenté dans ce qui précède quelques éléments qui concernent les traits prototypiques de l'éditorial du Quotidien d'Oran, en relation avec son péritexte et celui du journal dans lequel il est publié, nous allons dans ce qui va suivre procéder à la présentation de la relation qu'il tisse avec les autres articles du journal.

Traitant de quatre hyperthèmes récurrents, les éditoriaux de notre corpus répondent à une sélection rigoureuse de l'information de la part de la rédaction. Aussi couvrent-ils des événements qui dominent l'actualité ; en répondant à ce critère, ils se proposent de satisfaire l'un des traits constitutifs du prototype de l'éditorial : celui de traiter d'un sujet d'actualité nationale et internationale jugé important. En outre et comme le souligne Riutort (1996), « parler de l'événement équivaut pour chaque editorialiste à mettre au point une focale spécifique » (1996 : 66) qui se fait selon l'idéologie dominante du journal ou selon les opinions de l'auteur, son signataire. Dans la pratique, nous observons que chaque fois que l'éditorial du Quotidien d'Oran couvre un événement national et international principalement politique, il est automatiquement développé sous un autre angle par un autre article important de ce journal. Ce critère est d'autant plus important que topographiquement l'éditorial du Quotidien d'Oran ne répond pas aux critères habituels.

Cette stratégie permet à cet éditorial d'assumer sa fonction de cohésion, de représenter véritablement la « vitrine idéologique du journal » (1995 : 114) et cela en résumant sa vision du monde et son discours idéologique. Et aussi de « combler un « vide informationnelle », susceptible de manquer à une grande frange du public

auquel il s'adresse, que la taille ainsi que le style efficace et soigné de l'éditorial ne lui permettent pas de développer et de réexpliquer dans plusieurs paragraphes » (Dubied 2001 : 38). Ce savoir est un enjeu de persuasion, de réussite et de pouvoir. A travers lui, par lui et en lui se forment et se transmettent les opinions. (Ibid. 40)

Ainsi pour saisir la portée d'une opinion posée sur un événement, objet de persuasion d'un des éditoriaux du Quotidien d'Oran, le lecteur a besoin d'une somme d'informations relatives à l'événement, qui peuvent être paraphrasées succinctement dans le texte⁷³ ou acquises par renvoi (fléchage), soit à un article partageant avec lui le même espace scriptural, formant avec lui une hyperstructure, soit à un ou plusieurs autres articles appartenant principalement à la rubrique *Événement* (dont on peut retrouver d'ailleurs le titre de l'un d'eux en Une) ou à différents numéros du journal. En effet Annick Dubied (2001 : 41) a montré dans ses travaux, que contrairement à d'autres genres rédactionnels comme le fait divers, qui ne sollicite pas de connaissances préalables spéciales, seulement un savoir encyclopédique disponible chez chacun, l'éditorial demande, plus au moins, la possession d'un savoir minimum qui garantit une bonne communication avec les lecteurs. Aussi en mettant en œuvre le phénomène des hyperstructures défini par Lugrin (2001) « comme un élément de structuration de l'information, intermédiaire et facultatif, situé entre le journal et l'article » (Lugrin 2001 : 65), le journal relie son éditorial sémantiquement et graphiquement avec un ou plusieurs articles situés dans la même page. Cette stratégie permet une *intelligibilité* (Charaudeau 1997: 163), et une rapidité de lecture plus grandes en exploitant les ressources visuelles et de hiérarchisation qu'offre l'éclatement du sujet en petits sous-ensembles. (Dubied 2001 : 41). Par ces procédés, l'éditorial offre des informations indispensables pour actualiser sa visée persuasive.

Pour le premier cas on peut citer en exemple le numéro 4716 daté du 8 juin 2010, dans lequel la dernière page réunit sémantiquement un éditorial intitulé « cent bateaux pour Ghaza ! » avec deux articles informatifs non-signés, plus ou moins courts, qui s'accompagnent de photographies et intitulés respectivement « Barrière souterraine : l'Égypte ferme tous les tunnels » et « Quatre palestiniens tués à Ghaza ». Ces trois articles s'inscrivent dans la ronde des discours se rapportant à ce moment discursif tel que définit Moirand (2005). Ils offrent ainsi plusieurs entrées de

⁷³ C'est le cas où le thème est développé sommairement dans l'éditorial même. Prenons l'exemple de l'éditorial intitulé « la récompense » dans lequel le journaliste explique un sigle en ouvrant des parenthèses : « La Ligue et Mahmoud Abbas peuvent s'aveugler s'ils le veulent, mais dans les multiples bantoustans de la Cisjordanie et à Ghaza encerclée, tout le monde constate que l'intention clairement affichée d'Israël de poursuivre la colonisation a été récompensée par son entrée triomphale à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). » (Le Quotidien d'Oran n°4692 du mardi 11 mai 2010).

lecture sur un même thème qui porte sur les conséquences de l'agression en Méditerranée orientale perpétrée par l'armée israélienne contre le « Navi Marmara », de la Flottille de la Paix. Ainsi, l'éditorial, qui intervient alors en bas et à droite de l'ensemble que constitue l'hyperstructure, se place-il à la fin, en ponctuant le reste de la matière qu'il côtoie et en le complétant par une opération de renvoi sous forme de fléchage court.⁷⁴

Le deuxième niveau de fléchage ne s'opère pas sur le plan de l'hyperstructure (la dernière page) ou de son unité supérieure la double page, mais au niveau du journal. Ce fléchage long met en œuvre une autre forme de renvoi : l'éditorial du Quotidien d'Oran traite du même thème que d'autres articles appartenant à la rubrique *Événement*. En entretenant ce réseau de relations internes, plusieurs configurations sont mises en œuvre :

- L'éditorial renvoie à des articles informatifs annoncés ou pas en Une ;
- Il renvoie à un ou aux deux articles d'opinion appartenant à la même rubrique.

Sans doute est-il important d'observer que ce renvoi peut se faire le même jour ou distancié d'un ou de deux jours. Prenons l'exemple de l'éditorial intitulé « renversant ». Cet article daté du 8 avril 2010 présente les nouvelles modalités pour l'obtention du passeport biométrique. Cet événement constitue aussi un moment discursif compte tenu d'une large couverture médiatique par le journal. En effet, il est traité le même jour dans un article informatif annoncé en Une et figurant à la page 4 intitulé, « Zerhouni répond aux détracteurs du biométrique ». Et deux jours auparavant par trois autres articles figurant en page 2 dont les titres sont respectivement « le passeport biométrique, le hidjab et la barbe » surtitré « Ghlamallah insiste sur le respect de la loi » ensuite « passeport biométrique : démarrage timide à Oran »⁷⁵ et enfin un « témoin comme garant des déclarations ». La page 3 a accueilli pour sa part deux autres articles relatant aussi du même thème. Encadré par le chapeau suivant « le ton est donné dès l'entrée de la daïra de Blida où des affiches ont été collées un peu partout portant le numéro de téléphone que les citoyens doivent appeler pour le dépôt de leur dossier de passeport biométrique : 025.40.54.54 numéro d'appel pour RDV passeport biométrique », le premier article s'intitule « passeport biométrique, c'est parti! » et le deuxième est titré « une centaine de formulaires retirés à Sidi M'hamed. ». Cette configuration atteste que l'éditorial du Quotidien d'Oran se constitue en isotopie sémantique avec des articles appartenant au pôle de l'information.

⁷⁴ Pour Dubied (2001) cette procédure concerne plus les commentaires.

⁷⁵ Cet article est annoncé en manchette.

L'événement auquel il renvoie dans les articles d'opinion est illustré au numéro paru le mardi 1er juin 2010. Le lendemain de l'attaque contre la flottille de la paix, Le Quotidien d'Oran consacre sa Une, les articles des pages 2, 3 ainsi que l'éditorial à ce moment discursif. En effet annoncé en manchette, le premier de ces articles est surtitré « ébullition après l'attaque contre la flottille de la paix ». Ce dernier qui s'intitule « carnage terroriste israélien au large de Ghaza », contient des intertitres qui réfèrent toujours au même thème : « la fermeté des dirigeants turcs » et « le passage de Rafah toujours fermé ». Les autres articles informatifs sont titrés respectivement par les énoncés suivants « une agression « lâche et criminelle », selon l'Algérie, la fin de la dignité des hommes⁷⁶ » et enfin « la France condamne l'assaut militaire israélien. ». Quant aux deux articles d'opinion⁷⁷, le premier auto-désigné « Analyse », s'intitule « l'État terroriste et voyou » signé Kharroubi Habib. Et le deuxième signé Kamel Daoud porte le nom « Raïna Raïkoum »⁷⁸ intitulé « Israël : pierre tombale du doux Occident ». Notons que ces articles procèdent par fléchage avec l'éditorial⁷⁹ « un état-voyou ». Cette glose qui s'inscrit dans le processus de la ronde des discours est une reprise du discours des Occidentaux sur la Libye dirigée alors par le Colonel Kadhafi. Ainsi, tout se passe comme si la presse algérienne renvoyait ce même discours à Israël et à ses alliés en pleine figure.

⁷⁶ Cet article est encadré du chapeau suivant « les réactions européennes à l'attaque meurtrière de la marine militaire israélienne contre la «flottille internationale humanitaire» ressemblent, à si méprendre, à celles qui se sont manifestées durant les bombardements criminels contre Ghaza à l'hiver 2008-09 » ».

⁷⁷ Que nous allons développer dans les chapitres suivants.

⁷⁸ « Raïna Raïkoum » est le nom arabe, transposé en français, d'une chronique quotidienne qui veut dire littéralement « notre opinion est votre opinion ».

⁷⁹ Le Quotidien d'Oran n° 4710 daté du mardi 1 juin 2010.

Conclusion

Dans la mise en œuvre d'une analyse paratextuelle de l'éditorial du Quotidien d'Oran, notre réflexion s'est déployée suivant deux axes. D'abord nous avons commencé par saisir le péri-texte du journal, ce qui nous a permis de mettre en évidence certains traits qui caractérisent la distribution et la présentation de l'information dans ce quotidien.

En tant que système pluri-sémiotique complexe, ce dernier offre en plus des pages extérieures, plusieurs systèmes de segmentations qui se rejoignent dans le fait, qu'ils participent dans le classement et dans la hiérarchisation de l'information. La présence des différentes rubriques (classées et distribuées d'une manière spécifique), d'un cahier, d'un supplément interne et d'une rubrique hebdomadaire, constitue un terrain privilégié pour l'observation de la lecture que donne Le Quotidien d'Oran au monde phénoménal, intimement liée à son positionnement socio-discursif, idéologique et donc à sa ligne éditoriale. En plus le classement, la fréquence et la consistance des différentes rubriques donnent des indications sur la distribution géographique du public ciblé ainsi que sur sa nature.

Concernant la localisation de la cible, elle va plus dans le sens de la signature proposée dans son logotype (Edition Nationale d'Information) et dépasse largement celui donné dans le nom (Le Quotidien d'Oran). En effet les informations proposées traitent de l'actualité locale (*Oran*), régionale (*Oranie*), suprarégionale (*Centre, Est, Constantine*), nationale (*Évènement*) et même internationale (*L'actualité Autrement Vue* et la dernière page). Toutefois l'accent est mis sur l'actualité nationale : de par sa place en Une du journal, du nombre de rubriques qui lui sont consacrées et de son emplacement. Ce qui explique le nombre élevé d'éditoriaux relatant la situation socio-économique de l'Algérie par rapport aux autres familles événementielles. De notre avis, ce qui conforte ce constat est la sémantique du système de rubriquage qui repose sur un mode de classification se rapportant à la géographie de l'Algérie, couvrant ainsi l'ensemble du territoire national. Cette hiérarchisation géographique de l'information se base sur une logique de rapprochement spatiale et graduelle. En effet passer de la lecture des rubriques *Oran, Oranie* vers celles de *Centre & Est*, puis enfin vers *Constantine* suscite l'intérêt de l'instance de réception en l'invitant à passer d'une lecture de l'information locale puis régionale et enfin nationale. D'ailleurs ces rubriques ne sont pas « conventionnelles » et constituent de ce fait une plus-value du journal. Allant dans le même sens, le cahier *Proximité* qui brise la linéarité topographique et chronologique du journal, contribue à son tour à

l'organisation du journal et permet de mettre en valeur l'information de proximité, locale et régionale.

Concernant la nature de la cible, notons qu'elle est corollaire à l'information qui lui est proposée. En effet en proposant, à travers les rubriques *L'actualité Autrement Vue, Economie, Société, Culture, Histoire, Témoignage, Reportage, Un nom, Entretien, Le Quotidien Des Lecteurs* de l'information politique (nationale et dans une moindre mesure internationale), économique, sociale et culturelle, le Quotidien d'Oran aspire à informer son public et à l'inciter à la réflexion (avec, par exemple, le supplément et la *Chronique Économique*, ce journal offre aux lecteurs une analyse approfondie de l'information économique). Et si ce quotidien valorise cette mission d'information, il n'en demeure pas moins un journal d'opinion et de discussion, grâce aux rubriques *Débat* et *Opinion*, aux différentes chroniques et à l'éditorial (mis en valeur dans la dernière page). L'ensemble de ces éléments fait que Le Quotidien d'Oran est un organe d'information de qualité s'adressant à un public éclairé et cultivé qui s'intéresse à l'actualité nationale, internationale et aux grandes causes.

En plus de satisfaire le désir de connaissance de ses lecteurs, ce journal leur offre aussi de l'information pratique et de divertissement. Dans la première configuration, il leur apporte une information purement factuelle (de l'info-service, pratique et de proximité), comme les programmes des manifestations culturelles, les diverses annonces immobilières, les heures de prière, la météo, les offres d'emploi, etc. Dans la deuxième, il leur propose des informations sportives, des jeux et du divertissement (les différents jeux, l'horoscope, etc.). Dès lors via les rubriques *Sport, Détente, Télévision*, il s'adresse à leur affect tout en mobilisant leurs émotions, leurs passions en vue de leur faire plaisir. Avec ce genre d'information, Le Quotidien d'Oran cherche à souligner sa proximité avec les lecteurs et à entretenir sa fonction utilitaire, ce qui lui sert comme argument de vente lui permettant de fidéliser les lecteurs. Par ailleurs, le journal ne cherche pas spécialement à séduire ni des lectrices, ni de jeunes lecteurs (absence de rubriques qui devraient les intéresser comme : les rubriques : beauté, mode, cuisine, multimédias, fait divers, people), mais il se propose d'être le plus général possible car ce journal est avant tout une Edition Nationale d'Information, comme son nom l'indique, un trait que nous retrouverons d'ailleurs dans les chapitres qui vont suivre.

L'étude du péritexte de l'éditorial du Quotidien d'Oran révèle, en le comparant avec les canons de la pratique journalistique qui servent de valeur prototypique, que

cet article se déploie soit en accord avec ce modèle soit en opposition avec lui. Toutefois ce constat correspond à une analyse synchronique et ne peut être érigée en règle générale. Aussi, en tant que porte drapeau du journal, cet éditorial devrait se placer à la Une comme le stipule la tradition ou du moins dans les deuxièmes ou troisièmes pages, juxtaposé aux autres articles d'opinion, comme le veut la pratique journalistique actuelle. Seulement nous observons que ce n'est pas le cas vu qu'il se place à la dernière page entouré d'autres articles informatifs. Cet emplacement qui le sépare des autres articles d'opinion du journal répond à notre avis, à une stratégie de mise en évidence spécifique aux journaux à grand tirage de la presse francophone algérienne. En effet l'éditorial du Quotidien d'Oran présente la même topographie que des articles ayant une grande renommée dans cet espace médiatique. Ce qui répond au critère institutionnel, décisif dans la catégorisation des unités rédactionnelles de la presse écrite qui stipule que ces dernières dépendent du contexte dans lequel elles évoluent.

En signant explicitement son article, l'éditorialiste de ce journal prend en charge ses propos sans toutefois, et ce sont quelques éléments péritextuels qui le donnent à penser, aller à l'encontre de la position idéologique de la rédaction (sa présence dans une page référencée au logo du journal centré et répété à l'identique). Les éditoriaux de notre corpus répondent à l'un des principaux traits génériques de cette catégorie rédactionnelle, qui stipule que l'éditorial traduit certes la position d'un individu, son signataire mais également celle de sa direction. En plus de l'emplacement spécifique et de signature d'autres éléments attestent de l'importance accordée par Le Quotidien d'Oran à son éditorial. Ainsi les procédés mis en œuvre dans sa mise en forme : colonage, calibrage, polices letrine, typographie différenciée accordent à cette catégorie générique une visibilité.

Il est important pour nous de d'observer que l'actualité proposée par Le Quotidien d'Oran est construite sur un réseau de fléchage entre d'une part, l'éditorial et les autres articles de la dernière page du journal et d'autre part entre l'éditorial et ceux de la rubrique *Événement* majoritairement annoncés en Une. Cette mise en scène qui permet de relier la prise de position énonciative développée avec un savoir informatif portée par ces deux modalités de fléchage vise un seul but : soutenir la ligne éditoriale du journal et la mettre en valeur. Ce faisant à l'instar de Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008) qui attestent que ce contact établi « entre l'orateur et son

auditoire ne concerne pas uniquement les conditions préalables à l'argumentation : il est essentiel également pour tout le développement de celle-ci » (Perelman & Olbrechts- Tyteca 2008 : 24), nous disons que l'ensemble de ces éléments sont donc des critères de reconnaissance qui permettent de valoriser l'éditorial, de l'orienter pragmatiquement, et donc d'enclencher un processus argumentatif mis en scène par l'éditorialiste dans des scénographies énonciatives que nous nous attèlerons d'analyser dans la partie qui va suivre.

PARTIE III
LES SCÉNOGRAPHIES ÉNONCIATIVES
DANS L'ÉDITORIAL DU
QUOTIDIEN D'ORAN

INTRODUCTION

Allant dans le sillage de Maingueneau (1987) qui postule qu'on ne peut concevoir un genre sans « articuler le « comment dire » sur l'ensemble des facteurs du rituel énonciatif » (Maingueneau 1987 :24), une réflexion sur le genre éditorial notamment celui du Quotidien d'Oran pris comme catégorisation discursive et textuelle et sur sa dimension argumentative ne peut se faire sans combiner un aspect extérieur formel à une composante intérieure énonciative.

Aussi après une analyse qui nous a permis de présenter une synthèse des traits définitoires de ce texte, en relation avec son aspect matériel, nous allons dans cette partie traiter de ses caractéristiques textuelles internes. Autrement dit nous allons voir comment l'éditorialiste du Quotidien d'Oran s'institue en sujet énonçant ou énonciateur et comment il institue du même coup le sujet interprétant en sujet destinataire, en mettant en œuvre diverses scénographies énonciatives qui participent à actualiser son entreprise persuasive ? Seulement nous allons voir, tout au long de cette partie, que ce schéma bipolaire ne permet guère au journaliste d'installer un processus argumentatif. En effet ce n'est qu'en faisant intervenir d'autres protagonistes qu'il pourra faire adhérer les lecteurs du journal à ses thèses.

Cette mise en scène n'est possible qu'avec l'acte qui lui donne naissance à savoir « l'énonciation ». Pendant longtemps la linguistique moderne n'a guère reconnu que l'énoncé pour champ d'investigation. En d'autres termes, au début, on ne s'occupait que de l'énoncé sans pour autant s'intéresser aux données extralinguistiques. Aujourd'hui il devient difficile d'analyser un énoncé sans tenir compte de l'événement énonciatif qui le rend possible. Ainsi la problématique de l'énonciation représente actuellement l'une des dimensions fondamentales de toute étude de langue.

En posant *l'énonciation* comme notion de base de sa théorie, Benveniste (1966, 1974) qui l'un des premiers auteurs à en avoir parlé, la définit comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste 1974 :80) et la conditionne par le fait qu'elle incarne l'acte même de production de l'énoncé et non son produit. Ainsi il avance que chaque acte énonciatif articule le linguistique et l'extra linguistique et « réalise chaque fois l'insertion du locuteur dans un moment nouveau du temps et dans une texture différente de circonstances et de discours » (ibid.67) par un double système de références : le premier externe qui se rapporte à un certain rapport au monde, conditionné par une co-référence entre les

deux instances de la communication. Et le second interne dans lequel, le locuteur s'insère à chaque événement énonciatif de façon inédite dans son discours par « un jeu de formes spécifiques dont la fonction est de mettre le locuteur en relation constante et nécessaire avec son énonciation » (ibid.82). Chaque fois qu'une énonciation est proférée, l'énonciateur devient *de facto* origine de la conversion de la langue en discours, dans un procès « d'appropriation » (ibid.82), de l'appareil formel de la langue, en s'installant locuteur - locuteur et énonciateur sont synonymes chez Benveniste - et en déclarant au même moment l'autre en face de lui, allocutaire.

Dans la continuité des travaux de Benveniste, Kerbrat-Orecchioni (2002 : 34) indique que faute de pouvoir étudier l'acte énonciatif (l'acte de production), on cherche à identifier les traces qu'il produit dans l'énoncé. C'est-à-dire dans la mesure où elle circonscrit l'objet d'analyse à l'ensemble des indices d'inscription dans la trame énonciative du sujet d'énonciation, elle définit la problématique de l'énonciation comme « la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui » (Ibid.36). Selon que l'énonciation englobe ou non la totalité du parcours communicationnel, Kerbrat-Orecchioni (Ibid. 34-35) parle respectivement de linguistique de l'énonciation « étendue » ou « restreinte ».

Dans sa conception extensive, la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif : les protagonistes du discours (émetteur et destinataires) et la situation de communication qui révèle les circonstances spatio-temporelles y compris les conditions générales de la production/réception du message (nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours, etc.).

D'où cette définition quasi exhaustive des « faits énonciatifs » qui sont des unités linguistiques de différents rangs, natures et dimension, fonctionnant comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et/ou l'autre des paramètres qui viennent d'être énumérés, et qui sont à ce titre porteuses d'un archi-trait sémantique spécifique qu'elle appelle « énonciatème » (Ibid.). Ces indices se manifestent de façons variées sous forme de :

- L'ensemble formé par les déictiques de personnes et spatiotemporels ;
- L'ensemble de subjectivèmes constitués de substantifs, adjectifs, verbes et adverbes qu'ils soient affectifs (exprimant une réaction émotionnelle), évaluatifs (dont l'usage dépend de la spécificité des compétences culturelles et idéologiques de leurs utilisateurs) et axiologiques (portant un jugement de valeur) ;

- L'ensemble formé par les interjections, les ordres, les interrogations, les exclamations et les interpellations du récepteur, etc.

Prendre en compte le cadre énonciatif est primordial dans le cas de notre étude car on ne peut actualiser les référents de ces différents indices qu'en ayant pris connaissance avec certaines données extralinguistiques, d'ailleurs celles, entre autres, en relation avec le canal (le support) ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans la partie précédente.

Aussi, dans la mesure où la nouvelle Rhétorique de Perelman & Olbrechts-Tyteca perçoit le discours argumentatif comme « une utilisation particulière du langage à finalité persuasive » Amossy (2000 :7), nous y trouvons un cadre approprié de référence théorique qui nous permettra de répondre à notre problématique. Ces deux auteurs ont construit leur traité sur l'interpersonnalité et sur la présence de lieux communs et de communion. En effet ils avancent que « pour argumenter et influencer au moyen du discours sur l'intensité d'adhésion d'un auditoire à certaines thèses, il n'est plus possible de négliger les conditions psychiques et sociales à défaut desquelles l'argumentation serait sans objet et sans effet. Car toute argumentation vise à l'adhésion des esprits et, par le fait même, suppose l'existence d'un contact intellectuel » Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 18). Ainsi nous allons analyser dans ce chapitre comment le journaliste met en œuvre des scénographies énonciatives basées sur cette communion des esprits visant à asseoir son argumentation. Nous commencerons par voir dans un premier chapitre comment l'éditorialiste du Quotidien d'Oran met en scène son image ainsi que celle des autres protagonistes ? Aussi nous interrogerons, entre autres, les modalités d'inscription de ces instances à travers les différentes personnes verbales dans un éditorial explicitement signé ? Puis dans le deuxième chapitre nous tâcherons de savoir comment il agence son discours ? Dans le troisième chapitre nous allons voir comment il exploite les virtualités dynamiques de la syntaxe interrogative ? Et enfin nous finirons par voir comment il dispose de la composante humoristique dans son entreprise argumentative ?

CHAPITRE 1
PRESENTATION DE SOI & FIGURES
ENONCIATIVES DANS L'EDITORIAL DU
QUOTIDIEN D'ORAN

Introduction

Chaque contexte énonciatif peut être comparé à un événement au cours duquel l'instance de production a théoriquement le choix entre un discours objectif ou objectivant et un discours subjectif. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la presse écrite, le lecteur choisit des écrits qui tendent, d'un point de vue énonciatif vers le pôle « distance-information » ou vers celui de l'« implication-commentaire »⁸⁰. Dans la première configuration, le journaliste se limite à communiquer des informations et s'attelle à produire un discours à tendance objective en essayant autant que possible d'effacer toute trace de sa présence dans la matérialité de l'énoncé ; laissant ainsi la latitude au lecteur de formuler son appréciation sur la base d'un jugement personnel. Dans la seconde, le journaliste procède par une lecture personnelle de l'actualité, via des prises de positions, des appréciations, des analyses et des réflexions qu'il transmet aux lecteurs-citoyens.

Faisant partie de la deuxième catégorie, l'éditorial « article d'opinion par excellence » (Martin-Lagardette 2009 :100), se caractérise par une écriture subjective manifestant lors de chaque énonciation, un engagement plus au moins prononcé de l'éditorialiste. De fait en s'appropriant différents discours en circulation dans l'espace public, il s'y inscrit et inscrit *de facto* les autres acteurs sociaux de différentes manières. Ainsi il construit sa stratégie discursive sur l'image qu'il se donne et qu'il donne de l'Autre, d'où la notion d'*ethos*. Posée par la Rhétorique d'Aristote, cette question se situe au cœur des préoccupations de l'actualité scientifique, plus exactement au croisement des différents courants de l'analyse du discours⁸¹ et de la pragmatique qui cherchent, à l'instar de l'ancienne Rhétorique, définie comme art de persuader, à comprendre et à expliquer par quels mécanismes le discours devient efficace.

Cette notion est très importante dans l'activité sociale, Amossy (2010) le montre en avançant que « la construction d'une image de soi ne participe pas

⁸⁰Cette catégorisation basée essentiellement sur un critère énonciatif est reformulée par Maryse Souchart (1989) qui, en tentant de construire une méthodologie d'analyse du discours de presse, reconnaît qu'il y a au moins deux formes de discours médiatique, l'une, « neutralisante », et l'autre, « subjective » déclarée (Souchart 1989 : 41). Cette auteure trouve que dans l'article d'information « les jugements, les positions ne sont pas assumées par le discours médiatique, qui rapporte les faits » (Ibid.). Par contre dans l'article d'opinion « le discours semble complètement assumé par le média, dans lequel le locuteur, l'énonciateur se nomme lui-même » (Ibid.).

⁸¹ Selon Maingueneau (1987), pour que l'analyse du discours puisse intégrer la problématique de l'éthos, il faut qu'elle opère un double déplacement : le premier est de « récuser toute conception psychologisante volontariste », le second est de « recourir à une conception de l'éthos en quelque sorte transversale à l'opposition entre l'oral et l'écrit » (Maingueneau 1987 : 31).

seulement d'une entreprise de persuasion délibérée ou d'une interaction en face à face : elle est au cœur de tous les discours qui circulent dans l'espace social » (Amossy 2010 : 15), notamment ceux de la presse écrite. Construite sur une relation *in absentia* dans laquelle il n'y a pas d'échange effectif entre les interlocuteurs, cette formation discursive exige que le journaliste, dans notre cas l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, se construise de son auditoire une image la plus juste possible, à même de concrétiser son entreprise argumentative. En effet cibler son discours et connaître ses destinataires est indispensable : l'orateur qui se trompe de cible n'a aucune chance de convaincre. Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008) reviennent sur cette question et soutiennent que « l'argumentation effective se doit de concevoir l'auditoire présumé, aussi proche de la réalité que possible. Une image inadéquate de l'auditoire, qu'elle résulte de l'ignorance ou d'un concours imprévu de circonstance, peut avoir les conséquences les plus fâcheuses » Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008 :26). Cette opération s'avère délicate dans le cas de la presse écrite, ce qui explique certaines stratégies discursives employées par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, que nous verrons plus loin dans ce chapitre.

Sur la base de ces considérations, nous proposons de répondre dans ce chapitre aux questions suivantes : quelle image ce journaliste se donne-t-il de lui-même dans ses articles ? Et quelle image construit-il de l'Autre ? À travers quels indices ? Comment il installe cette image dans des scénographies énonciatives ? Et comme l'inscription de l'image du scripteur dans l'énoncé n'est possible qu'avec l'acte qui la concrétise : l'énonciation. Il s'agit ici de s'interroger sur le processus de construction, à chaque acte énonciatif, de l'image de cet énonciateur éditorialiste de telle sorte que le lecteur accorde plus de crédibilité au contenu de son article.

Pour ce faire nous commencerons par faire un détour théorique sur les principales réflexions motivées au cours des siècles par la question de la construction d'une image de soi (ethos, face, posture) allant de la Rhétorique classique à l'analyse du discours dont l'intérêt consiste à « n'appréhender ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu sociale déterminé » Maingueneau (1996 : 8). Puis en fondant notre analyse sur une conception de la linguistique de l'énonciation « étendue » qui adjoint impérativement dans l'interprétation des différentes traces énonciatives, des données extralinguistiques relatives aux événements commentés

par le journaliste, ainsi que sur quelques concepts rhétoriques, nous ferons l'analyse de scénographies énonciatives mettant en œuvre plusieurs indices linguistiques, inscrivant l'éditorialiste du quotidien d'Oran (ainsi que de l'Autre) dans la matérialité de son discours. Cette étude qui se fera spécialement via le système des figures énonciatives en tant que « traces » de l'énonciation qui lui (leur) sont systématiquement associées, nous mènera au terme de ce travail à voir comment ce journaliste mobilise cette image discursive dans son argumentation afin de garantir le succès de son entreprise persuasive ?

1. Présentation de soi, de la Rhétorique à l'analyse du discours

Parmi les nombreuses réflexions suscitées au cours des siècles par la question de la construction d'une image de soi, on peut citer deux grands cadres théoriques : le premier est la Rhétorique d'Aristote et le second se structure autour de la psychosociologie d'Erving Goffman. Ces deux tendances ont inspiré des travaux dans plusieurs disciplines, en l'occurrence les sciences du langage qui se sont interrogées sur la façon dont le sujet parlant construit une image de lui dans le discours.

1.1. L'héritage de la Rhétorique

En tant que première phase de la construction rhétorique du discours, *l'Invention*⁸² consiste en les différentes preuves « administrées par le moyen du discours : les premières consistent dans le discours même, parce qu'il démontre ou paraît démontrer les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur et les troisièmes dans le caractère de l'orateur » (Aristote 1356a, [1932] : 40). En effet, en citant dans sa définition de la Rhétorique, les différentes voies nécessaires à la recherche des idées et des arguments, Aristote présente les trois pôles de l'invention du discours qui sont *le logos*, *le pathos* et *l'ethos* que le locuteur mobilise afin d'assurer son entreprise de persuasion⁸³. Le premier est rationnel et les autres sont affectifs.

La composante argumentative (*logos*) qui correspond à la « valeur démonstrative du discours » (Adam 1999: 109), justifie le fait que l'orateur doit disposer d'arguments valides et logiques.

La composante pathémique (*pathos*) s'adresse plus à l'état émotionnel de l'auditoire et cherche à provoquer chez lui : pitié, haine, colère, indignation, crainte, etc. Convoquer *le pathos* de l'auditoire signifie chercher à l'émouvoir.

La composante éthique (*ethos*) correspond à l'image discursive que donne l'orateur de sa personne, à laquelle le destinataire est particulièrement attentif.

⁸² Robrieux (2001) considère que le mot « invention » devrait en réalité être traduit par « découverte », car on considèrerait qu'il s'agissait moins de « créer » véritablement que de « retrouver » les arguments qui existaient indépendamment de l'orateur. (Robrieux 2001 :16)

⁸³ Ce point constitue une différence notable avec la logique formelle qui ne dépend en rien de l'image que projette le locuteur dans le discours.

1.1.1. L'*ethos* et l'inscription du locuteur dans le discours : considérations théoriques

C'est en termes de *construction d'une image de soi dans le discours* que la Rhétorique d'Aristote définit l'*ethos*. En effet, lors de délibérations publiques dans la cité antique, les pratiques oratoires consistaient en des prises de paroles efficaces conférant crédibilité et confiance aux intervenants. Ainsi à chaque mise en discours, l'orateur exploite le langage en vue de construire une image qui reflète son comportement moral, ses mœurs et son éthique, destinée à avoir le plus grand rendement persuasif. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il « trace son portrait, détaille ses qualités ni même qu'il parle explicitement de lui. Son style, ses compétences langagières et encyclopédiques, ses croyances implicites suffisent à donner une représentation de sa personne » (Amossy 1999 : 9). Par la construction d'un *ethos*⁸⁴ le locuteur vise l'efficacité. En d'autres termes, « c'est l'effet à produire qui est au centre d'intérêt » (Ibid. 2010 : 13). Ce qui explique le succès de cette tendance dans plusieurs domaines qui va de l'art oratoire, aux manuels de savoir-faire, aux techniques de marketing où « l'essentiel est de mettre la présentation de soi au service d'une cause pratique » (Ibid.). L'image que l'orateur projette dans son discours, susceptible de lui conférer une crédibilité et une confiance, doit être « l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur. [...] C'est le caractère qui, peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves » (Aristote 1356a, [1932] : 76-77). De fait, à partir de la théorie d'Aristote la question de l'*ethos* soulève un débat qui va se poursuivre tout au long des siècles pour savoir si la crédibilité ainsi instituée provient de ce que l'orateur laisse paraître dans son discours ou si elle dérive plutôt d'une image préexistante basée sur une connaissance préalable de la personne. Cette question oppose donc les partisans de ce que Jean Michel Adam (1999) appelle « l'*ethos* discursif », et ceux de l'*ethos* pré-discursif ou « image préalable » (Adam 1999 : 110).

1.1.1.1. L'*ethos* discursif ou « mœurs oratoires » : l'image de l'orateur dans le discours

Aristote considère que l'efficacité du discours ne vient pas de l'être, mais dérive du paraître. En d'autres termes, l'orateur ne concrétise son entreprise persuasive qu'à condition de construire une identité verbale capable d'impressionner favorablement l'auditoire : de lui plaire, de le charmer. Il doit chercher à transférer la

⁸⁴ La notion d'*ethos* est empruntée à la rhétorique et à l'analyse du discours, celle de présentation de soi à la sociologie.

confiance que l'auditoire lui accorde sur le propos qu'il défend. Et ce n'est qu'avec l'existence d'une morale commune (*doxa*), qui permet à l'orateur d'incarner dans son discours les vertus, qu'il peut inspirer la confiance publique. Ce faisant, Aristote considère que dans toute construction discursive de qualités morales et intellectuelles « on persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute » (Aristote 1356a, [1932] :76-77). Ainsi, selon cet auteur faire bonne impression signifie dégager dans son discours plusieurs qualités à la fois qui sont : la vertu, la sagesse/prudence et la bienveillance à l'égard de ses concitoyens. Ces vertus se résument dans la *phronésis*, l'*arété* et l'*eunoia* : termes qui font l'objet de plusieurs interprétations, qui selon les traductions veulent dire :

- La *phronésis* le locuteur se montre pondéré, prudent, sage, compétent, raisonnable, avec du bon sens ;
- L'*arété* : le locuteur prend l'attitude d'un homme moral, équitable, simple et sincère ;
- L'*eunoia* le locuteur offre une image plaisante de lui, il est solidaire aimable, obligeant.

Rappelant les composantes de l'ancienne Rhétorique, Roland Barthes (1970) définit l'ethos comme « les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression : ce sont ses airs. [...] L'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela » (Barthes 1970 : 315). Ainsi, selon Barthes ce n'est pas la valeur de l'information qui façonne l'ethos d'un locuteur, mais plutôt la manière particulière d'en rendre compte. Amossy (2010) partage la même opinion en avançant l'idée que l'image favorable que l'orateur construit de lui-même afin de le rendre crédible est fondée sur ce qu'il montre de sa personne à travers les modalités de son énonciation, (Amossy 2010 : 25). Ces deux citations sont très importantes dans le cas de la presse écrite car le journaliste qui, par exemple, fournit des données de façon chiffrée précise, projette de lui une image de compétence susceptible de rendre ses propos fiables et crédibles.

1.1.1.2. L'ethos prédiscursif ou « mœurs réelles »

Alors que la perspective aristotélicienne confère une force inhérente à la parole, celle de ses prédécesseurs l'accordent à son producteur, remettant ainsi au

goût du jour le long et vieux débat entre l'être et le paraître. C'est le cas d'Isocrate qui considère que c'est l'homme en chair et en os qui construit l'ethos, à travers de ce qu'on sait de lui, sa réputation, ses actions passées, ses « mœurs réelles » son nom et non de ce qu'il projette dans son discours. Cet ethos précède ainsi l'activité oratoire de l'orateur et n'est pas construit par elle⁸⁵.

L'idée de moralité est reprise aussi chez Cicéron qui définit le bon orateur comme toute personne pouvant combiner une aisance verbale et une présence exemplaire. A son tour Quintilien note que l'argument avancé par la vie d'un homme a plus de poids que celui que peuvent fournir ses paroles. La question qui se pose est de savoir si la moralité doit être inhérente à la personne (une moralité réelle) ou si elle est seulement transcrite dans le discours (une moralité fictive). Le Guern (1977) soutient qu'il est aisé de distinguer les mœurs réelles des mœurs oratoires « car qu'on soit effectivement honnête homme, que l'on ait de la piété, de la religion, de la modestie, de la justice, de la facilité à vivre avec le monde, ou que, au contraire, on soit vicieux, [...], c'est là ce qu'on appelle mœurs réelles. Mais qu'un homme paraisse tel ou tel par le discours, cela s'appelle mœurs oratoires, soit qu'effectivement il soit tel qu'il le paraît, soit qu'il ne le soit pas. Car on peut se montrer tel, sans l'être ; et l'on peut ne point paraître tel, quoiqu'on le soit ; parce que cela dépend de la manière dont on parle » (Le Guern 1977: 284).

Au moment de la présentation de soi, le locuteur dessine chez ces concitoyens une image de lui, préexistante à son discours à laquelle ces derniers ne peuvent accéder qu'à travers « la représentation sociale qui le catégorise, sa réputation individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social » (Amossy 2010 :73). L'ensemble de ces données peuvent lui garantir, aussi bien que la parole, une force persuasive susceptible de lui procurer une autorité individuelle et institutionnelle. En résumé les deux entités sont indissociables car la construction d'une image de soi se fait rarement *ex nihilo* du fait qu'elle se rapporte à des représentations préexistantes qui circulent d'ores et déjà dans l'espace social. Cette conception rhétorique de l'image de soi (l'ethos) se recoupe avec une notion que nous verrons plus loin : la « posture » auctoriale, concept développé par Jérôme Meizoz.

⁸⁵Dans un plaidoyer fameux où il se défend de corrompre la jeunesse par son comportement et sa réputation préalable, Isocrate soutient que « qui ne sait en effet que la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié, et que les preuves de sincérité qui résultent de toute la conduite d'un orateur ont plus de poids que celle que le discours fournit ? (Isocrate 436-338 av. JC) ».

1.2. Goffman et les lois de l'interaction

Une autre tendance théorique de la présentation de soi qui ne se limite pas aux objectifs déclarés d'autopromotion ou de persuasion, considère que la construction discursive de l'identité fait partie intégrante des rites d'interaction ponctuant la vie quotidienne. Ce courant dont le chef de file est le sociologue américain Erving Goffman porte un intérêt particulier sur la production d'une image de soi mais dans une dimension interactive. L'image de soi que nous produisons, l'impression que nous dégageons est constitutive de chacune de nos interventions langagières quotidiennes. En effet, l'auteur soutient que lors d'une interaction sociale⁸⁶ les partenaires élaborent un discours et arborent un comportement qui reflète une image positive d'eux susceptible de réguler et d'assurer le bon fonctionnement de cet échange ; ils sont donc en *représentation*. Goffman adopte à cet effet la métaphore théâtrale et soutient que les rapports sociaux sont ritualisés : à chaque interaction le locuteur se met en scène et joue un *rôle* qu'il s'attribue et qu'il peut reproduire infiniment. Ainsi il incarne différentes *routines* dictées par son statut social, dans l'adaptation à des situations imposées par des données socio-culturelles étrangères à sa volonté et qui régulent ses rapports sociaux personnels et professionnels.

En 1974 Goffman introduit dans ses propositions théoriques la notion de *face* définie comme « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi déclinée selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageables, puisque, par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une bonne image de soi » (Goffman 1974 : 9). L'auteur élabore une psychosociologie qui décrit les différents facteurs de réussite des interactions sociales quotidiennes visant à ménager la face avec des stratégies d'évitement et de réparation. La face positive étant définie, comme la façade sociale ou image valorisante de soi qu'on s'efforce de présenter à l'extérieur et la face négative, le territoire de chacun : son corps, son intimité.

1.3. L'apport de l'analyse du discours

Dans le prolongement de la théorie polyphonique de l'énonciation, Oswald Ducrot (1984) introduit la notion de *l'éthos* en sciences du langage afin d'illustrer la

⁸⁶ Goffman (1973) définit l'interaction sociale, comme « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique les uns des autres » (Goffman 1973 : 23).

distinction entre le locuteur L, le locuteur comme fiction discursive et λ , comme l'être du monde, celui dont on parle. En effet en s'inspirant dans un passage très largement repris de l'article de Michel Le Guern (1977) sur la Rhétorique, il présente dans un premier temps *l'ethos* discursif ou « mœurs oratoires » d'un locuteur comme l'image séductrice bienveillante qu'il présente de sa personne afin de séduire son auditoire. Dans un second temps l'auteur précise qu'il « ne faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut » (Ducrot 1984 : 201). Enfin Ducrot conclut que *l'ethos* est attaché à L le locuteur en tant que tel. En d'autres termes, « c'est en tant qu'il est la source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contre-coup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante » (Ibid.). Cet emprunt à la Rhétorique classique à travers l'article de Guern s'avère fécond car il permet à Ducrot de mettre en cause l'unicité factice du locuteur.

La dimension discursive de l'*ethos* est reprise par Amossy puis par Maingueneau. Dans sa conception de l'analyse du discours, Maingueneau est le premier, dans le domaine des sciences du langage, à avoir élaboré une théorie cohérente sur l'*ethos*. En effet il a montré que cette notion dépasse le cadre de l'efficacité discursive et celui des interactions sociales pour toucher l'ensemble des productions écrites et orales. Il insiste au préalable, comme ses prédécesseurs (Barthes, Ducrot), sur le fait que l'image de l'orateur est construite dans le « dire » bien plus que dans le « dit » et que la persuasion est un exercice intradiscursif produit de l'énonciation et indépendant de la personne physique. À cet effet il soutient que « ce que l'orateur prêtant être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'*ethos* [du locuteur] est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à discours, et non à l'individu réel indépendamment de sa prestation oratoire : c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu » (Maingueneau 1993 : 138).

Fidèle à la perspective goffmanienne, Maingueneau (1999) postule que la construction de l'image de soi concerne tous les genres du discours. Dès lors cette notion s'intéresse aussi bien au discours à visée persuasive qu'à « des textes qui ne présentent aucune séquentialité de type argumentatif [...] et qui ne s'inscrivent même

pas nécessairement dans des situations d'argumentation » (Maingueneau 1999 : 75-76). Il lui emprunte aussi l'idée que toutes les interactions verbales sont socialement cadrées ; des cadres entretenant des relations complexes qu'il appelle les différentes scènes énonciatives⁸⁷. La scène « englobante » est celle qui assigne un statut pragmatique au type de discours dont relève un texte : quand on reçoit un tract, on doit être capable de déterminer s'il relève du type de discours religieux, politique, publicitaire, etc. En d'autres termes, on peut se demander sur quelle scène englobante il faut se placer pour l'interpréter, à quel titre (comme sujet de droit, consommateur, etc.) il interpelle son lecteur ? La scène « générique » est définie par les genres de discours particuliers. Chaque genre de discours implique une scène spécifique : des rôles pour ses partenaires, des circonstances (en particulier un mode d'inscription dans l'espace et dans le temps), un support matériel, un mode de circulation, une finalité, etc. La scénographie n'est pas imposée par le genre de discours, mais instituée par le discours même. [...]La scénographie a pour effet de faire passer scène englobante et scène générique au second plan car c'est elle qui procure la mise en scène adoptée par le lecteur pour construire son image.

2. Présentation de soi et posture auctoriale

La conception rhétorique de l'image de soi recoupe avec la notion de « posture » auctoriale dans le sens où les deux théories présentent l'image de l'auteur. Développée par Jérôme Meizoz⁸⁸, ce concept est emprunté à Alain Viala - qui reformule une notion utilisée au passage par Bourdieu (1992) - comme « une manière singulière d'occuper une « position » objective dans un champ littéraire (médiatique en ce qui concerne le quotidien d'Oran), balisée quant à elle par des variables sociologiques » (Viala & Molinié 1993 : 216).

Après plusieurs études de cas de *Postures littéraires* (Ajar, Rousseau, Céline, Houellebecq, etc.), Jérôme Meizoz, y observe « des conduites énonciatives et institutionnelles complexes, par lesquelles une voix et une figure se font reconnaître comme singulières dans un état du champ littéraire » (2009). Cette façon personnelle d'investir ou d'habiter un rôle voire un statut permet à ces auteurs de rejouer ou renégocier leur « position » dans ce même champ littéraire par divers modes de présentation de soi ou « posture ». Ce double terrain d'observation simultanée « des faits discursifs et des conduites de vie dans le champ littéraire » (Ibid.), amène

⁸⁷<http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/qna.html>

⁸⁸Jérôme Meizoz a véritablement développé ce concept avant que celui-ci ne soit défendu, mobilisé et problématisé par d'autres chercheurs.

l'auteur à définir la posture comme « la présentation de soi d'un écrivain, tant dans sa gestion du discours que dans ses conduites littéraires publiques » (Ibid.).

Notons que puisqu'il s'agit de l'image de soi dans le discours, on pourrait confondre ce concept avec celui de l'ethos, comme l'écrit Maingueneau (2004) « l'*ethos* est une notion discursive, il se construit à travers le discours, ce n'est pas une « image » du locuteur extérieure à la parole » (Maingueneau 2004 : 205). Cette distinction entre l'interne et de l'externe textuel, permet d'affirmer que la « posture » auctoriale envisagée par Jérôme Meizoz est corollaire à la vie sociale de l'auteur à travers des productions langagières et des positionnements sociaux. Ainsi cette notion se déploie au confluent de la rhétorique et de la sociologie.

En effet, cette idée de « posture » telle qu'elle est théorisée dans les travaux (Meizoz 2001, 2003d), inclut inséparablement deux dimensions : 1- Une dimension non-discursive (l'ensemble des conduites non-verbales de présentation de soi : vêtements, allures, etc.). 2- Une dimension discursive (l'ethos discursif).

Ainsi la notion de « posture » désigne un phénomène plus large que celle d'ethos et pour préciser au mieux, Maingueneau⁸⁹ propose l'extension des notions d'ethos et de posture, de la manière suivante : « l'ethos désignerait l'image de l'inscripteur donnée dans un texte singulier et pouvant se limiter à celui-ci (...). De son côté, la posture référerait à l'image de l'écrivain formée au cours d'une série d'œuvres signées de son nom ».

Cette notion est importante car elle montre que l'auteur n'existe en tant qu'écrivain « qu'à travers le prisme d'une posture, historiquement construite et référée à l'ensemble des positions du champ littéraire. Une posture relève d'une « scénographie auctoriale » d'ensemble. Par ce terme, Maingueneau décrit la dramaturgie inhérente à toute prise de parole, centrant son attention sur l'énonciateur du discours. Parler de posture suppose de décrire ce processus à plusieurs niveaux simultanément » (Meizoz 2009).

3. Subjectivité, intersubjectivité & fonction déictique dans l'éditorial

L'éditorial est un discours et comme tout discours il est, tel que l'affirme Bakhtine (1981) « interindividuel. En d'autres termes, tout ce qui est dit, exprimé, se trouve en dehors de l'« âme » du locuteur et ne lui appartient pas uniquement. On ne

⁸⁹ Cette suggestion a été faite par Dominique Maingueneau dans un Courriel, le 27 novembre 2007, à Jérôme Meizoz et rapporté par celui-ci dans son article de 2009.

peut attribuer le discours au seul locuteur. L'auteur (le locuteur) a ses droits inaliénables sur le discours, mais l'auditeur a aussi ses droits et en ont aussi, ceux dont les voix résonnent dans les mots trouvés par l'auteur (puisque'il n'existe pas de mots qui ne soient à personne). Le discours est un drame qui comporte trois rôles (ce n'est pas un duo mais un trio). Il joue en dehors de l'auteur et il est inadmissible de l'introjecter en lui » (Bakhtine 1981 :83).

Ce faisant, appartenant aux catégories rédactionnelles du pôle implication-commentaire, l'éditorial laisse une grande place à une subjectivité et à une intersubjectivité dans lesquelles l'éditorialiste combine, dans une perspective argumentative, sa subjectivité à celles des voix des autres acteurs sociaux (lecteurs, hommes politiques, institutions, etc.). Et ce, en les inscrivant de diverses manières dans la matérialité de son discours dans un seul objectif celui de réussir son entreprise persuasive. Pour ce faire à chaque énonciation, il se met en scène et projette une image de soi (et de l'Autre) dans la structure interne de l'éditorial via des scénographies énonciatives variées. Ces marques contribuent à la construction de son ethos dans la mesure où elles projettent nécessairement dans le discours une image de sa personnalité, de ses compétences et de son système de valeurs. De ce fait une analyse énonciative de l'éditorial permet d'appréhender l'univers discursif de ce scripteur et de déceler les différents indices de sa subjectivité qui se manifestent à travers plusieurs marques. Parmi elles les déictiques (de personnes et spatiotemporels).

La fonction «déictique » est sans cesse remise en discussion par la linguistique textuelle est encore bien plus problématique dans des textes comme ceux de la presse écrite. En effet soutenir l'idée que « dans un contexte donné, une expression est dite « déictique » si son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent » (Ducrot et Schaeffer 1995 : 310), pose un problème car l'application à notre corpus d'une définition aussi élémentaire, ne conçoit l'actualisation de la fonction déictique que dans le cadre d'une communication orale supposée réunir les deux partenaires dans le même environnement physique. Ce qui n'est pas le cas pour Kerbrat-Orecchioni (2002), qui les définit comme « les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (sélection à l'encodage, interprétation au décodage) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication : le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé, la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire » Kerbrat-Orecchioni (2002 :41). Cette définition est plus générale car elle stipule que les deux

interlocuteurs ne sont pas tenus de partager le même cadre spatio-temporel, ni d'avoir le même rôle dans la situation de communication. Ce qui s'accorde avec le cadre communicationnel des textes journalistiques dans lesquels le locuteur et l'allocutaire d'un article de presse ne se parlent pas directement et ne sont pas dans une situation d'échange égalitaire. En outre « le journaliste n'a qu'une connaissance virtuelle de son lecteur modèle, (qu'il s'est fait) par le biais d'enquêtes socio-économiques sur les différents profils de son lectorat, et le lecteur n'a de rapport qu'avec la feuille de papier qu'il a choisi d'acheter » (Dubied et Lits 1997 :56).

Toutefois il est important de préciser que ces deux derniers acteurs partagent un monde de référence commun : le journal qu'il soit quotidien ou hebdomadaire il est porteur d'une actualité puisée dans le monde réel et d'une actualité sélectionnée selon des logiques de proximité, à la fois temporelle et socio-culturelle (Ibid.). Dès lors, une série de termes dépasseraient le stade du cotexte et fonctionneraient non plus dans une logique anaphorique, mais déictique dans le sens où ils n'ont de référents que dans la production d'un texte journalistique changeant à chaque acte énonciatif et n'étant interprétables qu'en puisant dans le contexte c'est-à-dire « directement dans l'environnement physique » (Moeschler et Reboul 1996 : 351).

Pour les indicateurs de temps et de lieu : étant donné que les articles de presse sont produits dans des salles de rédaction ou dans des espaces privés, le moment de leur rédaction précède celui de leur publication ; ils sont donc différés dans l'espace et dans le temps et « dissociés de la situation d'énonciation dans laquelle ils ont été produits » (Simonin 1984 : 137). De fait les déictiques spatio-temporels dans la presse écrite fonctionnent-ils selon les critères linguistiques couramment admis ? Pour répondre à cette question nous proposons l'extrait suivant de notre corpus :

« L'émancipation de la Turquie,

Hasard du calendrier, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) s'est ouverte *hier* à Istanbul, une semaine, jour pour jour, après la sanglante attaque israélienne contre la Flottille de la Paix. Ce sommet réunit une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement de la région la plus peuplée, la plus dynamique, mais aussi la plus troublée de la planète... » (Le Quotidien d'ORAN n° 4717 du mercredi 9 juin 2010).

Dans cet exemple, la situation de communication n'est pas directe, mais différée dans l'espace de l'échange, qui n'est pas commun, et dans le temps, puisqu'il s'agit d'un texte écrit. Ainsi en lisant « la Conférence pour l'interaction et les mesures de

confiance en Asie (CICA) s'est ouverte hier à Istanbul », le lecteur comprend que l'article a été rédigé aujourd'hui (mercredi 9 juin 2010) et que l'événement s'est passé hier. Il est arrivé à ce constat en se référant à la date de parution du journal, mentionnée en tête de page et à l'indicateur temporel « hier ». Dans les faits ce n'est pas le cas, car il est impossible que l'article soit écrit le même jour que sa parution, à savoir le mercredi 9 juin 2010 : « il y a donc un mensonge de l'Instance émettrice, nécessaire pour simuler une Immédiateté relationnelle qui n'est qu'un faux-semblant. » (Dubied et Lits1997 : 58). Quand l'éditorialiste écrit « hier » dans cet éditorial publié mercredi, il parle d'un événement qui s'est produit le mardi, pour ce faire il emploie un déictique situé par rapport au moment où le lecteur découvrira son article, lequel a pourtant été écrit le mardi, c'est-à-dire dans un « aujourd'hui » par rapport à l'événement et au moment de sa mise en texte.

Étant « le paragon même des genres de l'opinion » Herman & Jufer (2001) l'éditorial représente l'exemple type de l'implication subjective qui se traduirait par la présence marquée de son auteur dont la prise de position s'inscrirait clairement dans la matérialité de son discours. Cette inscription devrait se manifester, linguistiquement, par la présence significative de plusieurs indices notamment les figures auctoriales (pronoms personnels ou déictiques de personnes).

4. Le déploiement des personnes verbales dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran

Ce sont ces formes linguistiques inventoriées, enseignées dans les grammaires et traditionnellement appelées les pronoms personnels. Elles sont : je, tu ; leurs variantes me, te, moi, toi ; leurs formes plurielle nous, vous ainsi que les déterminants possessifs mon, ton, notre, votre.

Le déictique JE « constitutif de la subjectivation » est défini par Benveniste (1966) « comme la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (Benveniste 1966 : 260). En effet en s'appropriant dans la communication le système de la langue, le sujet parlant actualise une subjectivité incarnée en un « je qui, dans l'inventaire des formes de la langue n'est qu'une donnée lexicale pareille à une autre, mais qui, mis en action dans le discours, y introduit la présence de la personne sans laquelle il n'est pas de langage possible » (Benveniste 1974 : 68). Cette unité grammaticale représente l'une des principales contraintes discursives du genre éditorial qui signifierait la prise en charge individuelle de l'énoncé par un éditorialiste, assumant ses propos et s'inscrivant dans la matérialité de son discours. Cependant si le JE est

utilisé dans le discours politique, il est presque absent dans les éditoriaux contemporains. Des phrases telles « je pense que » sont ainsi exclues de ces textes. Sans doute est-il important pour nous de préciser qu'après avoir exploré notre corpus, nous n'avons répertoriés aucune occurrence de JE dans le système des pronoms. Cette absence, ne signifie en rien une absence de subjectivité. Koren (1996) précise à ce sujet que « s'il suffisait de supprimer les marques discursives de la présence de l'énonciateur pour rendre un énoncé objectif, l'objectivité caractériserait indiscutablement l'écriture de presse. L'effet de transparence que produit le gommage des marques énonciatives n'est cependant qu'un leurre » (Koren 1996 : 78). Dès lors des questions s'imposent : quelles personnes verbales manifestent la présence de l'éditorialiste du Quotidien d'Oran dans son discours ? Quelles sont celles qu'il utilise pour construire une image favorable ? Et comment elles procèdent ? À qui réfèrent-elles aussi ? Fonctionnent-elles avec une logique anaphorique ou déictique ? Et surtout comment participent-elles dans la réussite de son entreprise argumentative ?

Nous commencerons par observer que l'exploration du corpus nous a permis de constater un emploi massif du ON et dans une moindre mesure du NOUS⁹⁰.

4.1. Les figures du ON

A côté des deux vrais participants au circuit allocutif, qui s'opposent à la non-personne, le système de la personne en français dispose aussi du morphème ON. Ce dernier assure une place importante dans ce système linguistique car au-delà du fait qu'il occupe toujours la fonction de sujet, c'est un morphème au contenu flou mais dont le contenu sémantique de base est celui de « personne(s) ». Selon Maingueneau (2005) ce pronom est « d'une grande polyvalence ; sa référence varie selon la manière dont il est mobilisé à l'intérieur d'un processus énonciatif particulier. Selon les contextes, il peut s'interpréter comme référant à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateurs + co-énonciateur, à la non-personne, que ce soit un individu, un groupe ou un ensemble flou (« les gens ») » (Maingueneau 2005 : 110).

⁹⁰ La fréquence de ces pronoms précis nous invite à entreprendre une gradation intéressante de la manifestation de l'auteur dans un texte : le pronom de la première personne du pluriel représente une présence moins explicite que celle du singulier et moins claire (cf. nous inclusif versus nous exclusif), et le pronom indéfini représente une manifestation souvent sujette à des interprétations qui peuvent aller du personnel à l'indéfini.

Le ON a donc la double propriété de s'employer avec une référence indéfinie, mais aussi avec une référence à des personnes déterminées (Maingueneau 1999 : 26). Cette double référenciation, permet d'établir une distinction entre le ON indéfini et le ON substitut d'embrayeur. Le premier n'est pas un vrai pronom comme IL- qui renvoie à un antécédent avec lequel il s'accorde - mais un élément autonome qui désigne un sujet humain indéterminé. Pour Maingueneau (1994 : 24), il s'agit, d'un point de vue méthodologique, d'une troisième personne du masculin singulier qui neutralise l'opposition en genre et en nombre, à laquelle le contexte permet de conférer une valeur très variable. Le pronom ON peut donc référer à n'importe quel élément autonome déterminé par le contexte, à condition qu'il s'agisse ou non d'un sujet humain. Le second interfère avec des embrayeurs personnels et peut être employé pour tous les pronoms personnels.

En outre de l'avis d'Adam & Bonhomme (2005) « ce morphème, pronom indéfini de personne issu de homo, constitue l'expression la plus effacée de la référence personnelle. Il instaure une classe aléatoire, destinée à être remplie à loisir, et dont l'extension dénotative n'est perceptible que par un travail interprétatif sur le contexte » (Adam & Bonhomme 2005 : 47). Ainsi la co(n)textualisation⁹¹ est nécessaire pour l'actualisation des différentes valeurs de ce morphème mais, comme nous allons le voir, elle est quelquefois insuffisante. Par ailleurs en utilisant des énoncés volontairement ambigus, il devient très délicat pour les lecteurs de procéder à une distinction de toutes les instances énonciatives auxquelles renvoie le ON. Cette multiplicité d'interprétations est exploitée par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran qui fait en sorte que cette figure énonciative réfère à l'énonciateur seul, à l'énonciateur + un ensemble de personnes, à la non-personne, un groupe déterminé ou un ensemble flou. Aussi avec près de 200 occurrences, le ON est l'indice de personne dominant de notre corpus et s'emploie dans presque tous les articles.

4.1.1. Quand le ON réfère à l'énonciateur journaliste

Dans les exemples qui vont suivre, l'éditorialiste construit des scénographies énonciatives utilisant l'indice de personne ON pour se désigner. En effet avec ce JE

⁹¹ « J'écris« co(n)texte » pour bien dire que l'interprétation d'énoncés isolés porte autant sur la (re)construction d'énoncés à gauche et/ou à droite (co-texte) que sur l'opération de contextualisation qui consiste à imaginer une situation d'énonciation qui rende possible l'énoncé considéré. Cette (re)construction d'un co(n)texte pertinent part économiquement du plus directement accessible : le co-texte verbal et/ou le contexte situationnel de l'interaction » (Adam : 2006).

dilaté, il masque sa présence tout en l'affirmant implicitement, comme nous allons le voir dans les extraits suivants :

« Redressez le FCE !

[...] Il faut quand même noter que les membres du FCE n'ont rien de subversif et qu'ils ne sont pas non plus d'affreux « compradores ». En matière de « patriotisme économique », les patrons du FCE ont précédé le gouvernement. Ils ont défendu une politique de préférence de l'entreprise nationale quand le gouvernement était dans le dogme libéral et dans la course mirifique aux IDE. L'Internet facilitant l'accès aux archives à tout un chacun, il est loisible de vérifier, documents à l'appui, que le FCE s'est opposé à la loi sur les hydrocarbures proposée par le gouvernement. L'organisation a même publié un des textes les mieux argumentés contre un retour au régime des concessions et contre la surexploitation des ressources fossiles.

Ces bourgeois « amis du Medef » ont affiché également de grandes réserves à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ce n'était pas une opposition « de principe ». Ils estimaient que le plus urgent n'était pas d'entrer dans un accord de libre-échange, mais de mettre à niveau les entreprises nationales, privées et publiques. On peut multiplier les exemples où le FCE, sans excès verbaux, mettait en avant la défense de l'économie nationale contre les approches libérales appelant à l'ouverture totale du marché... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4988 du Jeudi 6 mai 2010) .

En intitulant son article « redressez le FCE ! » (Forum des Chefs d'Entreprise), l'éditorialiste exprime dès le début son incompréhension (d'où l'exclamation) envers le comportement du gouvernement algérien qui a opté cette fois « pour une approche libérale appelant à l'ouverture totale du marché ». Ce qui est loin d'être le cas des membres du FCE qui ont été tout au long de ces dernières années mobilisés dans un processus constant dans lequel « ils ont défendu une politique de préférence de l'entreprise nationale quand le gouvernement était dans le dogme libéral et dans la course mirifique aux IDE ». Ce faisant l'énonciateur éditorialiste laisse entrevoir en filigrane une volonté affichée de la part du gouvernement de mettre en œuvre un projet de redressement de ce forum.

Selon son avis, cette mesure est abusive car les membres de ce groupe « n'ont rien de subversif » et « ils ne sont pas non plus d'affreux « compradores » et qu'en matière de « patriotisme économique », les patrons du FCE ont précédé le gouvernement ». Ce faisant il développe un argumentaire allant dans ce sens, dans lequel se déploie les arguments suivants : « le FCE s'est opposé à la loi sur les hydrocarbures proposée par le gouvernement », « l'organisation a même publié un des textes les mieux argumentés contre un retour au régime des concessions et contre la surexploitation des ressources fossiles », elle « a affiché également de grandes réserves à la mise en

œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne » et enfin elle estime que « le plus urgent n'était pas d'entrer dans un accord de libre-échange, mais de mettre à niveau les entreprises nationales, privées et publiques ». Ces arguments ne sont pas le fruit d'une réflexion personnelle du journaliste, mais tout lecteur peut vérifier cela en surfant sur la toile. D'ailleurs en soutenant l'idée que « l'Internet facilitant l'accès aux archives à tout un chacun, il est loisible de vérifier, documents à l'appui », il invite les lecteurs à vérifier par eux-mêmes la véracité des preuves énoncées. Cette stratégie discursive lui permet, en incarnant l'ethos d'une personne crédible, pondérée et digne de confiance, de donner plus de poids à ses arguments.

En gardant la même posture, l'éditorialiste avance « on peut multiplier les exemples », où il implique aux lecteurs que *je peux, pour étayer mon argumentaire et vous persuader, multiplier les exemples et les preuves en faveur du FCE*. Inscrit implicitement dans l'énoncé, le JE est dans ce cas, déguisé en un ON concentré dans le pôle du scripteur qui n'inclut pas les destinataires, car c'est à lui seul, rédacteur de l'article, de donner plus d'exemples. Cette stratégie discursive permet ainsi de donner un aspect objectif aux propos du journaliste. Cet effet, est théorisé par Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008) sous l'appellation de la « présentation des données » qui est utilisée par le journaliste pour « situer le débat sur le plan qui lui semble le plus favorable, en modifiant au besoin le statut de certaines données » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : 242).

L'exemple qui va suivre est un autre exemple où le ON réfère au scripteur sauf que cette fois-ci il est accompagné, dans quatre phrases consécutives, d'autres ON aux valeurs référentielles différentes :

« Jets de caillasses contre les livres

Les livres égyptiens interdits de participer au Salon international du livre d'Alger ! Quelle mauvaise décision ! Oui, le commissaire du SILA a totalement tort d'ostraciser les éditeurs égyptiens.

Contrairement à ce qu'on a pu lire ici et là, ce n'est pas faire preuve de respect envers les Algériens que de faire barrage à des livres venus d'Égypte. On n'a même pas envie de rappeler que les relations entre les Algériens et les Égyptiens ne se résument pas à un match de football, à des jets de pierres et à des commentateurs télévisuels voyous. On s'attend surtout à ce que des acteurs de la culture en Algérie fassent preuve de plus de hauteur de vues que tous les énergumènes qui ont œuvré à jeter de l'huile sur le feu.

[...] Mais on se doit de rappeler qu'un gouvernement – donc le ministère de la Culture – n'est pas fondé à rester silencieux face à cet outrage manifeste à la culture... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4781 du lundi 23 août 2010).

En commençant son éditorial par l'énoncé suivant : « les livres égyptiens interdits de participer au Salon international du livre d'Alger ! Quelle mauvaise décision ! Oui, le commissaire du SILA a totalement tort d'ostraciser les éditeurs égyptiens », nous voyons que dès l'amorce de son article⁹², le journaliste aligne deux exclamations consécutives puis les reformule et les accentue en introduisant une *prolepse* argumentative qui commence par un *oui* et qui prévient d'éventuels objections. En modalisant ses prises de position par des expressions comme « quelle mauvaise », « totalement tort d'ostraciser » pour appuyer la thèse qu'il défend, le journaliste dénonce la décision prise par le premier responsable du Salon International du Livre d'Alger (SILA) interdisant aux éditeurs égyptiens, de prendre part à cet important événement culturel. Cette stratégie argumentative maximaliste, construite autour d'hyperboles, que seule la connaissance du contexte historique permet de mesurer, se caractérise par l'énumération de formulations superlatives qui permettent à l'éditorialiste d'un côté d'exprimer son désaveu, son désaccord et son indignation envers une décision qu'il trouve injuste et abusive et de l'autre de faire sentir aux lecteurs l'importance du sujet et surtout sa gravité. D'ailleurs il continue son assaut énonciatif tout au long de cet extrait, avec la même posture critique en mettant en scène un argumentaire appuyant sa thèse. Chaque argument des quatre utilisés, comporte comme sujet syntaxique un ON. Et pour actualiser les différents sens de ON, défini par Maingueneau (1999:22) en tant « que morphème grammatical référentiellement « vide », les lecteurs doivent se référer au cotexte verbale ou au contexte de production du texte. Ainsi ils peuvent inférer que la deuxième et la quatrième occurrence renvoient au scripteur quant à celles qui restent, à l'ensemble des lecteurs-citoyens.

Dans « on n'a même pas envie de rappeler », l'éditorialiste utilise une *prétérition* qui est « une figure par laquelle on feint de taire un propos, afin de mieux en faire sentir l'importance » (Robrieux 2001 :109). En effet cette figure de pensée utilise un ON référant au scripteur qui permet à ce dernier de faire semblant de ne pas vouloir le rappeler, car c'est une évidence, que « les relations entre les Algériens et les Égyptiens ne se résument pas à un match de football, à des jets de pierres et à des commentateurs télévisuels voyous ». Cette stratégie discursive lui permet d'un côté, de marquer encore plus son désaccord et son indignation, en faisant comprendre au lecteur l'importance du sujet et surtout sa gravité et de l'autre d'avancer implicitement un argument destiné au Commissaire du SILA, l'exhortant à revoir sa décision quant aux éditeurs égyptiens. En adoptant cette modalité énonciative, l'éditorialiste transcrit dans son discours l'ethos d'une personne qui s'indigne quand

⁹² Nous allons développer les conséquences de l'événement développé dans cet article, ainsi que ses causes dans le chapitre suivant, d'ailleurs ils ont représenté un moment discursif.

il y a une injustice, même si c'est le gouvernement de son pays qui est mis en cause. Son énonciation devient, de part cet effet, objective, plus convaincante et plus crédible.

Dans l'énoncé « mais on se doit de rappeler qu'un gouvernement – donc le ministère de la Culture – n'est pas fondé à rester silencieux face à cet outrage manifeste à la culture. », le ON réfère une autre fois au scripteur mais cette fois-ci avec une modalité déontique. Il est important de noter que ces deux cas utilisent le verbe *rappeler*, ce qui facilite au lecteur le repérage énonciatif car étant donné que le journaliste est l'énonciateur, c'est à lui seul que revient l'accomplissement de cet acte langagier. Dans les deux autres occurrences de ON, le journaliste dissimule sa voix derrière celle des lecteurs-citoyens pour adresser un message critique au gouvernement algérien et particulièrement à la Ministre de la Culture. Ainsi en enchâssant dans l'argumentaire des pronoms ON ayant ces deux valeurs référentielles différentes, l'éditorialiste avance des arguments personnels déguisés sous une apparence tout publique. Il arrive ainsi à déguiser sa subjectivité et à obtenir un effet de « désobjectivisation » de son discours.

Cette stratégie discursive qui permet d'affecter le pronom ON à certains verbes illocutoires, qui ne peuvent être accomplis que par lui, se retrouve dans d'autres extraits de notre corpus. En effet en plus du verbe *rappeler*, le scripteur utilise les verbes *répéter*, *redire* pour souligner sur certains arguments. En effet, dans l'énoncé « on ne le répètera jamais assez : la « crise nucléaire iranienne » n'a pas pour objet les armes de destruction massive dont les Iraniens ne veulent pas⁹³ », l'éditorialiste adopte la figure auctoriale de ON pour interpeller les lecteurs et insister sur le fait que ce n'est pas la bombe atomique qui inquiète les Occidentaux, mais c'est le fait que les savants iraniens puissent avoir la capacité scientifique de la fabriquer. Dans l'énoncé « le développement n'est véritablement centré sur l'homme que s'il libère les initiatives et permet d'acquérir et de transmettre le savoir-faire. On ne le redira jamais assez⁹⁴ », le journaliste interpelle cette fois-ci le gouvernement algérien pour insister sur le message qu'il veut lui transmettre. Aussi le verbe *dire* employé dans différents contextes et selon différentes modalités, représente un cas intéressant qui permet au journaliste de « dire » des arguments tout en se dissimulant derrière un ON qui se veut collectif. En effet dans des énoncés comme « qu'on se le dise... on peut dire⁹⁵ »,

⁹³ Le Quotidien d'Oran n° 4779 du jeudi 19 août 2010.

⁹⁴ Le Quotidien d'Oran n° 4709 du lundi 31 mai 2010.

⁹⁵ Le Quotidien d'Oran n° 4659 du jeudi 1 avril 2010.

le journaliste avance des arguments personnels, tout en enjoignant la voix des lecteurs, ce qui leur donne plus d'assise.

Avec le verbe *voir* l'éditorialiste cherche à « faire passer sa vision des choses pour un fait établi » (Koren, 1996 : 91). Ainsi dans les exemples suivants : « on a vu que le précédent programme...⁹⁶ » ; « on voit ainsi clairement...⁹⁷ » le journaliste se propose de transformer sa prise de position personnelle sur des événements passés ou présents en des vérités qu'il assène à des lecteurs qui n'ont peut-être rien vu ou qui ne voient rien du tout. Conjugué au futur dans « on verra peut-être au prochain ramadhan⁹⁸ », le verbe « voir » permet ici d'associer les lecteurs aux hypothèses posées par le journaliste qui généralement servent à ridiculiser les entités ciblées (qu'on détaillera dans les chapitres à venir). Avec le verbe *douter* utilisé dans « on en doute fort⁹⁹ » le journaliste les convoque à adhérer à un projet de construction d'une connivence pour modaliser ses propos. Notons que dans la formule « il est permis d'en douter¹⁰⁰ », le journaliste endosse plus la responsabilité de ses propos.

Avec le verbe *se demander*, le journaliste s'interroge sur le degré de véracité d'un événement. En effet dans « on se demande si¹⁰¹ », le journaliste feint de se questionner sur un fait qu'il nie en réalité, dans le but de joindre le lecteur à un acte langagier dans lequel il ridiculise les responsables. Quant aux verbes *souhaiter*, *croire*, le journaliste partage ses sentiments avec ceux des lecteurs et en fait des impressions communes. En effet, dans les énoncés suivants : « que l'on souhaite très durable¹⁰² », « on le croit volontiers¹⁰³ », l'éditorialiste s'adresse à leurs pathos et feint de passer d'une posture subjective en une prise de position objective.

Dans les exemples précédents, nous n'avons pas affaire à une somme d'individus mais à un seul sujet dissimulé derrière un JE dilaté représenté par le ON. La figure auctorale du JE se transforme ainsi en un ON collectif dans lequel l'éditorialiste associe les lecteurs à des actes langagiers qu'il est seul à pouvoir accomplir. Il se propose dès lors de faire assumer ses *opinions*, *perceptions*, *sentiments*, etc. par des sujets collectifs, ce qui permet de les leur imposer et de rendre ces actes plus persuasifs et plus crédibles. Cette stratégie discursive permet

⁹⁶ Le Quotidien d'Oran n° 4705 du mercredi 26 mai 2010.

⁹⁷ Le Quotidien d'Oran n° 4708 du dimanche 30 mai 2010.

⁹⁸ Le Quotidien d'Oran n° 4772 du jeudi 12 août 2010.

⁹⁹ Le Quotidien d'Oran n° 4665 du jeudi 8 avril 2010.

¹⁰⁰ Le Quotidien d'Oran n° 4776 du mardi 17 août 2010.

¹⁰¹ Le Quotidien d'Oran n° 4665 du jeudi 8 avril 2010.

¹⁰² Le Quotidien d'Oran n° 4763 du lundi 2 août 2010.

¹⁰³ Le Quotidien d'Oran n° 4678 du samedi 24 avril 2010.

aussi de transformer ses prises de position personnelles sur des événements passés ou présents en des vérités qu'il assène à ses lecteurs. Et enfin elle permet, en se cachant derrière la figure d'un autre, de diminuer sa responsabilité auctoriale et de préserver sa face positive.

4.1.2. Quand le ON réfère à l'énonciateur et un groupe inclusif déterminé

Les occurrences de ON que nous allons voir dans l'exemple qui va suivre dénotent conjointement au couple énonciateurs + co-énonciateur. Il s'agit d'un ON qui a la valeur d'un NOUS inclusif :

« Renversant

Que les religieux traditionnalistes et les islamistes réagissent aux exigences «photographiques» - ni barbe ni hidjab - du passeport biométrique, on s'y attendait un peu. Dans un domaine où ce sont les Américains qui sont en train de fixer la «norme», les islamistes qui veulent voyager - et cela ne manque pas - devront faire avec.

Mais à trop exiger, le gouvernement est en train d'élargir la contestation bien au-delà de la réaction, très prévisible, des islamistes. Autant les caractéristiques de la photo peuvent relever d'une exigence objective de l'identification du porteur du document, autant les questions auxquelles nous sommes conviés de répondre sont absurdes. Le Big Brother algérien qui pointe semble faire de l'absurde une chose normale. Si les documents officiels que nous collectons à grand-peine ne suffisent pas et qu'il nous faut trouver un témoin qui nous connaît depuis deux ans pour le confirmer, cela veut dire que rien ne va plus. En toute logique absurde, on pourrait exiger de ce témoin de démontrer à son tour qu'il est bien ce qu'il est et donc de ramener un témoin qui le connaît depuis deux ans pour certifier qu'il est...

Et puis, si l'on a un témoin, quel besoin donc d'avoir une administration qui délivre des documents officiels ? L'autorité chargée de délivrer les documents administratifs n'est-elle pas un témoin qualifié, documenté et qui plus est assermenté ?

Si l'on est coupable de ne pas avoir conservé les noms, prénoms des camarades du contingent - l'auteur de ces lignes en fait partie et ne conserve en mémoire que des prénoms et parfois des surnoms qu'on aimait se donner dans les chambrées -, on risque d'être privé de passeport. Comment faire ?

[...] Bien entendu, si ces informations sont absolument nécessaires à la sécurité nationale et celle du monde - on en doute fort -, on pourrait tous donner au ministère de l'Intérieur la période et les lieux d'accomplissement du service national. Et le dit ministère, qui en théorie en a les moyens, pourrait prendre attache avec le ministère de la Défense nationale pour avoir les noms et prénoms de tous les camarades de secteur, de chambrée, de groupement ou de

caserne... C'est mieux que de faire appel à notre mémoire qui, après 20 ans ou plus, ressemble à un disque saturé...

Mais pourquoi diantre doit-on fournir des données personnelles de collègues du travail dans le formulaire ? Cela sert à quoi ? A s'assurer que nos fréquentations sont «saines»... ? Ces exigences sont plus qu'excessives et on se demande si les responsables qui ont la charge de la supervision du passage au passeport biométrique s'en rendent compte. Les gens sont fondés à y trouver une intrusion dans leur vie privée, qu'on ne trouve pas ailleurs malgré la phobie et le stress sécuritaire ambiants...».(Le Quotidien d'ORAN n° 4665 du jeudi 8 avril 2010).

Pour l'obtention d'un passeport biométrique, le ministère de l'intérieur sous la tutelle du Ministre Nouredine Yazid Zerhouni a adopté de nouvelles mesures qui ne sont pas du goût de tout le monde, car en plus de la photo biométrique qui interdit le port du foulard islamique et de la barbe¹⁰⁴, les autorités requièrent l'extrait de naissance nommé S12 où figurent des informations privées. Et pour obtenir ce document, il faut remplir un formulaire de plusieurs pages, le rapporter à la mairie, muni d'une demande manuscrite et d'un extrait de naissance traditionnel pour enfin décrocher un rendez-vous auprès du Maire. Créant des difficultés au citoyen algérien, ces nouvelles procédures l'exaspèrent et l'indignent déclenchant ainsi une polémique et constituant un moment discursif dans les différents médias algériens. D'ailleurs l'éditorialiste du Quotidien d'Oran participe à cet élan d'indignation citoyen en adoptant dans cet éditorial une posture critique servie d'un argumentaire dans lequel il convoque, comme nous allons le voir, différents interlocuteurs.

Ces derniers sont représentés par différents morphèmes et principalement, par ON qui réfère à des ensembles ciblés. Dans la phrase « que les religieux traditionnalistes et les islamistes réagissent aux exigences «photographiques» - ni barbe ni hidjab - du passeport biométrique, on s'y attendait un peu », l'éditorialiste s'inclut dans cette première occurrence de ON, dans un ensemble impliquant les lecteurs. L'engagement demandé aux lecteurs est explicité dans le paragraphe suivant, avec quatre occurrences d'un NOUS inclusif qui n'ont pas de valeur référentielle bien marquée. En effet elles réfèrent au JE du scripteur étendu à tous les destinataires du message, c'est-à-dire aux lecteurs de l'article (lecteurs-citoyens) et éventuellement à l'« ensemble des algériens ». En se fondant dans cette masse, il allie son exaspération à celle de l'ensemble des algériens pour lui donner plus de

¹⁰⁴ Pour l'obtention du passeport biométrique, Ghlamallah (ministre des Affaires religieuses et des Wakfs) demande de respecter la loi en ce qui concerne le hidjab et la barbe lors de la prise de la photo biométrique.

force car elle devient une expérience partagée par l'auditoire en général. Cette stratégie axée sur l'idée d'appartenance à la même société est renforcée par l'utilisation de *tous*, *notre*, *nos* dans les énoncés suivants : « on pourrait tous donner ; faire appel à notre mémoire ; nos fréquentations sont «saines».

Continuant son assaut énonciatif, il avance « en toute logique absurde, on pourrait exiger de ce témoin de démontrer à son tour qu'il est bien ce qu'il est...», le journaliste profite des ambiguïtés référentielles, caractéristique des pronoms NOUS et ON, pour mettre en valeur le fait que cette situation concerne toute la communauté et pour déprécier le ON qui réfère au tiers parlant, lequel est dans ce cas l'administration algérienne. Cette confrontation revient dans la question rhétorique « si l'on a un témoin, quel besoin donc d'avoir une administration qui délivre des documents officiels ? » où le ON réfère aux personnes frappées par difficultés liées aux dispositions du document officiel. Ce ON qui contient l'énonciateur dans sa valeur référentielle, permet de relayer en quelque sorte le NOUS inclusif, ce qui permet d'alléger le style de la phrase et d'éviter les répétitions.

Dans le paragraphe suivant, le journaliste change d'ensemble inclusif et s'adresse à un public bien précis. En effet dans le passage « si l'on est coupable de ne pas avoir conservé les noms, prénoms des camarades du contingent - l'auteur de ces lignes en fait partie et ne conserve en mémoire que des prénoms et parfois des surnoms qu'on aimait se donner dans les chambrées – », le ON concerne l'ensemble des appelés algériens de sexe masculin ayant effectué leur service militaire, ce qui inclut le journaliste. D'ailleurs il l'explique à l'aide de signes diacritiques (les deux tirets), en dévoilant un aspect de son ethos prédiscursif dans la mesure où il précise avoir accompli son service militaire depuis vingt ans déjà.

Dans « mais pourquoi diantre doit-on fournir des données personnelles de collègues du travail », le journaliste s'inclut dans un autre groupe inclusif à savoir l'ensemble des fonctionnaires algériens. Ainsi les lecteurs ne peuvent actualiser le sens de ON qu'en se référant au cotexte verbal ou au contexte de production du texte. L'emploi des occurrences de ON à valeur d'un NOUS inclusif, gagne en efficacité communicative car l'éditorialiste utilise ce pronom pour soutenir et accentuer ce qu'il partage avec différents destinataires de son discours. A cet effet, il affiche un ethos d'une personne vraie, bienveillante à l'égard de ses concitoyens, engagée, n'hésitant pas à prendre position lorsqu'il s'agit de l'intérêt commun. Le journaliste y exploite aussi le fait que ce morphème qui découpe généralement un

ensemble plus ou moins large, ne puisse renvoyer dans certains cas qu'à une catégorie déterminée d'individus ce qui élargit la gamme des destinataires.

4.1.3. Quand le ON réfère à l'énonciateur et un groupe inclusif indéterminé

Avec cette valeur référentielle, ce pronom correspond selon Fiala à « l'indétermination maximale, porteur des vérités et des jugements généraux » (Fiala 1986: 25), comme nous allons le voir dans l'exemple suivant :

« Mauvais Remake

Un patron d'entreprise publique qui démissionne, des salariés qui organisent un sit-in pour le soutenir, un ministère de tutelle qui s'occupe comme si l'avenir de son secteur dépendait de l'avenir d'une employée... Voilà les ingrédients de la nouvelle affaire qui met Mobilis sur le devant de la scène. Et par son mauvais bout.

[...] Cet anachronisme est inquiétant. Par touches successives, on a remis en question les indéniables progrès conceptuels en matière de gestion quotidienne du secteur public. Les patrons des entreprises publiques ont fini par adopter un profil bas qui contraste avec les discours officiels qui aimeraient redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement. Comment prendre des initiatives quand des actes de gestion ordinaire sont censurés par les tutelles ? C'est comme si l'on mettait des poids de vingt kilos sur le dos d'un coureur et qu'on lui demandait de battre des records de vitesse...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4659 du jeudi 1 avril 2010).

Dans cet extrait, le journaliste commence par un exposé critique des circonstances de la démission du Directeur de « Mobilis » (le troisième opérateur de téléphonie mobile en Algérie). Puis il continue son parcours énonciatif en expliquant que cet événement est causé par l'immixtion du Ministre de la poste et des télécommunications dans les affaires internes de cette entreprise. Ainsi il développe une thèse, qui souligne le fait que l'autogestion des entreprises étatiques algériennes n'est qu'un leurre, il en résulte que « on a remis en question les indéniables progrès conceptuels en matière de gestion quotidienne du secteur public. ». Le ON réfère ici au gouvernement algérien qui ne cesse de se contredire en prêchant qu'il aimerait « redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement ».

Après la question rhétorique à laquelle le lecteur n'y répondrait que par la négative, le journaliste avance cette comparaison conditionnée : « c'est comme si l'on mettait des poids de vingt kilos sur le dos d'un coureur et qu'on lui demandait de

battre » dans le but d'étayer son argumentation. Le ON réfère dans ce cas à une entité englobant le journaliste dans un groupe inclusif qui le comprend au même titre que tout autre interlocuteur. C'est un processus énonciatif de généralisation qui permet de renvoyer indifféremment à toutes les personnes. Ainsi en ayant pour valeur référentielle « tout le monde », ce ON permet, à la manière d'un proverbe, d'« introduire une norme : « On fait ceci » équivaut, à peu près à « il faut faire ceci ». (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008: 218). En procédant de la sorte, le journaliste donne une forme d'évidence à l'argument qu'il adresse au gouvernement algérien. L'idée de vérité est renforcée dans d'autres exemples de notre corpus par l'utilisation des termes comme *toujours*, à *l'évidence*, *être sensé*.

Une autre stratégie persuasive permet d'exploiter cette notion de renvoi à un monde de vérités admises par tout le monde, se trouve dans le ON doxique (Lee 1999 : 94) qui réfère à « un savoir commun dont le poids argumentatif et la crédibilité sont indéniablement plus grands que la seule parole de l'éditorialiste, même s'il est soutenu par le statut particulier que confère l'éditorial » (Herman & Jufer 2001). Il se trouve dans des « phrases formulées autour de « on dit que... », « comme on dit... », « on sait... » » (Ibid.). Nous n'avons trouvé dans notre corpus que deux occurrences de ce pronom dans les exemples suivants : « on le sait déjà pourtant : on a de l'argent (conjoncturellement), on n'a pas les savoir-faire et les technologies. » ou bien encore « on ne le sait que trop, mais le rappel est utile aux croyants ».

Nous observons que dans les exemples précédents, l'éditorialiste élabore des scénographies énonciatives qui feignent s'appuyer sur des connaissances et sur des vérités partagées avec les destinataires. En effet « renvoyer à un savoir qu'on pose comme commun est donc déjà en soi une opération de persuasion. L'implication devient dans ce cas un adjuvant puissant » Dubied (2001: 42). Cette stratégie discursive permet à l'éditorialiste d'adresser implicitement des messages aux différents interlocuteurs tout en gardant une objectivité caractérisant l'énonciation de toute vérité admise (doxa).

4.1.4. Quand le ON réfère à un groupe exclusif indéterminé

C'est l'exemple dans lequel l'énonciateur éditorialiste actualise des scénographies énonciatives faisant appel à un ON qui ne l'inclut nullement mais qui lui permet d'introduire les discours de l'adversaire à l'intérieur de son propre discours. Et ce conformément à Moeschler (1985) qui avance qu'« un discours argumentatif se

place toujours par rapport à un contre-discours effectif ou virtuel. Défendre une thèse ou une conclusion revient toujours à la défendre contre d'autres thèses ou conclusions » (Moeschler 1985 : 47). Comme nous allons le voir, ce ON est significativement surreprésenté par le nombre d'occurrences dans notre corpus :

« Le viol des esprits

Les opinions publiques occidentales et «certains pays musulmans» seraient prêts à envisager un conflit avec l'Iran afin «d'empêcher ce pays de mettre au point l'arme atomique». C'est ce qu'affirme l'institut américain Pew Research Center sur la foi d'un sondage qui aurait été effectué dans 22 pays. Le conditionnel est de mise, tant les résultats de ce sondage sonnent comme une «contribution patriotique» destinée à convaincre ces mêmes opinions de la nécessité d'en découdre.

Le vice est en effet dans la question posée qui correspond totalement à l'attitude des États occidentaux et d'Israël : postuler comme un fait établi que l'Iran est en train de mettre au point des armes nucléaires. C'est exactement l'attitude qui a été prise à l'égard des «ADM» (armes de destruction massive) en Irak. On prend un mensonge, on en fait un postulat, on matraque les opinions et on fabrique de toutes pièces un soutien majoritaire à la guerre. On se souvient que l'ancien Premier ministre Tony Blair, qualifié à juste titre de «Bliar» (liar : menteur) par le mouvement anti-guerre, avait annoncé sans sourciller que l'Irak était en mesure de déployer des armes de destruction massive en 45 minutes. On connaît les suites sanglantes et les crimes de masse qui ont accompagné la «libération» de l'Irak, où aucune espèce d'ADM n'a été trouvée...». (Le Quotidien d'ORAN n°4725 du samedi 19 juin 2010).

En utilisant le conditionnel dès les premières lignes de cet éditorial, le journaliste affiche une posture mettant en doute les résultats d'un sondage effectué par l'institut américain Pew Research Center qui « aurait été effectué dans 22 pays » stipulant que les opinions publiques occidentales et « certains pays musulmans » seraient d'accord de déclencher un conflit « pour empêcher ce pays (l'Iran) de mettre au point l'arme atomique ». Le journaliste considère qu'au préalable « les règles du jeu » sont faussées car poser la question « est-ce que vous êtes d'accord que l'Iran mette au point l'arme atomique ? », sous-entend que l'Iran possède déjà cette arme, ce qui est faux. Il continue son parcours énonciatif en disant que ce scénario rappelle « exactement » celui qui a précédé la deuxième guerre du Golfe (la guerre de l'Irak survenue après les événements du 11 septembre 2001) dans laquelle « on prend un mensonge, on en fait un postulat, on matraque les opinions et on fabrique de toutes pièces un soutien majoritaire à la guerre ». En actualisant ses compétences encyclopédiques le lecteur comprend aisément que les quatre occurrences de ON, réfèrent aux forces des alliés sous la direction des USA de George Walker Bush, qui

ont inventé de toute pièces la présence en Irak des armes de destruction massive pour y légitimer la guerre. Cette scénographie énonciative fait que ce ON est celui de l'« adversaire » (Fiala 1986 : 26) et ce, conformément à ce même auteur qui soutient que « l'autre dans les éditoriaux est d'abord un adversaire » (Ibid. 25).

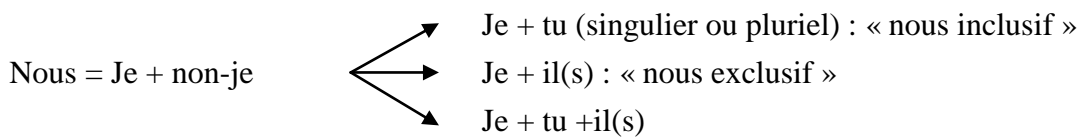
L'utilisation des ON ayant cette valeur référentielle - utilisée dans notre corpus avec plus d'une soixantaine d'occurrences - se présente donc comme l'une des stratégies discursives qui permettent à l'énonciateur de répondre de manière détournée à la thèse adverse dans le but de la décrédibiliser.

Puis continuant son assaut énonciatif, le journaliste encode les énoncés « on se souvient que ...l'Irak, on connaît les suites sanglantes et les crimes de masse qui ont accompagné la « libération » de l'Irak » dans lesquels il utilise deux autres occurrences de ON conjuguées avec les verbes *se souvenir* et *connaître*. Ces dernières sont utilisées pour convoquer les lecteurs et pour les associer à un exercice d'actualisation d'événements passés utilisés en tant qu'argument d'autorité.

Cette stratégie discursive permet de marquer une rupture entre deux entités : la première l'impliquant ainsi que les lecteurs et la deuxième référant à l'Autre. Cet Autre décrit par Fiala (1986) comme « le « mauvais autre », « péjorant, minorant, dépréciatif, on désigne allusivement l'autre comme source d'erreur, comme coupable » (Ibid. 26). L'opposition entre le ON de l'adversaire et le ON inclusif permet de manifester un ethos critique envers ce tiers parlant et de s'en distancier.

4.2. Les figures du NOUS

Parmi les personnes verbales que nous avons identifiées dans les éditoriaux de notre corpus, le NOUS vient en deuxième position par le nombre d'occurrences dans le texte. Comme il n'y a pas que JE et TU qui permettent de se poser respectivement en énonciateur et de constituer autrui en allocutaire ; ce rôle peut être tenu par NOUS et VOUS. Toutefois il est important de souligner que ces deux pronoms ne correspondent pas *stricto sensu* à leurs pluriels. Maingueneau (1999 : 22) précise « qu'en fait, *je* et *tu* ne sont pas à nous et vous ce que cheval est à chevaux ou il à ils; il ne s'agit pas tant de pluriels que de « personnes amplifiées ». Kerbrat-Orecchioni (2002 :46) estime à son tour que le NOUS ne correspond presque jamais, sauf dans des situations très marginales comme la récitation ou la rédaction collectives, à un JE pluriel. Elle ajoute que son contenu peut être défini selon la situation ainsi :



La lecture de ce schéma indique donc que NOUS = JE +TU et/ou IL. Maingueneau (1999) précise que NOUS « c'est avant tout « moi avec toi » ou « moi » avec « lui » : il n'y a pas réellement multiplication de je mais extension, illimitation. Ce qui en fait un pronom aux contours flous, dont la prédominance du je est très forte. » (Maingueneau 2005 :105). Comme l'indique Simonin (1984), le fait d'employer NOUS à la place de JE « entraîne un certain flou au niveau des valeurs référentielles que l'on peut reconstruire : s'agit-il de l'énonciateur, d'un énonciateur pluriel, d'un inclusif, d'un exclusif (l'énonciateur plus d'autres mais pas les interlocuteurs) ? » (Simonin 1984: 148). Avec plusieurs valeurs référentielles qui donnent différentes figures de l'énonciateur, il n'est pas toujours évident d'identifier les référents du NOUS car il est délicat de procéder à une distinction de toutes les instances énonciatives auxquelles renvoie ce pronom ainsi que ses différentes variantes : formes verbales et formes adjectivales (la possession).

Ainsi nous avons identifié dans nos textes près de 50 occurrences de NOUS exprimées par *notre*, *nos*, *tous* et différentes formes verbales. Dans la majorité des cas analysés, ces indices de personnes sont inclusifs (Je + Vous, Je + Vous + Eux) et réfèrent à un ensemble qui englobe le locuteur et des interlocuteurs à chaque fois distincts. En explorant notre corpus, un fait particulier a attiré notre attention : la présence d'une seule occurrence du NOUS exclusif¹⁰⁵ défini par Fiala (1986) comme un NOUS « qui met en scène un locuteur plus diffus que le seul signataire. Il désigne le groupe rédactionnel assumant la responsabilité de l'énoncé » (Fiala 1986: 27), comme le montre l'extrait suivant :

« Une curieuse admonestation

Et l'on sait que ce genre de méfiance exacerbée à l'égard des universitaires est un symptôme classique des pays qui se mettent en hibernation. Le contenu léonin de la note (voir notre édition d'hier) autorise les interprétations les plus élastiques...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4728 du mardi 22 juin 2010).

¹⁰⁵ Ce NOUS correspond à JE + IL(S) dans lequel le JE dénote le locuteur tandis que le IL réfère à un actant ne participant pas à l'interaction.

Dans cet énoncé l'adjectif possessif *notre* a pour valeur référentielle le JE de l'énonciateur étendu à l'ensemble des membres de la rédaction, ce qui lui permet de parler en leurs noms. Cette absence du NOUS exclusif s'expliquerait par le fait que les éditoriaux de notre corpus s'inscrivent dans la lignée des éditoriaux de cette fin de siècle.

4.2.1. Quand le NOUS réfère au scripteur

À l'instar des éditoriaux de la fin du XX^e siècle, l'inscription du scripteur dans nos éditoriaux ne se fait pas à travers le JE - ce qui ne l'empêche pas d'être omniprésent dans le texte - dans la mesure où elle se fait aussi à travers un NOUS qui n'est dans ce cas qu'un JE déguisé. En effet, pour exprimer son opinion, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran n'opte pas pour une transparence énonciative, il se voile derrière la figure du NOUS qui feint d'inclure les lecteurs. Toutefois dans nos textes, cela ne se fait que rarement à travers des formes pronominales. Le NOUS s'inscrit surtout via des formes verbales : verbes conjugués au présent de l'impératif à la première personne du pluriel, comme les verbes *notons*, *observons*, *disons*, *espérons*, que nous allons voir dans les extraits suivants :

« Incertitudes

L'économie mondiale va de crise en crise. D'une manière ou d'une autre, l'Algérie en subit les effets, même s'ils sont atténués par l'existence d'un épais matelas de réserves de change. On peut le concéder néanmoins : l'économie algérienne est plutôt éloignée des convulsions mondiales. Trop peut-être, puisque ceux qui sont en charge de notre économie s'accommodent d'une pernicieuse léthargie.

[...] Cela fait-il une politique économique ? Non, car il s'agit surtout d'un dispositif de sauvegarde a minima qui permet de préserver – pour combien de temps ? - ce qui peut l'être. La seule réponse effective serait de créer les conditions pour relancer l'investissement et la production. C'est, on a fini par le comprendre, plus facile à dire qu'à faire. On reste dans l'attente d'une véritable révolution copernicienne au niveau d'une administration qui continue de fonctionner selon des règles depuis longtemps tombées en désuétude. Notons cependant que le discours officiel a pris ses distances avec les mythes ultralibéraux en vogue depuis l'ajustement structurel de 1994.

De fait, l'ouverture à tous crins et le bégaiement simiesque des doctrines libérales n'ont pas permis de faire bouger l'économie. Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain et faire machine arrière vers le dirigisme autoritaire subi dans les années 70 ? Non, également... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4699 du mercredi 19 mai 2010).

Dans cet éditorial le journaliste avance des arguments qui explicitent son désaveu quant à une économie algérienne qui n'arrive pas à trouver sa voie et qui « reste dans l'attente d'une véritable révolution copernicienne au niveau d'une administration qui continue de fonctionner selon des règles depuis longtemps tombées en désuétude ». Cette posture évaluative s'actualise via des énoncés composés d'adjectifs et de substantifs axiologiques à valeurs négatives : « épais matelas ; notre économie s'accommodent d'une pernicieuse léthargie » qui accompagnent certaines notes ironiques qui précisent que l'économie algérienne sommeille. Cependant le journaliste concède au pouvoir algérien un point positif qu'il formule de la manière suivante « notons cependant que le discours officiel a pris ses distances avec les mythes ultralibéraux en vogue depuis l'ajustement structurel de 1994 ». Avec le verbe *noter* conjugué au présent de l'impératif, à la première personne du pluriel, il avance une assertion contre les mythes ultralibéraux, ce qui lui permet de déguiser un JE sous une forme collective dans laquelle il utilise les lecteurs en tant que témoins fictifs. Sans doute est-il important de remarquer que le mouvement argumentatif suivi par l'éditorialiste commence par convoquer les lecteurs en tant que partie prenante du procès d'énonciation à travers les formules d'appel suivantes : *Algérie, algérienne*, ce qui présente l'avantage de créer une communauté d'appartenance à des valeurs nationales renforcée avec l'utilisation de l'adjectif possessif *notre* puis il leur impose implicitement un argument qui commence par *notons*. En effet, en se préoccupant des problèmes qui touchent l'Algérie, cette mise en scène permet au scripteur de créer un univers affectif qui enferme les lecteurs dans ce circuit d'interlocution, renforcée par la question rhétorique suivante : « faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain et faire machine arrière vers le dirigisme autoritaire subi dans les années 70 ? Non ». Cette stratégie discursive les associe à son énonciation, les oblige à l'observation et à la réflexion tout en les orientant vers sa thèse. Ces différentes données reflètent, entre autre, un ethos relatif à la sensibilité économique du scripteur qui prend donc position pour une ouverture de l'économie algérienne à un libéralisme relativement contrôlé par les pouvoirs publics.

Dans l'éditorial suivant le journaliste déploie la même stratégie discursive, lui permettant de se dissimuler derrière la figure de NOUS pour accomplir un autre acte de langage :

« Retour sur l'interdit

[...]Cela aurait prêté à sourire si l'affaire n'était pas grave. Normalement, Mme la ministre de la Culture, ne serait-ce que par souci de l'image de l'Algérie, devait intervenir résolument et mettre fin à la situation. Car, s'il n'est pas un seul

encaissé est sûr que l'interdit pénalise les éditeurs égyptiens, il est absolument certain qu'il donne une affligeante image de l'Algérie. Disons les choses clairement : même si l'interdit était concerté avec une quelconque autorité, il revient à la ministre de la Culture de le corriger sans hésitation.

Mme Khalida Toumi ou une autre autorité peut, sans hésitation aucune, faire prévaloir les «intérêts supérieurs» de l'Algérie et de son image. Ils seront nombreux à applaudir son éventuelle intrusion contre la «souveraineté» du comité organisateur du Salon international du livre qui a décidé, injustement et en notre nom à tous, de bannir des livres égyptiens.

Les pétitionnaires contre la décision du «commissaire» semblent - espérons que c'est une fausse impression - avoir renoncé à l'idée que le gouvernement puisse intervenir pour corriger ce qu'il faut bien appeler un affront à l'esprit et à l'intelligence des Algériens... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4794 du mardi 7 septembre 2010).

En adoptant une posture critique envers la politique des pouvoirs publics algériens représentée par Mme la ministre de la culture Khalida Toumi, l'énonciateur éditorialiste adopte une scénographie énonciative qui développe un argumentaire par gradation dans lequel il utilise les expressions « ne serait-ce que par..., il est absolument certain..., disons les choses clairement ». En effet en avançant l'idée que « normalement, Mme la ministre de la Culture, ne serait-ce que par souci de l'image de l'Algérie devait intervenir résolument et mettre fin à la situation », il invite sur un ton sarcastique Mme la Ministre à mettre fin à l'interdiction. Cette requête est reformulée sur un ton assertif dans l'expression suivante : « il est absolument certain qu'il donne une affligeante image de l'Algérie ». Il conclut enfin en déclarant : « disons les choses clairement : même si l'interdit était concerté avec une quelconque autorité, il revient à la ministre de la Culture de le corriger sans hésitation ». En procédant de la sorte, le journaliste aboutit à un NOUS d'« action » (Lee 2003 :59) dans lequel il enjoint ouvertement Madame la Ministre au faire-faire, en se dissimulant derrière la première personne du pluriel et derrière la forme impersonnelle.

Et pour appuyer son appel, il invoque l'Algérie comme valeur concrète, voix diluée dans des tiers parlants suivants : « ils seront nombreux, ... les pétitionnaires », l'ensemble des algériens inclus dans le quantificateur absolu *tous*. En effet en utilisant les expressions : « image de l'Algérie..., faire prévaloir les « intérêts supérieurs » de l'Algérie..., notre nom à tous », il invoque le pathos collectif sous le couvert de l'amour de la patrie, considéré par Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 103) comme la conjugaison d'une valeur concrète (Algérie) et d'une valeur abstraite (l'amour) ainsi que le pathos individuel « ce qu'il faut bien appeler un affront à

l'esprit et à l'intelligence des Algériens ». De ce fait l'ethos affichée de l'amour de la patrie est un argument très important que l'éditorialiste du Quotidien d'Oran utilise dans son entreprise persuasive. En outre il se dissimule derrière un ethos collectif pour assumer un acte aussi personnel que le souhait qu'il met en exergue entre deux tirets : « espérons que c'est une fausse impression ».

Le remplacement dans cet extrait du JE par un NOUS est l'indice d'une volonté de l'éditorialiste de mettre en retrait son individualité, en donnant une image collective à des actes qui ne peuvent être accomplis que par sa personne. Ainsi en feignant d'associer les lecteurs à ses : *observations, assertions, souhaits*, etc. il prend position implicitement, sans que cela paraisse personnelle.

4.2.2. Quand le NOUS inclut l'auteur et des interlocuteurs distincts

La construction d'une communauté composée du scripteur et des interlocuteurs à chaque fois différents est dans ce cas médiatisée dans les éditoriaux de notre corpus par un NOUS inclusif amplifié aux destinataires du discours. Ainsi arrive-t-on à l'interpréter comme la fusion de l'éditorialiste avec les lecteurs pour former une communauté d'appartenance à chaque fois différente. Dans les occurrences de NOUS qui vont suivre, nous avons distingué ceux qui sont simplement inclusifs et ceux qui sont « super-inclusifs » ou « universalisant » (Fiala 1986: 29). Les premiers permettent d'insérer simplement le scripteur et les récepteurs dans l'énoncé, pour les seconds, il s'agit d'un NOUS élargi où « l'universel est pris à témoin » (Ibid.). Dès lors le NOUS inclusif n'a pas de limite référentielle claire et peut, comme nous allons le voir, s'amplifier au gré des thèmes traités par l'éditorialiste. En effet, il peut être interprété comme représentant soit des Algériens, des Arabes (pays « non-civilisés »), voire des citoyens du monde.

4.2.2.1. Quand le NOUS inclut l'auteur et les lecteurs

Dans les exemples qui vont suivre, les occurrences de NOUS renvoient au couple locuteur- interlocuteur que l'éditorialiste crée dans l'extrait suivant :

« Rachel Corrie, VIVANTE...

Rachel Corrie, jeune pacifiste américaine écrasée le 16 mars 2003 par un bulldozer de l'armée israélienne, est toujours vivante : ce sont les barbares qui se piquent d'être un « îlot » de la démocratie et le poste avancé de la civilisation qui sont des morts.

Le nom de la militante américaine assassinée est revenu hanter ses assassins au large de Ghaza, assiégée avec l'immonde appui du quartet et l'indécente contribution égyptienne. La quinzaine de militants qui étaient sur le « Rachel Corrie », comme ceux qui les ont précédés dans la flottille de la paix, ne faisaient pas la guerre. Ils ont accompli un « acte politique » - le mot est présenté dans les médias pro-israéliens comme étant infamant – pour dénoncer une politique barbare d'enfermement de plus de 1,5 million de personnes punies, ne l'oublions jamais, pour avoir démocratiquement donné la majorité au Hamas... ». (Le Quotidien d'ORAN n°4714 du dimanche 6 juin 2010).

Le journaliste entame son énonciation par un paradoxe entre d'un côté « Rachel Corrie, jeune pacifiste américaine écrasée le 16 mars 2003 par un bulldozer de l'armée israélienne » et de l'autre le fait qu'elle soit « toujours vivante » afin de marquer l'esprit des lecteurs. Et pour continuer dans la même lancée argumentative, il garde le même champ sémantique et avance « le nom de la militante américaine assassinée est revenu hanter ses assassins au large de Ghaza ». Cet énoncé est une transition vers l'argument qui stipule que Rachel Corrie a été assassinée au même titre que la quinzaine de jeunes militants pacifistes pour une seule raison celle d'avoir « dénoncé une politique barbare d'enfermement de plus de 1,5 million de personnes punies, ne l'oublions jamais, pour avoir démocratiquement donné la majorité au Hamas ». Avec l'expression « ne l'oublions jamais », l'éditorialiste interpelle directement ses lecteurs en les incluant dans son projet énonciatif afin qu'ils se sentent concernés et mobilisés. En leur demandant de ne pas oublier, le journaliste leur rappelle ce qui est censé être connu et partagé avec eux dans le sens où il faut faire face à cette amnésie collective qui fait partie des réalités de notre époque où le citoyen moderne a tendance à avoir une mémoire courte due au matraquage médiatique. En les associant à sa réflexion, sa demande devient ainsi une conjonction d'efforts pluriels et le lieu où se transcrit l'ethos d'une personne qui croit aux valeurs de la démocratie et à, ceux du suffrage universel.

4.2.2.2. Quand le NOUS inclut l'ensemble du peuple algérien

Dans l'extrait qui va suivre « l'appel » concerne au-delà de la communauté des lecteurs l'ensemble des algériens¹⁰⁶ :

¹⁰⁶ Dans les textes de notre corpus, l'appartenance au même pays est renforcée dans des expressions contenant des adjectifs possessifs comme « nos cioux », « nos voisins », « nos universitaires », « notre pays », « sous notre soleil ».

« Du libéralisme au souverainisme économique »

[...] Ce qui est sûr est que l'Algérie et son économie ne peuvent vivre en autarcie. Que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à son propre laxisme, cela est compréhensible et défendable. Mais il serait illusoire de croire que l'on peut construire une politique économique sans soutenir les entreprises algériennes, privées et publiques.

La plus grande des illusions serait de croire que nous sommes suffisamment « riches » - ah, ces réserves de change ! - pour pouvoir nous passer des investisseurs étrangers. On passe ainsi, sans modération, de la vénération idéologique des IDE (investissements directs étrangers), qui a eu cours pendant de longues années, à un souverainisme hautain qui croit que des réserves de change font une économie alors qu'elles ne sont que des capacités d'importer...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4684 du dimanche 2 mai 2010).

Comme l'indique le titre, l'économie algérienne, qui n'a pas encore trouvé sa voie, est passée du libéralisme au souverainisme économique. Dès lors en adoptant une posture critique envers le gouvernement algérien, l'éditorialiste explique, dans cet extrait, que ce dernier ne peut plus « vivre en autarcie », il doit « construire une politique économique (qui soutient) les entreprises algériennes, privées et publiques ». La construction de ce passage est particulièrement intéressante car elle permet d'opposer deux occurrences de ON désignant l'Autre, dans ce cas une non-personne : le gouvernement algérien, aux deux occurrences d'un NOUS inclusif dans « la plus grande des illusions serait de croire que nous sommes suffisamment "riches" - ah, ces réserves de change ! - pour pouvoir nous passer des investisseurs étrangers ». En se référant au cotexte linguistique (l'Algérie, entreprises algériennes), le lecteur arrive facilement à identifier les référents des deux occurrences de NOUS qui incluent dans une masse l'auteur et l'ensemble des Algériens. Avec ce NOUS « identitaire » (Lee 2003 : 59), l'éditorialiste établit une relation d'identité forte entre lui et les lecteurs. Ce faisant en les insérant dans son texte en tant que lecteurs-citoyens, il les implique fortement et renforce chez eux, l'idée d'appartenance à une même communauté. C'est ce qui les enferme dans un circuit d'interlocution qui lui permet de les engager dans la construction d'un projet commun pour ensuite les convaincre.

Cette stratégie discursive permet à NOUS de se détacher du ON de l'« adversaire » et de se mettre en relation contrastive avec lui. Ainsi pour défendre sa thèse, le scripteur profite des ambiguïtés référentielles liées à ces deux indices de personnes pour mettre en scène, en l'introduisant par ON, une parole autre afin de la déprécier, de s'en distancier et se désolidariser de son contenu tout en mettant en

valeur le NOUS auquel il appartient. Fiala (1986) explique que « ce ON entre néanmoins en opposition tranchée avec nous. L'adversaire visé, non explicitement désigné est évidemment identifiable dans un contexte plus large. [...] Très souvent ainsi, dans l'éditorial politique, ce ON sert à désigner soit le gouvernement en place, soit les partis adverses » (Fiala 1986 : 26).

4.2.2.3. Quand le NOUS inclut l'ensemble du monde arabe

Dans l'extrait suivant l'éditorialiste s'inscrit dans une autre communauté celle du monde arabe.

« La récompense

Israël «tente d'embarrasser ou de défier les États-Unis». C'est tout ce qu'un conseiller de Mahmoud Abbas a trouvé à dire après l'annonce ostentatoire du gouvernement israélien qu'il allait continuer l'extension des colonies et l'épuration ethnique à Jérusalem Est, comme il l'a fait depuis 43 ans.

[...] L'ampleur de la duplicité occidentale n'a d'égale que la crédulité - c'est un euphémisme pour ne pas utiliser des expressions plus crues qui expriment mieux la réalité - de la diplomatie arabe.

Le site de l'OCDE nous le rappelle : l'organisation regroupe les «gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de soutenir une croissance économique durable, développer l'emploi, élever le niveau de vie...». La fiction d'Israël, «seule démocratie au Moyen-Orient» fait rire jaune, mais l'OCDE - donc Obama et la plupart des dirigeants occidentaux - continue à la défendre imperturbablement...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4692 du mardi 11 mai 2010).

L'éditorialiste construit une scénographie énonciative qui lui permet dès le début d'afficher un ethos critique envers d'un côté le parti palestinien FATH présidé par Mahmoud Abbas et de l'autre la plupart des chefs d'états occidentaux. Il le manifeste en rapportant au style indirect les propos d'un des conseillers de Mahmoud Abbas qui révèle qu'au lieu que ce parti s'occupe d'arrêter « l'extension des colonies et l'épuration ethnique à Jérusalem Est », il focalise son attention sur l'évolution des relations israélo-américaine qui sont d'ailleurs excellentes. La preuve en est l'entrée triomphale d'Israël à L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) plébiscitée par les USA et par la plupart des états occidentaux.

Le journaliste poursuit dans la foulée son argumentaire en avançant l'idée que « le site de l'OCDE nous le rappelle ». On ne peut retrouver le référent de ce pronom qu'en se rapportant à son cotexte et plus précisément au paragraphe précédent. En

effet en opposant dans cette comparaison les pays occidentaux et la diplomatie arabe, on comprend que NOUS réfère à l'éditorialiste étendu à l'ensemble des populations arabes. Cette stratégie discursive qui insère dans l'énoncé les lecteurs ainsi que l'ensemble de la communauté arabe, permet à l'éditorialiste de se constituer le porte-parole de cette entité, de capter l'attention de ses membres et de les inviter à réfléchir ensemble sur les problèmes qui les touchent.

Dans l'extrait qui va suivre, l'éditorialiste s'inscrit dans la même communauté qu'il traite cette fois-ci ironiquement de monde « non-civilisée » :

« Une logique «civilisée» bien singulière

[...]Les responsables américains ont beaucoup d'alliés et même d'obligés dans le monde arabe, mais ils ne se rendent pas compte que ces derniers ne peuvent, sous peine de perdre la face, faire semblant de partager leur drôle de logique. L'esprit censément «sous-dev» de nos opinions publiques - en général mieux informées que la moyenne des Américains - est en effet incapable de saisir pourquoi peut servir de moyen de pression, voire d'alibi pour une guerre contre l'Iran, et devrait se désintéresser de l'arsenal nucléaire israélien.

Entre un État sur qui pèsent des «soupçons» d'avoir une «intention» de se doter d'une arme nucléaire et un État qui en possède au moins deux cents exemplaires, nos esprits arriérés souffrent d'une défaillance grave pour s'élever au niveau de la «logique civilisée»... ». (Le Quotidien d'ORAN n°4805 du mardi 21 septembre 2010)

L'ironie antiphrastique que transcrit l'éditorialiste se manifeste dans l'ensemble de cet extrait à travers les énoncés « l'esprit censément "sous-dev" de nos opinions publiques - en général mieux informées que la moyenne des Américains,... nos esprits arriérés souffrent d'une défaillance grave pour s'élever au niveau de la «logique civilisée" ». Et pour inférer à qui renvoient les deux occurrences de l'adjectif possessif *nos*, le lecteur doit revenir au cotexte pour comprendre qu'elles incluent l'ensemble des citoyens du monde arabe dont le journaliste s'institue une fois encore le porte-parole. D'ailleurs ce dernier établit ironiquement un parallèle entre un monde Arabe à l'esprit "sous-dev" et arriéré qui souffre d'une défaillance grave qui doit s'élever au rang des USA et des principaux pays occidentaux dotés d'une logique "civilisée" bien singulière. Cette stratégie discursive permet à l'éditorialiste de renforcer l'idée d'appartenance à une même communauté en l'occurrence le monde arabe. L'inclusion dans ce groupe sert à sensibiliser les lecteurs sur ce dont souffre tout pays pouvant potentiellement menacer les intérêts géopolitiques américains.

4.2.2.4. Quand le NOUS inclut l'ensemble des êtres humains

Dans l'extrait qui va suivre, l'éditorialiste s'inscrit dans une autre communauté, celle des citoyens du monde :

« Conspirationnisme

Les marchés - c'est évident, n'est-ce pas ? - ne conspirent pas et ne complotent pas, la main invisible tant célébrée les régulant dans l'harmonie et pour le plus bien de tous. Penser le contraire, ce serait faire preuve de paranoïa, de «conspirationnisme» ou de «complotite», pathologie récurrente des rétifs et des mal-pensants qui doutent fortement de la pureté des lois libérales.

On nous l'a dit et répété : les marchés de capitaux, qui pourtant fonctionnent selon des mécanismes d'une absurde complexité, sont des lieux d'arbitrage économiquement fondés. La crise des subprimes avait quelque peu rabattu l'élégant caquet des évangélistes de la finance libérée...». (Le Quotidien d'ORAN n°4710 jeudi 29 mai 2010)

En commençant son éditorial avec l'énoncé « les marchés - c'est évident, n'est-ce pas ? - ne conspirent pas et ne complotent pas », l'éditorialiste manifeste une posture ironique. En continuant dans cette position, il avance l'idée que ces derniers sont régulés « dans l'harmonie et pour le plus bien de tous. (...). On nous l'a dit et répété... ». En se référant au contexte situationnel, on comprend que ce NOUS universalisant inclut dans un ensemble l'éditorialiste et l'ensemble des citoyens du monde. Cet indice personnel est renforcé par l'utilisation du pronom *tous*, qui réfère à tous les citoyens du monde qui ne croient pas que les marchés financiers sont fondés sur des bases bien solides, ceux-là sont vus par les ultralibéraux comme des paranoïaques, des "conspirationnistes" et adeptes de la théorie du "complot".

Avec les occurrences du NOUS inclusif, l'éditorialiste crée une fusion entre de lui et ses différents destinataires et exploite le fait que ce morphème qui découpe généralement une catégorie déterminée d'individus puisse renvoyer à différentes communautés. En les insérant dans son texte, il les associe à sa réflexion et accentue ce qu'il partage avec eux. Cette mise en relation les intègre les uns et les autres dans un univers commun créant ainsi un lien de solidarité affectif entre eux. Son acte langagier traduit alors la mobilisation collective contre les problèmes qui touchent la société, la communauté et le monde. Ces mises en scène énonciatives permettent au journaliste de mettre en exergue, sous une forme englobante, l'ethos d'une personne qui revendique et qui soutient son appartenance à ces sous-groupes ce qui peut impressionner favorablement ses lecteurs.

4.2.3. Quand le NOUS réfère à des acteurs politiques

Dans l'exemple qui va suivre, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran utilise un NOUS qui n'est ni exclusif ni inclusif du fait qu'il ne s'y inclut pas. En effet cette stratégie discursive travestit le VOUS habituellement utilisé dans une entreprise interlocutive en un NOUS avec lequel il peut s'adresser à différents acteurs politiques :

« Temps de benêts

De manière régulière et souvent dans des situations dramatiques pour les Palestiniens se pose la question de l'utilité de la Ligue arabe. Sa capacité d'agir de manière active et positive et d'exprimer clairement au monde et donc aux États-Unis les vues des opinions publiques arabes est nulle.

Il ne reste que son jeu négatif dont on vient d'avoir l'illustration à travers le soutien apporté par le « Comité de suivi du processus de paix à la Ligue arabe » - quelle dénomination pompeuse ! - aux négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens. La belle affaire ! Les membres du dit comité semblent croire que les opinions publiques ne suivent pas les informations et ne lisent pas les journaux. Et qu'ils n'ont pas constaté que Mme Hillary Clinton a déjà annoncé depuis une semaine que les dites négociations indirectes entre Palestiniens et Israéliens vont reprendre. Si les membres du « comité » ont raté ces déclarations publiques de la secrétaire d'État américaine, ils doivent vite licencier leurs sherpas chargés, en théorie, de s'occuper de ce qui les concerne.

Mais soyons sérieux ! Ils n'ont pas raté un traître mot des déclarations de Mme Clinton, ni ses injonctions adressées aux États arabes à donner plus de gages à Israël. Et s'ils sont aujourd'hui décidés à soutenir ces négociations, cela a directement à voir avec les admonestations de la secrétaire d'État américaine... (Le Quotidien d'ORAN n°4685 du lundi 3 mai 2010) ».

Dans cet extrait l'éditorialiste incarne un ethos critique au travers duquel il émet des réserves sur l'utilité de la Ligue arabe, sur sa capacité d'agir, ainsi que sur ses prises de position dont les retombées sont négatives pour les Palestiniens. Ce qui se traduit par l'utilisation de termes axiologiques à valeur négative tels que *dramatiques*, *nulle*, etc. En procédant de la sorte, le journaliste met en avant les préoccupations de tiers-parlant qui occupent une place essentielle dans le fil des événements que vivent les Palestiniens. Il adopte dans la foulée une posture critique en dénonçant le soutien de la Ligue arabe au « Comité de suivi du processus de paix », ainsi marque-t-il son exaspération dans les expressions : « quelle dénomination pompeuse !... la belle affaire !... ».

Le journaliste dénonce aussi l'hypocrisie de ce comité et son amnésie soudaine face aux dernières déclarations de Hillary Clinton. Tout ce passage qui dépeint la situation, porte les marques énonciatives de son indignation qu'on peut appréhender dans : « mais soyons sérieux ! Ils n'ont pas raté un traître mot des déclarations de Mme Clinton, ni ses injonctions adressées aux États arabes à donner plus de gages à Israël ». Par cette injonction, le journaliste s'adresse indirectement à la première personne du pluriel aux membres du « Comité de suivi du processus de paix » et leur demande de ne pas se moquer des gens ou « croire que les opinions publiques ne suivent pas les informations et ne lisent pas les journaux ». Il leur demande aussi de montrer une image plus sérieuse de leur mission. Cette stratégie discursive qui consiste à donner au NOUS une valeur du VOUS permet au journaliste d'adresser un message fort sans altérer sa face positive.

4.3. Les figures du VOUS

Comme c'est le cas de toute communication écrite, les contraintes discursives du genre éditorial ne permettent pas la présence des pronoms de la deuxième personne TU et VOUS¹⁰⁷. Seulement comme nous allons le voir dans les exemples qui vont suivre, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran réussit à conférer à cette figure énonciative (qu'il utilise sous forme pronomiale ou verbale : verbes conjugués la deuxième personne du pluriel) un spectre de valeurs allant du scripteur, aux lecteurs, à différents acteurs politiques. Cette modalité suppose un rapport de forces qui introduit une rupture entre l'éditorialiste, en tant qu'énonciateur, et les lecteurs, en tant qu'énonciataires, ce qui va à l'encontre de la communion réalisée par NOUS et ON. C'est ce qui explique la quasi-absence de cet indice de personne dans notre corpus.

4.3.1. Quand le VOUS réfère à l'énonciateur

Le VOUS désigne habituellement le ou les allocutaires, néanmoins en encodant un énullage défini par Robrieux (2001) comme une figure rhétorique de construction qui « modifie, par rapport à la formulation courante, un mode, un temps, ou toute une structure verbale. Les principales énullages sont celles de mode, de temps et de personne » (Robrieux 2001 :133), l'éditorialiste du Quotidien d'Oran l'utilise pour se désigner, comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

¹⁰⁷ Comme c'est le cas dans un dialogue direct où différents locuteurs prennent la parole à tour de rôle.

« Novlangue nucléaire

La propagande occidentale contre l'Iran est forte et puissante, il ne faut donc pas s'attendre à ce que les médias couvrent correctement la conférence internationale organisée par l'Iran. Pour de nombreux citoyens occidentaux, enserrés dans un matraquage d'une novlangue insidieuse, la seule manière d'entendre des sons de cloche différents serait de chercher dans Internet, dans ces blogs qui rendent fous les gardiens de la bonne pensée.

[...] On ne voit vraiment pas en quoi ! En quoi est-ce manipulateur de demander que les grandes puissances – ainsi que le prévoit le TNP – s'engagent dans le désarmement ? En quoi est-ce outreucidant de demander à ce qu'Israël soit astreint aux obligations internationales ? Poser ce genre de questions élémentaires aux grands communicateurs de l'axe du bien et ils vous prendront, dans le meilleur des cas, pour un dangereux naïf. Mais, plus prosaïquement, on vous regardera comme quelqu'un qui n'a pas compris l'ordre et la réalité du monde... ». (Le Quotidien d'ORAN n°4673 du dimanche 18 avril 2010)

Dans ce passage l'éditorialiste explique que « la propagande occidentale contre l'Iran est forte et puissante » et que la seule manière d'entendre le son de la vérité « serait de chercher dans Internet ». C'est ainsi qu'il manifeste un ethos critique envers les grands médias occidentaux dans des expressions où il les qualifie ironiquement de « gardiens de la bonne pensée..., les grands communicateurs de l'axe du bien ».

Continuant son assaut énonciatif, il développe un argumentaire où il indique, qu'ils ont tellement le monopôle de l'information que si vous êtes journaliste, comme lui et si vous vous aventuriez à leur poser les questions qui fâchent comme « on ne voit vraiment pas en quoi ! En quoi est-ce manipulateur de demander que les grandes puissances – ainsi que le prévoit le TNP – s'engagent dans le désarmement ? En quoi est-ce outreucidant de demander à ce qu'Israël soit astreint aux obligations internationales ? », « ils vous prendront, dans le meilleur des cas, pour un dangereux naïf. Mais, plus prosaïquement, on vous regardera comme quelqu'un qui n'a pas compris l'ordre et la réalité du monde... ».

Par un énullage de personne, le VOUS désigne dans ce cas l'éditorialiste car c'est à lui - journaliste - que revient le tâche de poser des questions et non pas aux lecteurs. Cette stratégie discursive qui feint de s'adresser (par le VOUS) à un allocutaire qui n'est en fait que lui-même permet à l'éditorialiste d'inscrire le lecteur dans son discours et de capter son attention en le mettant, ne serait-ce que virtuellement dans la peau d'un journaliste politique. Par ailleurs il laisse entrevoir dans ce passage des aspects de son ethos prédiscursif puisqu'il est journaliste.

4.3.2. Quand le VOUS réfère aux lecteurs

Comme le définit Kerbrat-Orecchioni (1980), l'allocutaire-lecteur de l'éditorial « est le destinataire direct, proprement dit, ou allocutaire, et se définit par le fait qu'il est explicitement considéré par l'émetteur » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 23). Il est représenté par VOUS ou par un autre marqueur (verbe conjugué à la deuxième personne du pluriel) et signale que la parole du scripteur lui est directement adressée, ainsi qu'à tous les autres lecteurs qui lisent l'article au même moment¹⁰⁸. Comme c'est le cas de l'exemple suivant :

« Bouffonneries impériales

Ne faites pas des discours, agissez ! Détrompez-vous, ce n'est pas une interpellation de plus de la « rue arabe » - ainsi appelée car n'ayant pas le droit d'exister en tant qu'opinion publique reconnue et dont les évolutions seraient mesurables à travers des sondages – en direction des dirigeants.

[...] Cette «rue» a renoncé à leur demander quelque chose et elle est pleinement consciente que les rencontres, régulières, des dirigeants n'ont d'autre but que de cultiver l'illusion qu'il existe une institution panarabe. Ce n'est donc pas la rue qui interpelle nos dirigeants, mais la secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères, Mme Hillary Clinton. Elle les invite à «agir», à faire «progresser l'initiative de paix arabe avec des actes, et pas seulement des discours», et à cesser de menacer de la retirer quand il y a une «difficulté». Voilà donc une première : la représentante qualifiée de l'hyperpuissance américaine constate, comme le font les populations de notre aire soumise, que les chefs d'État arabes aiment cultiver l'inaction.

[...] Gageons qu'il n'y aura pas beaucoup de dirigeants arabes pour dire à la représentante de l'Empire qu'elle en fait trop...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4724 du samedi 17 juin 2010)

Le texte commence par deux actes injonctifs dont on ne connaît, au départ, ni les émetteurs ni les récepteurs. En faisant un travail de renvoi cotextuel, on arrive à attribuer le premier à Hillary Clinton. Par une référencement contextuelle, on attribue le second au journaliste. Ainsi en encodant « détrompez-vous », juste après « ne faites pas des discours, agissez ! » que la secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères destine aux chefs d'État arabes, l'énonciateur-éditorialiste anticipe puis oriente la réaction énonciative de son lectorat en lui demandant de ne pas se fier à sa première impression et de penser que c'est le « rue arabe » qui demande à ses dirigeants d'agir.

¹⁰⁸ Ainsi le référent de VOUS change et se démultiplie.

Et continuant avec la même posture, il avance que « cette "rue" a renoncé à leur demander quelque chose et qu'elle est pleinement consciente que les rencontres, régulières, des dirigeants n'ont d'autre but que de cultiver l'illusion qu'il existe une institution panarabe ». Ainsi en faisant appel à cette entité, il implique sa position critique envers l'immobilisme des gouvernants arabes, qu'il trouve d'ailleurs pas nouveau. Et continuant son assaut énonciatif, il avance que : c'est pour cela quela secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères leur demande d'agir mais pas pour les mêmes raisons, l'action demandée par « la représentante qualifiée de l'hyperpuissance américaine » est différente de celle voulue par les « populations de notre aire soumise ». Elle exerce une pression sur eux en vue d'« agir » pour faire « progresser l'initiative de paix arabe avec des actes, et pas seulement des discours ». Ce qui n'est pas une première : les USA œuvrant dans l'intérêt d'Israël. Et pour accentuer son point de vue, il lance un pari aux lecteurs dans « gageons qu'il n'y aura pas beaucoup de dirigeants arabes pour dire à la représentante de l'Empire qu'elle en fait trop ». Avec l'emploi du verbe *gageons*, l'acte prédictif (emploi du futur) se transforme, d'un point de vue pragmatique, en acte promissif de par le fait que le locuteur se porte garant de la véracité de ses propos. Par cet effet le journaliste donne plus de poids à l'argument avancé.

Pour comprendre la stratégie discursive employée dans ce texte, notons que pour commencer le texte, le journaliste utilise la deuxième personne du pluriel et pour le terminer la première personne du pluriel. En employant le VOUS comme indice de personnes chargé de représenter les destinataires de son article, il les interpelle en s'adressant directement à eux. En procédant de la sorte, il arrive à recréer la fonction conversationnelle de l'impératif avec une pluralité de lecteurs effectifs qui ne sont pas obligatoirement disposés à la recevoir. Et pour maintenir cette relation vivante et ce rapport direct avec eux, il utilise un NOUS inclusif pour concrétiser la connivence construite avec eux au début du texte. Cette stratégie discursive permet à l'éditorialiste d'engager les lecteurs pour ensuite les convaincre.

4.3.3. Quand le VOUS réfère à des acteurs politiques

Comme nous allons le voir dans les extraits suivants, l'éditorialiste use de stratégies discursives qui font en sorte que le VOUS réfère à différents acteurs politiques allant du commissaire du SILA, au pouvoir politique algérien, voire aux pays pro-israéliens à l'aide des modalités interrogatives, impératives ou assertives :

« Encore un effort, M. Le commissaire !

L'association des éditeurs arabes a décidé de boycotter le Salon international du livre (SILA) d'Alger en soutien aux éditeurs égyptiens. C'était malheureusement prévisible et on aurait pu éviter d'être inutilement mis à l'index.

[...] Le match de football Algérie-Égypte est fini. Il y en aura peut-être d'autres, mais en fonction du calendrier fixé par la FAF et la FIFA. Les Égyptiens ont eu un très mauvais comportement en essayant de jouer les prolongations après la défaite de leur équipe au Soudan. Il est déplacé que l'on continue sur des terrains totalement inappropriés à poursuivre, à notre tour, un match qui est bien fini. Alors, encore un effort, monsieur le commissaire... Envoyez donc cette lettre d'invitation et laissez les livres circuler...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4809 du dimanche 26 septembre 2010).

Les éditeurs arabes ont manifesté leur désaveu à l'encontre de la décision d'interdiction de participation des éditeurs égyptiens dans le Salon International du Livre d'Alger, par le boycott de ce grand événement culturel. En rédigeant cet article, l'éditorialiste l'exprime à son tour à travers un ethos critique en utilisant des termes comme « malheureusement ; éviter d'être inutilement mis à l'index ; il est déplacé ; des terrains totalement inappropriés ». En apposant les Algériens et les Égyptiens dans le passage : « les Égyptiens ont eu un très mauvais comportement [...] ». Il est déplacé que l'on continue sur des terrains totalement inappropriés à poursuivre, à notre tour, un match qui est bien fini », l'éditorialiste appelle à ce que les premiers ne se comportent pas comme les seconds « en essayant de jouer les prolongations après la défaite de leur équipe au Soudan ». Ainsi à travers le pronom ON il adresse ce message à l'ensemble du peuple algérien qu'il explicite d'ailleurs plus loin par le déterminant possessif *notre*. Avec « Alors, encore un effort, monsieur le commissaire... Envoyez donc cette lettre d'invitation et laissez les livres circuler... », il individualise l'appel et adresse ces deux injonctions à Monsieur le Commissaire du SILA¹⁰⁹. Cette stratégie argumentative permet à l'éditorialiste de se constituer porte-parole de l'ensemble du peuple algérien (dans lequel il inclut automatiquement les lecteurs) pour lui demander d'envoyer une lettre d'invitation aux éditeurs égyptiens et de laisser les livres circuler. Notons que le fait de commencer la phrase par « encore un effort, monsieur le commissaire... », compense et neutralise l'aspect contraignant de l'impératif.

Dans l'extrait qui va suivre, l'éditorialiste va utiliser la même stratégie discursive qui lui permet à l'aide du VOUS d'interpeller un autre acteur politique tout en incarnant d'autres locuteurs :

¹⁰⁹ Le lecteur va aisément associer anaphoriquement les deux injonctions au destinataire effectif de ce message qui n'est autre que Monsieur le Commissaire du SILA.

« Non-prolifération, dites-vous ?

[...] L'exemple jordanien confirme les conclusions d'un grand nombre d'experts indépendants. L'objectif de non-prolifération n'est que le paravent vertueux d'une stratégie visant à interdire le progrès scientifique à des pays que l'on souhaite maintenir dans un état d'assujettissement et de confirmer dans cette région le différentiel technologique en faveur d'Israël, non signataire du TNP. » (Le Quotidien d'ORAN n° 4736 du jeudi 1 juillet 2010).

Pour appuyer ses propos, l'éditorialiste rapporte les conclusions d'un grand nombre d'experts qui avancent que le TNP (Traité de Non-Prolifération) n'est qu'un alibi (« le paravent vertueux ») utilisé par les puissances mondiales pro-israéliennes pour dissimuler une pensée néocolonialiste visant à mettre le reste du monde et surtout le moyen orient, dans un état d'assujettissement technologique. En titrant son article « Non-prolifération, dites-vous ? », l'éditorialiste simule qu'un dialogue est déjà entamé et établi avec un interlocuteur fictif qui n'est autre que l'ensemble des pays pro-israéliens auxquels il demande une confirmation (en utilisant le verbe locutoire *dire*) en reprenant leurs propos sous forme d'acte interrogatif. Cet effet de répétition voulu par l'éditorialiste sert à mettre en exergue le « comique » de la situation qui fait que ce traité ne vaut que pour certains pays et pas pour d'autres. Enfin ces différentes mises en scène donnent l'impression aux lecteurs qu'ils mènent l'argumentation avec l'éditorialiste, ce qui les fait entrer dans son cercle persuasif. Dans ce dernier cas, il n'est pas facile de discerner le référent de VOUS car nous n'avons pas trouvé une correspondance anaphorique :

« Redressez le FCE !

[...] A l'évidence, en économie comme en politique, on a des difficultés à admettre des avis divergents ou critiques. Pourquoi les managers publics choisissent de quitter le FCE alors qu'ils auraient pu exiger un débat ouvert et se faire, éventuellement, les défenseurs de la politique du gouvernement ? C'est comme si le FCE allait subir à son tour un « redressement »... L'incite-t-on à se saborder purement et simplement ? Qui y gagne ? Les changements de cap brusques de la politique économique nationale ont été coûteux en termes d'images. Ce qui arrive - et adviendra - au FCE n'est pas de nature à l'améliorer. » (Le Quotidien d'ORAN n° 4988 du Jeudi 6 mai 2010).

Dans cet extrait, le journaliste manifeste un ethos critique envers un pouvoir algérien qui a « des difficultés à admettre des avis divergents ou critiques », donc à discuter. En effet en posant les questions « pourquoi les managers publics choisissent de quitter le FCE alors qu'ils auraient pu exiger un débat ouvert et se faire,

éventuellement, les défenseurs de la politique du gouvernement ? » puis « c'est comme si le FCE allait subir à son tour un « redressement »... », l'éditorialiste incite le lecteur à se les poser à son tour tout en accusant implicitement un pouvoir qui préfère cultiver l'opacité et non le dialogue ouvert. L'insinuation qui se trouve dans la deuxième question répond au titre de l'article « Redressez le FCE ! ». À travers cet acte l'éditorialiste se substitue à une voix anonyme qui intime l'ordre de redresser le Forum des Chefs d'Enterprise qu'il reprend d'ailleurs littéralement avec une tonalité ironique.

Conclusion

Les notions *d'ethos*, de posture, de face et de façon générale celle de l'image du locuteur, se situent au carrefour de la Rhétorique classique et des théories de l'énonciation¹¹⁰. L'évolution de cette notion, fait qu'il ne s'agit plus de revenir aux « présupposés de la Rhétorique antique » et de considérer « l'écrit comme la trace, le pâle reflet, d'une oralité première » (Maingueneau 1993 :139), mais bien « d'admettre [...] qu'il y a dans le discours une vocalité, une façon de gérer la voix, si bien qu'à travers ses énoncés, le discours produit un espace où se déploie une voix qui lui est propre » (Maingueneau 1984 : 98). En effet au terme de cette analyse, nous constatons que l'éditorialiste du Quotidien d'Oran reflète, dans son argumentation, une voix que nous abordons dans ce chapitre en termes d'image discursive projetée dans la matérialité de son discours. Cette image a été appréhendée dans ses multiples manifestations, notamment les figures énonciatives, au sein d'une approche unifiée qui met l'accent à la fois sur la construction discursive de l'identité du journaliste et sur son efficacité verbale.

À la lumière de l'analyse de ces indices nous avons établi que la construction d'une image de soi du journaliste et celle des autres voix, met en jeu la polyvalence de ces figures discursives au service des scénographies énonciatives les plus diverses qu'il mobilise pour concrétiser son entreprise persuasive. L'actualisation de leurs référents dépend des destinataires qui doivent activer leurs compétences encyclopédiques, se référer au cotexte verbal ou au contexte situationnel de ces énoncés. Ce faisant et pareillement aux recherches menées jusqu'ici sur ce genre, les éditoriaux de notre corpus ne portent pas de marques énonciatives directes du journaliste, incarnées explicitement par les pronoms JE et NOUS d'auteur.

Se distribuant avec un grand nombre d'occurrences, la figure du ON « morphème caméléon, protéiforme » (Adam & Bonhomme 2005 : 48) permet au journaliste de mettre en scène diverses stratégies discursives basées sur son « indétermination sémantique » qui a un effet argumentatif certain, que Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008) expliquent par le fait « qu'un énoncé trop précis, ne permettant aucun doute sur son interprétation, est parfois soigneusement évité, pour les raisons les plus variées » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 :118 -119). Dès

¹¹⁰ Maingueneau (1999) avance qu'on parle « de théories de l'énonciation ; mais l'on rencontre de plus en plus dans la littérature linguistique le terme de pragmatique pour désigner un champ de recherche qui à l'évidence, recoupe très fortement celui de la théorie de l'énonciation » (Maingueneau 1999 :7).

lors cet élasticité référentielle fait que nous observons un emploi massif de ON suivi du NOUS et de loin du VOUS. Cette distribution pourrait s'expliquer par le fait que cette figure énonciative permet au journaliste de donner aux prémisses de son argumentaire un « effet d'objectivité » (Koren, 1996). Elle contribue ainsi à donner aux thèses qu'il défend l'illusion qu'elles jouissent d'une approbation unanime et donc de « l'accord de l'auditoire universel » Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 41). Ce qui permet, dans un souci de s'adapter aux points de vue de son public, de dissimuler et de transcender les points de désaccord et au contraire de mettre en avant les consensus. En outre l'effet de dé-subjectivation est moins saillant avec l'utilisation d'un NOUS incluant nécessairement le journaliste.

Ainsi, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran se manifeste-t-il par un JE implicite omniprésent mobilisant plusieurs éléments dans le texte qui lui offrent la possibilité de moduler la prise en charge énonciative de son article par des structures préférablement collectives, qui désignent généralement le couple locuteur-interlocuteurs en tant que communauté réelle ou fictive à laquelle le lecteur peut (ou doit) se sentir partie prenante. Ce mode énonciatif lui permet de mettre en avant un consensus collectif qui participe à l'estompement de la distance entre lui et ses destinataires. Dès lors, se profile une certaine contradiction entre l'affirmation forte d'un émetteur par la présence de son nom sur l'entête de l'éditorial écrit en capitales grasses et le relatif effacement dans un discours qui se réfugie derrière un ON et un NOUS qui peuvent référer selon les situations d'argumentation, à l'énonciateur seul, à un collectif, qui l'inclut ou pas ou enfin à des tiers parlants.

En incarnant dans la première configuration, les figures auctoriales du ON et du NOUS, l'énonciateur éditorialiste est en accord avec une volonté de mettre en retrait son individualité et de la dissimuler derrière un ethos collectif. Un moyen discursif pour créer un effet de communion primordial pour enclencher un procès argumentatif et comme le soutiennent Perelman & Olbrechts- Tyteca (Ibid. 18) « pour qu'il y ait argumentation, il faut que, à un moment donné, une communauté des esprits se réalise. Il faut que l'on soit d'accord, tout d'abord et en principe, sur la formation de cette communauté intellectuelle et, ensuite sur le fait de débattre ensemble une question déterminée ». Ainsi en feignant associer les lecteurs à ses : *observations, assertions, souhaits, opinions, perceptions, sentiments, questionnements, doutes, convictions*, etc. il donne une image collective à des actes langagiers qui ne peuvent être accomplis que par sa personne. Aussi et comme le précisent Perelman & Olbrechts- Tyteca (Ibid. 243) par « ces artifices de

présentation » le journaliste arrive à transformer « des jugements de valeur et même des sentiments purement subjectifs, en jugement de fait ».

La deuxième configuration inclut l'éditorialiste avec des destinataires distincts pour former des communautés d'appartenance à chaque fois différente. En effet ces ensembles inclusifs n'ont pas de limite référentielle claire et peuvent s'amplifier au gré des thèmes traités par l'éditorialiste. Cette stratégie discursive est alors très efficace car ce dernier use de cette union, conjonction d'efforts pluriels, pour donner aux arguments avancés plus de force du fait qu'ils deviennent une expérience partagée avec ces diverses instances de réception. En les incorporant dans son projet énonciatif, l'éditorialiste les implique fortement dans son argumentation et les convoque à assumer collectivement le contenu de l'éditorial.

Il arrive ainsi, en donnant une image collective à des prises de vue personnelle à regrouper les lecteurs derrière les idées énoncées, à créer un univers affectif et à générer une empathie entre eux du fait de qu'il les mène à partager les mêmes sentiments quant aux questions qui les touchent. En s'adressant à leur pathos, il renforce ainsi l'idée de leur appartenance à une même communauté de valeurs et de croyances (amour de la patrie, de la nation, de la justice, de la liberté, etc.). En créant de la sorte une communion entre lui et ses différents destinataires, le journaliste construit avec eux une sorte de connivence qui les réunit et qui les poussent à réfléchir ensemble sur les problèmes en tant que journalistes, citoyens algériens, citoyens arabes et citoyens du monde.

Ces différentes valeurs qui coexistent dans le discours journalistique de nos éditoriaux permettent de minimiser la présence d'un véritable sujet de l'opinion, au profit de sa collectivisation et de son rapprochement avec la notion d'opinion publique qui, concernant initialement la nation et son fonctionnement démocratique permet aux lecteurs-citoyens de s'exprimer librement via l'éditorialiste qui se fait donc le porte-parole de la communauté la plus large possible. Au point où dans certaines scénographies énonciatives qui utilisent un ON ayant pour valeur référentielle « tout le monde », l'éditorialiste actualise un processus énonciatif de généralisation qui permet de renvoyer indifféremment à toutes les personnes. Ce qui donne aux arguments avancés une forme d'évidence, à la manière d'un proverbe qui permet d'introduire une norme.

Cette dernière s'oppose à une opinion inverse énoncée par le journaliste et représentée par le ON de l'adversaire (Fiala 1986 : 26), référant généralement aux

différentes cibles de son discours. C'est le ON de l'autre qui « se rapproche, sans s'y confondre, d'un vous accusateur, avec pourtant un effet de brouillage de la relation intersubjective dans la mesure où il glisse vers une troisième personne tenue à distance : le mépris l'emporte sur la violence de l'affrontement direct nous-vous » (Fiala 1986 : 26). En effet le journaliste emploie les occurrences de ce ON pour répondre de manière détournée à la thèse adverse, mise en cause dans le but de la décrédibiliser. Dès lors cette figure énonciative est l'un des moyens discursifs qui permettent au journaliste de transcrire dans son discours des postures : critique, sarcastique, ironique tout en préservant une face positive.

Cette référenciation à un tiers parlant s'exprime également insidieusement en utilisant un NOUS et plus naturellement - mais très rarement - un VOUS accusateur à travers duquel il adresse des messages aux différentes personnalités politiques. Le VOUS peut aussi référer aux lecteurs et ce malgré une situation de communication différée. En effet cette stratégie discursive lui permet de simuler des situations d'interaction avec des personnes supposées présentes, qui forment dans ce cas l'ensemble de ses lecteurs dont le journaliste réclame une vive participation. Par cet effet il crée une certaine complicité avec eux tout en les insérant dans son texte et en les intégrant dans son argumentation. Par le biais de ces scénographies énonciatives le journaliste arrive à transformer des prises de position personnelle en protestation sociale et à constituer une force d'opposition.

Dans le chapitre qui va suivre, nous allons nous intéresser à une autre stratégie discursive mise en œuvre dans la rédaction des éditoriaux du Quotidien d'Oran, celle qui est en relation avec leur disposition textuelle. En effet nous essayerons de comprendre comment le journaliste organise les différentes parties de son discours ? Et comment il les ordonne en vue de saisir et de trouver la distribution la plus parfaite à installer son argumentation ?

CHAPITRE 2 :
LA DISPOSITION RHETORIQUE
DE L'EDITORIAL DANS
LE QUOTIDIEND'ORAN

Introduction

Après avoir étudié dans le chapitre précédent les différentes scénographies énonciatives mises en œuvre par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran pour transcrire son image dans la matérialité de son article, nous allons dans celui-ci nous intéresser à celles qui lui permettent d'organiser son discours. Autrement dit nous allons parler de son *dispositio* de cet éditorial.

Dans la plupart des traités de rhétorique antique, on divise les étapes de la production d'un discours argumenté en cinq tâches d'importance variable dont les principales sont l'*elocutio* ou étude des procédés esthétiques, l'*inventio* ou art de trouver des arguments et le *dispositio* ou art d'organiser en fonction du genre de discours les éléments trouvés lors de l'*inventio*. Cette dernière est très importante car elle consiste en l'organisation du discours selon «une distribution et un ordonnancement sage et judicieux, qui préside à l'arrangement, non seulement des parties du discours entre-elles, mais encore des pensées qui entrent dans chacune de ces parties » (De Can 1779 : 20). La disposition influe donc sur le devenir du texte car l'enjeu est important, du fait qu'il faille trouver une composition générale et un plan du discours le plus convenable et le plus propre à persuader. La disposition du texte de l'éditorial du Quotidien d'Oran est donc un paramètre essentiel pour asseoir sa visée argumentative.

Pour appréhender ce chapitre, nous allons commencer dans un premier temps par emprunter les préceptes de la Rhétorique classique pour comprendre le dispositif rhétorique d'un texte. Dans un second temps, nous allons nous intéresser au mode de disposition textuelle et à la distribution des parties du discours d'un article de presse dans la pratique journalistique moderne notamment l'éditorial que nous allons comparer dans un troisième temps avec ceux de l'éditorial du Quotidien d'Oran. Aussi à la lumière de ces points de vue théoriques, nous allons voir si cet éditorial répond aux préceptes de la rhétorique classique ou aux normes journalistiques ? Si ce n'est ni l'un ni l'autre alors il répond à quel modèle ? Ainsi il nous sera possible de voir comment cet énonciateur-journaliste organise son discours et comment il met en scène une argumentation ?

L'objectif de ce chapitre est donc de trouver les différentes combinaisons qui régissent l'arrangement des grandes comme des plus petites divisions de son discours. Cette entrée en matière nous permettra de jeter les bases d'une analyse plus

approfondie sur l'organisation et sur la structuration interne de cet éditorial en vue de mieux saisir son architecture textuelle et surtout sa structure argumentative.

1. La disposition et la distribution des parties du discours

La disposition¹¹¹ est l'une des plus importantes tâches assignées à l'orateur par la Rhétorique antique, elle consiste en l'art d'ordonner, dans les cinq parties du discours, les arguments pertinents dans l'examen d'une cause.

Seulement elle ne se réduit pas à l'observation de ces cinq parties canoniques, elle « gouverne aussi l'ordre des différentes propositions, des thèmes traités, des indications anecdotiques narrées, des arguments déployés, du recours à tel ou tel lieu, même lors de l'action sur les sentiments de l'auditoire, notamment dans l'exorde et dans la péroraison, et enfin à l'insertion de l'éventuelle digression »¹¹².

La disposition prend en compte traditionnellement cinq parties : *l'exorde, la narration, la confirmation ou la preuve, la réfutation et la péroraison*. Cet ordonnancement s'explique par le fait que « l'ordre naturel demande que : l'orateur dispose les esprits, qu'il commence à gagner la bienveillance et l'attention par un exorde qui donne une haute et agréable idée de son sujet et de sa personne. Qu'il expose ce sujet d'une manière claire, ornée et intéressante. Qu'il établisse ses moyens et qu'il confirme par de solides preuves tout ce qu'il a avancé. Qu'il réfute tous les arguments qu'on peut lui opposer, qu'il éclaircisse les difficultés principales qu'on peut lui faire. Qu'il fasse un dernier effort pour déterminer la victoire, qu'il accumule sur la fin par les figures les plus pathétiques ; si son but est de toucher, ou qu'il rassemble avec vivacité tous ses moyens dans une courte récapitulation pour entraîner l'esprit, si son objet est de persuader » (De Can 1779 :22-23). Toutefois malgré ce plan-cadre ainsi défini, Robrieux (2001) observe qu'il y a « autant de plans de discours que de discours. Heureusement, sinon l'éloquence serait plutôt ennuyeuse. On peut néanmoins dessiner, dans ses grandes lignes, le plan le plus couramment suivi dans la plupart des discours antiques » (Robrieux 2001 : 20).

1.1. L'exorde

Lu en premier, l'exorde¹¹³ est une phase d'ouverture qui justifie la prise de parole de l'orateur et qui garantit souvent le succès de tout le discours. Il est donc

¹¹¹ Pour sa définition et celle de ses différentes parties, nous allons surtout nous inspirer des travaux de CAN. G. Bigg (1779).

¹¹² Réalisé à l'aide du Dictionnaire de rhétorique de G. Molinié (Le Livre de Poche).

¹¹³ Exorde n. m. XVe siècle. Emprunté du latin *exordium*, « commencement d'une trame ; principe, origine ; début d'un discours », dérivé de *exordiri*, « commencer (une trame) ». dictionnaire de l'académie française. Donc par extension, début d'un discours quelconque, d'une pièce théâtrale (prologue), d'une composition musicale (prélude), d'un traité dialectique (préface, avant-propos), d'une affaire.

important, et demande à être travaillé avec un extrême soin. Pour ce faire il doit répondre à certaines conditions : celle de convenir au reste du texte, de par son « étendue¹¹⁴ qui doit lui être proportionnelle » (De Can 1779 : 32), de par aussi sa fidélité à une certaine thématique. Ainsi, pour y parvenir, l'orateur a trois devoirs à remplir « il doit se concilier la bienveillance de son auditoire. Il doit aussi le rendre attentif et docile » (Ibid.). Pour la bienveillance¹¹⁵, l'orateur essaie de s'attirer la sympathie du public « en la tirant de la cause même, ou des personnes¹¹⁶. De la cause si elle a un aspect favorable » (Ibid.) et agréable qui l'intéresserait et qui ferait que son intérêt rejoigne le sien à propos du sujet qu'il va traiter. L'orateur « tirera de sa personne même des motifs de bienveillance, s'il s'annonce pour homme de bien » (Ibid. 24) et s'il s'attire donc la sympathie du public qui lui assure un bon accueil. L'orateur déploie alors l'éthos discursif qui reflète des qualités telles que la modestie, la prudence, la probité » (Ibid. 25), qui vont lui permettre d'adoucir ce qui peut paraître choquant, de ne pas heurter de front l'opinion contraire, de donner l'impression que c'est un motif louable et honnête qui l'aura fait se charger de la cause et de s'associer même, dans une certaine mesure, aux préjugés, aux intérêts que l'on va combattre. Pour le rendre attentif, il montrera la particularité de la cause en « la présentant comme nouvelle en soi, d'une injustice criante et tirant à conséquence pour l'avenir » (Ibid. 26). Pour le rendre docile et disposé à l'écouter, « l'orateur établit nettement son sujet et annonce clairement le plan qui doit être bien présenté et facile à saisir » (Ibid. 26).

1.2. La péroraison

Comme le discours ne permet pas d'entrer brusquement en matière - en introduisant l'usage de l'exorde -, il ne permet pas aussi de le terminer de la même manière. L'orateur doit encore à son auditoire une conclusion et c'est, ce qu'on appelle la péroraison. Ainsi en tant que clôture, elle assure le couronnement des cinq parties canoniques du discours dans lequel l'orateur mise sur le passionnel et le

¹¹⁴ La brièveté, c'est-à-dire qu'un exorde ne doit point être trop étendu, et encore moins chargé de détails inutiles ; ce n'est pas le lieu d'approfondir la matière, ni de se livrer à l'amplification : il ne doit pas non plus être tiré de trop loin.

¹¹⁵ En approfondissant le lien entre l'élocution figurale et la disposition des discours, des rhétoriciens du 15^e siècle classent des figures selon leur fonctionnalité pour les parties des compositions argumentatives et trouvent que pour capter la bienveillance du public, l'exorde exige les figures de modestie (dont la litote).

¹¹⁶ En rhétorique classique, « on peut ici en distinguer cinq espèces. La personne de l'orateur, celle de son client, l'avocat de la partie adverse, la partie adverse elle-même, enfin celle du juge. » (De Can 1779 :24). Ainsi il doit montrer la vulnérabilité, « la faiblesse de son client, son sexe, son âge, sa condition, son rang, ses malheurs ou ses services, tout peut lui donner ici un titre de recommandation » (Ibid. 25). Pour la personne du juge, « il faut se la concilier par des louanges délicates, indirectes et finement liées au sujet » (Ibid.), s'alliant à son caractère et à sa façon de penser.

pathétique¹¹⁷. Cela revient à admettre l'importance de ce moment ultime qui doit de ce fait produire l'impression décisive pour emporter la conviction des auditeurs. Étant placée en fin du discours, la péroraison peut être longue et se diviser en *la passion* qui consiste « à exciter dans l'âme des auditeurs des mouvements qui nous les rendent favorables » (Ibid. 68). Ainsi tantôt on amuse, tantôt on provoque passion, pitié, affection, haine ou indignation¹¹⁸ au moyen des figures les plus pathétiques, comme les apostrophes notamment ; *la récapitulation* est la partie où l'on condense et résume avec vivacité les points essentiels de l'argumentation sans ajout de nouvel argument. En effet elle « se fait en résumant les moyens les plus concluants que l'orateur a traités dans la suite du discours, soit pour établir sa cause, ou pour affaiblir celle de son adversaire. L'avantage de cette récapitulation est de rafraîchir la mémoire de l'auditeur en réduisant la cause en petit, et dans un tableau abrégé, la lui faire embrasser toute entière ; la saisir d'un coup d'œil » (Ibid. 68). Enfin *l'amplification* où l'on convoque le *pathos* et les valeurs pour demander le châtement, par exemple, dans le genre judiciaire et où l'on s'appuie principalement sur les lieux rhétoriques pour insister sur la gravité et sur la dramatisation des enjeux du procès ou des thèmes du discours.

1.3. La narration

La narration est une partie très importante¹¹⁹ dans le dispositif rhétorique car elle « est de l'essence de la cause, et peut en être regardée comme le fondement et la base. Elle doit contenir le germe de tous les moyens dont la confirmation n'est que le développement » (Ibid. 35). Communément placée après l'exorde, cette partie du discours peut être déplacée plus loin, pour des raisons de stratégie de variété et de division dans la disposition.

Aussi pour narrer dans les écrits de presse, le modèle chronologique hérité de la tradition scolaire est à bannir car le journaliste n'est pas historien. En effet lorsque celui-ci s'attelle à raconter des vrais faits historiques et à les exposer tels quels, celui-

¹¹⁷ Mazaleyrat & Molinie avancent qu' « une marque fréquente de la péroraison dans ce type d'éloquence est l'intervention de ce que la terminologie technique y afférente appelle « affection », c'est-à-dire style d'émotion à effets impressifs. L'observation peut s'attacher à l'orchestration des procédés correspondants, apostrophe, hypotypose, interrogation oratoire, exclamation, injonction, dont les péroraisons » (Mazaleyrat & Molinie: 262).

¹¹⁸ C'est ce qui la rapproche, comme nous allons le voir plus loin, d'une partie qui se place généralement après la confirmation, qui est la digression.

¹¹⁹ On propose parfois qu'il n'y en ait pas : c'est possible pour les causes très simples, où l'on peut se contenter d'une proposition ; c'est d'ailleurs une vraie question pour les cas où les juges sont déjà au courant : alors, on a toujours intérêt à en faire une malgré tout, ne serait-ce que relativement courte, et fortement sélective par rapport à son propre intérêt.

là ne se préoccupe pas de raconter des faits réels, avérés objet de son discours mais de les relater de façon à avantager sa thèse. En effet il doit « y joindre la considération de ce que demande l'utilité de sa cause, sans détruire la substance du fait. Il le présente sous des couleurs favorables, il insiste sur les circonstances qui lui sont avantageuses, les met dans le plus grand jour et adoucit celles qui seraient odieuses et choquantes ». (Ibid. 35).

Les rhéteurs assignent trois qualités essentielles à la narration ; la clarté, la concision et la vraisemblance et y ajoutent une quatrième, l'intérêt et l'agrément. La clarté « est un devoir de tout le discours ; mais elle est particulièrement nécessaire dans la narration, parce que c'est de là que doit partir la lumière qui se répandra sur tout ce que l'orateur pourra dire dans la suite » (Ibid.). La brièveté est très importante dans le cas de l'éditorial car étant un article d'opinion, le journaliste ne cherche pas principalement à donner des informations que le lecteur peut facilement trouver dans d'autres lieux du journal, il aspire, grâce au déploiement d'une argumentation, à le persuader. Ainsi ses contraintes génériques le poussent à dire tout ce qu'il faut dire et rien de plus, comme nous l'avons vu la partie précédente. Pour plus de clarté, la narration est subdivisée en plusieurs parties, et peut aussi être accolée à la partie suivante pour ne former qu'une seule pièce.

1.4. La confirmation

La confirmation, qui suit la narration, est la partie dans laquelle l'orateur « établit ses moyens ou ses preuves » (Ibid. 45). Elle est essentielle puisque « c'est de là que le discours tire sa vigueur et sa force ». (Ibid.) Pour ce faire l'orateur y utilise des arguments et des exemples¹²⁰ qu'il doit créer et mettre en œuvre. L'argument « en général est une proposition qui devient un moyen pour établir la vérité de ce qui était douteux auparavant. Les sources générales où se puisent les arguments applicables aux différentes causes s'appellent *lieux communs* » (Ibid. 46). L'orateur utilise ces lieux communs « comme un arsenal dans lequel il va puiser des armes offensives ou défensives » (Ibid. 47). « Les uns tiennent aux personnes, les autres à la cause même. Ceux de la première espèce sont la naissance, la patrie, le sexe, l'âge, l'éducation, la fortune, la condition ou le rang, le genre de vie, la force ou la faiblesse du corps, les qualités du cœur ou de l'esprit, etc. Pour trouver les arguments qui partent de la cause même, on observera les causes des événements, le temps, le lieu, la manière, le dilemme, les semblables, les dissemblables, la raison

¹²⁰ La structuration interne de cette partie pose le problème de la distribution des arguments selon leur importance : du plus important au moins important ou le contraire.

des contraires, les comparaisons, soit du moins au plus, soit du plus au moins, ou d'égal à égal, etc. » (Ibid. 46-47). L'orateur peut aussi utiliser l'exemple qui, en général est « la citation d'un fait pour l'appliquer favorablement à la cause » (Ibid. 47).

La confirmation a souvent une allure affirmative, et il arrive que certains lieux soient plus propres à la confirmation qu'à la réfutation, même si en général ce sont les mêmes qui peuvent faire l'objet du jeu affirmation-négation. « D'autre part, la confirmation désigne aussi l'amplification des arguments utilisés, dans n'importe quelle orientation que ce soit, et dans n'importe quel genre. C'est alors l'ensemble des procédés de soutien de son propos qui est ainsi visé. »¹²¹

La structuration interne de cette partie peut être la suivante : *la proposition* qui résume le point à débattre ; *l'argumentation* qui est l'exposé des preuves proprement dite ; enfin *l'altercation* qui est un court débat avec la partie adverse, lancé généralement par une question accusatrice. Certains auteurs ajoutent à la confirmation une autre partie que l'on appelle *la digression*, que Robrieux (2001) définit entant que « parenthèse mobile, généralement placée après la confirmation » (Robrieux 2001 : 21). Il ajoute que « c'est le moment de jouer sur le *pathè*, tantôt en provoquant l'indignation ou la pitié par un récit ou une description qui s'écartent du sujet stricto sensu » (Ibid.).

1.5. La réfutation

La réfutation est une tâche oratoire essentiellement mobile et peut succéder à l'exorde ou à la confirmation. C'est la partie du discours dans la quelle « l'orateur détruit les preuves et les raisonnements de son adversaire en prévenant les objections ou en répondant à celles qui lui ont été faites. Elle devient une partie essentielle de la confirmation toutes les fois qu'on ne peut établir des moyens de preuves sans détruire ceux de son adversaire » (Ibid. 62). En d'autres termes l'orateur peut soit y répondre à d'éventuelles objections mutuelles afin de détruire les arguments adverses comme dans l'altercation et cela en anticipant les difficultés principales qu'on peut lui faire soit y réfuter l'ensemble du discours de l'accusation afin de détruire les arguments adverses. La confirmation est alors une attitude qui se situe à l'opposé de la réfutation, on défend alors sa position parce que l'on est l'accusateur, dans le genre judiciaire, ou parce qu'on établit le premier un avis, dans le genre délibératif.

¹²¹Réalisé à l'aide du Dictionnaire de rhétorique de G. Molinié (Le Livre de Poche).

2. Le mode de disposition textuelle de l'éditorial dans la pratique journalistique

Soutenu par son aspect scripturale, l'éditorial favorise la mise en œuvre de stratégies persuasives les plus diverses qui font que le lecteur met en place « un type de compréhension plus discriminatoire et organisatrice qui repose sur une logique "hiérarchisée" : opération de connexion entre différentes parties d'un récit, de subordination et d'enchâssement des arguments, de reconstruction des différents types de raisonnement. [...] Ces caractéristiques propres au dispositif de la presse permettent de comprendre pourquoi ce média, univers par excellence du lisible, est particulièrement performant dans les analyses et les commentaires, les éditoriaux, les tribunes et réflexions tout ce qui approfondit l'information, la met en perspective et s'interroge sur les conséquences à venir des événements » (Charaudeau 1997 : 126).

Aussi à l'instar des autres genres journalistiques d'opinion, l'éditorial adopte une structure textuelle qui commence par ce qu'on appelle dans le lexique journalistique, l'*attaque*. Assez courte, cette partie qui représente généralement le premier paragraphe de l'article est très importante et répond à l'un des plus importants enjeux du journalisme moderne « rendre compte du réel dans l'immédiateté, ou dans le temps bref. Le temps long lui est rarement accordé ». (Grevisse 2008 : 82). En effet ce n'est qu'en ayant « déjà livré 80 % de l'information avant la lecture du corps du texte par la titraille, le chapô et le premier paragraphe » (Martin-Lagardette 2009 : 71) que cette catégorie rédactionnelle peut réussir à accrocher le lecteur, tout en évitant de l'ennuyer.

Dès lors l'apport du titre est très important dans l'actualisation de la stratégie discursive de l'éditorialiste car comme le dit Wander (2011) « les titres se présentent au lecteur comme une représentation fidèle, synthétique et macrostructurale des faits et de l'article ». C'est ainsi que nous avons observé que dans la majeure partie des articles analysés, la tonalité du propos transparaît dès le titre. Comme c'est le cas pour l'éditorial titré :

« Le menteur au pas de sa porte ». Le Quotidien d'Oran n° 4811 du 28 / 09/ 2010

Avant tout, disons que ce titre est incitatif car il cherche à piquer la curiosité du lecteur et à lui donner envie d'en savoir plus et ce, en faisant référence à une expression connue du lecteur/destinataire. En effet en traduisant littéralement un proverbe populaire algérien très connu qui se dit en arabe dialectale :

يُوصَلُّ الكَذَّابُ لِبَابِ الدَّارِ

Il établit avec lui une relation de connivence qui enclenche un procès argumentatif. Et comme tout proverbe, ce dernier a une morale qui pourrait se paraphraser par *prendre au mot une personne qu'on sait menteuse et faire semblant de lui donner une ultime chance*. Aussi le lecteur/cible infère *de facto* un sens implicite : dans l'éditorial, il y aura au moins deux actants celui sur lequel on a menti et celui qui a menti : le premier ayant démasqué le deuxième. Par ailleurs on retrouve cette idée d'*attendu* dans la deuxième phrase du texte « la colonisation des territoires palestiniens a repris à coups de bulldozers israéliens. Cela était prévisible » et dans les trois dernières. D'ailleurs la phrase qui clôture le texte reprend littéralement le titre et récapitule le texte « M. Mahmoud Abbas n'est pas condamné à jouer une fausse partie avec de fausses cartes et de faux arbitres. Il peut dire basta. Il a en effet trop souvent suivi *le menteur jusqu'au pas de sa porte* pour ne pas en être édifié ». Avec cet énoncé le journaliste met l'accent sur l'impunité dont jouit Israël qui « banalise » toutes les atrocités qu'elle fait subir au peuple palestinien. On voit bien que ce titre accroche le lecteur et attise sa curiosité, en lui insufflant l'orientation de l'éditorial qu'il va lire. De ce fait on peut déceler dans ce titre « une dimension argumentative qui en l'occurrence est double : persuader le lecteur de continuer à lire l'article ; le persuader de voir d'une certaine façon les faits et les dires rapportés » (Wander 2011).

Après avoir installé brièvement le lecteur dans l'univers de l'article grâce à la titraille, au chapô et au premier paragraphe, l'éditorialiste développe sa thèse le long de plusieurs paragraphes. En effet l'éditorial est « marqué par l'abondance des paragraphes en regard de la longueur du texte. [...] L'éditorial se distingue ainsi à première vue du journalisme de services (liste des salles de cinéma) ou des différents récits et reportages de l'information. La narration n'en est pas absente mais le texte s'énonce selon une logique argumentative » (Maurice 2000 : 94). Enfin l'éditorialiste clôture son article avec ce qui est appelé dans le langage journalistique, la *chute*. Correspondant aux dernières lignes du texte voire le(s) dernier(s) paragraphe(s), cette partie est très importante car même si le lecteur n'a pas été attiré par l'attaque ou par le titre de l'éditorial, « une bonne chute l'incitera à revenir à la case départ pour lire le texte entier » (Martin-Lagardette 2009 : 71). Dès lors il faut la soigner au même titre que l'attaque.

Maintenant que nous avons présenté dans ce qui précède quelques éléments théoriques qui concernent la disposition textuelle et la distribution des parties du discours dans la Rhétorique classique ainsi que ceux de la pratique journalistique

moderne, nous allons à présent les comparer avec ceux de l'éditorial du Quotidien D'Oran. Aussi à la lumière de ces points de vue théoriques, il nous sera possible de voir comment cet énonciateur-journaliste organise son discours et comment il met en scène une argumentation, la plus convenable et la plus propre à persuader ?

3. La disposition textuelle de l'éditorial du Quotidien d'Oran

Avant de dégager les spécificités de l'organisation textuelle de cet article, il est important pour nous de signaler que le nombre de paragraphes de ces éditoriaux – qui sont d'ailleurs assez courts – varie entre 8 (37%), 9 (27%), 7 (20%), 6 (10%), 10 (4%) et 4 (1%), 5 (1%). Cette multiplicité des paragraphes par rapport à la longueur du texte a pour effet avant tout de « découper des unités de pensée ou d'idées séparées les unes des autres. Il s'en dégage ainsi l'impression d'un article de réflexion » (Maurice, 2000 : 94). Il s'agit ensuite de répondre à l'exigence de *visibilité* (Charaudeau 2005 b :194), conformément à ce qu'avance Grevisse (2008) « le paragraphe est le moyen le plus simple de proposer discrètement une structure lisible [...]. Mais il est utile de se dire que chacun des paragraphes doit avoir une unité de sens. Le retour à la ligne va naturellement dans le sens d'une amélioration de la lisibilité matérielle » (Grevisse, 2008 : 88). Cette mise en scène matérielle est aussi, au service d'une *intelligibilité* (Charaudeau Ibid.) qui permet à cet éditorial d'être accessible au plus grand nombre de lecteurs possibles, en leur évitant le sentiment d'incertitude quant aux intentions de son auteur.

La *disposition* textuelle de l'éditorial du Quotidien D'Oran est conçue comme l'ordonnancement de différentes parties allant d'une attaque et se terminant par une chute, intercalé principalement par une argumentation. Ce qui donne, comme nous allons le montrer tout au long de notre argumentation, les combinaisons suivantes : exorde + narration + argumentation ou exorde + argumentation ou exorde + narration ou encore narration + argumentation le tout clos par un épilogue.

3.1. Le début de l'éditorial

Avec une moyenne de soixante mots par article selon notre décompte, les attaques des éditoriaux ne sont pas longues et sont proportionnelles à la longueur du texte. Ainsi les débuts d'articles sont-ils conformes aux normes journalistiques qui exigent que cette partie ne soit pas trop longue et qu'elle réponde dans l'immédiateté aux attentes des lecteurs. En effet, comme le souligne Martin-Lagardette (2009) « si vous avez réussi à tenir votre lecteur en haleine au-delà de 50 mots, vous vous en

êtes fait un complice. Votre message sera perçu. Et s'il est clair, il sera enregistré » (Martin-Lagardette 2009 : 71). Cette exigence est d'autant plus vraie que ces parties sont réalisées avec un nombre réduit de phrases. L'analyse de cette partie du corpus révèle que le premier paragraphe de chaque article est livré aux lecteurs majoritairement en deux phrases, soit un pourcentage de 44%¹²², ce qui est assez court. Comme le montre l'exemple suivant :

« Le syndrome Lula-Erdogan

Les Américains sont rapides : ils réagissent plus vite quand il s'agit de défendre Israël que lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts. » (Le Quotidien d'ORAN n°4708 du dimanche 30 mai 2010).

Nous remarquons que l'attaque de cet éditorial est livrée en une seule phrase, contenant 24 mots. Cette concision est utilisée à bon escient et fait qu'elle correspond aux résultats révélés par « les enquêtes qui ont montré que le taux de lecture baisse rapidement jusqu'à 50 mots de texte » (Martin-Lagardette 2009 : 71). Cette mise en scène traduit ainsi une accélération dans la tonalité voulue par l'énonciateur – journaliste, appuyée par la sémantique des mots utilisés « rapides », « vite ». En outre en s'attendant à ne pas trop s'étaler sur les circonstances d'un événement qui, ayant un fondement dans l'actualité, il a été, est ou sera traité sous d'autres angles et en d'autres endroits du journal, cette stratégie discursive renforce le jeu ironique utilisé pour capter l'attention, susciter et surtout garder l'intérêt des lecteurs.

Ainsi, selon les contraintes génériques et situationnelles de ce genre rédactionnel, la nature du sujet à défendre, son importance et son impact sur la population, l'éditorialiste répond à chaque fois, avec des mots simples, aux critères d'accroche en variant les stratégies d'attaque. Ce qui justifie le fait que l'éditorial peut s'ouvrir par un exorde simple, un exorde brut, un exorde accompagné d'une narration ou parfois de manière non conventionnelle par une brève narration. Ces quatre éléments sont judicieusement insérés dans l'argumentation proposée.

Il s'ensuit que l'éditorialiste est à chaque fois amené, pour entamer son énonciation, à surprendre ses lecteurs par un scénographie énonciative spécifique, susceptible de les accrocher, de les intriguer et de les persuader à lire la suite de l'article afin de suivre son raisonnement.

¹²² Le pourcentage des attaques réalisées en une phrase est de 21%, en trois phrases, il est de 19%, en quatre phrases, il est de 13% et cinq phrases il est de 2%.

3.1.1. Un exorde simple

L'exorde simple est « l'espèce la plus ordinaire et celle qui s'emploie quand la nature de la cause permet de suivre une marche discrète et conforme à la loi commune » (De Can 1779 : 30). Pour introduire l'éditorial, le journaliste l'emploie, en évoquant à grands traits le sujet en question. Ce genre d'exorde n'est pas fréquemment employé dans notre corpus car son utilisation serait contraire aux règles élémentaires de l'attaque journalistique qui veut que les débuts des articles ne soient pas trop longs. Comme c'est le cas des deux passages suivants :

« Palliatifs

Se loger est, pour de nombreux Algériens, un souci majeur, envahissant, celui qui empoisonne la vie quotidienne et bouche les perspectives. Mère de nombreux fléaux sociaux, l'absence de logement constitue l'enfer ordinaire d'une bonne partie des jeunes et des moins jeunes qui estiment, à raison, qu'aucun projet de vie n'est viable sans la possibilité d'un toit. ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4662 du lundi 5 avril 2010).

Comme nous le voyons, cette première partie du texte sert d'exorde rhétorique simple car au lieu d'entamer sa thèse et d'affirmer que *les nouvelles mesures prises par le ministère de l'habitat ne règlent pas véritablement le problème de logement, ce ne sont qu'une série de palliatifs*, le journaliste - énonciateur préfère présenter aux lecteurs en début d'article, une situation sociale préoccupante pour une bonne frange de la population algérienne. Aussi tout en évitant d'être étranger à la cause, l'éditorialiste prend son tour de loin (le thème en général) et conduit les lecteurs progressivement et graduellement vers le vif du sujet : soutenir l'idée qu'« une bonne partie des jeunes et des moins jeunes estiment, à raison, qu'aucun projet de vie n'est viable sans la possibilité d'un toit ». Le journaliste adopte ainsi un point de vue qui lui permet de se faire porte-parole de nombreux Algériens qui souffrent de l'absence de logement et qui considèrent cette situation comme « un souci majeur, envahissant, empoisonnant leur vie quotidienne et bouchant les perspectives ». Cette stratégie éthique qui consiste à faire appel à des tiers-parlant est en fait un *procédé d'authentification* utilisé par l'éditorialiste pour soutenir son jugement. À cet effet « il constitue la doxa comme énonciateur collectif, qui lui permet de parler sous forme de constat et selon le mode du cela-va-de-soi » (Lee 1999 : 113). En outre ces deux phrases permettent aussi d'accrocher les lecteurs à un sujet d'intérêt public, en axant sur la composante pathétique à travers des procédés *d'amplification* dans les descriptions qui mettent en œuvre la figure de *l'énumération*. En effet, en égrenant

des expressions comme « un souci majeur..., envahissant..., empoisonne la vie quotidienne..., et bouche les perspectives..., mère de nombreux fléaux sociaux..., l'enfer ordinaire..., n'est viable sans la possibilité d'un toit... », le journaliste vise à susciter l'émotion chez le lecteur à travers ce catalogue axiologique de maux sociaux.

L'extrait suivant constitue un autre exemple d'utilisation d'un exorde simple, sauf que cette fois-ci, l'éditorialiste a recours à une autre forme d'authentification dans laquelle il ne fait pas appel à une masse anonyme mais à une personne bien déterminée pour soutenir ses propos :

« Hallucinogène

Dans son livre récent « L'histoire secrète du pétrole algérien », Hocine Malti déplore la maladie hollandaise qui frappe l'Algérie. Les experts nomment ainsi la crise qui avait frappé les Pays-Bas dans les années 60, au lendemain de la mise en exploitation de gisements de gaz dans ce pays.... ». Le Quotidien d'Oran n° 4792 du dimanche 5 septembre 2010.

En effet au lieu d'explicitier sa prise de position, il met en scène un autre énonciateur qui n'est autre que Hocine Malti, l'ancien vice-président de Sonatrach et auteur du livre « l'histoire secrète du pétrole algérien ». Cet autre énonciateur déplore la maladie hollandaise qui frappe l'Algérie. Cette stratégie discursive permet au journaliste d'établir un *parallèle* entre l'Algérie actuelle et les Pays-Bas des années 60 car ces deux pays sont confrontés, à des périodes décalées, aux mêmes difficultés. En effet, avec des milliards de dollars de pétrole pour le premier et de gaz pour le second, ces deux pays ont trouvé qu'il est bien plus rentable d'importer des biens que de les produire sur place. Ces deux ressources naturelles deviennent alors de « formidables hallucinogènes » qui confèrent aux deux pouvoirs une sensation de puissance trompeuse. Dans ce cas la stratégie pathétique consiste à accrocher les lecteurs en évoquant un sujet d'intérêt public qui touche chaque algérien du fait que « l'économie algérienne est une économie à faibles performances dont les finances dépendent essentiellement des recettes d'hydrocarbures. Les projets, les plans, les prévisions, le financement du budget, les importations et même l'alimentation et les médicaments sont financés avec les ressources des hydrocarbures »¹²³.

¹²³Mohamed Chabane, « L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion », Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 23 août 2013, consulté le 23 septembre 2015. URL : <http://cdlm.revues.org/5652>

Mais pour y arriver, le journaliste procède par interdiscours dans la mesure où son texte réfère au contenu d'un livre, ce qui a pour conséquence d'amener les lecteurs à faire appel à leurs connaissances encyclopédiques. Ainsi, l'éditorial trouve-t-il sa caution dans l'argument d'autorité.

Dans l'exemple suivant le journaliste utilise comme attaque de son éditorial un événement qui s'est déroulé dans le passé afin d'introduire le présent :

« Pas de rentrée pour les partis

C'est la rentrée des classes. Pour le pays dans son ensemble, c'est aussi la rentrée après l'apnée du ramadhan, où l'on aurait pu se passer de paraître inutilement bizarre aux yeux du monde si on avait évité de poursuivre des non-jeûneurs. Mais c'est ainsi : en ces temps «apolitiques» et très religieux, l'excès de zèle est de mise... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4798 du lundi 13 septembre 2010).

Le journaliste commence par situer le lecteur dans le repère du présent puis le ramène dans un passé proche, le mois de ramadhan, pour lui rappeler une actualité qu'il trouve anecdotique, négative et nuisible pour l'image de l'Algérie. En effet il avance que durant ce mois « on aurait pu se passer de paraître inutilement bizarre aux yeux du monde si on avait évité de poursuivre des non-jeûneurs. Personne ne se serait rendu compte de leur existence et cela aurait été tant mieux pour tout le monde ». En adoptant une posture sarcastique, il continue, en soutenant que c'était normal « en ces temps "apolitiques" et très religieux, l'excès de zèle est de mise ». Le journaliste se sert donc de cet exemple, qui relate les attitudes de certains responsables politiques, auteurs de cette décision, pour introduire graduellement la suite de l'article qui va parler de la rentrée en général et celle des partis politiques en particulier. Cette stratégie discursive assez efficace qui intéresse et en même temps excite l'attention, est utilisée par le journaliste comme tremplin pour introduire son argumentaire.

Il est important de noter que lorsque l'énonciateur-journaliste encode un exorde, simple il fait en sorte qu'il y parle de sujets généraux qui sont potentiellement intéressants pour l'ensemble des lecteurs. Ainsi, en revenant aux exemples qu'on vient juste de citer, énoncer des phrases comme « c'est la rentrée des classes », « l'histoire secrète du pétrole algérien » « se loger est, pour de nombreux Algériens, un souci majeur », lui permet de les accrocher afin de les inciter à lire la suite de l'article tout en s'adressant à leur pathos.

3.1.2. Un exorde brut

« Ému et animé d'un mouvement subit d'indignation ou de crainte » (De Can 1779 :30), de colère ou d'extrême joie, l'orateur supprime l'exorde simple et commence le discours *ex abrupto* (dans le vif du sujet). Il en résulte un exorde moins étendu, plus compatible avec les principes de l'attaque journalistique. En effet ce genre d'« amorce » correspond largement à la majeure partie des attaques des éditoriaux du corpus analysé. Dans les trois extraits qui vont suivre, nous observons que l'éditorialiste opte pour une entrée en matière brusque, en s'adressant directement aux lecteurs, en leur assénant respectivement une question, une affirmation :

« Le silence est, parfois, d'or

En indiquant qu'Orascom Telecom Holding n'a pas encore manifesté sa volonté de vendre sa filiale algérienne Djazzy à l'État, le ministre s'est-il contenté de livrer une information ou bien a-t-il exprimé un certain agacement ?

En soi, l'information corrige définitivement l'affirmation du ministre des TIC sur l'existence de négociations entre le gouvernement algérien et OTH et la diffusion d'une information juste et précise n'est pas inutile dans ce cas. Mais sur le fond, les choses demeurent figées. Le groupe de Naguib Sawiris a choisi de ne plus s'exprimer sur le dossier depuis que le gouvernement algérien a ostensiblement exprimé son opposition à la vente de Djazzy à MTN ou à une autre entreprise étrangère en faisant valoir son droit de préemption... ». Le Quotidien d'Oran n° 4709 du jeudi 27 mai 2010.

La question qui initie l'éditorial, interpelle les lecteurs sur les dernières déclarations du ministre algérien des TIC, tout en leur proposant deux réponses qui sont en fait des hypothèses qui en donneraient une explication. En procédant de la sorte, il leur permet de s'interroger à leur tour sur un sujet auquel ils n'ont pas forcément pensé. De toute évidence ce procédé vise à les orienter dans le sens argumentatif désiré en leur présentant brièvement les faits et en faisant allusion à la thèse qu'il défend. Axée sur l'intrigue, cette stratégie discursive permet donc au journaliste de problématiser et d'annoncer le plan de l'éditorial sous la forme de deux hypothèses qu'il développe tout au long de son argumentaire. Pour la première il affirme que ces propos ont un objectif informatif ; ce qui est important en lui-même puisque cela signifie que des négociations sont en cours entre Orascom Telecom Holding et le gouvernement algérien. Pour la seconde il dit que ces déclarations cacheraient un agacement du gouvernement, causé par le mutisme de (OTH), lui-même provoqué par les précédentes déclarations du gouvernement algérien portant

sur « son opposition quant à la vente à la vente de Djezzy à MTN ou à une autre entreprise étrangère en faisant valoir son droit de préemption ». Ainsi le journaliste arrive à la suite de son raisonnement à montrer qu'il ne cautionne pas ce comportement susceptible de ternir « l'image d'une Algérie rétive à l'investissement étranger, en provoquant des batailles juridiques ou en donnant l'impression que des pressions sont exercées sur OTH pour vendre à l'État algérien ». Ce qui serait perçu comme une expulsion contrainte.

Aussi pour clôturer son article il explicite sa position dans l'épilogue qui reprend d'ailleurs le titre « parfois, le silence est d'or. Sawiris, souvent assez expansif, semble se replier dans le mutisme en laissant les responsables algériens multiplier les déclarations, au risque de maladresses handicapantes » dans laquelle il énonce qu'il s'oppose au comportement du Ministre et l'appelle à être dorénavant prudent dans les communications officielles.

Contrairement à l'extrait précédent, dans le suivant l'éditorialiste n'a pas recours à une interrogation pour interagir avec les lecteurs mais à des affirmations :

« La ligue du bavardage

S'il existait un oscar ou une palme d'or du bavardage mondain, la Ligue arabe serait l'un des candidats les plus sérieux à la récompense suprême. Les belles phrases dans une langue éloquente sont une tradition glorieusement installée dans cette institution créée, certains l'oublient, par l'Intelligence Service de Sa Gracieuse Majesté britannique. L'emphase vide de sens est la marque de fabrique de cette maison des courants d'air.

Pour ne pas déroger aux usages, cette ligue de l'impuissance vient d'annoncer, à l'issue d'une réunion au Caire, aussi interminable que stérile, que ses membres, unis dans un élan unanime, étaient décidés à mettre fin « par tous les moyens » au blocus de Ghaza. La déclaration, dans une langue éblouissante, n'a ému personne... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4713 du samedi 5 juin 2010).

Dès l'amorce de son article le journaliste aligne une cascade d'affirmations consécutives dans lesquelles il modalise ses prises de position. En effet en énonçant les expressions « un oscar ou une palme d'or du bavardage mondain », « les belles phrases dans une langue éloquente », « l'emphase vide de sens », « cette maison des courants d'air », « cette ligue de l'impuissance » « une réunion au Caire, aussi interminable que stérile », « dans un élan unanime » « la déclaration, dans une langue éblouissante, n'a ému personne », le journaliste incarne un ethos tantôt sarcastique, tantôt ironique afin de partager avec les lecteurs ce qu'il ressent envers la ligue arabe dont il ne voit pas l'intérêt. Cette stratégie argumentative maximaliste

sert ainsi à les orienter dans la direction souhaitée tout en mettant en exergue les arguments avancés

Dans l'extrait suivant, le journaliste entame son énonciation par une citation d'un tiers parlant connu, jouant un rôle dans les événements :

« Circulez, y a rien à voir...

Circulez, y a rien à voir... C'est le message qu'adresse Barack Obama aux États arabes qui estimaient que le discours occidental sur le nucléaire iranien et son «potentiel» était d'une crédibilité nulle quand on occulte un arsenal nucléaire israélien qui compte, au moins, deux cents ogives nucléaires... ». (Le Quotidien d'Oran n°4742 du jeudi 8 juillet 2010).

Dans cet extrait l'éditorialiste accroche les lecteurs à travers des propos qu'il rapporte au style direct. Commencer par cette *attaque-citation*, qui est en fait un acte injonctif dont on ne connaît à priori ni l'émetteur ni le récepteur, intrigue et capte l'attention par sa nouveauté et son contraste par rapport à ce qui est habituel. En faisant un travail de renvoi cotextuel, on attribue ces propos à Barack Obama qui s'adresse aux États Arabes. Par cette surprenante intervention, l'auteur joue avec les contraintes rédactionnelles du genre éditorial et obtient une accroche construite sur deux axes argumentatifs : en transposant les propos d'autrui pour se les approprier temporairement, il interpelle directement, via ce message, les lecteurs et les invite à partager son raisonnement. En les empruntant, il s'adresse indirectement aux pouvoirs arabes. Cette citation-polémique permet au journaliste de se positionner dès les premières lignes de son article, en l'utilisant en tant qu'argument phare pour soutenir sa thèse. Cette stratégie discursive permet de rendre l'exorde plus vivant et plus attirant¹²⁴.

Dans les extraits suivants, l'éditorialiste va construire sa scénographie énonciative sur le fait lui-même : sa nouveauté, rareté, unicité ou au contraire son caractère habituel, fréquent. En procédant de la sorte, il met en application l'un des plus importants critères de sélection de l'information : la nouveauté¹²⁵, efficace pour intéresser les lecteurs, les surprendre et les intriguer. Comme nous le montre l'extrait suivant :

¹²⁴Surtout avec l'utilisation des guillemets qui sont un élément graphique qui attire l'attention.

¹²⁵ En plus de répondre au critère de proximité avec ses différentes orientations (géographique, affective, temporelle, sociologique ou politique, etc.), l'éditorial doit répondre principalement au critère de nouveauté, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre.

« Le vrai frik algérien

Les bonnes nouvelles étant rares en ces temps incertains, il n'y a aucune raison de bouder son plaisir en apprenant que pour la première fois depuis des lustres, le frik dans la chorba et le couscous dans nos assiettes seront algériens. L'Algérie n'a pas besoin d'importer du blé cette année. ». Le Quotidien d'Oran n° 4763 du lundi 2 aout 2010.

En mettant en œuvre un procédé de *gradation*, l'éditorialiste commence par attirer l'attention des lecteurs sur le fait qu'il rapporte un événement positif porteur d'une forte charge d'inattendu puis continue dans ces indices énonciatifs, et termine en l'explicitant « l'Algérie n'a pas besoin d'importer du blé cette année ». En usant d'expressions hyperboliques (des lustres, rares, aucune), pour accentuer cet effet de rareté, le journaliste entend transmettre son immense joie et sa fierté à des lecteurs algériens en leur apprenant que « pour la première fois depuis des lustres, le frik dans la chorba et le couscous dans nos assiettes seront algériens ». C'est une nouvelle qui leur est importante car la facture d'importation du blé revient très chère à l'économie algérienne et puis partageant les mêmes références culturelles et gastronomiques, le journaliste sait que *la chorba et le couscous* constituent l'alimentation principale de la majorité des algériens. De ce fait l'éditorialiste édifie-t-il une attaque susceptible de mobiliser l'attention des lecteurs par son caractère nationaliste, positif et rare contrairement à ce qui est habituel pour la majorité des articles de notre corpus construits sur des faits nouveaux négatifs. Ce procédé rhétorique vise l'activation encore une fois de leur pathos afin de leur imposer sa thèse.

Ce fait nouveau peut être surprenant comme dans l'éditorial n° 4698 du mardi 18 mai 2010 intitulé : « l'exaspérant succès diplomatique de Lula et Erdogan », dans lequel l'auteur commence par « à la surprise ». Il peut aussi constituer une exception à la règle, comme c'est le cas de l'éditorial n° 4684 du dimanche 2 mai 2010 intitulé « du libéralisme au souverainisme économique » dans lequel l'éditorialiste construit sa stratégie discursive autour de la formule « Habituellement..., vient de faire une exception ».

Contrairement aux extraits précédents, celui qui va suivre, ne met pas en avant l'argument de la nouveauté de l'événement mais sur son côté habituel, ce qui paraît à première vue surprenant pour un article journalistique car cela s'oppose au critère d'actualité :

« La victoire des humanitaires

Le soutien absolu des États-Unis à Israël n'est pas nouveau, il a pris toutes les formes possibles et imaginables. A tel point que beaucoup n'hésitent pas à situer au siège de l'AIPAC, le lobby israélien officiel à Washington, le centre de décision principal en matière de politique étrangère, au Moyen-Orient tout au moins. L'attitude américaine, entre mutisme gêné et soutien direct au Conseil de sécurité de l'ONU, est plus révélatrice que jamais de la collusion avec un État-voyou. Les Américains démontrent au monde entier l'inanité de leur discours à géométrie variable sur le droit et la justice. La posture américaine sur la guerre au terrorisme ou sa condamnation sélective d'ennemis trop facilement diabolisés est démentie par les faits. ». Le Quotidien d'Oran n° 4711 du mercredi 2 juin 2010.

L'amorce par la phrase suivante : « le soutien absolu des États-Unis à Israël n'est pas nouveau », permet au journaliste d'amener les lecteurs à rechercher dans le texte, les raisons qui l'ont conduit à construire son éditorial sur un fait habituel s'opposant ainsi au critère de nouveauté. Ainsi présenter le soutien des USA à Israël comme un fait habituel présuppose que le contraire serait exceptionnel et surprenant. D'ailleurs le journaliste montre par un effet de gradation, que même si cet appui se répète, s'aggrave et s'accroît, il a tendance à devenir courant. En effet il le représente à l'aide des expressions suivantes : « soutien absolu..., à tel point que..., le siège de l'AIPAC à Washington..., la collusion avec un État-voyou..., l'inanité du discours... ». En procédant de la sorte le journaliste a conscience qu'il ne fait que remettre au goût du jour un sujet déjà éculé sauf qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne information, il faut savoir la mettre en valeur et surtout qu'il ne faut pas cesser de dénoncer le discours à géométrie variable sur le droit et la justice mis en avant par les États-Unis chaque fois qu'il s'agit d'Israël

3.1.3. Lorsque l'exorde de l'éditorial s'accompagne de la narration

Dans les exemples qui vont suivre l'amorce de l'éditorial est un texte court qui précède l'exposé des faits :

« L'heure des faucons

Le parallèle est trop évident pour ne pas sauter aux yeux. La reprise économique américaine donne des signes inquiétants d'essoufflement. Dans le même temps, l'amiral Mc Mullen, chef des armées des États-Unis, informe benoîtement que ses stratèges ont conçu des plans de bataille contre l'Iran. Les États-Unis annoncent également qu'un réseau intégré de défense antimissile en Europe, en Israël et dans le Golfe, destiné à protéger ces régions de représailles iraniennes,

est en voie d'achèvement... ». (Le Quotidien d'Oran n°4776 du mardi 17 aout 2010).

En commençant son éditorial par l'exorde « le parallèle est trop évident pour ne pas sauter aux yeux », le journaliste cherche à réactiver la mémoire des lecteurs, qu'on accuse souvent d'amnésiques, afin de les préparer à établir un parallèle manifeste entre les événements de la deuxième guerre du Golfe et ceux d'une nouvelle guerre qui se profile contre l'Iran dont il décrit les prémices : déficit économique des États-Unis d'Amérique, mobilisation de l'artillerie lourde de ses médias pour légitimer les offensives, préparation d'un arsenal militaire conséquent et enfin regroupement en alliés. Ainsi, le journaliste a construit un exorde basé sur la compétence encyclopédique des lecteurs et sur leur mémoire afin de donner plus de poids aux faits relatés.

Un cas similaire est utilisé dans cet autre extrait sauf que dans cet exorde le journaliste n'annonce pas un fait semblable mais un fait habituel :

« Le TNP ruiné par le double standard occidental

Comme d'habitude, la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) est l'occasion pour les puissances occidentales de mettre à l'index l'Iran et d'occulter le fait qu'elles sont les premières à ne pas respecter les termes du traité en matière de désarmement nucléaire. Les représentants de ces pays ont d'ailleurs quitté la salle au moment où le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, rappelait quelques vérités déplaisantes à entendre. ... » (Le Quotidien d'Oran n° 4686 du mardi 4 mai 2010).

En plus de son ancienneté, un fait peut être habituel. C'est le cas de l'exorde suivant qui met en exergue ce caractère en commençant par « comme d'habitude ». En procédant de la sorte, l'éditorialiste accentue sur le fait que les puissances occidentales, après la deuxième guerre du Golfe, ont changé d'ennemis. En effet en énonçant que « les représentants de ces pays ont quitté la salle au moment où le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, rappelait quelques vérités déplaisantes à entendre », l'éditorialiste montre qu'elles sont passées de l'Irak à l'Iran, de Saddam Hossein à Mahmoud Ahmadinejad. Cet exorde sert de tremplin qui permet au journaliste d'établir une relation entre des faits et d'échafauder dans l'arrière-plan un raisonnement logique. Ainsi, cette stratégie discursive qui relate un fait habituel permet au journaliste de dénoncer ce qu'il nomme dans le titre « le double standard occidental ». Dans l'exemple qui va suivre le fait relaté dans l'éditorial est grave :

« Euro-krach

L'Union européenne est dans l'œil du cyclone : l'euro, monnaie unique sans gouvernance économique, vacille. Le dispositif de soutien à la Grèce a été adopté dans la douleur et à l'issue d'âpres négociations au cours desquelles le président français aurait menacé de faire sortir son pays de l'euro. ... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4695 du samedi 15 mai 2010).

L'éditorialiste commence son article par annoncer un fait grave, la situation difficile de l'union européenne et les déficits économiques qui vont avec. En effet le journaliste exprime cette idée en utilisant des termes comme « Euro-krach », « l'œil du cyclone », « l'euro... vacille », qui accompagnent l'exposé de faits graves : le dispositif de soutien à la Grèce a été difficilement adopté, le président français aurait menacé de faire sortir son pays de l'euro. Cette modalité de relation des faits accroche les lecteurs et les intrigue.

3.1.4. Une narration

Ayant pour objet de préparer l'esprit des lecteurs à lire l'article, l'exorde dans certains éditoriaux du Quotidien d'Oran ne semble pas être nécessaire. L'éditorialiste peut alors commencer par une narration car il trouve que pour une meilleure compréhension du sujet, il est judicieux d'exposer les faits aux lecteurs, en les entraînant directement dans l'univers de l'événement et en leur rappelant certains faits qui ancrent brièvement le texte dans l'actualité, cet article répondrait alors aux préceptes du journalisme moderne. C'est ainsi que l'éditorial du Quotidien d'Oran répond au constat de Jean-Michel Adam qui avance l'idée que « l'éditorial de la presse écrite a beau être compositionnellement généralement argumentatif, il pourra être explicatif ou même narratif » (Adam 1997 : 671).

En sélectionnant les faits qui convergent directement vers la thèse à défendre, l'inutile est alors éliminé en vue d'apporter toute la clarté au propos. Ce qui explique le fait que le journaliste peut leur consacrer qu'une seule phrase comme c'est le cas de l'éditorial qu'on verra plus loin, intitulé « douteuse messe antinucléaire¹²⁶ ». En outre selon l'événement à commenter et selon sa complexité, la narration peut aussi s'étaler sur deux ou trois paragraphes.

Le journaliste met alors en scène des faits qui seront tantôt réels, tantôt fictifs, tantôt objectifs, tantôt orientés, etc. Ainsi dans l'éditorial n° 4786 du dimanche 29

¹²⁶Le Quotidien d'Oran n° 4669 du mardi 13 avril 2010.

août 2010, intitulé « ils sont plus de 10000, ils n'en voient qu'un ! », que nous aurons l'occasion de développer longuement dans les chapitres qui vont suivre, l'attaque est construite sur des faits imaginaires contrairement à ceux de l'exemple qui va suivre où ils sont réels :

« Mauvais Remake

Un patron d'entreprise publique qui démissionne, des salariés qui organisent un sit-in pour le soutenir, un ministère de tutelle qui s'occupe comme si l'avenir de son secteur dépendait de l'avenir d'une employée... Voilà les ingrédients de la nouvelle affaire qui met Mobilis sur le devant de la scène. Et par son mauvais bout... ». Le Quotidien d'Oran n° 4659 du jeudi 1 avril 2010.

Dans cette attaque, l'éditorialiste est pris par un élan de sentiments qui l'amène à supprimer tout discours préliminaire visant à préparer les lecteurs. Ainsi il plante le décor en vue d'entraîner directement les lecteurs dans l'univers de l'éditorial, à travers l'énumération des faits et l'identification des différents antagonistes de cette affaire : la cible (le ministère de tutelle) et la victime (le Directeur de Mobilis : opérateur de téléphonie mobile étatique) :

- Un patron d'entreprise publique qui démissionne ;
- Des salariés qui organisent un sit-in pour le soutenir ;
- Un ministère de tutelle qui s'en occupe comme si l'avenir de son secteur dépendait de l'avenir d'une employée.

À la manière d'un synopsis, cette accroche ne relate au présent de l'indicatif que les faits les plus importants, ceux qui ancrent succinctement l'événement dans l'actualité et surtout ceux qui mènent le lecteur vers la thèse. Aussi en avançant l'idée qu'un « ministère de tutelle qui s'occupe comme si l'avenir de son secteur dépendait de l'avenir d'une employée », le journaliste affiche une posture sarcastique¹²⁷ qui traduit une orientation argumentative négative dès les premières lignes de l'article. En effet en assénant à ses lecteurs la phrase suivante : « voilà les ingrédients de la nouvelle affaire qui met Mobilis sur le devant de la scène. Et par son mauvais bout », l'éditorialiste axe sa stratégie argumentative sur l'aspect scandaleux de cette affaire.

Contrairement à l'amorce précédente, la prise en charge énonciative, dans l'exemple suivant est moins évidente :

¹²⁷ Nous détaillerons ces deux notions dans les chapitres qui vont suivre.

« Questions pour un plan

Le programme d'investissements pour la période 2010-2014, adopté lundi lors d'une réunion du Conseil des ministres sous la présidence du chef de l'État, représente un volume d'engagements financiers de plus de 20.000 milliards de dinars, soit environ 286 milliards de dollars.

Ce programme colossal s'articule autour de deux volets, la finalisation des projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards de dinars (environ 130 milliards de dollars), et d'autre part le lancement de nouveaux projets estimés à 11.534 milliards de dinars (près de 156 milliards de dollars).

Le programme est articulé autour du développement humain : 40% des engagements sont destinés au secteur de l'éducation, qui bénéficiera notamment de 1.000 collèges et 850 lycées, de 600.000 places pédagogiques universitaires et de 400.000 places d'hébergement pour les étudiants... ». Le Quotidien d'Oran n° 4705 du mercredi 26 mai 2010.

Dans ce cas, l'éditorialiste relate les faits d'une façon objective. En effet, afin de décrire le programme d'investissements pour la période 2010-2014, il n'a pas eu besoin de s'afficher explicitement : il n'a fait que présenter des chiffres et des pourcentages. Ces derniers sont si faramineux qu'ils accrochent les lecteurs d'où l'activation d'une prédisposition de leur curiosité d'en savoir plus sur l'annonce d'un budget titanesque. Ainsi ces données lui servent de tremplin pour les diffuser graduellement et mettre en avant le fait que les milliards sont là mais il reste de savoir s'ils vont être utilisés à bon escient en vue de changer la vie des citoyens. Contrairement à l'accroche que nous venons d'analyser, celle qui va suivre est plus construite sur des faits orientés :

« La vieille femme indigne

Pour la première fois depuis de très longues années, un siège au premier rang de la salle de presse de la Maison-Blanche sera vide. L'absence d'Helen Thomas, 89 ans, doyenne des journalistes accrédités à la présidence américaine, n'est pas due à un départ vers une retraite méritée, mais est une éviction en bonne et due forme pour «blasphème». ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4718 du jeudi 10 juin 2010).

En commençant son article par « pour la première fois depuis de très longues années », l'éditorialiste organise le contenu de son accroche sur le caractère rare et inédit de cet événement. Ce faisant il continue en y installant graduellement les lecteurs avec un exposé sommaire des faits qui s'ensuit d'une explication. Ainsi, Helen Thomas, 89 ans, doyenne des journalistes accrédités à la présidence

américaine a-t-elle été évincée de son poste à la suite de propos qualifiés de « blasphématoires » à l'encontre du sionisme. Accompagné de guillemets ironiques, ce mot choc a pour fonction d'intriguer les lecteurs et de les inviter à lire la totalité de l'article, car c'est un lieu commun qui a une très forte charge sémantique négative dans la religion musulmane. Il vise aussi à exprimer son admiration envers un tel courage intellectuel, sa solidarité et surtout son indignation car en utilisant des mots empreints d'axiologie comme : « vieille femme indigne, éviction, doyenne, méritée », l'éditorialiste cherche à transmettre des sentiments à des lecteurs déjà sensibles à la cause palestinienne.

3.2. Le corps de l'éditorial du Quotidien d'Oran

Comme nous venons de le montrer précédemment, l'éditorial du Quotidien d'Oran peut commencer par un exorde ou une narration ou les deux. En procédant de la sorte, le journaliste vise à installer progressivement le lecteur dans l'univers du discours afin que l'une de ces deux parties ou les deux servent de tremplin à un bon développement augmentatif de la thèse qui répond principalement aux modèles que nous allons voir dans les exemples qui vont suivre. Ainsi dans le texte suivant le journaliste défend une seule thèse :

« La lucidité du prisonnier

De sa prison, Marwan Barghouti l'exprime clairement : les négociations de paix avec Israël sont vouées à l'échec. Selon le leader palestinien emprisonné dans les geôles de l'occupant, « les Palestiniens feraient mieux de se consacrer à résoudre les profondes divisions qui les séparent ».

Ce que dit Barghouti est partagé par de nombreux Palestiniens de tous bords. Beaucoup ne voient dans les discussions qui s'ouvrent à Washington qu'un show destiné à redorer l'image du président Obama à la veille des élections de mid-term en novembre prochain.

Le même processus bégayant entamé il y a presque vingt ans est réactivé encore une fois. Comme toujours, sans que les conditions politiques préalables soient réunies pour assurer, sinon un succès réel, au moins des avancées concrètes sur la création d'un Etat palestinien viable avec Jérusalem pour capitale.

Pour le leader charismatique de la première intifada, il ne saurait y avoir de négociations effectives sans l'adhésion de la majorité du peuple palestinien et sans que les Israéliens acceptent notamment le principe du retour des exilés palestiniens et l'arrêt de la colonisation. Les dirigeants du gouvernement israélien sont loin de faire preuve de la moindre ouverture en ce sens. La coalition droite et extrême-droite au pouvoir, assurée du soutien indéfectible des Occidentaux avec les États-Unis en tête, l'affirme avec arrogance, se permettant même de se moquer de son grand allié.

Avigdor Liberman, le ministre des Affaires étrangères, caricature du sioniste ultra, a déclaré que les négociations sous les auspices de Barack Obama étaient un événement «festif». Ce ministre d'apartheid n'a pas tort et, connaissant la nature profonde de la relation entre Israël et les États-Unis, où le vassal n'est pas celui qui serait le moins puissant, il joue sur du velours.

De fait, les Israéliens sont installés depuis toujours dans une logique maximaliste fondée sur la supériorité des armes et la garantie de l'impunité, quelles que soient les exactions dont ils se rendent coupables. Les déclarations apaisantes sont systématiquement accompagnées de mesures pratiques qui en sont l'antithèse, dans un scénario où l'on ne peut même plus parler de duplicité tant le mépris du droit et de l'opinion internationale est évident.

Le rapport de force n'est pourtant pas aussi favorable aux Israéliens qu'il a pu l'être dans le passé. La campagne BDS – boycott, désinvestissement, sanctions – gagne chaque jour en efficacité et l'épisode sanglant de la flottille de la liberté a révélé la nature criminelle du dernier État colonial de la planète. La voie de la résistance et de l'unité est effectivement le seul moyen de faire plier un ennemi de plus en plus isolé, même au sein de ses alliances historiques. ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4790 du jeudi 2 septembre 2010).

L'éditorialiste entame son texte en rapportant au style direct libre, les propos de Marwan Barghouti qui affirme que « les négociations de paix avec Israël sont vouées à l'échec ». Puis continue et rapporte cette fois-ci les propos du leader palestinien au style direct « les Palestiniens feraient mieux de se consacrer à résoudre les profondes divisions qui les séparent ». En empruntant les déclarations du prisonnier politique, il a le choix entre deux stratégies discursives : soit il se met à distance de cette source en la disqualifiant, soit au contraire il se l'approprie et l'assume en la mettant en valeur. Ainsi, pour Berrendonner (1976), si un locuteur « au lieu de garantir lui-même, par une simple affirmation, la vérité de p, se contente de rapporter les propos assertifs d'un tiers, il semble normal d'en conclure que le locuteur ne peut pas lui-même souscrire à p, et donc qu'il ne croit guère à sa vérité » (Berrendonner 1976 : 95). En revanche Kerbrat Orecchioni (1980), avance que si l'on se retranche derrière un tiers « c'est bien souvent une manière habile parce qu'indirecte » en vue de suggérer ce que l'on pense sans avoir à s'en porter garant. Dans notre cas le journaliste utilise ces propos pour introduire sa thèse et pour montrer qu'il va développer le long de l'éditorial la même opinion qu'il partage d'ailleurs avec « de nombreux Palestiniens de tous bords ».

Ensuite il avance une série d'arguments qui vont dans le même sens arguant que les discussions qui s'ouvrent à Washington ne sont en fait « qu'un show destiné à redorer l'image du président Obama à la veille des élections de mid-term en novembre prochain ». Puis il poursuit son assaut énonciatif en soutenant que ces énièmes négociations n'apportent pas d'avancées concrètes en ce qui concerne « la création

d'un État palestinien viable avec Jérusalem pour capitale », « l'adhésion aux négociations de la majorité du peuple palestinien », « le retour des exilés palestiniens », « l'arrêt de la colonisation » et enfin sur le rapport de force instauré par les israéliens qui fait qu'ils sont « installés depuis toujours dans une logique maximaliste fondée sur la supériorité des armes et la garantie de l'impunité, quelles que soient les exactions dont ils se rendent coupables ».

Cet argumentaire est développé selon un plan analytique qui ordonnance une série d'arguments cherchant à prouver que toute négociation de l'autorité palestinienne avec Israël est vouée à l'échec, thèse résumée dans les propos rapportés de Marwan Barghouti et dans le titre.

Contrairement à l'extrait précédent, le journaliste met en présence dans le texte qui va suivre deux thèses :

« Palliatifs

[...]Un décret vient d'être publié au J.O. en vue d'appliquer les mesures gouvernementales sur la bonification des taux d'intérêts des crédits logement. Ces mesures traduisent une préoccupation justifiée des pouvoirs publics et leur volonté d'apporter des solutions à ce problème lancinant pour des millions de citoyens. La subvention des taux d'intérêts des crédits immobiliers est un moyen de permettre à des catégories – relativement privilégiées, puisqu'il s'agit d'emprunteurs justifiant de revenus plusieurs fois supérieurs au SNMG – d'accéder au logement.

Cela ne va pas pour autant réduire significativement une demande sociale très importante exprimée, hélas, par de larges catégories sociales non éligibles au crédit, même bonifié. Quand l'État indique qu'un taux d'intérêt bonifié de 1% est accordé à ceux qui ont des revenus situés entre 12.000 et 72.000 dinars, il est clair que pour les smicards la possibilité est purement théorique. Confrontés au chômage et privés de revenus réguliers, la plupart des mal-logés sont, de facto, exclus du dispositif de crédits concessionnels mis en place par le gouvernement. Les moyens nationaux de réalisation restent encore trop faibles pour envisager qu'ils puissent assumer un programme de construction plus important que celui qui est le leur à l'heure actuelle. A ce rythme, et malgré les divers crédits et aides directes ou indirectes, la fin de la crise du logement n'est guère envisageable avant plusieurs décennies. Or, le caractère crucial de la question appelle une prise en charge politique autrement plus significative que des mesures catégorielles, nécessaires sans doute, mais largement insuffisantes.

La magnitude des problèmes induits par la crise du logement appelle des moyens que la situation financière du pays permet d'envisager. Sans prise de risque inconsidérée et sans recours à l'endettement. La réalisation de deux, voire trois millions de logements par des entreprises étrangères, sur le modèle de ce qui a été fait pour l'autoroute Est-Ouest, ne serait certainement pas une insulte à l'intelligence au vu des contraintes de plus en plus dures vécues par la

population, les jeunes en particulier. ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4662 du lundi 5 avril 2010).

Après un exorde simple qui traite, comme nous l'avons vu plus haut, de l'importance du logement pour l'équilibre de toute société notamment algérienne, le journaliste livre son point de vue sur « un décret qui vient d'être publié au J.O. (journal officiel) en vue d'appliquer les mesures gouvernementales sur la bonification des taux d'intérêts des crédits logement ». Seulement pour l'auteur ces mesures traduisent certes, une volonté du pouvoir en place d'apporter des solutions à un problème qui touche des millions de citoyens mais elles restent toujours insuffisantes.

Et pour exprimer ce désaveu, l'argumentation emprunte une tonalité critique adressée à l'État Algérien sur sa politique de logement. Pour lui ce crédit bonifié ne va concerner que les « emprunteurs justifiant des revenus plusieurs fois supérieurs au SNMG », il exclut *de facto* les smicards, les chômeurs et ceux privés de revenus réguliers pour ainsi dire la plupart des mal-logés. Aussi « les moyens nationaux de réalisation restent encore trop faibles pour envisager qu'ils puissent assumer un programme de construction plus important que celui qui est le leur à l'heure actuelle » et enfin à « ce rythme, et malgré les divers crédits et aides directes ou indirectes, la fin de la crise du logement n'est guère envisageable avant plusieurs décennies ». Et pour en conclure le journaliste indique que la question du logement en Algérie « appelle une prise en charge politique autrement plus significative que des mesures catégorielles, nécessaires sans doute, mais largement insuffisantes ». En utilisant ces arguments avancés en début d'article comme les facteurs ayant causé la détérioration de la situation actuelle du logement en Algérie, le journaliste propose des solutions sous forme de thèse « proposée ». Cette dernière peut être considérée comme une altercation dans le sens où le journaliste y émet des propositions sous forme de critiques qu'il adresse à la partie adverse. Aussi indique-t-il que l'Algérie dispose de tous les moyens financiers pour résoudre la pénurie de logement et ce « sans prise de risque inconsidérée et sans recours à l'endettement ». Puis il continue en avançant que « la réalisation de deux, voire trois millions de logements par des entreprises étrangères, sur le modèle de ce qui a été fait pour l'autoroute Est-Ouest » n'est pas du ressort de l'impossible au vu du confort qu'elle procurerait à la « la population, les jeunes en particulier. ».

Par cette scénographie énonciative, l'énonciateur déploie l'argumentation dans une relation coordonnée entre la réfutation de la thèse avancée par le gouvernement et la proposition de solutions.

Le plan oppositionnel dans l'exemple suivant est différent car l'auteur réfute une thèse et en défend une autre :

« Misérable appât

Quel est le but de la nouvelle tournée de l'émissaire américain George Mitchell au Proche-Orient, alors qu'Israël répète à qui veut bien l'entendre qu'il n'y aura pas de pause dans la colonisation des territoires occupés et entreprend une des plus vastes opérations d'épuration ethnique de ces dernières années ?

La mission de Mitchell n'est pas destinée à convaincre Israël de changer d'avis mais de l'assurer de l'indéfectible soutien américain à sa «sécurité». Cela a été dit par l'émissaire américain et on le croit volontiers. La seconde partie de la déclaration de l'émissaire d'Obama est que les États -Unis veulent la «création d'un État palestinien».

Peu de gens censés au Proche-Orient prennent au sérieux cette assertion. Il suffit pour s'en rendre compte de voir comment Israël parvient à imposer aux États -Unis ses priorités, à savoir bombarder l'Iran et menacer la Syrie. L'entrain dont fait preuve l'administration américaine à satisfaire les désirs israéliens n'a pas d'égal.

A quoi sert donc la nouvelle visite de George Mitchell au Proche-Orient ? A défendre les intérêts d'Israël, assurément ! Et à intimor l'ordre à Mahmoud Abbas d'entrer à nouveau dans le «processus» sans fin de négociation. Le chef de l'Autorité palestinienne, à la légitimité fortement contestée, s'est vu contraint ces dernières semaines, pour des raisons de pudeur élémentaire, de refuser de reprendre les vaines discussions avec Israël.

La nouvelle tournée de Mitchell, représentant d'une administration sans aucun courage vis-à-vis d'Israël et de son puissant lobby, n'a qu'un seul but : dire à M. Mahmoud Abbas que la période de pudeur doit prendre fin. Et bien entendu, il arguera des incitations que les États de la région, si peu «modérés» en matière de libre expression de leur population, pour le contraindre à entrer dans un processus destiné à servir d'alibi.

En cas d'agression contre l'Iran - c'est dans l'air -, il vaut mieux donner l'impression aux opinions de la région que les États -Unis sont sérieusement engagés dans un processus de solution pour les Palestiniens.

Le plus remarquable est que les États arabes à l'alignement sans modération ne sont même pas à même de faire dans la plate «realpolitik» et d'obtenir une quelconque contrepartie à un soutien à une agression contre l'Iran. Au contraire, les États -Unis vont sonner la mobilisation pour amener les États arabes de la région à voir comme un grandiose «pas en avant» la proposition israélienne de création d'un «État palestinien avec des frontières provisoires». ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4678 du samedi 24 avril 2010).

En interpellant, via une interrogation rhétorique, au début de son article les lecteurs du Quotidien d'Oran sur les intentions de l'émissaire américain George Mitchell quant à sa dernière visite au proche orient, l'éditorialiste-énonciateur

commente indirectement (« dire commenté » : Charaudeau 1997) cet événement, en orientant les faits dans le sens argumentatif désiré. En effet, en utilisant le connecteur logique d'opposition « alors que » comme médiateur de rhétoricité, les lecteurs peuvent inférer que l'arrivée de ce diplomate n'a d'intérêt ni pour le peuple Palestinien ni pour le processus de paix vu qu'elle ne vise, comme le « répète Israël à qui veut bien l'entendre » ni à marquer une « pause dans la colonisation des territoires occupés » ni à arrêter l'une « des plus vastes opérations d'épuration ethnique de ces dernières années ». Ce qui les conduit à se demander, quel est alors le vrai objectif de sa mission, que cache-t-elle et à quoi sert-elle vraiment ? Par cette stratégie discursive, le journaliste implicite qu'il dément les raisons officielles déclarées par l'émissaire américain et qu'il ne les cautionne pas. Et pour le montrer, il va développer dans le deuxième paragraphe, une thèse allant dans ce sens. En effet en rapportant, en deux parties, les propos de cet émissaire, au style indirect libre il marque une distance avec eux. D'ailleurs, il s'en oppose en avançant d'un côté « et on le croit volontiers », qui indiquent par une ironie antiphrastique qu'il ne doute nullement de « l'indéfectible soutien américain à la " sécurité« d'Israël » et de l'autre « peu de gens censés au Proche-Orient prennent au sérieux cette assertion » qui répond à « les États -Unis veulent la " création d'un État palestinien" ». En faisant appel à ce tiers parlant anonyme, il réitère sa prise de position et met en cause la thèse avancée par les américains.

Pour entraîner le lecteur vers la thèse qu'il défend, il introduit une marque de transition, ainsi, pose-t-il la question sur les vraies raisons de la visite de ce diplomate puis y répond. C'est ce qui est attesté dans la suite de l'argumentation quand il répète la même scénographie énonciative qu'au début du texte. En l'absence de réponse de la part des lecteurs, l'ouverture de la question est une fois encore illusoire dans la mesure où seul le cotexte limite les potentialités interactives engendrées par elle. Ainsi en posant la question « à quoi sert donc la nouvelle visite de George Mitchell au Proche-Orient ? », et en répondant par « à défendre les intérêts d'Israël, assurément », le journaliste oriente par ses propos la réaction énonciative de son lectorat. A ce premier argument, il ajoute un deuxième « et à intimider l'ordre à Mahmoud Abbas d'entrer à nouveau dans le « processus » sans fin de négociation ». Argument qu'il développe dans le paragraphe qui suit : « la nouvelle tournée de Mitchell, représentant d'une administration sans aucun courage vis-à-vis d'Israël et de son puissant lobby, n'a qu'un seul but : dire à M. Mahmoud Abbas que la période de pudeur doit prendre fin ». Puis il propose un troisième argument celui que cette visite sert d'alibi « en cas d'agression contre l'Iran » pour « donner l'impression aux opinions de la région que les États-Unis sont sérieusement engagés dans un processus de solution pour les Palestiniens ». Le journaliste adopte ce plan

oppositionnel (thèse réfutée + thèse défendue) pour aboutir à une conclusion qu'il développe dans la récapitulation que nous allons analyser plus loin dans ce chapitre.

Contrairement à l'extrait précédent, le journaliste ne va pas opposer deux thèses, mais les mettre en présence :

« La vieille femme indigne

[...] Interviewée par une web-télévision, la journaliste a déclaré : «Souvenez-vous que ces gens-là (les Palestiniens) sont occupés et qu'il s'agit de leur terre. Ils (les juifs d'Israël) devraient rentrer chez eux. En Pologne. En Allemagne... Et en Amérique et n'importe où d'ailleurs».

Que n'a-t-elle dit ! Les foudres de l'administration Obama se sont abattues sur la «vieille dame indigne», pour reprendre un titre de Brecht. Rahm Emmanuel, officier de réserve de l'armée israélienne qui occupe les fonctions de secrétaire général de la Maison-Blanche, et qui en tant que député avait voté pour la guerre en Irak, n'a pas retenu ses collaborateurs. Les agents du lobby sioniste ont fait du zèle et se sont déchaînés avec leur férocité habituelle. Agonie d'injures : même sa lointaine ascendance libanaise a été évoquée. La courageuse Helen Thomas, doyenne de presse abandonnée par son agent et son employeur, a préféré jeter le gant et se retirer. Pour caricaturale qu'elle soit, cette affaire montre avec précision le degré d'assujettissement de l'administration américaine à la cause anti-palestinienne. Ceux qui se berçaient encore d'illusions sur le renouveau incarné par un président métis d'origine africaine se rendent compte qu'autant qu'à l'époque de G.W. Bush, l'establishment politique de Washington est aligné sur le discours et les thèses des milieux les plus anti-arabes et antimusulmans.

Mais la réaction de la très honorable Helen Thomas, contrainte de présenter des excuses, est loin d'être isolée. Ainsi, les proclamations de soutien à Israël et les insultes proférées à l'encontre des militants humanitaires de la Flottille de la Paix par les «intellectuels» communautaristes français, les notoires Bernard-Henry Lévy et Alain Finkielkraut, se heurtent à l'indignation d'une partie croissante de l'opinion française. Les réactions aux propos de ces deux propagandistes notoires du sionisme montrent que l'ère du monologue suprématiste par l'argent et l'entregent est achevée.

Les propagandistes se heurtent désormais à la libre expression – par les vertus démocratiques d'internet – de très nombreux Français qui s'étonnent de l'espace disproportionné accordé par leurs médias à ces chantres de l'apartheid. Les citoyens occidentaux qui vivent dans des pays qui pratiquent la démocratie à l'intérieur de leurs frontières et le fascisme d'État dans leurs relations internationales, découvrent à cette occasion l'étendue de la manipulation dont ils sont l'objet permanent.

Les plateaux des télévisions grossièrement construits autour de philosophes de pacotille, de politologues militants ou d'experts très orientés, ne trompent plus grand monde. Et ce n'est pas la présence, toujours minoritaire, de politiques ou de journalistes lucides qui parvient à effacer aux yeux du plus grand nombre

l'impression d'une mise en scène médiatique islamophobe, anti-arabe, anti-palestinienne et pro-israélienne. ... ». (Le Quotidien d'Oran n°4718 du jeudi 10 juin 2010).

Le journaliste commence par expliquer dans l'attaque – vue plus haut – que Helen Thomas, 89 ans, doyenne des journalistes accrédités à la présidence américaine a été limogée de son poste pour propos blasphématoires. Puis rapporte ces propos au style direct et les fait suivre d'une cascade de réactions qu'ils ont engendrée : « que n'a-t-elle dit ! Les foudres de l'administration Obama se sont abattues sur la " vieille dame indigne" », « les agents du lobby sioniste ont fait du zèle et se sont déchaînés avec leur férocité habituelle », « la courageuse Helen Thomas, doyenne de presse abandonnée par son agent et son employeur, a préféré jeter le gant et se retirer » et enfin « la très honorable Helen Thomas, a été contrainte de présenter des excuses ». Ces différents faits sont utilisés par le journaliste pour défendre la thèse que les conséquences des déclarations de cette dame sont disproportionnées et que « ceux qui se berçaient encore d'illusions sur le renouveau incarné par un président métis d'origine africaine se rendent compte qu'autant qu'à l'époque de G.W. Bush, l'establishment politique de Washington est aligné sur le discours et les thèses des milieux les plus anti-arabes et antimusulmans ».

À cette première thèse, le journaliste juxtapose une autre qu'il développe en présentant les arguments suivants : « les réactions aux propos de ces deux propagandistes notoires du sionisme (Bernard-Henry Lévy et Alain Finkielkraut) montrent que l'ère du monologue suprématiste par l'argent et l'entregent est achevée », « les propagandistes se heurtent désormais à la libre expression – par les vertus démocratiques d'internet – de très nombreux Français qui s'étonnent de l'espace disproportionné accordé par leurs médias à ces chantres de l'apartheid », « les citoyens occidentaux qui vivent dans des pays qui pratiquent la démocratie à l'intérieur de leurs frontières et le fascisme d'État dans leurs relations internationales, découvrent à cette occasion l'étendue de la manipulation dont ils sont l'objet permanent » et enfin « les plateaux des télévisions grossièrement construits autour de philosophes de pacotille, de politologues militants ou d'experts très orientés, ne trompent plus grand monde ».

Ces arguments montrent que l'opinion publique n'est plus dupe et que rien ne « parvient à effacer aux yeux du plus grand nombre l'impression d'une mise en scène médiatique islamophobe, anti-arabe, anti-palestinienne et pro-israélienne ». Ainsi comme nous l'avons remarqué, le journaliste a dans cet extrait simplement juxtaposé deux thèses qu'il va expliciter dans l'épilogue que nous allons examiner plus loin.

Dans l'extrait qui va suivre l'éditorialiste n'utilise pas deux thèses pour en défendre une troisième mais un exposé de faits :

« Euro-krach

[...]Soutien ou non, la potion imposée à Athènes est fort amère. La Grèce traverse, selon les observateurs sur place, une situation sociale extrêmement tendue que certains n'hésitent pas à qualifier de prérévolutionnaire. Pour réduire une dette évaluée à 300 milliards de dollars, soit 115% du PIB, le gouvernement Papandréou a endossé un plan d'austérité d'une rare sévérité, car les diminutions de revenus amputent très brutalement le pouvoir d'achat des salariés. A telle enseigne que d'aucuns estiment que la stabilisation grecque constitue un banc d'essai de la capacité d'absorption sociale des mesures d'ajustement.

A leur tour, le Portugal et l'Espagne, dont la dette est de 73% et 56% de leurs PIB respectifs, s'engagent dans des politiques d'austérité qui frappent de plein fouet les fonctionnaires et les salariés. L'Italie, dont le taux d'endettement est voisin de celui de la Grèce, envisage un tour de vis de même nature.

Mais ces annonces ne rassurent guère les marchés : les bourses se replient en désordre et les actions des banques sont les premières à pâtir du regain d'inquiétude des investisseurs. Le fantôme de la banque Lehman Brothers hante les marchés.

La crise de la dette privée a donc bel et bien muté en crise de la dette souveraine. La dette publique de nombreux pays de la zone euro s'étant fortement dilatée du fait des aides apportées aux banques en 2008 et en 2009, les prêteurs s'inquiètent du risque élevé d'insolvabilité de pays classés parmi les meilleurs risques de la planète.

Le plan de stabilisation paneuropéen de 750 milliards d'euros, présenté lundi dernier par les dirigeants de l'UE, ne convainc pas les opérateurs boursiers qui considèrent la désintégration - le mot est de Paul Volcker - de la zone euro comme une hypothèse de travail parfaitement raisonnable. La rigueur budgétaire ne rassure pas les investisseurs, qui savent que l'austérité aura un impact sur une reprise économique bien timide. L'incertitude règne et la panique n'est pas loin, d'autant que d'éminents experts, dont le même Volcker, ancien président de la Federal Reserve et conseiller du président Obama, expriment publiquement leur perplexité devant la situation fragilisée d'une monnaie unique adossée à différentes politiques fiscales.

Dans ce contexte, les investisseurs reviennent vers le dollar qui retrouve des couleurs face à l'euro, et vers l'or, suprême valeur refuge, qui bat des records de hausse en atteignant 1.250 dollars l'once. Même la baisse des prix du pétrole ne parvient pas à dérider des spéculateurs qui voient dans le gonflement des réserves de brut le signe d'un tassement de la reprise. ... » (Le Quotidien d'Oran n° 4695 du samedi 15 mai 2010).

Comme nous l'avons montré précédemment, après un exorde brut qui entraîne le lecteur dans le creuset de l'événement « l'Union européenne est dans l'œil du

cyclone : l'euro, monnaie unique sans gouvernance économique, vacille », le journaliste entame un exposé des faits par une actualité aux conséquences graves sur plusieurs pays européens : « le dispositif de soutien à la Grèce a été adopté dans la douleur et à l'issue d'âpres négociations », « la Grèce traverse, selon les observateurs sur place, une situation sociale extrêmement tendue que certains n'hésitent pas à qualifier de prérévolutionnaire », « à leur tour, le Portugal et l'Espagne, dont la dette est de 73% et 56% de leurs PIB respectifs, s'engagent dans des politiques d'austérité qui frappent de plein fouet les fonctionnaires et les salariés » et enfin « l'Italie, dont le taux d'endettement est voisin de celui de la Grèce, envisage un tour de vis de même nature ».

Ces différents événements sont présentés par le journaliste comme des causes ayant engendrés la chute de l'euro. Ainsi il avance l'idée que ces annonces « ne rassurent guère les marchés et les bourses se replient en désordre et les actions des banques sont les premières à pâtir du regain d'inquiétude des investisseurs », que « la crise de la dette privée a donc bel et bien muté en crise de la dette souveraine. », que « la rigueur budgétaire ne rassure pas les investisseurs, qui savent que l'austérité aura un impact sur une reprise économique bien timide ». Enfin son exposé des faits atteste que « dans ce contexte, les investisseurs reviennent vers le dollar qui retrouve des couleurs face à l'euro, et vers l'or, suprême valeur refuge, qui bat des records de hausse en atteignant 1.250 dollars l'once ». En procédant de la sorte, ce sont les faits développés dans le texte entier qui reprennent le titre dans la mesure où l'éditorial décrit un procès qui va entraîner « l'euro crash ». C'est ainsi que la prise de position de l'auteur ne se dégage que progressivement.

3.3. La clôture de l'éditorial

Il est important de souligner que les clôtures des éditoriaux de notre corpus sont des épilogues dans la mesure où généralement, la fin de chaque article récapitule puis amplifie l'idée avancée dans le corps du texte dans le sens où il la développe. Notons aussi que les épilogues suivants sont ceux des trois textes que nous venons de présenter précédemment :

« La lucidité du prisonnier

[...]Les promesses sans lendemain et les engagements sur la comète sont le salaire habituel des éternels négociateurs de Ramallah. Le miroir aux alouettes masque efficacement la stratégie coloniale de Tel-Aviv. Mais les attermoissements et les déclarations lyriques auxquels sont abonnés les Palestiniens ne rebutent pas une Autorité en fort déficit de légitimité.

Marwan Barghouti a donc raison de mettre en garde contre des pseudo-négociations qui sont un instrument entre les mains de l'occupant pour la poursuite de la colonisation et de la judaïsation de Jérusalem. De sa prison, Marwan Barghouti fait preuve d'une lucidité qu'on aurait aimé trouver chez ses pairs «libres» de Ramallah. ». (Le Quotidien d'Oran n°4790 du jeudi 2 septembre 2010).

Comme nous l'avons vu plus haut, le journaliste développe dans le corps de cet éditorial une seule thèse : celle selon laquelle les négociations israélo-palestiniennes ne servent à rien et que ce n'est qu'un appât tendu à Mahmoud Abbas pour légitimer une éventuelle attaque contre l'Iran.

Dans cet épilogue le journaliste récapitule, dans un premier temps la thèse développée et dans un second, il l'amplifie. En effet l'extrait suivant : « les promesses sans lendemain et les engagements sur la comète sont le salaire habituel des éternels négociateurs de Ramallah. Le miroir aux alouettes masque efficacement la stratégie coloniale de Tel-Aviv », paraphrase la thèse développée tout au long du texte : *toute négociation de l'autorité palestinienne avec Israël est vouée à l'échec.*

La première partie de l'amplification qui s'ouvre par « Marwan Barghouti a donc raison de mettre en garde contre des pseudo-négociations », fait écho à l'exorde qui, reprenant les propos de ce dernier, annonce au premier paragraphe « les négociations de paix avec Israël sont vouées à l'échec ». En clôturant l'éditorial par dire que « Marwan Barghouti fait preuve d'une lucidité qu'on aurait aimé trouver chez ses pairs " libres" de Ramallah. », le journaliste reprend le titre, reformule la thèse développée dans le texte et l'amplifie en formulant un souhait, celui de voir les chefs de l'autorité palestinienne aussi lucides que ce prisonnier. En utilisant le ON, cette scénographie énonciative inclut les lecteurs et convoque leur pathos. En outre en traitant ces derniers de « pairs " libres" de Ramallah », le journaliste soutient non sans ironie qu'il ne croit guère à leur liberté car ils ne sont libres que physiquement contrairement à Marwan Barghouti qui l'est véritablement.

Contrairement à l'extrait précédent, le titre, dans l'épilogue qui va suivre n'est pas repris dans (la deuxième partie de) l'amplification mais la récapitulation :

« 2 Palliatifs

[...] Un programme national de grande envergure permettrait de solder rapidement une situation qui nourrit le désespoir de beaucoup et qui alimente les rancœurs sociales susceptibles d'être récupérées par des extrémismes dont la cautérisation politique est autrement plus coûteuse.

L'impact économique d'une telle approche, si elle était correctement conduite, permettrait d'impulser une dynamique dans le secteur du BTP qui fait

étonnamment défaut sous nos cieux. Ici, l'hypothèse n'est pas une vue de l'esprit. Les pays du Golfe y ont eu recours et ont développé des capacités propres. Celles-ci les mettent aujourd'hui en position d'offrir à leur tour leurs capacités à des pays qui disposent de potentiels humains autrement plus importants. Une solution globale serait plus convaincante qu'une succession de palliatifs sans grands effets sur une crise interminable. » (Le Quotidien d'Oran n°4662 du lundi 5 avril 2010).

Après avoir proposé à l'État algérien, dans le corps du texte, l'idée qu'un programme national de grande envergure serait la solution pour endiguer la crise de logement, le journaliste termine son article par un épilogue. Il entame ce dernier - contrairement à l'extrait précédent- par une amplification dans laquelle il imagine l'impact qu'aurait un tel programme d'un côté sur les citoyens en soldant « rapidement une situation qui nourrit le désespoir de beaucoup et qui alimente les rancœurs sociales susceptibles d'être récupérées par des extrémismes dont la cautérisation politique est autrement plus coûteuse. » et de l'autre sur l'économie en impulsant « une dynamique dans le secteur du BTP qui fait étonnamment défaut sous nos cieux ». En terminant cette partie par une comparaison avec les pays du Golf, le journaliste envoie un message aux membres du gouvernement en place. Message qu'il paraphrase dans une récapitulation qui reprend les deux thèses développées dans le corps du texte et qui les compare. Le comparé est ici la thèse proposée « une solution globale » et le comparant – qui reprend par la même occasion le titre et le développe - est « une succession de palliatifs sans grands effets sur une crise interminable ». Il est important pour nous de signaler que la récapitulation dans cet épilogue ne forme pas un écho avec l'exorde (vu qu'il est simple et parle en général) mais avec les deux thèses tout au long du texte.

Dans l'extrait qui va suivre, le titre est repris littéralement dans la récapitulation, contrairement à ce qui se passe dans le cas précédent où on observe une reprise et une explicitation :

« Misérable appât

[...] Voilà le misérable appât qui est offert pour amener Mahmoud Abbas et les autres dirigeants de la région à entrer dans un processus dont l'aspect mystificateur est connu depuis des années. Il ne faut pas être grand stratège pour comprendre que « l'État aux frontières provisoires » le restera définitivement et que les policiers de Ramallah seront chargés de veiller à la permanence d'un système d'apartheid soutenu par les démocraties occidentales.

Si M. Abbas entre dans cette énième supercherie, il se transformera définitivement - et pour l'histoire - en prévôt en charge de veiller au silence des

bantoustans palestiniens. » (Le Quotidien d'Oran n°4678 du samedi 24 avril 2010) ».

Comme nous l'avons vu plus haut, le journaliste a développé, dans le corps de cet éditorial deux thèses. Il réfute dans la première le fait que l'objectif de la nouvelle tournée de l'émissaire américain George Mitchell au Proche-Orient soit la création d'un Etat Palestinien. Par contre il défend dans la deuxième l'idée que la vraie raison qui explique l'entrée, une fois encore, de l'autorité palestinienne dans d'interminables négociations est que ces dernières serviront comme alibi pour une probable attaque contre l'Iran.

Aussi dans cet épilogue, il commence par récapituler les deux thèses : pour celle qu'il défend il énonce, en reprenant littéralement le titre, « voilà le misérable appât qui est offert pour amener Mahmoud Abbas et les autres dirigeants de la région à entrer dans un processus dont l'aspect mystificateur est connu depuis des années » et pour celle qu'il réfute il avance l'idée qu'« il ne faut pas être grand stratège pour comprendre que " l'État aux frontières provisoires" le restera définitivement et que les policiers de Ramallah seront chargés de veiller à la permanence d'un système d'apartheid soutenu par les démocraties occidentales ». Cette récapitulation répond donc à la question posée dans l'exorde, celle de trouver le vrai but de la nouvelle tournée du diplomate américain. Dans le dernier paragraphe, le journaliste procède à une amplification qui est en fait, un message sarcastique adressé à Mahmoud Abbas construit autour d'une hypothèse qui, si elle se réalise transformera à vie le Chef de l'autorité palestinienne en « prévôt en charge de veiller au silence des bantoustans palestiniens. »

Contrairement à l'extrait précédent, l'épilogue qui va suivre ne reprend pas littéralement le titre, il s'y oppose :

« La vieille femme indigne

[...] Le matraquage ininterrompu, relayé par des diversions «identitaires», arrive cependant au bout de ses capacités d'intoxication. La réaction sincère et spontanée d'une journaliste chevronnée traduit l'exaspération de ceux qui sont confrontés à l'indéfendable réalité du sionisme.

Messieurs les racistes et les colonialistes, Helen Thomas vous salue bien ». (Le Quotidien d'Oran n°4718 du jeudi 10 juin 2010).

Dans la première partie de cet épilogue le journaliste récapitule les deux thèses qu'il a juxtaposées dans le corps du texte et soutient qu'une personne qui ose émettre

des critiques à l'encontre de l'État d'Israël, peut s'attendre au pire, même si l'opinion publique est de moins en moins endoctrinée par « l'indéfendable réalité du sionisme ». Aussi énoncer dans le titre « la vieille femme indigne » donne à croire que l'énonciateur journaliste s'oppose à la réaction d'Helen Thomas. Seulement « la réaction sincère et spontanée d'une journaliste chevronnée » montre que l'éditorialiste est solidaire et surtout admiratif envers le courage intellectuel de la doyenne des journalistes accrédités à la présidence américaine. Ainsi le titre déploie en fait un éloge exprimé sous forme d'une ironie antiphastique qu'il amplifie dans la dernière phrase du texte dans laquelle il apostrophe dans les personnes qui ont fait la cible de son argumentation et leur dit « Messieurs les racistes et les colonialistes, Helen Thomas vous salue bien ! ». En effet en incarnant Helen Thomas, il s'adresse directement aux sionistes en les désignant par VOUS et en les traitant de racistes et de colonialistes.

Contrairement aux épilogues précédents, celui qui va suivre ne comporte qu'une amplification :

« Euro-krach

[...]La crise du libéralisme, si elle n'est pas rapidement contenue, pourrait plonger l'économie mondiale dans récession aux conséquences politiques imprévisibles. La question qui se pose d'ores et déjà est de savoir qui sauvera de la faillite des États qui avaient impétueusement volé au secours des banques au prix de déséquilibres à l'origine de la crise actuelle. » (Le Quotidien d'Oran n° 4695 du samedi 15 mai 2010).

Comme nous l'avons vu plus haut, le journaliste expose dans le corps du texte les faits qui ont failli mener vers la faillite de l'euro. Ainsi il exploite le cas de cette monnaie pour conclure dans l'amplification de cet épilogue que cette situation pourrait s'aggraver et que la crise financière pourrait se transformer en crise économique qui plongerait le monde dans « un nouveau cycle de récession aux conséquences politiques imprévisibles ». Puis il opère une ouverture vers le futur en imposant une question sur l'avenir des États qui sont à l'origine de la crise actuelle, qui est en fait un message qui leur est adressé.

Conclusion

Au terme de cette analyse, nous avons établi que l'éditorialiste du Quotidien d'Oran élabore des scénographies énonciatives qui lui permettent de combiner les préceptes rhétoriques et journalistiques pour organiser son discours. En effet l'examen de notre corpus nous a permis de comprendre qu'à chaque énonciation, il fait en sorte que la *disposition* textuelle de ses articles ait un début (une *attaque*), un milieu (corps du texte) et une fin (une *chute*). Ce dispositif énonciatif spécifique qui met en œuvre une distribution textuelle est renforcé par une disposition rhétorique qui vise à obtenir l'adhésion aux différentes parties du discours éditorial.

Ainsi, selon les contraintes génériques et situationnelles de ce genre rédactionnel, la nature du sujet à défendre (son importance et son impact sur la population) et l'engagement qu'y met l'éditorialiste, le début de cet article est une brève introduction qui peut être un exorde rhétorique (simple ou brut), une narration ou un exorde s'accompagnant d'une narration. Ces éléments énoncent le principe de base de l'argumentation à venir et donnent, avec l'apport du titre, quelques indices essentiels sur le thème qui sera développé et sur la position qui sera adoptée. Aussi, ayant une fonction essentiellement phatique, cette introduction vise à accrocher le lecteur et à disposer son esprit à recevoir favorablement ce qu'on va lui adresser. Ainsi pour entamer son énonciation le journaliste est à chaque fois, amené à diversifier les stratégies d'attaque en mobilisant l'attention du lecteur, en le surprenant, en l'intriguant, etc.

Tout en installant progressivement le lecteur dans l'univers du discours, cette partie sert de tremplin à un bon développement augmentatif de la thèse à venir. Ce faisant ce texte est construit selon des combinaisons qui répondent en majorité aux schèmes suivants : exorde + narration + argumentation, exorde + argumentation, exorde + narration ou encore narration + argumentation, le tout clos par un épilogue. Notons que l'exposé des faits jouit d'une grande importance dans le dispositif argumentatif car comme le précisent Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 196) en explicitant les détails des faits on « leur donne un effet de réalité ». L'argumentation qui se fait dès lors plus directement persuasive, se développe selon un plan analytique ou oppositionnel. Pour le deuxième cas le journaliste confronte une thèse défendue et une autre réfutée, une thèse réfutée et une thèse proposée ou bien deux thèses juxtaposées alignant une suite d'arguments.

L'épilogue qui termine l'éditorial du Quotidien d'Oran est généralement construit autour d'une récapitulation suivie d'une amplification. La première partie permet de synthétiser et de condenser les points forts de l'argumentation ainsi que l'essentiel de la réflexion développée par le journaliste soit pour établir sa cause, ou pour affaiblir celle de son adversaire. Ce retour à la thèse défendue a pour effet de l'accentuer, de « prolonger l'attention qu'on lui accorde et d'augmenter sa présence dans la conscience des auditeurs » Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 194).

L'amplification qui peut se résumer en une phrase unique fortement évocatrice ou combative, offre un espace qui renforce l'angle général de l'éditorial tout en l'émaillant d'une idée qui offre une ouverture supplémentaire, un élargissement à des thèmes plus généraux. Il peut s'agir d'un souhait, d'une réflexion personnelle, d'une ouverture vers le futur (marqué par trois points de suspension, le futur de l'indicatif, une question), d'une hypothèse, d'un message ou d'un appel adressé, généralement avec une tonalité ironique et sarcastique à la cible, d'un sentiment (indignation, colère, moquerie, etc.), etc.

Cette diversité compositionnelle encouragée par l'aspect scripturale de l'éditorial favorise la mise en œuvre de stratégies persuasives les plus diverses, axant sur l'exorde et la péroraison qui sont les deux parties les plus importantes du discours, car c'est d'ordinaire, l'introduction et la conclusion qui touchent plus particulièrement le public. D'ailleurs, l'éditorialiste y met en scène des stratégies discursives faisant preuve d'ingéniosité, d'originalité et de talents d'écriture mettant en exergue des éléments susceptibles de convoquer le *pathos* et les valeurs morales des lecteurs.

Ainsi nous avons vu dans ce chapitre comment le journaliste ordonne les parties du discours pour avoir le meilleur rendement persuasif ? Nous nous interrogerons, entre autres, dans le chapitre suivant sur les modalités d'investissement dans ce dispositif du phénomène énonciatif de l'interrogation.

CHAPITRE 3
L'ENONCE INTERROGATIF & LA DISPOSITION
DISCURSIVE DANS L'EDITORIAL
DU QUOTIDIEN D'ORAN

Introduction

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran opère une série de scénographies énonciatives qui lui permettent, à chaque énonciation, d'ordonner non seulement les différentes parties de son discours, mais aussi les pensées qui entrent dans chacune de ces parties, dans un seul objectif celui d'avoir la combinaison la plus propre à persuader. Dans le présent chapitre nous allons voir que malgré le contexte monolocutif dans lequel évoluent les textes de notre corpus, le journaliste arrive à mettre en scène différentes structures interrogatives.

Depuis que la linguistique s'intéresse autant aux énoncés, à leurs énonciateurs et au même titre à la relation interlocutive, plusieurs travaux se sont focalisés sur l'énoncé interrogatif qui est au centre des échanges langagiers. Pour définir l'acte d'énonciation d'une question, posons que l'interrogation en général « est une énonciation construite pour susciter une " réponse" par un procès linguistique » (Benveniste 1974 : 84). Ainsi dans la mise en œuvre d'une structure interrogative, il faut un questionneur qui sollicite une réponse de la part d'un questionné, lequel est dans l'obligation de la lui donner. Il s'agit là de la caractéristique fondamentale de l'interrogation. Les interrogations fonctionneraient alors selon un procédé dialogal qui introduirait dans le discours de presse, notamment l'éditorial, une dimension d'interactivité qui semble d'ailleurs répondre à une des caractéristiques du journalisme contemporain. Seulement dans le contexte communicationnel de la presse écrite, un rapport indirect s'établit entre le journaliste et ses lecteurs qui fait qu'ils sont dans l'incapacité de lui répondre. Et pour compenser ce défaut de coprésence physique de l'instance de production et de réception, qui n'empêche cependant pas le bon déroulement de cette interlocution, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran emploie de nombreux énoncés interrogatifs. En effet en explorant notre corpus en vue d'appréhender les différentes scénographies énonciatives qui les mettent en œuvre, nous avons relevé que plus des deux tiers des éditoriaux analysés, en comportent au moins un.

Dès lors en plus de créer une rupture de la monotonie énonciative et graphique engendrée par l'utilisation des assertions, plusieurs questions se posent et s'imposent quant aux fonctions des énoncés interrogatifs dans l'actualisation de l'argumentation dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran. Ainsi on tâchera de comprendre comment le journaliste utilise leurs ressources énonciatives pour faire adhérer les lecteurs à ses thèses ? Dans quelles parties des éditoriaux analysés se

concentrent-ils ? Quel est alors leur apport au dispositif rhétorique ? Emploie-t-il certains types et certaines formes de questions plus que d'autres ? Et pour quelles raisons ? Notre objectif consiste donc à analyser ce phénomène énonciatif en vue de comprendre et d'expliquer son mode de fonctionnement et son rôle dans le procès argumentatif.

Pour ce faire, nous avons étalé notre analyse sur trois parties. Nous commencerons, tout d'abord par esquisser le cadre théorique sur la base duquel va se déployer notre réflexion. Puis nous passerons en revue la place de l'interrogation dans la presse écrite, notamment dans l'éditorial. Nous allons ensuite présenter la répartition des énoncés interrogatifs dans les différentes parties des éditoriaux analysés en vue de déterminer leur place dans l'actualisation de leur visée persuasive. Ce travail intégrera aussi la catégorisation en différentes figures de l'énoncé interrogatif tel qu'il se décline dans notre corpus.

1. Les actes interrogatifs

A la suite des travaux de Searle et de Grice qui s'intéressent à l'acte de demander, en tant que modalité de langage, doté d'une force illocutoire, l'interrogation a suscité beaucoup d'intérêt dans le cadre des études pragmatiques¹²⁸ qui, selon Grésillon (1981), « semblent ressortir souvent davantage à la psychologie sociale que de la linguistique stricto sensu : l'interrogation se trouve en effet étudiée dans le discours socialement marqué comme le discours scolaire, l'enquête sociologique, l'interview radiophonique, la presse, etc. » (Grésillon 1981 : 62). Selon les travaux de Searle (1971), lors d'un échange entre deux locuteurs réels, le locuteur L1, ne disposant pas d'une information, désirant simplement l'obtenir, ou étant dans le besoin d'elle, sollicite un locuteur L2 qui est supposé l'avoir.¹²⁹ C'est " la question d'information" qui représente le cas général de la phrase interrogative, et qui couvre un domaine important des échanges langagiers, ce type de question, appelé aussi " interrogation à visée cognitive", est définie par Kerbrat- Orecchioni (2001) comme « tout énoncé ayant pour finalité principale l'obtention de leur destinataires d'un apport d'information » (Kerbrat- Orecchioni 2001 : 86). Dès lors elle permet au locuteur de solliciter une information qui peut être de l'ordre du jugement ou du savoir d'un allocutaire qui est donc contraint d'y répondre. Comme l'a bien remarqué Ducrot (1972) « la question ne se contente pas d'offrir le dialogue mais l'impose (...) elle oblige l'auditeur à parler à son tour » (Ducrot 1972 : 92). C'est ce que Kerbrat-Orecchioni appelle une " sommation ", une mise en demeure doublée d'une incursion dans les " réserves informationnelles " d'autrui (Kerbrat-Orecchioni 2001 : 86). Ce type de question peut être motivé par plusieurs raisons qui sont fondées selon Borillo (1981) « sur l'ignorance, l'insuffisance d'éléments pour sa connaissance, mais également sur des facteurs plus subtils liés au raisonnement, tels que le doute, l'incertitude, l'hésitation dans le jugement » (Borillo 1981 : 5).

1.1. Les types de questions : essai de catégorisation

Outre la question d'information¹³⁰, on trouve d'autres types de questions qui emploient des structures phrastiques interrogatives sans pour autant questionner¹³¹ ou

¹²⁸ Searle a établi les diverses règles constitutives de l'acte de demander (1971 : 108) et Grice a décrit les échanges grâce aux maximes conversationnelles (1975).

¹²⁹ Ce deuxième locuteur va s'exécuter volontairement, sincèrement et brièvement, et cela en répondant aux maximes de Grice (1975) qui sont respectivement : la coopération, la sincérité et la pertinence.

¹³⁰ Ce qui représente le cas général de la phrase interrogative dont la condition essentielle est que le locuteur L₁ désire obtenir l'information de L₂ qui est censé la connaître : énoncer une question consiste à demander une réponse.

correspondre aux principes de deux locuteurs réels placés dans un contexte d'« interlocution » verbale. L'ensemble de ces questions se rejoignent dans le fait qu'elles permettent au locuteur d'amorcer et d'initier un échange ; c'est ce que Wunderlich (1980) définit comme la « fonction d'appellation ou l'aspect initiateur » de l'interrogation. Et se séparent dans le fait qu'elles se passent entre des locuteurs (réels ou fictifs) ayant ou pas le même « pouvoir » d'intervention dans une interaction. Charaudeau (2006) soutient la même idée lorsqu'il affirme que « l'interrogation est une catégorie discursive ambivalente du point de vue du rapport de force qu'elle instaure entre locuteur et interlocuteur » (Charaudeau 2006). En effet, selon cet auteur, l'interrogation peut mettre le locuteur en position d'infériorité lorsqu'il demande une information (demande de dire) ou un service (demande de faire), comme elle peut le mettre en position de supériorité lorsque la question est une intimation à dire provenant d'une personne détentrice de l'information (le maître ou le professeur interrogeant un élève ou bien un représentant de l'institution policière questionnant un prévenu). L'interrogation peut également placer le sujet qui interroge en position de maîtrise du raisonnement, lorsque celle-ci est adressée à un destinataire tiers jouant le rôle tantôt d'allié, tantôt d'opposant, alors que le locuteur connaît la réponse (question rhétorique).

L'auteur propose aussi la question " interpellatrice" qui est une variante de la question rhétorique ; « elle est lancée à la cantonade, s'adresse à un public qui est pris à témoin, met en cause la responsabilité d'un tiers (la mise en cause peut même être accusatrice), en implicitant une réponse qui devrait faire l'objet d'un consensus (c'est le fameux : " que fait la police ? ", réponse : " rien ", ou " pas ce qu'elle devrait faire ") ».

Aussi la liberté qu'a le destinataire de choisir sa réponse dépend en grande partie de la formulation de la question et des contextes dans lesquels elle est produite. En effet la capacité d'une question à exiger une réponse se mesure par la liberté plus ou moins grande laissée à l'interlocuteur de la donner. Cette latitude à répondre est proportionnelle aux contraintes qu'elle exerce sur la réponse qui fait que, plus leurs poids est important, moins la question est interrogative et le contraire est vrai. Pour traduire cette gradation, Grésillon (1981 :65) propose la catégorisation suivante :

¹³¹ L'acte de demander n'est pas toujours une demande d'information : on peut le faire pour tisser des liens sociaux, pour blesser, pour valoriser, etc. et que de l'autre l'acte de répondre ne se fait pas toujours dans les meilleures conditions du fait que le récepteur peut ne pas donner la bonne réponse (ou pas rapidement), il peut ne pas comprendre, ou pas entendre, etc.

- La question *d'examen* : selon Charaudeau (2006), ce type d'interrogation met le questionneur en position de supériorité car il sait la réponse. Aussi il interroge le questionné dans le but de vérifier si ce dernier en dispose aussi ;
- La question *demande d'agir*¹³² : l'acte illocutoire secondaire est une question, contrairement à son acte illocutoire primaire qui est une injonction de passer à l'acte ; notons la présence d'une variante qui est la demande de permission d'agir (Borillo 1978) ;
- La question *clôturante* (Milner : 1975) et *proposition de faire* (Milner : 1977). Ce sont deux questions qui restreignent fortement les latitudes du questionné de pouvoir répondre dans le premier type, tout en lui proposant une possibilité de réponse dans le second (proposition de faire). Aussi trouve-t-on le premier type dans certains de nos éditoriaux. Comme dans l'extrait suivant que nous développerons plus loin dans le chapitre, dans lequel l'éditorialiste certes clôture son article en posant une question mais le laisse ouvert :

« Hallucinogène

[...] La Hollande, qui a donné son nom à la pathologie provoquée par le commerce de ressources fossiles, est parvenue à sortir du guêpier de l'argent facile et des politiques à courte vue. *Ce qui est vrai à La Haye ne le serait-il pas à Alger ?* ». (Le Quotidien d'Oran n° 4792 du dimanche 5 septembre 2010) .

- La *question-réponse à un seul locuteur* est généralement utilisée dans les conférences, les exposés, les cours magistraux, cette question consiste en la formulation de la forme syntaxique du couple question-réponse. On suppose que deux locuteurs sont en présence, le premier L₁ est un questionneur réel est le second un questionné fictif L₂ qui répond par un silence (question qui clôt un article, comme c'est le cas précédemment), par l'aveu d'ignorance ou par de longs commentaires qui constituent plus l'exposition d'un problème qu'une réponse au sens strict. Ce type de question se retrouve dans certains éditoriaux de notre corpus. Comme c'est le cas dans l'extrait suivant que nous développerons plus loin dans le chapitre dans lequel le journaliste adopte deux positions énonciatives, celle du questionneur et du

¹³² Catherine Kerbrat-Orecchioni, (1991 : 6-7) rappelle les termes du débat qui oppose les théoriciens : certains, comme Searle, considèrent que « l'ordre et la question sont tous deux membres de la même famille, celle des "directifs" », alors que d'autres estiment que la question est plus proche de l'assertion (Austin, Lyons, Berrendonner).

questionné dans un seul but celui d'orienter le lecteur dans la direction argumentative souhaitée :

« Le révélateur IDE

[...] De fait, le manque de lisibilité de l'approche algérienne est probablement l'une des raisons de l'attentisme des investisseurs. *Serait-ce la seule ? A l'évidence, non...* ». (Le Quotidien d'Oran n° 4724 du jeudi 17 juin 2010)

- La question *réplique* reprend une assertion ou une question précédente : en intégralité (question-écho), en partie (question de reprise partielle, Borillo : 1978) ou bien en la reformulant (question-reformulation).

Ce type de question se retrouve dans notre corpus, comme c'est le cas dans le passage suivant, que nous allons développer plus loin dans ce chapitre. L'énonciateur éditorialiste utilise une question qui reformule l'assertion qui la précède dans le but de l'amplifier :

« Mauvais remake

[...] Les patrons des entreprises publiques ont fini par adopter un profil bas qui contraste avec les discours officiels qui aimeraient redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement. *Comment prendre des initiatives quand des actes de gestion ordinaire sont censurés par les tutelles ?...* ». (Le Quotidien d'Oran n° 4659 du jeudi 1 avril 2010).

- La question *anonyme* n'est pas attribuée à deux locuteurs réels, précis mais à un locuteur collectif, une masse anonyme indéterminée, une sorte de vox populi. Ces questions sont généralement utilisées dans la presse ou dans les textes scientifiques. Aussi trouve-t-on ce type de question dans certains de nos éditoriaux, comme c'est le cas de l'extrait suivant, que nous allons développer plus loin. Ici l'énonciateur éditorialiste convoque la voix d'un tiers indéterminé qui représente dans ce cas « la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale » pour donner à son argument plus de poids et un effet d'objectivité :

« L'empire du ridicule

[...] *Est-il besoin de préciser que la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale partage ce point de vue ?* Le bruyant concert d'approbations occidentales est destiné à masquer autant que faire se peut l'indignation de tous ceux pour qui le droit doit fondamentalement régir les relations internationales... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4722 du mardi 15 juin 2010).

- La question *de confirmation et demande d'assentiment* : sont des questions dans lesquelles le questionneur ne laisse au questionné qu'un espace réduit de possibilité de réponses sans pour autant les lui imposer, comme c'est le cas pour les questions rhétoriques. En d'autres termes, il ne s'agit plus du tout de demander une information, mais bien plutôt de se faire confirmer une hypothèse par l'assentiment de l'autre ou de suggérer poliment une proposition. C'est à juste titre que Borillo les qualifie d'*euphémismes syntaxiques*. Aussi trouve-t-on ce type de question dans notre corpus comme dans l'extrait suivant, que nous allons traiter plus loin dans ce chapitre, où le journaliste feint de demander la confirmation de sa position énonciative :

« Conspirationnisme

« Les marchés - *c'est évident, n'est-ce pas ?* - ne conspirent pas et ne complotent pas, la main invisible tant célébrée les régulant dans l'harmonie et pour le plus bien de tous ». (Le Quotidien d'Oran n°4710 jeudi 29 mai 2010).

- La question *rhétorique ou figurée*, dite aussi oratoire, s'applique de manière traditionnelle à un énoncé considéré comme figure de style, qui consiste selon Fontanier « à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. Il ne faut donc pas la confondre avec l'interrogation proprement dite, avec cette interrogation du doute, de l'ignorance ou de la curiosité par laquelle on cherche à s'instruire ou à s'assurer d'une chose » (1821 éd. 1968 : 368). Ainsi le questionneur connaît la réponse et le questionné est donc « impérieusement censé ne rien faire, ou, à la limite, invité à renchérir sur ce que le pseudo-questionneur lui a en fait imposé » (Milner 1973).

De fait la question rhétorique représente le cas extrême où disparaît toute sollicitation et attente de réponse. C'est-à-dire par rapport au type de question précédent, elle réduit la possibilité de répondre à l'interlocuteur à quasiment zéro. En outre, Fontanier (1821) affirme que ce type de question a « une singularité frappante celle qu'avec la négation, elle affirme et que sans négation elle nie »¹³³ (Fontanier 1968 : 369). Ainsi une interro-positive figurée est équivalente à une affirmation négative. Ce phénomène linguistique représente un trait distinctif de ce genre de question qui en fait selon Grésillon (1981) « un noyau stable et à la fois étrange » (Grésillon 1981 : 68).

¹³³ Elle exprime le contraire de ce qu'elle énonce, c'est l'équivalent en stylistique de l'ironie – du fait qu'elle fonctionne comme elle sur un double niveau de compréhension : le sens littéral et le sens figuré- de l'antiphrase ou de certaines métaphores.

On peut se demander quels sont donc les facteurs qui déclenchent ou favorisent une éventuelle lecture rhétorique d'une interrogation. Ce qui confère de manière univoque la tendance à exiger une réponse prédéterminée viendrait de ce que Borillo appelle les « médiateurs de rhétoricité »¹³⁴. Ces derniers qui peuvent prendre corps dans des propriétés syntactico-sémantiques, des intonatifs d'accentuation et des données co(n)textuelles (fonctionnant en tant qu'indices interprétatifs supplémentaires), confèrent à ce type de question des « degrés de rhétoricité différents ». Ce type de question se retrouve, comme nous allons le voir plus loin, assez souvent dans notre corpus.

Notons enfin qu'un seul énoncé interrogatif peut correspondre en même temps à deux types de questions différentes.

1.2. Les différentes formes d'énoncés interrogatifs

En plus d'avoir affaire à plusieurs types de questions, l'énoncé interrogatif peut avoir plusieurs formes, et c'est du choix de cette forme que dépendra la réponse. Aussi chaque type peut être à la forme directe ou indirecte. Pour illustrer nos propos nous prendrons des exemples extraits de notre corpus d'éditoriaux.

1.2.1. L'interrogation indirecte

C'est une interrogation qui n'est pas marquée par un point d'interrogation ; comme c'est le cas dans l'exemple suivant, extrait de notre corpus :

« On se demande quels secrets ils (nos universitaires) peuvent détenir pour mériter une telle mise en garde. »¹³⁵

Nous avons ici une modalité interrogative qui n'est exprimée ni par la forme de la phrase, ni par un signe diacritique, c'est le sémantisme du verbe introducteur *se demander* qui véhicule l'idée d'interrogation. Seulement dans ce cas, l'énonciateur journaliste l'emploie dans son argumentation non pas pour exprimer le doute mais pour formuler une assertion niant le contenu de la proposition. En outre cette forme d'énoncé interrogatif nous informe, à travers le sujet de la principale, sur l'identité du

¹³⁴ Il peut se présenter des cas où le caractère « oratoire » de la question n'est pas assez accentué ce qui peut provoquer malentendus, polémiques (le cas de la presse écrite). En effet Georges Molinié, dans son dictionnaire de rhétorique affirme à l'article interrogation : il est notable qu'Aristote invite à la plus grande circonspection dans le maniement de l'interrogation, en soulignant que celle-ci est souvent dangereuse, pouvant se retourner contre le questionneur.

¹³⁵ Le Quotidien d'Oran n° 4728 du mardi 22 juin 2010.

questionneur qui est dans ce cas, un ON qui réfère principalement à l'énonciateur, ce qui est contraire à l'effet d'objectivité recherché par lui. Cet état de fait expliquerait la rareté de cette forme grammaticale dans l'ensemble de notre corpus ; en effet elle n'a été utilisée que trois fois.

1.2.2. L'interrogation directe

Comme le stipulent les livres de grammaire traditionnelle, cette interrogation présente deux formes : l'interrogation totale et partielle.

- L'interrogation totale est nommée ainsi car elle contient en elle-même tous les éléments lexicaux de la réponse. Cette forme interrogative qui se caractérise par la présence de la locution *est-ce que* ou par le changement de l'ordre des mots, n'est donc pas une demande d'information, mais une demande de validation de l'énoncé entier et concerne la valeur de vérité de la proposition P formulée. Le questionneur y propose au questionné un choix entre P et non P, en d'autres termes de répondre par *oui* ou par *non*, ce qui limite les possibilités de réponses. Plusieurs configurations syntaxiques sont alors possibles :

- L'interrogation sans inversion du sujet. Relevant du domaine de l'oral, cette forme est marquée par une intonation montante ; comme c'est le cas dans l'exemple suivant, extrait de notre corpus :

« La civilisation n'est pas informée de ce qui se passe ? »¹³⁶

Nous remarquons que même si cet énoncé interro-négatif n'a pas subi de modification dans l'ordre syntaxique des mots, il est ponctué par un signe diacritique spécifique : le point d'interrogation. Ce qui donne à sa lecture, une tonalité ascendante utilisée pour accentuer l'expression d'une ironie antiphrastique.

- L'interrogation avec inversion du sujet présente deux cas : l'inversion est simple lorsque le sujet est placé après le verbe, comme dans exemple suivant :

« Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? »¹³⁷.

¹³⁶ Le Quotidien d'Oran n° 4786 du dimanche 29 août 2010.

¹³⁷ Le Quotidien d'Oran n° 4699 du mercredi 19 mai 2010.

Elle est par contre complexe, dans la mesure où le sujet se situe devant le verbe, et le substitut personnel sujet est placé après le verbe. L'extrait suivant en est un exemple :

« La remise en cause d'un «libéralisme» débridé doit-elle se traduire par le retour à un dirigisme bureaucratique dont personne ne peut contester les méfaits ? »¹³⁸.

En effet commencer, dans cette interrogation inversée, par le sujet (la remise en cause d'un " libéralisme") puis le reprendre par un pronom (elle) permet à l'énonciateur journaliste de focaliser l'attention sur l'agent de l'action et de le mettre en exergue. En outre cette stratégie discursive oriente encore plus le lecteur vers la réponse désirée qui est dans ce cas *non* car, comme nous le verrons plus loin, nous sommes devant une interro-positive.

- L'interrogation partielle

Olivier (1985) indique que contrairement à l'objet de l'interrogation totale, celui de « l'interrogation partielle n'est pas de proposer à l'allocutaire une alternative entre P et non P, mais de présenter une demande de précision sur un point particulier relatif à P »(Olivier 1985 : 75). Elle se caractérise par une intonation descendante, avec une note élevée sur le morphème interrogatif placé en tête de phrase. Cet élément particulier représenté par l'outil interrogatif n'est pas seulement un mot-outil dans la phrase, mais il est porteur de valeurs sémantiques intrinsèques et il remplit des fonctions illocutoires. Ce morphème grammatical peut être soit un pronom interrogatif (qui, que, quoi, où, lequel, etc.) comme c'est le cas dans l'énoncé :

« Qui donc attend vraiment quelque chose de ces fausses négociations ? »¹³⁹

Soit un adjectif interrogatif (quel, combien de, etc.) comme dans :

« Quelle est la part de ce programme allouée à la mise à niveau des entreprises, au renforcement de leurs moyens ? »¹⁴⁰

Soit un adverbe interrogatif (combien, comment, pourquoi, quand, que, etc.) comme dans :

¹³⁸ Le Quotidien d'Oran n° 4659 du jeudi 1 avril 2010.

¹³⁹ Le Quotidien d'Oran n° 4697 du lundi 17 mai 2010.

¹⁴⁰ Le Quotidien d'Oran n° 4705 du mercredi 26 mai 2010.

« Comment en effet expliquer aux futurs juristes du pays que l'application d'une loi encadrant un droit reconnu constitutionnellement à tous les citoyens soit soumise à une appréciation politique...du pouvoir en place ? »¹⁴¹.

Le journaliste insère la première question dans son argumentaire pour mettre en doute l'agent de l'action, la seconde l'objet et la troisième la manière dont doit se faire une action.

2. L'interrogation dans la presse écrite et la mise en scène d'un échange : cas de l'éditorial

En général, l'utilisation d'actes interrogatifs met en scène un échange qui, selon Kerbrat-Orecchioni (2001), comporte « deux actes (ou deux interventions), dits respectivement initiatif pour le premier, et réactif pour le second » (Kerbrat-Orecchioni, 2001 : 62). Dans le contexte discursif de la presse écrite, cet échange est indirect et s'établit entre le journaliste et des récepteurs virtuels/fictifs, classés par cette auteure (1980 : 24) dans la catégorie des récepteurs : absents + non-loquent.

Cette situation de communication - caractérisée par l'absence des deux interactants dans le même environnement physique - est donc unilatérale, asymétrique et ne permet d'établir entre les deux qu'un échange illusoire, ne changeant en rien la distribution de leurs places. En effet le caractère fondamentalement monolocutif qui distingue la presse écrite des autres médias, justifie en grande partie le fait qu'un journaliste interagit virtuellement via son article avec des lecteurs dans le cadre d'une communication, différée dans l'espace et dans le temps¹⁴², médiatisée et distanciée. Comme l'indique Moeschler (1985) « rien n'empêche qu'un discours monologal, par définition non conversationnel, simule, explicitement ou implicitement, une situation de conversation » (Moeschler 1985 : 85).

Ainsi à l'instar des autres genres journalistique, l'éditorial qui évolue dans ce communicationnel intersubjective et monolocutive, subit des contraintes discursives qui font que le locuteur et l'allocutaire ne se parlent pas directement et ne sont pas

¹⁴¹ Le Quotidien d'Oran n° 4745 du Lundi 12 juillet 2010.

¹⁴² Charaudeau (1997) avance que « le rapport de distanciation et d'absence physique entre les instances de l'échange font que la presse est un média qui, par définition, ne peut faire coïncider temps de l'événement, temps de l'écriture, temps de production de l'information et temps de lecture. On le sait, il faut d'abord un certain temps de fabrication du produit, puis un temps de transport d'un lieu à un autre (circuit de distribution) et enfin le temps de lecture, une succession de moments opératoires qui produisent un fort décalage entre l'instant de surgissement de l'événement ou le moment où le lecteur en prend connaissance » (Charaudeau 1997 : 126).

dans une situation d'échange égalitaire. Dès lors l'utilisation d'énoncés interrogatifs dans ce genre rédactionnel favorise-t-il la mise en scène de pseudos échanges¹⁴³ « dialogués » qui ne permettent qu'une réversibilité formelle, canalisée par un éditorialiste qui n'attend aucune réponse véritable de la part de son lecteur. Ce qui n'empêche pas le bon déroulement de l'interaction qui, *de facto* favorise l'usage d'énoncés relevant de logiques de production et de compréhension, spécifiques.

En encodant des actes interrogatifs comme acte initiatifs¹⁴⁴ fort sollicitateurs, le journaliste mime l'établissement d'un échange avec ses lecteurs et les invite à une participation imminente, les mettant dans l'obligation discursive de répondre. Étant donné que cela est quasiment impossible dans cette situation de communication, la réponse est – comme nous allons le voir plus tard – soit proposée (implicitée), soit imposée, etc. Ce qui favorise l'actualisation des stratégies argumentatives les plus variées. Ainsi que le soutient Charaudeau (1997), « l'absence physique du destinataire, permet au journaliste de jouer subtilement sur l'axe de l'engagement ; n'étant pas en situation physique de contradiction immédiate (par l'alternance de parole et donc pas d'interruption possible), il peut développer son analyse ou son argumentation, en la pensant au préalable, en la rédigeant sur un certain espace de façon continue, en choisissant ses mots et, au besoin, en la corrigeant » (Charaudeau 1997 : 220-221). Il est important pour nous de préciser que les énoncés interrogatifs, dans ce contexte, présentent la particularité de ne correspondre (absolument) jamais à l'acte de langage le plus attendu, à savoir la demande d'information.

Maintenant que nous avons présenté dans les grandes lignes la place de l'interrogation dans la presse écrite en général, nous allons à présent observer son rôle dans l'entreprise persuasive de l'éditorialiste du Quotidien d'Oran.

3. L'interrogation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

Dans cette communication monocutive les questions se rapportent à un seul locuteur réel, à savoir l'éditorialiste du Quotidien d'Oran qui, en s'instituant sujet énonçant ne cherche guère à avoir de ses destinataires une quelconque information mais au contraire à installer son argumentation. L'inventaire et le répertoire de tous les extraits de notre corpus montrent qu'en encodant des actes interrogatifs comme actes initiatifs, l'énonciateur éditorialiste fait en sorte, selon l'objectif visé, que les

¹⁴³ Un échange, qui est le composant minimal d'une conversation, comprend habituellement deux actes (ou interventions) - que les spécialistes de l'analyse conversationnelle appellent paire adjacente – appelés respectivement initiatif pour le premier (ou directeur puisque c'est lui qui donne à l'ensemble de l'intervention sa valeur pragmatique), et réactif pour le second.

¹⁴⁴ C'est ce que Wunderlich (1980) définit comme la fonction d'appellation ou l'aspect initiateur.

actes réactifs ne soient pas donnés (questions sans réponse), ou soient suggérés dans la question (réponses implicites), ou soient donnés explicitement sous différentes modalités, ou encore soient suggérés et donnés explicitement. Ainsi selon nos observations, les structures interrogatives employées dans les éditoriaux analysés répondent à quatre configurations représentatives de l'ensemble du corpus, comme le montre le tableau récapitulatif suivant :

Actes initiatif	Actes réactif
Un acte interrogatif	Absence de réponse
Un acte interrogatif	Réponse implicitee (suggérée)
Un acte interrogatif	Réponse donnée sous différentes modalités
Un acte interrogatif	Réponse implicitee + réponse donnée

Ainsi, sur la base du nombre d'occurrences nous observons une nette tendance à l'utilisation d'énoncés interrogatifs qui apparaissent rarement en début d'article. Cette rareté est d'autant plus remarquable que, dans le corps du texte et surtout dans les péroraisons, les énoncés interrogatifs sont fréquemment convoqués. Dès lors en répartissant les énoncés interrogatifs tout au long de ses articles, l'éditorialiste diversifie *de facto* leurs fonctions.

3.1. L'interrogation dans le début de l'éditorial

Les quelques interrogations recensés aux débuts des éditoriaux analysés, font en majorité partie de l'exorde. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que cette partie, qui doit répondre à un idéal de sobriété, est peu compatible avec les effets voyants de certaines constructions interrogatives. Ainsi ces énoncés cherchent avant tout à accrocher les lecteurs et à exciter leur curiosité afin de les amener à lire l'article dans sa totalité. Pour ce faire, en interpellant les lecteurs, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, les entraîne progressivement et indirectement dans l'univers textuel à travers le thème traité et la thèse qu'il défend à propos d'un fait de l'actualité, comme le montrent les deux exemples suivants :

« Conspirationnisme

« Les marchés - c'est évident, n'est-ce pas ? - ne conspirent pas et ne complotent pas, la main invisible tant célébrée les régulant dans l'harmonie et pour le plus bien de tous. Penser le contraire, ce serait faire preuve de paranoïa, de

«conspirationnisme» ou de «complotite», pathologie récurrente des rétifs et des mal-pensants qui doutent fortement de la pureté des lois libérales.

[...]Aujourd'hui, pour exprimer leur reconnaissance à la sollicitude des États, ces libres marchés ont décidé que la Grèce et le Portugal étaient en faillite virtuelle et que les prêts alloués à ces pays devaient refléter le risque qu'ils représentent. En clair, les taux d'intérêts passent à des niveaux usuraires pour la Grèce et le Portugal... En attendant de s'attaquer à plus gros, l'Espagne, l'Italie ? Et, pourquoi pas - après les élections tout de même, sinon ce serait shocking - au Royaume-Uni ?

Quels sont les investisseurs qui prêtent aux États ? Des banques. Pour la plupart, ce sont ces mêmes banques qui tendaient la sébile à des gouvernements empressés de comprimer les budgets sociaux pour «sauver» l'économie. La boucle est bouclée. A ce stade, il ne s'agit plus de «pure spéculation» mais de vol en bonne et due forme... ». Le Quotidien d'Oran n°4710 jeudi 29 mai 2010)

Par l'expression « ... - c'est évident, n'est-ce pas ? - ... », l'éditorialiste du Quotidien d'Oran donne l'impression qu'il s'adresse isolément à chaque lecteur en feignant une « interlocution » avec lui. En effet en proposant cette question à son assentiment, il vise à instaurer une convivialité et une connivence avec lui, renforcées par l'utilisation du pronom TOUS, et à réduire la distance entre eux.

Aussi en exploitant le fait que l'interrogation en général présente un énoncé dont la valeur de vérité est suspendue tant que le destinataire ne l'a pas validée, ce scripteur affirme en fait, l'opposé de son propos autrement dit : *les marchés complotent et conspirent, c'est évident*. Et pour que le destinataire puisse accéder à ce sens l'énonciateur journaliste construit son énoncé sur une ironie antiphrastique accentuée par les deux tirets. De ce fait en feignant de lui demander la confirmation de sa position énonciative, l'énonciateur journaliste fait comme s'il sollicite son opinion alors qu'en réalité, il lui impose la sienne et l'oriente dans le sens désiré de sorte que ce qui est évident pour l'un le soit aussi pour l'autre. Par cette scénographie énonciative, l'éditorialiste l'implique fortement et lui donne l'impression d'être partie prenante d'un raisonnement imposé de fait.

Dans la foulée de cet exorde et ouvrant son texte par une construction interrogative, l'énonciateur journaliste continue son assaut énonciatif en déployant un exposé orienté des faits qui occupe quatre paragraphes dans lesquels il relate que pour sauver ces lieux d'arbitrage économiquement non fondés, les responsables politiques ont injecté dans les banques des sommes faramineuses. Et pour les remercier, elles imposent à certains états - la Grèce et le Portugal - des taux d'intérêts usuraires. Ce qui justifie le fait qu'ils se trouvent endettés et dans l'obligation d'emprunter de l'argent. Ainsi, l'éditorialiste pose la question suivante : « alors quels

sont les investisseurs qui prêtent aux États ? » A laquelle il répond : « des banques ». En posant cette question et en y répondant, le journaliste explique que pour renflouer les caisses vides, les États doivent prélever des milliards de dollars sur leurs budgets nationaux, un argent qui leur sera imputé plus tard sous forme de dettes. Ainsi « la boucle est bouclée » : l'argent des états sert à remettre sur pied des banques qui, en prêtant à des états en faillite leur demande des taux d'intérêts excessifs. Le journaliste avance alors l'idée que « à ce stade, il ne s'agit plus de "pure spéculation " mais de vol en bonne et due forme ». Ainsi le journaliste soutient tout au long de son argumentaire, la thèse qu'il a feint de nier au début, d'où le titre de « conspirationnisme ». En procédant de la sorte l'énonciateur journaliste fait en sorte que la question posée au début fasse écho à l'ensemble du texte. Ce qui a pour effet de faire partager avec le lecteur sa vision critique des marchés financiers qui, selon lui, fonctionnent selon des mécanismes d'une absurde complexité : les marchés boursiers aidés par des chefs d'État occidentaux qu'ils ont élus et des dirigeants politiques, ont entraîné le monde dans une crise financière aux conséquences désastreuses.

Dans l'extrait suivant, l'éditorialiste ne feint pas de demander l'approbation de ses lecteurs mais leur autorisation :

« Retour sur l'interdit

Faut-il reparler du SILA 2010 et de l'interdiction de participation faite aux éditeurs égyptiens ? Le coup de colère légitime exprimé, hier dans ces colonnes, par un consœur y incite résolument. Il faut d'autant plus en parler que les pouvoirs publics, représentés dans ce cas de figure par la ministre de la Culture, donnent l'impression de ne pas être concernés. Au nom d'une présumée «souveraineté» du commissaire du SILA, auteur de l'interdit !... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4794 du mardi 7 septembre 2010)

Dans cet extrait l'éditorialiste revient sur l'interdiction de participation adressée par le commissaire du SILA (Salon International du Livre d'Alger) aux éditeurs égyptiens. Sous le couvert de cette question directe, le journaliste reprend le questionnement d'un tiers (« dire rapporté » : Charaudeau 1997) : certains médias algériens, en l'occurrence, qui avaient dénoncé plusieurs fois l'interdiction faite aux éditeurs égyptiens de participer au salon international du livre d'Alger. L'enjeu de la question est donc de mettre en scène un débat qui investit l'espace médiatique algérien pour le développer ensuite par le biais de l'éditorial. Pour ce faire, le journaliste exploite les virtualités dynamiques de la syntaxe interrogative pour solliciter l'autorisation du public d'en reparler encore une fois. Dès lors, il suffit de se référer au titre de l'article pour inférer que la réponse à la question posée est *oui* :

réponse confortée par les deux arguments avancés par le journaliste sur un ton qu'on peut qualifier de péremptoire, avec la modalité adverbiale « résolument » et la formule déontique « il faut d'autant plus en parler ».

Mais en envisageant la question autrement, la réponse pourrait être *non* et nous aurions un cas de *prétérition*. Ce procédé d'amplification lui permet de marquer encore plus son désaccord et son indignation envers cette décision politique. Il lui permet aussi de faire réagir les lecteurs sur l'importance du sujet et surtout sa gravité, on peut donc y voir « une astuce rhétorique qui associe de force le public à la pensée de l'orateur » (Robrieux, 2001 : 110). Par cette stratégie rhétorique, le journaliste arrive à créer une connivence avec ses lecteurs tout en les interpellant sur un sujet déjà traité par un tiers (sa consœur, entre autres) et fait en sorte qu'il soit impératif de le reprendre.

Dans l'extrait suivant, le journaliste ne reprend pas le questionnement d'un tiers connu mais celui d'une entité inconnue (une masse anonyme) :

« Temps de benêts

De manière régulière et souvent dans des situations dramatiques pour les Palestiniens se pose la question de l'utilité de la Ligue arabe. Sa capacité d'agir de manière active et positive et d'exprimer clairement au monde et donc aux États-Unis les vues des opinions publiques arabes est nulle.

Il ne reste que son jeu négatif dont on vient d'avoir l'illustration à travers le soutien apporté par le «Comité de suivi du processus de paix à la Ligue arabe» - quelle dénomination pompeuse ! - aux négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens. La belle affaire !... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4685 du lundi 3 mai 2010).

Le texte commence par une interrogation indirecte exprimée par la phrase « se pose la question », dans laquelle le journaliste ne problématise pas en rapportant le questionnement d'une masse connue et délimitée (l'espace public algérien) mais en orchestrant sa propre préoccupation dans une scénographie énonciative dans laquelle il emprunte la voix d'un tiers-parlant inconnu. En procédant de la sorte, l'énonciateur éditorialiste fait appel à l'ensemble des énonciateurs qui se préoccupent de la cause palestinienne afin de « soutenir son jugement qui est toujours subjectif, mais se veut objectif ou persuasif » (Lee, 1999 : 90). Aussi ces derniers sont-ils convoqués pour authentifier son propos et donner plus de poids à la thèse qu'il défend.

En donnant à l'interrogation une forme directe, on aurait l'énoncé *de manière régulière et souvent dans des situations dramatiques pour les Palestiniens, se pose la*

question, à quoi sert la Ligue arabe ? Dès lors qu'elle est formulée de la sorte, la question est rhétorique et propose comme médiateur de rhétoricité l'idée de répétition exprimée dans l'expression « de manière régulière et souvent dans des situations dramatiques ». Aussi elle aurait comme réponse implicite à *rien*. Effectivement en avançant dans ces deux arguments consécutifs que « sa capacité d'agir de manière active et positive et d'exprimer clairement au monde et donc aux États-Unis les vues des opinions publiques arabes est nulle », et qu'« il ne reste que son jeu négatif dont on vient d'avoir l'illustration à travers le soutien apporté par le « Comité de suivi du processus de paix à la Ligue arabe », le journaliste reformule la réponse implicite et la développe.

En outre en affirmant sur un ton qu'on pourrait qualifier de péremptoire que le rôle de la Ligue arabe est « nulle » encore plus, il est « négatif », confère à son argumentation un exposé de vérités indiscutables. Ce qui va dans le sens de Koren (1996) qui avance l'idée selon laquelle « l'acte de parole qui consiste à montrer ostensiblement ses certitudes à autrui a de fortes chances de les lui imposer. L'assurance est troublante et communicative quand elle est mise en scène de main de maître » (Koren 1996 : 87). En d'autres termes, cette stratégie discursive permet à l'auteur du texte d'imposer indirectement son opinion.

Dans l'exemple suivant, l'auteur suggère une réponse assertive aussitôt après la lecture de la question, développée indirectement dans l'argumentation :

« Un G20 sans objet

Qui se souvient des avancées de la démocratie mondiale proclamées au plus fort de la crise mondiale lors des sommets du G20 de Londres en avril 2009 et de Pittsburgh en septembre de la même année ?

[...] Personne n'attend de décisions significatives de la réunion de Toronto. [...] Le G20 n'est donc qu'une instance purement consultative, dont la signification est plus symbolique que réelle. Il faudra probablement attendre une autre crise majeure provoquée par les États-Unis et leurs alliés occidentaux pour redonner du souffle à un cadre aujourd'hui sans objet... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4732 du dimanche 27 juin 2010).

Grâce à une intonation descendante, avec une note élevée sur le morphème interrogatif placé en tête de phrase et initiant cet article, l'éditorialiste signe une entrée en matière particulièrement dynamique sur un mode énonciatif proche de la provocation. En effet par cette question rhétorique, cet énonciateur défie tout lecteur de se souvenir des G20 passés. La force de l'interrogation figurée est donc liée ici au fait qu'elle invite les lecteurs à donner, de façon spontanée, la réponse implicite

désirée qui est dans ce cas *personne* et à partager par cet effet son opinion. A ce sujet, Herman & Jufer (2001) soutiennent qu'« en utilisant "personne", l'éditorialiste crée une communauté fictive dont il transmet l'opinion ou la réaction – il s'agit évidemment de la sienne – face à une situation précise. (...) Cette communauté fictive se veut universelle et inclut de force le lecteur ». D'ailleurs le journaliste valide la réponse dans le troisième paragraphe en énonçant « personne n'attend de décisions significatives de la réunion de Toronto ». Puis il la développe sous une forme interrogative dans la question qui ouvre le paragraphe qui suit « qu'attendre donc d'une réunion du G20 qui ressemble fort à une opération de relations publiques pour le conseil d'administration du monde ? » et sous une forme assertive dans l'épilogue « le G20 n'est donc qu'une instance purement consultative (et) un cadre aujourd'hui sans objet ». Se répétant dans le texte sous différentes formes, cet exorde représente un tremplin argumentatif utilisé pour valider la thèse qu'il défend, qui consiste à soutenir que *la session du G20 annoncée va connaître le même sort que les précédents*. Ce procédé rhétorique s'adresse au pathos des lecteurs et les engage dès lors à ratifier le contrat de connivence auquel les invite le journaliste en vue de les persuader.

Dans l'exemple qui va suivre, la stratégie discursive repose sur le fait que le journaliste ne répond pas par une assertion mais par une autre question :

« Question grave

L'agrément d'un parti politique serait un «problème politique qui se traite dans un cadre politique et non administratif». Sans être des puristes et sans occulter les parts d'impondérables propres à la «démocratie spécifique», ceux qui enseignent le droit en Algérie ont dû sursauter en lisant la déclaration du ministre de l'Intérieur. Comment en effet expliquer aux futurs juristes du pays que l'application d'une loi encadrant un droit reconnu constitutionnellement à tous les citoyens soit soumise à une appréciation politique... du pouvoir en place ? Devront-ils, lorsqu'ils enseigneront certaines lois, expliquer à leurs étudiants que les articles fixant les conditions de l'exercice de telle ou telle activité – on n'ose pas dire «liberté» - sont nécessaires mais qu'ils ne suffisent pas à exercer ce que la loi permet de manière formelle ?... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4745 du Lundi 12 juillet 2010).

Le texte précédent commence par un court exorde, qui utilise le conditionnel et les guillemets pour traduire la posture ironique du journaliste envers les nouvelles procédures requises pour l'agrément d'un parti politique. L'énonciateur journaliste développe cette stratégie d'accroche en imaginant et en anticipant l'extrême surprise (« ont dû sursauter ») des enseignants de Droit après la lecture des déclarations du

Ministre de l'intérieur. En proposant cette scénographie, le journaliste met en scène ce que Barry (2002 :284) appelle le « discours relaté anticipé ». C'est « un phénomène énonciatif, qui consiste à anticiper sur la réplique de l'interlocuteur (« comment prendre »). C'est une forme de conjecturation de la parole » (Ibid.). Ainsi le journaliste intègre « à sa production discursive une image de la parole qu'il prête à son interlocuteur » (Ibid.). Cette réaction dictée par le contexte textuel est « potentiellement prévisible » (Ibid.). Aussi dans la mise en œuvre de cette même stratégie discursive, le journaliste encode deux questions consécutives dans lesquelles il anticipe l'impact néfaste que pourraient avoir les nouvelles procédures exigées pour l'agrément d'un parti politique, sur le travail pédagogique futur des enseignants de droit. Seulement il ne répond pas par une assertion comme il l'a fait dans le cas précédent, mais par une autre question qui la reformule. C'est ce qui nous donne les correspondances entre les différentes parties de chacune de ces questions :

Les parties de la première interrogation	Les parties de la deuxième interrogation
Comment en effet expliquer aux futurs juristes du pays	Devront-ils, lorsqu'ils enseigneront certaines lois, expliquer à leurs étudiants
l'application d'une loi encadrant un droit reconnu constitutionnellement à tous les citoyens	les articles fixant les conditions de l'exercice de telle ou telle activité – on n'ose pas dire «liberté»
soit soumise à une appréciation politique... du pouvoir en place ?	sont nécessaires mais qu'ils ne suffisent pas à exercer ce que la loi permet de manière formelle ?

En procédant de la sorte, l'éditorialiste exprime encore plus son indignation, son dépit ou sa colère envers les déclarations du Ministre de l'intérieur concernant l'agrément d'un parti politique, qui constituent une atteinte aux libertés individuelles.

3.2. L'interrogation dans le corps du texte

Comme nous l'avons déjà mentionné, le recours aux énoncés interrogatifs dans le corps de l'argumentation devient beaucoup plus massif par rapport au début des éditoriaux. C'est ce qui nous amène à postuler que les figures discursives de l'interrogation, dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran, se répartissent surtout entre la narration et la confirmation.

3.2.1. Dans la narration

Comme le préconisent les livres de Rhétorique classique, le journaliste aborde la narration avant d'amorcer l'argumentation, c'est le cas des deux extraits suivants :

« Un cri dans le désert

[...] Réda Hamiani a relevé «le gonflement exponentiel du budget d'équipement de l'État...Les dépenses sont passées d'un volume annuel de 453 milliards de dinars en 2002 à 2.814 milliards de dinars en 2009». Ces dépenses, selon les patrons, ne profitent que marginalement aux entreprises nationales. Ils n'ont pas tort. Le budget d'équipement est alloué de fait aux entreprises étrangères et donc aux importations. Ces opérateurs dépités constatent que le gouvernement qui s'alarme de la dérive des importations est le principal responsable de la situation. Pourquoi essayer de freiner par des mesures bureaucratiques la hausse irrésistible des importations, alors que l'on mène une politique économique qui les encourage fortement ? Le FCE ne peut que noter que la main gauche ignore ce que fait la main droite, dans ce qui apparaît comme l'illustration sans équivoque de la politique de gribouille... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4671 du jeudi 15 avril 2010)

Dans cette narration l'éditorialiste du Quotidien d'Oran présente un exposé critique des faits relatifs à l'économie algérienne. Pour ce faire, il rapporte au style direct les préoccupations de Réda Hamiani, président du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) basées sur l'état des lieux concernant « le gonflement exponentiel du budget d'équipement de l'État ». En effet il relève que ces dépenses « sont passées d'un volume annuel de 453 milliards de dinars en 2002 à 2.814 milliards de dinars en 2009 », et qu'elles « ne profitent que marginalement aux entreprises nationales ». Enfin, les patrons du FCE réalisent-ils amèrement que même si l'état algérien « s'alarme des dérives des importations », il en est le principal responsable. Et pour marquer cette situation paradoxale, absurde, le journaliste encode la question rhétorique « pourquoi essayer de freiner par des mesures bureaucratiques la hausse irrésistible des importations, alors que l'on mène une politique économique qui les encourage fortement ? ».

Structurée autour d'une opposition, cette interrogation reformule et surtout amplifie l'image paradoxale et contradictoire que renvoie l'Etat Algérien. Aussi cherche-t-elle à interpeller un public qu'il souhaite se constituer en témoin afin d'accuser un ON qui réfère, selon le cotexte, au gouvernement algérien. En posant cette question dans la narration, l'énonciateur journaliste arrive à désobjectiver son

propos en l'appuyant par l'assertion suivante qui apparaît à la fin du paragraphe : « ce qui apparaît comme l'illustration sans équivoque de la politique de gribouille ». À l'instar du précédent extrait, le journaliste aborde un exposé orienté des faits avant d'introduire l'argumentation, ce qui a l'avantage de préparer le lecteur à recevoir favorablement la thèse. Seulement ici, il ne pose pas une question pour amplifier un fait mais dans le but de le remettre en question :

« Pas sérieux du tout !

[...]Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar, Hamad Ben Jassem Al-Thani, qui préside ce comité, a souligné que les négociations directes ou indirectes ne donneront aucun résultat tant que «Netanyahu est là». Pourquoi faire mine d'encourager la négociation alors ? «Pour prouver au monde que nous sommes pour la paix». Le responsable qatari a ajouté qu'une lettre allait être envoyée au président américain Barack Obama, exposant «comment nous voyons tout processus de paix ou de négociation directe» ! La belle affaire, comme si «le monde» (dans la bouche d'un dirigeant arabe, cela veut dire les États-Unis) ne savait pas qui veut la paix et qui ne la veut pas ! Que dit M. Amr Moussa ? Qu'il sait que M. Netanyahu n'est pas sérieux, que les Israéliens mènent un jeu politique qui consiste à gagner du temps ? Mais on y va quand même à ces négociations directes pour prouver au monde qu'Israël n'est pas sérieux ! En définitive, ce sont les Arabes qui ne sont pas sérieux !... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4761 du samedi 31 juillet 2010).

En rapportant, dans l'extrait précédent, les propos du Ministre des Affaires étrangères du Qatar et président du « Comité arabe de suivi de l'initiative de paix » Hamad Ben Jassem Al-Thani, l'énonciateur journaliste montre que la participation de ce dernier ainsi que du « Président Palestinien » Mahmoud Abbas aux négociations « directes ou indirectes » n'a pas de sens car elles « ne donneront aucun résultat tant que "Netanyahu est là " ». Ainsi lorsque il questionne en disant « pourquoi faire mine d'encourager la négociation alors ? », c'est dans le but de montrer qu'il ne la cautionne pas et qu'il conteste l'attitude absurde et paradoxale de Hamad Ben Jassem Al-Thani. D'ailleurs il y répond en rapportant au style direct ses propres propos « Pour prouver au monde que nous sommes pour la paix ».

On observe aussi que le journaliste poursuit sa stratégie de dénigrement en posant une autre question « que dit M. Amr Moussa ? ». En y répondant par une question intonative, il rapporte par la même occasion, en les raillant, les propos de son énonciateur. Puis il termine son exposé des faits en avançant que « mais on y va quand même à ces négociations directes pour prouver au monde qu'Israël n'est pas sérieux ! ». En procédant de la sorte, le journaliste montre que les actes et les paroles

de ces acteurs politiques sont absurdes et contradictoires et qu'« en définitive, ce sont les Arabes qui ne sont pas sérieux ! ». Ainsi les trois questions permettent à l'éditorialiste de porter un regard critique sur les événements et sur des tiers parlants (comportement et propos), que sont les acteurs principaux, qu'il convoque afin de les critiquer, en invitant les lecteurs de faire de même.

3.2.2. Dans la confirmation

Dans les extraits qui vont suivre, l'interrogation se situe au cœur de l'argumentation et ce pour les raisons que nous allons présenter progressivement :

« Mauvais Remake

[...] Cet anachronisme est inquiétant. Par touches successives, on a remis en question les indéniables progrès conceptuels en matière de gestion quotidienne du secteur public. Les patrons des entreprises publiques ont fini par adopter un profil bas qui contraste avec les discours officiels qui aimeraient redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement. Comment prendre des initiatives quand des actes de gestion ordinaire sont censurés par les tutelles ? C'est comme si l'on mettait des poids de vingt kilos sur le dos d'un coureur et qu'on lui demandait de battre des records de vitesse...». (Le Quotidien d'Oran n° 4659 du jeudi 1 avril 2010)

Dans cette partie l'éditorialiste du Quotidien d'Oran se propose de montrer sa position quant à la démission forcée du Directeur Général de Mobilis. En effet, en soutenant l'idée que « les patrons des entreprises publiques ont fini par adopter un profil bas qui contraste avec les discours officiels qui aimeraient redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement », l'énonciateur journaliste s'indigne contre le discours contradictoire du pouvoir algérien. Et pour accentuer cette posture et l'amplifier, il introduit la question rhétorique « comment prendre des initiatives quand des actes de gestion ordinaire sont censurés par les tutelles ? ». Cette dernière reformule l'assertion qui la précède, sauf qu'il attribue clairement la première aux « patrons des entreprises publiques », et la deuxième, avec l'utilisation de l'infinif, à un sujet syntaxique inconnu qui, en se référant au cotexte, y renvoie également. Cette question qui permet au journaliste d'anticiper et d'imaginer la réaction des chefs d'entreprises publiques envers le comportement antithétique du gouvernement en place, invite les lecteurs à répondre spontanément par la négative et à soutenir qu'il est impossible de prendre des initiatives puisque chaque tentative de gestion est automatiquement entravée par le pouvoir politique en

place. Ainsi, remet-il en cause la responsabilité des autorités tout en entretenant la connivence avec le lecteur citoyen.

Mais au lieu de formuler cette conclusion sous une forme assertive, il la déguise sous le couvert d'une forme interrogative. Il revient alors au lecteur de répondre aux sollicitations du journaliste qui de fait, n'impose pas la conclusion mais la déclenche tout simplement. Pour que cette question soit plus persuasive, l'éditorialiste l'étaye à l'aide d'un exemple comparatif « c'est comme si l'on mettait des poids de vingt kilos sur le dos d'un coureur et qu'on lui demandait de battre des records de vitesse ». Par cette scénographie énonciative la question rhétorique et son cotexte immédiat arrivent à introduire une dimension ironique qui accentue considérablement la tonalité critique, par la mise en scène du comportement paradoxal des responsables politiques.

Dans l'extrait suivant la question n'anticipe pas la réaction des personnes que le journaliste défend mais celle de ceux qu'il accuse :

« Un autoritarisme sans état

[...] Benyamin Netanyahu a, lui aussi, de bonnes raisons de faire mine de croire qu'un « processus de paix » est engagé. Pourquoi s'en priverait-il, alors que grâce au lobby israélien à Washington, il a eu gain de cause contre Barack Obama qui n'évoque plus la colonisation ? Pourquoi Netanyahu bouderait-il son plaisir alors que ce processus se déroule, comme il l'a exigé, sans « conditions préalables »?... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4791 du samedi 4 septembre 2010)

L'auteur atteste dans les trois premiers paragraphes de l'article que la reprise des négociations dans le cadre du « processus de paix » entre Palestiniens et Israéliens est une fiction qui n'arrange guère les intérêts des Palestiniens, contrairement à ceux d'Israël. À cet effet le journaliste continue et avance que « Benyamin Netanyahu a, lui aussi, de bonnes raisons de faire mine de croire qu'un " processus de paix " est engagé ». Dès lors l'énonciateur journaliste enclenche les deux questions rhétoriques qui énumèrent ces raisons. Construites autour d'une opposition (« alors que »), ces interrogations consécutives sont équivalentes à des assertions dans lesquelles le journaliste suppose le comportement d'un Benyamin Netanyahu satisfait du déroulement des événements et ce pour deux raisons : la première, est que « grâce au lobby israélien à Washington, il a eu gain de cause contre Barack Obama qui n'évoque plus la colonisation » la seconde est que « ce processus se déroule, comme il l'a exigé, sans « conditions préalables ». En procédant de la sorte, le journaliste reformule deux arguments et les amplifie et

surtout explicite une posture sarcastique qui permet de mettre en scène l'absurdité de la situation qui indignent le journaliste et le révolte.

Dans l'extrait qui va suivre, le journaliste n'anticipe pas le discours de ceux qu'il accuse mais de ceux qui leur sont complices :

« Un état-voyou

[...] L'affaire est choquante pour l'opinion occidentale, qui découvre le niveau de brutalité que les Palestiniens éprouvent au quotidien. Cette action terroriste incarne parfaitement Israël et aucune propagande ne parviendra à l'effacer. Faut-il s'étonner alors des réactions hypocrites de ceux qui déplorent «l'usage excessif de la force» et qui demandent des «explications sur les circonstances» de ce carnage ? Que n'aurait-on dit dans ces capitales «civilisées» si cette agression avait été le fait de l'Iran ? Si un convoi humanitaire avait été attaqué au Darfour par l'armée soudanaise ?

Certains analystes s'interrogent sur l'ampleur du massacre. S'agirait-il d'incompétence du commandement ou de la conséquence de l'impréparation de troupes paniquées ? Quel que soit le peu de respect pour une soldatesque formée aux exactions sur les civils, il est difficile d'abonder dans ce sens. L'assaut israélien a été prémédité et les victimes étaient précisément désignées. Le scénario justificatif présenté par les Israéliens est simplement absurde. Il n'y avait pas la moindre arme à feu sur des navires passés au peigne fin par les autorités des ports de départ, en Turquie, en Grèce et à Chypre. Accréditer la thèse farfelue de soldats poignardés ou victimes d'armes qui leur ont été arrachées et retournées contre eux relève de la pure ingénuité... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4710 du mardi 1 juin 2010).

Dans cet article écrit le lendemain de l'agression en Méditerranée orientale de l'armée israélienne contre le « Navi Marmara », l'éditorialiste traite Israël d'« état-voyou » (d'où le titre) et son armée de lâche, de criminelle et de sauvage. Empruntant une tonalité critique contre Israël - l'enfant chéri de la culpabilité occidentale -, l'énonciateur journaliste accuse en même temps les médias israéliens et leurs relais de vouloir occulter la brutalité de cet acte. À telle enseigne qu'il va leur rétorquer que « cette action terroriste incarne parfaitement Israël et aucune propagande ne parviendra à l'effacer ». En procédant de la sorte, il anticipe leurs discours et vise à contrecarrer leurs réactions. D'ailleurs il continue son assaut énonciatif en formulant quatre questions consécutives dans le seul but d'accentuer cette dimension persuasive.

La première et la dernière cherchent à dénoncer ces médias qui, par une propagande bien rodée, visent à détourner l'opinion publique de ce massacre, en posant sur la scène médiatique internationale les mauvaises questions et en

préméditant les faux débats. En effet dans « faut-il s'étonner alors des réactions hypocrites de ceux qui déplorent " l'usage excessif de la force " », le journaliste interpelle le lecteur en vue de l'amener à répondre spontanément par la négation. Mieux encore dans « certains analystes s'interrogent sur l'ampleur du massacre. S'agirait-il d'incompétence du commandement ou de la conséquence de l'impréparation de troupes paniquées ? », le journaliste révèle l'ampleur de la complicité avec Israël auquel on trouve, comme toujours, toute les raisons possibles et unimaginables pour le disculper et le soutenir. D'ailleurs dans les deux autres questions, le journaliste dénonce, en anticipant leurs réactions, l'ambivalence du discours des « capitales " civilisées ", si cette agression avait été le fait de l'Iran ou si un convoi humanitaire avait été attaqué au Darfour par l'armée soudanaise ». Par la suite, il propose une argumentation, énoncée sur un ton assertif, qui vient en écho réfuter toutes ces stratégies propagandistes occidentales visant à innocenter Israël et à le soutenir.

« L'assaut israélien a été prémédité et les victimes étaient précisément désignées. Le scénario justificatif présenté par les Israéliens est simplement absurde. Il n'y avait pas la moindre arme à feu sur des navires passés au peigne fin par les autorités des ports de départ, en Turquie, en Grèce et à Chypre. Accréditer la thèse farfelue de soldats poignardés ou victimes d'armes qui leur ont été arrachées et retournées contre eux relève de la pure ingénuité. »

Par la même occasion cette série d'assertions vise à empêcher toute réaction de la part des médias occidentaux et à dénoncer encore plus leur complicité avec Israël. Contrairement au premier extrait de cette partie, la question ne vient pas, dans l'exemple suivant, reformuler un argument, elle sert plutôt à l'illustrer :

« Jets de caillasses contre les livres

Les livres égyptiens interdits de participer au Salon international du livre d'Alger ! Quelle mauvaise décision ! Oui, le commissaire du SILA a totalement tort d'ostraciser les éditeurs égyptiens.

Contrairement à ce qu'on a pu lire ici et là, ce n'est pas faire preuve de respect envers les Algériens que de faire barrage à des livres venus d'Égypte. On n'a même pas envie de rappeler que les relations entre les Algériens et les Égyptiens ne se résument pas à un match de football, à des jets de pierres et à des commentateurs télévisuels voyous. On s'attend surtout à ce que des acteurs de la culture en Algérie fassent preuve de plus de hauteur de vues que tous les énergumènes qui ont œuvré à jeter de l'huile sur le feu.

[...] Au demeurant, le commissaire du SILA aurait pu s'informer plus sérieusement et constater qu'ils ont été nombreux les intellectuels égyptiens – ces auteurs de livres qu'on veut nous empêcher de voir ! – à s'insurger contre les

manipulations de leurs médias. Pourquoi ne pas avoir vu et entendu les Gamal El Ghitani, Ahmed Fouad Negm et leurs semblables, dignes représentants de la culture de leur pays, pour focaliser sur des commentateurs de football de bas niveau ?

[...] Fallait-il donc qu'une rencontre liée au livre, qui dépend entièrement de notre volonté, soit empêchée sous de piteux arguments ? Faut-il dès lors exiger désormais que les rencontres culturelles et les salons du livre soient gérés par des organisations internationales pour éviter ces situations affligeantes ? [...] On ne va pas faire semblant de douter que le commissaire du SILA est «souverain». Mais on se doit de rappeler qu'un gouvernement – donc le ministère de la Culture – n'est pas fondé à rester silencieux face à cet outrage manifeste à la culture. Le climat actuel étant au dirigisme, on ne saurait trop conseiller à la ministre de la Culture d'agir et de faire preuve d'autorité pour corriger une faute grave commise contre la culture algérienne. Cessons de tout abîmer ! ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4781 du lundi 23 août 2010)

Après avoir montré explicitement qu'il est contre la décision prise par le commissaire du Salon international du livre d'Alger concernant l'interdiction de participation des éditeurs égyptiens, l'éditorialiste demande à ce dernier ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la culture en Algérie de faire preuve de plus de hauteur de vues et de ne pas tomber dans le piège de « certains commentateurs télévisuels voyous » qui ont œuvré à jeter de l'huile sur le feu. D'ailleurs et en s'associant à l'ensemble des algériens, cet énonciateur journaliste reproche au Commissaire du SILA de ne s'être pas plus sérieusement informé « et constater qu'ils ont été nombreux les intellectuels égyptiens – ces auteurs de livres qu'on veut nous empêcher de voir ! – à s'insurger contre les manipulations de leurs médias ». En utilisant un NOUS inclusif l'éditorialiste convoque une autre fois l'ensemble des algériens et les implique pour qu'ils prennent position comme lui. Et pour illustrer ses propos et les renforcer, il lui adresse la question dans laquelle il cite les noms de ces intellectuels « pourquoi ne pas avoir vu et entendu les Gamal El Ghitani, Ahmed Fouad Negm et leurs semblables, dignes représentants de la culture de leur pays, pour focaliser sur des commentateurs de football de bas niveau ? » En effet cette question permet au journaliste d'adresser un reproche à ce responsable et une critique tout en lui indiquant ce qu'il fallait faire.

Cette implication continue avec une série de questions rhétoriques qui demandent autant d'investissement de la part des lecteurs. En énonçant la relative « qui dépend entièrement de notre volonté », l'éditorialiste précise que ni lui ni les lecteurs ne sont capables de changer la situation. Les seuls « actants » sont le directeur du SILA et le ministère de la Culture à qui il intime l'ordre suivant :

« Cessons de tout abîmer ». D'ailleurs il indique auparavant que : « le climat actuel étant au dirigisme, on ne saurait trop conseiller à la ministre de la Culture d'agir et de faire preuve d'autorité pour corriger une faute grave commise contre la culture algérienne ». Ainsi, met-il en avant la passivité et la soumission de la tutelle.

Les fonctions de la question dans l'exemple qui va suivre sont différentes de celles qui précèdent car elle assure la liaison entre différents arguments :

« Le révélateur IDE

[...] La dérive des importations a confirmé, s'il en était besoin, la priorité donnée par les entreprises étrangères à la commercialisation sur l'investissement. Le coup de vis bureaucratique aux importations a été perçu comme un revirement « dirigiste ». Certains de ces observateurs mettent sur le compte de l'aisance financière algérienne ce virage qualifié parfois de « brutal ». De fait, le manque de lisibilité de l'approche algérienne est probablement l'une des raisons de l'attentisme des investisseurs. Serait-ce la seule ? A l'évidence, non. Il est vrai que les conditions d'accueil, objectives et subjectives, de l'Algérie sont loin derrière celles de ses voisins immédiats par exemple. Mais le déficit d'image du pays est également lié, soutiennent des experts, à des choix de partenaires de médiocre qualité, dans des créneaux extrêmement visibles. Le choix de partenaires effectué sur la base de leur notoriété et de leur réputation. [...] Mais au-delà, ce qui pose problème est l'approche globale officielle vis-à-vis des investissements. Comment voudrait-on que les étrangers viennent investir sur le marché national alors que les Algériens ne le font pas ? Ces derniers préfèrent nettement le créneau ô combien confortable du tout-import. La rentabilité du commerce est telle qu'il est inintéressant de se risquer dans des opérations autrement plus complexes... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4724 du jeudi 17 juin 2010).

Après avoir exposé certaines raisons qui expliquent le peu d'enthousiasme des entreprises étrangères à venir installer leurs structures de production en Algérie, l'énonciateur journaliste poursuit son parcours argumentatif en avançant une autre preuve. Et pour marquer la transition entre les différents arguments avancés, il introduit la question suivante « le manque de lisibilité de l'approche algérienne est probablement l'une des raisons de l'attentisme des investisseurs. Serait-ce la seule ? ». Et en assurant la fonction des deux positions énonciatives (production et réception), il y répond par « à l'évidence, non ». Dès lors, il apparaît qu'en encodant des interrogations sous la forme syntaxique de couples questions-réponses assurés par un seul locuteur réel, l'éditorialiste utilise la figure rhétorique de la *subjection*, qui « est un procédé qui consiste à présenter une affirmation sous la forme question-réponse, dans un simulacre de dialogue entièrement pris en charge par l'énonciateur » (Robrieux, 2001 :115).

Dès lors en assénant une affirmation que le lecteur ne peut pas contester, l'éditorialiste l'oriente dans la direction argumentative souhaitée tout en empêchant toute réfutation de sa part. Par un enchaînement d'arguments, cette stratégie discursive qui insère la syntaxe de l'interrogation dans l'argumentation permet de dynamiser l'échange. Puis continuant son assaut énonciatif, le journaliste pose la question « comment voudrait-on que les étrangers viennent investir sur le marché national alors que les Algériens ne le font pas ? ». Le journaliste, dans ce cas n'utilise pas cet énoncé pour appuyer un argument mais comme argument à part entière auquel il donne une forme interrogative. Dans le passage suivant le journaliste utilise l'interrogation dans l'altercation :

« Renversant

Que les religieux traditionnalistes et les islamistes réagissent aux exigences «photographiques» - ni barbe ni hidjab - du passeport biométrique, on s'y attendait un peu. Dans un domaine où ce sont les Américains qui sont en train de fixer la «norme», les islamistes qui veulent voyager - et cela ne manque pas - devront faire avec.

Mais à trop exiger, le gouvernement est en train d'élargir la contestation bien au-delà de la réaction, très prévisible, des islamistes. Autant les caractéristiques de la photo peuvent relever d'une exigence objective de l'identification du porteur du document, autant les questions auxquelles nous sommes conviés de répondre sont absurdes. Le Big Brother algérien qui pointe semble faire de l'absurde une chose normale. Si les documents officiels que nous collectons à grand-peine ne suffisent pas et qu'il nous faut trouver un témoin qui nous connaît depuis deux ans pour le confirmer, cela veut dire que rien ne va plus. En toute logique absurde, on pourrait exiger de ce témoin de démontrer à son tour qu'il est bien ce qu'il est et donc de ramener un témoin qui le connaît depuis deux ans pour certifier qu'il est...

Et puis, si l'on a un témoin, quel besoin donc d'avoir une administration qui délivre des documents officiels ? L'autorité chargée de délivrer les documents administratifs n'est-elle pas un témoin qualifié, documenté et qui plus est assermenté ? Si l'on est coupable de ne pas avoir conservé les noms, prénoms des camarades du contingent - l'auteur de ces lignes en fait partie et ne conserve en mémoire que des prénoms et parfois des surnoms qu'on aimait se donner dans les chambrées -, on risque d'être privé de passeport. Comment faire ? ». (Le Quotidien d'Oran n° 4665 du jeudi 8 avril 2010)

En parcourant le titre de l'éditorial, le lecteur se prépare à lire un événement « renversant », ce qui se confirme dès les premières lignes de l'article. En effet avec la formule « que ... on s'y attendait un peu. (...) Mais à trop exiger, le gouvernement est en train d'élargir la contestation bien au-delà de la réaction, très prévisible, des islamistes », le journaliste attise l'effet de suspens déjà déclenché dès le titre. Puis

continuant son parcours énonciatif, il avance que si le fait de poser des conditions concernant la photographie du détenteur du passeport biométrique répond à « une exigence objective de l'identification du porteur du document », répondre à certaines questions absurdes est insupportable. D'ailleurs il explicite sa posture envers sa cible avec « le Big Brother algérien qui pointe semble faire de l'absurde une chose normale ». Puis il poursuit avec cette même posture en imaginant les situations invraisemblables que pourrait engendrer une telle procédure. Telles qu'il « nous faut trouver un témoin qui nous connaît depuis deux ans pour confirmer (qui nous sommes), cela veut dire que rien ne va plus ». Ou bien « en toute logique absurde, on pourrait exiger de ce témoin de démontrer à son tour qu'il est bien ce qu'il est et donc de ramener un témoin qui le connaît depuis deux ans pour certifier qu'il est... ». Comme nous le voyons le journaliste utilise des expressions comme « rien ne va plus » ou bien encore « en toute logique absurde » sans même prendre la peine de terminer la phrase tant ce raisonnement absurde ne mène nulle part. Et pour exprimer l'ampleur de son exaspération, indignation et colère face à ces situations inconfortables et absurdes dans lesquelles se trouve le citoyen algérien désirant obtenir son passeport, l'énonciateur journaliste déploie toute une batterie de questions consécutives, sans réponse :

« Et puis, si l'on a un témoin, quel besoin donc d'avoir une administration qui délivre des documents officiels ? L'autorité chargée de délivrer les documents administratifs n'est-elle pas un témoin qualifié, documenté et qui plus est assermenté ? Si l'on est coupable de ne pas avoir conservé les noms, prénoms des camarades du contingent - l'auteur de ces lignes en fait partie et ne conserve en mémoire que des prénoms et parfois des surnoms qu'on aimait se donner dans les chambrées -, on risque d'être privé de passeport. Comment faire ? »

Ces questions sont certes énoncées sans réponse mais le lecteur peut facilement en inférer une. Ces dernières devraient faire l'objet d'un consensus, transformant les deux premières interrogations en assertions, véhiculant des messages qu'il adresse aux responsables politiques pour leur montrer l'absurdité de cette décision. En outre en utilisant comme sujet syntaxique un ON inclusif dans « si l'on a un témoin... » et « si l'on est coupable... », le journaliste s'adresse, tout en s'incluant, à un public qui est pris à témoin et qui met en cause la responsabilité d'un tiers (le ministère de l'intérieur). Dans cette altercation, le journaliste participe ainsi à l'élan d'indignation citoyen face à cette nouvelle mesure, qu'il trouve d'ailleurs abusive. Un cas similaire se présente dans l'éditorial suivant :

« Ils sont plus de 10.000, ils n'en voient qu'un !

[...] Ils sont plus de 10.000 prisonniers, dont de très nombreux mineurs, mais la civilisation n'en voit qu'un, Shalit, et ne s'attriste que pour lui. Ne croyez pas que la France s'inquiète pour Shalit en raison de sa citoyenneté française. Le «mal nommé» Salah Amouri est un citoyen français qui avait 20 ans au moment de son arrestation par Israël. Il a «fêté» ses 25 ans début août dans une geôle israélienne, et il ne suscite aucun intérêt de la part des officiels français.

Les gens civilisés peuvent-ils s'intéresser à ceux qui sont dans les prisons de Shatà, Be'er Shéva, Asel Shéva, Shéva, Hédarim, Talmond Nafhà, Askalan, El Ramlah, Navi Teritsa, Majido, Naqab, Ofar, Atlét ? Peuvent-ils avoir un peu de compassion pour leurs familles qui souffrent et peinent ? Bien sûr que non, et il y aura toujours quelque cynique civilisé pour essayer de nous dire qu'Israël étant une «démocratie et un État de droit», ces milliers de Palestiniens sont à leur juste place. Et qu'après tout, c'est la loi de la guerre... Qui ne doit pas s'appliquer au soldat Shalit !

La civilisation n'est pas informée de ce qui se passe ? On peut lui suggérer des sites très documentés qui montrent clairement que la Palestine occupée compte le plus grand nombre de prisonniers politiques du monde. Que l'usage de la torture y est légalisé, que les détentions sans jugement sont légion et que des centaines de familles sont sans nouvelles des leurs. ...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4786 du dimanche 29 août 2010)

Dès le titre « ils sont plus de 10.000, ils n'en voient qu'un ! », le journaliste explicite une prise de position qui accroche les lecteurs et les intrigue car ils ne connaissent pas les référents des deux pronoms personnels (ils). En faisant un travail cotextuel, ils attribuent le premier aux milliers de prisonniers palestiniens « dont de très nombreux mineurs », et le second aux occidentaux, alliés d'Israël, qui ne s'inquiètent que pour le sort d'un seul soldat nommé Shalit.

En continuant avec la même posture, il avance « ne croyez pas que la France s'inquiète pour Shalit en raison de sa citoyenneté française », il y a en fait un deuxième prisonnier français auquel les officiels français ne prêtent pas la même importance pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas les mêmes origines. En effet ils se préoccupent de Shalit car il est d'origine israélienne tandis qu'ils ne montrent même pas « une once d'inquiétude ou de compassion » à l'égard de Salah Amouri, qui est lui aussi français, mais de confession musulmane.

Poursuivant son parcours énonciatif, l'auteur pose dans une sorte d'altercation deux questions successives. Adressées à la partie adverse, ces dernières vont dans la même direction argumentative « les gens civilisés peuvent-ils s'intéresser à ceux qui sont dans les prisons de Shatà, Be'er Shéva, Asel Shéva, Shéva, Hédarim, Talmond

Nafhà, Askalan, El Ramlah, Navi Teritsa, Majido, Naqab, Ofar, Atlét ? Peuvent-ils avoir un peu de compassion pour leurs familles qui souffrent et peinent ? ». À ces questions il répond de manière appuyée « bien sûr que non » dans le but de raffermir son indignation face à la duplicité du « monde civilisé » avec Israël. Puis en adoptant une posture ironique, il développe cette idée tout en rapportant les propos de « quelque cynique civilisé » qui avancent que : « ...ces milliers de Palestiniens sont à leur juste place. Et qu'après tout, c'est la loi de la guerre... Qui ne doit pas s'appliquer au soldat Shalit ! ».

L'énonciateur journaliste poursuit son assaut énonciatif avec une posture sarcastique dans « la civilisation n'est pas informée de ce qui se passe ? On peut lui suggérer des sites très documentés qui montrent clairement que la Palestine occupée compte le plus grand nombre de prisonniers politiques du monde... ». Cet énoncé explicite la colère du journaliste qui justifie le ton adopté se rapportant à l'expression « la civilisation » et aussi le fait que la question soit posée à la troisième personne du singulier. Avec cette stratégie discursive l'énonciateur arrive à minimiser l'importance de son interlocuteur et à le ridiculiser et arrive aussi à dénoncer ce double langage envers des citoyens qui ont pourtant les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits, tout en exaltant les lecteurs à adopter une posture critique envers Israël et ses alliés.

On trouve aussi dans notre corpus un cas d'interrogation utilisée en digression. En effet dans l'article qui sera développé plus loin, intitulé « une curieuse admonestation¹⁴⁵ » l'éditorialiste procède, avec une série de questions, à un décalage qui modifie le ton général de l'article passant d'une posture critique à une posture humoristique d'indignation.

3.3. L'interrogation dans l'épilogue

Notre objectif consiste à montrer dans les passages qui vont suivre que l'éditorialiste du Quotidien d'Oran peut aussi aligner des interrogations dans les épilogues de ses articles :

« Redressez le FCE !

[...] Certains la «voyaient venir». Les critiques émises par le président du FCE à l'égard de la politique économique du gouvernement étaient devenues par trop

¹⁴⁵ Le Quotidien d'Oran n° 4728 du mardi 22 juin 2010

irritantes, alors qu'elles auraient pu être une opportunité pour engager un vrai débat national. Le départ des managers publics, dans un contexte si particulier, va sans doute faire perdre au FCE son caractère de forum où les entrepreneurs publics et privés se rencontrent et discutent.

[...] A l'évidence, en économie comme en politique, on a des difficultés à admettre des avis divergents ou critiques. Pourquoi les managers publics choisissent de quitter le FCE alors qu'ils auraient pu exiger un débat ouvert et se faire, éventuellement, les défenseurs de la politique du gouvernement ? C'est comme si le FCE allait subir à son tour un «redressement»... L'incite-t-on à se saborder purement et simplement ? Qui y gagne ? Les changements de cap brusques de la politique économique nationale ont été coûteux en termes d'images. Ce qui arrive - et adviendra - au FCE n'est pas de nature à l'améliorer». (Le Quotidien d'Oran n° 4988 du Jeudi 6 mai 2010).

L'auteur commence cet épilogue en manifestant une posture critique envers un pouvoir algérien qui a « des difficultés à admettre des avis divergents ou critiques ». D'ailleurs après avoir entendu quelques critiques de la part du « Président du FCE à l'égard de la politique économique du gouvernement », les managers publics ont choisi de partir. Ces derniers ont raté « une opportunité pour engager un vrai débat national ». Ainsi pour amplifier ce sentiment et exprimer encore plus son étonnement et son incompréhension envers un tel comportement, l'énonciateur journaliste introduit une série de trois questions successives auxquelles il ne donne pas de réponse et qui utilisent comme mots interrogatifs : pourquoi, comment, qui. Cette scénographie énonciative prend la forme d'un monologue qui, tout en formulant des hypothèses, sert à focaliser sur l'idée de soupçon et la suspicion sur le pouvoir en place désigné par le pronom ON et accusé en filigrane de vouloir éventuellement redresser le FCE (d'où le titre), ce qu'il trouve d'ailleurs abusif. C'est ainsi qu'il incite le lecteur à se poser à son tour les mêmes questionnements pour probablement trouver leurs réponses dans les prochains numéros.

Dans l'extrait suivant, le journaliste n'adresse pas cette série de questions aux lecteurs - même si indirectement elles adressent aussi un message au pouvoir en place - pour les faire participer à ses questionnements/ hypothèses mais aux responsables politiques concernés :

« Questions pour un plan

[...]Il faut espérer que cette nouvelle phase d'injection de capitaux publics dans l'économie soit l'occasion d'une modification qualitative de la démarche. Les entreprises algériennes, publiques ou privées, auront-elles le beau rôle dans une pièce dont le premier acte s'est joué globalement sans leur présence ? Quelle est la part de ce programme allouée à la mise à niveau des entreprises, au renforcement de leurs moyens ? Quid des incubateurs de start-up qui pourraient

trouver dans ce méga-programme l'opportunité de lancer une nouvelle génération d'opérateurs ? ... (Le Quotidien d'Oran n° 4705 du mercredi 26 mai 2010) ».

Après avoir salué tout au long du début du texte l'orientation sociale, notamment en direction des jeunes, du programme d'investissements pour la période 2010-2014, adopté lors d'une réunion du Conseil des ministres sous la présidence du Chef de l'État, l'énonciateur journaliste manifeste son inquiétude et sa préoccupation quant à son efficacité. En effet, en avançant qu' « il faut espérer que cette nouvelle phase d'injection de capitaux publics dans l'économie soit l'occasion d'une modification qualitative de la démarche » le journaliste montre qu'il appréhende que ce plan budgétaire ressemble à son prédécesseur. Et pour expliciter ce sentiment, il propose une série de trois questions successives auxquelles il ne donne guère de réponse, qu'il adresse directement aux responsables. Ces interrogations sont en fait des reproches déguisées en des demandes de clarifications et des précisions concernant les modalités de cette programmation en termes d'allocation des budgets et de modes de sélection des partenaires.

Dans l'extrait qui va suivre, le journaliste ne s'adresse pas au gouvernement pour lui exposer ses propositions tout en lui demandant des comptes mais pour lui adresser un message :

« Hallucinogène

[...]De fait, sans vouloir trouver des circonstances atténuantes à qui que ce soit, force est de reconnaître que la rente est un formidable hallucinogène. La sensation de puissance que confère le pétrole est terriblement trompeuse. Aucun pays producteur, à la notable exception de la vertueuse Norvège, n'a réussi à construire un modèle économique viable. Pourtant, il n'existe pas de fatalité. La Hollande, qui a donné son nom à la pathologie provoquée par le commerce de ressources fossiles, est parvenue à sortir du guêpier de l'argent facile et des politiques à courte vue. Ce qui est vrai à La Haye ne le serait-il pas à Alger ? »(Le Quotidien d'Oran n° 4792 du dimanche 5 septembre 2010).

En reprenant littéralement le titre « Hallucinogène » dans l'avant dernier paragraphe du texte, l'énonciateur éditorialiste récapitule en avançant que la rente pétrolière d'un pays ne procure qu'un effet dopant « terriblement trompeur » incapable d'assurer son développement économique. Malgré cela il choisit de clore son article par une note optimiste qui manifeste l'attitude d'une personne qui ne laisse pas de place à la fatalité, quant à l'avenir de son pays. En donnant l'exemple de la Hollande qui « est parvenue à sortir du guêpier de l'argent facile et des

politiques à courte vue » causé par « commerce de ressources fossiles », il stipule que tout est possible. Et pour transmettre ce sentiment au pouvoir en place, il l'interpelle indirectement en lui posant une question qui opère une ouverture vers le futur pour exprimer l'idée que tout reste à faire, et rien n'est impossible, que ce qui est vrai à La Haye le serait aussi à Alger. Notons que le journaliste a eu recours au conditionnel et à la négation afin de donner à son énoncé un aspect hypothétique moins contraignant que la question.

Contrairement à l'extrait précédent, le journaliste n'adresse pas un message optimiste mais le contraire :

« Aller à Canossa

[...] Les Arabes «modérés» attendent, dit-on, ce que vont donner les négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens. Qui donc attend vraiment quelque chose de ces fausses négociations ? Si le sort de l'UPM en est tributaire, autant prononcer son oraison. (Le Quotidien d'Oran n° 4697 du lundi 17 mai 2010). »

En commençant son épilogue par les « Arabes " modérés " attendent, dit-on, ce que vont donner les négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens », le l'énonciateur journaliste montre qu'il ne partage pas leur optimisme. Ainsi il adopte un ton pessimiste qui remplace l'optimisme exprimé dans l'extrait précédent. Et pour expliciter ce sentiment, il pose une question rhétorique qui utilise comme marqueur de rhétoricité le passage « attend vraiment quelque chose de » qui suggère comme réponse implicite *personne n'attend vraiment quelques choses de ces fausses négociations*. Aussi, dans le but d'empêcher toute réfutation de la part des lecteurs, cette scénographie énonciative qui s'adresse à eux, est-elle renforcée par la réponse donnée par le journaliste : « si le sort de l'UPM en est tributaire, autant prononcer son oraison ». Cela vise à accentuer la tonalité négative qu'il veut donner à la suite des événements. Cette modalité discursive permet de renforcer l'angle général du texte, tout en l'ensemencant d'une idée qui offre une ouverture sur la thèse défendue. À l'instar de l'exemple précédent, le journaliste propose un acte prédictif, sauf que celui-ci, est basé sur le doute :

« L'heure des faucons

[...] Le cours des événements actuels montre que la nature des orientations américaines n'évolue pas, quelle que soit la couleur politique du président et la tonalité du discours officiel. Le système politique américain, strictement verrouillé, est fondamentalement soumis à des intérêts très minoritaires. Les espoirs placés dans l'élection de Barack Obama ont rapidement laissé place au

désenchantement. Le credo du changement invoqué sur tous les registres n'est au final que pur artifice. Le président, comme ses prédécesseurs, est aux ordres de ceux qui l'ont installé à la Maison-Blanche et qui encadrent strictement ses politiques. Osera-t-il s'opposer aux faucons de mauvais augure qui l'entourent ? Il est permis d'en douter ». (Le Quotidien d'Oran n° 4776 du mardi 17 aout 2010)

Dans l'épilogue de cet article, l'auteur récapitule l'idée développée dans le texte, celle que les USA ont toujours été un état belliqueux, quelle que soit la couleur politique du président en place et que « les espoirs placés dans l'élection de Barack Obama ont rapidement laissé place au désenchantement ». D'ailleurs, il soutient que Barack Obama, comme ses prédécesseurs, est « aux ordres de ceux qui l'ont installé à la Maison-Blanche et qui encadrent strictement ses politiques ». Et pour montrer que rien ne va changer, il enclenche alors la question suivante : « osera-t-il s'opposer aux faucons de mauvais augure qui l'entourent ? », à laquelle il répond contrairement au passage précédent par le doute. Cette stratégie discursive de question/ réponse permet au journaliste de provoquer une question à laquelle le lecteur n'a pas forcément pensé, et de lui donner une réponse. Ce qui lui permet de l'orienter dans le sens argumentatif désiré.

Dans l'extrait qui va suivre, le message du journaliste à l'entité à laquelle il s'oppose (le pouvoir algérien, les Arabes «modérés», les USA), n'exprime ni une accusation, ni une préoccupation, ni une indignation, encore moins une ouverture vers le futur mais du sarcasme voire de la moquerie :

« Retour sur l'interdit

[...] Si au ministère de la Culture on n'a pas encore pris la mesure pour savoir à quel point cette triste décision est peu judicieuse et qu'elle est nuisible, cela veut dire qu'il y a un problème sérieux. Mais si la culture est aux abonnés absents, on doit évoquer la question de la sécurité. Le ministère de l'Intérieur et les différents corps de sécurité trouvent-ils justifié que l'on puisse douter, même implicitement, de leur compétence à assurer la sécurité de quelques stands égyptiens au salon du livre ? » (Le Quotidien d'Oran n° 4794 du mardi 7 septembre 2010).

Dans cet épilogue le journaliste interpelle différents interlocuteurs, acteurs du pouvoir en place et responsables directs et indirects de l'interdiction adressée aux éditeurs égyptiens. En effet, il commence par adresser une critique à la Ministre de la culture stipulant que si elle « n'a pas encore pris la mesure pour savoir à quel point cette triste décision est peu judicieuse et nuisible, cela veut dire qu'il y a un problème sérieux ». Puis il continue son assaut énonciatif par interpeller indirectement le

Ministre de l'intérieur et les différents corps de sécurité¹⁴⁶. En convoquant leur pathos, cet énoncé cherche à les sensibiliser quitte à provoquer avec un ton sarcastique voir moqueur leur colère. En effet cette question – à laquelle il ne répond pas - instaure un doute quant à leurs capacités professionnelles « à assurer la sécurité de quelques stands égyptiens au salon du livre ». Pour le journaliste tous les moyens sont bons arriver à faire adhérer les lecteurs à sa thèse.

3.4. L'interrogation comme transition dans la disposition de l'éditorial

Dans ce qui va suivre, nous allons encore observer la manière dont l'interrogation participe de la disposition rhétorique de l'éditorial du Quotidien d'Oran mais cette fois-ci en assurant la transition entre ses différentes parties :

3.4.1. Quand l'interrogation assure la transition entre l'exorde et la confirmation

Comme nous allons l'observer, l'extrait suivant commence par un exorde dans lequel l'éditorialiste imagine le soulagement de l'ex-ministre du commerce El-Hachemi Djaaboub, qui échappe à l'obligation de se justifier face à la flambée des prix au cours du Ramadhan :

« Paroles, paroles

El-Hachemi Djaaboub, le précédent ministre du Commerce, doit être content d'échapper à l'obligation de parler et de donner un semblant d'explication à la flambée des prix annoncée de longue date pour le ramadhan. Que dire, en effet, sur un sujet éculé qui revient chaque saison avec les mêmes acteurs qui font le «grand coup» et les mêmes consommateurs, à revenus inégaux, qui n'ont pas beaucoup de choix ?

Être un «ex» pendant le mois de ramadhan est sans doute le vrai moment de consolation de tout ministre du Commerce remercié. Car, c'est un constat établi, la population, avec ses revenus de plus en plus inégaux, trouve dans ces prix arrogants affichés dans les étals, malgré les promesses des pouvoirs publics, la preuve de l'absence de l'État et de sa défaillance. Le rôle du ministre du Commerce consiste presque à essayer de boucher une grosse crue à coups de paroles mélangeant la promesse du bâton et l'aveu d'impuissance...». (Le Quotidien d'Oran n° 4772 du jeudi 12 aout 2010)

¹⁴⁶ Car au lieu de dire trouvez-vous justifier, le journaliste dit trouvent-ils justifié.

En appui à sa supposition l'éditorialiste pose la question suivante : « que dire, en effet, sur un sujet éculé qui revient chaque saison avec les mêmes acteurs qui font le " grand coup" et les mêmes consommateurs, à revenus inégaux, qui n'ont pas beaucoup de choix ? ». En utilisant la figure de la *prétérition*, cette question lui permet de passer de l'exorde à l'argumentation, et surtout de feindre de taire un propos redondant qui consiste à parler de la hausse du prix des produits de consommation durant le mois de Ramadhan, faisant en sorte que le lecteur mesure l'importance de la flambée des prix. La thèse ainsi annoncée est soutenue par la confirmation dans laquelle le journaliste énonce les arguments suivants :

- Le mois de Ramadhan est sans doute le vrai moment de consolation de tout Ministre du Commerce remercié ;
- Le rôle du Ministre du Commerce consiste presque à essayer de boucher une grosse crue à coups de paroles mélangeant la promesse du bâton et l'aveu d'impuissance.

En procédant par cette transition, le journaliste oriente le lecteur dans la direction argumentative désirée, celle qui avance que tout a été déjà dit sur le sujet, le reste ce sont des paroles (d'où le titre), expliquant ainsi la position tenue. C'est ainsi que cette partie est en position de *proposition* car elle résume le point à débattre.

3.4.2. Quand l'interrogation assure la transition entre l'exorde et la réfutation

L'éditorial du journaliste s'ouvre par un exorde qui montre l'intérêt qu'ont les sociétés étrangères et en particulier les nombreuses entreprises européennes, en crise, à avoir une part de l'énorme plan quinquennal de 287 milliards de dollars. Puis il amorce son argumentation en posant, dans l'extrait suivant, la question suivante : « les entreprises algériennes, qui ont globalement raté les précédents plans, seront-elles de la partie ou bien invoquera-t-on, encore une fois, leur manque de moyens ou de savoir-faire pour les empêcher de prétendre à une part de ce monumental gâteau ? » :

« Le facteur humain

L'énorme plan quinquennal de 287 milliards de dollars suscite, comme on s'en doute, l'intérêt des milieux économiques, en particulier chez de nombreuses entreprises européennes. Le plan algérien leur permet en effet d'espérer alimenter des plans de charge affectés par les restrictions budgétaires qui se généralisent sur le Vieux Continent. Les entreprises algériennes, qui ont globalement raté les précédents plans, seront-elles de la partie ou bien invoquera-t-on, encore une fois, leur manque de moyens ou de savoir-faire pour

les empêcher de prétendre à une part de ce monumental gâteau ? [...] Dans l'histoire économique du pays, le facteur humain n'a pas vraiment été au premier plan. Ce réajustement de perspectives, dans l'air du temps, est à saluer. Les dépenses infrastructurelles servent indéniablement à l'amélioration du bien-être général, mais le fameux «développement humain» ne peut être mené à bien par les seules vertus du béton. » (Le Quotidien d'Oran n° 4709 du lundi 31mai 2010).

L'enjeu de la question est de savoir la place des entreprises locales dans cet énorme plan quinquennal. Aussi en leur donnant une posture de victime, l'énonciateur éditorialiste récuse les arguments avancés contre elles dans le passé. D'ailleurs dans le segment « invoquera-t-on, encore une fois leur manque de moyens ou de savoir-faire ? », il s'interroge, en faisant allusion à des arguments présentés contre elles qui lui semblent fallacieux. Dans ce cas il défend l'idée que tout porte à penser qu'on ne libère pas assez les initiatives des entreprises algériennes et donc des jeunes cadres afin de leur donner l'occasion de prouver leurs compétences et d'acquérir de l'expérience. Cette posture critique annonce la thèse qu'il réfute dans le fait que « les dépenses infrastructurelles servent indéniablement à l'amélioration du bien-être général, mais le fameux " développement humain " ne peut être mené à bien par les seules vertus du béton ». Ainsi, la question marque-t-elle la transition tout en annonçant l'orientation qu'il veut donner à son argumentation.

3.4.3. Quand l'interrogation assure la transition entre la narration et la confirmation

Après un court exorde et un exposé des faits qui installe le lecteur dans l'ambiance générale de l'ouverture à Vienne de la 54^e assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le journaliste pose la question suivante : « en quoi une résolution «non contraignante et purement symbolique» demandant à Israël de signer le TNP peut-elle troubler le sommeil de M. Barack Obama et d'autres dirigeants européens ? » :

« Une logique «civilisée» bien singulière

Les États-Unis et les pays européens n'aiment pas trop que les pays arabes, soutenus par les pays non alignés, prônent, comme l'année dernière, une résolution «symbolique» au niveau de l'AIEA demandant à ce qu'Israël signe le traité de non-prolifération nucléaire. Les agences de presse évoquent une «atmosphère lourde» à l'ouverture, hier à Vienne, de la 54^e assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En quoi une résolution «non contraignante et purement symbolique» demandant à Israël de signer le TNP

peut-elle troubler le sommeil de M. Barack Obama et d'autres dirigeants européens ? Le porte-parole du département d'État américain, Phillip Crowley, n'a pas craint de se moquer de la vérité en affirmant qu'Israël a pleinement «coopéré avec l'AIEA». Le plus difficile à comprendre est son assertion - qui est devenue la ligne des Occidentaux - selon laquelle il n'existe pas «de bases pour un débat à l'AIEA» sur l'arsenal nucléaire d'Israël... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4805 du mardi 21 septembre 2010)

Cet énoncé amplifie le ton sarcastique de l'auteur («troubler le sommeil de M. Barack Obama»), auquel il a déjà fait allusion dans l'exorde, à propos de l'attitude des États-Unis et des pays européens qui «n'aiment pas trop que les pays arabes, soutenus par les pays non alignés, prônent, comme l'année dernière, une résolution «symbolique» au niveau de l'AIEA demandant à ce qu'Israël signe le traité de non-prolifération nucléaire». Cette introduction permet au journaliste de développer une argumentation qui soutient que les USA et les principaux pays occidentaux adoptent une politique de «deux poids deux mesures» qui pénalise l'Iran, un pays sur lequel pèse des soupçons» d'avoir une «intention» de se doter de l'arme nucléaire face à un autre état qui possède déjà au moins deux cents exemplaires. Introduisant l'argumentation, cette scénographie énonciative sert à sensibiliser les lecteurs en vue de prendre conscience sur la pression qui pèse sur tout pays pouvant potentiellement menacer les intérêts géopolitiques américains et de ses alliées.

Dans l'extrait suivant le journaliste assure une autre fois la transition entre un exposé des faits et la suite de l'argumentation sauf que cette fois-ci il n'y a pas d'exorde :

«L'interminable comédie des négociations

Les «dirigeants de Ramallah» ont accueilli l'émissaire américain George Mitchell venu les presser d'entrer dans des négociations directes avec Israël. Pour la forme, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a demandé des «clarifications» sur la colonisation juive et sur Jérusalem-Est. Est-ce vraiment nécessaire de demander des clarifications à M. Obama, soucieux de préparer les élections du mid-term et qui n'a pas hésité à qualifier Netanyahu «d'homme de paix», prêt à prendre des «risques pour la paix»? Sans omettre de le féliciter pour avoir «allégé» le blocus de la bande de Gaza. Barack Obama n'est pas loin de reprendre la propagande israélienne grotesque sur les états bien achalandés de Gaza...». (Le Quotidien d'Oran n° 4750 du dimanche 18 juillet 2010)

Le texte commence par un exposé orienté des faits («pour la forme») stipulant qu'avant d'entrer dans des «négociations directes avec Israël», les dirigeants de

Ramallah » et à leur tête Mahmoud Abbas ont demandé plus de détails sur « sur la colonisation juive et sur Jérusalem-Est ». Pour introduire l'argumentation le journaliste poursuit directement le cours de son énonciation par la question « est-ce vraiment nécessaire de demander des clarifications à M. Obama, soucieux de préparer les élections du mid-term et qui n'a pas hésité à qualifier Netanyahu " d'homme de paix ", prêt à prendre des " risques pour la paix " ? ». En invitant le lecteur à répondre par la négative, le scripteur assure une transition qui lui permet de développer une thèse qui va insister sur « l'interminable comédie des négociations ».

Un cas similaire se présente dans l'éditorial « Un G20 sans objet »¹⁴⁷ sauf que dans ce cas la question ne relie pas chronologiquement les différents faits, mais elle procède par une marque de transition entre le passé et le futur. Ainsi, en commençant son article par la question « qui se souvient des avancées de la démocratie mondiale proclamées au plus fort de la crise mondiale lors des sommets du G20 de Londres en avril 2009 et de Pittsburgh en septembre de la même année ? », l'auteur interpelle les lecteurs sur des événements passés tout en les relatant puis il introduit une argumentation qui défend l'idée que ce G20 connaîtra le même sort.

3.4.4. Quand la question assure la transition entre la réfutation et la confirmation

Comme nous allons le montrer dans l'extrait suivant, l'éditorialiste expose, le long des cinq premiers paragraphes, des arguments qui traduisent sa posture critique envers la politique économique algérienne actuelle :

« Incertitudes

[...] Dans un système peu productif et exagérément structuré sur la rente pétrolière, la seule variable sur laquelle peuvent agir les autorités face aux aléas économiques externes, est celle qui consiste à comprimer les transferts vers l'extérieur. Restreindre les importations, limiter les exportations de devises et protéger ainsi, vaille que vaille, des réserves de change dont le niveau, encore élevé pour l'instant, risque d'être affecté par une éventuelle baisse sérieuse des prix du pétrole. Cela fait-il une politique économique ? Non, car il s'agit surtout d'un dispositif de sauvegarde à minima qui permet de préserver – pour combien de temps ? - ce qui peut l'être. La seule réponse effective serait de créer les conditions pour relancer l'investissement et la production. C'est, on a fini par le comprendre, plus facile à dire qu'à faire...». (Le Quotidien d'Oran n° 4699 du mercredi 19 mai 2010).

¹⁴⁷ Le Quotidien d'ORAN n° 4732 dimanche 27 juin 2010.

Dans cet éditorial le journaliste développe un argumentaire dans lequel il dépeint une image assez négative de l'économie algérienne (« notre économie ») qui n'arrive pas à trouver sa voie. Ainsi il explique que depuis l'indépendance, elle est passée d'un « dirigisme autoritaire subi dans les années 70 » à une « ouverture à tous crins » dans les années 90. Le gouvernement algérien renonce plus tard à cette politique, freinée par la crise économique mondiale des années 2000 et cela malgré « un épais matelas de réserves de change ».

Sans doute on peut remarquer que pour marquer la transition entre la thèse qu'il rejette et la thèse qu'il propose, le journaliste énonce la question suivante : « cela fait-il une politique économique ? ». Aussitôt après avoir répondu par la négative « non », il introduit une subordonnée causal « car il s'agit surtout d'un dispositif de sauvegarde a minima qui permet de préserver ce qui peut l'être ». La question posée dans cet extrait et l'affirmation assénée relèvent de stratégies discursives visant d'une part à empêcher toute réfutation de la thèse défendue de la part des lecteurs et d'autre part à les orienter dans la direction désirée. Dès lors après avoir mis en avant les aspects négatifs des différentes politiques économiques précédentes, il en propose une autre, dans le seul but de partager sa vision d'une politique économique idéale pour l'Algérie qui lui assurera prospérité et développement.

3.4.5. Quand l'interrogation assure la transition entre l'argumentation et l'épilogue

L'éditorialiste du Quotidien d'Oran présente tout au long de l'éditorial les différents arguments qui défendent que les USA et ses alliés veulent à tout prix attaquer l'Iran, quitte à inventer des preuves. Par ailleurs, en avançant que personne ne peut oublier le pathétique Colin Powell, le secrétaire d'État de George Bush « exhibant au Conseil de sécurité une sorte de capsule métallique censée être un élément central d'une arme de destruction massive irakienne », le journaliste compare cette situation avec celle de la deuxième guerre du Golfe et insinue, que ce n'est pas nouveau pour un pays comme les USA qui, vu son passé belliqueux est capable d'utiliser la même stratégie politique pour légitimer l'attaque contre l'Iran. Puis en poursuivant son parcours énonciatif, il pose, comme nous allons le voir dans l'extrait suivant, deux questions :

« Parole d'espion

Le chef de la CIA, institution qui a l'indiscutable mérite de confirmer systématiquement sa réputation discutable, a solennellement déclaré que l'Iran avait la capacité de fabriquer deux bombes nucléaires. Le maître espion a omis de préciser la puissance des deux bombes que la république islamique avait la capacité de produire.

[...]Que pèsent deux bombes atomiques face aux deux cents ou trois cents ogives israéliennes et aux milliers de têtes nucléaires occidentales ? Quel ayatollah, aussi illuminé soit-il – même si les événements depuis trente ans ont prouvé que le régime iranien était très rationnel – se risquerait à une confrontation nucléaire qui signifierait mécaniquement la pulvérisation du pays ?

M. Panetta, en sinistre porteur de fausses nouvelles, se moque donc ouvertement du monde. Il n'a peut-être pas tort : l'expérience montre qu'à force d'être répété, un mensonge finit par être accepté comme vérité d'évidence par une opinion matraquée par la propagande. Pourtant, il ne s'agit là que de stratégie à court terme. En dépit de leur histoire récente, les Américains, ivres de puissance, sont convaincus de leur capacité à gérer les suites de leurs agressions. On l'a vu hier au Viêt-Nam, on le voit aujourd'hui en Irak et en Afghanistan. ». (Le Quotidien d'Oran n° 4734 du mardi 29 juin 2010)

Aussi au lieu d'asserter que « deux bombes atomiques face aux deux cents ou trois cents ogives israéliennes et aux milliers de têtes nucléaires » ne pèsent rien et qu'aucun « ayatollah (...) ne se risquerait à une confrontation nucléaire qui signifierait mécaniquement la pulvérisation du pays », il pose ces deux questions. Ces dernières sont en fait des assertions qui marquent la transition entre la partie argumentative et l'épilogue. En effet avant de clore son argumentaire il avance ces deux arguments pour commenter la politique extérieure occidentale qui se livre à une sorte de laxisme extrême envers Israël et à une guerre diplomatique permanente envers l'Iran. Puis il récapitule en reprenant sa thèse « M. Panetta, en sinistre porteur de fausses nouvelles, se moque donc ouvertement du monde ». En utilisant dans ce cas cette modalité, le journaliste arrive, en imposant indirectement au lecteur ses réponses, à introduire la péroraison, tout en faisant de lui un allié dans l'élaboration de son raisonnement. Ces deux questions deviennent de facto deux arguments de poids qui participent de l'échafaudage de sa thèse.

Un cas similaire se présente dans l'extrait suivant dans lequel la question assure la transition entre l'argumentation et l'épilogue :

« L'empire du ridicule

[...] La Turquie, dont neuf ressortissants ont été assassinés durant le raid israélien, réaffirme quant à elle que « toute enquête menée unilatéralement par Israël n'aura pour nous aucune valeur ». Est-il besoin de préciser que la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale partage ce point de vue ? Le bruyant concert d'approbations occidentales est destiné à masquer autant que faire se peut l'indignation de tous ceux pour qui le droit doit fondamentalement régir les relations internationales. Au-delà, cette rafale de soutiens est significative. Le message principal du soutien occidental à une manœuvre grossière est parfaitement reçu par l'opinion arabe et internationale : Israël peut tout commettre, il aura droit à toutes les circonstances atténuantes et, au final, sera assuré de l'impunité... ». (Le Quotidien d'Oran n° 4722 du mardi 15 juin 2010)

Dans l'extrait précédent, l'éditorialiste affirme qu'Israël vient d'annoncer la création d'une commission d'enquête pour plancher sur l'assaut meurtrier de son armée contre la flottille de la paix aux premières heures du 31 mai 2010. Cette nouvelle a suscité, comme d'habitude, le soutien des pays occidentaux pro-israéliens et un désaveu de part de la Turquie qui a perdu lors de cette attaque neuf de ses ressortissants et qui défend pour cette raison l'idée que « toute enquête menée unilatéralement par Israël n'aura pour nous aucune valeur ». En affirmant qu'elle n'est pas la seule à penser cela, l'éditorialiste enclenche une question rhétorique sous forme de prétérition « est-il besoin de préciser que la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale partage ce point de vue ? ». Ainsi, invoque-t-il le soutien d'un tiers parlant c'est-à-dire « la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale » pour authentifier ses propos et pour leur donner plus de poids. En amenant les lecteurs à répondre par la négative, l'éditorialiste leur fait partager une évaluation qui, même si elle est inscrite sous le mode impersonnel, porte une subjectivité subordonnée en quelque sorte à une forme de généralisation. À ce point de vue il oppose, dans l'épilogue, celui des pays occidentaux pro-israéliens qu'il rapporte en avançant qu'Israël « peut tout commettre, il aura droit à toutes les circonstances atténuantes et, au final, sera assuré de l'impunité ». En faisant ce parallèle entre les deux positions et en les confrontant, l'énonciateur éditorialiste veut pousser le lecteur à penser que de tels comportements sont tellement injustes qu'ils en deviennent risibles, d'où le titre « l'empire du ridicule ».

3.4.6. Quand l'interrogation assure la transition entre la narration et l'épilogue

Comme nous allons le voir dans l'extrait suivant, le journaliste énonce une question qui permet au lecteur de passer des faits relatés à l'épilogue :

« N'est coupable que celui qui se fait prendre...

[...] «Les banques d'investissement comme Goldman Sachs n'étaient pas de simples courtiers, elles étaient les promoteurs intéressés de produits financiers risqués et complexes qui ont favorisé l'éclosion de la crise», a déclaré, fort dépité, le sénateur Carl Levine, qui préside une sous-commission sénatoriale chargée de faire la lumière sur les agissements de la banque.

Certains, à juste titre, s'étonnent de la tardive indignation de cet honorable représentant d'une institution qui a entériné toutes les déréglementations, ouvrant ainsi la voie aux dérives hyper-spéculatives et à la crise. Quid des autres banques qui déclarent aujourd'hui de substantiels bénéfices après avoir ruiné des millions de personnes ?

Le scandale inhérent au fonctionnement des marchés est la norme d'un système financier et politique qui a atteint des sommets de dévoiement. L'affaire Goldman Sachs, unique cible désignée à la vindicte populaire, ne déroge pas au principe que seuls sont coupables ceux qui se font prendre. Les autres, à l'abri du système, peuvent dormir tranquilles. ». (Le Quotidien d'Oran n° 4680 du lundi 26 avril 2010)

La « Goldman Sachs » est désignée comme l'unique responsable de l'effondrement des marchés boursiers durant l'été 2007. En effet elle est accusée « d'avoir permis à un de ses importants clients, le gestionnaire de fortunes John Paulson, de manipuler la structure d'un produit lié aux dérivés de crédits hypothécaires, et d'avoir caché aux investisseurs achetant ce produit que M. Paulson pariait sur la chute de l'immobilier ». Il est aussi accusé d'avoir maquillé les comptes publics grecs et spéculé sur l'euro. L'éditorialiste évoque aussi d'autres faits accablants : le premier est que « cinq dirigeants de la banque ont cédé leurs actions après l'annonce d'une enquête de la SEC, l'autorité de supervision des marchés (...) pour un plus de 65 millions de dollars » le second est que « le Sénat US a rendu publics des messages électroniques [compromettants] entre dirigeants de la banque ».

Après avoir relaté ces faits, le journaliste pose la question : « quid des autres banques qui déclarent aujourd'hui de substantiels bénéfices après avoir ruiné des millions de personnes ? ». C'est ainsi que le journaliste insinue le fait que cette banque ne doit pas être la seule à être accusée : plusieurs banques ont, elles aussi causé la crise des subprimes. Ainsi, la question marque-t-elle une transition entre des

faits incriminant la Goldman Sachs et un épilogue qui reformule, sur un ton ironique, récapitule la thèse de l'auteur et l'explicite. En effet, ce qui s'est passé avec cette banque n'est qu'un exemple des ravages perpétués par un « système financier et politique qui a atteint des sommets de dévoiement. L'affaire Goldman Sachs, unique cible désignée à la vindicte populaire, ne déroge pas au principe que seuls sont coupables ceux qui se font prendre » (d'où le titre). Cette note ironique qui clôturera l'éditorial montre l'absurdité et la perfidie d'un système qui, fabriquant un accusé idéal, laisse les autres coupables, à l'abri du système, « dormir tranquilles ».

3.4.7. Quand l'interrogation assure la transition entre la récapitulation et l'amplification

Après avoir exposé dans les premiers paragraphes les causes qui ont mené vers la faillite de la Grèce, l'auteur mène le lecteur vers sa thèse : *ce pays ne sera pas le dernier à subir les foudres de la crise financière*, comme le montre l'extrait suivant :

« La crise qui vient...

[...]La Grèce, qui bénéficiera finalement d'une solidarité européenne accordée à contrecœur, est le deuxième pays occidental, après l'Islande, à assumer une quasi-faillite. Sera-t-il le dernier ? Rien n'est moins sûr, tant l'importance des déficits de nombreux pays pose question.

La crise bancaire est sans doute achevée, commence celle des emprunteurs souverains. La seconde décennie du millénaire s'ouvre sur des perspectives financières - aux implications sociales et politiques - fort problématiques. ». (Le Quotidien d'Oran n° 4668 du lundi 12 avril 2010)

L'hétérogénéité qui caractérise les situations économique-financières des pays européens, justifie le fait que la crise touche certains pays plus que d'autres. C'est le cas de la Grèce qui « est le deuxième pays occidental, après l'Islande, à assumer une quasi-faillite ». Ainsi au lieu d'asserter, dans la dernière phrase de la récapitulation de cet épilogue, que la crise se propage et que ce pays ne sera certainement pas le dernier à être touché par ses foudres, il pose une question au lecteur à laquelle il donne une réponse puis une explication. En effet par l'énoncé « sera-t-il le dernier ? Rien n'est moins sûr, tant l'importance des déficits de nombreux pays pose question », l'énonciateur journaliste prépare ainsi le lecteur à recevoir sa thèse - qu'on retrouve d'ailleurs dans le titre « la crise qui vient... ». En assurant la transition entre la récapitulation et l'amplification, ce passage paraphrase l'idée que la situation se complique.

Conclusion

Malgré la situation monolocutive dans laquelle évolue l'éditorial du Quotidien d'Oran, on relève une utilisation massive des constructions interrogatives dans l'ensemble de notre corpus. En effet plus des deux tiers des éditoriaux analysés en comportent au moins une. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que cette modalité énonciative, se caractérise par l'implication systématique de l'allocutaire et donc par la création d'un effet de communion. En effet comme le soulignent Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008) « la communion s'accroît au moyen de toutes les figures par lesquelles l'orateur s'efforce de faire participer activement l'auditoire à son exposé, le prenant à parti, sollicitant son concours » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : 240).

En outre en exploitant les virtualités dynamiques de la syntaxe interrogative, l'éditorialiste de ce journal amorce des échanges et recrée une situation d'« interlocution », qui fait que ces énoncés feignent se dérouler entre lui et un lecteur/allocutaire virtuel n'ayant pratiquement aucune initiative sauf celle de répondre à ses attentes. De fait les scénographies énonciatives qui emploient des structures interrogatives sont construites de telle sorte à induire une réponse de sa part. D'ailleurs Plantin (1991) a bien remarqué qu'« avant d'être un moyen de quêter de l'information, si elle en est un, la question est un moyen discursif de transfert de la parole ; une bonne façon d'obliger quelqu'un à parler, c'est de lui poser une question » (Plantin 1991 : 78). Seulement en faisant rentrer le lecteur dans ce circuit d'interlocution, le journaliste n'attend pas de réponse de sa part. Au contraire, il fait en sorte, en posant certaines questions à certains moments de l'argumentation, de court-circuiter toute tentative de réponse de sa part. C'est ainsi qu'il va soit lui en donner, explicitement, une avec un ton, une forme, un énonciateur, une taille, etc. à chaque fois différent, soit lui en suggérer une, en faisant en sorte que la réponse soit évidente et ce avec l'apport du co(n)texte. Il peut aussi, dans une troisième configuration, laisser la question sans réponse et ce pour se dédouaner de l'absence d'explication. Notons aussi que certaines de ces constructions interrogatives sont des combinaisons de deux catégories c'est-à-dire que même si la réponse y est prédéterminée, le journaliste ajoute une réponse qui les modalise, développe, accentue, ou enfin illustre. Ce qui atteste que cet éditorialiste ne cherche guère à avoir une quelconque réponse de la part du lecteur mais simplement le déploiement de son raisonnement argumentatif.

Ainsi en assurant les deux positions énonciatives, l'énonciateur journaliste domine l'interaction en contrôlant successivement la question et la réponse. Ce procédé discursif oblige les lecteurs à raisonner et à réagir conformément à l'objet de la question tout en orientant leur pensée dans la direction souhaitée et cela même si il adopte la posture d'une personne qui ne veut pas leur imposer son opinion et qui, en plus, leur donne la parole. Cette stratégie discursive renvoie alors à un JE qui s'efface, en apparence, mais qui paradoxalement a le pouvoir de la parole et donc de persuasion. Il en résulte que le lien entre l'emploi des interrogations et une « intention d'influencer l'autre » pour reprendre la formule de Benveniste (1974 :84) est indéniable.

En procédant de la sorte, l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, assène d'une façon détournée des arguments qu'il aurait pu formuler sous une forme assertive sauf que les assertions pourraient être perçues comme l'exercice d'une supériorité hiérarchique. En effet Borillo (1981) indique que « la stratégie discursive propre à assurer le bon fonctionnement du dialogue préconise un usage modéré de l'assertion qui peut s'interpréter comme une manifestation d'autorité et produire un effet de blocage. Mieux vaut avoir recours à l'interrogation qui conserve l'apparence formelle d'une sollicitation, d'un appel à autrui, donc d'une dépendance à son égard » (Borillo 1981 : 6). En effet en posant des questions au lecteur, il l'implique fortement et ratifie le contrat de connivence installé avec lui.

Cette implication joue un rôle très important dans l'exorde car en y encodant des interrogations, l'éditorialiste enclenche différentes stratégies discursives qui visent toutes à accrocher les lecteurs à exciter leur curiosité et à les interpeller afin de leur faire lire la suite de l'article. Aussi à travers ces structures, le journaliste va problématiser, soit en rapportant des événements ou des dires qui circulent dans l'espace médiatique ou public, soit en les commentant tout en orientant la pensée du lecteur dans la direction souhaitée. Avec les questions posées, il ancre brièvement son texte dans l'actualité en donnant une idée sur le thème tout en faisant allusion - avec l'apport du titre - à sa thèse. De ce fait en provoquant un questionnement, le journaliste va donner à l'amorce de son texte une forte charge d'inattendu, il va aussi pousser le lecteur à réfléchir à propos d'un sujet auquel il n'a forcément pas pensé. C'est ce qui explique que les interrogations sont peu nombreuses dans cette partie du texte. En effet en lui réclamant, dès le début du texte, sa participation sans pour autant le laisser faire, l'acte interrogatif devient dans ce cas doublement « menaçant » : pour la face positive du journaliste/questionneur qui demande

attention, temps, participation interprétative de la part du questionné et pour la face négative du lecteur/questionné, placé dans la position du sollicité.

Dans le corps du texte les interrogations sont très fréquentes car elles permettent, tout en dynamisant l'échange, de donner aux lecteurs, l'espace d'un instant, l'impression qu'ils participent activement au raisonnement. Elles permettent également de conserver leur intérêt et d'éviter de les lasser, surtout lorsque l'argumentation est longue et que les arguments se succèdent. Cette structure permet aussi d'assener une affirmation, d'avancer un argument, de l'anticiper, de le supposer, etc. En effet, en y employant le conditionnel, le journaliste peut imaginer une situation, un comportement, les propos de différents actants participant dans l'article, afin de secouer le lecteur et lui faire toucher la gravité de la situation. L'éditorialiste peut aussi arriver par un effet de redoublement de joindre un argument à un autre, de le reformuler, de l'illustrer, de l'explicitier, etc. Cette accumulation/insistance a un effet argumentatif certain, car le corps de l'éditorial devient dans ce cas le support et le vecteur d'une rhétorique de l'amplification définie par Perelman & Olbrechts-Tyteca (2008 : 237) comme « le développement oratoire d'un sujet ». Ce procédé, indépendant « de l'exagération avec laquelle on l'associe généralement » (Ibid.), accentue une posture dans laquelle le journaliste s'indigne, raille, se moque, ironise, dénonce, s'étonne, s'indigne, etc.

Dans les épilogues le journaliste utilise cette modalité énonciative dans le but de synthétiser sa thèse, dans la partie *récapitulation*. Il vise également une intensification de la volonté de convaincre et une exacerbation de l'émotion (l'indignation, la colère, la joie, etc.) dans la partie *amplification* dans laquelle, il peut aussi jeter la suspicion sur la cible, l'accuser, lui adresser un message, un reproche, etc.

Cette mise en cause se fait plus explicitement dans *l'altercation* qui est un espace qui permet au journaliste s'adresser à un public (le lecteur-citoyen) pris à témoin, de mettre en accusation un tiers interpellé en tant que responsable d'une situation négative. Ainsi, l'énonciateur journaliste établit un rapport de complicité avec le lecteur-citoyen en l'obligeant à accepter la mise en cause. Ce type d'interrogation que l'on voit proliférer dans notre corpus permet de s'adresser directement aux personnalités ou aux institutions (chefs d'état, gouvernements, ministres, classe politique, diplomatie, etc.) avec une tonalité plus forte. Ce qui peut se faire aussi en encodant une batterie de questions qu'il laisse de préférence sans réponse ou qu'il ponctue par des points de suspension. En effet la répétition des

interrogations est proportionnelle au ton que le journaliste veut donner, à l'engagement qu'il veut investir, à l'intensification de la volonté de convaincre et l'exacerbation de l'émotion. Ainsi la modalité interrogative dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran est – à des degrés différents - fréquemment convoquée surtout dans les articles où le journaliste est spécialement emporté par un sentiment d'indignation, de colère ou d'incompréhension par rapport aux faits qu'il développe.

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé le fonctionnement et les modalités d'investissement du phénomène énonciatif de l'interrogation dans le projet argumentatif de l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, dans celui qui va suivre nous questionnerons le rôle de la composante humoristique dans l'aboutissement du même projet.

CHAPITRE 4
ACTES HUMORISTIQUES &
POSTURES AUCTORIALES DANS
L'EDITORIAL DU QUOTIDIEN D'ORAN

Introduction

Après avoir exploré, dans les chapitres précédents, quelques stratégies discursives permettant de mettre en lumière, entre autre, différentes postures auctoriales adoptées par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran, participant dans l'actualisation de son entreprise persuasive, nous allons dans celui-ci nous intéresser particulièrement à quelques-unes d'elles. En effet en faisant un balayage de l'ensemble des articles de notre corpus, nous avons relevé que celles en relation avec l'acte humoristique sont fréquemment convoquées par ce journaliste pour asseoir son argumentation.

Dès lors nous allons traiter de l'humour ou du rire comme stratégie lui permettant d'imposer sa présence dans le texte en y projetant son image et en lui conférant une valeur persuasive, car comme le dit Vaillant (2010) « le rire enclenche un processus qui conduit, par une nécessité anthropologique, à s'imaginer le rieur derrière le texte, la performance ou l'image. Le rire est donc le principal instrument de subjectivisation auctoriale » (Vaillant 2010 : 14).

Par cet acte, le rieur sait ou soupçonne la présence d'un autre rieur qui « impose un principe de relation interpersonnelle et de reconnaissance de l'autre : on rit toujours avec quelqu'un (...) pour lequel on éprouve un sentiment diffus de complicité » (Ibid.) Seulement par *rire* nous ne désignons pas, dans ce chapitre, le rire univoque, franc, mécanique et massif, mais tout « faits humoristiques » inscrits dans des situations de communication dont le contrat est variable : publicitaire, politique, médiatique, conversationnel, etc. Ces faits sont définis par Charaudeau (2006) en tant que tout acte d'énonciation destiné à « faire rire ». Or, continue-il, « le rire n'est pas toujours garant du fait humoristique. Si le rire a besoin d'être déclenché par un fait humoristique, celui-ci ne déclenche pas nécessairement le rire » (Charaudeau 2006 : 20). C'est ce qui se passe lorsque le fait humoristique accompagne une description dramatique de certains événements comme dans les caricatures de presse sur les guerres, les conflits et les drames de la vie quotidienne.

En ce qui nous concerne, parler de faits humoristiques dans la communication médiatique « suppose d'abord de restreindre le champ aux seules productions intentionnellement « humoristiques », ce qui éloigne immédiatement (...) de la question plus générale du risible et du rire » (Chabrol 2006 :7). Ces productions dissimulent une intentionnalité construite sur un décalage entre un explicite et un implicite latent. Cette superposition de voix, confère à l'acte humoristique, en tant qu'acte générique, une dimension foncièrement polyphonique que le lecteur doit

impérativement reconnaître. Toutefois, il se peut aussi, comme le précise Chabrol (2006), qu'il ne le reconnaisse pas (méconnaissance), ou qu'il le saisisse mal (incompréhension), ou encore qu'il le refuse (réduction normative). Seulement la visée de connivence, continue-il, « l'emporte nécessairement sur la visée hostile ou agressive, puisqu'il est supposé que le locuteur médiatique ne puisse se permettre d'offenser ni son lecteur destinataire, ni même ses croyances et valeurs profondes. Ici, la cible, la victime et le destinataire sont, par définition, distincts » (Ibid. 7). Dès lors la réussite de l'acte humoristique dépend de la représentation que se fait le journaliste de ses lecteurs. En effet Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008) affirment que « la connaissance de ceux que l'on se propose de gagner est donc une condition préalable de toute argumentation efficace » (Perelman & Olbrechts- Tyteca 2008 :26). Ainsi et à l'instar de Patrick Charaudeau, nous parlerons d'acte d'énonciation humoristique, qui consiste en « une certaine manière de dire, à l'intérieur de diverses situations, à des fins de stratégie pour faire de son interlocuteur un complice. Comme tout acte de langage, l'acte humoristique est la résultante du jeu qui s'établit entre les partenaires de la situation de communication et les protagonistes de la situation d'énonciation » (Charaudeau 2006 : 22).

Il apparaît dès lors que ces différents aspects de l'acte humoristique font, que même inséré dans un dispositif général d'information marqué plutôt par le sérieux, le texte de l'éditorial du Quotidien d'Oran se prête à l'humour. D'où la question suivante : comment se manifeste cela ? Explicitement ou implicitement et selon quelles modalités ? Comment s'y déploie la théorie polyphonique ? Une autre question à laquelle nous tenterons d'apporter une réponse, est de savoir où se situe et comment se manifeste la dimension argumentative des différentes figures de style, notamment l'ironie et le sarcasme qui, comme on le verra, supposent un programme de lecture (et donc d'interprétation) spécifique des editoriaux analysés axé sur la dimension idéologique du lectorat ciblé ?

Cela nous invite, dans un premier temps, à faire référence aux travaux de Bakhtine et de Ducrot. Puis nous allons, dans un deuxième temps appliquer la théorie polyphonique aux catégories de l'humour. Ce qui nous permettra pour terminer d'identifier et d'analyser l'humour dans ses différentes formes discursives (ironie, sarcasme, parodie), son ancrage dans l'éditorial du Quotidien d'Oran et surtout son rôle dans l'argumentation.

1. La notion d'humour

1.1. Vocables de l'acte humoristique

Plusieurs termes comme plaisanterie, moquerie, ironie, dérision, raillerie, parodie, sarcasme, plaisanterie, etc. qui servent à désigner l'acte humoristique, sont à la base d'une confusion. Il en résulte que même en se fiant aux définitions proposés par les dictionnaires et à leurs renvois, on appréhende rapidement la difficulté de les distinguer ou d'en faire le classement. En effet lorsque Le Robert définit l'adjectif « ironique » par « adjectif qui use de l'ironie. V. Moqueur, railleur, sarcastique. », il apparaît clairement, comme le souligne Charaudeau (2006) que « partir de ces termes pour en faire des catégories *a priori* nous mettrait face à des obstacles insurmontables : difficulté de classement, flou des définitions, prolifération des dénominations, renvois synonymiques en boucle. On peut se moquer et tourner en ridicule par ironie, dérision, loufoquerie, etc. ; on peut ironiser par dérision, faire de la dérision de façon ironique, railler avec ironie, à moins que ce ne soit ironiser en raillant. Si, en plus, on combine ces termes avec des qualificatifs du genre mordant, ravageur, caustique, cinglant, acerbe, âpre, badin, anodin, léger, bénin, ou si l'on rajoute d'autres dénominations du genre boutade, vacherie, bouffonnerie, etc., on n'est guère éclairé » Charaudeau (2006 : 20). Ces alliances usitées et usuelles sont à la base de l'amalgame entre ces différentes notions ce qui expliquerait pour beaucoup les difficultés à les cerner.

1.2. Comparaison des différents « actes humoristiques »

Si nous faisons la synthèse de la littérature sur l'humour ainsi que d'autres notions qui gravitent autour de lui, nous constatons que les définitions revêtent des ambiguïtés et qu'il se pose un problème de frontières à établir entre l'humour, l'ironie et le sarcasme, qui entretiennent des rapports assez particuliers. Certains auteurs les confondent, d'autres les opposent et d'autres encore les enchâssent et toutes ces dispositions se justifient car toutes trouvent des applications dans le langage.

Ainsi Dans le *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* d'H. Morier (1981), ironie et humour sont présentés comme des catégories distinctes. L'ironie serait axée particulièrement sur l'antiphrase, l'humour sur des oppositions qui ne seraient pas antiphrastiques ; de plus, l'humour demanderait une attitude dégagée, légère, non-sérieuse, du moins dans le paraître, l'ironie, elle, se pourrait d'une mission plus sérieuse, dénonciatrice et critique. En effet Morier (1989) avance que « l'humour est

l'expression d'un état d'esprit calme, posé, qui, tout en voyant les insuffisances d'un caractère, d'une situation (...) s'en accommode avec une bonhomie résignée et souriante, persuadé qu'un grain de folie est dans l'ordre des choses (...), alors que l'ironie serait un jugement critique de dénonciation face à l'imperfection du monde ».

Pour Robert Escarpit, en revanche, humour et ironie sont confondus ou du moins enchâssés l'un dans l'autre, ils ont en commun ce constat d'un monde incohérent et absurde qu'ils tournent en dérision, d'ailleurs « le paradoxe ironique est au cœur même de tout processus humoristique » (Escarpit 1987). Seulement cette conception de l'ironie n'est pas toujours vraie car, comme nous allons le voir dans notre corpus, certaines situations ironiques ne sont pas automatiquement paradoxales.

Par ailleurs, ironie et sarcasme (ou raillerie) sont rangés dans la même catégorie. Comme le soutiennent Dumarsais et Fontanier (1967) « l'ironie consiste à dire par manière de raillerie, tout le contraire de ce qu'on pense ou de ce que l'on veut faire penser aux autres » (Dumarsais et Fontanier 1967), cela ne se vérifie pas toujours car on peut railler sans pour autant ironiser.

Dans ses remarques sur le rapport entre humour et satire, Poumet (1990) note que « la distinction reste largement intuitive. La satire condamne, l'humour est plus anodin. La satire se pose en juge, l'humour en médiateur, etc. » (Poumet 1990 :32). Mais il reconnaît que la distinction entre ce qui est simplement humoristique et ce qui est franchement satirique est du reste difficile à faire. Mais, par-delà cette difficulté méthodologique, « les textes humoristiques sont liés aux textes satiriques dans l'économie globale d'un programme ou d'un exemplaire de la revue ; ils contribuent à façonner les conditions de réception des textes proprement satiriques » (Ibid.). Humour et satire semblent donc se situer aux extrémités opposées d'un espace commun. Ainsi, au détachement de l'humour qui met à distance, s'oppose l'engagement fort de la satire. De la même manière, à la modération de l'humour qui fait sourire, s'oppose l'agressivité et le mépris de la satire qui dénonce. Il en résulte que si l'humour relativise une certaine vision du monde, la satire cherche à provoquer une réaction de rejet chez le destinataire. De l'avis de Charaudeau (2006), la satire « pourrait être classée du côté du sarcasme puisqu'elle décrit les défauts des gens et de la société en grossissant le trait, voire en les déformant, au point d'ailleurs d'en arriver au grotesque, ce qui, soit dit en passant, distingue la satire de la parodie » (Charaudeau 2006 :31). Ainsi pour éviter cette confusion, Charaudeau

(2006,2011) propose de considérer l'humour comme notion générique englobant toutes les figures précédentes.

1.3. L'humour comme notion générique

Nous rejoignons l'avis de Charaudeau et nous postulons à cet effet que l'humour (l'acte humoristique) peut être élevé au rang de notion générique, en ce sens qu'il comprend dans sa définition « les traits généraux communs aux catégories spécifiques qui s'y trouvent incluses, chacune avec des particularités qui la définit en propre » (Charaudeau 2011). Ainsi, comme nous venons de le voir, les avis divergent quant aux caractéristiques spécifiques des catégories de l'ironie, du sarcasme, de la satire et de la parodie, etc. Le fait en est qu'elles partagent des traits génériques et ne se séparent que par des spécificités souvent difficiles à établir. Et ce n'est que dans la combinaison de ces catégories qu'apparaissent, à la fois, la possible classification d'un acte humoristique et sa particularité.

Ainsi ce qui les rassemble est qu'elles désignent toutes, selon Charaudeau (2011) des stratégies discursives qui consistent à « s'affronter au langage, se libérer de ses contraintes, qu'il s'agisse des règles linguistiques (morphologie et syntaxe) ou des normes d'usage (emplois réglés par des conventions sociales en situation), ce qui donne lieu à des jeux de mots ou de pensée. En plus elles permettent de construire une vision décalée, transformée, métamorphosée d'un monde qui s'impose toujours à l'être vivant en société de façon normée résultat d'un consensus social et culturel quant aux croyances auxquelles il adhère. Et enfin elles demandent à un certain interlocuteur (individu ou auditoire) de partager ce jeu sur le langage et le monde, d'entrer dans cette connivence de "jouer ensemble", mais un jouer qui engage l'individu à devenir autre, l'instant de l'acte humoristique, ce qui permet de dire que l'acte humoristique n'est jamais gratuit ».

2. La théorie polyphonique

2.1. Dialogisme et polyphonie chez Bakhtine

En introduisant le concept de dialogisme, Bakhtine (1929) innove dans le champ de la recherche sur le langage en inaugurant le fait que toute production langagière « monologique » unilatérale ne l'est que par sa forme extérieure et qu'en réalité elle est dialogique. En ce sens qu'elle entretient des relations avec les énoncés produits antérieurement, ainsi qu'avec ceux à venir qui pourraient produire ses destinataires, en les reprenant et /ou en les modifiant consciemment ou non. Aussi,

précise Bakhtine (1978), « le discours rencontre un autre "étranger", et ne peut éviter une interaction vive et intense avec lui. Seul l'Adam mythique abordant avec sa première parole un monde pas encore mis en question, vierge, seul Adam-le-solitaire pouvait éviter totalement cette orientation dialogique sur l'objet avec la parole d'autrui » (Bakhtine 1978 :102).

Dans la théorie de Bakhtine tout discours est doublement dialogique : il l'est une première fois, en entretenant des *relations interdiscursives* avec des énoncés antérieurement produits et une seconde fois en construisant des *relations interlocutives* avec des destinataires réels ou fictifs. Cette double influence se manifeste par la présence de différentes manières des discours d'autrui : allusion, évocation, mention, citation, discours direct, discours indirect, discours indirect libre, etc. Cette superposition de « voix » fait que le dialogisme bakhtinien intègre le concept de polyphonie. Ce dernier ne s'arrête pas à l'incorporation de plusieurs « voix » imputables à autant d'énonciateurs distincts (celles du narrateur, des personnages, des rumeurs, ou d'autres narrateurs), il peut s'étendre à diverses façons d'utilisation de la langue qui interviennent dans le discours (diversité des langues, voire diversité des styles qui se manifestent dans un discours, en particulier dans le discours romanesque). Ainsi pour Bakhtine, l'énoncé littéraire est une construction hybride qui montre des indices grammaticaux (syntaxiques) et compositionnels d'un seul locuteur mais qui intègre en réalité les locuteurs distincts (1978 :125-126), producteurs d'interdiscours.

Avec l'extension des théories de l'énonciation et dans le sillage des travaux de Bakhtine sur le dialogisme, quelques travaux se sont intéressés à cette idée de multiplicité de voix ainsi qu'aux rapports qu'elle entretient avec d'autres phénomènes langagiers dont notamment l'ironie. En se l'appropriant, Ducrot – considéré depuis les années 80 comme l'un des pionniers de cette théorie – a largement contribué au développement du concept de polyphonie énonciative envisagé comme un sous-ensemble de celui de dialogisme davantage centré sur l'interdiscours.

2.2. La polyphonie énonciative chez Oswald Ducrot

Avec une orientation pragmatico-sémantique, Ducrot (1984) développe une théorie strictement linguistique de la polyphonie et cela en considérant que l'énoncé est le résultat de l'énonciation et non pas l'acte de quelqu'un qui produit celui-ci. De fait c'est l'énoncé lui-même qui fournit des renseignements sur « (les) auteur(s)

éventuel(s) de l'énonciation » (Ducrot 1984 : 193). En d'autres termes, c'est lui qui « signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix. » (Ibid.183). En effet, ces différentes instances manifestent leur voix dans la matérialité de l'énoncé sous forme de traces explicites ou implicites : soit par l'utilisation, par exemple, des subjectivèmes soit en imposant des points de vue des personnages et des attitudes différents. Ce constat évite à Ducrot de rapporter d'avance l'énonciation à une source localisée : le sujet parlant *strico sensu* (Ibid. 179). Ainsi, en remettant radicalement en cause l'unicité du locuteur, il va à l'encontre de Benveniste (1966-1974)¹⁴⁸ qui considère que tout fait énonciatif est le produit d'un locuteur unique, sujet parlant, responsable et auteur de chaque énoncé. En posant qu'il y a polyphonie lorsqu'on peut distinguer dans une même énonciation locuteurs et énonciateurs, cet auteur fonde sa conception polyphonique du langage sur la distinction entre sujet modal, sujet parlant et énonciateur.

Ce faisant, dans cette conception, Ducrot (1984 : 171) définit les principales notions qui la fondent à savoir locuteur vs énonciateur. Ainsi il entend par « locuteur », l'être à qui l'on attribue la responsabilité d'un énoncé, « il est désigné par les marques de la première personne, celui qui est le support des procès exprimés par un verbe dont le sujet est *je*, le propriétaire des objets qualifiés de *miens*, celui qui se trouve à l'endroit appelé *ici* » (Ducrot 1989). Quant aux « énonciateurs », ce sont des instances intradiscursives qui sont des fictions discursives responsables de l'énonciation et qui sont à la source des points de vue (des positions exprimées dans le discours). Ducrot les définit comme « ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils " parlent ", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leur " paroles" » (Ducrot 1984 :204). Dans la continuité de ses recherches et après avoir distingué entre locuteur et énonciateurs, Ducrot reprend une proposition de Bally sur la différence entre *sujet parlant* et *sujet modal* (*je* comme sujet de l'énonciation et *je* comme sujet de l'énoncé). Il définit le premier comme l'être du monde et producteur effectif de l'énoncé (l'être empirique en chair et en os et qui se situe dans un en-dehors du langage), quant au deuxième, il le considère comme l'être de discours ou le sujet dans le discours qui n'est pas à proprement parler le sujet dans le monde. Cet énonciateur potentiel mis en scène, « organise la régie entre des

¹⁴⁸Au-delà des travaux de Benveniste, Ducrot conteste un postulat qui domine depuis deux siècles selon lequel : chaque énoncé possède un seul auteur qui « fait entendre une seule voix » (Ducrot 1984 :171). Ainsi en remettant en cause la question de l'identité du sujet de l'énonciation, Ducrot a eu le mérite d'avoir établi la distinction entre deux notions : le « locuteur » et l'« énonciateur ».

énonciateurs variés » (Ibid. 204-205), et leur attribue des points de vue et des attitudes. Il adopte vis-à-vis de ces derniers deux stratégies discursives (attitudes), soit il se manifeste comme énonciateurs, s'identifie à eux et prend en charge leur voix, soit il s'efface et s'en distancie les assimilant à des personnes distinctes de lui, personnes qui peuvent être ou non déterminées, créant ainsi un décalage à l'intérieur de l'énonciation.

Selon cet auteur la pluralité des locuteurs et des énonciateurs au cours d'une même énonciation est l'indice d'une polyphonie énonciative ainsi « l'objet propre d'une conception polyphonique du sens (est) de montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation la superposition de plusieurs voix » (Ibid. 183). Cette multiplicité des voix dans une même énonciation est à la base de l'actualisation d'une polyphonie qui se passe à deux niveaux : au niveau des locuteurs et au niveau des énonciateurs. La première forme de polyphonie est celle engendrée par une pluralité de locuteurs dans les cas de double énonciation, notamment discours rapporté au style direct où s'établit une hiérarchisation entre l'énonciation attribuée au locuteur du discours citant et une énonciation attribuée au locuteur du discours cité. La deuxième forme de polyphonie se situe au niveau des énonciateurs lorsque « le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur (Ibid. 204). On a donc affaire à la manifestation d'un point de vue sans énoncés délimitées, attribuable à un autre locuteur, qui fait entendre plusieurs énonciateurs avec des phénomènes de hiérarchisation et de distanciation.

En systématisant l'idée qu'un énoncé ne possède pas un seul auteur qui « fait entendre une seule voix. » (Ibid.171), Ducrot réussit à construire une théorie de la polyphonie énonciative qui a connu des applications dans plusieurs disciplines voisines, y compris celles des particularités se rapportant à plusieurs phénomènes linguistiques (négation, présupposition, discours rapporté, etc.), notamment celui de l'ironie qui a eu un éclairage quant à la dimension polyphonique.

3. La théorie polyphonique appliquée aux catégories de l'humour

Etant marqué par une intentionnalité stratégique, l'acte humoristique dissimule, selon les cas, derrière un implicite latent négatif, un explicite élogieux (l'ironie), moqueur (sarcasme), allusif (parodie), etc. « Il s'ensuit une dissociation entre le sujet énonciateur (celui qui parle explicitement) et le sujet locuteur qui se trouve derrière, dont l'intention doit être découverte » Charaudeau (2006 : 27). Du coup le discours humoristique devient un lieu où se côtoient plusieurs voix, un terrain fertile où

s'actualise donc la théorie polyphonique telle qu'elle a été développée par Bakhtine puis par Ducrot.

Dans la suite de notre analyse, nous allons nous limiter à des synthèses qui ne retiendront que certains aspects de la réflexion sur les notions précédemment citées. Autrement dit nous allons nous intéresser surtout à ceux qui sont tout particulièrement pertinentes pour notre travail.

3.1. L'ironie et la polyphonie

Le concept de l'ironie est très difficile à cerner et impossible à définir dans sa globalité. Cette difficulté vient du fait qu'il est utilisé de manière différente dans plusieurs disciplines (même dans le langage courant) et a été abordé dans plusieurs travaux sous différents points de vue. Tout cela fait de l'ironie un objet d'étude si passionnant qu'il permet d'établir des connexions entre des domaines d'études aussi divers que le sont la rhétorique, la littérature, la philosophie et la linguistique¹⁴⁹.

La question de l'ironie, qui s'est d'abord posée dans la tradition rhétorique de l'antiquité, continue d'intriguer les chercheurs à telle enseigne qu'au cours des dernières années, un nombre important de travaux se sont penchés sur ce sujet. En effet, la notion d'ironie a connu un regain d'intérêt de la part de plusieurs disciplines dont la linguistique notamment qui s'est surtout préoccupée de sa configuration : elle a été d'abord abordée à travers les mécanismes qui se déploient au niveau de l'énoncé puis de l'énonciation. Les précisions apportées par cet éclatement de la recherche ont produit des ambiguïtés, des malentendus et parfois des raccourcis. Ainsi on ne s'étonne guère du désaccord sur le statut de l'ironie surtout quand il faut répondre aux questions suivantes : s'agit-il d'un trope, d'une énonciation ou d'un type de texte ?

Comme nous l'avons vu plus haut, elle est tantôt opposée à l'humour, tantôt elle englobe tous les actes d'humour ; parfois on la définit comme une moquerie, un paradoxe ou quelque chose d'absurde, et on lui associe successivement la raillerie, la dérision, le grotesque. Enfin, de l'avis de Charaudeau (2006), la plupart du temps, « ne sont pas distinguées l'ironie courante de l'ironie socratique ou de l'ironie du

¹⁴⁹ Mentionnons les philosophes et spécialistes de la Rhétorique Grecques et Romains comme : Aristote, la Rhétorique à Herennius, Cicéron, Quintilien, Vossius ; ainsi que des auteurs plus récents : Schlegel, Kierkegaard, Jankélévitch, Grice, Searle, Prandi ; Booth, Bange, Kerbrat-Orecchioni, Sperber et Wilson, Berrendonner et enfin Ducrot. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité mais sert à illustrer la variété des horizons qui se sont emparés du phénomène.

sort. Cela ne facilite pas la tentative de définition d'une catégorie qui se caractérise par des traits qui lui sont propres » (Charaudeau 2006 :27).

Parmi les définitions qui relient l'ironie à la polyphonie, celle de Lejeune (1980) nous paraît remarquable et digne d'intérêt pour nous car elle envisage cette relation dans sa globalité. Ainsi en postulant qu'« un énoncé ironique est un énoncé par lequel on dit autre chose que ce que l'on pense en faisant comprendre autre chose que ce que l'on dit » (Lejeune 1980: 24), cet auteur propose une définition qui s'articule autour de trois points : il commence par séparer *celui qui dit et celui qui pense* puis il insiste sur le fait que celui qui dit, *dit autre chose que ce qu'il pense* et termine en énonçant que celui qui dit, *fait comprendre autre chose que ce qu'il dit*.

Ainsi l'ironie se définit-elle comme : un acte d'énonciation qui distingue entre deux instances celle qui pense implicitement, le locuteur (L) et celle qui dit explicitement, l'énonciateur (E). Il répond ainsi à la problématique polyphonique en superposant ces deux voix : celle d'un locuteur défini par Charaudeau (2011) comme « ayant une certaine identité sociale (l'humoriste en général et l'ironiste en particulier qui est à l'origine de l'intention humoristique), lequel s'institue en énonciateur ayant une identité discursive (celui qui énonce), à l'adresse d'un certain interlocuteur ayant sa propre identité sociale, via l'image d'un certain destinataire ayant une identité discursive construite par le locuteur, en visant une certaine cible ».

Cette conception polyphonique de l'ironie est partagée par Berrendonner (2001) qui y voit sa principale caractéristique. D'ailleurs il soutient que « le plus constant des caractères de cette figure n'est pas l'inversion de contenu (...) ni l'intention de railler qui lui sont reconnus par la tradition rhétorique mais le fait que l'énonciateur adopte un comportement locutoire à double antenne. » (Berrendonner 2001 :114)

En posant que l'acte d'énonciation dans lequel l'énonciateur (E) dit autre chose que ce que pense le locuteur (L), Lejeune dissocie *ce qui est dit* de *ce qui est pensé*. Cette définition rejoint ainsi celle de Charaudeau (2006) qui définit l'ironie comme un « acte d'énonciation qui produit une dissociation entre ce qui est dit et ce qui est pensé » (Charaudeau 2006 : 27). Plusieurs termes sont alors employés pour qualifier cette situation « disons, plutôt, qu'il y a discordance, et même peut-être rapport de contraire » (ibid. 28). Ces deux définitions s'opposent à la définition classique de l'ironie, issue de la tradition rhétorique, qui réduit le mode de pensée ironique à un

simple renversement de sens, dont l'antiphrase¹⁵⁰ est une des formes servant à exprimer quelque chose tout en signifiant son contraire¹⁵¹. Cette perspective traditionnelle de l'ironie est réductrice et ses insuffisances n'ont pas manqué d'être dénoncées, notamment, par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 :110) pour qui l'ironie est bien un trope, car elle relève d'une opération rhétorique en tant qu'antiphrase exprimant le contraire de ce qui est pensé du point de vue sémantique (trope sémantique). Mais elle relève également d'une opération pragmatique en tant qu'elle est une raillerie qui porte sur des valeurs axiologiques (trope pragmatique).

Un acte d'énonciation dans lequel le locuteur fait comprendre autre chose que ce qu'il dit. Ce dernier point est très important, car c'est lui qui permet de distinguer l'ironie du mensonge. En effet, « dans le mensonge, le locuteur doit faire croire au récepteur que le dit correspond au pensé » (Charaudeau 2011), ce qui n'est pas le cas de l'ironie. Dans l'ironie, le locuteur laisse entendre que le dit ne correspond pas au pensé, il correspond à son contraire. Une tension se crée donc dans un énoncé ironique entre deux voix qui coexistent et se confrontent : celle d'un « sujet énonçant » qui prend en charge littéralement un point de vue, et qui l'insère dans son propre discours et celle d'un « sujet pensant » qui s'y oppose, tout en exprimant le contraire. C'est là que se situe toute la difficulté, la complexité et l'essence même de l'ironie.

À ce niveau de la réflexion plusieurs questions se posent : comment le destinataire peut séparer les deux voix : celle du sujet pensant et celle du sujet énonçant ? Comment il discerne la distance programmée par le locuteur pour que ce dernier ne se voit pas attribué le point de vue de l'énonciateur ?

Pour répondre à ces questions, commençons par reprendre Maingueneau (1987) qui soutient que « les problèmes liés au repérage de l'ironie n'ont rien d'accessoire : il est en effet de l'essence de l'ironie, de susciter l'ambiguïté » (Maingueneau 1987 : 71). Selon la stratégie discursive du créateur de l'énonciation, le destinataire peut plus au moins facilement déceler cette intention ironique¹⁵². Pour lui faciliter la tâche, il lui fournit des indices. Ces derniers sont nombreux et de différentes natures : on cite, entre autres, les indices paraverbaux (intonation, mimique, clin d'œil), co-textuels (commentaires métalinguistiques (dit-il ironiquement), les modalisateurs, les

¹⁵⁰ En tant que procédé linguistique, l'antiphrase peut aussi donner lieu à diverses catégories discursives telles le mensonge ou le paradoxe.

¹⁵¹ Cette réduction de l'ironie à une figure antiphrastique est souvent utilisée comme une sortie de secours souvent évoquée pour se tirer d'affaire, comme un passe-partout servant à nier l'interprétation de l'interlocuteur des paroles que l'on vient de proférer.

¹⁵² Cette situation est valable pour l'ensemble des actes humoristiques.

distanciateurs (guillemets, point d'exclamation, points de suspension, « sic », « censé », typographie). C'est grâce à ces éléments que le lecteur peut saisir quelque incongruité dans ce qu'il lit, de façon à ne pas prendre un énoncé ironique à la lettre.

En l'absence de tels indices, les voix sont alors cachées dans l'arrière-plan du discours et c'est là que nous parlons de *tension ironique*, comme dans le cas de tout trope, entre le propre et le figuré ou plus exactement entre l'explicite et l'implicite¹⁵³. Se tisse alors une sorte de relation entre l'être le paraître. Le locuteur prend le risque de ne pas être compris par le destinataire pour qui il ne restera qu'à se référer au dispositif communicationnel et énonciatif pour dissocier, le Je-locuteur du Je-énonciateur. Ce qui lui permettra de s'impliquer encore plus dans le jeu de découverte du sens caché.

Une autre question qui se pose est la suivante : pourquoi le journaliste met-il en scène un autre énonciateur auquel il attribue la responsabilité de ses dires ? Pourquoi ne les prend-il pas en charge ? Une des réponses qu'avance Charaudeau est qu'« il y a donc un enjeu de jugement sur le monde, et je précisais que dans l'ironie, l'énoncé dit par l'énonciateur se présente toujours comme une appréciation positive masquant l'appréciation qui est pensée par l'auteur, et qui donc est toujours négative » (Charaudeau 2011) et comme le disent D. Sperber et D. Wilson « l'ironie véritable est échoïque, et elle vise avant tout à ridiculiser l'opinion à laquelle elle fait écho » (Sperber & Wilson 1989 : 361). En d'autres termes, pour qu'un énoncé ait un caractère ironique, il faut qu'il fasse écho à l'opinion de l'interlocuteur ou d'un tiers « associé à une attitude de moquerie ou de désapprobation » (Sperber & Wilson 1989 : 361). De cette définition, il ressort que la plupart des analystes voient l'ironie comme un geste agressif envers une cible bien déterminée. D'autres auteurs comme Berrendonner (1981 :224) préfèrent y voir une attitude défensive destinée à déjouer certaines sanctions attachées aux normes de l'institution langagière, et nous y ajoutons les normes et la censure imposées par le pouvoir politique en place.

3.2. Sarcasme et polyphonie

Contrairement à l'ironie qui elle, a fait l'objet de plusieurs travaux et réflexions, le sarcasme (raillerie) n'a en revanche guère bénéficié de définition

¹⁵³ Ce point très important explique la difficulté de classer l'ironie en tant que figure de pensée ou trope car les figures de pensée se distinguent des tropes dans la mesure où, contrairement à ces dernières, elles peuvent éventuellement ne pas être décodées sans que la compréhension de l'énoncé en souffre.

propre. Si l'on consulte *Le Petit Robert*, on peut lire : le sarcasme est une « moquerie, raillerie insultante. V. dérision – trait d'ironie mordante » et l'ironie est la « la manière de se moquer (de quelqu'un ou de quelque chose) en disant le contraire de ce qu'on veut exprimer. V. raillerie. ». Dans ce contexte, qu'il adopte une posture sarcastique ou ironique, le sujet parlant est dans les deux cas moqueur ; sauf que dans le premier cas, qualifié d'« ironie mordante », il est plus agressif et plus violent. Cette comparaison est très intéressante car elle représente l'un des traits importants qui sépare le sarcasme et l'ironie, et qui tient dans le rapport entre le dit et le pensé. En effet comme tout acte humoristique, ces deux catégories participent du même processus énonciatif dans lequel apparaît une dissociation entre ce qui est dit explicitement et ce qui est laissé entendre sauf que lorsque le dit est positif et le pensé est négatif, c'est un cas d'ironie. Lorsque le dit et le pensé sont négatifs, c'est un cas de sarcasme. Charaudeau (2013) exprime cette distinction en soutenant que « dans les deux cas, il se produit une dissociation entre le dit et le pensé, mais l'ironie la radicalise dans un rapport d'opposition, et la raillerie dans un rapport d'hyperbolisation » (Charaudeau 2013 :35)

Ce caractère outrancier atteste que dans cette catégorie d'énonciation, le récepteur n'occupe pas la même position que dans le cas de l'ironie. En effet celle-ci « met l'interlocuteur dans un piège, parce qu'elle appelle celui-ci, même quand il en est la cible, à reconnaître le jeu de masquage et d'inversion entre le dit et le pensé, ce qui à la fois valorise le locuteur et incite l'interlocuteur à jouer sur le même terrain (tout jeu sur le langage est un partage d'intelligence). Tandis que « le sarcasme, (...) est en décalage avec la bienséance. Il dit ce qui ne devrait pas se dire (...) et par là il met l'interlocuteur mal à l'aise : sa face s'en trouve affectée » (Ibid. 36).

3.3. Parodie et polyphonie : cas de l'éditorial du Quotidien d'Oran

La troisième catégorie de l'humour que nous allons voir est la parodie. Elle est définie par Charaudeau (2006) comme étant « une catégorie faisant également partie du processus d'énonciation (...). En effet, parodier un texte c'est écrire – ou parler – comme un texte déjà existant, en en changeant quelques éléments de sorte que le nouveau texte ne puisse pas être totalement confondu avec le texte de référence. La parodie s'affiche comme telle, c'est-à-dire comme un texte qui imite un original sans passer pour cet original » (Charaudeau 2006 : 31-32). Cette multiplicité de voix montre que cette figure discursive sert à brouiller les sources énonciatives. À cet effet Maingueneau (2005) avance l'idée selon laquelle « du point de vue de l'embranchement énonciatif, une parodie est nécessairement non embrayée : il s'agit de

généralisations qui ne s'ancrent pas dans la situation d'énonciation particulière et dont la source énonciative est effacé » (Maingueneau 2005 : 148).

Ce procédé est rarement utilisé par l'éditorialiste du quotidien d'Oran. Nous pensons que cela s'explique par le fait que le journaliste évite toutes les situations dans lesquelles une incompréhension s'installerait chez les lecteurs du journal, c'est-à-dire dans le cas où il fait référence à des intertextes qu'ils ne connaissent pas. Les quelques rares fois où il y fait appel se retrouvent dans les titres. En laissant entrevoir derrière les titres des énoncés célèbres, déjà connus de son public, comme les proverbes, les titres de films de chansons, etc. il renforce ses dires et répond à la visée de captation ou d'accroche primordiale pour un titre. Comme c'est le cas dans le titre suivant :

« Paroles, paroles »¹⁵⁴

Dans cet énoncé le journaliste reprend le titre d'une chanson, interprétée par deux grandes stars françaises : la chanteuse Dalida et l'acteur Alain Delon. Ce tube est très connu du public surtout francophone : ce qui est le cas du lectorat de Quotidien d'Oran qui, même s'il est composite, il a une assez bonne connaissance de la culture française. Ainsi en lisant ce titre, le lecteur se poserait la question de savoir pourquoi le journaliste a-t-il répété le même mot. Mais en se référant à ses connaissances encyclopédiques, il comprend facilement l'allusion faite à la chanson et donc, l'éditorial traiterait une actualité dans laquelle les actants ne feraient que parler.

En effet cet énoncé reprend la thèse développée dans le texte selon laquelle aucun ministre du commerce même ceux, qui ont exercé cette fonction sous le régime socialiste du président Houari Boumediene ne peuvent « donner un semblant d'explication à la flambée des prix annoncée de longue date pour le ramadhan ». Toutes les promesses données ne sont que des paroles en l'air car « le rôle du Ministre du Commerce consiste presque à essayer de boucher une grosse crue à coups de paroles mélangeant la promesse du bâton et l'aveu d'impuissance ». Le journaliste a ainsi parodié le titre de la chanson tout en lui donnant un contenu sarcastique. De ce fait la parodie répond à son tour à la théorie polyphonique, dans une confrontation entre le dit et le pensé dans un rapport qui diffère de celui de l'ironie et du sarcasme. À ce sujet Charaudeau soutient que « contrairement à l'ironie

¹⁵⁴Le Quotidien d'Oran n° 4772 du jeudi 12 aout 2010.

dont le dit (jugement positif) masque le non-dit (jugement négatif), mais en même temps se détruit dès que l'on découvre ce qui est donné à entendre, la parodie fait coexister les deux textes qui s'alimentent réciproquement : le texte original reste une référence, le texte parodique y trouve son fondement, même lorsque le nouveau texte par son imitation-transformation met en cause, voire se moque, de l'original » (Charaudeau 2006 : 32).

Dans les énoncés parodiant des proverbes, déceler la source énonciative est plus complexe car le proverbe, traversé par l'énonciation de personnes ayant vécu à travers des siècles et des civilisations, est naturellement polyphonique. Ainsi comme l'explique Maingueneau (2005) « l'énonciation proverbiale est foncièrement polyphonique ; l'énonciateur présente son énonciation comme la reprise d'un nombre illimité d'énonciations antérieures, celles de tous les locuteurs qui ont déjà proféré ce proverbe » (Ibid.147). Nous avons relevé dans notre corpus un autre exemple de parodie, cette fois-ci d'un proverbe dans le titre :

« Le silence est, parfois, d'or »¹⁵⁵

Comme nous le voyons, le journaliste y détourne le proverbe bien connu « si la parole est d'argent, le silence est d'or ». Notons qu'en ne reprenant que la deuxième partie de la proposition, l'éditorialiste l'a modalisé avec l'adverbe *parfois*, mis en incise. La rédaction de cet éditorial est consécutive au communiqué du Ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication Hamid Bessalah, précisant qu'« Orascom Telecom Holding n'a pas encore manifesté sa volonté de vendre sa filiale algérienne Djezzy à l'État ».

En lieu et place d'une interpellation du Ministre pour une information plus transparente, le journaliste s'adresse à lui via le journal pour indiquer que le silence est dans certains contextes préférable à un communiqué laconique peu explicite. D'ailleurs il est plus explicite à la fin de l'article qu'il clôt en ré-énonçant la formule proverbiale suivante : « parfois, le silence est d'or. Sawiris, souvent assez expansif, semble se confiner dans le mutisme en laissant les responsables algériens multiplier les déclarations, au risque de maladroites handicapantes ».

En répondant à la théorie polyphonique, cette stratégie discursive présente plusieurs avantages. En effet en parodiant ce proverbe, le pensé du journaliste-

¹⁵⁵ Le Quotidien d'Oran n° 4709 du jeudi 27 mai 2010.

locuteur se retranche derrière le dit du journaliste-énonciateur qui se présente sous une formule figée relevant de la sagesse. Ainsi le journaliste exploite les ressources qu'apporte l'argument d'autorité (le proverbe) dont la valeur de vérité est incontestable pour suggérer son opinion indirectement au lieu de l'affirmer directement. A cet effet Maingueneau (2005) avance que « dire un proverbe c'est, faire entendre à travers sa propre voix une autre voix, celle de « la sagesse des nations », à laquelle on attribue la responsabilité de l'énoncé. (...) Le proverbe est une assertion sur la manière dont va le monde, il dit le vrai » (Maingueneau 2005 :149).

En outre, cette stratégie discursive renforce la connivence entre le lecteur et le scripteur car les proverbes, qui font à juste titre partie du dictionnaire de la langue, le font rentrer dans un jeu de découverte qui sollicite ses connaissances encyclopédiques afin d'appréhender la relation entre le texte original et le texte détourné. C'est ce qu'explique Maingueneau (2005) en ces termes : « l'énonciateur n'explicite pas la source de son énoncé : c'est au co-énonciateur d'identifier le proverbe comme tel : en s'appuyant sur les propriétés linguistiques de l'énoncé et sur sa mémoire : parce que le proverbe appartient à un stock d'énoncé connus comme tels par l'ensemble des usagers » (Ibid. 148).

3.4. De la polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

Bien que la presse écrite occupe une place importante dans les moyens de communication de masse, elle subit de plus en plus la concurrence de la part des autres médias - l'audiovisuel et l'internet en l'occurrence. Toutefois elle représente toujours un outil efficace d'information pour garantir le débat démocratique. Dès lors, pour répondre à la demande des lecteurs de plus en plus habitués à ces nouveaux moyens de communication, le journalisme contemporain doit innover, s'ouvrir à d'autres horizons et à une certaine « vulgarisation » de l'écriture, en diversifiant de plus en plus ses ressources d'information. En effet, leur diversification constitue un enjeu important dans le discours de la presse écrite moderne car elles révèlent l'image du journal et le type de rapports qu'il entretient avec la société dans un temps et un lieu donnés.

Aussi font-elles apparaître de nouvelles perspectives dans la mesure où, par exemple, de « nouveaux énonciateurs » interviennent dans l'éditorial. En d'autres termes, on donne la parole aussi bien à un citoyen lambda qu'à un responsable politique – qui n'a dorénavant plus l'exclusivité d'intervenir - et les références à une

mémoire collective plus « familière » sont nombreuses ; dans lesquelles on détourne aussi bien une citation très connue que le refrain d'une chansonnette. Ainsi une partie importante, même essentielle, du travail de cette presse consiste donc à rapporter, à mettre en scène et à interpréter la parole publique des différents acteurs sociaux (les institutions, les politiques, les lecteurs, etc.). En offrant des conditions favorables pour différentes voix de se côtoyer et de s'exprimer, les productions journalistiques du Quotidien d'Oran, notamment l'éditorial, deviennent alors le lieu d'actualisation de la polyphonie remise au goût du jour par Sophie Moirand (2007) dans des termes très imagés : « le texte journalistique devient (est) une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité » (Moirand 2007 : 85).

Cette propension à faire intervenir plusieurs voix varie selon la thématique et selon le genre rédactionnel¹⁵⁶. Dans les genres informationnels, comme le fait divers, le journaliste en tant que locuteur (L₁) rapporte les propos de différents protagonistes (L_n) : policiers, témoins ou victimes, etc. dans un rapport de distanciation qui se veut objectif. Dans les genres du commentaire le journaliste a le choix entre deux stratégies discursives : soit il se met à distance de ses sources en les disqualifiant, critiquant, ridiculisant, raillant ou les tournant en dérision, soit au contraire il se les approprie et les assume en les mettant en valeur. C'est là toute l'ambiguïté de la prise de distance. Pour l'éditorialiste plutôt que de rapporter une nouvelle, il présente une pluralité de discours que cet événement a provoquée (réactions et polémiques politiques, débats et autres articles). L'éditorial constitue donc de par sa nature un discours tissé de plusieurs voix imputables à plusieurs énonciateurs. Cette conception est centrale dans l'actualisation de la théorie polyphonique dans la presse écrite et plus précisément dans le cas de l'éditorial qui nous intéresse.

4. Actes humoristiques et positions énonciatives dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

Avant d'amorcer l'analyse des actes humoristiques dans l'éditorial du quotidien d'Oran et des différentes postures qui leur sont corollaires, il est important

¹⁵⁶En effet la polyphonie apparaît surtout dans les articles de presse qui traitent de conflits, puisque ce type de d'information contient toujours des points de vue différents et le plus souvent, de deux groupes en opposition qui se disputent dans le texte. Leurs points de vue peuvent même différer à tel point que cela mène à un antagonisme qui influence la structure des articles.

pour nous de préciser que pour étudier ce genre on est amené à prendre en compte un certain nombre de composantes conditionnant leur réussite. Pour ce faire, nous avons repris les catégories descriptives définies par Patrick Charaudeau (2006, 2011 et 2013) que nous avons adaptées à l'objet spécifique de l'éditorial. Ces composantes sont : le dispositif communicationnel et énonciatif qui met en scène les différents protagonistes de l'acte humoristique, la thématique sur laquelle il porte et les procédés langagiers qui le mettent en œuvre.

4.1. Le dispositif communicationnel et énonciatif

L'acte humoristique met en scène des protagonistes qui, intervenant à des niveaux différents, contribuent à leur manière à la réussite de la tonalité du rire. Ainsi à l'instar de Charaudeau, nous parlerons de relation trilogique qui met en scène « trois » protagonistes : le destinataire (locuteur / l'énonciateur), l'interlocuteur (destinataire / récepteur) et la cible.

Le *locuteur* est défini par Charaudeau (2011) comme « l'être psychologique et social qui, à l'intérieur d'une certaine situation de communication, produit l'acte humoristique. », dans notre cas il s'agit de l'éditorialiste du Quotidien d'Oran qui met en scène un *énonciateur* qui est « celui qui parle. Il est un être de parole ayant une identité discursive, porteur de sens et d'effets possibles, lesquels dépendent de la relation qu'il entretient avec son mentor, le locuteur. C'est l'énonciateur qui est reçu et entendu par l'interlocuteur, et l'interprétation qui sera la sienne, dépendra de ce que dit l'énonciateur et de la connaissance qu'il aura du locuteur » (Ibid.).

Le *destinataire* est « un être de parole idéalement construit par le locuteur, auquel celui-ci attribue une identité discursive » (Ibid.). Cet auteur distingue le *destinataire/complice* qui est dans notre cas le lecteur du quotidien d'Oran car l'effet pragmatique de connivence voulu par l'éditorialiste dépend de la complicité qu'il cherche à créer avec lui.

Charaudeau (2011) considère comme cible « ce sur quoi ou sur quoi porte l'acte humoristique. Ce peut être : une personne, (...) une situation, (...) ou bien une idée, une opinion ou une croyance (doxa) » (Ibid.). L'existence de la cible est obligatoire car, comme il l'explique « il faut un support prétexte à l'acte humoristique » (Ibid.). Ainsi la présence d'une cible souligne la dimension pragmatique de l'acte humoristique impliquant qu'il doit toujours exister un élément de moquerie ou de rejet à la source énonciative de l'humour.

A ce dispositif énonciatif qui contient le locuteur, destinataire et cible nous avons ajouté dans le prolongement de notre travail « la victime » car dans plusieurs exemples l'éditorialiste se fait le défenseur d'un tiers. Ce tiers est pris au sens large

du terme car il peut s'agir d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une institution, d'un pays, d'une entité anthropologique.

Dans ce qui va suivre nous allons focaliser notre attention sur les différentes manifestations de l'acte humoristique dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran.

4.2. Procédés langagiers et mise en scène de l'acte humoristique

Avant de procéder à l'analyse des différents procédés langagiers utilisés dans l'encodage des actes humoristiques, essentiellement l'ironie et le sarcasme, dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran, rappelons que sur le plan discursif, l'humour qui procède d'une distorsion entre l'explicite et l'implicite latent, est réactivé par la contradiction apportée par l'explicite. Les procédés énonciatifs¹⁵⁷ utilisés concernent la distance entretenue entre le sujet énonciateur (celui qui parle explicitement) et le sujet locuteur / le journaliste qui se trouve derrière (celui qui pense) et témoignent alors de sa prise de position par rapport à son propos et à la cible. Cette distance peut être plus au moins perceptible par le lecteur car - comme nous l'avons dit plus haut - cela dépend des stratégies discursives utilisées qui peuvent se signaler explicitement ou bien de façon implicite. Il est important de noter que les procédés implicites et explicites qui se trouvent dans les éditoriaux de notre corpus se complètent pour arriver à persuader les lecteurs. D'ailleurs les articles analysés ci-après mettent l'accent sur cet aspect. Aussi l'éditorialiste emploie plusieurs procédés dont les indices, embrayeurs de l'acte humoristique sont repérables sur la surface textuelle. On peut citer en exemple les distanciateurs (les guillemets, points de suspension, la double virgule, les parenthèses, les tirets), les modalisateurs et enfin des éléments co-textuels (commentaires métalinguistiques) comme « dit-il ironiquement ».

4.2.1. Les distanciateurs

Il s'agit là des indices que l'éditorialiste utilise pour signaler la distance et le décalage qu'il instaure entre les dires d'un énonciateur mis en scène et auxquels il n'adhère pas, et ce qu'il pense véritablement.

¹⁵⁷Ces différentes scénographies énonciatives témoignent aussi de la dimension polyphonique des actes humoristiques mis en œuvre

4.2.1.1. Utilisation des guillemets de distanciation

Afin de moduler sa prise en charge des discours qu'il met en scène, l'éditorialiste diversifie leurs mises en scène. Ce qui se traduit, entre autres, par une sélection des éléments de ces discours (partielle / totale), une identification de leurs locuteurs, d'origine (partielle / totale / absente), et par le choix des locutions qui les introduisent. Jouant un rôle important dans l'actualisation de ces stratégies, les guillemets permettent alors un mode de communication spécifique tributaire du degré d'adhésion du journaliste à ce qu'il énonce. Par ailleurs la mise entre guillemets¹⁵⁸ peut aussi bien concerner l'intégralité des propos ou seulement des termes ou des syntagmes. En général, lorsque le mot (ou l'expression) guillemeté dépasse les limites du syntagme, il est codé comme un segment de discours rapporté en style direct plutôt que comme des guillemets de distanciation. Notons que dans l'ensemble de notre corpus, on relève une utilisation massive des guillemets dont la valeur énonciative est disparate, et essentiellement les deux cités précédemment. En effet, dans l'extrait suivant, les deux exemples se présentent et aboutissent à la même fonction qui consiste à instaurer une distance entre ce qui est dit explicitement et un implicite latent :

« La récompense

Israël «tente d'embarrasser ou de défier les États-Unis». C'est tout ce qu'un conseiller de Mahmoud Abbas a trouvé à dire après l'annonce ostentatoire du gouvernement israélien qu'il allait continuer l'extension des colonies et l'épuration ethnique à Jérusalem Est, comme il l'a fait depuis 43 ans.

[...] Le site de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) nous le rappelle : l'organisation regroupe les «gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de soutenir une croissance économique durable, développer l'emploi, élever le niveau de vie...». La fiction d'Israël, «seule démocratie au Moyen-Orient» fait rire jaune, mais l'OCDE - donc Obama et la plupart des dirigeants occidentaux - continue à la défendre imperturbablement.

[...] L'adhésion d'Israël à l'OCDE est une récompense octroyée à Israël pour ses «grandes œuvres» contre les Palestiniens. C'est le message «indirect» et sans surprise que l'Occident adresse au monde arabe.

Seuls les naïfs diplomates de la Ligue ne l'entendent pas et plaignent Obama pour les crasses qui lui sont faites par Netanyahu. Le ridicule ne tue pas... Hélas, vraiment hélas ! ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4692 du mardi 11 mai 2010).

¹⁵⁸ C'est un privilège de l'écrit de pouvoir signaler des fragments de discours de l'autre et cela en séparant le discours cité du discours citant par l'utilisation de guillemets.

En introduisant son éditorial par « Israël " tente d'embarrasser ou de défier les États-Unis"... », le journaliste rapporte au style direct les propos d'un conseiller de Mahmoud Abbas qu'il sépare des siens en utilisant des guillemets. Cette mise en scène marque une rupture syntaxique entre le discours citant et le discours cité et obéit au principe de distance. En effet, comme le dit si bien Maingueneau (1987), « mettre, entre guillemets, ce n'est pas dire explicitement que l'on tient à distance certains termes, c'est les tenir à distance, accomplir cet acte en faisant comme s'il était légitime de le faire » (Maingueneau 1987 : 64). Ainsi par cette stratégie discursive, le lecteur arrive, avec l'appui de la locution introductive *c'est tout ce que... a trouvé à dire*, à déceler le décalage programmé par le journaliste, entre un explicite d'apparence anodine et un implicite latent qui lui permet d'adopter une posture ironique par laquelle il arrive à dénigrer les propos de sa cible et à exprimer son indignation et sa colère envers elle. Ainsi le journaliste avance qu'au lieu de trouver des solutions pour le peuple palestinien, ce responsable politique s'inquiète de ce que vont ressentir les USA après « l'annonce ostentatoire du gouvernement israélien qu'il allait continuer l'extension des colonies et l'épuration ethnique à Jérusalem Est, comme il l'a fait depuis 43 ans ». Il est important de noter que la cible est dans ce cas « une personne (en tant qu'individu ou groupe), en position de protagoniste-tiers (...) dont on met à mal le comportement psychologique ou social, dont on met en évidence les défauts ou les illogismes dans les manières d'être et de faire au regard d'un jugement social de normalité » (Charaudeau 2011).

Cet effet de connivence obtenu avec le lecteur est maintenu dans la suite de l'extrait. En effet continuant son assaut énonciatif, l'éditorialiste utilise une fois encore, les guillemets sauf que cette fois ce signe typographique n'encadre pas une proposition mais des mots et des syntagmes (qui sont à l'origine des citations que le journaliste a décomposées et dont il a sélectionnées des fragments qu'il a ensuite recomposés en les intégrant à son propre discours) attribués à un espace énonciatif autre. Ainsi après avoir rapporté la définition de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) octroyée par son site officiel, le journaliste veut montrer que Israël n'a pas sa place dans une organisation qui regroupe les « gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de soutenir une croissance économique durable, développer l'emploi, élever le niveau de vie... ». Pour ce faire, il adopte une autre fois la posture ironique pour montrer toute l'absurdité de l'adhésion de ce pays à cette institution. Aussi quand il encadre par des guillemets de « distanciation » l'expression *seule démocratie au Moyen-Orient* dans la phrase « la fiction d'Israël, "seule démocratie au Moyen-Orient "fait rire jaune », le journaliste intervient dans son propre discours pour marquer l'emprunt à autrui de ce passage et pour montrer

qu'il n'assume pas son contenu énonciatif et qu'au contraire, il met en doute sa vérité et le qualifie de drôle. Posture qu'il explicite, comme nous le voyons, en encadrant le segment guillemeté par les expressions *la fiction d'Israël* et *fait rire jaune*. Notons qu'ici, contrairement à ce que nous avons vu plus haut, la cible n'est plus une personne mais une « situation créée par (...) les circonstances de la vie en société dont on souligne le caractère absurde ou dérisoire » (Charaudeau 2011).

Et poursuivant son argumentation, il indique que « l'adhésion d'Israël à l'OCDE est une récompense octroyée à Israël pour ses " grandes œuvres " contre les Palestiniens ». Ayant pour adversaire idéologique le même que celui visé par le journaliste, le lecteur décèle très facilement l'encodage d'une ironie antiphrastrique dans le syntagme guillemeté, répondant à la définition qu'en donne Kerbrat-Orecchioni (1999), stipulant que cette figure de style consiste « à exprimer sous le dehors de la valorisation un jugement de dévalorisation » (Kerbrat-Orecchioni 1999 : 87).

La connivence installée, permet au journaliste de ne pas encadrer par des guillemets ironiques, dans la phrase précédente, le mot *récompense* (qui est aussi le titre de l'éditorial). En procédant de la sorte, il se permet d'impliciter, sur le mode de « ça va de soi », qu'au lieu de condamner Israël pour les crimes commis, « on la récompense ». En lisant cette phrase le lecteur est « dans une position où il doit découvrir le rapport entre ce qui est dit explicitement par l'énonciateur et l'intention cachée du locuteur que recouvre cet explicite ». (Charaudeau 2006 :27). En effet en se référant au dispositif communicationnel et énonciatif le lecteur repère une ironie antiphrastrique car il y a distorsion entre ce qui est donné à lire et ce qui est dit, et cela sans que le journaliste lui ait fourni d'indices. Le même procédé a été reconduit plus loin avec l'expression « les naïfs diplomates de la Ligue » qui exprime une ironie sarcastique, dans le sens qu'elle vise à railler sa cible. En choisissant de ne pas encadrer la séquence par des guillemets, le journaliste renforce encore plus la complicité avec le lecteur car il le fait participer à un jeu de découverte qui l'implique fortement et l'engage, surtout que le journaliste ponctue son article par « le ridicule ne tue pas... Hélas, vraiment hélas ! »

La signification que prennent les guillemets de distanciation dans cet énoncé repose donc sur un contrat de communication qui fait appel expressément à la compétence du lecteur, compétence que le journaliste présuppose (sur la base de la connaissance qu'il a de son lectorat) et qui conditionne ses choix discursifs. En somme, par l'usage de ce genre de guillemets, le journaliste marque, d'un côté, une

distance par rapport aux acteurs qu'il cite et de l'autre un rapprochement avec le lecteur. De là émane toute l'efficacité et toute la complexité de l'utilisation des guillemets qu'on pourrait expliquer par deux raisons ; la première atteste que face à cette hétérogénéité énonciative, le lecteur se confronte à un problème d'interprétation qu'il ne peut résoudre qu'en s'appuyant sur ces indices énonciatifs. La seconde montre que les guillemets constituent avant tout un « signe construit pour être déchiffré par un destinataire. [...] chaque déchiffrement réussi renforce la connivence entre les partenaires du discours, puisqu'ils se trouvent partager la même manière de se situer dans l'interdiscours » (Maingueneau 1987 : 64).

L'ensemble de ces paramètres atteste que les guillemets de distanciation constituent une forme particulière de citation et en possèdent donc les principaux attributs. Ils représentent aussi un outil à la disposition du journaliste pour encoder un discours humoristique en général et ironique dans ce cas particulier. Ils présentent ainsi des caractéristiques spécifiques qui en font de puissants adjuvants favorisant l'installation de la thèse du journaliste.

4.2.1.2. Utilisation des trois points de suspension

Les points de suspension expriment la valeur de l'inaccompli, de l'inachevé, du non-dit, bref, l'expression incomplète d'une idée. La phrase est laissée en suspens parce que le journaliste veut marquer une pause et laisser le lecteur imaginer la suite ou bien retrouver le sens qu'il implique. Ce signe de ponctuation est très présent dans notre corpus. Nous avons pris à titre d'exemple le passage suivant :

« Rituel

Les ministres ont ... onze mois pour préparer l'audition présidentielle du ramadhan. L'exercice, aussi éprouvant soit-il, n'est pas insurmontable. Les bacheliers d'Algérie peuvent constater que les ministres ont largement le temps de préparer une copie, chiffrée, dressant un bel état des lieux de leur secteur...».
(Le Quotidien d'ORAN n° 4780 du dimanche 22 aout 2010).

En lisant le titre, le lecteur s'attend à découvrir dans le texte de l'éditorial un événement qu'on a coutume de célébrer. En outre sachant qu'un éditorial est un texte où l'expression subjective d'un point de vue est attendue, le lecteur peut aussi comprendre que le titre est porteur d'une dimension ironique qui va permettre à son auteur de dissimuler une pensée critique. En commençant la lecture, c'est la deuxième hypothèse qui s'avère juste car la posture ironique du journaliste se déploie

à la suite des trois points de suspension dans « les ministres ont ...onze mois pour préparer l'audition présidentielle du ramadhan. ». En effet en séparant les deux segments de la phrase par cette marque de ponctuation, le journaliste veut attirer l'attention des lecteurs sur *les onze mois* et cela afin de montrer toute l'absurdité de la situation. Cet effet vient du fait de « la mise en contact soudaine du monde quotidien avec un monde délibérément réduit à l'absurde » (Escarpit 1987). Ce signe typographique permet donc au journaliste de dissocier un explicite d'apparence neutre avec un explicite moqueur. En d'autres termes cela lui permet d'insinuer au lecteur que *onze mois* « pour préparer l'audition présidentielle du ramadhan » *ce n'est pas un peu long !* Ainsi en lui faisant toucher ce sens implicite, il devient alors, comme le désigne Charaudeau (2011), *destinataire/complice* de l'acte humoristique « appelé à partager la vision décalée du monde qui lui est proposée ainsi que le jugement qui l'accompagne ; il est alors un destinataire-témoin (...) susceptible de co-énoncer l'acte humoristique (phénomène d'appropriation) ».

Cette posture ironique se développe pour devenir sarcastique dans l'énoncé suivant : « l'exercice, aussi éprouvant soit-il, n'est pas insurmontable ». En effet en exagérant sa prise de position envers le travail des ministres, il le rend insignifiant. A cet effet Charaudeau avance que « le sarcasme, n'oppose pas les deux faces de l'acte d'énonciation, mais exprime par le dit un jugement de façon bien plus exagérée que ce que pense le locuteur » (Charaudeau 2013 :35). D'ailleurs il associe les ministres à des bacheliers algériens dubitatifs qui constateraient que ces derniers « ont *largement* le temps de préparer une *copie*, chiffrée, dressant un *bel* état des lieux ». L'ironie antiphrastique réapparaît dans *bel* qui introduit un élément de moquerie qui se veut critique. Ce mélange d'ironie et de sarcasme permet au journaliste de décrire de façon caricaturale une réunion qui, pour lui, se présente plus comme un « rituel » qu'autre chose. L'effet de connivence recherché est une dérision qui vise comme le dit Charaudeau (2006) « à dénoncer ce qui serait une usurpation de pouvoir, et en même temps, il la révèle de l'insignifiance de cette prétendue position de pouvoir » (Charaudeau 2006 :38).

Les trois signes de ponctuation qui vont suivre (virgule double, tirets et parenthèses) fonctionnent par paires. Ils servent à insérer des éléments qui pourraient être retranchés de la phrase sans que le sens de cette dernière s'en trouve radicalement altéré.

4.2.1.3. Utilisation de la virgule double

Généralement la virgule double encadre un élément non essentiel (mot, groupe de mots ou proposition subordonnée) et souligne ainsi que cette unité a été déplacée ou a été ajoutée à la phrase et pourrait par conséquent être supprimée. À l'oral ce signe de ponctuation correspond à de courtes pauses et à une baisse de l'intonation. Elle peut jouer plusieurs rôles comme encadrer une incise qui, elle, signale que l'on rapporte les paroles de quelqu'un ou bien une incidente, énoncé s'insérant dans la phrase à la manière d'une parenthèse, laquelle apporte une information accessoire. Ce deuxième cas est assez présent dans notre corpus, comme par exemple dans l'extrait suivant :

« Novlangue nucléaire

La propagande occidentale contre l'Iran est forte et puissante, il ne faut donc pas s'attendre à ce que les médias couvrent correctement la conférence internationale organisée par l'Iran. Pour de nombreux citoyens occidentaux, enserrés dans un matraquage d'une novlangue insidieuse, la seule manière d'entendre des sons de cloche différents serait de chercher dans Internet, dans ces blogs qui rendent fous les gardiens de la bonne pensée.

Le thème de cette conférence internationale, une réplique à la conférence mondiale anti-Iran organisée par Barack Obama, est « l'énergie nucléaire pour tous, les armes nucléaires pour aucun ». Dans les médias conventionnels, on ironise sur cette outrecuidance iranienne à vouloir exactement ce que le traité de non-prolifération commande : pas d'armes nucléaires mais un usage libre du nucléaire à des fins pacifiques. Même si les médias de la civilisation ont martelé pendant des années qu'Ahmadinejad est un fou ou un illuminé - avec l'aide de certaines de ses déclarations inutilement provocantes -, ils ont quelque peine à trouver la bonne riposte à un énoncé simple : un désarmement général sous la supervision d'un organe global. On ironise donc, on crie à la manœuvre, à la manipulation...

[...]Un ordre qui voudrait que les savants iraniens soient interdits d'enrichir de l'uranium et de maîtriser le nucléaire civil et Israël autorisé à avoir un arsenal nucléaire.

Sur le fond, l'Iran, mis à part le choix de s'auto-interdire le savoir, n'a aucun moyen de satisfaire les Occidentaux. Car tout le savoir acquis par ses chercheurs est « potentiellement » susceptible d'un usage militaire. Il est difficile à une nation de demander à ses savants de s'aveugler ; c'est ce que les Occidentaux exigent de l'Iran... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4673 du dimanche 18 avril 2010)

Dans cette scénographie énonciative, l'énonciateur-éditorialiste prévoit que les médias occidentaux (« il ne faut donc pas s'attendre ») ne couvriront pas

correctement la conférence mondiale organisée par l'Iran sur le thème de « l'énergie nucléaire pour tous, les armes nucléaires pour aucun » du fait que « la propagande occidentale contre l'Iran est forte et puissante ». Le journaliste explique cela en avançant l'argument que les grandes puissances occidentales – y compris Israël – ne tolèrent pas que les pays participant à cette conférence et à leur tête l'Iran puissent leur demander de s'engager dans le désarmement et d'appliquer les recommandations du Traité de Non-Prolifération de l'arme nucléaire. Puis en adoptant une posture ironique, il propose un autre argument, que « les médias de la civilisation » qu'il paraphrase tout au long du texte par « les grands gardiens de la bonne pensée », « les communicateurs de l'axe du bien » crient à la « manœuvre, à la manipulation... ».

Pour accentuer sur l'aspect paradoxale de la situation, le journaliste soutient avec sarcasme que cet ordre mondial « voudrait que les savants iraniens soient interdits d'enrichir de l'uranium et de maîtriser le nucléaire civil et que Israël soit autorisé à avoir un arsenal nucléaire ». Puis continuant avec le même ton, il avance que « sur le fond, l'Iran, mis à part le choix de s'auto-interdire le savoir, n'a aucun moyen de satisfaire les Occidentaux ». En isolant cette phrase entre deux virgules, il met en exergue le verbe pronominal de sens réfléchi *s'auto-interdire*, permettant ainsi au lecteur d'inférer facilement l'incongruité programmée qui vient du fait de l'image exagérée d'un sujet qui agit négativement sur lui-même. Ce verbe fait écho à un autre verbe pronominal de sens réfléchi utilisé dans une autre phrase se trouvant un peu plus loin dans le texte: « il est difficile à une nation de demander à ses savants de s'aveugler ; c'est ce que les Occidentaux exigent de l'Iran ». La posture incarnée dans ces deux phrases, répond à la définition qu'en propose Charaudeau (2011) dans « le sarcasme, pensé et dit sont tous deux polarisés négativement, mais avec une hyperbolisation du négatif exprimée par le dit ». Cette stratégie discursive a pour objectif de montrer toute l'absurdité de ce qu'exigent Israël et ses alliés à l'Iran. La connivence souhaitée dans ce cas est critique car, comme le dit Charaudeau (2006 :36), « elle cherche à faire partager l'attaque d'un ordre établi en dénonçant de fausses valeurs ». Ce qui atteste que le journaliste ne cherche pas à dénigrer sa cible, il veut surtout la critiquer.

4.2.1.4. Utilisation de parenthèses

Les parenthèses, qui peuvent encadrer un mot, un groupe de mots, une phrase ou même plusieurs phrases, se prêtent à plusieurs emplois. En général elles permettent l'insertion d'un élément dans le corps d'une phrase ou d'un paragraphe

qui peut être une réflexion, une précision, une énumération, un commentaire, un exemple, etc. Cet élément est accessoire parce qu'il n'est pas nécessaire à la compréhension de la phrase et parce qu'il n'influence pas sa syntaxe, comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

« Pas sérieux du tout !

Le «Comité arabe de suivi de l'initiative de paix» n'a pas vraiment rendu service à Mahmoud Abbas en soutenant la reprise des négociations directes et en laissant «au Président palestinien le soin d'évaluer quand les conditions permettront de débiter de telles négociations». C'est comme donner à un estropié la mission de concourir sur une course de cent mètres ou sur un marathon.

La décision prise jeudi – seule la Syrie semble avoir exprimé de fortes réserves – n'est pas un soutien au président palestinien, qui est soumis à de grosses pressions occidentales pour reprendre les pseudo-négociations «directes». Les membres de ce comité n'ont pas l'excuse de l'ignorance. Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar, Hamad Ben Jassem Al-Thani, qui préside ce comité, a souligné que les négociations directes ou indirectes ne donneront aucun résultat tant que « Netanyahu est là ».

Pourquoi faire mine d'encourager la négociation alors ? «Pour prouver au monde que nous sommes pour la paix». Le responsable qatari a ajouté qu'une lettre allait être envoyée au président américain Barack Obama, exposant «comment nous voyons tout processus de paix ou de négociation directe» ! La belle affaire, comme si «le monde» (dans la bouche d'un dirigeant arabe, cela veut dire les États-Unis) ne savait pas qui veut la paix et qui ne la veut pas!... ».Le Quotidien d'ORAN n° 4761 du samedi 31 juillet 2010).

Dès le titre, le journaliste affiche une posture critique envers le comportement paradoxale du « Comité arabe de suivi de l'initiative de paix » qui, d'un côté laisse « au Président palestinien le soin d'évaluer quand les conditions permettront de débiter les négociations » et d'un autre côté déclare sous la voix de son président - Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar, Hamad Ben Jassem Al-Thani - que ces négociations ne servent à rien tant que «Netanyahu est là». Ce constat est reconduit aussitôt après quand, le journaliste s'interroge sur l'utilité de telles négociations, puis y répond en rapportant le propos du responsable qatari : « pour prouver au monde que nous sommes pour la paix », ajoutant « qu'une lettre allait être envoyée au président américain Barack Obama, exposant "comment nous voyons tout processus de paix ou de négociation directe !" ». Remarquons que le journaliste rapporte ironiquement les propos de ses cibles pour les subvertir et les tourner en ridicule. Aussi comme le dit si bien Lejeune (1980), dans un énoncé ironique « on emprunte à l'adversaire la littéralité de ses énoncés, mais en

introduisant un décalage de contexte, de style ou de ton, qui les rende virtuellement absurdes, odieux ou ridicules, et qui exprime implicitement le désaccord de l'énonciateur » (Lejeune 1980: 25).

Après cet exposé orienté des faits, le journaliste continue avec la même posture en s'exclamant « la belle affaire, comme si « le monde » (dans la bouche d'un dirigeant arabe, cela veut dire les États-Unis) ne savait pas qui veut la paix et qui ne la veut pas ! ». Observons, que si on supprime ce qui est mis entre parenthèses, le sens de la phrase n'en est pas du tout affecté. On peut alors se demander, à quoi sert-elle. Et pour y répondre, nous dirons que le journaliste a ajouté cette parenthèse pour isoler un commentaire sarcastique dans une phrase ironique qui commence par « la belle affaire ». Cette stratégie discursive qui se déroule dans une sorte d'aparté avec les lecteurs lui permet, tout en tournant en dérision sa cible (un dirigeant arabe) et en la raillant d'interagir avec eux et de renforcer la complicité qu'il essaie d'entretenir afin de leur faire partager son opinion à propos d'un tiers. Elle lui permet aussi d'explicitement la distance qu'il instaure entre ce qu'il dit explicitement et ce qu'il laisse entendre en l'obligeant à accepter la mise en cause.

4.2.1.5. Utilisation de deux tirets

Qu'il soit simple ou double, le tiret a principalement pour rôle de créer un effet d'insistance et de signaler un changement de niveau dans le discours. Étant donné qu'il détache les éléments de la phrase plus nettement que ne le fait la virgule, il contribue à la clarté de l'expression et facilite ainsi la tâche au lecteur. Cependant, alors que les parenthèses contiennent une information que l'on juge souvent accessoire, les tirets encadrent des mots que l'on désire mettre en relief. On peut observer le fonctionnement de ce phénomène dans l'extrait suivant :

« Le TNP ruiné par le double standard occidental

Comme d'habitude, la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) est l'occasion pour les puissances occidentales de mettre à l'index l'Iran et d'occulter le fait qu'elles sont les premières à ne pas respecter les termes du traité en matière de désarmement nucléaire. Les représentants de ces pays ont d'ailleurs quitté la salle au moment où le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, rappelait quelques vérités déplaisantes à entendre.

Le rapport des Occidentaux au TNP ne fait même pas dans la finesse. Il est celui de l'affirmation de la force : le monde entier - cela ne concerne pas Israël, bien entendu - doit l'appliquer, sauf eux. Il y a, bien sûr, cette ennuyeuse obligation contenue dans le traité qui disposait que l'engagement volontaire des pays

signataires à ne pas se doter de l'arme nucléaire avait pour contrepartie un désarmement progressif des États membres du club nucléaire... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4686 du mardi 4 mai 2010)

Dès les premières lignes, le journaliste adopte une posture critique envers certaines puissances occidentales qui ont tendance à protéger leur suprématie sur la technologie nucléaire, ne voulant pas, de ce fait, que d'autres pays – en l'occurrence les pays musulmans ou encore émergents et à leur tête l'Iran les concurrencent dans ce domaine. Ces « quelques vérités (sont tellement) déplaisantes à entendre » que lorsque Mahmoud Ahmadinejad, le président iranien les leur rappelait, « les représentants de ces pays ont quitté la salle ». Par cet exposé des faits, l'éditorialiste décrit le comportement paradoxal et contradictoire d'un groupe de pays qui se voient en dessous des lois internationales à telle enseigne que « le monde entier- cela ne concerne pas Israël, bien entendu - doit appliquer le TNP sauf lui ». Notons que, comme nous l'avons fait pour les parenthèses, si on supprime le passage mis entre deux tirets, le sens de la phrase n'en est affecté, alors, une fois encore, qu'a-t-il ajouté ?

En le plaçant entre deux tirets, le journaliste arrive à le détacher dans le but de le mettre en exergue, d'exprimer plus clairement son opinion et de montrer l'ampleur de la duplicité des pays occidentaux avec Israël (non-signataire du TNP). En effet avec cette ironie antiphrastique, le journaliste explicite sa vision critique d'un monde qui, d'un côté, permet tous les écarts à Israël qu'il traite d'ailleurs ironiquement dans un autre éditorial d'« enfant chéri de la culpabilité occidentale », et de l'autre exige des autres pays l'impossible devoir de se plier à leurs caprices. Il est important de noter que la cible n'est ni une personne, ni une situation mais « idée, une opinion ou une croyance (doxa) dont on montre les contradictions, voire le non-sens » (Charaudeau 2011).

L'effet pragmatique de connivence recherché dans ce cas est la raillerie, qui demande au lecteur de rire ensemble d'un monde décidément régi par l'absurde. Et pour renforcer davantage la mise en exergue de sa posture ironique, le journaliste peut ajouter aux tirets un point d'exclamation comme c'est le cas dans l'extrait de l'éditorial suivant :

« Le facteur humain

[...] Outre les fâcheux « restes à réaliser » - une bagatelle de 130 milliards de dollars ! -, le programme comprend, comme le précédent, une liste d'infrastructures

diverses où domine effectivement le volet éducatif et social. L'accent mis sur le renforcement des moyens des secteurs de la santé et de l'enseignement se veut l'expression de l'importance accordée au «développement humain». L'orientation est salubre...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4709 du lundi 31mai 2010).

Nous remarquons ici qu'en plus de l'oxymore (restes à réaliser, une bagatelle / 130 milliards de dollars) qui télescope entre des expressions de charges sémantiques opposées, le journaliste ajoute un point d'exclamation à l'expression qu'il met entre deux tirets. Cette stratégie discursive sert à accentuer l'incongruité que le journaliste utilise en tant qu'embrasseur d'ironie, entre les deux segments de cette phrase. Ce qui permet de transmettre aux lecteurs un effet comique reflétant l'absurdité de la situation.

4.2.2. L'emploi de modalisateurs

Les modalisateurs sont des unités linguistiques qui expriment l'opinion d'un locuteur sur le contenu de ce qu'il énonce. Ils peuvent être de différentes natures : des mots, des expressions, des procédés grammaticaux, des figures de style (métaphore ou comparaison), des signes de ponctuation, etc. « On trouve trois types de modalité : *La modalité appréciative* qui exprime un jugement de valeur ou un sentiment de la part de l'énonciateur ; *la modalité épistémique* qui exprime un jugement du sujet par rapport à la valeur de vérité de son énoncé. L'expression de la probabilité, de la certitude, de la vérité, de l'éventualité (peut-être, certainement, en vérité...) relèvent de cette modalité et enfin *la modalité déontique* qui rend compte de la position d'autorité postulée par le locuteur. Elle se manifeste par l'expression de la volonté, du devoir, de la nécessité, du conseil et toutes les marques de la phrase injonctive. »¹⁵⁹ Les modalisateurs sont des éléments essentiels de l'argumentation et de la subjectivité énonciative, ce qui explique leur profusion dans notre corpus.

4.2.2.1. Les formules autoritaires et l'expression de la certitude

Comme nous allons le voir dans le passage suivant, la modalisation se manifeste par des formules autoritaires qui servent à instaurer une distance entre la pensée et les propos mis en scène. Ce qui se reconnaît par la confrontation qui s'instaure entre un comportement dicté par la raison (la logique) et le contraire. Comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

¹⁵⁹www.analyse-du-discours.com

« Dangereuse Oisiveté

Sid Ahmed Ghozali a écrit au maire de New York pour lui demander d'empêcher la visite dans sa ville, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Onu, du président iranien Mahmoud Ahmadinejad. L'information a d'abord suscité le scepticisme. Tant il semblait évident qu'un ancien Premier ministre et ministre des Affaires étrangères algérien ne pouvait se risquer à demander au maire de la grande ville américaine de prendre la mesure, totalement illégale au regard du droit international, d'interdire la venue d'un chef d'État à un rendez-vous de l'Onu.

[...] Personne ne se risque à penser que l'ancien ministre des Affaires étrangères puisse ignorer les obligations des États qui abritent des sièges d'organisations internationales.

[...] Nul ne doute également que l'ancien Premier ministre sait que les questions de «libertés», de «démocratie» ou de «droits de l'homme» sont des arguments invoqués uniquement parce que l'Iran refuse de renoncer à son programme nucléaire.

[...] Mais faut-il apprendre à un vieux singe à faire la grimace et lui expliquer que la démocratie en Iran, en Arabie Saoudite ou... en Algérie n'est pas le souci primordial, ni même secondaire, des Occidentaux ? Ce qui les inquiète est simple et clair et ils l'expriment de mille et une façons : les scientifiques iraniens accumulent massivement du savoir et construisent un potentiel qui permet à leur pays de modifier le rapport de force régional.

[...] Mais cela, l'ancien Premier ministre algérien le sait. Sans dénier à cet ancien responsable le droit de changer d'avis, on peut légitimement tenter une interprétation. Observons d'abord qu'il serait vain de rechercher une lettre du même genre demandant au maire de New York ou de Genève d'interdire la venue de Netanyahu ou de Barak. Soit. Mais comment expliquer que Sid Ahmed Ghozali ait oublié aussi facilement le réalisme gouvernemental marqué par une vision géopolitique pragmatique et prudente et se mette à caresser dans le sens du poil un Occident en quasi-belligérance avec l'Iran ? La réponse est peut-être triviale. C'est la faute au système algérien qui contraint ses propres représentants à une dangereuse oisiveté... Qui est, comme chacun ne l'ignore pas, la mère de tous les vices. ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4810 du lundi 27 septembre 2010)

L'ancien Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères Sid Ahmed Ghozali a écrit au Maire de New York « pour lui demander d'empêcher la visite dans sa ville, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Onu, du président iranien Mahmoud Ahmadinejad ». En rapportant la demande du Ministre au style indirect l'éditorialiste manifeste une hétérogénéité énonciative qui lui permet de se dissocier de ces propos et d'adopter une posture critique dénonçant ainsi le comportement d'une personnalité aussi importante du gouvernement algérien. Continuant avec la même posture, il avance que « l'information a d'abord suscité le scepticisme. Tant il

semblait évident qu'un ancien Premier ministre et ministre des Affaires étrangères algérien ne pouvait se risquer à demander au maire de la grande ville américaine de prendre la mesure, totalement illégale au regard du droit international, d'interdire la venue d'un chef d'État à un rendez-vous de l'Onu ». Cet énoncé atteste de son hostilité ou son désaveu par rapport à la demande du ministre qu'il trouve d'ailleurs insensé et illégale.

Et poursuivant son argumentaire, il avance que « personne ne se risque à penser que l'ancien Ministre des Affaires étrangères puisse ignorer les obligations des États qui abritent des sièges d'organisations internationales ». Avec cette posture ironique il montre l'existence d'un décalage entre un pensé négatif, vraiment dévalorisant et un dit qui n'est pas à proprement parler positif. Cette stratégie subtile lui permet de dire de façon détournée tout le mal qu'il pense du comportement de l'ex premier ministre. D'après Charaudeau (2006) « cela correspond à ce que l'on appelle l'humour « pince-sans-rire », le côté « n'avoir l'air de pas y toucher » qu'affectionnent les Anglais, et qu'expriment fort bien les histoires en dessin animé de Droopy (Tex Avery) qui, dans les situations les plus dramatiques, termine toujours en lançant un « I'm very happy ! ». Charaudeau (2006 :29). Poursuivant son parcours énonciatif, il emploie des modalisateurs épistémiques qui expriment des certitudes tels que « personne ne se risque à penser...ministre des Affaires étrangères puisse ignorer », « nul ne doute également qu'il sait », à travers desquels il formule une ironie avec une apparente dénégation, construite sous le couvert d'une double négation. En plus en avançant « mais faut-il apprendre à un vieux singe à faire la grimace... », le journaliste se retranche derrière un proverbe pour suggérer son opinion indirectement, de façon ironique, au lieu de l'affirmer directement. Il apparaît ici que le journaliste franchit les frontières de l'ironie pour atteindre celles du sarcasme. Cette posture est tellement poussée, selon le mode du cela-va-de-soi que *accuser le Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères algérien de naïveté, (ce qui est une insulte à son intelligence)* devient vraie.

Arrivé à l'épilogue du texte, le journaliste met en œuvre pour la deuxième fois une hétérogénéité énonciative avec la double négation qui revient finalement à une affirmation. En effet avec l'énoncé « sans dénier à cet ancien responsable le droit de changer d'avis, on peut légitimement tenter une interprétation », le journaliste affirme sous un ton moqueur que l'ex premier ministre a le droit de changer de camp. D'ailleurs en utilisant le verbe *observons*, il invite, dans cette amplification, les lecteurs à analyser la situation. Cette stratégie discursive, permet à l'éditorialiste de donner l'impression aux lecteurs qu'ils sont journalistes et qu'ils peuvent à juste

raison développer une analyse critique de la situation au même titre que lui. Il tente ainsi de créer un climat de connivence avec eux.

Et pour assurer la transition avec la récapitulation, le journaliste a recours à une question rhétorique qui exprime l'ampleur de son incompréhension, et sa surprise. La réponse susceptible d'expliquer le geste insensé commis par cette personnalité politique ne pouvait être que sarcastique. En effet, il donne une réponse – qu'il trouve d'ailleurs triviale – attestant que le système algérien contraint ses propres représentants à une « dangereuse oisiveté », laquelle est pour lui, « la mère de tous les vices ». Nous voyons dans ce cas que l'effet de connivence recherché est celui de la dérision tournée envers deux cibles : principale et secondaire (comme nous l'avons vu plus haut). Ce sentiment renforce la complicité avec un destinataire flatté d'avoir décelé le sens caché et compris les allusions.

Sans doute est-il important d'observer ici un cas très intéressant de déplacement des cibles. Aussi l'éditorial s'ouvre par la mise en cause du comportement de l'ex Premier ministre et ministre des Affaires étrangères algérien pour se clore en prenant pour cible le pouvoir algérien. En effet le journaliste commence son papier en soutenant l'idée que le geste de ce personnage est absurde et le conclut « c'est la faute au système algérien qui contraint ses propres représentants à une dangereuse oisiveté... Qui est, comme chacun ne l'ignore pas, la mère de tous les vices ». Ce glissement thématique -par l'absurde- permet au journaliste d'utiliser la première cible comme prétexte pour atteindre une autre cible plus importante le « système algérien ».

4.2.2.2. Le conditionnel embrayeur de l'acte humoristique

Par sa valeur modale, le conditionnel exprime une action possible ou hypothétique. Il permet ainsi d'évoquer des faits incertains ou qu'on ne veut pas présenter comme certains ou réels, comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

« Huit jours pour la guerre

John Bolton, un faucon parmi les faucons de l'administration Bush, presse les dirigeants israéliens : ils ont huit jours pour bombarder la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr, dont le lancement est prévu pour le 21 août.

S'agissant de membres d'une administration Bush responsable de la perte de centaines de milliers de vies humaines, il ne sert à rien d'évoquer le droit international ou la morale. Ces choses-là ne concernent que les faibles. «Israël

doit entreprendre quelque chose contre Bouchehr, il doit le faire dans les huit prochains jours».

Pourquoi huit jours ? Parce qu'une fois la centrale mise en marche, sa destruction entraînerait une propagation des radiations qui toucherait la population civile ! Touchante attention... Mais John Bolton soucieux de la santé des civils iraniens, voilà une blague qui plairait sans doute à George W Bush, Dick Cheney ou Donald Rumsfeld !... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4779 du jeudi 19 août 2010)

À partir des premières lignes de cet éditorial, le journaliste affiche une posture critique envers des cibles que le lecteur va identifier dès l'amorce de la lecture. En effet il soutient que John Bolton est « un faucon parmi les faucons de l'administration Bush » et qu'il « ne sert à rien d'évoquer le droit international ou la morale » devant une l'administration Bush « responsable de la perte de centaines de milliers de vies humaines », car continue-t-il ironiquement « ces choses-là ne concernent que les faibles ». Puis il reprend sur un ton ironique des propos qu'il n'attribue à personne de précis « Israël doit entreprendre quelque chose contre Bouchehr, il doit le faire dans les huit prochains jours ». Bouchehr qui est la centrale nucléaire iranienne, dont le lancement est prévu pour le 21 août. Ces guillemets ont pour fonction d'établir la distance que le journaliste se propose d'instaurer entre son discours et celui d'un tiers qu'il refuse de prendre en charge et d'entériner. Grâce à ses capacités de penser logiquement, le lecteur idéal reconnaîtra la visée pragmatique de raillerie du journaliste. En effet, en plus des données cotextuelles, le verbe *doit*, qui exprime une modalité déontique, crée dans cette citation une sorte d'incongruité, caractéristique de l'ironie.

Cette posture énonciative est renforcée par une stratégie discursive dans laquelle il assure deux positions énonciatives dans « pourquoi huit jours ? Parce qu'une fois la centrale mise en marche, sa destruction entraînerait une propagation des radiations qui toucherait la population civile ! ». En effet, en posant une question et en y répondant en utilisant le mode conditionnel, le journaliste modalise les propos de l'administration américaine qui se préoccuperait « de la population civile », s'en distancie et insinue qu'il n'y croit guère.

Puis continuant avec cette posture d'ironie sarcastique, il avance « touchante attention... Mais John Bolton soucieux de la santé des civils iraniens, voilà une blague qui plairait sans doute à George W Bush, Dick Cheney ou Donald Rumsfeld ! ». Cette scénographie énonciative accentue l'effet de dérision en mettant

en scène les principaux acteurs de la guerre de Golf – responsables de la mort de milliers de personnes – qui riraient à leur tour de ce comportement invraisemblable.

4.2.2.3. L'exclamation et l'expression de l'ironie

Le point d'exclamation est placé après un mot, une locution ou une phrase. Contrairement au point final, il peut s'employer dans les titres, si le contexte s'y prête. Comme c'est le cas dans l'extrait précédent dont l'intitulé n'est « pas sérieux du tout ! ». Ce signe de ponctuation est essentiellement expressif et marque un sentiment tel que la joie, la crainte, l'indignation, la surprise, l'ironie, etc. Le dernier cas concerne l'extrait qui va suivre :

« La galère UPM

Les Arabes persistent, malgré l'évidence, à s'embarquer dans la galère de l'Union pour la Méditerranée.

[...]Alors qu'on assiste à l'absence de réactions - les rares prises de position sont d'une mollesse remarquable - à l'annonce d'une opération d'épuration ethnique qui consiste à renvoyer des dizaines de milliers de Palestiniens de Cisjordanie vers Ghaza, les Arabes de l'UPM discutaient, à Barcelone, d'une «stratégie de l'eau en Méditerranée».

Les purificateurs ethniques de la Cisjordanie ne sont pas seulement présents, mais ils veillent à ce que les Arabes de l'UPM n'aient même pas le droit d'évoquer les «territoires occupés». C'est, rapporte l'AFP en citant une source européenne, un «désaccord entre Israël et les pays arabes autour d'une référence aux territoires palestiniens».

[...] Il faut remarquer ce magnifique exercice d'équilibre européen qui parle de désaccord entre Arabes et Israéliens, sans se soucier du fait qu'il porte sur une notion reconnue par l'Onu, celle des «territoires occupés». Là où l'on aurait dû avoir un désaccord entre tous les membres de l'UPM, les Européens se la joueraient «neutres». Admirables ces Européens... Ils veulent faire de l'UPM un instrument de normalisation entre le monde arabe et Israël, mais ils ne sont même pas capables de relever qu'il existe bien des territoires occupés et encerclés ! Apparemment, Israël n'occupe rien, ce sont les Palestiniens qui l'occupent ! ...». (Le Quotidien d'ORAN n° 4670 du mercredi 14 avril 2010)

Comme il l'a fait à plusieurs reprises, le journaliste affiche une posture dès l'amorce du titre. En effet avec un titre comme « la galère UPM », le lecteur est directement orienté vers la thèse : la participation dans l'Union Pour la Méditerranée est une véritable galère. Il explique cela par le fait que Israël qui vient d'annoncer une « opération d'épuration ethnique consistant à renvoyer des dizaines de milliers de Palestiniens de Cisjordanie vers Ghaza » exige que les « Arabes de l'UPM n'aient

même pas le droit d'évoquer les « territoires occupés ». Ainsi le journaliste ironise sur le « magnifique exercice d'équilibre européen » qui occulte ce désaccord et qui se la joue « neutre ».

Pour mettre en acte cette posture, le journaliste multiplie les indices dans le passage suivant : « là où l'on aurait dû avoir un désaccord entre tous les membres de l'UPM, les Européens se la joueraient " neutres ". Admirables ces Européens... » et combine le conditionnel, les guillemets et les trois points de suspension. Cette phrase lui permet d'assurer le passage vers une critique directe à l'encontre des Européens qui veulent normaliser les relations entre Israël et le monde arabe « mais ils ne sont même pas capables de relever qu'il existe bien des territoires occupés et encerclés ! ». Ce comportement pousse le journaliste à ironiser dans « apparemment, Israël n'occupe rien, ce sont les Palestiniens qui l'occupent ! ». En mettant le point d'exclamation qui fait écho à la posture énonciative précédente avec le modalisateur épistémique d'incertitude *apparemment* le journaliste accentue l'effet de raillerie pour accentuer davantage l'absurdité de la situation.

4.2.2.4. L'interrogation et l'expression de l'humour

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'éditorialiste utilise la modalité interrogative pour actualiser différentes stratégies discursives : pour accrocher le lecteur, amplifier un argument, marquer une transition entre les différentes parties de l'article, adopter une posture, etc. comme nous allons le voir dans l'exemple suivant :

« Une curieuse admonestation

[...] On aurait donc des députés aux ordres de Dick Cheney..., comme si d'ailleurs le Parlement algérien avait une quelconque capacité à orienter des décisions politiques ou économiques. Comme si Dick Cheney – ou ce qu'il symbolise – n'est pas suffisamment informé des lieux réels de pouvoir et de décision en Algérie. Au final, cela ne fait qu'un discours de plus contre les libertés élémentaires : c'est très tendance dans ce Maghreb glaciale. Quant à nos universitaires qui assistent à des rencontres à l'étranger, on se demande quels secrets ils peuvent détenir pour mériter une telle mise en garde. Quels seraient d'ailleurs les secteurs ou domaines scientifiques ou économiques où l'on serait si en avance sur les autres qu'ils mériteraient qu'on les protège, y compris par une interdiction de circuler ? Ce n'est pas sérieux... ». (Le Quotidien d'ORAN n° 4728 du mardi 22 juin 2010)

L'auteur considère que la note du Ministre de l'Enseignement Supérieur, qui somme les enseignants à ne pas répondre à des invitations à l'étranger, est une atteinte au « principe de la libre circulation et du droit à l'expression garantis par la Constitution algérienne ». Il pense aussi que c'est une « hérésie (...), une régression, une culture de l'enfermement d'un autre âge ». Pour appuyer cette indignation, le journaliste tourne l'argumentation en raillerie. En effet, adoptant une posture sarcastique moqueuse, il insinue que les chercheurs algériens seraient comme « des députés aux ordres de Dick Cheney ». Puis dans « comme si d'ailleurs le Parlement algérien avait une quelconque capacité à orienter des décisions politiques ou économiques » il adresse une critique directe aux députés algériens.

Dans le but d'accentuer cette prise de position, l'éditorialiste énonce les deux questions consécutives « quant à nos universitaires qui assistent à des rencontres à l'étranger, on se demande quels secrets ils peuvent détenir pour mériter une telle mise en garde. Quels seraient d'ailleurs les secteurs ou domaines scientifiques ou économiques où l'on serait si en avance sur les autres qu'ils mériteraient qu'on les protège, y compris par une interdiction de circuler ? Ce n'est pas sérieux... ». Ces énoncés ont, comme sujet syntaxique, un ON inclusif qui a pour valeur référentielle – avec l'utilisation de l'expression « nos universitaires » se trouvant au début de la phrase – le JE de l'énonciateur étendu à l'ensemble des Algériens. Par ce procédé qui dé-subjectivise ses propos, il inclut le lecteur dans cette communauté et le fait participer *de facto* au questionnement. Ainsi joue-t-il à l'autodérision qui met en avant l'absurdité de la situation avec un « ce n'est pas sérieux » qui ponctue ce passage et qui explicite sa posture moqueuse. Par cette stratégie discursive l'éditorialiste arrive avec une note d'humour à produire un décalage, marquant une pause dans l'argumentation et changeant le ton de l'article. En effet avec ces deux questions, le journaliste passe d'une posture critique à une posture humoristique. Un cas similaire se présente dans l'éditorial suivant :

« Douteuse messe antinucléaire

Le sommet mondial consacré à la sécurité nucléaire s'est ouvert hier à Washington sous la houlette du président Obama. Le pays, qui dispose du plus grand stock d'armes de toutes natures et qui est le principal fournisseur d'armements à la planète entière, entend ainsi manifester son inquiétude devant les risques d'un terrorisme nucléaire qui pourrait éventuellement le menacer. Outre que le magistère moral des États-Unis d'Amérique est probablement la chose la plus discutable qui soit en ce bas monde, force est de reconnaître que la principale menace pour la paix mondiale depuis 1945 émane bien des États-Unis. L'élection de Barack Obama aurait-elle absous par un coup de baguette

hollywoodienne un pays dont le palmarès guerrier, seul utilisateur à ce jour de l'arme nucléaire dans un conflit, est des plus accablants ? » (Le Quotidien d'ORAN n° 4669 du mardi 13 avril 2010).

Le journaliste construit l'accroche de cette attaque autour d'un paradoxe qui consiste à indiquer que les États-Unis d'Amérique président, sous la houlette de Barack Obama, le sommet mondial consacré à la sécurité nucléaire. Pour le lecteur qui ne verrait pas l'incohérence de la situation, il lui rappelle que ce pays-là est celui qui « dispose du plus grand stock d'armes de toutes natures et qu'il est le principal fournisseur d'armements à la planète entière » et comble de l'ironie il « entend manifester son inquiétude devant les risques d'un terrorisme nucléaire qui pourrait éventuellement le menacer ». Ce parallèle permet au journaliste de radicaliser l'incohérence du scénario jusqu'à le rendre absurde. Puis il continue dans le deuxième paragraphe, en explicitant sa posture critique envers les États-Unis en avançant deux arguments « outre que le magistère moral des États-Unis d'Amérique est probablement la chose la plus discutable qui soit en ce bas monde » et « force est de reconnaître que la principale menace pour la paix mondiale depuis 1945 émane bien des États-Unis ». Ces arguments montrent que ce pays n'a en principe pas le droit de présider un sommet mondial consacré à la sécurité nucléaire et que donc « l'élection de Barack Obama aurait-elle absous par un coup de baguette hollywoodienne un pays dont le palmarès guerrier, seul utilisateur à ce jour de l'arme nucléaire dans un conflit, est des plus accablants ? ». Cette note d'humour qui dénonce l'impunité de la puissance militaire américaine ainsi que la duplicité du monde occidentale permet au journaliste de montrer l'ampleur de l'absurdité et l'incohérence de la situation.

4.2.3. Utilisation de marques énonciatives métalinguistiques

Il s'agit en effet de mots ou d'expressions utilisés par l'éditorialiste pour expliciter au lecteur la posture qu'il va adopter. Ces marques énonciatives sont nombreuses dans notre corpus, on cite en exemple : fait rire jaune, drôle de logique, absurde, ridicule, blague, risible, se moquer, dérision, sourire, franc sourire, ironie, etc. ainsi dans l'extrait qui va suivre le journaliste va dire « c'est un euphémisme ».

« Les leçons d'un lâchage

[...]Le premier concerne le syndicat UGTA lui-même. Tout dans cette affaire a semblé bien étrange. Des milliers de travailleurs réunis en assemblée générale qui donne leur aval pour la grève et la même assemblée qui vote sans coup férir la reprise du travail.

[...]Par contre, il faut constater – ce n'est pas nouveau – que dans le fonctionnement de L'UGTA, la voix des travailleurs pèse peu et celle des appareils pèse tout.

[...]Kouadria explique que le secrétaire général de L'UGTA, Sidi Saïd, l'a encouragé à défendre l'application de l'avenant sur la revalorisation des salaires décidé par la dernière tripartite. Ce qu'il a fait – en lançant la grève –, avant d'être lâché sans autre forme de procès par L'UGTA. [...] mais le traitement que lui a fait la centrale est, lui, très «peu syndical».

[...]. Dans un pays où les IDE n'affluent pas - c'est un euphémisme -, la grève à Arcelormittal pour des motivations peu claires – la direction du complexe faisait valoir que les travailleurs étaient mieux lotis qu'avec l'application de l'avenant - pouvait être suspecte de motivations politiciennes... »(Le Quotidien d'ORAN n° 4731 du samedi 26 juin 2010).

Dans cet éditorial, le journaliste raconte les faits qui ont abouti à la démission de Smaïn Kouadria, secrétaire général du syndicat de l'entreprise Arcelormittal. Et pour ce faire il manifeste une posture critique envers les agissements du Syndicat Général des Travailleurs Algériens (UGTA) qu'il trouve d'ailleurs bizarre. En effet en avançant les passages « tout dans cette affaire a semblé bien étrange. Des milliers de travailleurs réunis en assemblée générale qui donne leur aval pour la grève et la même assemblée qui vote sans coup férir la reprise du travail », « dans le fonctionnement de L'UGTA, la voix des travailleurs pèse peu et celle des appareils pèse tout », « Kouadria explique que le secrétaire général de L'UGTA, Sidi Saïd, l'a encouragé à défendre l'application de l'avenant sur la revalorisation des salaires décidé par la dernière tripartite. Ce qu'il a fait – en lançant la grève –, avant d'être lâché sans autre forme de procès par L'UGTA. », « mais le traitement que lui a fait la centrale est, lui, très «peu syndical» », le journaliste développe cet argumentaire pour appuyer sa thèse.

Et pour encore accentuer sur cet atmosphère économique peu favorable au développement des investissements directs étrangers, comme c'est le cas d'Arcelormittal, il avance que « dans un pays où les IDE n'affluent pas - c'est un euphémisme - ». En procédant de la sorte le journaliste indique que cette expression ne contient guère ce qu'il a vraiment envie de dire. Ce procédé discursif lui permet d'un côté d'éviter de dire ce qui est plus ou moins négatif, en utilisant les termes appropriés et de l'autre d'explicitement sa posture ironique dans une mise en valeur énonciative. Dans l'extrait qui va suivre, le journaliste le journaliste présente l'absurdité de la situation en utilisant l'adjectif « absurde » :

« Question grave

L'agrément d'un parti politique serait un «problème politique qui se traite dans un cadre politique et non administratif». Sans être des puristes et sans occulter les parts d'impondérables propres à la «démocratie spécifique», ceux qui enseignent le droit en Algérie ont dû sursauter en lisant la déclaration du ministre de l'Intérieur. Comment en effet expliquer aux futurs juristes du pays que l'application d'une loi encadrant un droit reconnu constitutionnellement à tous les citoyens soit soumise à une appréciation politique... du pouvoir en place ? Devront-ils, lorsqu'ils enseigneront certaines lois, expliquer à leurs étudiants que les articles fixant les conditions de l'exercice de telle ou telle activité – on n'ose pas dire «liberté» - sont nécessaires mais qu'ils ne suffisent pas à exercer ce que la loi permet de manière formelle ?

Ces enseignants devront espérer que leurs étudiants ne seront pas très curieux et ne leur demanderont pas de leur expliquer les conditions non prévues par la loi qui seraient nécessaires à son application...

La petite polémique entre le ministre de l'Intérieur et M. Mohamed Saïd est venue d'abord nous rappeler l'approche absurde qui règne dans notre pays, où il a été décidé que la vie politique devait être gelée. Et cela se fait en dehors de la loi. Les raisons du pouvoir n'ont jamais été clairement exprimées. » (Le Quotidien d'ORAN n° 4745 du Lundi 12 juillet 2010).

Avec un exorde brut le journaliste explicite sa position, avec l'apport du titre, dès les premières lignes du texte. En effet en avançant que « ceux qui enseignent le droit en Algérie ont dû sursauter en lisant la déclaration du ministre de l'Intérieur », le journaliste avance qu'il ne comprend pas les nouvelles mesures exigées d'un parti politique pour l'obtention d'un agrément. D'ailleurs il déploie plusieurs questions qu'il laisse sans réponse pour montrer son exaspération et son indignation. Et pour accentuer ces sentiments, il continue en adoptant une posture sarcastique en disant « la petite polémique entre le ministre de l'Intérieur et M. Mohamed Saïd est venue d'abord nous rappeler l'approche absurde qui règne dans notre pays ». Avec l'adjectif « absurde » il explicite une prise de position qu'il précise en continuant la phrase avec « où il a été décidé que la vie politique devait être gelée ».

Dans l'exemple qui va suivre, le journaliste utilise les expressions : « fin de fiction » puis « le lecteur a bien entendu corrigé de lui-même » afin de préciser sa prise de position :

« Ils sont plus de 10.000, ils n'en voient qu'un !

La France et la Grande-Bretagne n'en peuvent plus de tant d'injustice, elles demandent la libération des Ahmed, Tahar, Youssra et des milliers de Palestiniennes et de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Londres et Paris, capitales très civilisées, considèrent que leur détention est «injustifiable

et inacceptable». Les pensées de tous les Britanniques sont avec les détenus palestiniens et leurs familles, alors qu'ils passent un nouveau ramadhan dans de terribles conditions. Londres demande courageusement que ces Palestiniens détenus par les occupants soient libérés immédiatement et sans conditions.

M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères de la France, ne supporte pas que des milliers d'enfants palestiniens soient contraints à vivre un nouvel Aïd El-Fitr sans leurs papas et sans leurs mamans. La France demande leur libération immédiate et inconditionnelle, leur souffrance et celle de leurs familles n'ont que trop duré ! Fin de fiction.

Le lecteur a bien entendu corrigé de lui-même : il est impensable que Londres ou Paris puissent avoir la volonté ou le courage de montrer une once d'inquiétude ou de compassion pour les milliers de prisonniers palestiniens... » (Le Quotidien d'ORAN n° 4786 du dimanche 29 aout 2010)

Avec la scénographie énonciative élaborée dans ce texte, le journaliste fait en sorte que le lecteur distingue aisément entre deux voix, celle du locuteur qui pense et celle d'un énonciateur qui dit et plus exactement qui décrit une situation. En effet dire à un lecteur algérien, qui partage les mêmes données géopolitiques que lui, que la France et la Grande-Bretagne se préoccupent du sort des « milliers de Palestiniennes et de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes » et de leurs familles ou encore « les pensées de tous les Britanniques sont avec les détenus palestiniens et leurs familles, alors qu'ils passent un nouveau ramadhan dans de terribles conditions » ou bien M. Bernard « Kouchner, ministre des Affaires étrangères de la France, ne supporte pas que des milliers d'enfants palestiniens soient contraints à vivre un nouvel Aïd El-Fitr sans leurs papas et sans leurs mamans », va le pousser à comprendre facilement qu'il y adéquation entre le portrait imposé par l'actualité et celui dessiné par le journaliste. D'ailleurs avec l'emploi de ces structures le journaliste exagère tellement, l'incohérence du scénario jusqu'à le rendre absurde. Ainsi par cette vision ironique des événements ses propos deviennent non seulement faux mais drôles de surcroît. Nous avons ici un cas d'ironie antiphrastique dans lequel se profile une opposition entre un dit positif et un pensé négatif. Cette stratégie discursive construite autour d'un « éloge paradoxal » correspond à une figure de pensée appelée par la rhétorique classique *diasyrme* qui serait une variante de l'ironie. Ce qui s'accorde avec les propos d'O. Ducrot (1984) quand il avance que « parler de façon ironique, cela revient pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur n'en prend pas responsabilité, et bien plus qu'il la tient pour absurde. L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimée dans l'énonciation » (Ducrot, 1984 : 211). Et pour expliciter sa prise de position et la

radicaliser le journaliste énonce à la fin du deuxième paragraphe, avec un ton solennel : « Fin de fiction » une manière de dire *trêve de plaisanterie*.

Puis continuant dans la même lancée énonciative, il continue au début du troisième paragraphe : « le lecteur a bien entendu corrigé de lui-même : il est impensable que Londres ou Paris puissent avoir la volonté ou le courage de montrer une once d'inquiétude ou de compassion pour les milliers de prisonniers palestiniens. ». Ces différentes stratégies persuasives permettent de dénoncer encore plus la politique des pays occidentaux envers la Palestine, dont l'attitude est tellement attendue et prévisible que le contraire serait tout simplement exceptionnel.

Conclusion

Développer une problématique de l'humour dans une catégorie rédactionnelle tel que l'éditorial paraît avant tout peu conventionnel. Seulement dans un dispositif général d'information marqué plutôt par le sérieux et le grave, l'éditorial du Quotidien d'Oran admet la possibilité de l'humour ou des actes humoristiques mais sans pour autant toujours en constituer l'essentiel de la communication. Par humour nous parlons de tout « fait humoristique » qui permet à l'éditorialiste de ce journal de mettre un peu de légèreté dans un monde entaché de paradoxes, de contradictions, d'absurdités, d'illogisme, d'incohérence, etc. en attestant qu'il est plus efficace d'en « rire » que d'en tirer explicitement un portrait négatif. En effet, certains événements le mettent dans un tel état émotionnel que pour, le transmettre aux lecteurs, une critique franche directe de ses cibles, s'avère insuffisante. C'est pourquoi il opte pour un discours certes implicite, mais plus frappant, plus mordant, plus corrosif et donc plus persuasif dans lequel il les dénigre, les raille, se moque d'elles au point de les rendre ridicules, insignifiantes. Dès lors on est à même d'observer qu'il n'y a pas dans notre corpus d'éditoriaux de l'humour ludique (rire comme finalité discursive) mais de l'humour critique (rire comme stratégie discursive), auquel s'ajoute la visée de dérision. C'est ainsi que l'acte humoristique s'y manifeste principalement à travers des postures ironique et sarcastique.

Cette modalité énonciative prend alors d'assaut le texte entier - le titre y compris - comme elle peut en prendre que des séquences. Dans cette deuxième configuration, les actes humoristiques, servent à marquer une pause dans une argumentation plus « sérieuse », afin de changer la tonalité du texte.

Et pour que ce type d'acte aboutisse à sa finalité, le lecteur doit séparer le Je-locuteur du Je-énonciateur, pour ce faire « il suffit qu'il repère une quelconque incongruité potentiellement risible pour qu'il soupçonne une manipulation volontaire et que, plus généralement il se pose la question de l'intentionnalité qu'il fasse l'hypothèse d'un projet auctorial dont l'œuvre fournirait les indices formels » (Vaillant 2010 : 14). Aussi à chaque fois que lecteur reconnaît qu'il y a multiplicité et superposition de voix coexistant dans un même énoncé humoristique, il rentre dans un jeu dont les règles sont établies par l'éditorialiste. Ce jeu consiste à découvrir que la voix qui se manifeste avec un pensé négatif, critique, dénonciateur se superpose à un dit moqueur (sarcasme), allusif (parodie). Pour l'ironie, l'explicite est, à part égale dans notre corpus, soit élogieux rejoignant pour cela la conception offerte par la tradition rhétorique qui la joint systématiquement à l'antiphrase, soit critique la rapprochant ainsi du paradoxe ou de l'absurde.

Dès lors, ce qui caractérise cet acte de langage serait la prédominance de ce « jeu » visant à provoquer un effet de connivence ludique « cet état mental qui est souvent lié à des affects et à des émotions, que l'on vise à produire chez autrui (...), fondé sur les caractéristiques souvent décalées d'un énoncé et d'une énonciation » (Chabrol 2006 : 7-8). Plus ce déchiffrage est rude, plus il implique le lecteur pendant le temps de l'acte humoristique.

Par ailleurs ce qui encourage le déploiement de cet acte dans les éditoriaux de notre corpus, est que ce sont des articles issus d'un journal algérien, qui s'adressent principalement à un public algérien, partageant globalement les mêmes valeurs, croyances, doxa et vision de la société et du monde avec leur auteur. C'est d'ailleurs ce dispositif communicationnel et énonciatif qui sert de garant à la réussite de l'acte humoristique et par transition de l'argumentation. D'ailleurs, et comme le confirment Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008), ce n'est qu'à cette condition que ces « procédés littéraires, (...) peuvent créer ou confirmer la communion avec l'auditoire ». Une situation, continuent-ils, qui n'est « obtenue que grâce à des références à une culture, une tradition, un passé communs » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 2008 : 239). Ainsi puisque les partenaires de la situation de communication sont du même « bord », ils ont les mêmes « ennemis » et les mêmes « amis ». Ce qui les amène à partager la même vision décalée du monde. L'acte humoristique y devient alors persuasif : le journaliste et son lecteur se voient partager les mêmes combats, les mêmes engagements, même si une visée plus critique voire agressive se déploie parfois en parallèle à la visée ludique, traditionnellement liée à l'acte humoristique. Le lecteur joue alors le rôle de témoin et surtout de complice d'un acte humoristique qui se propose de mettre à mal une cible, de la disqualifier et de la discréditer.

Les cibles visées sont diverses et changent selon les thématiques, ces dernières peuvent être des personnes ou ensemble des personnes (représentants emblématiques), des groupes ou institutions dotés d'un pouvoir ou d'une notoriété, des situations, des points de vue.

Ainsi pour le premier hyperthème c'est principalement le « système de gouvernance » algérien au sens large du terme qui est pris pour cible. En effet ce sont les différentes institutions des pouvoirs publics (ministères, syndicats, partis politique présents ou pas au Parlement) ainsi que leurs représentants qui sont pris pour cible. Dans le premier cas le gouvernement est critiqué pour ses décisions, positions et actions (politique économique, sociale, culturelle). Dans le second, certains ministres et cadres du gouvernement en place sont mis en cause non pas pour leur identité ou

leur mentalité mais pour leur statut, les responsabilités qu'ils incarnent et donc des décisions qu'ils prennent. Le journaliste se fait alors le défenseur du citoyen algérien lambda pour qui la vie quotidienne n'est pas toujours facile, du professeur d'université à qui on ne facilite pas la participation à des colloques internationaux, du cadre de l'état qu'on pousse à démissionner, etc.

Toutefois, la cible dans le deuxième hyperthème n'est pas tant le pouvoir, mais plutôt l'adversaire « idéologique » représenté par Israël et ses alliés. Ainsi l'acte humoristique dans l'éditorial du Quotidien d'Oran, qui traite du conflit du Moyen Orient, met en cause des états, des personnes, des institutions des deux mondes : arabe et occidental. Ceux qui sont pris pour cible sont principalement Israël et ses alliés (les États-Unis d'Amérique et certains états arabes dits « modérés »), différents Chefs d'états et de gouvernements dont notamment Barack Obama, Benyamin Netanyahu, Mahmoud Abbas, des ministres comme Hillary Clinton, Avigdor Lieberman, Hamad Ben Jassem Al-Thani et enfin des institutions (ligue arabe, OCDE). Le journaliste se fait alors le défenseur du peuple palestinien en particulier, et du monde arabe en général.

Pour le troisième hyperthème c'est le même adversaire idéologique qui est mis en cause, sauf que la victime est différente et les enjeux aussi. Le journaliste ne se fait pas dans ce cas le défenseur de l'Etat Palestinien mais celui de l'Iran et des autres pays émergents qu'on veut obliger à faire des concessions comme renoncer à la technologie nucléaire. Dans le dernier cas ce sont les décideurs politiques, les institutions financières, tels que les marchés boursiers et les banques (Goldman-Sachs) que l'éditorialiste situe sur sa ligne de mire. Il accuse ainsi l'idéologie de l'ultralibéralisme d'avoir provoqué la dernière crise économique et d'avoir ruiné des pays comme la Grèce.

CONCLUSION GENERALE

Notre approche de l'écriture de presse algérienne et en particulier l'éditorial consistait à analyser l'argumentation dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran et de leurs mises en scène persuasive entre un dispositif matériel et des scénographies énonciatives. Et pour appréhender ce dispositif argumentatif, nous nous sommes attelés à identifier et à comprendre les différentes techniques permettant à l'auteur de ces articles de provoquer et d'accroître l'adhésion des esprits de l'auditoire aux thèses qu'il présente à son assentiment. Pour ce faire, nous avons organisé notre travail en une progression en trois parties dans lesquelles nous avons essayé de répondre à notre problématique de recherche et aux questions précédemment posées.

S'occupant de visiter la notion du genre en général et ceux de la presse écrite en particulier, la première partie, nous a permis de comprendre que tout texte journalistique, notamment l'éditorial, s'inscrit nécessairement dans un cadre générique qui, malgré le principe d'évolution, l'institue autour d'un noyau prototypique. Ce dernier le construit autour d'un faisceau de traits définitoires qui le caractérisent et le distinguent relativement des autres catégories rédactionnelles avec qui, il partage l'intention communicative.

D'ailleurs c'est le trait générique relatif à la matérialité de l'éditorial du Quotidien d'Oran et du support qui l'accueille, qui a fait l'objet de la deuxième partie de notre travail. Cette analyse nous a expliqué comment fonctionne ce dispositif et comment il procède pour enclencher un procès argumentatif qui ne peut prendre effet qu'en intéressant le lecteur, en l'accrochant et en attirant son attention. La réussite de ce projet est du ressort du périphrase : celui du journal et celui de l'éditorial¹⁶⁰.

L'analyse du périphrase du Quotidien d'Oran, nous a appris que ce dernier est un journal de qualité qui donne autant d'importance aux catégories génériques de l'information qu'à celles du commentaire, notamment l'éditorial auquel il permet, en élaborant deux niveaux de fléchage, de se constituer en isotopie sémantique soit avec un article occupant la dernière page du journal, soit avec un ou plusieurs articles

¹⁶⁰On retrouve également les manœuvres d'accroche sur le plan énonciatif de l'éditorial : dans son dispositio. En effet pour pouvoir rentrer en contact avec l'auditoire, le journaliste-énonciateur entame, à chaque énonciation, son article par une brève attaque journalistique qui peut être un exorde, une narration, un exorde accompagné d'une narration qu'il utilise pour le surprendre, l'intriguer, mobiliser son attention et le préparer afin de le rendre plus accessible aux arguments qu'il lui présentera. Par ce dispositif spécifique qui supprime tout discours préliminaire, le journaliste va le disposer à une étude approfondie de sa cause en lui donnant, avec l'apport du titre, quelques indices sur sa position, sur le thème et sur le plan à suivre.

appartenant à la rubrique *Événement*. Avec ce deuxième niveau de renvoi, le lecteur est alors orienté, selon l'importance de l'actualité, à des articles informatifs dont on peut retrouver plusieurs titres en Une, ou bien à l'un ou aux deux articles d'opinion. Cette mise en scène contribue, en s'étendant longuement sur certains éléments/arguments, de prolonger l'attention que leur accorde l'auditoire. En outre cette complémentarité permet de relier la prise de position énonciative de l'éditorial avec un savoir informatif porté par les deux modalités de fléchage en plus de celui qu'il procure, et cela au service d'un seul objectif celui de soutenir la ligne éditoriale du journal.

Les techniques d'accroche continuent au niveau du périphrase de l'éditorial. Ce dernier présente une mise en forme (jeu typographique, procédés de mise en évidence, nombre de paragraphe, etc.) et un système d'éléments périphrastiques (appareil titulaire, désignation du genre) qui le mettent en valeur et qui le distinguent des articles partageant avec lui le même espace scriptural, et de ceux appartenant au pôle du commentaire. Assurant sa reconnaissance immédiate, cette circonscription déclenche un processus d'identification et d'interprétation, très important dans la réalisation de sa visée illocutoire. En outre cet article profite topographiquement d'une place spéciale et dans la page qu'il occupe et dans *Le Quotidien d'Oran*. En effet en évoluant dans une page dotée d'une hétérogénéité sémiotique, textuelle et énonciative hétérogène, il est le seul à appartenir au genre du commentaire et à être signé. Et par rapport au journal, il occupe une place en vue qui traduit une stratégie de mise en évidence des articles phares, spécifique aux journaux à grand tirage de la presse francophone algérienne tels que *Pousse Avec Eux !* de Hakim Laâlam du *Soir d'Algérie* ou encore *Point Zéro* de Chawki Amari d'*El Watan*. En traduisant l'importance conférée par la rédaction du journal à l'éditorial et à son auteur, ces différents paramètres contribuent à la construction de l'ethos prédiscursif de l'éditorialiste car ils prédisposent l'auditoire à se faire une image positive de lui et à recevoir favorablement l'argumentation qu'il leur propose.

La notion d'ethos ou d'image favorable que se construit l'éditorialiste du *Quotidien d'Oran*, se retrouve aussi dans la matérialité du discours qu'il produit, c'est d'ailleurs l'une des diverses stratégies discursives qu'il met en scène pour faire adhérer l'auditoire à ses thèses et qui ont fait l'objet de la troisième partie de notre travail. Pour ce faire, ce journaliste actualise des scénographies énonciatives dans lesquelles il incarne une identité verbale efficace, qui lui permet, tout en préservant sa face positive, de donner aux prémisses de son argumentaire qui, n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable - ce qui est logique dans ce contexte communicationnel et énonciatif - un « effet d'objectivité ». Cette stratégie discursive est réalisée par un

JE omniprésent qui s'efface, en apparence du moins, et qui mobilise plusieurs éléments dans le texte tel que le ON. Aussi avec une utilisation massive de cette figure auctoriale, il arrive à masquer sa subjectivité et à la mettre en retrait tout en accomplissant des actes langagiers qu'il est seul à pouvoir exécuter. Ce faisant, en se dissimulant derrière un ethos collectif, l'éditorialiste fait assumer ses opinions, sentiments, observations, souhaits, questionnements, doutes, convictions, etc. par des sujets collectifs et transforme sa perception personnelle des événements en des vérités qu'il assène à ses lecteurs. Par cet effet de dé-subjectivisation énonciative, il arrive ainsi à donner aux arguments proposés un effet d'évidence et dans certains cas de validité intemporelle et absolu, qui permet de les imposer aux lecteurs et qui rend leur énonciation plus convaincante et plus crédible.

Utilisée massivement dans notre corpus, la structure interrogative permet également à l'éditorialiste d'impliciter ses prises de positions. En effet en recréant des situations d'« interlocution », il adopte la posture d'une personne qui feint solliciter une réponse du lecteur alors qu'en réalité, et selon les différentes parties de son discours, il va exprimer un sentiment, mettre en accusation une cible ou lui adresser un message, avancer un argument, l'anticiper, le supposer, l'amplifier¹⁶¹, etc. Dès lors en dominant l'interaction et en orientant l'argumentation dans le sens désiré, il peut ainsi manipuler le lecteur tout en lui donnant l'impression, l'espace d'un instant et en feignant lui donner la parole ou le prendre à témoin, qu'il participe activement au déploiement de son raisonnement argumentatif. Cette modalité énonciative est ainsi utilisée pour confirmer la communion avec l'auditoire car tout en introduisant une dimension d'interactivité, primordiale dans toute argumentation, elle implique fortement l'auditoire et lui réclame une vive participation, sans pour autant le laisser faire.

L'éditorialiste du Quotidien d'Oran peut aussi créer un effet de communion avec son auditoire en adoptant la posture d'une personne qui, ne voulant pas imposer son opinion, fait appel à des tiers-parlant. Ce qui se traduit dans notre corpus par la substitution du JE en ON ou NOUS inclusifs, désignant les différents protagonistes du couple locuteur-lecteur/citoyen. Il peut ainsi convoquer et inclure des interlocuteurs à chaque fois distincts, comme énonciateur collectif chargé de transmettre son propre jugement subjectif mais qui se veut objectif ou persuasif.

¹⁶¹L'utilisation des constructions interrogatives dans les attaques des éditoriaux analysés, va interpellé le lecteur, provoquer un questionnement qui va le pousser à lire la suite de l'article et à réfléchir à propos d'un sujet auquel il n'a forcément pas pensé.

Cette énonciation de personne participe à les regrouper derrière les idées énoncées et à les intégrer dans une communauté réelle ou fictive à laquelle le lecteur peut (ou doit) se sentir partie prenante. Il crée ainsi un univers affectif et génère une empathie entre eux du fait de qu'il les mène à partager le même désarroi, indignation, exaspération, colère, révolte, etc. quant aux questions qui les touchent. En s'adressant à leur pathos, il renforce ainsi l'idée de leur appartenance à une même communauté de valeurs et de croyances (amour de la patrie, de la nation, de la justice, de la liberté, etc.) et les mène à réfléchir ensemble sur les problèmes en tant que journalistes, citoyens algériens, citoyens arabes et citoyens du monde.

Cette conjonction d'efforts pluriels permet d'un côté de se mobiliser collectivement contre les problèmes qui touchent la société et le monde et de l'autre de s'opposer à l'opinion inverse représentée par le ON de l'adversaire (Fiala 1986 : 26). Utilisée dans notre corpus avec plus d'une soixantaine d'occurrences, cette figure énonciative renvoie à diverses cibles, changeant selon les thématiques et pouvant représenter des personnes ou ensemble des personnes (représentants emblématiques), des groupes ou institutions dotés d'un pouvoir ou d'une notoriété, des situations, des points de vue.

Cette délégitimation du discours adverse a plus d'impact avec l'emploi des actes humoristiques essentiellement l'ironie, le sarcasme et la parodie. En effet en mettant en œuvre des scénographies énonciatives qui les emploient, la cible est systématiquement dénigrée, tournée en dérision, raillée. Ces actes qui sont en réalité l'association et la superposition de deux voix : celle d'un sujet /journaliste « qui pense » et celle d'un sujet / énonciateur « qui dit ». Et pour que l'auditoire puisse déceler ce décalage entre l'implicite négatif, dénonciateur, sérieux, etc. et l'explicite moqueur, élogieux, critique, etc. l'éditorialiste fait en sorte qu'il partage les mêmes croyances, valeurs, convictions indiscutées faisant partie du bagage culturel que lui. En effet, comme le précisent Perelman & Olbrechts- Tyteca (2008 : 276) « une affirmation est ridicule dès qu'elle entre en conflit, sans justification, avec une opinion admise ». Plus ce déchiffrement est rude, plus il implique le lecteur et l'engage, pendant le temps de l'acte humoristique, à partager la même vision et à ressentir la même colère envers l'imperfection et l'absurdité du monde. Ce jeu de repérage entre ce qui est donné à entendre et ce qui est dit, renforce ainsi la complicité et la connivence déjà installées grâce aux autres procédés langagiers mis en scène par le journaliste.

Pour clôturer ce modeste travail, disons que l'éditorial du Quotidien d'Oran est un article important de ce journal, utilisant divers moyens pour pouvoir asseoir une argumentation persuasive.

En outre, nous pensons que les résultats auxquels nous avons aboutis pourraient être exploités en didactique des langues, notamment en FLE. En effet la presse écrite constituant un moyen d'enseignement agréable, efficace et innovateur, les différentes scénographies énonciatives mises en œuvre par l'éditorialiste du Quotidien d'Oran pourraient servir de modèles d'écriture potentiellement exploitables par des apprenants en classe de langue pour rédiger des textes argumentatifs.

En outre, ces différentes stratégies d'écriture nous serviront, entant que chercheurs en sciences du langage, de grille d'analyse pour travailler sur d'autres catégories génériques appartenant au pôle de l'« implication-commentaire » telles que le chroniques afin d'y déceler les différentes stratégies persuasives utilisées par les chroniqueurs.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, J-M. (1997a) : « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite ». Dans *Pratiques*. N° 94. Metz : CRESEF.

ADAM, J-M. (1999) : *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.

ADAM, J-M. et LUGRIN, G. (2000a.) : « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des événements scientifiques ». Dans *Carnets du CEDISCOR*. N° 6. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.

ADAM, J-M. (2001) : « Genres de la presse écrite et analyse de discours ». Dans *Semen*, 13, Genres de la presse écrite et analyse de discours.

ADAM, J-M, BOUACHA, M A, GRIZE, J-Bet al. (Dir.). (2004) : *Texte et discours : catégories pour l'analyse*. Dijon : Éditions Universitaires de Dijon.

ADAM, J-M. (2006) : « Texte, contexte et discours en questions ». Dans *Pratiques*. N° 129-130. Metz : CRESEF.

AMOSSY, R. (Dir.). (1999) : *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos*. Paris : Delachaux et Niestlé. (Coll. Sciences des discours).

AMOSSY, R. (2006) : *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand colin. (Coll. Cursus).

AMOSSY, R et KOREN, R. (2008) : « Introduction ». Dans *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 1. <http://aad.revues.org/index184.html>.

AMOSSY, Ret KOREN, R. (2009) : « Introduction. Rhétorique et Argumentation. Approches croisées ». Dans *Argumentation et analyse du discours*. N° 2. <http://aad.revues.org/index184.html>.

AMOSSY, R. (2010) : *La présentation de soi- Ethos et identité verbale*. Paris : PUF. (Coll. L'interrogation philosophique).

ANTOINE, F et alii. (1995) : *Écrire au quotidien. Pratiques du journalisme*. Louvain-la-Neuve : EVO-Communication.

ASLANGUL, M. (1991) : *Lexique des termes de presse*. Paris : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes.

AUTHIER-REVUZ, J. (1981) : « Paroles tenues à distance ». Dans *Bernard Conein et alii. Matérialités discursives*. Lille : Presses universitaires de Lyon PUL.

AUTHIER-REVUZ, J. (1984) : « Hétérogénéité(s) énonciative(s) ». Dans *Langages*. N° 73. *Les Plans d'Énonciation*.

BAKHTINE, M M. (1981) : « Écrits du Cercle de Bakhtine ». Dans *Todorov, T., Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*. Paris : Seuil.

BAKHTINE, M M. (1984) : *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.

BARRY, A O. (2002) : *Pouvoir du discours & discours du pouvoir : L'art oratoire chez Sékou Touré*. Paris : L'Harmattan.

BARTHES, R. (1968-1971) : *Œuvres complètes*. Paris : Seuil.

BEACCO, J-C. (1992) : « Les genres textuels dans l'analyse du discours : écriture légitime et communautés translangagières ». Dans *Langages*. N°105.

BENVENISTE, É. (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris : Gallimard. (Coll. Tel).

BENVENISTE, É. (1970) : « L'appareil formel de l'énonciation ». Dans *Langages*. N° 217.

BENVENISTE, É. (1974) : *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, Paris : Gallimard. (Coll. Tel).

BERRENDONNER, A. (1981) : *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris : Minuit. (Coll. Propositions).

BLONDEL, E. (2000) : « L'espace-temps du journal quotidien ». Dans *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], mis en ligne le 11/5/2009, consulté le 15/12/2011. URL : <http://cediscor.revues.org/330>.

BONHOMME, M. (2009) : « De l'argumentativité des figures de rhétorique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2009, Consulté le 14 juin 2012. URL : <http://aad.revues.org/495>.

BONNAFOUS, S. (1991) : *L'immigration prise aux mots*. Paris : Kimé.

BORILLO, A. (1981) : « Quelques aspects de la question rhétorique en français ». Dans *Drlav*. N° 25. Paris : centre de recherche de l'université de paris.

BRETON, P. (2006) : *L'argumentation dans la communication*. Paris : la découverte, (Coll. Repères : culture, communication).

BROCHIER, J-C. (1983) : *La presse écrite*. Paris : Hatier. (Coll. Profil).

BRONCKART, J P. (1996) : « Genres de textes, types de discours et opérations discursives ». Dans *Enjeux*, vol. 37/38. Namur : CEDEF.

BRONCKART, J P. (1997) : *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Neuchâtel-Paris : Delachaux et Niestlé.

BROUCKER, J. (De).(1995) : *Pratique de l'information et écritures journalistiques*. Paris : Presses Universitaires de France.

BURGER, M (dir.). (2008) : *L'analyse linguistique des discours médiatiques. Entre sciences du langage et sciences de la communication*. Québec : Nota Bene.

CAN. G (de). (1779) : *Essai sur la littérature ; ou idée générale de l'art oratoire : pour servir d'introduction à la connaissance des belles lettres*. Londres : Bigg.

CERNY, C. (2000) : « Camus éditorialiste : journalisme critique et morale en politique ». Dans *Revue étude de lettre*. N°3-4. Lausanne : UNIL.

CHABROL, C (2006) : « Humour et médias », *Questions de communication* [En ligne], mis en ligne le 01décembre 2006, consulté le 08 février 2011. URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7687>.

CHARAUDEAU, P. (1993) : « Des conditions de la "mise en scène" du langage ». Dans *L'esprit de société*. Bruxelles : Mardaga.

CHARAUDEAU, P. (1997) : *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*. Paris : Nathan. (Coll. Médias - Recherches).

CHARAUDEAU, P. (2005) : *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck/INA.

CHARAUDEAU, P. (2005a) : *Le discours politique*. Paris : Vuibert.

CHARAUDEAU, P. (2005b) : *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*. Paris : De Boeck. (Coll. Médias recherches).

CHARAUDEAU, Patrick. (2006) : « Des catégories pour l'humour ? ». Dans *Questions de communication*. N°10.

CHARAUDEAU, P. (2006) : « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 03 avril 2013. URL : <http://semen.revues.org/2793>.

CHARAUDEAU, P. (2011) : « Des catégories pour l'humour. Précisions, rectifications, compléments ». Dans Vivero Ma.D. (dir.). L'Harmattan, Paris, consulté le 20 /04/ 2013. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Des-categories-pour-l-humour,274.html>.

DESPIERRES, C. (2002). « Le jeu des figures énonciatives dans *Les liaisons dangereuses* de Laclos. Interrogation et argumentation : la place du tiers », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 28 juin 2012, consulté le 03 avril 2013. URL : <http://semen.revues.org/2406>.

DUBIED A et LITS M. (1997) : « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ? ». Dans *Pratiques*. N°94.

DUBIED, A. (1999) : « Sur la notion de genre médiatique. ». Dans *Médiatiques*. N°17. Louvain-la-Neuve : Observatoire du récit médiatique.

DUBIED, A. (2001) : « Expression de l'opinion et transmission des savoirs dans la presse quotidienne ». Dans *recherches en communication*. N°16. *Interfaces sémiotiques et cognition*. Coordonné par Fabienne Thomas.

DUCROT, O. (1972) : *Dire et ne pas dire : Principes de sémantique linguistique*. Paris : Herman. (Collection. Savoir).

DUCROT, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.

DUCROT O et SCHAEFFER J-M. (1995) : *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil.

DUMARSAIS et FONTANIER. (1967) : *Les tropes*, Genève, Slatkine,

DURRER, S. (2001) : « De quelques affinités génériques du billet ». Dans *Semen* [en ligne], mis en ligne le 30 Avril 2007, consulté le Avril 2011. URL : <http://semen.revues.org/2600>.

ECO, U. (1989) : *Lector in fabula : le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*. Paris : Le Livre de Poche.

ECO, U. (1990). *Les limites de l'interprétation*. Paris : Grasset.

EGGS, E.(2009) : « Rhétorique et argumentation : de l'ironie », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2009, Consulté le 05 juillet 2012. URL : <http://aad.revues.org/219>.

ESCARPIT, R. (1987). *L'humour*. Paris : PUF.

ESQUENAZI, J-P. (1997) : « Le dispositif énonciatif de National Hebdo. » Dans *Quaderni*. N° 34, Hiver 1997-98. L'incertitude des territoires. URL : [/web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_1997_num_](http://web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_1997_num_)

ESQUENAZI, J-P. (2002) : *L'écriture de l'actualité : pour une sociologie du discours médiatique*. Grenoble. PUG.

FERNANDEZ M, DOLORÈS M et VIVERO G. (2006) : « L'humour dans la chronique de la presse quotidienne », *Questions de communication* [En ligne], mis en

ligne le 01 décembre 2006, consulté le 13 septembre 2013. URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7691>.

FIALA, P. (1986) : « Les télescopages syntaxiques ». Dans *drlav*. N° 34-35.

FONTANIER, P. [1821] : *Les figures du discours*. Paris : Flammarion. 1968.

FORGET, D. (2001) : « L'ironie : stratégie de discours et pouvoir argumentatif ». *Études littéraires*, vol. 33, N° 1, 2001. <http://id.erudit.org/iderudit/501277ar>.

GAUTHIER, G. (2007) : « La structure et les fondements de l'argumentation éditoriale ». Dans *Les Cahiers du journalisme*. N°17.

GOFFMAN E. (1973) : *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, traduit de l'anglais par Kihm (Alain). Paris : Éd. de Minuit, (Le sens commun).

GOFFMAN, E (1974) : *Les rites d'interaction*, traduit de l'anglais par Kihm Alain. Paris : Éd. de Minuit, (Le sens commun).

GRÉSILLON, A. (1981) : « Interrogation et interlocution ». Dans *Drlav*. N° 25. *Le champ pragmatique-énonciatif*. Paris : centre de recherche de l'université de paris.

GRÉSILLON A et MAINGUENEAU D. (1984) : « Polyphonie, proverbe et détournement. ». Dans *Langages*. N°73. Paris : Larousse.

GREVISSE, B. (2008) : *Écritures journalistiques : stratégies rédactionnelles, multimédia et journalisme narratif*. Bruxelles : De Boeck Université. (Coll. Info Com).

GRIZE, J-B. (1990) : *Logique et langage*. Paris : Ophrys.

GRIZE, J-B. (1996) : *Logique naturelle et communications*. Paris : Presses Universitaires de France.

GROSSE, E-U. (2001) : « Évolution et typologie des genres journalistiques », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007, consulté le 20 décembre 2010. URL : <http://semen.revues.org/2615>.

GROSSE, E.U.et SEIBOLD, E. (1996) : *Panorama de la presse ordinaire*. Frankfurt : Peter Lang.

GUESPIN, L. (1975) : *L'analyse du discours ; problèmes et perspectives*. Paris : la Nouvelle critique.

HAILLET, Patrick. (1998) : « Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite. ». Dans *Pratiques*. N°100. Metz : CRESEF.

HERMAN, T. (2008) : *Au fil du discours : la rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*. Limoges : Lambert Lucas.

HERMAN T, LUGRIN G. (1999) : « La hiérarchie des rubriques : un outil de description de la presse ». Dans *Communication et langages*. N°122.

HERMAN T, LUGRIN G. (1999a) : *Formes et fonctions des rubriques dans les quotidiens romands : approche théorique & recherche quantitative*. Fribourg : Institut de journalisme et des communications sociales. (Coll. Media Papers). N° 12.

HERMAN T, LUGRIN G. (1999b) : « La rubrique : un outil de description du marché de la presse écrite. ». Dans *Communication & langages*. N°122. Paris : Nec Plus.

HERMAN T & JUFER N. (2001) : « L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ? », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 21 mai 2007, consulté le 06 février 2012. URL : <http://semen.revues.org/2610>

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1980) : *L'énonciation : de la subjectivité dans la langue*. Paris : Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1986) : *L'implicite*. Paris: Armand Colin. (Coll. Linguistique).

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1991) : *La Question*. Lyon: Presses Universitaires.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2001). *Les actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*. Paris : Nathan université. (Coll. Fac).

KERBRAT-ORECCHIONI, C. [1980]. *L'énonciation : de la subjectivité dans la langue*. Paris : Armand Colin. 2002.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2013) : « L'ironie : problèmes de frontière et étude de cas. Sarkozy face à Royal (2 mai 2007) ». Dans M. D. Vivero García (dir.), *Frontières de l'humour*. Paris : L'Harmattan.

JAUSS, H R. (1978) : *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard.

KOREN, R. (1996) : *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*. Paris : L'Harmattan.

KOREN, Roselyne. [2002] : « 'La nouvelle rhétorique' : 'technique' et/ou 'éthique' du discours : Le cas de l'engagement du chercheur », in R. Koren et R. Amossy (éds.), *Après Perelman : Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?* Paris, L'Harmattan.

KOREN, R. (2004) : « Argumentation, enjeux et pratique de l'engagement neutre » : le cas de l'écriture de presse », *Semen* [En ligne], 17 | 2004, mis en ligne le 29 avril 2007, consulté le 22 novembre 2011. URL : <http://semen.revues.org/2308>.

LEE, N-S. (2003) : *Identité Langagière Du Genre : Analyse Du Discours Editorial*. Éditions : L'Harmattan. (Coll. Espaces discursifs).

LE GUERN, M. (1977) : « L'ethos dans la rhétorique française de l'âge classique ». Dans *Stratégies discursives*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

LEJEUNE, P. (1980) : « Le récit d'enfance ironique : Vallès ». Dans *le je est un autre*. Paris : Seuil. 20.

LETHIER, V. (2008) : « Formes et fonctions du rubriquage d'un quotidien régional du XIXème siècle : Le Petit Comtois (1883-1903) », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 15 mars 2009, consulté le 21 novembre 2011. URL : <http://semen.revues.org/8267>.

LOCHARD, G et BOYER H. (1998) : *La communication médiatique*. Paris. Seuil. (Coll. Mémo).

LORDA, C-U. (2001) : « Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007, consulté le 24 décembre 2011. URL : <http://semen.revues.org/8625>.

LUGRIN, G. (2000) : « Critères de typologisation des genres de la presse écrite ». Dans *Études de Lettres*. N° 3-4.

LUGRIN, G. (2001) : « Le mélange des genres dans l'hyperstructure », Collection « Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté ». Presses Universitaires de Franche-Comté.

LUGRIN, G. (2005) : « Les genres de l'espace payant dans la presse écrite : essai de typologie ». Dans Lane P (eds.) *Des discours aux textes : modèles et analyses*. Presses Universitaires de Rouen et du Havre.

MAINGUENEAU, D.(1984) : *Genèses du discours*, Bruxelles-Liège, Mardaga, 1984.

MAINGUENEAU, D. (1987) : *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris : Hachette, (Coll. langue – linguistique – communication).

MAINGUENEAU, D. [1977] : *Linguistique française, Initiation à la problématique structurale I*. Paris : Hachette.1993 : Linguistique française.

MAINGUENEAU, D. (1994) : *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1981. Nouvelle édition : *L'Énonciation en linguistique française*, 1991. Edition mise à jour : coll. « Les Fondamentaux », Paris, Hachette Supérieur.

MAINGUENEAU, D. (1996) : *Les Termes-clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil.

MAINGUENEAU, D. (1999) : *L'Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.

MAINGUENEAU, D. (2004) : *L'analyse du discours dans les études littéraires*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

MAINGUENEAU, D. (2005) : *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin, (Coll. Lettres sup).

MAINGUENEAU, D. (2007) : « Genres de discours et modes de généricité ». Dans *Le français aujourd'hui*. N° 159.

MARTIN-LAGARDETTE, J-L. [1984] : *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris : La Découverte. 2009.

MAURICE, A. (2000) : « Le point de vue de l'utilisateur sur les genres journalistiques. L'exemple de l'éditorial. ». Dans *Revue étude de lettres*. N° 3-4.

MAZALEYRAT J, MOLINIE G. (1989) : *Vocabulaire de la stylistique*. Paris : Presses Universitaires de France.

MAZIÈRE, F. (2005) : *L'Analyse du discours*. Paris : Presses Universitaires de France. (Coll. Que sais-je?).

MEIZOZ, J. (2001) : « Un style franc-grossier : posture et étoffe de Céline ». Dans *Les temps modernes*. N° 611-612.

MEIZOZ, J. (2002) : « Recherches sur la posture : Jean-Jacques Rousseau ». Dans *Littérature*. N° 126.

MEIZOZ, J. (2004) : « «Postures» d'auteur et poétique (Ajar, Rousseau, Céline, Houellebecq) ». Dans *Vox Poetica*.

MEIZOZ, J. (2009) : « Ce que l'on fait dire au silence : posture, *ethos*, image d'auteur », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 3 , [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2009. URL : <http://aad.revues.org/index667.html>. Consulté le 10 mars 2011.

MEYER, M. (2004) : *La rhétorique*. Paris : Puf. (Coll. Que sais-je ?).

MILNER, J. (1973) : *Éléments pour une théorie de l'interrogation*. Dans *Communications*. N°201973.

MOESCHLER, J. (1985) : *Argumentation et conversation : Éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris : Hatier. (Coll. Langue et apprentissage des langues).

MOIRAND S. (1996) : « Discours de transmission de connaissances et discours de formation ». Dans *LEND*.

MOIRAND, S. (1999) : « Les indices dialogiques de contextualisation de la presse ordinaire ». Dans *Cahiers de Praxématique*. N° 33. Montpellier : Université Paul-Valéry.

MOIRAND, S. (2006) : « Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne : questionnements sur les observables et les catégories d'analyse », *Semen* [En ligne] mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 21 novembre 2011. URL : <http://semen.revues.org/2798>

MOIRAND, S. (2007) : *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris : Presses universitaires de France. (Coll. Linguistique nouvelle).

MOIRAND, S. (2008) : « Le modèle du Cercle de Bakhtine à l'épreuve des genres de la presse ». Dans *LINX*. N°56, *Linguistique des genres. Le programme de Bakhtine et ses perspectives contemporaines*

MOLINIÉ G, VIALA A. (1993) : *Approches de la réception*. Paris : PUF. (Coll. Perspectives littéraires).

MONTANT, H. (1994). *Commentaire et humeurs : l'écriture satirique*. Paris : CEPJ.

MOUILLAUD, M et TETU J-F. (1989) : *Le journal quotidien*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

MOURIQUAND, J. (1997) : *L'écriture journalistique*. Paris : PUF. (Coll. Que sais-je ?).

NEVEU, E. (1993) : « Pages « Politique » ». Dans *Mots*, décembre 1993, N°37. Rhétoriques du journalisme politique. URL: [/web/revues/home/prescript / article /mots_ 0243-64501993_num 371_2139](http://web/revues/home/prescript/article/mots_0243-64501993_num_371_2139).

PERELMAN C et OLBRECHTS-TYTECA L. (2008, 1ère éd. 1958) : *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. U, B.

PERELMAN, C. (1989) : *Rhétoriques*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

PERELMAN, C (2009 [1977]) : *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris : Vrin.

PEYTARD, J. (1975) : « Lecture(s) d'une aire scripturale : la page de journal ». Dans *Langue Française*. N° 28. Paris : Larousse.

PLANTIN, C. (1996) : *L'argumentation*. Paris : seuil. (Coll. Mémo).

PLANTIN, C. (1991) : *Essais sur l'argumentation : Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*. Paris : Kimé. (Coll. Argumentation, sciences du langage).

PLANTIN, C. [2002a] : « Argumentation », in P. Charaudeau, D. Maingueneau (éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil.

PLANTIN, C. [2002b] : « Analyse et critique du discours argumentatif ». Dans R. Koren et R. Amossy (éds.), *Après Perelman : Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?* L'Harmattan.

RABATEL, A. (2003) : « La valeur de « on » pronom indéfini/pronom personnel dans les perceptions représentées. ». Dans *L'information grammaticale*. N°88. Paris : Bibliothèque de l'information grammaticale.

RABATEL, A. (2004b) : « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques. ». Dans *Langages*. N°156. Paris : Larousse.

RABATEL, A et CHAUVIN-VILENO, A. (2006) : « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse », *Semen* [En ligne], mis en ligne le 13 mai 2007, consulté le 20 décembre 2014. URL : <http://semen.revues.org/2792>.

RASTIER, F. (1989) : *Sens et textualité*. Paris : Hachette.

ROBRIEUX, J-J. (2001) : *Rhétorique et argumentation*. Paris : Nathan université. (Coll. lettres sup).

RIUTORT, P. (1996) : « Grandir l'événement ». Dans *Réseaux*. N°76.

SHAW, D. (1999) : « Entre le journalisme et la publicité se dressait un Mur...aujourd'hui très affaibli ». Dans *Le Temps Stratégique*. N° 86, mars-avril, Genève.

SIMONIN, J. (1984) : « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse ». Dans *La langue au ras du texte*. Lille : Presses universitaires de Lille, PUL.

SIMONIN, J (1984) : « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse » dans A. GRESILLON et J.-L. LEBRAVE (dir.), *La langue au ras du texte*, Lille.

SULLET-NYLANDER, F. (1998) : *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Thèse de doctorat en Sciences du Langage. Stockholm : Stockholm Université.

SOUCHARD, Maryse. (1989) : *Le discours de presse. L'image des syndicats au Québec (1982-1983)*. Longueuil : éditions du Préambule.

SPERBER D et WILSON D. (1989) : *La Pertinence*. Paris : de Minuit.

VAILLANT, A. (2010) : « Modernité, subjectivation littéraire et figure auctoriale ». Dans *Romantisme*. Revue de la Société des études romantiques. N°148.

VOIROL, M. (1995) : *Guide de la rédaction*. Paris : Centre de Formation et de Perfectionnement des journalistes (CFPJ).

WANDER, E. (2001) : « L'argumentation dans le discours d'information médiatique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2011, Consulté le 22 novembre 2011. URL : <http://aad.revues.org/120>.

Dictionnaires

MOESCHLER, J et REBOUL, A. (1996): *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.

Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition. Version informatisée [en ligne] consulté le 13/06/2012 <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm> Dictionnaire de poétique et de rhétorique d'Henri Morier (1981).

CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D. (Dir.). (2002): *Dictionnaire d'analyse de discours*. Paris : Seuil.

MORIER H., Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, Paris, 1981. 4^e édition, 1989.

ANNEXE

la brève (17e s.)	le compte rendu (17e s.)	
la brève publicitaire (18e s.)	la critique (1815)	
La publicité (19 ^e s.)	le reportage (vers 1848 en Italie)	(la rhétorique)
	Le récit-interview (1895)	l'éditorial/ le commentaire (19e s.), le courrier des lecteurs, le billet "combatif" (dès 1866)
l'appel (placé sur la une, 20e s.)	l'interview (20e s.)	

Figure I.1 La diversification des genres dans la *Gazzetta di Mantova*

	INFORMATION	COMMENTAIRE
SUJET (Sémantique)	Un fait	Une idée
INTENTION (Argumentation)	Faire savoir Comprendre/expliciter (rapporter)	Faire valoir Une opinion (prendre position)
POSITION (Énonciative)	Effacement (distanciation)	Engagement (implication)

Figure I.2. Les différents critères opposant les genres de l'information & du commentaire

De Broucker	Martin-Lagardette	Antoine, Dumont, Grevisse, Marion, Ringlet	Montant
Pôle distance-information			
1	Dépêche		
2	Brève	Brève	Brève
3	Filet		Filet
4	Communiqué		Communiqué
5	Texte d'auteur		
6	Revue de presse		Revue de presse
7	Information-service		
8		Résumé de rapport	Conférence de presse
9	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu
10	Enquête	Enquête	Enquête
11	Reportage	Reportage	Reportage
12			Fait divers
13			Papier d'ambiance-observation
14	Interview	Interview	Interview
14a	Interview-enquête	Interview-information	
14b	Interview-reportage	Interview	
14c	Interview-rencontre	Interview	
14d	Interview-documentaire		
14e	Interview-sondage	Interview-express	
14f		Interview-d'opinion	
14g		Interview-portrait	
14h			Interview-interrogatoire
14i			Interview-conversation
14j			Interview-récit
15	Portrait	Portrait (profil)	Portrait
16		Article de commentaire	Article d'analyse
16a	Commentaire-explicatif		
16b	Commentaire-traduction		
16c	Commentaire-interprétatif		
16d	Commentaire expressif		
17	Éditorial	Éditorial	Éditorial
18	Tribune	Tribune libre	« Billet »
19	Courrier des lecteurs	Courrier des lecteurs	
20	Papier d'expert		
20a		Critique	Critique
21	Billet	Billet	Billet d'humeur
22	Caricature		
23	Chronique	Chronique	Chronique
24		Écho	Écho et ragot
Pôle implication- commentaire			

Figure I.3 Les différentes catégories rédactionnelles
Divisées entre le pôle de *distance-information* et le pôle
de *implication-commentaire*

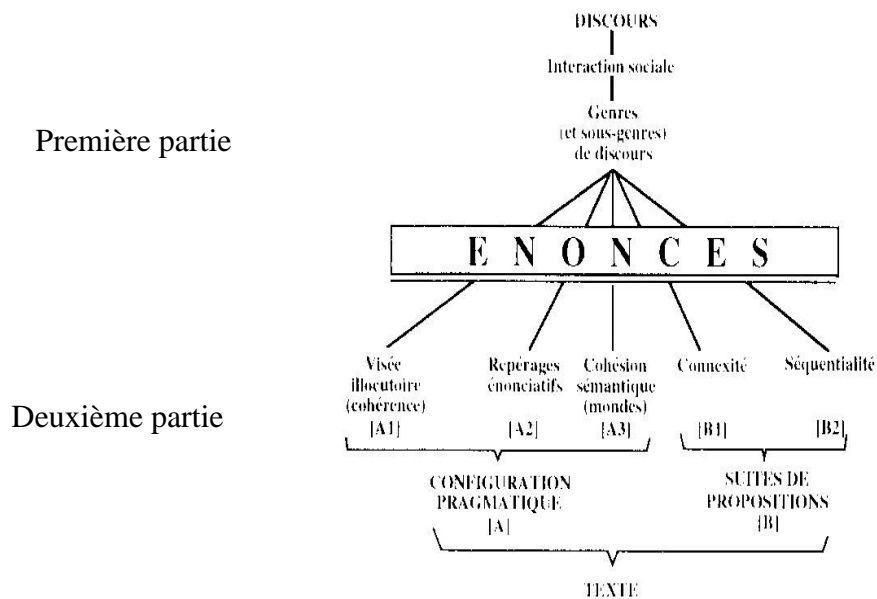


Figure I.4 Les divers plans d'organisation d'un texte

Légitimité «Objectivité»	Forme textuelle	Modes dominants	Autres modes
Visée communicationnelle			
INFORMATIVE	<i>Dépêche, brève, filet, mouture, Reportage, Enquête</i>	Descriptif Narratif Narratif, descriptif Narratif, descriptif	Énonciatif Argumentatif
PERSUASIVE	<i>Éditorial, commentaire, analyse</i>	Argumentatif	Descriptif, narratif
SEDUCTRICE	<i>Critique, Chronique, Billet</i>	Narratif, descriptif, argumentatif Énonciatif Énonciatif	Énonciatif Argumentatif, narratif Narratif, descriptif
FACTITIVE	<i>Appel à lecteurs (dans certaines circonstances exceptionnelles)</i>	Argumentatif, énonciatif	Narratif, descriptif
«Subjectivité» Crédibilité			

Figure I. 5 Les différents genres rédactionnels classés selon les visées communicationnelles et les modes dominants. (Lochard 1996 : 90)

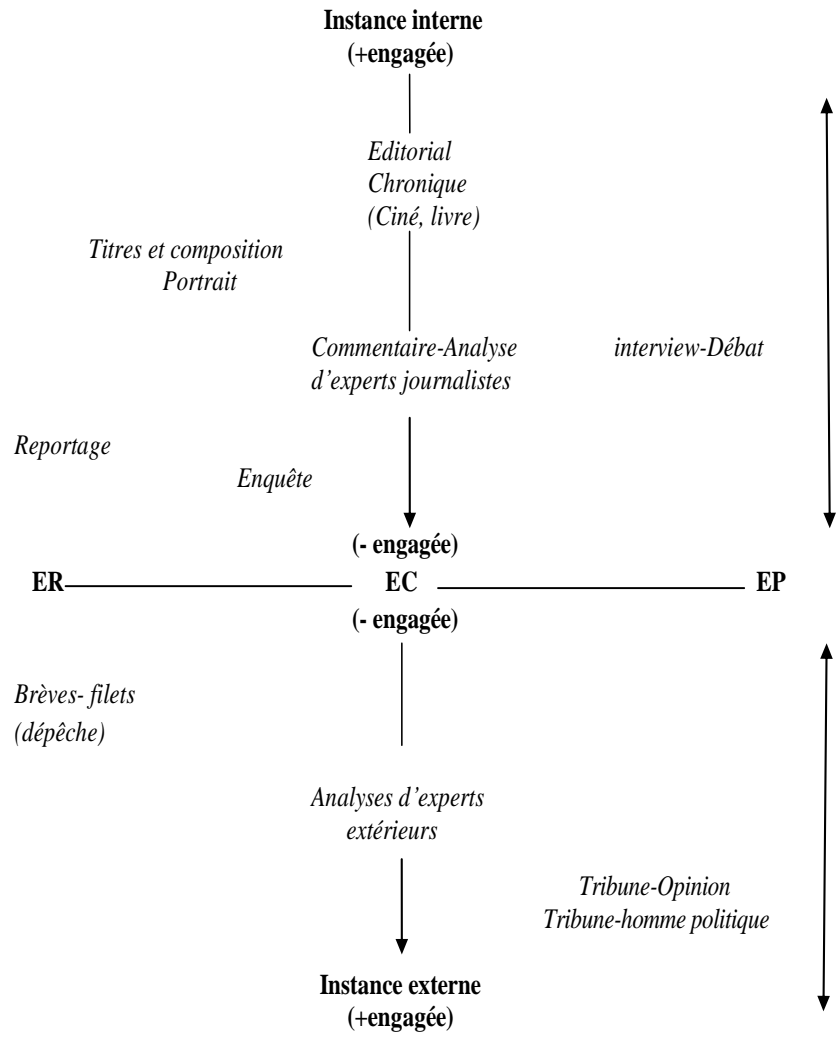


Figure I.6 Classification des genres journalistiques :
Charaudeau (1997: 140)

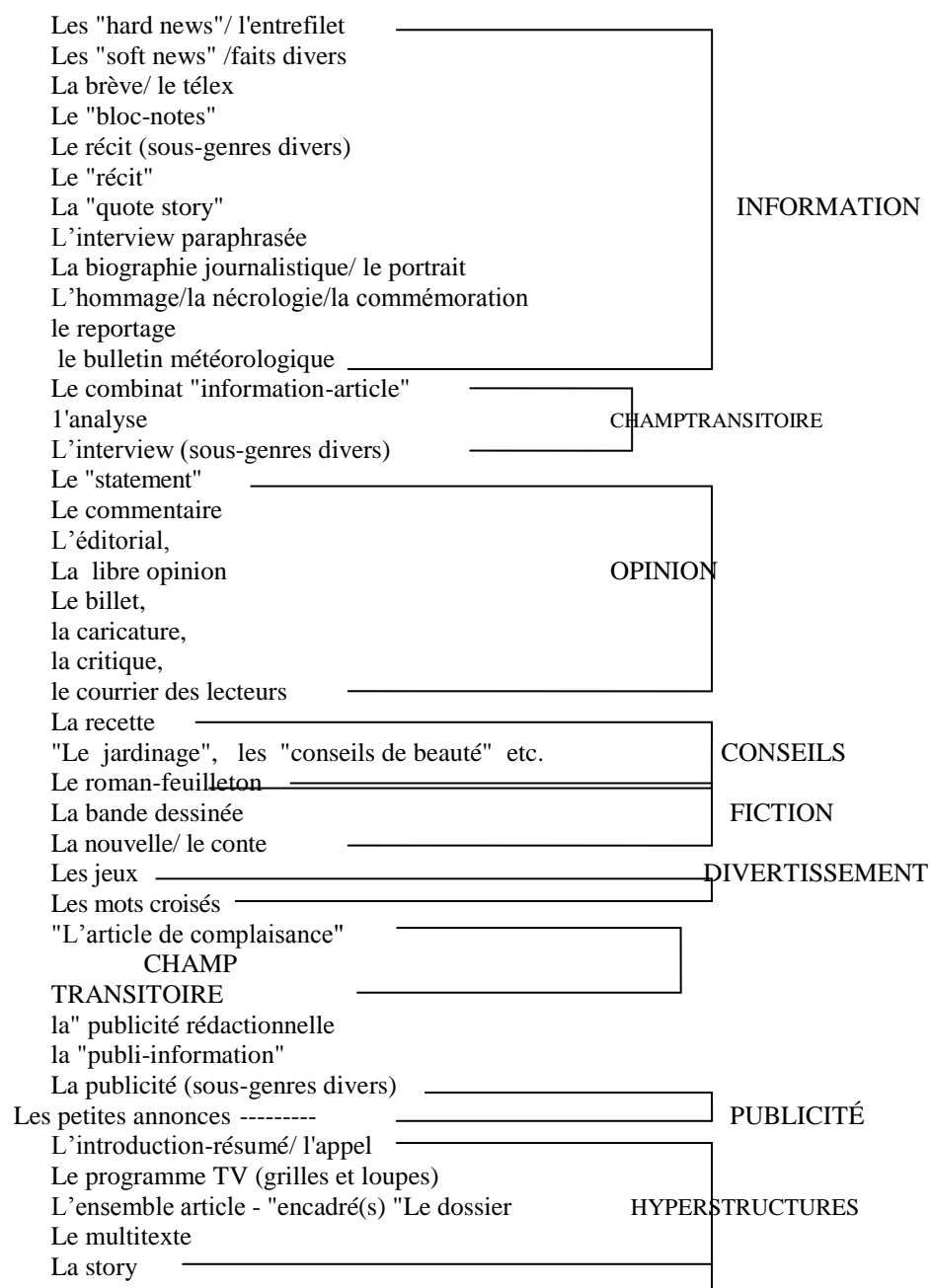


Figure I.7 Modèle arborescent de Grosse à Seibold (1996 : 36)

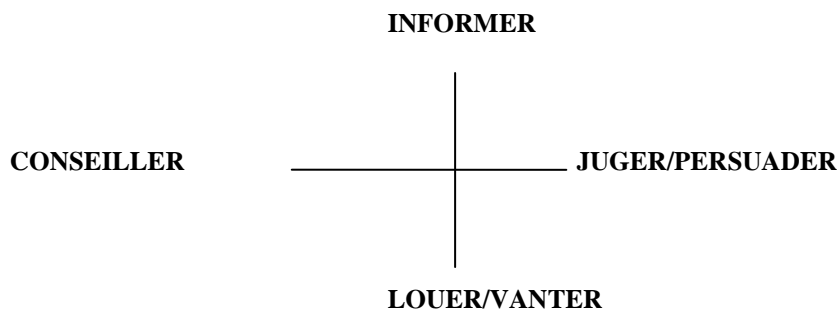


Figure I.8 Les quatre intentions dominantes correspondant aux quatre pôles pragmatiques (Grosse & Seibold 1996 : 46) :

Info Sud Mouriquand (1997)	A. Leclerc (1991)	M. Voirai (1997)
Nouveauté (New)		Proximité temporelle
Actualité (Now)	Actualité	
Proximité (Near)	Proximité	Proximité spatiale
Starisation (Star)	Popularité	La notoriété
Insolite (Weird)		Rareté
Mauvaise nouvelle (Bad news)		
	Conflit	
	Aspect humain	Proximité affective
	Signification	
		Proximité sociale

Figure II. 2 Critères de sélection et d'hierarchisation des événements, selon quelques manuels de journalisme

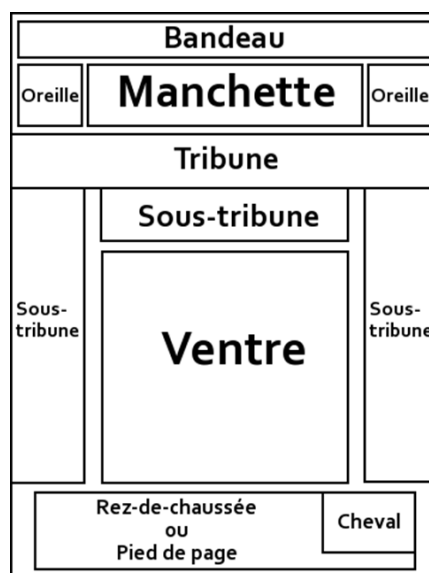


Figure II.3 Les différents composants de la Une d'un journal

Instances de production	pratiques socio discursives	Objets produits
Journalistes		Articles
	Pigistes Photographes Infographes Caricaturistes Etc.	Information pure Photographies Infographies Caricatures
Autres journaux		Revue de presse
Annonceurs		Publicités Offres d'emploi Annonces diverses etc.
Particuliers		Papiers d'expert Courier des lecteurs Petites annonces

Figure II.4 Les différentes pratiques socio discursives d'un journal

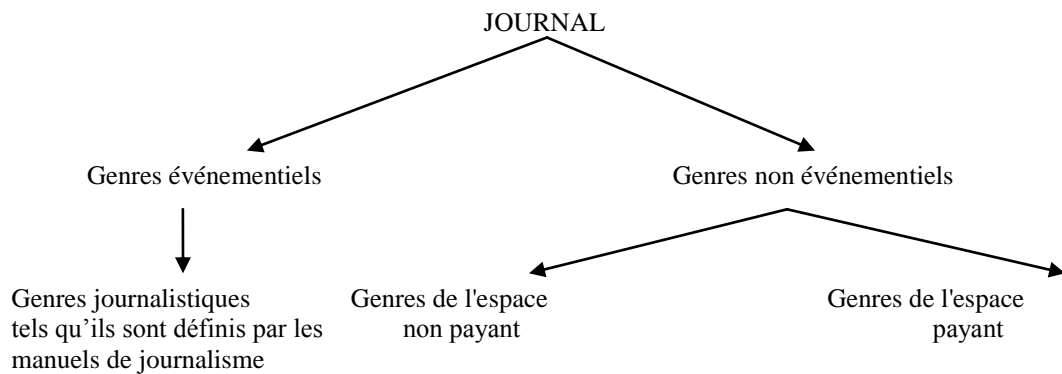


Figure II.5 Les différents contenus du journal

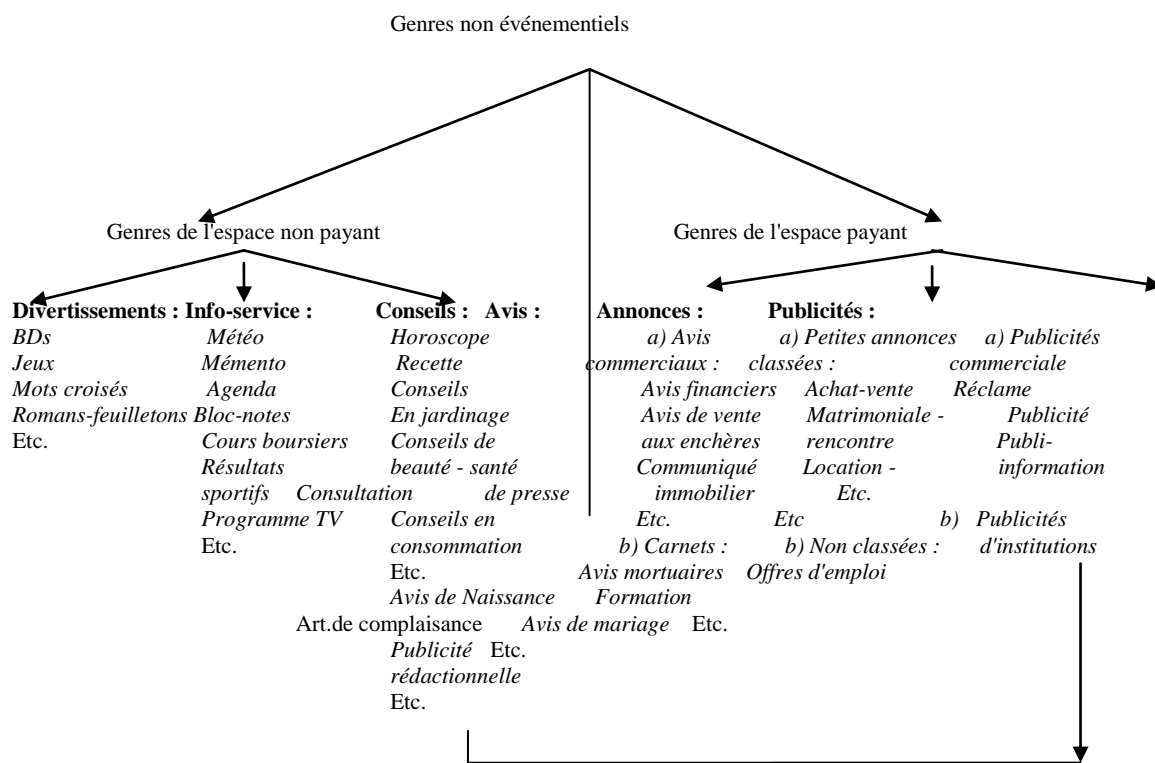


Figure II. 6. Les différents genres de l'espace payant et de l'espace non payant.

CORPUS

Mauvais Remake. Le Quotidien d'ORAN n° 4659 du jeudi 1 avril 2010.

Un patron d'entreprise publique qui démissionne, des salariés qui organisent un sit-in pour le soutenir, un ministère de tutelle qui s'occupe comme si l'avenir de son secteur dépendait de l'avenir d'une employée... Voilà les ingrédients de la nouvelle affaire qui met Mobilis sur le devant de la scène. Et par son mauvais bout.

Qu'on se le dise : un employé, même s'il est le descendant d'un ponton du syndicat officiel, a le droit de défendre ses intérêts. Mais par les canaux prévus à cet effet au sein de l'entreprise ou en recourant, s'il s'estime lésé, à la justice. Un ministère est normalement trop occupé à concevoir et à mettre en œuvre une politique sectorielle et à faire de la prospective. Tellement occupé qu'il n'aurait guère le temps de se préoccuper de la gestion de carrières d'employés de niveaux intermédiaires des entreprises du secteur qu'il supervise.

Les premiers éléments d'informations disponibles sur les raisons qui ont poussé le DG de Mobilis à démissionner donnent à penser qu'on a eu recours à la machine à remonter le temps. A une période où la notion de gestion autonome des entreprises publiques n'existait pas et où un ministre s'occupait de tout, de la désignation de l'éminente fonction d'appariteur au choix du mobilier, en passant par la couleur de la moquette.

Cet anachronisme est inquiétant. Par touches successives, on a remis en question les indéniables progrès conceptuels en matière de gestion quotidienne du secteur public. Les patrons des entreprises publiques ont fini par adopter un profil bas qui contraste avec les discours officiels qui aimeraient redonner de la vitalité à un secteur clé pour toute politique de développement. Comment prendre des initiatives quand des actes de gestion ordinaire sont censurés par les tutelles ? C'est comme si l'on mettait des poids de vingt kilos sur le dos d'un coureur et qu'on lui demandait de battre des records de vitesse.

La remise en cause d'un «libéralisme» débridé, doit-elle se traduire par le retour à un dirigisme bureaucratique dont personne ne peut contester les méfaits ? Il y a dans l'acte de démission silencieuse – elles le sont toujours en Algérie – une sorte de protestation contre la perte de toutes les marges d'action des gestionnaires du secteur public. Si cet état d'esprit est général, comment croire à la viabilité d'une stratégie industrielle s'appuyant sur la relance du secteur public ? Cela n'est possible que si les gestionnaires de ce secteur vital sont non seulement responsables, mais également entreprenants et imaginatifs.

Si les tutelles se mettent à se mêler même de la manière dont ils dirigent et affectent leurs personnels, on peut dire qu'on leur intime l'ordre de ne plus bouger, de ne plus rien faire... Pour de nombreux Algériens qui lisaient la presse dans les années 80 et suivaient les débats de l'époque, les raisons apparentes de la démission du DG de Mobilis s'apparentent à un remake cauchemardesque.

Palliatifs. Le Quotidien d'ORAN n°4662 du lundi 5 avril 2010.

Se loger est, pour de nombreux Algériens, un souci majeur, envahissant, celui qui empoisonne la vie quotidienne et bouche les perspectives. Mère de nombreux fléaux sociaux, l'absence de logement constitue l'enfer ordinaire d'une bonne partie des jeunes et des moins jeunes qui estiment, à raison, qu'aucun projet de vie n'est viable sans la possibilité d'un toit.

Un décret vient d'être publié au J.O. en vue d'appliquer les mesures gouvernementales sur la bonification des taux d'intérêts des crédits logement. Ces mesures traduisent une préoccupation justifiée des pouvoirs publics et leur volonté d'apporter des solutions à ce problème lancinant pour des millions de citoyens. La subvention des taux d'intérêts des crédits immobiliers est un moyen de permettre à des catégories – relativement privilégiées, puisqu'il s'agit d'emprunteurs justifiant de revenus plusieurs fois supérieurs au SNMG – d'accéder au logement.

Cela ne va pas pour autant réduire significativement une demande sociale très importante exprimée, hélas, par de larges catégories sociales non éligibles au crédit, même bonifié. Quand l'État indique qu'un taux d'intérêt bonifié de 1% est accordé à ceux qui ont des revenus situés entre 12.000 et 72.000 dinars, il est clair que pour les smicards la possibilité est purement théorique. Confrontés au chômage

et privés de revenus réguliers, la plupart des mal-logés sont, de facto, exclus du dispositif de crédits concessionnels mis en place par le gouvernement.

Les moyens nationaux de réalisation restent encore trop faibles pour envisager qu'ils puissent assumer un programme de construction plus important que celui qui est le leur à l'heure actuelle. A ce rythme, et malgré les divers crédits et aides directes ou indirectes, la fin de la crise du logement n'est guère envisageable avant plusieurs décennies. Or, le caractère crucial de la question appelle une prise en charge politique autrement plus significative que des mesures catégorielles, nécessaires sans doute, mais largement insuffisantes.

La magnitude des problèmes induits par la crise du logement appelle des moyens que la situation financière du pays permet d'envisager. Sans prise de risque inconsidérée et sans recours à l'endettement. La réalisation de deux, voire trois millions de logements par des entreprises étrangères, sur le modèle de ce qui a été fait pour l'autoroute Est-Ouest, ne serait certainement pas une insulte à l'intelligence au vu des contraintes de plus en plus dures vécues par la population, les jeunes en particulier.

Un programme national de grande envergure permettrait de solder rapidement une situation qui nourrit le désespoir de beaucoup et qui alimente les rancœurs sociales susceptibles d'être récupérées par des extrémismes dont la cautérisation politique est autrement plus coûteuse.

L'impact économique d'une telle approche, si elle était correctement conduite, permettrait d'impulser une dynamique dans le secteur du BTP qui fait étonnamment défaut sous nos cieux. Ici, l'hypothèse n'est pas une vue de l'esprit. Les pays du Golfe y ont eu recours et ont développé des capacités propres. Celles-ci les mettent aujourd'hui en position d'offrir à leur tour leurs capacités à des pays qui disposent de potentiels humains autrement plus importants. Une solution globale serait plus convaincante qu'une succession de palliatifs sans grands effets sur une crise interminable.

Renversant. Le Quotidien d'ORAN n° 4665 du jeudi 8 avril 2010.

Que les religieux traditionnalistes et les islamistes réagissent aux exigences «photographiques» - ni barbe ni hidjab - du passeport biométrique, on s'y attendait un peu. Dans un domaine où ce sont les Américains qui sont en train de fixer la «norme», les islamistes qui veulent voyager - et cela ne manque pas - devront faire avec.

Mais à trop exiger, le gouvernement est en train d'élargir la contestation bien au-delà de la réaction, très prévisible, des islamistes. Autant les caractéristiques de la photo peuvent relever d'une exigence objective de l'identification du porteur du document, autant les questions auxquelles nous sommes conviés de répondre sont absurdes. Le Big Brother algérien qui pointe semble faire de l'absurde une chose normale. Si les documents officiels que nous collectons à grand-peine ne suffisent pas et qu'il nous faut trouver un témoin qui nous connaît depuis deux ans pour le confirmer, cela veut dire que rien ne va plus. En toute logique absurde, on pourrait exiger de ce témoin de démontrer à son tour qu'il est bien ce qu'il est et donc de ramener un témoin qui le connaît depuis deux ans pour certifier qu'il est...

Et puis, si l'on a un témoin, quel besoin donc d'avoir une administration qui délivre des documents officiels ? L'autorité chargée de délivrer les documents administratifs n'est-elle pas un témoin qualifié, documenté et qui plus est assermenté ?

Si l'on est coupable de ne pas avoir conservé les noms, prénoms des camarades du contingent - l'auteur de ces lignes en fait partie et ne conserve en mémoire que des prénoms et parfois des surnoms qu'on aimait se donner dans les chambrées -, on risque d'être privé de passeport. Comment faire ?

Bien entendu, si ces informations sont absolument nécessaires à la sécurité nationale et celle du monde - on en doute fort -, on pourrait tous donner au ministère de l'Intérieur la période et les lieux d'accomplissement du service national. Et le dit ministère, qui en théorie en a les moyens, pourrait prendre attache avec le ministère de la Défense nationale pour avoir les noms et prénoms de tous les camarades de secteur, de chambrée, de groupement ou de caserne... C'est mieux que de faire appel à notre mémoire qui, après 20 ans ou plus, ressemble à un disque saturé... On n'ose pas croire que le

ministère de l'Intérieur reproche à tous les appelés du contingent de ne pas avoir entretenu une relation patriotique suivie après que les hasards des affectations militaires les eurent réunis. Mais pourquoi diantre doit-on fournir des données personnelles de collègues du travail dans le formulaire ? Cela sert à quoi ? A s'assurer que nos fréquentations sont «saines»... ? Ces exigences sont plus qu'excessives et on se demande si les responsables qui ont la charge de la supervision du passage au passeport biométrique s'en rendent compte. Les gens sont fondés à y trouver une intrusion dans leur vie privée, qu'on ne trouve pas ailleurs malgré la phobie et le stress sécuritaire ambiants. Ces exigences exorbitantes, portant sur des informations déjà établies en théorie par des documents fournis par l'administration, amènent à une conclusion extraordinaire : les pouvoirs publics doutent tellement de l'administration qu'ils en arrivent à demander aux citoyens d'apporter la preuve que celle-ci dit vrai. Voilà qui est à proprement parler renversant !

Un cri dans le désert. Le Quotidien d'ORAN n° 4671 du jeudi 15 avril 2010.

Le patronat algérien, avec ses insuffisances et ses limites, réalise dans la douleur qu'il n'est pas un interlocuteur pour une administration qui tient pour quantités négligeables tous ceux qu'elle ne considère pas comme une nuisance. Les membres du Forum des chefs d'entreprises (FCE) en ont fait l'amer constat lors d'un débat sur l'avenir pour l'entreprise algérienne. Ils ont fait le constat angoissant d'une stagnation économique, d'une croissance famélique souffrant de l'absence d'incitations macroéconomiques et microéconomiques.

Réda Hamiani a relevé «le gonflement exponentiel du budget d'équipement de l'État... Les dépenses sont passées d'un volume annuel de 453 milliards de dinars en 2002 à 2.814 milliards de dinars en 2009». Ces dépenses, selon les patrons, ne profitent que marginalement aux entreprises nationales. Ils n'ont pas tort. Le budget d'équipement est alloué de fait aux entreprises étrangères et donc aux importations. Ces opérateurs dépités constatent que le gouvernement qui s'alarme de la dérive des importations est le principal responsable de la situation. Pourquoi essayer de freiner par des mesures bureaucratiques la hausse irrésistible des importations, alors que l'on mène une politique économique qui les encourage fortement ? Le FCE ne peut que noter que la main gauche ignore ce que fait la main droite, dans ce qui apparaît comme l'illustration sans équivoque de la politique de gribouille. Le cri des patrons est celui d'acteurs économiques qui ne comptent pratiquement pas pour une administration fondamentalement déterminée par le caractère massivement rentier de l'économie. Le constat a déjà été fait : les surplus substantiels induits par les hydrocarbures font que le gouvernement n'a pas besoin de négocier avec les acteurs économiques et sociaux. Or, l'Algérie n'a pas besoin d'inventer l'eau chaude : sans l'implication des entreprises, l'économie est au mieux vouée à la stagnation.

La structure du PIB, dominée par les investissements infrastructurels importés et non directement productifs, est révélatrice d'une politique incapable de créer de la croissance que nos voisins, bien moins dotés par la géologie, sont à même de produire. L'entreprise - au centre des démarches économiques partout ailleurs - est marginalisée, voire méprisée. A cette aune, la croissance tant espérée, nourrie aux illusions des IDE, les fantomatiques investissements directs étrangers, est un objectif par définition inaccessible.

La question posée par les entrepreneurs n'est pas celle des choix politiques ou du mode d'organisation institutionnelle. Elle renvoie plus gravement à la qualité d'une administration apparemment incapable de sortir des schémas mentaux d'un dirigisme suranné.

La nature politique du système n'a que peu à voir avec sa capacité à définir une politique économique viable. Qu'ils soient d'inspiration autoritaire comme en Chine, ou très libérale comme en Corée ou en Malaisie, les systèmes politiques ont été en mesure d'assurer les cadres macro-économiques et les régulations adaptés aux entreprises considérées comme les matrices du développement.

Le signal d'alarme tiré par les patrons est plus un cri de dépit qu'un appel au secours en direction d'un gouvernement décidément peu enclin à les admettre en tant qu'interlocuteurs valables. A ce stade, le futur des entreprises algériennes, qu'une administration immobile refuse de reconnaître, est effectivement en question...

La fable des bons et des méchants. Le Quotidien d'ORAN n° 4767 du lundi 19 avril 2010.

Les patrons algériens réunis dans le Forum des chefs d'entreprises ont abandonné, l'espace d'une journée d'étude consacrée à l'avenir de l'entreprise algérienne, les propos convenus et la langue de bois.

Après avoir fait mine, dans le plus pur style du «soutien critique», de soutenir les mesures de «nationalisme économique», ils n'hésitent désormais plus à dire que l'on fait fausse route. Le plus curieux est que depuis leur sortie, la réplique n'est pas venue du gouvernement, mais du PT, parti présent au Parlement, mais qui, officiellement du moins, ne fait pas partie de l'alliance présidentielle. La dirigeante de ce parti – ce n'est pas nouveau – se livre, elle aussi, à un exercice de soutien critique sur le registre patriotique, qui consiste à désigner les «bons» du gouvernement face à des présumés «méchants». Trop facile, éculé et pas très sérieux.

Les patrons du FCE, qui en général connaissent bien le fonctionnement du système de pouvoir, ont fini par comprendre que faire la distinction entre des «bons» et des «méchants» au gouvernement n'a pas beaucoup de sens. Seul un regard saturé d'idéologie peut trouver des nuances entre des membres d'un exécutif où les idées singulières sont inexistantes.

Abdelhamid Temmar, le méchant «qui veut privatiser», a peut-être existé dans un autre univers, il n'existe plus aujourd'hui. Il défend la politique du gouvernement, la règle des 51/49% et toutes les mesures prises dans le cadre du «sursaut patriotique» économique qui plaît tant au PT. M. Abdelhamid Temmar doit d'ailleurs s'étonner de voir la porte-parole du PT parler de lui sur le mode de l'ultralibéral, alors qu'il s'est converti, sans difficulté, à la «ligne» du Président. Comme tous les autres ministres.

Il faut être oisif - ou très informé de ce qui se passe dans le «cercle des décideurs» - pour saisir les nuances présumées entre des ministres plus techniciens que politiques. Il y a sans doute beaucoup à dire sur la compulsion bureaucratique du système algérien encore rétif à laisser libérer la dynamique de l'économie. Comme hier pour le secteur public qu'on a étouffé sous de mortelles étreintes bureaucratiques, c'est au moment des bilans qu'on prend conscience des fourvoiements. En réalité, il aurait été souhaitable qu'il y ait des personnels qui expriment des idées différentes sur l'économie et sur les moyens de réaliser de la croissance. On gagne toujours à l'existence d'un débat contradictoire, cela permet d'apprécier les arguments des uns et des autres sans recourir à l'argumentaire hyperpatriotique.

Mais cela suppose qu'un espace de débat – laborieusement alimenté par la presse – existe réellement et que des programmes puissent entrer en concurrence. Pour l'instant, ce débat n'existe pas et tous les ministres, Temmar y compris, pourront dire au PT qu'ils sont sur la même ligne de la défense des intérêts suprêmes de l'Algérie.

Les patrons du FCE, l'espace d'une journée, sont sortis de cet unanimité de façade qui fait que tout le monde suit la «ligne» sans discuter. Et le plus souvent sans la moindre conviction. La fable des bons et des méchants n'est même pas amusante.

Du libéralisme au souverainisme économique. Le Quotidien d'ORAN n° 4684 du dimanche 2 mai 2010.

Habituellement, le patronat fait le dos rond et évite de polémiquer et même de relever les attaques dont il fait l'objet. Réda Hamiani vient de faire une exception en répondant vertement à la porte-parole du Parti des travailleurs qui reprochait au FCE de ne pas apprécier les mesures contenues dans la loi de finances complémentaire 2009.

Entre autres amabilités, la patronne du PT reprochait au FCE d'être «l'ami du Medef» et sommait les patrons - les bourgeois ? - de donner le bilan des crédits qu'ils ont pris et des emplois qu'ils ont créés. Enfin, poursuivant sur le registre du patriotisme, la chef du PT a estimé que ces prises de positions patronales faisaient «partie des pressions sur l'Algérie».

Ce sont visiblement ces références «patriotiques», où ceux qui ne sont pas d'accord avec le retour à des formes de dirigisme saluées par le PT sont implicitement accusés de faire dans l'intelligence avec «l'étranger», voire «l'ennemi», qui ont fait sortir le patron du FCE de ses gonds.

Le FCE n'a pas de leçon de patriotisme à recevoir et il n'est pas un groupement d'importateurs mais des entreprises qui exercent dans la production et les services, a rétorqué Hamiani. Si le patron du FCE a choisi de répondre, c'est qu'il présume que le PT exprime un point de vue du pouvoir ou d'une partie de celui-ci.

Sur le fond, beaucoup de ceux qui se pensent de gauche - et n'ont jamais soutenu le zèle libéral des gouvernements algériens depuis le rééchelonnement de la dette en 1994 à la LFC 2009 - n'apprécient guère que le débat économique glisse sur le registre du patriotisme. C'est d'autant moins pertinent que les grosses affaires où l'Algérie perd de gros sous sont des marchés publics impliquant surtout la haute administration et les entreprises publiques. Difficile en effet de reprocher au patronat algérien les bosses financières de l'autoroute Est-Ouest ou les affaires de Sonatrach..

A la limite, il aurait été préférable de mettre en avant la «lutte des classes» plutôt que la présumée mollesse patriotique des patrons. Il restera juste à apporter la démonstration que la méchante «classe dominante» se trouve au FCE et non dans les secteurs, autrement plus riches et rémunérateurs, de l'économie publique. Le débat aurait été en tout cas plus intéressant, sachant que c'est le même pouvoir qui a mis en application une politique libérale qui est en train d'appliquer une politique opposée... encore indéfinissable.

Ce qui est sûr est que l'Algérie et son économie ne peuvent vivre en autarcie. Que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à son propre laxisme, cela est compréhensible et défendable. Mais il serait illusoire de croire que l'on peut construire une politique économique sans soutenir les entreprises algériennes, privées et publiques.

La plus grande des illusions serait de croire que nous sommes suffisamment «riches» - ah, ces réserves de change ! - pour pouvoir nous passer des investisseurs étrangers. On passe ainsi, sans modération, de la vénération idéologique des IDE (investissements directs étrangers), qui a eu cours pendant de longues années, à un souverainisme hautain qui croit que des réserves de change font une économie alors qu'elles ne sont que des capacités d'importer.

On le sait déjà pourtant : on a de l'argent (conjuncturellement), on n'a pas les savoir-faire et les technologies (structurellement). C'est cela qu'un économiste qui ne craint pas d'être mis en cause dans son patriotisme peut attendre des investissements étrangers et considérer qu'ils sont nécessaires au pays.

Redressez le FCE ! Le Quotidien d'ORAN n° 4988 du Jeudi 6 mai 2010.

Il sera difficile au pouvoir de faire entrer dans l'esprit des observateurs de la scène nationale qu'il est totalement étranger au retrait collectif et concerté des dirigeants des entreprises publiques du Forum des chefs d'entreprise (FCE).

Certains la «voyaient venir». Les critiques émises par le président du FCE à l'égard de la politique économique du gouvernement étaient devenues par trop irritantes, alors qu'elles auraient pu être une opportunité pour engager un vrai débat national. Le départ des managers publics, dans un contexte si particulier, va sans doute faire perdre au FCE son caractère de forum où les entrepreneurs publics et privés se rencontrent et discutent.

Il n'en reste pas moins qu'après les attaques venues d'un parti politique, ce retrait des dirigeants des entreprises publiques sera automatiquement comptabilisé parmi les manœuvres du pouvoir.

Il faut quand même noter que les membres du FCE n'ont rien de subversif et qu'ils ne sont pas non plus d'affreux « compradores ». En matière de «patriotisme économique », les patrons du FCE ont précédé le gouvernement. Ils ont défendu une politique de préférence de l'entreprise nationale quand le gouvernement était dans le dogme libéral et dans la course mirifique aux IDE.

L'Internet facilitant l'accès aux archives à tout un chacun, il est loisible de vérifier, documents à l'appui, que le FCE s'est opposé à la loi sur les hydrocarbures proposée par le gouvernement.

L'organisation a même publié un des textes les mieux argumentés contre un retour au régime des concessions et contre la surexploitation des ressources fossiles.

Ces bourgeois «amis du Medef» ont affiché également de grandes réserves à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ce n'était pas une opposition «de principe». Ils estimaient que le plus urgent n'était pas d'entrer dans un accord de libre-échange, mais de mettre à niveau les entreprises nationales, privées et publiques. On peut multiplier les exemples où le FCE, sans excès verbaux, mettait en avant la défense de l'économie nationale contre les approches libérales appelant à l'ouverture totale du marché.

Sur ce registre, il a fait preuve d'une constance qu'on ne trouve pas au niveau de la politique gouvernementale. Cela lui donne, en théorie, une légitimité certaine à «discuter» de la «nouvelle politique économique» du gouvernement et à alerter sur le fait que les entreprises sont inutilement entravées par la mise en place de verrous bureaucratiques.

A l'évidence, en économie comme en politique, on a des difficultés à admettre des avis divergents ou critiques. Pourquoi les managers publics choisissent de quitter le FCE alors qu'ils auraient pu exiger un débat ouvert et se faire, éventuellement, les défenseurs de la politique du gouvernement ? C'est comme si le FCE allait subir à son tour un «redressement»... L'incite-t-on à se saborder purement et simplement ? Qui y gagne ? Les changements de cap brusques de la politique économique nationale ont été coûteux en termes d'images. Ce qui arrive - et adviendra - au FCE n'est pas de nature à l'améliorer.

Incertitudes, éditorial de K. Selim, Le Quotidien d'ORAN n° 4699 du mercredi 19 mai 2010.

L'économie mondiale va de crise en crise. D'une manière ou d'une autre, l'Algérie en subit les effets, même s'ils sont atténués par l'existence d'un épais matelas de réserves de change. On peut le concéder néanmoins : l'économie algérienne est plutôt éloignée des convulsions mondiales. Trop peut-être, puisque ceux qui sont en charge de notre économie s'accommodent d'une pernicieuse léthargie.

Les opérateurs étrangers, commerçants ou investisseurs, ne se sentent plus les «bienvenus», pour reprendre la formule du Financial Times. Si on peut ne pas prêter trop d'importance à ce qui se dit à l'extérieur, on ne peut occulter les réalités. Depuis juillet 2009, avec la LFC, l'Algérie s'est installée dans une logique purement défensive. Au point où même le FCE, qui a souvent appelé le gouvernement à modérer sa tendance à accélérer l'ouverture de l'économie, est aujourd'hui mal perçu.

Le gouvernement a renoncé aux privatisations (celle du CPA a été arrêtée in extremis) et il serre la vis dans tous les sens. Devant la crainte d'une aggravation de la crise économique en Europe et dans le monde, le pouvoir algérien donne l'impression de vouloir reprendre le contrôle de l'économie nationale par le contrôle de ses flux externes. Les informations sur l'état de l'économie mondiale, répercutées par la presse économique, n'incitent pas à l'optimisme.

Ne plus se retrouver dépendant du FMI est un souci évident et il explique la mise en œuvre d'une politique de surveillance de la position financière vis-à-vis de l'étranger. C'est, estiment des experts, un pis-aller. On y a recours à défaut d'être en mesure de stimuler une activité interne soutenue et compétitive à plus ou moins long terme.

Dans un système peu productif et exagérément structuré sur la rente pétrolière, la seule variable sur laquelle peuvent agir les autorités face aux aléas économiques externes, est celle qui consiste à comprimer les transferts vers l'extérieur. Restreindre les importations, limiter les exportations de devises et protéger ainsi, vaille que vaille, des réserves de change dont le niveau, encore élevé pour l'instant, risque d'être affecté par une éventuelle baisse sérieuse des prix du pétrole.

Cela fait-il une politique économique ? Non, car il s'agit surtout d'un dispositif de sauvegarde à minima qui permet de préserver – pour combien de temps ? - ce qui peut l'être. La seule réponse effective serait de créer les conditions pour relancer l'investissement et la production. C'est, on a fini par le comprendre, plus facile à dire qu'à faire.

On reste dans l'attente d'une véritable révolution copernicienne au niveau d'une administration qui continue de fonctionner selon des règles depuis longtemps tombées en désuétude. Notons cependant

que le discours officiel a pris ses distances avec les mythes ultralibéraux en vogue depuis l'ajustement structurel de 1994.

De fait, l'ouverture à tous crins et le bégaiement simiesque des doctrines libérales n'ont pas permis de faire bouger l'économie. Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain et faire machine arrière vers le dirigisme autoritaire subi dans les années 70 ? Non, également. Cela aussi, on finit par le comprendre, est d'un coût élevé. Le centralisme économique n'a d'autre vertu que la stérilisation des initiatives. Il ne s'agit pas de réinventer l'eau tiède.

La voie la plus efficace a été défrichée bien avant nous par des pays aussi différents que la Malaisie, la Corée du Sud ou la Chine. Le souci d'efficacité conduit naturellement au pragmatisme et à éviter les slogans creux. Les modèles asiatiques, et plus généralement ceux des nouveaux pays émergents, se fondent tous sur l'économie mixte, où l'administration coordonne et soutient l'activité interne en ne se privant d'aucun instrument public ou privé.

Les investisseurs étrangers, attendus comme le Messie, n'ont aucun intérêt à investir dans un pays qui absorbe tout ce qu'on lui vend. Attendre de ses partenaires qu'ils viennent lancer les bases d'une production nationale compétitive consiste, l'expérience le montre cruellement, à se bercer d'illusions. La pensée magique au service intérêts bien compris ne suffit pas à installer l'économie nationale dans le cercle vertueux de l'entreprise créatrice de richesses et d'emplois. Salulaire piqûre de rappel et leçon de la crise mondiale.

Questions pour un plan. Le Quotidien d'ORAN n° 4705 du mercredi 26 mai 2010.

Le programme d'investissements pour la période 2010-2014, adopté lundi lors d'une réunion du Conseil des ministres sous la présidence du chef de l'État, représente un volume d'engagements financiers de plus de 20.000 milliards de dinars, soit environ 286 milliards de dollars.

Ce programme colossal s'articule autour de deux volets, la finalisation des projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards de dinars (environ 130 milliards de dollars), et d'autre part le lancement de nouveaux projets estimés à 11.534 milliards de dinars (près de 156 milliards de dollars).

Le programme est articulé autour du développement humain : 40% des engagements sont destinés au secteur de l'éducation, qui bénéficiera notamment de 1.000 collèges et 850 lycées, de 600.000 places pédagogiques universitaires et de 400.000 places d'hébergement pour les étudiants.

L'annonce est impressionnante. Des experts officiels se rengorgent en confiant à l'APS qu'il s'agit du «plus fort niveau de financement public jamais réalisé par l'Algérie depuis le recouvrement de l'indépendance du pays».

Les montants annoncés et l'orientation résolument sociale des nouvelles dépenses sont effectivement impressionnants. Mais, sans jouer les cassandres, force est de reconnaître qu'une partie non négligeable de cette enveloppe servira à finaliser des projets infrastructurels engagés par le programme précédent de 150 milliards de dollars.

Point n'est besoin de se livrer à de savants calculs pour aboutir à la conclusion que les programmes précédents ont généré des surcoûts ou des révisions particulièrement importantes. Nul n'ignore en effet que des études souvent insuffisantes et des prestations de qualité inférieure à celles attendues ont grevé substantiellement les programmations initiales.

Si l'orientation sociale est salutaire, notamment en direction des jeunes, la question clé est celle de l'efficacité économique des investissements envisagés. On a vu que le précédent programme n'a pas beaucoup influé sur l'évolution du PIB et que les infrastructures réalisées n'ont que faiblement modifié la courbe du chômage. Le patronat dans ses diverses composantes s'était insurgé, peu ou prou, contre des options d'investissement qui faisaient la part trop belle aux entreprises étrangères. Il convient donc d'attendre les modalités précises de cette programmation en termes d'allocation des budgets et de modes de sélection des partenaires appelés à répondre aux appels d'offres.

Il faut espérer que cette nouvelle phase d'injection de capitaux publics dans l'économie soit l'occasion d'une modification qualitative de la démarche. Les entreprises algériennes, publiques ou privées, auront-elles le beau rôle dans une pièce dont le premier acte s'est joué globalement sans leur présence

? Quelle est la part de ce programme allouée à la mise à niveau des entreprises, au renforcement de leurs moyens ? Quid des incubateurs de start-up qui pourraient trouver dans ce mégaprogramme l'opportunité de lancer une nouvelle génération d'opérateurs ?

L'importation d'infrastructures « clés en main », comme tout un chacun a pu le constater, n'est pas une garantie de fiabilité, tant en termes de qualité des prestations que d'évitement d'aléas judiciaires... Dans un contexte mondial où la récession se profile, les questionnements méritent réponse. Transformer ce programme en moteur de croissance est tout l'enjeu des années à venir.

Le silence est, parfois, d'or. Le Quotidien d'ORAN n° 4709 du jeudi 27 mai 2010.

En indiquant qu'Orascom Telecom Holding n'a pas encore manifesté sa volonté de vendre sa filiale algérienne Djazzy à l'État, le ministre s'est-il contenté de livrer une information ou bien a-t-il exprimé un certain agacement ?

En soi, l'information corrige définitivement l'affirmation du ministre des TIC sur l'existence de négociations entre le gouvernement algérien et OTH et la diffusion d'une information juste et précise n'est pas inutile dans ce cas. Mais sur le fond, les choses demeurent figées. Le groupe de Naguib Sawiris a choisi de ne plus s'exprimer sur le dossier depuis que le gouvernement algérien a ostensiblement exprimé son opposition à la vente de Djazzy à MTN ou à une autre entreprise étrangère en faisant valoir son droit de préemption.

Cela a fait de l'effet puisque le sud-africain MTN semble avoir renoncé à lever les fonds (5 milliards de dollars) pour financer une éventuelle acquisition d'Orascom Telecom. Le silence d'Orascom Telecom peut s'interpréter de plusieurs façons : renoncement à la vente de Djazzy ou préparation d'un bras de fer avec l'État algérien par la saisie d'un tribunal international d'arbitrage.

L'affaire est en tout cas suivie avec un intérêt soutenu. Selon la manière dont les choses évolueront, elle risque d'aggraver ou d'atténuer l'image d'une Algérie rétive à l'investissement étranger. De nombreux opérateurs étrangers considèrent que la règle des 51% de capitaux réservés aux Algériens dans les investissements ne pose pas en soi des problèmes. Ce qui leur importe le plus est la sécurité des investissements et la stabilité juridique. Il est donc important, même si les responsables algériens peuvent être agacés par le refus de Sawiris de dévoiler ses cartes, de rester prudent.

Les responsables algériens défendent avec force le droit de préemption qui a été introduit après l'affaire de la cession des cimenteries d'Orascom à Lafarge. C'est légitime, la régulation des marchés et la surveillance des transactions sont des attributs de souveraineté. Cela, même si beaucoup de spécialistes estiment qu'une vente de la Holding Orascom est possible en dépit du droit de préemption. L'affaire pourrait se transformer en bataille juridique.

En revanche, ce qui est certain est que le droit de préemption ne signifie pas obligation de vendre pour Orascom Télécom. Rien en effet, en termes de droit, ne contraint Orascom Telecom à céder Djazzy à l'État algérien. Le groupe Sawiris peut en effet décider de rester en Algérie et de ne vendre ni à MTN ni à l'État algérien. C'est son droit le plus absolu, dès lors que ce groupe paye ses taxes et respecte les obligations du cahier des charges.

La communication gouvernementale, celle de Hamid Bessallah ou de Karim Djoudi, ne doit pas donner l'impression que des pressions sont exercées sur OTH pour vendre à l'État algérien. Cela serait perçu comme une expulsion contrainte. Dans l'absolu, dès lors que le groupe Orascom Telecom ne dit rien, cela doit être compris, jusqu'à preuve du contraire, que les choses restent en l'état. Et dans ces conditions, il faudrait cesser de communiquer sur le sujet.

Parfois, le silence est d'or. Sawiris, souvent assez expansif, semble se replier dans le mutisme en laissant les responsables algériens multiplier les déclarations, au risque de maladresses handicapantes.

Le facteur humain. Le Quotidien d'ORAN n° 4709 du lundi 31 mai 2010.

L'énorme plan quinquennal de 287 milliards de dollars suscite, comme on s'en doute, l'intérêt des

milieux économiques, en particulier chez de nombreuses entreprises européennes. Le plan algérien leur permet en effet d'espérer alimenter des plans de charge affectés par les restrictions budgétaires qui se généralisent sur le Vieux Continent.

Les entreprises algériennes, qui ont globalement raté les précédents plans, seront-elles de la partie ou bien invoquera-t-on, encore une fois, leur manque de moyens ou de savoir-faire pour les empêcher de prétendre à une part de ce monumental gâteau ?

Outre les fâcheux «restes à réaliser» - une bagatelle de 130 milliards de dollars ! -, le programme comprend, comme le précédent, une liste d'infrastructures diverses où domine effectivement le volet éducatif et social. L'accent mis sur le renforcement des moyens des secteurs de la santé et de l'enseignement se veut l'expression de l'importance accordée au «développement humain». L'orientation est salutaire.

Dans l'histoire économique du pays, le facteur humain n'a pas vraiment été au premier plan. Ce réajustement de perspectives, dans l'air du temps, est à saluer. Les dépenses infrastructurelles servent indéniablement à l'amélioration du bien-être général, mais le fameux «développement humain» ne peut être mené à bien par les seules vertus du béton.

L'approche quantitative, pour impressionnante qu'elle soit, ne suffit pas à donner un contenu véritablement humain à la programmation des investissements. On ne le sait que trop - mais le «rappel est utile aux croyants» -, l'importation massive d'usines clés en main n'a pas provoqué le décollage industriel du pays. L'accès à la santé et à la formation relève, à égale importance au moins, de facteurs qualitatifs qu'il serait fâcheux de sous-estimer. La réalisation d'édifices est une bonne chose. S'assurer que ceux qui les utilisent pour dispenser les services attendus bénéficient d'un soutien réel à leurs propres formations, est aussi important sinon davantage.

L'allocation de ressources au développement qualitatif n'est pas spectaculaire, elle a néanmoins beaucoup plus d'impact que la construction d'hôpitaux où l'on est mal soigné ou d'établissements universitaires et secondaires où l'enseignement laisse à désirer. Le développement humain ne prend un sens opérationnel que s'il est basé sur l'amélioration des connaissances, la professionnalisation et la systématisation des bonnes pratiques dans l'ensemble des secteurs.

L'ouverture sur le monde, les sciences et la technologie est la condition essentielle pour impulser une dynamique vitale de modernisation du pays. Cette démarche, mise en œuvre par des pays comme la Malaisie, la Corée du Sud ou Singapour, a produit des résultats concrets. Construite autour de pôles d'excellence, elle a permis de mettre à niveau des générations de citoyens compétents, au fait des avancées les plus actuelles dans l'ensemble des secteurs. Dans ces pays, la question des capacités des entreprises locales ne se pose plus.

Le développement n'est véritablement centré sur l'homme que s'il libère les initiatives et permet d'acquérir et de transmettre le savoir-faire. On ne le redira jamais assez.

Le révélateur IDE. Le Quotidien d'ORAN n° 4724 du jeudi 17 juin 2010.

Les Européens n'apprécient pas le cadrage légal des investissements étrangers qui fait obligation à ces derniers de s'associer à un partenaire algérien détenteur de 51% du capital. Beaucoup de voix à l'étranger y ont vu un obstacle rédhibitoire à l'investissement.

Pour excessive qu'elle puisse paraître, l'extension d'une clause de majorité, jusqu'ici réservée aux domaines des hydrocarbures, n'explique pas à elle seule le peu d'enthousiasme des entreprises étrangères à venir installer des structures de production en Algérie. Le mauvais « climat des affaires », tel que déploré par diverses institutions multilatérales, joue certainement un rôle dissuasif pour de nombreux entrepreneurs, découragés d'emblée par des capacités d'accueil nettement moins favorables que dans de nombreux marchés comparables.

La perception des investisseurs du marché algérien est certainement influencée par les vicissitudes de l'affaire Orascom-Djezzy et les polémiques entourant les conditions de gestion par Arcelor Mittal de l'usine sidérurgique d'El-Hadjar. Après avoir célébré l'ouverture et espéré l'arrivée des Investissements directs étrangers (IDE) comme on attend le Messie, les autorités algériennes ont changé progressivement de ton, pour exprimer une amère désillusion et un dépit certain.

La dérive des importations a confirmé, s'il en était besoin, la priorité donnée par les entreprises étrangères à la commercialisation sur l'investissement. Le coup de vis bureaucratique aux importations a été perçu comme un revirement « dirigiste ». Certains de ces observateurs mettent sur le compte de l'aisance financière algérienne ce virage qualifié parfois de « brutal ».

De fait, le manque de lisibilité de l'approche algérienne est probablement l'une des raisons de l'attentisme des investisseurs. Serait-ce la seule ? A l'évidence, non. Il est vrai que les conditions d'accueil, objectives et subjectives, de l'Algérie sont loin derrière celles de ses voisins immédiats par exemple. Mais le déficit d'image du pays est également lié, soutiennent des experts, à des choix de partenaires de médiocre qualité, dans des créneaux extrêmement visibles. Le choix de partenaires effectué sur la base de leur notoriété et de leur réputation.

Le comportement d'Orascom lors de la cession des cimenteries au groupe Lafarge a particulièrement outré le gouvernement, qui a appris la chose comme « tout le monde ». Pourtant, c'est un comportement conforme aux mœurs - dominantes - de spéculateurs qui n'agissent qu'en fonction d'une stratégie de « coups » ou d'investissements extraordinairement rentables à très court terme.

Mais au-delà, ce qui pose problème est l'approche globale officielle vis-à-vis des investissements. Comment voudrait-on que les étrangers viennent investir sur le marché national alors que les Algériens ne le font pas ? Ces derniers préfèrent nettement le créneau ô combien confortable du tout-import. La rentabilité du commerce est telle qu'il est inintéressant de se risquer dans des opérations autrement plus complexes.

Le principal déficit de l'Algérie en la matière est l'absence d'une politique d'investissement articulée notamment autour de packages cohérents de stimulants fiscaux et parafiscaux, de l'accès au foncier, du rôle fondamental des banques et - surtout - de la protection de la production nationale. Les mesures punitives ne changeront rien à une réalité entêtée. Les investisseurs ne viendront que lorsqu'il sera plus rentable de produire que de vendre. Et quand on autorise une société commerciale étrangère à disposer de 70% des parts et qu'on limite un investisseur étranger dans le secteur production à 49%, il y a comme une incitation à préférer les vendeurs aux producteurs.

Une curieuse admonestation. Le Quotidien d'ORAN n° 4728 du mardi 22 juin 2010.

La note du ministre de l'Enseignement supérieur sommant pratiquement les enseignants de ne pas répondre à des invitations à l'étranger est consternante et inquiétante. On aimerait croire que cette menaçante admonestation aux universitaires n'est que le produit mal rédigé d'un fonctionnaire zélé aux idées confuses. Car, de la confusion, il y en a et des masses.

La note prend beaucoup de liberté avec le principe de la libre circulation et du droit à l'expression garantis par la Constitution algérienne. Que des universitaires algériens, ou des hommes d'affaires ou des journalistes, soient invités à participer à des colloques ou à des rencontres à l'étranger ne devrait poser aucun problème. S'il s'agit de rappeler à l'ordre des universitaires qui seraient trop voyageurs au détriment du travail pour lequel ils sont rétribués, cela relève de la prérogative ordinaire du directeur d'institut. Elle ne nécessite pas une note du secrétaire général du ministère.

Hormis cet aspect qui relève de la gestion ordinaire, empêcher des universitaires et des scientifiques de participer à des rencontres à l'étranger est une hérésie. C'est une régression, une culture de l'enfermement d'un autre âge. Une certaine tendance existe en Algérie qui consiste à magnifier les « temps tranquilles » du parti unique et tenter d'instaurer une funeste culture du soupçon.

On aurait donc des députés aux ordres de Dick Cheney..., comme si d'ailleurs le Parlement algérien avait une quelconque capacité à orienter des décisions politiques ou économiques. Comme si Dick Cheney – ou ce qu'il symbolise – n'est pas suffisamment informé des lieux réels de pouvoir et de décision en Algérie. Au final, cela ne fait qu'un discours de plus contre les libertés élémentaires : c'est très tendance dans ce Maghreb glaciaire.

Quant à nos universitaires qui assistent à des rencontres à l'étranger, on se demande quels secrets ils peuvent détenir pour mériter une telle mise en garde. Quels seraient d'ailleurs les secteurs ou domaines scientifiques ou économiques où l'on serait si en avance sur les autres qu'ils mériteraient qu'on les protège, y compris par une interdiction de circuler ? Ce n'est pas sérieux.

Et l'on sait que ce genre de méfiance exacerbée à l'égard des universitaires est un symptôme classique des pays qui se mettent en hibernation. Le contenu léonin de la note (voir notre édition d'hier) autorise les interprétations les plus élastiques.

Ainsi, cette note prête aux universitaires qui rencontrent des étrangers une capacité extraordinaire de miner la «cohérence de l'action internationale de l'État et de ses activités diplomatiques». Et leur «liberté d'initiative» - entendre la possibilité de participer à des rencontres à l'étranger - s'éteindrait lorsque les «intérêts ou la politique étrangère du pays sont concernés».

Encore une fois, c'est un discours incompréhensible. Jusqu'à preuve du contraire, les universitaires qui participent à des forums, colloques ou conférences n'ont jamais prétendu parler au nom de l'État algérien ou de sa diplomatie. Il y a vraiment maldonne.

Les leçons d'un lâchage. Le Quotidien d'ORAN n° 4731 du samedi 26 juin 2010.

Deux enseignements peuvent être tirés de la grève générale «illimitée» au complexe sidérurgique, qui s'est terminée jeudi par un échec et la démission de Smaïn Kouadria, secrétaire général du syndicat de l'entreprise.

Le premier concerne le syndicat UGTA lui-même. Tout dans cette affaire a semblé bien étrange. Des milliers de travailleurs réunis en assemblée générale qui donne leur aval pour la grève et la même assemblée qui vote sans coup férir la reprise du travail. Il ne sert à rien de se demander laquelle des assemblées générales, la «gréviste» ou «celle qui reprend le travail», est la plus sincère.

Par contre, il faut constater – ce n'est pas nouveau – que dans le fonctionnement de L'UGTA, la voix des travailleurs pèse peu et celle des appareils pèse tout. En démissionnant de son poste, Smaïn Kouadria a quand même livré des bribes sur les conditions du lancement d'une grève dont le bien-fondé n'était pas évident pour tout le monde.

Kouadria explique que le secrétaire général de L'UGTA, Sidi Saïd, l'a encouragé à défendre l'application de l'avenant sur la revalorisation des salaires décidé par la dernière tripartite. Ce qu'il a fait – en lançant la grève –, avant d'être lâché sans autre forme de procès par L'UGTA. L'union locale s'est permis de rendre public un communiqué qui a changé totalement la nature de la discussion engagée entre Kouadria et la direction d'Arcelormittal. Smaïn Kouadria a peut-être interprété de manière «trop syndicale» le souhait de Sidi Saïd de le voir entrer en négociation pour l'application de l'avenant, mais le traitement que lui a fait la centrale est, lui, très «peu syndical».

Le fait de s'adresser directement aux travailleurs, sans passer par le syndicat d'entreprise, est un désaveu que la décision de justice décrétant l'illégalité de la grève n'explique pas. Il est fort probable que L'UGTA est intervenue contre la grève sur injonction politique. Dans un pays où les IDE n'affluent pas - c'est un euphémisme -, la grève à Arcelormittal pour des motivations peu claires – la direction du complexe faisait valoir que les travailleurs étaient mieux lotis qu'avec l'application de l'avenant - pouvait être suspecte de motivations politiciennes.

Kouadria lui-même, en enfourchant la «tendance», suggérait même que l'on pourrait aller jusqu'à la renationalisation du complexe. La justice algérienne ayant tranché contre la grève, son maintien donnait ainsi corps à l'explication politique.

À l'évidence, le gouvernement algérien, à qui l'on reproche de mener une politique qui dissuade l'arrivée des IDE, a estimé que le conflit d'El-Hadjar débordait. Ce qui explique pourquoi Smaïn Kouadria a été débarqué sans ménagement par la centrale syndicale.

Le second enseignement est que le complexe d'El-Hadjar n'est qu'une toute petite partie d'un groupe mondial – le moins important, selon Messaoud Chettih, ancien PDG de Spider - ou la rationalisation peut entraîner l'abandon de segments entiers de l'activité au complexe. C'est au fond le véritable problème qui était caché par cette grève perdue de l'avenant. Et s'il est resté «caché», c'est qu'il n'existe pas de réponse fondée à la volonté d'une entreprise mondialisée de chercher la rationalité économique.

Sauf, bien sûr, à appeler à la «nationalisation», comme le font certains plus par habitude que par réflexion.

Question grave. Le Quotidien d'ORAN n° 4745 du Lundi 12 juillet 2010

L'agrément d'un parti politique serait un «problème politique qui se traite dans un cadre politique et non administratif». Sans être des puristes et sans occulter les parts d'impondérables propres à la «démocratie spécifique», ceux qui enseignent le droit en Algérie ont dû sursauter en lisant la déclaration du ministre de l'Intérieur. Comment en effet expliquer aux futurs juristes du pays que l'application d'une loi encadrant un droit reconnu constitutionnellement à tous les citoyens soit soumise à une appréciation politique... du pouvoir en place ? Devront-ils, lorsqu'ils enseigneront certaines lois, expliquer à leurs étudiants que les articles fixant les conditions de l'exercice de telle ou telle activité – on n'ose pas dire «liberté» - sont nécessaires mais qu'ils ne suffisent pas à exercer ce que la loi permet de manière formelle ?

Ces enseignants devront espérer que leurs étudiants ne seront pas très curieux et ne leur demanderont pas de leur expliquer les conditions non prévues par la loi qui seraient nécessaires à son application...

La petite polémique entre le ministre de l'Intérieur et M. Mohamed Saïd est venue d'abord nous rappeler l'approche absurde qui règne dans notre pays, où il a été décidé que la vie politique devait être gelée. Et cela se fait en dehors de la loi. Les raisons du pouvoir n'ont jamais été clairement exprimées.

La chose la plus claire est que les responsables du ministère de l'Intérieur en charge de la mise en œuvre avaient de la peine à invoquer la loi, en théorie seul critère d'appréciation, pour refuser l'agrément de nouveaux partis politiques. On en est réduit à constater que l'interdit politique de fait est général puisqu'il a touché et touche des personnalités de courants politiques divers, voire opposés. Cet interdit ne peut aussi invoquer l'existence déjà d'une multitude de partis... L'élimination d'un parti de la scène politique étant l'affaire des électeurs et non de celle de l'administration.

Il n'y a aucun argument de droit opposable à ceux qui veulent créer un parti politique, il n'y a que le mauvais argument de l'autoritarisme. On devine aisément pourquoi les arguments des autorités, selon lesquelles l'état d'urgence en vigueur depuis 1992 n'entrave pas les libertés, laissent de marbre les militants des droits de l'homme. Le cas de la «suspension» de fait et non de jure de la création de partis est suffisamment édifiant.

Si le propos de M. Dahou Ould Kablia a le mérite de la franchise, il n'en pose pas moins un grave problème, celui de l'autorité de la loi et de l'absence d'exemplarité des pouvoirs publics dans ce domaine. Exiger de ceux qui veulent créer un parti - droit reconnu et garanti - d'attendre que le pouvoir modifie la Constitution et la loi est exorbitant. C'est strictement parlant une sortie de la loi. Dans aucun système au monde, l'application d'une loi n'est suspendue au motif que le pouvoir envisage de la changer un jour. Dans un système de droit, l'agrément d'un parti politique est effectivement une question purement administrative..., entendue au sens de mise en œuvre de dispositions légales.

C'est sur cette pente glissante que l'on se trouve depuis qu'il a été décidé que la vie politique sera gelée...

Une économie verrouillée. Le Quotidien d'ORAN n° 4754 du jeudi 22 juillet 2010

Les rumeurs vont bon train sur les nouvelles dispositions qui seraient introduites par la loi de finances complémentaire pour 2010. Ce texte complémentaire, qui apporte régulièrement son lot d'innovations juridiques, est pour nombre d'opérateurs plus important que la loi de finances qu'il vient corriger et amender.

Cette année, les spécialistes des arcanes financières évoquent des clauses de souveraineté qui viendraient encadrer les cessions d'actifs réalisées par des entreprises étrangères. Les autorités, décidément traumatisées par la vente à Lafarge des cimenteries privatisées au profit d'Orascom, auraient décidé de systématiser le droit de préemption par les pouvoirs publics sur toutes les opérations de cette nature engagées par des opérateurs non nationaux.

De surcroît, le rachat par l'État des biens mis en vente par des sociétés étrangères se basera sur une expertise de la valeur de l'actif et non pas sur son prix de marché. Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette procédure seraient ultérieurement fixées par ordonnance.

La mesure est d'importance et le message sans ambiguïté adressé aux entreprises étrangères sera rapidement décrypté. L'Algérie, assise sur un confortable matelas de devises et irriguée par la rente, n'a pas besoin d'investisseurs étrangers. Ceux-ci, qui ne se bousculaient pas au portillon, avaient peu goûté l'obligation d'être actionnaires minoritaires dans toute entreprise créée localement sur la base du fameux principe du 51/49 en vigueur pour les associations dans le secteur pétrolier. Ce principe, dont l'élargissement avait déjà été jugé dissuasif par les experts, est à présent adossé à une contrainte qui complique considérablement - qui le ramène au moins à la portion congrue - l'investissement étranger sur le marché national.

La démarche laisse malgré tout perplexes tous ceux qui estiment que le pays a besoin de ces investissements à tout point de vue. Bien évidemment pour créer des emplois et participer à la création de richesses, pour réduire la dépendance aux importations et surtout pour permettre l'acquisition vitale du savoir-faire et des technologies actuelles.

Il est vrai que l'ouverture à tous vents du marché à la suite des accords avec le FMI n'a pas donné les résultats escomptés. La modernisation de l'administration n'a pas suivi et les scandales de corruption n'ont pas donné la meilleure image du pays qui accédait - faut-il le déplorer ? - à des niveaux de revenus sans précédent.

Sans démarche cohérente et convaincante, l'invocation quasi liturgique des IDE par les chantes du libéralisme de café du commerce ne les a pas fait venir en masse. Pour l'essentiel, les opérateurs étrangers se sont concentrés dans le secteur des services. Le tertiaire permettant, en échange d'une mise minimale, de réaliser des bénéfices substantiels dans des délais réduits. Les investisseurs, ou supposés tels, qui se sont risqués sur le marché ne se recrutent pas tous - l'affaire des cimenteries l'a démontré implacablement - dans le haut de gamme des opérateurs internationaux.

Plutôt que de jouer son rôle de régulateur avec doigté et circonspection, l'État, échaudé, décide de manière très traditionnelle d'imposer une approche non sélective, s'imposant à tous sans distinction. Le signal envoyé aux partenaires potentiels est sans nuances : ils sont priés d'aller voir ailleurs. Il n'y a pas grand risque à parier que certains pays concurrents doivent se délecter d'une telle approche.

Plutôt que de mettre en œuvre une politique d'attraction des investissements qui soit lisible et interdise à des aigrefins de s'introduire sur le marché, l'Algérie se fige dans une posture rigide, sans réel soubassement analytique. Au lieu de mettre de l'ordre dans l'économie, on a choisi de la verrouiller.

Le vrai frik algérien. Le Quotidien d'ORAN n° 4763 du lundi 2 aout 2010.

Les bonnes nouvelles étant rares en ces temps incertains, il n'y a aucune raison de boudier son plaisir en apprenant que pour la première fois depuis des lustres, le frik dans la chorba et le couscous dans nos assiettes seront algériens. L'Algérie n'a pas besoin d'importer du blé cette année.

Les performances réalisées par les céréaliers mettent le pays à l'abri des hausses de prix que ce produit hautement symbolique connaît sur les marchés mondiaux. Les mauvais coucheurs auront beau prétendre que la pluviométrie très favorable est pour quelque chose dans cette performance, ils ne réussiront pas à amoindrir le travail remarquable des agriculteurs. La balance des paiements aura meilleure allure avec la disparition, que l'on souhaite très durable, du poste «blé» de la facture des importations. Mieux encore, à l'instar de ce qui s'était passé avec les excédents d'orge placés sur le marché international, l'exportation des surplus de blé est sérieusement envisagée.

La démonstration est ainsi faite qu'il n'existe pas de fatalité et que les producteurs algériens, placés dans de bonnes conditions et soutenus par des structures professionnelles, peuvent relever des défis que certains s'évertuent à placer hors de portée des compétences nationales.

La leçon principale que l'on peut tirer de cette bonne nouvelle est en effet bien à ce niveau. Ce qui a fonctionné pourrait être élargi à d'autres secteurs de l'économie nationale. La stimulation de la production, le soutien réfléchi aux producteurs et la protection de la production nationale s'avèrent toujours de très loin supérieurs, à tous points de vue, aux mesures bureaucratiques destinées à

contraindre les importations. Et ce succès remarquable pourrait se transformer en avancée décisive dans la filière alimentaire si les transformateurs de céréales, ceux qui produisent la semoule, les pâtes, les biscuits..., sont encouragés à recourir au blé algérien plutôt qu'aux importations.

Si des taxations dissuasives sont mises en place pour rendre l'importation moins «juteuse», il est certain que des produits algériens s'installeront solidement sur le marché national et, au fil de l'expérience et de l'accumulation de savoir-faire, pourront concurrencer l'offre importée sur ses propres territoires. Il n'est pas besoin d'annonces spectaculaires, de plans gigantesques et de programmes de financements monumentaux pour construire, secteur par secteur, des stratégies efficaces.

C'est bien dans la mise en place des structures d'encadrement et de soutien que se joue la qualité de la gouvernance économique et le futur non pétrolier du pays. Le régime des concessions récemment adopté permettra peut-être d'accentuer l'évolution vertueuse du secteur agricole.

Si tel est le cas, le pays de cocagne des commerçants du monde entier, le marché de déversement à la capacité d'absorption illimitée pourrait bien muer en économie dynamique, capable de créer des richesses et d'offrir des perspectives d'emploi et d'avenir à sa jeunesse.

L'agriculture se rappelle ainsi au bon souvenir des citoyens et permet de rappeler que les pays les plus avancés industriellement sont également ceux qui disposent d'une assise agricole puissante. Nos céréaliers donnent du baume au cœur et confirment qu'une Algérie productive fait partie du champ des possibles.

Paroles, parole Le Quotidien d'ORAN n° 4772 du jeudi 12 aout 2010.

El-Hachemi Djaaboub, le précédent ministre du Commerce, doit être content d'échapper à l'obligation de parler et de donner un semblant d'explication à la flambée des prix annoncée de longue date pour le ramadhan. Que dire, en effet, sur un sujet éculé qui revient chaque saison avec les mêmes acteurs qui font le «grand coup» et les mêmes consommateurs, à revenus inégaux, qui n'ont pas beaucoup de choix ?

Être un «ex» pendant le mois de ramadhan est sans doute le vrai moment de consolation de tout ministre du Commerce remercié. Car, c'est un constat établi, la population, avec ses revenus de plus en plus inégaux, trouve dans ces prix arrogants affichés dans les étals, malgré les promesses des pouvoirs publics, la preuve de l'absence de l'État et de sa défaillance. Le rôle du ministre du Commerce consiste presque à essayer de boucher une grosse crue à coups de paroles mélangeant la promesse du bâton et l'aveu d'impuissance.

Il faut dire, à la décharge de Djaaboub et de son successeur, Mustapha Benbada, que même sous l'Algérie du socialisme «irréversible», le ministre du Commerce a eu, peu ou prou, les mêmes problèmes et a été contraint à développer le même discours. Face aux difficultés, le recours à la langue d'ébène a quelque chose d'inexorable.

D'ailleurs M. Djaaboub, dont le profil en faisait un défenseur du marché, en est arrivé à parler comme un socialiste «irréversible» en considérant que l'État a fait tout faux en se retirant de la filière agroalimentaire et qu'il lui faut ses propres minoteries, ses usines de transformation, ses laiteries et ses raffineries de sucre et d'huile...

C'est vrai qu'après une décennie de culte, le marché, l'offre et la demande - et bien entendu les IDE -, ne sont plus en odeur de sainteté. Sauf que ces changements d'humeur n'ont pas d'effets pratiques sur la vie, très difficile, du plus grand nombre.

Il faut dire que la marge de manœuvre est pratiquement nulle puisque, selon les chiffres les plus optimistes, la part du marché informel représente près de 40% de l'ensemble des échanges. Le ministre du Commerce devient, dans les premiers jours «flambants» du ramadhan – après dix jours de carême même, la «critique» se fatigue ! – la cible, trop facile, de toutes les critiques.

Mais que dit M. Mustapha Benbada, l'actuel ministre du Commerce, pour sa «défense» ? Que le marché ne peut pas être organisé du jour au lendemain. C'est un constat juste, sauf qu'on peut retrouver des déclarations absolument similaires de ses prédécesseurs - et pas les plus récents

seulement - et constater qu'il y a eu beaucoup de jours et de lendemains depuis sans que rien ne change.

Enfin, M. Benbada note, ce qui n'est pas infondé, que les changements introduits dans les lois sur la concurrence et les pratiques commerciales sont trop récents pour produire leurs effets ! On verra peut-être au prochain ramadhan !

En réalité, on ne le dira jamais assez, consommer modérément est la seule manière d'atténuer les effets du traditionnel guet-apens du ramadhan. Quant aux effets des changements de la loi, on verra, l'an prochain, si M. Benbada est encore là pour dire le traditionnel constat d'impuissance des pouvoirs publics.

Rituel. Le Quotidien d'ORAN n° 4780 du dimanche 22 aout 2010.

Les ministres ont... onze mois pour préparer l'audition présidentielle du ramadhan. L'exercice, aussi éprouvant soit-il, n'est pas insurmontable. Les bacheliers d'Algérie peuvent constater que les ministres ont largement le temps de préparer une copie, chiffrée, dressant un bel état des lieux de leur secteur. En face, le président de la République est censé relever les manquements et donner des orientations ou des ordres. Il le fait parfois et encore faut-il essayer de lire entre les lignes d'un communiqué peu... communicatif.

L'exercice, une sorte de compensation présidentielle à la neutralisation du pouvoir de contrôle du Parlement et des instruments de supervision, a très largement atteint ses limites. Les communiqués officiels relatant ces rencontres perdent, aux yeux du plus grand nombre, de leur intérêt. Après tout, les secteurs de l'énergie et des travaux publics sont «passés» sans que les communiqués officiels parlent des grosses «affaires» qui ont alimenté la chronique des scandales. On est dans le presque «tout va bien», où les chiffres et la liste des projets sont alignés pour édifier le bon peuple. Le résultat est que les journalistes de la télévision lisent, en y mettant parfois de la conviction, des communiqués que les Algériens n'écoutent pas. L'effet recherché n'est pas atteint. La responsable du Parti des travailleurs (PT) n'a pas tort de souligner que les auditions ramadhaneques du Président ne lui permettent pas de «savoir ce qui se passe dans tous les secteurs..., même s'il a une cellule parallèle qui l'informe».

C'est en effet une gageure de croire que les auditions présidentielles, même bien préparées, permettent d'auditer sérieusement un secteur donné. Les choses sont devenues trop complexes et lourdes pour qu'une telle démarche soit efficiente. Le contrôle et le suivi du travail de l'exécutif qu'il a choisi font bien entendu partie de l'ordinaire de la mission présidentielle. Mais ce travail, dans les systèmes qui fonctionnent selon une rationalité démocratique, appartient au Parlement. Lequel peut s'appuyer sur les instruments disponibles - centre d'études, expertises... - pour accomplir ce travail de manière soutenue. Et plus la qualité pluraliste et représentative de ce Parlement est forte et mieux la fonction de contrôle est assumée.

Il est clair que rien, en droit comme en politique, n'interdit au président de la République d'organiser ces auditions qui lui permettent de s'informer de manière directe auprès du ministre concerné. Et on peut même présumer qu'au cours de ces auditions, les aspects «scandaleux» ont dû être évoqués, même s'ils ne se sont pas mentionnés dans les très conventionnels communiqués. Mais les auditions du ramadhan se sont transformées de fait en un rituel où l'on énonce des chiffres et des satisfecit. Elles ne peuvent faire oublier aux Algériens que le Parlement, en raison des pesanteurs d'un système fermé, n'exerce pas sa mission de contrôle de l'action de l'exécutif et l'usage des deniers publics.

Jets de caillasses contre les livres. Le Quotidien d'ORAN n° 4781 du lundi 23 aout 2010.

Les livres égyptiens interdits de participer au Salon international du livre d'Alger ! Quelle mauvaise décision ! Oui, le commissaire du SILA a totalement tort d'ostraciser les éditeurs égyptiens. Contrairement à ce qu'on a pu lire ici et là, ce n'est pas faire preuve de respect envers les Algériens que de faire barrage à des livres venus d'Égypte. On n'a même pas envie de rappeler que les relations entre les Algériens et les Égyptiens ne se résument pas à un match de football, à des jets de pierres et à

des commentateurs télévisuels voyous. On s'attend surtout à ce que des acteurs de la culture en Algérie fassent preuve de plus de hauteur de vues que tous les énerguemènes qui ont œuvré à jeter de l'huile sur le feu.

Au demeurant, le commissaire du SILA aurait pu s'informer plus sérieusement et constater qu'ils ont été nombreux les intellectuels égyptiens – ces auteurs de livres qu'on veut nous empêcher de voir ! – à s'insurger contre les manipulations de leurs médias. Pourquoi ne pas avoir vu et entendu les Gamal El Ghitani, Ahmed Fouad Negm et leurs semblables, dignes représentants de la culture de leur pays, pour focaliser sur des commentateurs de football de bas niveau ?

Le respect dû aux Algériens et à leur histoire ne peut en aucun cas s'exprimer dans une interdiction de présence des livres égyptiens. Ceux qui pétitionnent contre cette décision du commissaire du SILA ont raison, ils ont une très haute idée des Algériens et de leur histoire. La décision, présumée «souveraine» du commissaire du SILA, est injustifiée, elle est humiliante pour l'intelligence des Algériens. Un salon du livre est un espace d'échange entre les cultures ; il sert aussi à lever les incompréhensions et à organiser le dialogue. Ce sont des choses inestimables que l'on doit prémunir de la politique et... du foot ! On est quand même censé réfléchir avec sa tête, pas avec ses pieds !

Le plus absurde dans cette histoire est que les rencontres de football entre Égyptiens et Algériens, gérées selon des agendas de la FIFA ou la FAF, se poursuivent normalement. Les jets de caillasses et les commentaires chauvins de bas étage ne les entraveront pas.

Fallait-il donc qu'une rencontre liée au livre, qui dépend entièrement de notre volonté, soit empêchée sous de pitoyables arguments ? Faut-il dès lors exiger désormais que les rencontres culturelles et les salons du livre soient gérés par des organisations internationales pour éviter ces situations affligeantes ?

L'interdiction des livres égyptiens au Salon international du livre d'Alger est une décision totalement inopportune, à plus forte raison quand cela vient d'acteurs censés promouvoir le livre et sa diffusion. Le commissaire du salon se prévaut de sa décision «souveraine» et le ministère de la Culture n'a pas l'air de vouloir corriger une mauvaise décision qui nuit à l'image de l'Algérie.

On ne va pas faire semblant de douter que le commissaire du SILA est «souverain». Mais on se doit de rappeler qu'un gouvernement – donc le ministère de la Culture – n'est pas fondé à rester silencieux face à cet outrage manifeste à la culture. Le climat actuel étant au dirigisme, on ne saurait trop conseiller à la ministre de la Culture d'agir et de faire preuve d'autorité pour corriger une faute grave commise contre la culture algérienne. Cessons de tout abîmer !

Hallucinogène. Le Quotidien d'ORAN n° 4792 du dimanche 5 septembre 2010

Dans son livre récent «L'histoire secrète du pétrole algérien», Hocine Malti déplore la maladie hollandaise qui frappe l'Algérie. Les experts nomment ainsi la crise qui avait frappé les Pays-Bas dans les années 60, au lendemain de la mise en exploitation de gisements de gaz dans ce pays.

L'afflux massif de capitaux dans le pays avait renchéri la monnaie locale, le florin, à tel point qu'il était devenu bien plus rentable d'importer des biens que de les produire sur place. Le secteur manufacturier du pays de la tulipe avait eu bien du mal à se sortir du piège dangereusement anesthésiant de la rente. Les dommages causés par cet argent facile ont été effacés après plusieurs années d'un régime draconien qui ont permis à ce pays de retrouver des niveaux de production et de productivité parmi les plus élevés du monde.

Sous notre soleil, le cours des choses semble beaucoup plus difficile à inverser. La fin du volontarisme économique avec la mort de Boumediène a sonné le glas non pas seulement des illusions de l'industrialisation dirigiste, mais, beaucoup plus gravement, de toute politique économique cohérente. L'absence de vision et de stratégie autorise ainsi des changements de cap aussi brutaux qu'imprévisibles.

Le libéralisme à tous crins, officiellement entériné comme seule voie de sortie de crise au lendemain des accords de stand-by avec le FMI au milieu des années quatre-vingt-dix, semble avoir vécu. Le décollage productiviste annoncé ne s'est pas réalisé, au contraire. En dépit de mesures de désarmement tarifaire, les investissements étrangers ne sont pas arrivés, les privés algériens préférant quant à eux

mettre leur épargne à l'abri des paradis fiscaux, tandis que le secteur industriel public s'étiole et meurt de mort lente.

Le renchérissement des prix du pétrole a stimulé les importations à un point tel que les experts qualifient l'économie algérienne de marché de comptoir. Le consumérisme a pris de telles proportions qu'il en est caricatural : les grosses cylindrées allemandes circulent sur des autoroutes réalisées par des Chinois dans un désert industriel, où l'ouverture d'un centre commercial nourrit la chronique des avancées économiques.

Pour Malti, le pétrole n'est pas une malédiction. L'ancien vice-président de Sonatrach estime que les dirigeants qui se sont succédé portent la responsabilité de l'impasse dans laquelle piétine l'Algérie depuis des décennies. Pourtant, ces dirigeants ne peuvent être plus mauvais que ceux, par exemple, de la Corée du Sud, dont le PIB était inférieur à celui de l'Algérie à la fin des années 60.

De fait, sans vouloir trouver des circonstances atténuantes à qui que ce soit, force est de reconnaître que la rente est un formidable hallucinogène. La sensation de puissance que confère le pétrole est terriblement trompeuse. Aucun pays producteur, à la notable exception de la vertueuse Norvège, n'a réussi à construire un modèle économique viable.

Pourtant, il n'existe pas de fatalité. La Hollande, qui a donné son nom à la pathologie provoquée par le commerce de ressources fossiles, est parvenue à sortir du guêpier de l'argent facile et des politiques à courte vue. Ce qui est vrai à La Haye ne le serait-il pas à Alger ?

Retour sur l'interdit. Le Quotidien d'ORAN n° 4794 du mardi 7 septembre 2010.

Faut-il reparler du SILA 2010 et de l'interdiction de participation faite aux éditeurs égyptiens ? Le coup de colère légitime exprimé, hier dans ces colonnes, par une consœur y incite résolument. Il faut d'autant plus en parler que les pouvoirs publics, représentés dans ce cas de figure par la ministre de la Culture, donnent l'impression de ne pas être concernés. Au nom d'une présumée «souveraineté» du commissaire du SILA, auteur de l'interdit !

Cela aurait prêté à sourire si l'affaire n'était pas grave. Normalement, Mme la ministre de la Culture, ne serait-ce que par souci de l'image de l'Algérie, devait intervenir résolument et mettre fin à la situation. Car, s'il n'est pas sûr que l'interdit pénalise les éditeurs égyptiens, il est absolument certain qu'il donne une affligeante image de l'Algérie. Disons les choses clairement : même si l'interdit était concerté avec une quelconque autorité, il revient à la ministre de la Culture de le corriger sans hésitation.

Mme Khalida Toumi ou une autre autorité peut, sans hésitation aucune, faire prévaloir les «intérêts supérieurs» de l'Algérie et de son image. Ils seront nombreux à applaudir son éventuelle intrusion contre la «souveraineté» du comité organisateur du Salon international du livre qui a décidé, injustement et en notre nom à tous, de bannir des livres égyptiens.

Les pétitionnaires contre la décision du «commissaire» semblent - espérons que c'est une fausse impression - avoir renoncé à l'idée que le gouvernement puisse intervenir pour corriger ce qu'il faut bien appeler un affront à l'esprit et à l'intelligence des Algériens. En réalité, il ne faut pas cesser de s'indigner continuellement contre une décision absurde. Elle l'est d'autant que le commissaire du SILA a cessé de convoquer le registre patriotique et footballistique pour expliquer sa décision. Ce ne serait que son souci de la sécurité des éditeurs égyptiens qui aurait motivé la décision de ne pas leur souhaiter la bienvenue.

Certains ont déjà fait remarquer, et avec pertinence, que la sécurité a été assurée lorsqu'une équipe égyptienne de football est venue en Algérie. Et qu'ils sont en droit de penser qu'un salon du livre devrait être plus aisé à sécuriser.

On connaît la propension affligeante de ceux qui détiennent des parcelles de pouvoir à basculer avec aisance dans un populisme de mauvais aloi. On menace ceux qui ont pris position contre la triste interdiction des livres des foudres du peuple qui serait irrémédiablement en froid avec les Égyptiens. Tout cela manque de sérieux.

Si au ministère de la Culture on n'a pas encore pris la mesure pour savoir à quel point cette triste décision est peu judicieuse et qu'elle est nuisible, cela veut dire qu'il y a un problème sérieux. Mais si

la culture est aux abonnés absents, on doit évoquer la question de la sécurité. Le ministère de l'Intérieur et les différents corps de sécurité trouvent-ils justifié que l'on puisse douter, même implicitement, de leur compétence à assurer la sécurité de quelques stands égyptiens au salon du livre ?

Pas de rentrée pour les partis. Le Quotidien d'ORAN n° 4798 du lundi 13 septembre 2010

C'est la rentrée des classes. Pour le pays dans son ensemble, c'est aussi la rentrée après l'apnée du ramadhan, où l'on aurait pu se passer de paraître inutilement bizarre aux yeux du monde si on avait évité de poursuivre des non-jeûneurs. Personne ne se serait rendu compte de leur existence et cela aurait été tant mieux pour tout le monde. Mais c'est ainsi : en ces temps «apolitiques» et très religieux, l'excès de zèle est de mise.

Pour le reste, le ramadhan a respecté, n'en déplaise aux responsables du secteur du commerce, la vieille tradition du guet-apens sur les prix. Ceux qui ont appris à modérer leur consommation s'en sortent mieux que ceux qui ont cédé à la vague consumériste qui abîme la spiritualité du ramadhan. C'est donc la rentrée «sociale» avec des grognements de colère dans le secteur de l'éducation, malgré l'annonce préventive de répression du ministère de l'Éducation.

Tension également perceptible au complexe d'El-Hadjar. L'une, confuse, se déroule au sein du syndicat, l'autre oppose de manière durable la multinationale indienne au syndicat. En toile de fond, une appréciation négative de l'apport d'Arcelor Mittal qui a pris en main les destinées du complexe sidérurgique d'El-Hadjar. Le secrétaire général du syndicat, Smaïn Kouadria, est très net : le bilan est globalement négatif et il est temps de mettre l'une des premières privatisations réalisées en Algérie (2001) à la norme du 51/49%.

Le gouvernement partage peut-être l'appréciation de Kouadria, Arcelor Mittal n'ayant pas respecté les engagements pris initialement. Il peut en toute légalité - le contrat signé avec Arcelor Mittal arrive à échéance en 2011 - reprendre la majorité dans le complexe. Il aura à trancher sur le management futur du complexe. Il aura également à décider, à l'heure où sa politique économique suscite de l'incompréhension - c'est un euphémisme -, d'assumer un retour franc à l'étatisation de l'économie. Il est certain d'avoir le soutien du syndicat, alors que les économistes sont plus que dubitatifs. Voilà un sujet qui aurait pu faire l'objet d'un débat intéressant si les partis politiques n'étaient pas réduits à faire de la figuration. Si l'économie et les acteurs de la vie sociale entrent dans une longue et coûteuse apnée durant le ramadhan, les partis politiques, eux, sont condamnés à un congé de très longue durée. Les partis présents au Parlement se contenteront d'avaliser, sans débat, des ordonnances qui cadrent l'économie nationale. Bien entendu, une discussion ouverte au Parlement ne comporte aucun risque pour le système en place, mais elle aurait, du moins l'espère-t-on, permis à des avis différents de s'exprimer. Et Dieu sait qu'en la matière, des idées différentes de celles du gouvernement ne manquent pas. C'est ainsi !

Ces partis pourraient fermer boutique le plus officiellement du monde et on ne s'en rendrait pas compte. Il n'y a pas de rentrée pour les partis, les vacances continuent. Bien entendu, il ne sert à rien de jeter la pierre aux partis politiques qui pèsent de peu de poids dans un système qui confond verrouillage politique avec paix sociale et civile.

Ils pourraient cependant continuer, comme certains le font, ne serait-ce que par pédagogie, à se rappeler au bon souvenir du régime et lui rappeler que geler la vie publique ne gèle pas les problèmes du pays.

Encore un effort, M. Le commissaire ! Le Quotidien d'ORA n° 4809 du dimanche 26 septembre 2010.

L'association des éditeurs arabes a décidé de boycotter le Salon international du livre (SILA) d'Alger en soutien aux éditeurs égyptiens. C'était malheureusement prévisible et on aurait pu éviter d'être inutilement mis à l'index.

Dans son communiqué, l'association des éditeurs arabes reste dans le minimum syndical et regrette que les organisateurs du salon n'aient pas invité les éditeurs égyptiens. Quant aux arguments avancés pour justifier ce refus de participer au SILA, il faut convenir, hélas, qu'ils ne manquent pas de pertinence. Inutile de jouer sur la fibre patriotique blessée et de lancer des cris d'orfraie. Ne pas inviter les éditeurs égyptiens ne se justifiait pas. Ni les passions liées au football, ni les éruccations de quelques journalistes et pseudo-artistes égyptiens contre l'Algérie ne justifiaient que l'on punisse des livres et des auteurs. Que les livres puissent continuer à circuler en dépit des événements contingents et des différends est un comportement de civilisation. Cet interdit des livres égyptiens ne laissera que des regrets.

Le lendemain de l'annonce de l'association des éditeurs arabes, le commissaire du SILA a affirmé que les «Égyptiens seront là» et qu'il «n'y a jamais eu d'interdiction» !

Tous ceux qui ont lu les déclarations du commissaire ne peuvent qu'être surpris par l'aplomb du propos. Il semble que la librairie d'Alexandrie, invitée par le ministre algérien de la Culture, fera acte de présence et évitera l'absence totale d'une présence égyptienne.

Mais la confusion reste de mise. Le président de l'association des éditeurs égyptiens a indiqué qu'il refusait une présence purement symbolique et a nié qu'il y ait eu concertation à ce sujet avec le commissaire du SILA. D'ici le 27 octobre prochain, date de l'ouverture officielle du salon, les choses vont peut-être bouger davantage. Et la décision de ne pas inviter les éditeurs égyptiens, d'abord pour de douteuses raisons de «nif», et ensuite pour d'improbables angoisses sécuritaires, sera peut-être rapportée.

Il suffit seulement que le commissaire du SILA fasse encore quelques efforts sur lui-même - Mme Khalida Toumi devrait d'ailleurs l'aider à faire cet ijtihad - pour envoyer une invitation en bonne et due forme aux Égyptiens, comme il l'a fait pour les éditeurs de tous les autres pays. Les choses pourront rentrer à ce moment-là dans «l'ordre».

En attendant cette décision salubre, il faut constater que l'on a, sans raison valable, nui à l'image de l'Algérie. On avait déjà du mal à admettre que des médias basculent dans une forme de hooliganisme et de populisme crétin en créant un climat de haine autour d'un match de foot. On comprend encore moins que des éditeurs, dont la vocation est la défense du livre et la promotion de sa circulation, prennent des décisions aussi inappropriées.

Le match de football Algérie-Égypte est fini. Il y en aura peut-être d'autres, mais en fonction du calendrier fixé par la FAF et la FIFA. Les Égyptiens ont eu un très mauvais comportement en essayant de jouer les prolongations après la défaite de leur équipe au Soudan. Il est déplacé que l'on continue sur des terrains totalement inappropriés à poursuivre, à notre tour, un match qui est bien fini. Alors, encore un effort, monsieur le commissaire... Envoyez donc cette lettre d'invitation et laissez les livres circuler...

La galère UPM. Le Quotidien d'ORAN n° 4670 du mercredi 14 avril 2010.

Les Arabes persistent, malgré l'évidence, à s'embarquer dans la galère de l'Union pour la Méditerranée. Apparemment, il a suffi qu'un Jordanien, citoyen d'un État arabe qui a des relations diplomatiques avec Tel-Aviv, prenne la fonction de secrétaire général de l'UPM pour qu'ils croient avoir engrangé un gain. C'est bien dérisoire !

Alors qu'on assiste à l'absence de réactions - les rares prises de position sont d'une mollesse remarquable - à l'annonce d'une opération d'épuration ethnique qui consiste à renvoyer des dizaines de milliers de Palestiniens de Cisjordanie vers Ghaza, les Arabes de l'UPM discutaient, à Barcelone, d'une «stratégie de l'eau en Méditerranée».

Les purificateurs ethniques de la Cisjordanie ne sont pas seulement présents, mais ils veillent à ce que les Arabes de l'UPM n'aient même pas le droit d'évoquer les «territoires occupés». C'est, rapporte l'AFP en citant une source européenne, un «désaccord entre Israël et les pays arabes autour d'une référence aux territoires palestiniens». Le passage qui «bloque» la stratégie de l'eau en Méditerranée vise, évoque l'impératif de «promouvoir le développement durable, l'éradication de la pauvreté, la

paix, la sécurité internationale et la justice (...), l'éradication des causes profondes des difficultés (y compris sur les territoires occupés)».

Il faut remarquer ce magnifique exercice d'équilibre européen qui parle de désaccord entre Arabes et Israéliens, sans se soucier du fait qu'il porte sur une notion reconnue par l'Onu, celle des «territoires occupés». Là où l'on aurait dû avoir un désaccord entre tous les membres de l'UPM, les Européens se la joueraient «neutres». Admirables ces Européens... Ils veulent faire de l'UPM un instrument de normalisation entre le monde arabe et Israël, mais ils ne sont même pas capables de relever qu'il existe bien des territoires occupés et encerclés ! Apparemment, Israël n'occupe rien, ce sont les Palestiniens qui l'occupent !

Il faut néanmoins reconnaître que l'Europe – ce continent de la solution finale - n'a jamais caché qu'elle ne désobligerait guère Israël. On l'a encore vu récemment après l'usage de passeports européens dans une opération terroriste à Dubaï : les Européens n'ont pas osé nommer Israël, comme si c'était des extraterrestres qui avaient été filmés par les caméras de surveillance.

Il n'y a au fond rien à dire sur les Européens, on ne peut les forcer à l'équité... Par contre, la présence des États arabes dans cette galère de l'UPM, où Israël va jusqu'à leur interdire d'évoquer les territoires occupés – formule on ne peut plus neutre – est intenable. Elle est d'autant plus choquante qu'à Tel-Aviv on ne s'embarrasse guère de formules et on se moque de ce que les Arabes nomment la paix. Comment discuter de l'eau avec un État qui annonce qu'il va bannir des milliers de Palestiniens de leur pays !

La complaisance des Arabes à l'égard des Européens – dont le seul intérêt pour l'UPM est politique et consiste à obtenir, sans aucune contrepartie, une normalisation avec Israël – est une honte.

Bouffonneries impériales. Le Quotidien d'ORAN n° du samedi 17 juin 2010.

Ne faites pas des discours, agissez ! Détrompez-vous, ce n'est pas une interpellation de plus de la «rue arabe» - ainsi appelée car n'ayant pas le droit d'exister en tant qu'opinion publique reconnue et dont les évolutions seraient mesurables à travers des sondages – en direction des dirigeants.

Cette «rue» a renoncé à leur demander quelque chose et elle est pleinement consciente que les rencontres, régulières, des dirigeants n'ont d'autre but que de cultiver l'illusion qu'il existe une institution panarabe. Ce n'est donc pas la rue qui interpelle nos dirigeants, mais la secrétaire d'Etat américaine aux Affaires étrangères, Mme Hillary Clinton. Elle les invite à «agir», à faire «progresser l'initiative de paix arabe avec des actes, et pas seulement des discours», et à cesser de menacer de la retirer quand il y a une «difficulté». Voilà donc une première : la représentante qualifiée de l'hyperpuissance américaine constate, comme le font les populations de notre aire soumise, que les chefs d'État arabes aiment cultiver l'inaction.

Mais la «concordance de vues» entre Mme Clinton et les opinions arabes ne va pas plus loin, les deux ne demandant pas le même type d'action.

En réalité, le discours «franc» de Mme Clinton énonce un changement de la politique étasunienne. Depuis des décennies, ce que l'Empire exigeait - et obtenait - des États arabes, c'était de ne rien faire, de l'inaction. Et de s'en remettre à la diplomatie américaine pour résoudre le conflit du Proche-Orient. Les États arabes et l'OLP, en entrant dans la supercherie d'Oslo, ont fait de la paix une «option stratégique» qui justifiait leur inaction. Depuis la conclusion des accords d'Oslo, la colonisation israélienne s'est étendue et la purification ethnique s'est accentuée.

Et alors qu'Israël a mené deux guerres ouvertes, contre le Liban et Ghaza, les dirigeants arabes ont continué à défendre leur «option stratégique» et donc à ne pas bouger le petit doigt. On a donc laissé le Liban et Ghaza se faire massacrer. La grande Égypte a décidé de créer un mur d'acier pour interdire aux Palestiniens de Ghaza de faire passer des marchandises par les tunnels.

Aujourd'hui, l'administration américaine n'exige plus de «l'inaction», elle veut de l'action. Ériger le tunnel d'acier en est une qu'elle a chaleureusement applaudie. Mais elle veut plus : que les avions d'El Al puissent utiliser l'espace aérien des États arabes, que l'on normalise sans attendre un État palestinien et sans doute que tous les «services» du monde arabe collaborent avec le Mossad. Et que

Dubaï détruit les enregistrements des caméras de surveillance quand les agents israéliens viennent tuer.

Il y avait, ce jeudi, de l'impatience dans le propos de Mme Hillary Clinton. Elle veut un engagement plus poussé des États arabes qui ne doivent pas s'offusquer pour des petites brouilles israéliennes, comme l'expulsion annoncée de milliers de Palestiniens de Cisjordanie et la judaïsation au pas de charge d'El-Qods. Sur ces questions, Mme Clinton n'attend pas d'eux des actes, mais le silence !

Gageons qu'il n'y aura pas beaucoup de dirigeants arabes pour dire à la représentante de l'Empire qu'elle en fait trop. Sur l'Iran, les États-Unis sont autrement plus sérieux et essaient d'organiser une sainte alliance pour sanctionner, voire faire la guerre. Et ils demanderont, encore, aux États arabes de se mobiliser et «d'agir» contre la menace perse, alors que les territoires palestiniens se réduisent à une peau de chagrin.

La «rue arabe», silencieuse, observe ces bouffonneries et n'attend rien des dirigeants.

Misérable appât. Le Quotidien d'ORAN n° 4678 du samedi 24 avril 2010.

Quel est le but de la nouvelle tournée de l'émissaire américain George Mitchell au Proche-Orient, alors qu'Israël répète à qui veut bien l'entendre qu'il n'y aura pas de pause dans la colonisation des territoires occupés et entreprend une des plus vastes opérations d'épuration ethnique de ces dernières années ?

La mission de Mitchell n'est pas destinée à convaincre Israël de changer d'avis mais de l'assurer de l'indéfectible soutien américain à sa «sécurité». Cela a été dit par l'émissaire américain et on le croit volontiers. La seconde partie de la déclaration de l'émissaire d'Obama est que les États-Unis veulent la «création d'un État palestinien».

Peu de gens censés au Proche-Orient prennent au sérieux cette assertion. Il suffit pour s'en rendre compte de voir comment Israël parvient à imposer aux États-Unis ses priorités, à savoir bombarder l'Iran et menacer la Syrie. L'entrain dont fait preuve l'administration américaine à satisfaire les désirs israéliens n'a pas d'égal.

A quoi sert donc la nouvelle visite de George Mitchell au Proche-Orient ? A défendre les intérêts d'Israël, assurément ! Et à intimer l'ordre à Mahmoud Abbas d'entrer à nouveau dans le «processus» sans fin de négociation. Le chef de l'Autorité palestinienne, à la légitimité fortement contestée, s'est vu contraint ces dernières semaines, pour des raisons de pudeur élémentaire, de refuser de reprendre les vaines discussions avec Israël.

La nouvelle tournée de Mitchell, représentant d'une administration sans aucun courage vis-à-vis d'Israël et de son puissant lobby, n'a qu'un seul but : dire à M. Mahmoud Abbas que la période de pudeur doit prendre fin. Et bien entendu, il arguera des incitations que les États de la région, si peu «modérés» en matière de libre expression de leur population, pour le contraindre à entrer dans un processus destiné à servir d'alibi.

En cas d'agression contre l'Iran - c'est dans l'air -, il vaut mieux donner l'impression aux opinions de la région que les États-Unis sont sérieusement engagés dans un processus de solution pour les Palestiniens.

Le plus remarquable est que les États arabes à l'alignement sans modération ne sont même pas à même de faire dans la plate «realpolitik» et d'obtenir une quelconque contrepartie à un soutien à une agression contre l'Iran. Au contraire, les États-Unis vont sonner la mobilisation pour amener les États arabes de la région à voir comme un grandiose «pas en avant» la proposition israélienne de création d'un «État palestinien avec des frontières provisoires».

Voilà le misérable appât qui est offert pour amener Mahmoud Abbas et les autres dirigeants de la région à entrer dans un processus dont l'aspect mystificateur est connu depuis des années. Il ne faut pas être grand stratège pour comprendre que «l'État aux frontières provisoires» le restera définitivement et que les policiers de Ramallah seront chargés de veiller à la permanence d'un système d'apartheid soutenu par les démocraties occidentales.

Si M. Abbas entre dans cette énième supercherie, il se transformera définitivement - et pour l'histoire - en prévôt en charge de veiller au silence des bantoustans palestiniens.

Temps de benêts, Le Quotidien d'ORAN n° 4685 du lundi 3 mai 2010.

De manière régulière et souvent dans des situations dramatiques pour les Palestiniens se pose la question de l'utilité de la Ligue arabe. Sa capacité d'agir de manière active et positive et d'exprimer clairement au monde et donc aux États-Unis les vues des opinions publiques arabes est nulle.

Il ne reste que son jeu négatif dont on vient d'avoir l'illustration à travers le soutien apporté par le «Comité de suivi du processus de paix à la Ligue arabe» - quelle dénomination pompeuse ! - aux négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens. La belle affaire ! Les membres dudit comité semblent croire que les opinions publiques ne suivent pas les informations et ne lisent pas les journaux. Et qu'ils n'ont pas constaté que Mme Hillary Clinton a déjà annoncé depuis une semaine que lesdites négociations indirectes entre Palestiniens et Israéliens vont reprendre. Si les membres du «comité» ont raté ces déclarations publiques de la secrétaire d'État américaine, ils doivent vite licencier leurs sherpas chargés, en théorie, de s'occuper de ce qui les concerne.

Mais soyons sérieux ! Ils n'ont pas raté un traître mot des déclarations de Mme Clinton, ni ses injonctions adressées aux États arabes à donner plus de gages à Israël. Et s'ils sont aujourd'hui décidés à soutenir ces négociations, cela a directement à voir avec les admonestations de la secrétaire d'État américaine.

On est en plein mauvais usage d'une Ligue arabe oubliée la plupart du temps, mais mise en exergue quand les nécessités de l'Empire l'imposent. Pour la forme et parce qu'ils savent que les négociations sans fin et sans but sont totalement décriées par les Palestiniens en premier, les membres du comité disent douter du «sérieux» d'Israël dans la recherche de la paix.

Ce qui les aurait motivés, ce sont des «nouveaux engagements» de Barack Obama au sujet de la colonisation de Jérusalem. Tant de naïveté déroute. Les membres du comité ne suivent apparemment pas ce qui se passe aux États-Unis et ce que fait, avec beaucoup de réussite, le lobby israélien. Ils n'entendent pas non plus ce que disent les membres du gouvernement israélien.

Apparemment, ils vivent dans une bulle appelée «processus de paix», loin du sang, de la peur et de l'encerclement vécus heure par heure par les Palestiniens. A la limite, on leur aurait trouvé un aspect de lunatiques sympathiques s'ils ne jouaient pas un rôle pervers. La question d'aller aux négociations ou pas se juge, aux yeux de tous les Palestiniens, à ce qui se passe sur le terrain. Et là, même si on fait le benêt, il est difficile de trouver quelque chose de pacifique sur un terrain où l'on affame, encercle, où l'on tue, l'on exproprie et où l'on purifie ethniquement.

Dans ces conditions, Mahmoud Abbas, dont la légitimité est contestée au-delà du Hamas, se trouve une légitimation non-palestinienne à travers un comité de la Ligue arabe qui n'a, aux niveaux juridique, moral et politique, aucun droit à se substituer aux Palestiniens.

En définitive, ils ont tellement bien entendu Hillary Clinton qu'ils ne pouvaient que lui signifier que le message a été bien reçu.

La récompense. Le Quotidien d'ORAN n° 4692 du mardi 11 mai 2010.

Israël «tente d'embarrasser ou de défier les États-Unis». C'est tout ce qu'un conseiller de Mahmoud Abbas a trouvé à dire après l'annonce ostentatoire du gouvernement israélien qu'il allait continuer l'extension des colonies et l'épuration ethnique à Jérusalem Est, comme il l'a fait depuis 43 ans.

En réalité, l'administration ne se sent ni embarrassée ni défiée. On ne peut en dire autant de l'Autorité palestinienne et de la Ligue arabe qui ont accepté d'engager des «pourparlers indirects» avec Israël sur la base d'assurances présumées fournies par l'administration américaine. Il faut dire qu'il n'y a que les trop brillants diplomates de la Ligue et les éternels négociateurs de l'Autorité palestinienne qui ont fait mine d'y croire. La Ligue arabe, qui a octroyé son onction - en substitution à celle des Palestiniens qui y sont plus que réservés - à l'Autorité palestinienne, fera sans doute quelques déclarations sirupeuses pour rien.

En dépit de quelques effets de manche de Mme Hillary Clinton destinés à donner le change, on sait que l'administration américaine ne peut prendre aucune mesure contre Israël. Le système américain est

si bien dominé par le lobby sioniste que la seule marge d'action laissée à l'administration Obama se limite à... soutenir Israël.

La Ligue et Mahmoud Abbas peuvent s'aveugler s'ils le veulent, mais dans les multiples bantoustans de la Cisjordanie et à Ghaza encerclée, tout le monde constate que l'intention clairement affichée d'Israël de poursuivre la colonisation a été récompensée par son entrée triomphale à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Personne, pas même la Turquie, n'a osé faire obstacle à l'invitation d'Israël à entrer dans l'organisation. Ce n'est pas spéculer que d'affirmer que cette unanimité n'a été atteinte que par le biais de pressions fortes exercées par les États-Unis et les pays occidentaux.

L'ampleur de la duplicité occidentale n'a d'égale que la crédulité - c'est un euphémisme pour ne pas utiliser des expressions plus crues qui expriment mieux la réalité - de la diplomatie arabe.

Le site de l'OCDE nous le rappelle : l'organisation regroupe les «gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de soutenir une croissance économique durable, développer l'emploi, élever le niveau de vie...». La fiction d'Israël, «seule démocratie au Moyen-Orient» fait rire jaune, mais l'OCDE - donc Obama et la plupart des dirigeants occidentaux - continue à la défendre imperturbablement.

Pour les droits de l'homme, il n'est pas besoin de trop s'étendre. Si l'on prend le pur aspect de la «liberté économique», celle que l'OCDE aurait tendance à mettre en avant, les actes froids de dévastation des moyens de vie des Palestiniens par l'État israélien lui en donnent une singulière image. L'adhésion d'Israël à l'OCDE est une récompense octroyée à Israël pour ses «grandes œuvres» contre les Palestiniens. C'est le message «indirect» et sans surprise que l'Occident adresse au monde arabe.

Seuls les naïfs diplomates de la Ligue ne l'entendent pas et plaignent Obama pour les crasses qui lui sont faites par Netanyahu. Le ridicule ne tue pas... Hélas, vraiment hélas !

Aller à Canossa. Le Quotidien d'ORAN n° 4697 du lundi 17 mai 2010.

Le chef de la diplomatie espagnole, Miguel Angel Moratinos, fait preuve d'un bel optimisme en indiquant que la tenue du deuxième sommet de l'Union pour la Méditerranée (UPM), prévu à Barcelone le 7 juin prochain, était «garantie à 90%». Le ministre espagnol, dont le pays se fait fort de sortir l'UPM de l'ornière, a suggéré qu'il avait reçu suffisamment d'assurances au cours de sa récente tournée proche-orientale pour que son pronostic passe de 70 à 90%.

L'Égypte, qui a exprimé à maintes reprises ses réticences à participer à des réunions avec le ministre israélien des Affaires étrangères, Avigdor Lieberman, aurait-elle succombé aux arguments du diplomate espagnol ? Il faut noter que jusqu'à présent, faute d'une position élaborée sur des arguments de fond, la ligne de la diplomatie égyptienne se cristallise sur une animosité ciblant personnellement Avigdor Lieberman.

Le racisme et la haine dont fait preuve le chef de la diplomatie israélienne ne sont pourtant pas une singularité au sein de l'establishment israélien. Le Caire a-t-il renoncé à sa défiance «personnalisée» à l'égard de Lieberman ?

Si tel est le cas, le gouvernement égyptien devra se justifier vis-à-vis des Égyptiens... Car, dans les faits, que ce soit Lieberman ou un autre qui représente Israël n'est pas significatif. Ce qui pose problème est bien de participer à une entreprise commune avec un État raciste, expansionniste et belliciste.

De ce point de vue, les intentions de l'actuelle administration israélienne sont extrêmement claires, sans nuance ni équivoque. Une illustration récente en a été fournie avec le «soutien» apporté par le «Comité de suivi du processus de paix» de la Ligue arabe à la reprise des discussions indirectes entre l'Autorité palestinienne et Israël. A peine l'Autorité de Ramallah avait-elle fait mine d'obtempérer à la «sage» recommandation du Comité, que Netanyahu signifiait son intention de poursuivre l'absorption de Jérusalem.

Cette reprise du dialogue indirect est opérée sous pression de l'administration américaine qui, avec d'autres gouvernements occidentaux, a permis l'entrée triomphale d'Israël à l'OCDE. Un hommage

civilisé de plus à l'intransigeance raciste. Les diplomates arabes «modérés» ou «durs» ne peuvent même pas jouer sur les mots pour expliquer des retournements injustifiables.

Les gouvernements arabes membres de l'UPM hésitent à aller à ce sommet : ils ont avalé beaucoup trop de couleuvres occidentales. Même les médias publics et parapublics des pays arabes expriment l'affligeant constat d'une diplomatie incapable de défendre le minimum. Avigdor Lieberman, affichant sa volonté d'être au sommet de Barcelone malgré les Arabes, offre à ces derniers une opportunité de décliner l'invitation au voyage vers la Canossa catalane. C'était leur position avant la tournée de Moratinos. C'est ce qui semble être encore de mise aujourd'hui à trois semaines du sommet présumé.

Les Arabes «modérés» attendent, dit-on, ce que vont donner les négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens. Qui donc attend vraiment quelque chose de ces fausses négociations ? Si le sort de l'UPM en est tributaire, autant prononcer son oraison...

Obama ne sauvera pas l'UPM. Le Quotidien d'ORAN n° 4701 du samedi 22 mai 2010

Le sommet de l'Union pour la Méditerranée (UPM), prévu le 7 juin à Barcelone (Espagne), a été reporté à novembre 2010. Selon les «explications» fournies par le porte-parole de la présidence égyptienne et le ministère des Affaires étrangères espagnol, le report a été décidé «pour donner du temps aux pourparlers indirects» entre Israéliens et Palestiniens.

Le ministre espagnol Miguel Moratinos était pourtant sûr, il y a quelques jours, à «90%», que le sommet aurait lieu. Avec l'UPM, une incertitude de 1% est suffisante pour faire bloquer un processus qui reste lointain pour les opinions, alors que les diplomates ne l'ont adopté que du bout des lèvres.

En réalité, les dirigeants arabes ne savent plus que faire dans une UPM où Israël ne veut même pas que l'on fasse référence à des «territoires occupés» et où les Européens font mine d'être «neutres». Comme si la notion de «territoires occupés» était une invention et non pas un constat largement établi par les résolutions du Conseil de sécurité.

L'incapacité des Européens à dire des choses élémentaires à Tel-Aviv n'est pas de nature à redonner du souffle à une UPM suspectée par les opinions de n'être qu'une entreprise destinée à obtenir une normalisation gratuite des relations des États arabes avec Israël.

Cette incapacité met les États arabes dits «modérés» dans une situation des plus inconfortables. Ils ont beau essayer de faire oublier le carnage de Ghaza et l'épuration ethnique en cours en Cisjordanie, Israël se rappelle constamment à eux, une fois pour opposer un veto à la participation de la Ligue arabe à l'UPM, une autre pour empêcher de mentionner les territoires occupés.

La pusillanimité des Européens à l'égard d'Israël n'aide pas nos «modérés» à trouver des semblants d'arguments pour participer à cette messe aux côtés des dirigeants israéliens. L'annulation du sommet de Barcelone est, dans les faits et dans les formes, une suspension de l'UPM. Et le sommet de novembre est plus qu'incertain.

«Donner du temps aux pourparlers indirects...». L'argument avancé par les diplomates égyptiens et espagnols est d'une très grande légèreté. Certes, le sommet de Barcelone, s'il s'était tenu, aurait été un échec. Son annulation leur évite de se donner en spectacle. Mais pourquoi en serait-il différemment en novembre ?

L'Union pour la Méditerranée dépendrait ainsi directement des capacités du président américain Barack Obama de faire bouger le dossier israélo-palestinien. Jusqu'à présent, le Président américain, hormis des déclarations d'intention, n'a pas fait bouger les choses. Et ce n'est même pas faire un pari que de pronostiquer que les choses n'évolueront pas de sitôt. Pour Obama, ni l'UPM ni les Palestiniens ne sont des priorités. Les désirs d'Israël d'en découdre avec l'Iran sont, par contre, très prioritaires.

Faire dépendre la tenue d'un sommet de l'UPM d'une improbable percée dans les «négociations indirectes» que réaliseraient les Américains est un cinglant aveu d'échec. L'UPM est bel et bien suspendue...

Un état-voyou. Le Quotidien d'ORAN n° 4710 du mardi 1 juin 2010

S'il en était encore besoin, Israël vient de donner la définition d'un État-voyou. L'agression, d'une violence inouïe, perpétrée contre la flottille de la Liberté qui tentait de rejoindre Ghaza sous blocus, en est l'expression achevée. L'enfant chéri de la culpabilité occidentale a précisé aux plus aveugles ses normes de respect du droit et de la morale.

L'acte de piraterie dans les eaux internationales qualifie précisément ses auteurs. 19 morts sans armes et plusieurs dizaines de blessés de plus sont à inscrire au registre des crimes du sionisme. La lâcheté traditionnelle des militaires israéliens, inhérente à la nature de l'État colonial qu'ils représentent, s'est exposée sans fard aux yeux du monde. Des troupes «d'élite», dont on a vu les faibles capacités face au Hezbollah en 2006, ont trouvé un ennemi à la mesure de leur couardise. Des pacifistes désarmés ont fait les frais de la sauvagerie d'une armée financée et équipée par les États-Unis et appuyée par leurs alliés occidentaux.

L'affaire est choquante pour l'opinion occidentale, qui découvre le niveau de brutalité que les Palestiniens éprouvent au quotidien. Cette action terroriste incarne parfaitement Israël et aucune propagande ne parviendra à l'effacer.

Faut-il s'étonner alors des réactions hypocrites de ceux qui déplorent «l'usage excessif de la force» et qui demandent des «explications sur les circonstances» de ce carnage ? Que n'aurait-on dit dans ces capitales «civilisées» si cette agression avait été le fait de l'Iran ? Si un convoi humanitaire avait été attaqué au Darfour par l'armée soudanaise ?

Certains analystes s'interrogent sur l'ampleur du massacre. S'agirait-il d'incompétence du commandement ou de la conséquence de l'impréparation de troupes paniquées ? Quel que soit le peu de respect pour une soldatesque formée aux exactions sur les civils, il est difficile d'abonder dans ce sens. L'assaut israélien a été prémédité et les victimes étaient précisément désignées. Le scénario justificatif présenté par les Israéliens est simplement absurde. Il n'y avait pas la moindre arme à feu sur des navires passés au peigne fin par les autorités des ports de départ, en Turquie, en Grèce et à Chypre. Accréditer la thèse farfelue de soldats poignardés ou victimes d'armes qui leur ont été arrachées et retournées contre eux relève de la pure ingénuité.

Les responsables sionistes, exaspérés par l'efficacité des activistes de la paix, ont voulu envoyer un message dissuasif à tous ceux, les Turcs tout particulièrement, qui refusent le blocus inhumain imposé à Ghaza. L'État-voyou compte sur ses soutiens indéfectibles en Occident et sait que l'impunité dont il bénéficie outrageusement lui est garantie. Cela explique l'arrogance dont il fait preuve. Mais en se livrant à cette orgie de sang, l'armée israélienne a franchi une ligne rouge et a perdu la bataille de l'opinion. Elle s'est définitivement aliéné l'allié turc et l'ombre de la Cour pénale internationale pèse sur les dirigeants de Tel-Aviv.

Quant à espérer que le terrorisme découragera la solidarité agissante en faveur des Palestiniens et que la piraterie empêchera d'autres flottilles de la Liberté de se mobiliser contre le blocus, les Israéliens se bercent d'illusions.

La victoire des humanitaires. Le Quotidien d'ORAN n° 4711 du mercredi 2 juin 2010.

Le soutien absolu des États-Unis à Israël n'est pas nouveau, il a pris toutes les formes possibles et imaginables. A tel point que beaucoup n'hésitent pas à situer au siège de l'AIPAC, le lobby israélien officiel à Washington, le centre de décision principal en matière de politique étrangère, au Moyen-Orient tout au moins. L'attitude américaine, entre mutisme gêné et soutien direct au Conseil de sécurité de l'ONU, est plus révélatrice que jamais de la collusion avec un État-voyou. Les Américains démontrent au monde entier l'inanité de leur discours à géométrie variable sur le droit et la justice. La posture américaine sur la guerre au terrorisme ou sa condamnation sélective d'ennemis trop facilement diabolisés est démentie par les faits.

L'agression sur la flotte humanitaire déclenchée dans les eaux internationales par les Israéliens discrédite aux yeux des plus sceptiques une administration américaine associée pleinement à la logique de spoliation et d'apartheid dont sont victimes les Palestiniens. Le silence d'Hillary Clinton,

qui assume ses sympathies sionistes, en dit long cependant sur le malaise des milieux dirigeants de l'Empire. On est loin du ton réservé à l'Iran et des diatribes hypocrites sur le respect des droits de l'homme.

Les Américains sont certainement atteints dans leur crédibilité mais c'est bien entendu Israël qui a perdu la bataille de l'opinion. La réalité de l'idéologie sioniste apparaît peu à peu au grand jour malgré une emprise certaine sur les grands médias occidentaux.

La contre-offensive visant à atténuer l'impact de l'acte de piraterie sanglant commis en Méditerranée orientale, lancée après un flottement significatif du désarroi des analystes pro-israéliens, ressemble à un peu convaincant service minimum. Les tables rondes sur les chaînes de télévision occidentales, où sont invités des propagandistes présentés comme des «politologues» et les moins crédibles des responsables politiques palestiniens, dans le but de faire semblant d'équilibrer les plateaux, paraissent pour ce qu'elles sont : de stériles péroraçons.

Ces faux débats, empreints souvent d'une réelle vulgarité, ne parviennent pas à justifier l'injustifiable et à rehausser l'image d'Israël dans une opinion occidentale qui réalise peu à peu l'étendue de la manipulation des consciences et de l'intoxication dont elle est l'objet. Ce nouveau crime israélien a encore une fois démontré la solidarité complète des peuples arabes et musulmans envers le peuple palestinien spolié. Il a pour une première fois suscité l'indignation générale et unanime en Europe.

Malgré la disproportion à tous égards des moyens, la cause palestinienne, au cœur des luttes politiques mondiales, est portée par des voix de plus en plus nombreuses. Ce peuple, que l'on a voulu effacer de l'histoire par décret du plus fort, est toujours debout et plus présent que jamais. Victoire des humanitaires : le blocus abject avalisé par un quartet international dirigé par le néoconservateur Tony Blair est une ignominie de moins en moins assumée par les dirigeants occidentaux. A l'image du président de l'Union européenne, Herman Van Rompuy, des politiques européens demandent aujourd'hui la levée du blocus. Cette exigence doit être relayée avec force et conviction par les dirigeants arabes. C'est le minimum que l'on doit au peuple palestinien et à la mémoire des militants humanitaires assassinés.

La leçon turque. Le Quotidien d'ORAN n° 4712 du jeudi 3 juin 2010.

Trois jours après leur agression en haute mer, les Israéliens maintiennent un véritable blocus de l'information sur le nombre exact de victimes et leurs nationalités. Mais au fil des libérations des otages détenus par Israël, les circonstances de l'assaut criminel de ses troupes «d'élite» se confirment. Les Israéliens ont fait usage de leurs armes avant même de prendre pied sur les navires. Les militants, immédiatement brutalisés, se sont défendus avec des moyens de fortune, des bâtons et des chaises essentiellement.

Au fil des libérations d'otages et des témoignages, les scénarios péniblement mis au point par les officines sionistes et complaisamment répercutés par les médias occidentaux se délitent complètement. Ils ne convainquent même pas ceux qui sont chargés de les relayer.

Dans la stupeur générale encore palpable et les demi-condamnations bégayantes des défenseurs occidentaux des droits de l'homme, seule la voix de la Turquie est clairement perceptible. Il s'agit, selon tous les juristes et experts indépendants, d'une situation extrêmement grave, sans précédent, où des navires chargés d'aide humanitaire et transportant des militants pacifistes ont été très violemment arraisonnés dans les eaux internationales. Les assaillants ont tué des individus désarmés, saisi des navires et ont pris en otage les personnes à bord, les frappant pour certains et les plaçant tous en détention.

Les Turcs, par la voie de leur Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, réaffirment leur exigence d'une commission d'enquête internationale, appuyés en cela par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'affaire jette une lumière crue sur les mœurs israéliennes et les méthodes criminelles auxquelles ils ont recours dans le quotidien de l'occupation et du blocus de Ghaza. De ce point de vue, l'objectif des humanitaires consistait précisément à fracturer le siège imposé à un million et demi de Palestiniens. Le message destiné à l'opinion mondiale et aux dirigeants occidentaux a été parfaitement transmis.

Beaucoup de voix s'élèvent pour exiger la fin de ce blocus. Les Turcs conditionnent la reprise de relations normalisées avec Israël à la levée de ce blocus. Les réactions d'une grande dignité, mais très fermes, des responsables turcs sont à la hauteur de la crise internationale provoquée par les terroristes israéliens.

La leçon turque aux régimes arabes «modérés» est rude. La Turquie démocratique, membre important de l'OTAN et allié traditionnel des États-Unis, démontre un degré d'autonomie auquel sont loin de prétendre ceux qui aspirent à jouer les rôles de leaders du monde arabe. Dans le paysage sinistre de la capitulation, la réouverture du point de passage de Rafah est un minimum qui doit absolument être maintenu. La position turque le démontre, l'alignement aveugle sur les Américains est une voie sans issue.

Faut-il attendre de ces régimes qu'ils fassent pression sur les Occidentaux, et sur le quartet en particulier, pour la levée immédiate et sans conditions du siège de Ghaza ? Ce qui est sûr est que la défaite politique israélo-américaine en Méditerranée orientale sanctionne avec une égale sévérité l'échec des «modérés».

La ligue du bavardage. Le Quotidien d'ORAN n° 4713 du samedi 5 juin 2010.

S'il existait un oscar ou une palme d'or du bavardage mondain, la Ligue arabe serait l'un des candidats les plus sérieux à la récompense suprême. Les belles phrases dans une langue éloquente sont une tradition glorieusement installée dans cette institution créée, certains l'oublient, par l'Intelligence Service de Sa Gracieuse Majesté britannique. L'emphase vide de sens est la marque de fabrique de cette maison des courants d'air.

Pour ne pas déroger aux usages, cette ligue de l'impuissance vient d'annoncer, à l'issue d'une réunion au Caire, aussi interminable que stérile, que ses membres, unis dans un élan unanime, étaient décidés à mettre fin «par tous les moyens » au blocus de Ghaza. La déclaration, dans une langue éblouissante, n'a ému personne.

Les observateurs politiques de tous bords sont partagés entre indifférence ennuyée et franc sourire devant la logomachie usée d'une organisation qui a érigé la pantalonnade en ligne politique. Il a fallu plusieurs jours à ce conclave pour produire une déclaration étrange, où la verbosité est présentée comme l'expression achevée de la solidarité envers le peuple palestinien.

Les militants humanitaires du monde entier et la démocratie turque ont plus fait en quelques jours que cette Ligue depuis sa création dans un corridor de l'administration anglaise. Un responsable de la résistance palestinienne, interrogé par un journaliste sur les résultats de la réunion cairote, avait répondu avec une ironie mordante: «Parlons de choses sérieuses, voulez-vous?».

Les dirigeants arabes de l'axe du bien, les «modérés », dominant outrageusement cette instance. Ils sont servilement alignés sur Washington et il n'est pas utile, effectivement, de perdre du temps à ergoter sur leurs options, parfaitement prévisibles. L'opinion arabe, efficacement muselée, comprend bien que ses dirigeants, appuyés par des gardes prétoriennes, n'aient que l'Occident comme repère. Après tout, ce sont des capitales civilisées que les potentats moyen-orientaux tirent leur légitimité et leur protection internationale.

Mais ce degré d'avilissement a malgré tout quelque chose d'exceptionnel. Il y a peu d'exemples dans l'Histoire où les intérêts des gouvernants ont à ce point oblitéré les aspirations des peuples qu'ils dirigent. Même les rois des indignes taïfas andalouses n'avaient fait aussi peu cas du sort et des aspirations de leurs sujets. A ce stade, le reniement est plus que complet, il peut prétendre au statut d'œuvre d'art.

L'histoire retiendra, malgré toutes les dénégations des «réalistes» de la capitulation, les noms de ceux qui, à ce moment crucial de la lutte de libération du peuple palestinien, ont tourné le dos à l'honneur pour livrer leurs frères à leurs pires ennemis.

Pendant que Joe Biden, vice-président des USA, dont on ne peut nier le sens de la reconnaissance financière électorale, défend sans fard des criminels en justifiant l'injustifiable, les rois arabes, prosternés devant le veau d'or américain, en appellent à la mansuétude d'un Empire qui ne cache même plus sa satisfaction méprisante.

L'opinion en est témoin : la dignité et l'honneur de la position de la Turquie démocratique et des militants occidentaux qui étaient dans la flottille de la liberté sont à une distance sidérale des discours arabes, qui veulent faire passer l'ouverture précaire et révoquant du passage de Rafah pour un acte politique d'une témérité rare.

Rachel Corrie, VIVANTE... Le Quotidien d'ORAN n° 4714 du dimanche 6 juin 2010.

Rachel Corrie, jeune pacifiste américaine écrasée le 16 mars 2003 par un bulldozer de l'armée israélienne, est toujours vivante : ce sont les barbares qui se piquent d'être un «flot» de la démocratie et le poste avancé de la civilisation qui sont des morts

Le nom de la militante américaine assassinée est revenu hanter ses assassins au large de Ghaza, assiégée avec l'immonde appui du quartet et l'indécente contribution égyptienne. La quinzaine de militants qui étaient sur le «Rachel Corrie», comme ceux qui les ont précédés dans la flottille de la paix, ne faisaient pas la guerre. Ils ont accompli un « acte politique » - le mot est présenté dans les médias pro-israéliens comme étant infamant – pour dénoncer une politique barbare d'enfermement de plus de 1,5 million de personnes punies, ne l'oublions jamais, pour avoir démocratiquement donné la majorité au Hamas.

Les neuf militants turcs qui ont été tués dans l'attaque israélienne ont été victimes du même acharnement froid dont ont fait preuve les militaires israéliens face à Rachel Corrie. Ils avaient mission de tuer. Ils l'ont fait. Yacin Buyuk, vice-président du Conseil turc de médecine légale, a indiqué que plusieurs martyrs ont été abattus par des tirs à bout portant. Le «Rachel Corrie» a été arraisonné hier, mais elle et des milliers de femmes et d'hommes libres dans le monde continueront à se battre contre la transformation de la bande de Ghaza en camp de concentration à ciel ouvert.

D'autres flottilles se préparent, alors que même ceux qui ont apporté leur onction au blocus de Ghaza commencent à avoir honte d'avoir été mis à nu par les militants de la flottille de la paix. Car il ne faut pas se leurrer : si l'Égypte a ouvert le passage de Rafah, c'est en réaction au fait que les Israéliens, dans leur maladroite riposte médiatique, n'ont cessé de rappeler que Le Caire et le quartet que dirige le malfaisant Tony Blair sont associés à ce blocus. Pour une fois, le constat des Israéliens n'est que la cruelle vérité et l'on se prend à espérer que le sursaut de pudeur du gouvernement de Hosni Moubarak durera très longtemps.

Si aujourd'hui, on entend le porte-parole du Conseil de sécurité nationale de la Maison-Blanche, Mike Hammer, affirmer que l'embargo est « intenable », ce n'est pas par humanité. Il s'agit juste d'une tentative de sauver la face et de limiter les dégâts.

La Turquie commence à afficher sa différence avec une vigueur remarquable, alors que les directions arabes vassales dans la région n'osent plus invoquer le fameux discours du Caire de Barack Obama pour faire croire qu'il existe un processus de paix.

Le porte-parole relooké de l'Empire suggère de renvoyer dos à dos les « extrémistes », ce qui est une manière, usée, de mettre sur le même plan l'assiégeur et l'assiégé. Cela ne marche pas. Le président des États-Unis est, par impératif de la fonction présidentielle de l'Empire, un homme qui agit. Mais s'agissant du monde arabe, de la Palestine, il ne fait, tout comme la Ligue arabe, que dans le bavardage. D'ailleurs, c'est son vice-président, Joe Biden, qui s'est chargé de justifier, dans un discours qui plaît aux ultras israéliens, l'attaque barbare contre la flottille de la paix. Dans le monde arabe, on en arrive à préférer la franchise stupide de George W. Bush à la malicieuse hypocrisie qui sévit dans l'actuelle administration américaine.

Rachel Corrie, symbole d'un désir de justice qui refuse de se soumettre, n'en finira pas de les hanter...

Cent bateaux pour Ghaza ! Le Quotidien d'ORAN n° 4716 du mardi 8 juin 2010.

Une semaine après l'agression sanglante contre la Flottille de la Paix, l'indignation internationale ne faiblit pas. Les tentatives de banalisation de l'événement menées par les médias occidentaux sympathisants d'Israël ne parviennent pas à minimiser dans l'opinion le crime commis en Méditerranée orientale sur le «Navi Marmara», bateau amiral de la flottille. Au contraire, la nature raciste et

violente du sionisme est révélée au monde entier. Ce qui s'est passé sur le navire turc n'est pas une transgression dans les mœurs israéliennes, c'est tout simplement l'application à des non-Arabes du traitement infligé quotidiennement au peuple palestinien.

Les meurtres et la persécution, incarnée dans toute son abjection par le siège de Ghaza, sont le résultat naturel de la mécanique coloniale déployée par Israël. Ses alliés les plus proches en Europe sont horrifiés par une barbarie qu'ils feignent de découvrir. Alors que ce sont ceux-là mêmes, en violation de toute humanité, de toute morale et du droit le plus élémentaire, qui avalisent l'infamie du blocus d'une population d'un million sept cent mille personnes punies pour avoir mal voté.

Cette réalité, occultée par la propagande occidentale, apparaît au grand jour. Les donateurs de leçons, drapés dans la supériorité proclamée de leurs « valeurs » suprêmes, sont les complices actifs de l'oppression sioniste.

L'agression de la Flottille de la Paix a également révélé la fracture croissante entre des opinions de moins en moins dupes et des médias qui, s'agissant du Moyen-Orient au moins, ont érigé la désinformation en pratique habituelle.

Ainsi, comme on a pu le constater ces derniers jours, la mobilisation et la solidarité avec le peuple palestinien se manifestent avec une vigueur renouvelée. La levée du blocus de la ville martyre est aujourd'hui l'objectif concret de tous les hommes et femmes libres d'Orient et d'Occident. Les initiatives se multiplient à travers le monde, d'abord à partir des pays qui ont pour tradition de soutenir la lutte des Palestiniens et, de plus en plus, dans la forteresse occidentale pourtant archi dominée par des intérêts pro-sionistes.

Les militants humanitaires, témoins et victimes de l'agression israélienne, commencent à déposer des plaintes auprès des tribunaux de leurs pays. Des juristes se mobilisent pour interpellier les instances judiciaires et politiques internationales. Ils seront rejoints par des Etats dont les ressortissants ont subi les actes de piraterie en haute mer. Acte prédictif

Mais ce qui inquiète Israël est la répétition, à plus large échelle, de ces escadres de la paix et de la liberté. Car d'autres flottilles sont en préparation pour aller porter aide et secours à la population de Ghaza. Et ce ne sont ni les rodomontades de l'armée israélienne, ni les hypocrites contorsions américaines qui risquent de dissuader les milliers de volontaires prêts à embarquer pour la ville assiégée.

Alors cinquante, cent bateaux pour Ghaza ? C'est bien l'objectif de tous ceux qui ne supportent plus le déroulement du catalogue des atrocités israéliennes. La levée du blocus est un objectif clair et mobilisateur. Les moyens de sa mise en œuvre le sont tout autant. La voie a été ouverte par les neuf martyrs du «Navi Marmara».

L'émancipation de la Turquie. Le Quotidien d'ORAN n° 4717 du mercredi 9 juin 2010.

Hasard du calendrier, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) s'est ouverte hier à Istanbul, une semaine, jour pour jour, après la sanglante attaque israélienne contre la Flottille de la Paix. Ce sommet réunit une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement de la région la plus peuplée, la plus dynamique, mais aussi la plus troublée de la planète. L'agenda est chargé. La situation créée par le terrorisme israélien a replacé au centre des débats le scandaleux embargo imposé aux Palestiniens de Ghaza. Le blocus constitue, avec le dossier du nucléaire iranien et l'escalade de la guerre en Afghanistan et aux zones tribales pakistanaises, l'un des points essentiels des discussions.

Si un consensus sur la levée du siège de la bande de Ghaza et la condamnation du terrorisme israélien ne fait guère de doute, c'est bien le dossier iranien qui pose le plus de problèmes pour une expression commune des pays asiatiques. L'accord, coparrainé par le Brésil et la Turquie en vue du traitement civil du stock de combustible fissile de Téhéran, n'empêche pas les Occidentaux, dirigés par les États-Unis, de vouloir à tout prix imposer des sanctions additionnelles à l'Iran.

L'irritation des Occidentaux à la suite de l'accord accepté par Téhéran montre bien que le dossier nucléaire, monté en épingle, est révélateur. Elle dissimule mal leurs intentions agressives face à un pays qui s'affirme irrésistiblement comme une puissance régionale avec laquelle il faut désormais

compter. Les pressions sur la Russie pour qu'elle rejoigne le groupe occidental au Conseil de sécurité sont extrêmement vives.

L'Iran, qui a mis en garde Moscou sur les conséquences d'un alignement sur les positions américaines, a déclaré par la voix de son président que l'adoption de nouvelles sanctions entraînerait la fin des discussions sur le nucléaire.

La réunion d'Istanbul, peu couverte par les médias européens, confirme dans un contexte particulier l'émergence de la Turquie au premier plan des acteurs mondiaux. Si les succès économiques du pays sous la direction du binôme Erdogan-Gül expliquent pour une large part le retour de ce grand pays sur l'échiquier mondial, l'indépendance de vue dont font preuve les dirigeants d'Ankara place leur pays au carrefour des enjeux politiques de l'heure. Que ce soit vis-à-vis de l'apartheid israélien ou des autres zones de conflit, la Turquie n'est plus le partenaire passif des Occidentaux. Ankara est un joueur à part entière, dont l'influence grandissante gêne déjà ceux qui tablaient sur l'éternelle convalescence de ce pays que l'on appelait, avec un mépris certain, «l'homme malade de l'Europe».

Les Européens, qui opposent sous diverses formes une fin de non-recevoir aux demandes d'adhésion de la Turquie, observent avec un certain dépit ce pays qui renouvelle puissamment ses ancrages historiques. Embourbés dans la crise de l'euro et de graves dissensions de politique économique, les Européens, en repoussant la Turquie, se privent d'une interface majeure avec une région stratégique à tous égards.

L'accord turco-brésilien avec l'Iran, une des premières manifestations concrètes d'un ordre mondial post-impérialiste, traduit une vision renouvelée des relations internationales débarrassées de l'hégémonisme belliciste des Occidentaux. L'ensemble des pays de la région, et au-delà, n'en tireront qu'avantages.

La vieille femme indigne. Le Quotidien d'ORAN n° 4718 du jeudi 10 juin 2010.

Pour la première fois depuis de très longues années, un siège au premier rang de la salle de presse de la Maison-Blanche sera vide. L'absence d'Helen Thomas, 89 ans, doyenne des journalistes accrédités à la présidence américaine, n'est pas due à un départ vers une retraite méritée, mais est une éviction en bonne et due forme pour «blasphème».

Interviewée par une web-télévision, la journaliste a déclaré : «Souvenez-vous que ces gens-là (les Palestiniens) sont occupés et qu'il s'agit de leur terre. Ils (les juifs d'Israël) devraient rentrer chez eux. En Pologne. En Allemagne... Et en Amérique et n'importe où d'ailleurs».

Que n'a-t-elle dit ! Les foudres de l'administration Obama se sont abattues sur la «vieille dame indigne», pour reprendre un titre de Brecht. Rahm Emmanuel, officier de réserve de l'armée israélienne qui occupe les fonctions de secrétaire général de la Maison-Blanche, et qui en tant que député avait voté pour la guerre en Irak, n'a pas retenu ses collaborateurs. Les agents du lobby sioniste ont fait du zèle et se sont déchaînés avec leur férocité habituelle. Agonie d'injures : même sa lointaine ascendance libanaise a été évoquée. La courageuse Helen Thomas, doyenne de presse abandonnée par son agent et son employeur, a préféré jeter le gant et se retirer. Pour caricaturale qu'elle soit, cette affaire montre avec précision le degré d'assujettissement de l'administration américaine à la cause anti-palestinienne. Ceux qui se berçaient encore d'illusions sur le renouveau incarné par un président métis d'origine africaine se rendent compte qu'autant qu'à l'époque de G.W. Bush, l'establishment politique de Washington est aligné sur le discours et les thèses des milieux les plus anti-arabes et antimusulmans.

Mais la réaction de la très honorable Helen Thomas, contrainte de présenter des excuses, est loin d'être isolée. Ainsi, les proclamations de soutien à Israël et les insultes proférées à l'encontre des militants humanitaires de la Flottille de la Paix par les «intellectuels» communautaristes français, les notoires Bernard-Henry Lévy et Alain Finkielkraut, se heurtent à l'indignation d'une partie croissante de l'opinion française. Les réactions aux propos de ces deux propagandistes notoires du sionisme montrent que l'ère du monologue suprématisant par l'argent et l'entregent est achevée.

Les propagandistes se heurtent désormais à la libre expression – par les vertus démocratiques d'internet – de très nombreux Français qui s'étonnent de l'espace disproportionné accordé par leurs

médias à ces chantres de l'apartheid. Les citoyens occidentaux qui vivent dans des pays qui pratiquent la démocratie à l'intérieur de leurs frontières et le fascisme d'État dans leurs relations internationales, découvrent à cette occasion l'étendue de la manipulation dont ils sont l'objet permanent.

Les plateaux des télévisions grossièrement construits autour de philosophes de pacotille, de politologues militants ou d'experts très orientés, ne trompent plus grand monde. Et ce n'est pas la présence, toujours minoritaire, de politiques ou de journalistes lucides qui parvient à effacer aux yeux du plus grand nombre l'impression d'une mise en scène médiatique islamophobe, anti-arabe, antipalestinienne et pro-israélienne.

Le matraquage ininterrompu, relayé par des diversions «identitaires», arrive cependant au bout de ses capacités d'intoxication. La réaction sincère et spontanée d'une journaliste chevronnée traduit l'exaspération de ceux qui sont confrontés à l'indéfendable réalité du sionisme.

Messieurs les racistes et les colonialistes, Helen Thomas vous salue bien !

L'empire du ridicule Le Quotidien d'ORAN n° 4722 du mardi 15 juin 2010.

Israël vient d'annoncer la création de sa commission d'enquête sur l'assaut meurtrier perpétré par son armée sur la flottille de la paix aux premières heures du 31 mai 2010. Cette commission sera dirigée par un juge en retraite de la Cour suprême israélienne et comprendra deux «observateurs» étrangers, qui n'auront pas le droit de voter sur les travaux et les conclusions de la commission. Les deux «étrangers» sont un ancien chef du Parti unioniste d'Ulster (pro-britannique), et un ex-avocat général de l'armée canadienne.

Il faut reconnaître aux dirigeants de Tel-Aviv une certaine franchise : l'objectif de cette structure, a en effet expliqué lundi le Premier ministre israélien : «Préserver la liberté d'action de nos soldats et prouver que nos actions étaient de caractère défensif et donc justifiées» sur le plan du droit international. Dans un bel élan unanime, Washington et Ottawa applaudissent à la création de cette commission.

Le Canada, dont la classe dirigeante est alignée sur les thèses néoconservatrices, qualifie cette commission «d'important pas en avant» et les États-Unis, qui démontrent chaque jour que la puissance n'empêche pas le ridicule, souhaitent que ses travaux aboutissent «rapidement».

Cette commission, dont la mission et la composition sont une insulte à l'intelligence, est tournée en dérision en Israël même. Des juristes israéliens ont critiqué la création d'une telle commission avant même son officialisation, la jugeant «peu crédible». Un ancien ministre de la Justice et juriste lui-même, Amnon Rubinstein, a ainsi affirmé que «de même qu'il existe du café sans caféine, il existe des commissions d'enquête sans enquête». Cet ancien ministre sait de quoi il parle : aucune «enquête» israélienne sur les innombrables crimes israéliens n'a jamais abouti au moindre résultat.

La Turquie, dont neuf ressortissants ont été assassinés durant le raid israélien, réaffirme quant à elle que «toute enquête menée unilatéralement par Israël n'aura pour nous aucune valeur».

Est-il besoin de préciser que la majorité écrasante des pays qui constituent authentiquement la communauté internationale partage ce point de vue ? Le bruyant concert d'approbations occidentales est destiné à masquer autant que faire se peut l'indignation de tous ceux pour qui le droit doit fondamentalement régir les relations internationales.

Au-delà, cette rafale de soutiens est significative. Le message principal du soutien occidental à une manœuvre grossière est parfaitement reçu par l'opinion arabe et internationale : Israël peut tout commettre, il aura droit à toutes les circonstances atténuantes et, au final, sera assuré de l'impunité. S'il est illusoire d'attendre la moindre réaction des capitales arabes, il est tout de même surprenant dans ce contexte d'apprendre que le chef de «l'autorité» de Ramallah, appuyé par l'Égypte, soutiendrait en sous-main le blocus naval de Ghaza. Tandis que de son côté, l'Arabie Saoudite sonne le tocsin, de concert avec Israël, sur les supposées mauvaises intentions nucléaires de l'Iran. Les Occidentaux peuvent donc sans états d'âme exprimer leur soutien à la tentative israélienne de maquiller ses crimes. Ils ne sont pas seuls à assumer la tragédie palestinienne.

L'interminable comédie des négociations. Le Quotidien d'ORAN n° 4750 du dimanche 18 juillet 2010.

Les «dirigeants de Ramallah» ont accueilli l'émissaire américain George Mitchell venu les presser d'entrer dans des négociations directes avec Israël. Pour la forme, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a demandé des «clarifications» sur la colonisation juive et sur Jérusalem-Est.

Est-ce vraiment nécessaire de demander des clarifications à M. Obama, soucieux de préparer les élections du mid-term et qui n'a pas hésité à qualifier Netanyahu «d'homme de paix», prêt à prendre des «risques pour la paix» ? Sans omettre de le féliciter pour avoir «allégé» le blocus de la bande de Gaza. Barack Obama n'est pas loin de reprendre la propagande israélienne grotesque sur les étals bien achalandés de Gaza.

On a du mal à voir quelles clarifications attendre d'une administration qui a des soucis électoraux, et donc doit ménager le lobby qu'il ne faut jamais nommer... Barack Obama a trop discoursé dans les mois passés et il a cédé lamentablement à chaque fois devant les exigences du lobby israélien. Il n'exigera plus rien de Netanyahu. Il demande tout simplement aux dirigeants de Ramallah de participer à entretenir la fiction de l'existence d'un processus de négociations.

Cela fait quinze ans que les dirigeants de Ramallah «négocient» et on ne compte plus les territoires palestiniens avalés par la métastase colonisatrice au cours de cette période. Il est certes difficile d'attendre de la caste des éternels négociateurs palestiniens qu'ils usent du mot «bullshit» (ânerie), comme Azmi Bishara pour parler des négociations. Mais on peut souhaiter qu'ils écoutent le Fatah, le parti de Mahmoud Abbas, qui a pudiquement constaté que les discussions indirectes, lancées début mai sous l'égide des États-Unis, n'ont abouti à «aucun progrès» en raison de «la défiance et du manque de crédibilité» des Israéliens. Les choses sont en effet limpides et rendent incompréhensibles les demandes de «clarifications» de l'Autorité de Ramallah. Pour la colonisation, des journaux israéliens ont constaté que la destruction de trois maisons de Palestiniens à Jérusalem est un signal que le «gel» est terminé. Les Américains se sont contentés d'exprimer leur «préoccupation» et, injure supplémentaire, ils ont demandé «à chacune des parties d'éviter des actions qui peuvent diminuer la confiance».

Comment ne pas utiliser, comme Azmi Bichara, cette grossièreté américaine qui incarne parfaitement et authentiquement la politique des États-Unis en direction des Arabes en général et des Palestiniens en particulier ?

Il n'y a sans doute que les dirigeants de Ramallah qui cherchent à se convaincre que Barack Obama aura le courage d'exercer une quelconque pression sur Israël. Le président américain a bien exigé, il y a des mois, un arrêt des colonies... Il ne le mentionne même plus. Si Obama, comme toute la classe politique d'un géant asservi, éprouve une sainte terreur vis-à-vis de l'AIPAC, il n'a pas peur de s'attirer le mécontentement des Arabes «modérés». Alors, de quelles «clarifications» est-il question ?

La Maison-Blanche veut que Mahmoud Abbas continue de jouer son rôle dans la farce des négociations. Le président Abbas est très bien placé, depuis Oslo au moins, pour savoir que plus personne n'y accorde du crédit. Au moment où Mitchell est venu presser Abbas de reprendre les négociations, des discussions ont eu lieu entre le Fatah et le Hamas à Beyrouth. Et c'est bien dans la capitale libanaise que se déroule l'acte politique le plus significatif.

Dans la comédie de la négociation, les dirigeants de Ramallah ont reçu un rôle dans une pièce écrite par les Israéliens et mise en scène par les Américains. Lorsqu'ils décideront que la pantalonnade a trop duré, ils cesseront de jouer les utilités. Les négociateurs du vide pourront alors enfin se convaincre que le Hamas est peut-être un adversaire mais certainement pas l'ennemi.

Pas sérieux du tout ! Le Quotidien d'ORAN n°4761 du samedi 31 juillet 2010.

Le «Comité arabe de suivi de l'initiative de paix» n'a pas vraiment rendu service à Mahmoud Abbas en soutenant la reprise des négociations directes et en laissant «au Président palestinien le soin d'évaluer

quand les conditions permettront de débiter de telles négociations». C'est comme donner à un estropié la mission de concourir sur une course de cent mètres ou sur un marathon.

µLa décision prise jeudi – seule la Syrie semble avoir exprimé de fortes réserves – n'est pas un soutien au président palestinien, qui est soumis à de grosses pressions occidentales pour reprendre les pseudo-négociations «directes». Les membres de ce comité n'ont pas l'excuse de l'ignorance. Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar, Hamad Ben Jassem Al-Thani, qui préside ce comité, a souligné que les négociations directes ou indirectes ne donneront aucun résultat tant que «Netanyahu est là».

Pourquoi faire mine d'encourager la négociation alors ? «Pour prouver au monde que nous sommes pour la paix». Le responsable qatari a ajouté qu'une lettre allait être envoyée au président américain Barack Obama, exposant «comment nous voyons tout processus de paix ou de négociation directe» ! La belle affaire, comme si «le monde» (dans la bouche d'un dirigeant arabe, cela veut dire les États-Unis) ne savait pas qui veut la paix et qui ne la veut pas!

Que dit M. Amr Moussa ? Qu'il sait que M. Netanyahu n'est pas sérieux, que les Israéliens mènent un jeu politique qui consiste à gagner du temps ? Mais on y va quand même à ces négociations directes pour prouver au monde qu'Israël n'est pas sérieux !

En définitive, ce sont les Arabes qui ne sont pas sérieux ! Ils n'essayent même pas de soutenir Mahmoud Abbas, qui tente de donner des gages à son opinion publique en maintenant des exigences élémentaires pour une reprise des négociations. Ils ne font qu'essayer de plaire aux États-Unis, qui sont déjà dans un contexte préélectoral où tous les acteurs font assaut de surenchère pro-sioniste.

Les Arabes n'ont même pas essayé d'envoyer un message alambiqué – ils sont forts dans ce domaine – qui permettrait à Abbas de continuer d'essayer de résister.

En réalité, ils ont fait un cadeau à Netanyahu, le menteur et l'assassin. Il s'est empressé de le saisir pour demander aux Palestiniens des négociations «directes et franches» et sans «préconditions». Le dirigeant israélien n'allait tout de même pas rater l'occasion qui lui est donnée !

M. Mahmoud Abbas et ses éternels négociateurs, qui ne sont pas, loin s'en faut, des foudres de guerre, sont en réalité affaiblis par la décision du comité de suivi. Ce dernier n'avait pas le souci de soutenir Mahmoud Abbas, il avait l'obsession de ne pas déplaire à l'administration Obama.

Est-il acceptable, même quand on joue au «modéré», que le Comité de suivi arabe devienne un autre instrument de pression sur les Palestiniens ? Jusque-là, ce comité semblait inutile et servait d'habillage pour conférer une légitimité à la démarche de Mahmoud Abbas. Désormais, on se rend compte qu'il est dangereux. Abbas finira bien par aller aux négociations directes qui ne mèneront nulle part. Le Comité de suivi arabe n'aura pas apporté un «plus» dans sa capacité de négocier, bien au contraire.

Oui vraiment, ce n'est pas Netanyahu qui n'est pas sérieux !

Colonisation et provocation. Le Quotidien d'ORAN n° 4779 du samedi 21 aout 2010.

La négociation dans tout conflit, et a fortiori au Proche-Orient, est un aboutissement normal. Ce n'est pour un mouvement de libération ni une honte ni une trahison. A l'heure où l'Autorité palestinienne s'apprête à répondre aux pressions américaines, à «l'invitation» du Quartet et aux incitations arabes, il est nécessaire de rappeler que ce qui est en jeu n'est pas le principe de la négociation avec Israël, mais sa possibilité même. Depuis les accords d'Oslo signés en septembre 1993, les Palestiniens sont dans un processus de négociation face à un État qui accentue la colonisation des terres, avec pour but non caché de rendre impossible l'érection d'un État palestinien dans les frontières de 1967.

Une négociation directe ou indirecte avec un État qui colonise avec l'assentiment du présumé parrain des discussions n'a aucun sens. Elle n'a qu'une seule fonction : émuresser l'esprit de résistance. Il s'agit de créer une caste de Palestiniens dont le statut s'améliore dans un processus de négociation sans fin et sans but, qu'on oppose aux «terroristes». La démarche a bien réussi. Les Palestiniens sont divisés.

Mais l'Autorité palestinienne s'est retrouvée dans une situation embarrassante quand, en toute logique et au grand dam de l'establishment pro-israélien de Washington, Barack Obama a commis «l'erreur» de demander un arrêt de la colonisation des territoires palestiniens. C'était une évidence : si l'on veut

négocier sérieusement avec le voisin, on ne doit pas continuer à lui voler ses terres. Barack Obama, sous la forte pression du lobby sioniste, a reculé, mais ce qu'il a énoncé reste.

Un reste de pudeur a conduit l'Autorité palestinienne à exiger l'arrêt de la colonisation comme préalable aux négociations. Mais cette pudeur est en train d'être balayée. Les éternels négociateurs palestiniens de Ramallah sont sur le point d'aller «sans conditions» à ces négociations qui ne finissent jamais mais où de grands pans de ce qui reste des territoires palestiniens seront avalés par les colons d'un État théocratique raciste.

Il semble, aux dernières nouvelles, que sous la pression américaine, le communiqué que doit adresser le Quartet aux deux protagonistes remplacera l'expression «l'arrêt des colonisations» par «l'arrêt des provocations» (!). Gageons qu'avec l'assentiment des Américains, s'opposer à la colonisation va devenir une provocation !

Si M. Mahmoud Abbas et le comité exécutif de l'OLP acceptent cette formulation qui méprise ouvertement l'intelligence des Palestiniens, ils doivent comprendre qu'ils auront accepté de faire semblant de négocier. Qu'ils ont accepté de refaire le même processus calamiteux qui a suivi les accords d'Oslo : des discussions vaines d'un côté et un expansionnisme colonial agressif de l'autre. Les Palestiniens, y compris ceux qui se reconnaissent dans les organisations islamistes, sont prêts à une négociation sérieuse. Ils n'acceptent pas cependant que des dirigeants décident, en leur nom, de participer à une farce qui a trop duré. Ils ont raison de considérer qu'il ne faut pas transiger sur la condition minimale de l'arrêt des colonisations.

Ils sont plus de 10.000, ils n'en voient qu'un ! Le Quotidien d'ORAN n° 4786 du dimanche 29 aout 2010.

La France et la Grande-Bretagne n'en peuvent plus de tant d'injustice, elles demandent la libération des Ahmed, Tahar, Youssra et des milliers de Palestiniennes et de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Londres et Paris, capitales très civilisées, considèrent que leur détention est «injustifiable et inacceptable». Les pensées de tous les Britanniques sont avec les détenus palestiniens et leurs familles, alors qu'ils passent un nouveau ramadhan dans de terribles conditions. Londres demande courageusement que ces Palestiniens détenus par les occupants soient libérés immédiatement et sans conditions.

M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères de la France, ne supporte pas que des milliers d'enfants palestiniens soient contraints à vivre un nouvel Aïd El-Fitr sans leurs papas et sans leurs mamans. La France demande leur libération immédiate et inconditionnelle, leur souffrance et celle de leurs familles n'ont que trop duré ! Fin de fiction.

Le lecteur a bien entendu corrigé de lui-même : il est impensable que Londres ou Paris puissent avoir la volonté ou le courage de montrer une once d'inquiétude ou de compassion pour les milliers de prisonniers palestiniens. Les inquiétudes et les suppliques de la civilisation ne concernent qu'une seule personne, le soldat israélien Shalit, qui, le pauvre, va passer son 24e anniversaire en détention.

Ils sont plus de 10.000 prisonniers, dont de très nombreux mineurs, mais la civilisation n'en voit qu'un, Shalit, et ne s'attriste que pour lui. Ne croyez pas que la France s'inquiète pour Shalit en raison de sa citoyenneté française. Le «mal nommé» Salah Amouri est un citoyen français qui avait 20 ans au moment de son arrestation par Israël. Il a «fêté» ses 25 ans début août dans une geôle israélienne, et il ne suscite aucun intérêt de la part des officiels français.

Les gens civilisés peuvent-ils s'intéresser à ceux qui sont dans les prisons de Shatà, Be'er Shéva, Asel Shéva, Shéva, Hédarim, Talmond Nafhà, Askalan, El Ramlah, Navi Teritsa, Majido, Naqab, Ofar, Atlét ? Peuvent-ils avoir un peu de compassion pour leurs familles qui souffrent et peinent ? Bien sûr que non, et il y aura toujours quelque cynique civilisé pour essayer de nous dire qu'Israël étant une «démocratie et un État de droit», ces milliers de Palestiniens sont à leur juste place. Et qu'après tout, c'est la loi de la guerre... Qui ne doit pas s'appliquer au soldat Shalit !

La civilisation n'est pas informée de ce qui se passe ? On peut lui suggérer des sites très documentés qui montrent clairement que la Palestine occupée compte le plus grand nombre de prisonniers

politiques du monde. Que l'usage de la torture y est légalisé, que les détentions sans jugement sont légion et que des centaines de familles sont sans nouvelles des leurs.

Comment la civilisation compte-t-elle émouvoir des Palestiniens à qui l'on dit aussi clairement que plus de 10.000 de leurs enfants emprisonnés n'ont aucune importance que le destin de l'humanité se joue pour un soldat israélien qui fête son 4e anniversaire loin de sa famille ? Cela dépasse l'entendement !

La lucidité du prisonnier. Le Quotidien d'ORAN n° 4790 du jeudi 2 septembre 2010.

De sa prison, Marwan Barghouti l'exprime clairement : les négociations de paix avec Israël sont vouées à l'échec. Selon le leader palestinien emprisonné dans les geôles de l'occupant, «les Palestiniens feraient mieux de se consacrer à résoudre les profondes divisions qui les séparent».

Ce que dit Barghouti est partagé par de nombreux Palestiniens de tous bords. Beaucoup ne voient dans les discussions qui s'ouvrent à Washington qu'un show destiné à redorer l'image du président Obama à la veille des élections de mid-term en novembre prochain.

Le même processus bégayant entamé il y a presque vingt ans est réactivé encore une fois. Comme toujours, sans que les conditions politiques préalables soient réunies pour assurer, sinon un succès réel, au moins des avancées concrètes sur la création d'un État palestinien viable avec Jérusalem pour capitale.

Pour le leader charismatique de la première intifada, il ne saurait y avoir de négociations effectives sans l'adhésion de la majorité du peuple palestinien et sans que les Israéliens acceptent notamment le principe du retour des exilés palestiniens et l'arrêt de la colonisation. Les dirigeants du gouvernement israélien sont loin de faire preuve de la moindre ouverture en ce sens. La coalition droite et extrême-droite au pouvoir, assurée du soutien indéfectible des Occidentaux avec les États-Unis en tête, l'affirme avec arrogance, se permettant même de se moquer de son grand allié.

Avigdor Liberman, le ministre des Affaires étrangères, caricature du sioniste ultra, a déclaré que les négociations sous les auspices de Barack Obama étaient un événement «festif». Ce ministre d'apartheid n'a pas tort et, connaissant la nature profonde de la relation entre Israël et les États-Unis, où le vassal n'est pas celui qui serait le moins puissant, il joue sur du velours.

De fait, les Israéliens sont installés depuis toujours dans une logique maximaliste fondée sur la supériorité des armes et la garantie de l'impunité, quelles que soient les exactions dont ils se rendent coupables. Les déclarations apaisantes sont systématiquement accompagnées de mesures pratiques qui en sont l'antithèse, dans un scénario où l'on ne peut même plus parler de duplicité tant le mépris du droit et de l'opinion internationale est évident.

Le rapport de force n'est pourtant pas aussi favorable aux Israéliens qu'il a pu l'être dans le passé. La campagne BDS – boycott, désinvestissement, sanctions – gagne chaque jour en efficacité et l'épisode sanglant de la flottille de la liberté a révélé la nature criminelle du dernier État colonial de la planète. La voie de la résistance et de l'unité est effectivement le seul moyen de faire plier un ennemi de plus en plus isolé, même au sein de ses alliances historiques.

Les promesses sans lendemain et les engagements sur la comète sont le salaire habituel des éternels négociateurs de Ramallah. Le miroir aux alouettes masque efficacement la stratégie coloniale de Tel-Aviv. Mais les atermoiements et les déclarations lyriques auxquels sont abonnés les Palestiniens ne rebutent pas une Autorité en fort déficit de légitimité.

Marwan Barghouti a donc raison de mettre en garde contre des pseudo-négociations qui sont un instrument entre les mains de l'occupant pour la poursuite de la colonisation et de la judaïsation de Jérusalem. De sa prison, Marwan Barghouti fait preuve d'une lucidité qu'on aurait aimé trouver chez ses pairs «libres» de Ramallah.

Un autoritarisme sans état. Le Quotidien d'ORAN n° 4791 du samedi 4 septembre 2010.

Barack Obama peut prétendre avoir relancé le «processus de paix» entre Palestiniens et Israéliens. Il a quelques raisons électorales de faire croire que cette fiction a une quelconque substance. Car les

négociations directes de Washington permettent surtout de l'absoudre de l'accusation d'avoir «osé» tenter d'influencer Israël.

En l'occurrence donc, tout est dans l'ordre des choses. Hillary Clinton a annoncé, le sourire aux lèvres, que son pays n'exercerait aucune pression pour une solution. Or, même les «modérés» arabes, si soucieux de la relation avec les USA, estiment que des pressions sur Israël sont nécessaires pour avancer vers un compromis déjà peu favorable aux Palestiniens.

Ce qui se passe à Washington est la victoire manifeste du lobby israélien qui peut se targuer d'avoir étouffé dans l'œuf les velléités de Barack Obama d'imposer le principe minimaliste d'une suspension de la colonisation des territoires occupés. Les États-Unis peuvent à nouveau jouer le rôle de façade de «parrain impartial» du processus de paix. L'engagement de ne pas déranger Israël étant acquis, tout le reste est permis, c'est-à-dire rien.

Benyamin Netanyahu a, lui aussi, de bonnes raisons de faire mine de croire qu'un «processus de paix» est engagé. Pourquoi s'en priverait-il, alors que grâce au lobby israélien à Washington, il a eu gain de cause contre Barack Obama qui n'évoque plus la colonisation ? Pourquoi Netanyahu bouderait-il son plaisir alors que ce processus se déroule, comme il l'a exigé, sans «conditions préalables»? En indiquant la fin du moratoire sur la colonisation, le Premier ministre israélien fait beaucoup mieux : il dicte ses conditions. Il exige que le très faible Mahmoud Abbas accepte une autre concession de taille : celle de reconnaître Israël comme un «État juif». Le chef de l'Autorité palestinienne, dont la légitimité est à tous égards très discutée, est sommé de proclamer que les Palestiniens de la diaspora n'auront pas le droit de retourner chez eux et d'avaliser que ses concitoyens restés à l'intérieur des frontières de 1948 ne sont plus chez eux. Netanyahu a intérêt, malgré les opérations du Hamas, à entretenir l'illusion d'un processus de paix dont la seule logique est de trouver des Palestiniens assurant la co-gestion de l'occupation.

Il existe, il faut bien le reconnaître, une étroite base sociale palestinienne, composée d'une caste de nantis et de quelques milliers de fonctionnaires qui vivent des aides financières octroyées à l'Autorité de Ramallah. Si l'on voit parfaitement l'intérêt de Barack Obama et de Benyamin Netanyahu à ces négociations en trompe-l'œil, on ne voit pas où se trouve celui de Mahmoud Abbas. Lui et son équipe d'éternels négociateurs savent qu'ils n'y a rien à espérer de ces gesticulations. Pourquoi y souscrire ? Pour continuer à percevoir les «aides» qui maintiennent une Autorité fictive et une police palestinienne à la main très lourde ?

Analysée en termes de bénéfices et de pertes, l'attitude de Mahmoud Abbas et de son Autorité paraît strictement irrationnelle. La seule explication possible est que les responsables de Ramallah ont décidé d'aller à contrecourant de l'opinion majoritaire des Palestiniens et de devenir, avec l'aide des Occidentaux et l'appui des États de la région, un autoritarisme arabe de plus. Mais, comble de l'absurde, un autoritarisme sans État.

Le menteur au pas de sa porte. Le Quotidien d'ORAN n° 4811 du mardi 28 septembre 2010.

La colonisation des territoires palestiniens a repris à coups de bulldozers israéliens. Cela était prévisible. Les États-Unis, les seuls à même de convaincre Benyamin Netanyahu, ont fait preuve, en dépit des suppliques publiques, de tellement de mollesse qu'il ne pouvait en être autrement. Durant les derniers mois, le lobby pro-israélien a suffisamment fait étalage de sa puissance à Washington pour que Barack Obama renonce définitivement aux velléités d'exercer des pressions sur Tel-Aviv.

Le président français Nicolas Sarkozy a peut-être saisi l'ampleur de l'impuissance de l'administration américaine en mettant en cause un «problème de méthode» et en suggérant que l'Europe et l'Union pour la Méditerranée participent au processus politique. Les think tank peuvent toujours réfléchir à la proposition de M. Nicolas Sarkozy et sur les raisons qui font qu'une Europe si économiquement puissante n'ait aucun rôle politique au Moyen-Orient. Quant à L'UPM, on avait presque oublié son existence; et d'ailleurs, une grande moitié de l'Europe n'en veut absolument pas. Mais cela est encore un sujet pour les think tank.

Ni Barack Obama, ni Sarkozy, ni l'Europe et encore moins la fantomatique UPM ne sont vraiment concernés par la reprise de la colonisation des territoires palestiniens. Ils peuvent le regretter, peut-être

avec sincérité, mais on n'attend pas d'eux qu'ils exercent des pressions sur Israël. Le plus prévisible est qu'ils demanderont, une fois de plus, à Mahmoud Abbas de faire preuve de patience et de ne pas claquer la porte des négociations. C'est ce que lui demande d'ailleurs Netanyahu après avoir décidé de ne pas prolonger le moratoire.

M. Mahmoud Abbas, qui a déjà déclaré que des négociations à l'ombre de la poursuite de la colonisation seraient une perte de temps, est, une fois de plus, mis sur le gril. Il devra choisir d'être conséquent avec ses propos ou bien de céder à des «amicales pressions» occidentales. Pour l'heure, la décision qui semble évidente, se retirer de la négociation, n'a pas été prise. Mahmoud Abbas a annoncé une décision après le 4 octobre prochain, à l'issue d'une réunion de la Ligue arabe.

A priori, cela ne semble pas manquer de sagesse. Nul n'ignore qu'une décision de l'Autorité palestinienne de renoncer aux négociations ne suscitera pas les mêmes regrets mous qui s'expriment aujourd'hui autour de la reprise de l'expansion coloniale israélienne. Le chef de l'Autorité palestinienne et ses collaborateurs vont être soumis à de fortes pressions et il ne sera pas inutile d'avoir le soutien franc des États arabes. Sauf qu'il n'est pas sûr que la Ligue, à l'image du «Comité arabe de suivi de l'initiative de paix», ne servira pas d'alibi pour une attitude équivoque.

M. Mahmoud Abbas sait pourtant qu'un tel alibi est inutile et ne lui épargnera pas d'être accusé par l'opinion palestinienne de poursuivre une politique de concession sans fin. Le chef de l'Autorité palestinienne peut se ressaisir. Le dialogue qui semble se réamorcer entre les deux grands groupes politiques palestiniens, le Fatah et le Hamas, lui en offre l'opportunité. Il ne peut pas transiger sur le rejet de la colonisation sans perdre définitivement la face. Il n'est pas condamné à jouer une fausse partie avec de fausses cartes et de faux arbitres. Il peut dire basta. Il a en effet trop souvent suivi le menteur jusqu'au pas de sa porte pour ne pas en être édifié.

Douteuse messe antinucléaire. Le Quotidien d'ORAN n° 4669 du mardi 13 avril 2010.

Le sommet mondial consacré à la sécurité nucléaire s'est ouvert hier à Washington sous la houlette du président Obama. Le pays, qui dispose du plus grand stock d'armes de toutes natures et qui est le principal fournisseur d'armements à la planète entière, entend ainsi manifester son inquiétude devant les risques d'un terrorisme nucléaire qui pourrait éventuellement le menacer.

Outre que le magistère moral des États-Unis d'Amérique est probablement la chose la plus discutable qui soit en ce bas monde, force est de reconnaître que la principale menace pour la paix mondiale depuis 1945 émane bien des États-Unis. L'élection de Barack Obama aurait-elle absous par un coup de baguette hollywoodienne un pays dont le palmarès guerrier, seul utilisateur à ce jour de l'arme nucléaire dans un conflit, est des plus accablants ?

Dans ce monde où les valeurs du droit et de l'éthique sont proclamées comme supérieures, un pays engagé dans l'invasion illégale de l'Irak et une guerre absurde en Afghanistan s'estime éligible à convoquer une réunion sur les armes atomiques. La superpuissance d'Abou-Ghraïb et de Guantanamo, celle qui possède onze porte-avions nucléaires, invite donc le monde entier, ou du moins celui qui compte, à une représentation diplomatique destinée à marquer d'une solennelle pierre blanche le consensus universel sur le rejet des armes de destruction massive.

Les intentions sont louables mais la réalité est nettement moins enthousiasmante. L'objectif politique ne souffre d'aucune ambiguïté : il s'agit d'aboutir à un accord pour interdire à l'Iran de disposer d'un savoir-faire et d'accéder à la modernité scientifique susceptible de concurrencer la suprématie impériale au Moyen-Orient. Seul Israël, non-signataire du TNP, qui viole impunément des dizaines de résolutions de l'ONU, est autorisé à maîtriser le savoir-faire nucléaire et à détenir un arsenal nucléaire dans la région. Les États-Unis, activement engagés au côté de ce pays dans une entreprise de spoliation d'un peuple sans défense, ont donc besoin du blanc-seing d'une communauté internationale - réduite à ses obligés occidentaux - pour décider de ceux qui peuvent ou non accéder à la technologie nucléaire.

Iran ou pas, la prolifération est inscrite dans le cours naturel des rapports internationaux fondés sur la force. Face à une superpuissance hégémonique dont la politique internationale est construite sur la force, il peut sembler légitime et prudent pour des pays, qui peuvent se transformer en cibles du jour

au lendemain, de se sanctuariser. C'est d'autant plus légitime que la technologie nucléaire a des applications civiles fondamentales, de la production d'énergie à la recherche médicale. Il reste que la maîtrise du processus de fabrication d'armes nucléaires n'est pas encore à la portée de groupes terroristes : seuls des États peuvent engager des programmes complexes de cette nature.

La réunion de Washington vise essentiellement à figer un rapport de force où les premiers pays à s'être dotés de l'arme atomique entendent maintenir un monopole déjà battu en brèche. Dans l'état des relations internationales et du peu de cas fait du droit par ceux-là mêmes qui prétendent régenter la planète, il s'agit d'un combat d'arrière-garde. Le désarmement mondial, nucléaire compris, commencera à être envisageable lorsque les États-Unis et leurs alliés cesseront de vouloir imposer leur domination par la force.

Novlangue nucléaire. Le Quotidien d'ORAN n° 4673 du dimanche 18 avril 2010.

La propagande occidentale contre l'Iran est forte et puissante, il ne faut donc pas s'attendre à ce que les médias couvrent correctement la conférence internationale organisée par l'Iran. Pour de nombreux citoyens occidentaux, enserrés dans un matraquage d'une novlangue insidieuse, la seule manière d'entendre des sons de cloche différents serait de chercher dans Internet, dans ces blogs qui rendent fous les gardiens de la bonne pensée.

Le thème de cette conférence internationale, une réplique à la conférence mondiale anti-Iran organisée par Barack Obama, est «l'énergie nucléaire pour tous, les armes nucléaires pour aucun». Dans les médias conventionnels, on ironise sur cette outrecuidance iranienne à vouloir exactement ce que le traité de non-prolifération commande : pas d'armes nucléaires mais un usage libre du nucléaire à des fins pacifiques. Même si les médias de la civilisation ont martelé pendant des années qu'Ahmadinejad est un fou ou un illuminé - avec l'aide de certaines de ses déclarations inutilement provocantes -, ils ont quelque peine à trouver la bonne riposte à un énoncé simple : un désarmement général sous la supervision d'un organe global. On ironise donc, on crie à la manœuvre, à la manipulation...

On ne voit vraiment pas en quoi ! En quoi est-ce manipulateur de demander que les grandes puissances – ainsi que le prévoit le TNP s'engagent dans le désarmement ? En quoi est-ce outrecuidant de demander à ce qu'Israël soit astreint aux obligations internationales ? Poser ce genre de questions élémentaires aux grands communicateurs de l'axe du bien et ils vous prendront, dans le meilleur des cas, pour un dangereux naïf. Mais, plus prosaïquement, on vous regardera comme quelqu'un qui n'a pas compris l'ordre et la réalité du monde. Un ordre qui voudrait que les savants iraniens soient interdits d'enrichir de l'uranium et de maîtriser le nucléaire civil et Israël autorisé à avoir un arsenal nucléaire.

Sur le fond, l'Iran, mis à part le choix de s'auto-interdire le savoir, n'a aucun moyen de satisfaire les Occidentaux. Car tout le savoir acquis par ses chercheurs est «potentiellement» susceptible d'un usage militaire. Il est difficile à une nation de demander à ses savants de s'aveugler ; c'est ce que les Occidentaux exigent de l'Iran.

Les communicateurs de la civilisation n'aiment pas trop que l'on énonce les choses de manière simple et claire. Quand on évoque l'arsenal nucléaire israélien, leur réponse est invariablement la même : cela n'a rien à voir ! Pour un Palestinien, un Iranien, un Égyptien ou un Algérien, cela a tout à voir... Certains de ces braves communicateurs - leur métier est de nous faire croire, entre autres, qu'un missile de croisière apporte de la démocratie ! - estiment qu'Israël étant une «démocratie», le fait qu'il possède des armes nucléaires ne «pose pas problème». La thèse a été souvent entendue.

Les amis arabes de l'axe du bien qui essayent, sur une injonction de Washington, de faire croire à une menace perse, n'ont, malgré leur panne d'argument, jamais essayé de l'utiliser. On les comprend ! Ils passeraient pour ces courtisans du conte d'Andersen applaudissant les fabuleux habits d'un roi totalement nu.

Le TNP ruiné par le double standard occidental. Le Quotidien d'ORAN n° 4686 du mardi 4 mai 2010.

Comme d'habitude, la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) est l'occasion pour les puissances occidentales de mettre à l'index l'Iran et d'occulter le fait qu'elles sont les premières à ne pas respecter les termes du traité en matière de désarmement nucléaire. Les représentants de ces pays ont d'ailleurs quitté la salle au moment où le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, rappelait quelques vérités déplaisantes à entendre.

Le rapport des Occidentaux au TNP ne fait même pas dans la finesse. Il est celui de l'affirmation de la force : le monde entier - cela ne concerne pas Israël, bien entendu - doit l'appliquer, sauf eux. Il y a, bien sûr, cette ennuyeuse obligation contenue dans le traité qui disposait que l'engagement volontaire des pays signataires à ne pas se doter de l'arme nucléaire avait pour contrepartie un désarmement progressif des États membres du club nucléaire.

Or, non seulement ce club nucléaire ne désarme pas – la réduction du nombre des armes nucléaires n'a pas de sens au sens militaire – mais certains de ses membres, si bruyants contre l'Iran, ont mis beaucoup de leurs capacités dans la création de l'arsenal nucléaire israélien. Ces belles âmes s'étonnent d'ailleurs que l'on puisse leur dire qu'ils sont malvenus à faire des reproches à l'Iran – qui n'a jamais fait d'essai nucléaire mais qui mène un enrichissement de l'uranium, qui n'est pas interdit par le TNP – alors qu'Israël détient au moins deux cents ogives nucléaires. «C'est pas la même chose !», serine-t-on continuellement. Mme Hillary Clinton a d'ailleurs fait un discours préventif de ce type et sommé le monde entier de croire à sa vérité, à savoir que l'Iran a de fort mauvaises intentions en laissant ses savants acquérir le savoir que les mages du club veulent se réserver.

Les termes du débat de sourds n'ont pas changé par rapport à 2005, où la conférence d'examen du TNP s'était soldée par un échec. Les pays du Sud constateront, encore une fois, que les puissances nucléaires ne désarment mais qu'elles essaient de leur interdire l'acquisition d'un savoir-faire à des fins pacifiques que le TNP leur reconnaît. C'est bien le but de la proposition de mise en place de «banques internationales » de combustible nucléaire. Les actionnaires de ces banques resteront les membres du club qui se retrouveraient ainsi les seuls autorisés à avoir le savoir.

On imagine clairement ce que ce monopole et cette confiscation du savoir peuvent permettre dans le présent et encore davantage à l'avenir. Les pays arabes du Moyen-Orient, si fortement sollicités pour mettre l'Iran à l'index, peuvent-ils, sous l'argutie sans cesse rabâchée qu'Israël ne fait pas partie du TNP, occulter l'arsenal nucléaire effectif d'Israël pour se mettre à avoir peur d'une arme nucléaire iranienne totalement hypothétique ?

C'est vrai que les États-Unis et d'autres pays occidentaux ont l'habitude de prendre les dirigeants de ces pays pour des simplets et ils croient qu'ils peuvent continuer à le faire en agitant la menace iranienne. Mais, chose ennuyeuse, même dans ces pays soumis, il existe des opinions qui ne font pas dans la fausse sophistication. Elles ne croient pas à une menace iranienne présumée alors que tous leurs pays sont sous la menace de l'arsenal nucléaire israélien.

Le double standard des Occidentaux a déjà affaibli le TNP, il finira par le ruiner. Acte prédictif

Mission délicate. Le Quotidien d'ORAN n° 4696 du dimanche 16 mai 2010.

Les tentatives de médiation sous l'égide du Conseil de sécurité de l'ONU n'ayant pas abouti, c'est au tour des pays émergents de tenter de lancer des ponts entre la République islamique et la coalition occidentale.

La visite qu'effectue aujourd'hui le président Lula da Silva à Téhéran constitue une étape importante dans le processus diplomatique destiné à épargner des sanctions supplémentaires à l'Iran et à prévenir une escalade guerrière très nettement suggérée par les discours occidentaux. Le Premier ministre turc Erdogan, qui devait rejoindre Lula à Téhéran, a décidé de faire faux bond à la dernière minute. Ankara, comme Moscou d'ailleurs, ne croit vraiment pas à la volonté iranienne de déroger à sa ligne de principe. Mais le Brésil et la Turquie, membres non permanents du Conseil de sécurité, souhaitent

à la fois faire valoir leur nouveau rôle sur la scène diplomatique internationale et éviter un enchaînement aux conséquences très prévisibles.

Les conditions techniques auxquelles les Occidentaux veulent soumettre l'Iran sont jugées inacceptables. Il s'agit de remettre son stock d'uranium à la France, un pays que l'Iran juge ouvertement hostile, et à la Russie pour un enrichissement «civil».

L'Iran, qui s'estime l'objet de manœuvres d'encerclement, a beau jeu de pointer Israël, non signataire du TNP, qui dispose de plus de deux cents ogives nucléaires. Au-delà, se pose une question de fond. Les dirigeants iraniens considèrent que la maîtrise intégrale de la filière nucléaire est une prérogative de souveraineté et que leur programme atomique, de nature civile, est pacifique et ne menace nullement la paix du monde.

Mais toutes les déclarations du régime des ayatollahs n'y feront rien : l'Iran est marqué au sceau de la suspicion. Aucun rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne peut y changer quelque chose. La diabolisation de l'Iran est l'un des axes fondamentaux de la propagande impériale, de ses relais et de son maître à penser israélien.

Pour formelle qu'elle puisse paraître, la démarche de Lula se comprend mieux dans le contexte d'une montée des tensions et de spasme financier global et d'une reprise économique très fragile en Europe et aux États-Unis. L'histoire montre en effet que la guerre est souvent la solution à laquelle le capitalisme a recours dans ses phases de crise.

Le régime islamiste iranien est désigné comme l'ennemi idéal pour une alliance atlantique en proie au doute. Les résistances au bellicisme occidental s'effritent au fil des manœuvres et des surenchères. Les pressions exercées sur Moscou ont fini par payer, Dmitri Medvedev et la direction russe s'alignent, bon gré mal gré, sur les désirs guerriers occidentaux. Seule la Chine continue de refuser la logique d'accentuation des sanctions, prélude logique à la guerre.

Le Brésil, puissance nucléaire dont la constitution interdit les armes atomiques, bénéficie d'une crédibilité certaine. La question est de savoir si la détermination brésilienne aura raison de l'inflexibilité iranienne pour éviter l'escalade des rétorsions à l'égard de Téhéran. Après les fantomatiques armes de destruction massive imputées à l'Irak, l'hypothétique arme nucléaire iranienne pourrait être le prétexte à une nouvelle aventure. La mission que le président Lula s'est confiée est donc particulièrement complexe et ses enjeux très élevés.

L'exaspérant succès diplomatique de Lula et Erdogan, Le Quotidien d'ORAN n° 4698 du mardi 18 mai 2010.

A la surprise, feinte ou sincère, de beaucoup de dirigeants occidentaux, le président brésilien Lula da Silva et le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan ont réussi à négocier un accord avec le président Ahmadinejad sur le nucléaire iranien.

La mission diplomatique de la dernière chance - avant le durcissement annoncé des sanctions par le Conseil de sécurité de l'ONU - partait pourtant sous des auspices défavorables. La secrétaire d'État US Hillary Clinton, qui revendique ses relations affectives avec Israël, estimait à 30% les chances de succès de l'initiative brésilienne et le Russe Medvedev exprimait sur un mode moins acide son scepticisme. A l'issue de dix-huit heures de négociations, selon un membre de la délégation brésilienne, les dirigeants iraniens ont accepté les termes d'un accord voisin de celui proposé par les Occidentaux.

L'accord signé dimanche prévoit- la différence avec le projet occidental n'est pas anodine - que le stock de 1.200 tonnes d'uranium faiblement enrichi détenu par Téhéran soit transféré en Turquie, et non plus en Russie ou en France, pour enrichissement à un niveau compatible avec un usage «civil». Bien entendu, le succès des diplomates brésilienne et turque fait grincer les dents des va-t-en-guerre de Tel-Aviv et suscite la méfiance des néoconservateurs du Nord, à l'image de la baronne Ashton, en charge des Affaires étrangères européennes.

Ce que montre l'accord de Téhéran est qu'en matière diplomatique et de relations internationales, la confiance est un facteur primordial. Les Iraniens, instruits par l'Histoire et les agissements occidentaux

dans la région, étaient plus que réticents à confier leur stock de matières fissiles à des pays dont l'impartialité - ou la fiabilité - est discutable.

Les Iraniens ne cachaient pas leur méfiance à l'égard de la France et répugnaient à lui livrer une partie de leur uranium, d'autant que Paris a installé, il y a quelques mois, une importante base avancée aux Émirats, à quelques dizaines de kilomètres de la frontière iranienne. Le discours officiel vis-à-vis de l'Iran apparaît, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, certainement plus hostile qu'au cours des présidences précédentes.

La Russie, partagée entre une ligne de redressement national et le désir d'être reconnue comme une puissance par les Occidentaux, se révèle comme un partenaire à la fiabilité incertaine. Les tergiversations de Moscou sur la fourniture d'armes défensives à l'Iran ont convaincu, s'il en était encore besoin, que la Russie était très sensible aux pressions de l'Ouest et encore incapable d'affirmer sa position globale.

Le dilemme iranien, qui consistait à éviter l'aggravation des sanctions tout en bénéficiant d'assurances solides sur son uranium, était difficile à trancher dans un contexte où, seule parmi les puissances, la Chine s'oppose à l'accentuation de l'isolement du pays des ayatollahs.

Signe précurseur de la multipolarité à venir, le rôle des diplomaties brésilienne et turque a permis de sortir d'un face-à-face stérile et dangereux entre un pays naturellement jaloux de sa souveraineté et une coalition occidentale qui considère la guerre comme le moyen usuel d'affirmation de sa suprématie.

Il reste au Conseil de sécurité, dominé par l'Ouest, d'entériner ou non l'accord de dimanche dernier. Les jours qui viennent montreront donc la réalité des intentions occidentales. Lula et Erdogan mettent les Occidentaux à l'épreuve dans un dossier nucléaire iranien saturé de mauvaise foi.

Le syndrome Lula-Erdogan. Le Quotidien d'ORAN n° 4708 du dimanche 30 mai 2010.

Les Américains sont rapides : ils réagissent plus vite quand il s'agit de défendre Israël que lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts.

Dans le cadre du TNP, ils ont choisi de cosigner avec la communauté internationale – la vraie, et non celle qui se réduit à quelques capitales occidentales – la déclaration pour la tenue d'une conférence internationale pour faire du Proche-Orient une zone dénucléarisée. Mis à mal par l'insupportable réussite de Lula et Erdogan qui capitalisent une percée dans le dossier nucléaire iranien, les États-Unis ne pouvaient pas s'opposer à la déclaration. Cela aurait démontré, en peu de temps, l'ampleur de leur duplicité dans l'approche du dossier nucléaire iranien.

Mais tout en adoptant la déclaration, ils se sont empressés de la rendre inapplicable en indiquant que l'hypothèse d'un Proche-Orient totalement dénucléarisé ne pourra être envisagée qu'une fois la paix instaurée dans la région. En clair et en peu de mots, il n'est pas question de dénucléariser Israël, lequel s'est d'ailleurs empressé de dénoncer «l'hypocrisie» de la déclaration. En matière d'hypocrisie, celle des Américains est tout de même extraordinaire, sachant que l'État d'Israël a toujours fait obstacle à la paix et à toute démarche sérieuse pouvant aboutir à la paix.

A en croire donc les Américains, les pays de la région devront accepter de vivre constamment sous la menace des armes nucléaires d'Israël. On voit ainsi clairement le type de paix que les Américains souhaitent...

Les États-Unis, tout en adoptant le texte final, ont donc «profondément déploré» que le texte final mette Israël à l'index pour ne pas avoir signé le TNP... La communauté internationale, la vraie, celle exprimée par 189 États, ne trouve rien d'anormal à ce que l'unique État de la région disposant d'armes atomiques, ne soit pas au-dessus de la légalité internationale. Car si le risque de prolifération existe, c'est bien en raison de l'existence d'armes nucléaires dans l'arsenal israélien.

Manquant de cette «subtilité» propre aux Américains et à certains Occidentaux, la communauté internationale n'a pas trouvé de raison d'interpeller les pays qui ne disposent pas d'armes nucléaires mais dont le seul tort est d'être soupçonné de vouloir les obtenir. Alors que la déclaration est particulièrement claire, un diplomate occidental a dit attendre que l'Iran prenne la «bonne décision».

En définitive, les Occidentaux commencent à souffrir du syndrome Lula-Erdogan. Ils ne retiennent pas leur dépit quand la communauté internationale - la vraie - s'exprime clairement ; ils vitupèrent quand des diplomates, brésilienne ou turque, se déploient et parviennent à des solutions qui les empêchent de manœuvrer le monde.

On l'aura compris, les États-Unis et les pays occidentaux feront tout pour empêcher la tenue d'une conférence sur la dénucléarisation du Proche-Orient car Israël serait concerné, à l'instar des autres États de la région. La pseudo-communauté internationale ne souhaite pas le désarmement total de la région, elle veut la préservation du monopole de l'État hébreu sur les armes de destruction massive. Dans une étonnante inversion de la réalité, les Américains critiquent le fait qu'Israël ait été «singularisé». C'est un comble pour des États qui considèrent normal qu'Israël dispose de plus de 200 bombes nucléaires et s'alarment que les savants iraniens n'aient pas fait vœu d'ignorance.

Le viol des esprits. Le Quotidien d'ORAN n° 4725 du samedi 19 juin 2010.

Les opinions publiques occidentales et «certains pays musulmans» seraient prêts à envisager un conflit avec l'Iran afin «d'empêcher ce pays de mettre au point l'arme atomique». C'est ce qu'affirme l'institut américain Pew Research Center sur la foi d'un sondage qui aurait été effectué dans 22 pays. Le conditionnel est de mise, tant les résultats de ce sondage sonnent comme une «contribution patriotique» destinée à convaincre ces mêmes opinions de la nécessité d'en découdre.

Le vice est en effet dans la question posée qui correspond totalement à l'attitude des États occidentaux et d'Israël : postuler comme un fait établi que l'Iran est en train de mettre au point des armes nucléaires. C'est exactement l'attitude qui a été prise à l'égard des «ADM» (armes de destruction massive) en Irak. On prend un mensonge, on en fait un postulat, on matraque les opinions et on fabrique de toutes pièces un soutien majoritaire à la guerre.

On se souvient que l'ancien Premier ministre Tony Blair, qualifié à juste titre de «Bliar» (liar : menteur) par le mouvement anti-guerre, avait annoncé sans sourciller que l'Irak était en mesure de déployer des armes de destruction massive en 45 minutes. On connaît les suites sanglantes et les crimes de masse qui ont accompagné la «libération» de l'Irak, où aucune espèce d'ADM n'a été trouvée.

La méthode utilisée en Iran est reproduite, à quelques exceptions près, à l'identique dans le malaxage des opinions. Les désirs sanglants des fous de guerre sont insidieusement attribués aux opinions. «L'intelligence» - le mot en anglais signifie le renseignement et l'espionnage - du sondage est qu'il attribue aux opinions des pays concernés les positions des gouvernants en place.

La France, qui était majoritairement hostile à la guerre contre l'Irak, s'est mise soudainement au diapason du bellicisme anti-iranien de l'Élysée et du Quai d'Orsay. Les Français sont ainsi, après les Américains bien entendu, les plus belliqueux avec 59% de va-t-en-guerre, contre 41% d'anti-guerre. Le reste épouse la démarche d'attribution des positions des pouvoirs en place aux opinions publiques. Une singulière manière de suggérer que les pouvoirs en question, même s'ils sont de tristes autocraties, reflètent leurs opinions publiques.

Il est frappant de constater que le sondage affirme que 55% d'Égyptiens et 53% de Jordaniens sont pour la guerre. Les chiffres en question sont absolument contestables. Ils ne correspondent pas aux opinions mais épousent parfaitement les positions des pouvoirs égyptien et jordanien qui jouent depuis des années sur la fabrication - qui ne marche que chez les intégristes les plus obtus - d'une conflictualité entre Arabes et Perses, sunnites et chiites.

En réalité, y compris pour les chiffres des pays où l'opinion serait majoritairement hostile à la guerre, on présente les positions des establishments au pouvoir comme étant une expression automatique de celles des peuples.

Après le Times de Londres qui s'est livré à une manipulation en affirmant que l'Arabie Saoudite a décidé d'autoriser les avions israéliens à survoler son espace aérien pour bombarder l'Iran, dans ce même journal, Aznar a lancé une campagne de soutien à Israël, «le plus proche allié de l'Occident dans une région perturbée ».

Le «sondage» du Pew Research Center est une autre contribution de «services» qui cherchent, ouvertement, à violer les esprits pour justifier une nouvelle guerre.

Parole d'espion. Le Quotidien d'ORAN n° 4734 du mardi 29 juin 2010.

Le chef de la CIA, institution qui a l'indiscutable mérite de confirmer systématiquement sa réputation discutable, a solennellement déclaré que l'Iran avait la capacité de fabriquer deux bombes nucléaires. Le maître espion a omis de préciser la puissance des deux bombes que la république islamique avait la capacité de produire.

Les déclarations américaines – et britanniques - sont toujours à prendre avec des pincettes, tant les responsables de ce pays ont toujours eu tendance à prendre des libertés avec la réalité objective. Qui peut oublier le pathétique Colin Powell exhibant au Conseil de sécurité une sorte de capsule métallique censée être un élément central d'une arme de destruction massive irakienne ! Le secrétaire d'Etat de George Bush a reconnu, par la suite, avoir été trompé par l'entourage présidentiel et avoir à son tour, au prix de son honneur, menti à la communauté internationale. La vraie communauté internationale, c'est-à-dire l'Assemblée générale des Nations unies, et non pas quelques pays occidentaux dont la guerre est un élément constitutif de l'ADN politique.

Colin Powell avait démissionné et fait acte de contrition, repentance d'autant plus nécessaire qu'au prix de un million cinq cent mille morts irakiens, il s'était avéré que le régime de Saddam ne détenait aucune arme de destruction massive d'aucun type.

Les dirigeants occidentaux sont persuadés que leurs opinions publiques, grâce à l'efficacité des médias de masse, sont globalement moutonnières et dénuées de mémoire. Léon Panetta, c'est le nom du directeur de l'Agence américaine de renseignement et de guerre psychologique, tente donc de relancer, en sa qualité d'expert, une opération de manipulation préparatoire à une aventure guerrière dont on sait bien qu'elle obsède des Occidentaux qui n'ont plus d'autre argument, pour asseoir une hégémonie de plus en plus globalement contestée, que la supériorité militaire.

Au contraire de ce qui a été reconnu par les seize (!) agences de renseignement américaines - la CIA est loin de détenir le peu enviable monopole de l'espionnage - l'Iran disposerait d'un programme nucléaire militaire. Aussi peu sympathique que soit le régime des ayatollahs et leur république islamique, aucune preuve concrète n'a été apportée, à ce jour, de son intention de se doter d'un arsenal atomique. En jouant sur un réflexe de peur, l'espion en chef américain n'hésite pas à prendre ceux qui l'écoutent pour des imbéciles.

Que pèsent deux bombes atomiques face aux deux cents ou trois cents ogives israéliennes et aux milliers de têtes nucléaires occidentales ? Quel ayatollah, aussi illuminé soit-il – même si les événements depuis trente ans ont prouvé que le régime iranien était très rationnel – se risquerait à une confrontation nucléaire qui signifierait mécaniquement la pulvérisation du pays ?

M. Panetta, en sinistre porteur de fausses nouvelles, se moque donc ouvertement du monde. Il n'a peut-être pas tort : l'expérience montre qu'à force d'être répété, un mensonge finit par être accepté comme vérité d'évidence par une opinion matraquée par la propagande. Pourtant, il ne s'agit là que de stratégie à court terme. En dépit de leur histoire récente, les Américains, ivres de puissance, sont convaincus de leur capacité à gérer les suites de leurs agressions. On l'a vu hier au Viêt-Nam, on le voit aujourd'hui en Irak et en Afghanistan.

Non-prolifération, dites-vous ? Le Quotidien d'ORAN n° 4736 du jeudi 1 juillet 2010.

Le développement de la production d'énergie nucléaire est, dans l'état actuel des connaissances, l'alternative la plus efficace à la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, dont l'inexorable raréfaction est une réalité. Au-delà du souci d'autonomie des nations qui souhaitent assurer une partie de leur approvisionnement énergétique, la maîtrise de l'ensemble du processus de production de ce type d'énergie est une exigence rationnelle, tant elle implique des dimensions scientifiques et techniques aux applications variées. De la production d'isotopes radioactifs utilisés dans l'industrie à la médecine nucléaire et la radiothérapie.

Mais bien évidemment, le nucléaire civil présente la tare fondamentale de n'être qu'une évolution pacifique d'une recherche militaire. Signataires ou non du Traité de non-prolifération (TNP), les pays qui s'engagent sur la voie de l'énergie nucléaire sont immédiatement suspectés de servir des objectifs stratégiques. Le TNP, entré en vigueur en 1970, dispose que tous les pays ont le droit de développer une industrie nucléaire, pour autant que celle-ci ne soit pas détournée à des fins militaires.

Au titre du protocole additionnel du TNP, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est chargée de faire en sorte qu'aucun dépassement militaire ne se produise dans les pays qui ne disposaient pas de l'arme nucléaire au moment de l'entrée en force du traité. L'AIEA, qui contrôle avec une vigilance implacable le programme nucléaire iranien et n'hésite pas à entretenir un climat de soupçon sur les intentions de Téhéran, s'est révélée un instrument plutôt efficace.

Mais insuffisamment, aux yeux d'une administration américaine qui tente, au moyen d'accords bilatéraux, de freiner le développement du nucléaire, au Moyen-Orient essentiellement. Les pays clients des États-Unis - les Émirats Arabes Unis l'ont déjà accepté - sont invités à renoncer à l'enrichissement et à acheter le combustible sur le marché mondial. Or, sans maîtrise du processus d'enrichissement, il n'y a pas d'accumulation du savoir-faire indispensable au développement des technologies du futur.

La Jordanie, qui dépend entièrement des importations de pétrole et dispose d'importants gisements d'uranium, a annoncé son intention de construire un premier réacteur de 1.100 mégawatts. Les Jordaniens envisagent à terme de produire ainsi une part importante de leurs besoins en électricité et de pouvoir même en exporter à l'horizon 2030 vers leurs voisins. Selon le directeur de la Commission jordanienne de l'énergie atomique, les Américains souhaitent imposer un accord sur le modèle de celui accepté par les Émirats, par lequel le Royaume hachémite renoncerait non seulement à l'enrichissement de l'uranium, mais également à la construction d'une usine d'eau lourde.

La pourtant très pro-occidentale Jordanie se verrait interdire ce qui est pourtant stipulé par l'article quatre du TNP : le droit de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire pacifique dans la recherche et le développement.

L'exemple jordanien confirme les conclusions d'un grand nombre d'experts indépendants. L'objectif de non-prolifération n'est que le paravent vertueux d'une stratégie visant à interdire le progrès scientifique à des pays que l'on souhaite maintenir dans un état d'assujettissement et de confirmer dans cette région le différentiel technologique en faveur d'Israël, non signataire du TNP.

Circulez, y a rien à voir... .Le Quotidien d'ORAN n° 4742 du jeudi 8 juillet 2010.

Circulez, y a rien à voir... C'est le message qu'adresse Barack Obama aux États arabes qui estimaient que le discours occidental sur le nucléaire iranien et son «potentiel» était d'une crédibilité nulle quand on occulte un arsenal nucléaire israélien qui compte, au moins, deux cents ogives nucléaires.

Ces États arabes ont vu dans le projet, avalisé formellement par les Américains, d'une conférence internationale sur un Proche-Orient dénucléarisé une occasion de montrer à leurs opinions qu'ils ne feignent pas d'ignorer l'arsenal nucléaire israélien qui est bien réel. Ils devront désormais méditer les dernières déclarations du président des États-Unis. «Nous croyons fermement que, compte tenu de sa taille, de son histoire, de la région dans laquelle il se trouve, des menaces existant contre nous, contre lui, Israël a des exigences uniques en matière de sécurité». Ce n'est pas un scoop, bien sûr, que de saisir clairement que la politique américaine de désarmement nucléaire au Proche-Orient se résume à : «toutes les armes nucléaires au seul Israël, aucune arme pour les autres». Sarcasme

Le propos du président américain a le mérite de la clarté : la dénucléarisation ne concerne que les autres. Barack Obama était tenu de «clarifier» la position américaine au sujet de la finalité du projet de conférence internationale pour faire du Proche-Orient une zone dénucléarisée. Les Américains avaient approuvé le projet de conférence internationale en le vidant immédiatement de toute substance. Selon eux, un Proche-Orient totalement dénucléarisé ne pourra être envisagé qu'une fois la paix instaurée dans la région. Et comme Israël ne vit que de la guerre...

M. Barack Obama invite ainsi clairement les pays du Proche-Orient à vivre indéfiniment, sans possibilité de rééquilibrage, sous la menace des armes nucléaires israéliennes. Le même argument

fumeux, servi habituellement pour dispenser l'État d'Israël de respecter les lois internationales, est resservi avec aplomb par M. Barack Obama.

On est à chaque fois choqué d'entendre ces arguments, mais pas surpris. La duplicité est la marque de la politique américaine au Proche-Orient. La conférence sur la dénucléarisation n'aura lieu qui si le dossier Israël est occulté.

Les États arabes dits «modérés» pourront-ils continuer, sans la moindre gêne, à relayer le discours occidental sur l'Iran, alors que le président américain trouve naturel, normal et justifié qu'Israël détienne des armes nucléaires ?

Les Émirats Arabes Unis ont dû hier qualifier «d'inexactes» des déclarations attribuées à leur ambassadeur à Washington, Youssef Al-Otaïba, selon lesquelles il serait favorable à une frappe contre l'Iran en raison de son programme nucléaire. On ne sait pas si le Washington Times a manipulé ou non les propos de l'ambassadeur émirati, mais sur le fond, c'est exactement ce que les Américains attendent de leurs «amis arabes» : servir d'alibi et de faux témoins d'une guerre qui se prépare.

Et, à l'image du discours d'Obama faisant d'Israël un État particulier qui n'a pas à se soumettre comme n'importe quel autre État au droit international, les Occidentaux ne cherchent pas à aider nos «modérés» à sauver la face. Ils doivent accepter qu'Israël ait le «droit» d'attaquer des navires dans les eaux internationales et de tuer sans hésitation des passagers, ainsi que l'a déclaré le vice-président Joe Biden. Ils doivent aussi accepter qu'Israël soit le seul État à disposer de l'arme nucléaire dans la région, ainsi que le clame Obama. Après cela, toute déclaration d'un dirigeant arabe sur le «nucléaire iranien» ne sera que plus risible. Il faut en remercier M. Obama.

L'heure des faucons. Le Quotidien d'ORAN n° 4776 du mardi 17 aout 2010.

Le parallèle est trop évident pour ne pas sauter aux yeux. La reprise économique américaine donne des signes inquiétants d'essoufflement. Dans le même temps, l'amiral Mc Mullen, chef des armées des États-Unis, informe benoîtement que ses stratèges ont conçu des plans de bataille contre l'Iran. Les États-Unis annoncent également qu'un réseau intégré de défense antimissile en Europe, en Israël et dans le Golfe, destiné à protéger ces régions de représailles iraniennes, est en voie d'achèvement.

L'activation d'un tel bouclier antimissile et d'un système de radars entourant l'Iran signifie clairement l'accélération des préparatifs d'une frappe contre le pays des ayatollahs. Le pari est immensément risqué, car nul ne peut prédire la magnitude des répliques iraniennes ni les répercussions de l'explosion d'un conflit dans une région très fragile.

L'agressivité américaine, nullement refroidie par les récents revers en Irak et en Afghanistan, est bien en quête d'un nouvel exutoire. Apparemment, les partisans d'une approche prudente cèdent le pas devant l'offensive des néoconservateurs pour qui l'Iran est une menace vitale pour Israël et les États-Unis. Les sous-impérialismes européens, qui n'acceptent pas la modification en cours des rapports internationaux, sont entraînés dans l'escalade belliciste. Autant que la perte de leur hégémonie conjointe, c'est la défense de la « démocratie » coloniale israélienne qui est au premier plan des préoccupations des architectes de la guerre. Pour ces milieux, un conflit de nature «civilisationnelle» pourrait escamoter des politiques publiques de plus en plus injustes et des difficultés économiques auxquelles ils ne peuvent faire face par des moyens conventionnels. La mort et la destruction sont donc tranquillement présentées par des individus très rationnels comme le moyen d'exporter la démocratie et d'asseoir la paix du monde.

Quelle différence avec des extrémistes fanatisés ? A lire les déclarations des partisans de la guerre, seule l'ampleur de leurs moyens les différencie des terroristes qu'ils prétendent combattre. Ces derniers, isolés au sein même de leurs sociétés, ne disposent pas en effet des instruments de propagande ni des capacités militaires et de manipulation de l'opinion de Washington. Les dirigeants américains, fidèles à leur tradition, n'ont jamais renié la politique de la canonnière - aujourd'hui remplacée par le porte-avions - des premiers temps de l'expansion impériale. Avec un argumentaire à peine actualisé. Mais la situation politique globale qui prévalait au dix-neuvième siècle a bel et bien changé, même si la puissance de destruction américaine a considérablement augmenté.

Le cours des événements actuels montre que la nature des orientations américaines n'évolue pas, quelle que soit la couleur politique du président et la tonalité du discours officiel. Le système politique américain, strictement verrouillé, est fondamentalement soumis à des intérêts très minoritaires. Les espoirs placés dans l'élection de Barack Obama ont rapidement laissé place au désenchantement. Le credo du changement invoqué sur tous les registres n'est au final que pur artifice. Le président, comme ses prédécesseurs, est aux ordres de ceux qui l'ont installé à la Maison-Blanche et qui encadrent strictement ses politiques.

Osera-t-il s'opposer aux faucons de mauvais augure qui l'entourent ? Il est permis d'en douter.

Huit jours pour la guerre. Le Quotidien d'ORAN n° 4779 du jeudi 19 août 2010.

John Bolton, un faucon parmi les faucons de l'administration Bush, presse les dirigeants israéliens : ils ont huit jours pour bombarder la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr, dont le lancement est prévu pour le 21 août.

S'agissant de membres d'une administration Bush responsable de la perte de centaines de milliers de vies humaines, il ne sert à rien d'évoquer le droit international ou la morale. Ces choses-là ne concernent que les faibles. «Israël doit entreprendre quelque chose contre Bouchehr, il doit le faire dans les huit prochains jours».

Pourquoi huit jours ? Parce qu'une fois la centrale mise en marche, sa destruction entraînerait une propagation des radiations qui toucherait la population civile ! Touchante attention... Mais John Bolton soucieux de la santé des civils iraniens, voilà une blague qui plairait sans doute à George W Bush, Dick Cheney ou Donald Rumsfeld !

Apparemment, ce partisan de la canonnière a appris qu'il faut se payer quelques faux mots d'inquiétude à l'égard des populations civiles pour faire «humain». Mais, avertit le belliciste étasunien, si Israël ne frappe pas, «l'Iran disposera de quelque chose qu'aucun autre ennemi d'Israël ou des États-Unis au Moyen-Orient ne possède, à savoir un réacteur nucléaire en état de fonctionnement».

Les Arabes présumés modérés apprécieront de savoir que les États-Unis n'ont qu'un seul ami au Proche-Orient, où ils n'ont que des ennemis... Qui ne les gênent pas outre mesure puisqu'ils s'arment chez eux, en toc, et surtout qu'ils n'ont ouvert aucune autoroute pour le savoir. Contrairement à l'Iran.

On ne le répètera jamais assez : la «crise nucléaire iranienne» n'a pas pour objet les armes de destruction massive dont les Iraniens ne veulent pas. Son objet est que les Iraniens sont en train d'acquérir le savoir, la maîtrise des processus et du savoir-faire dans le domaine nucléaire. Ce n'est pas la bombe qui inquiète les Occidentaux, c'est le fait que les savants iraniens puissent avoir la «capacité» scientifique de le faire.

C'est pour cela que toutes les garanties possibles que peut offrir un État qui veille à préserver sa souveraineté ne seront jamais suffisantes. La seule garantie pour l'Empire serait en somme de trouver le moyen de casser l'accumulation scientifique en cours chez les Iraniens. Pour cela, il faut éliminer leurs savants, soit en les tuant, soit en les faisant quitter l'Iran. C'est le plan qui a été appliqué à l'Irak, où de nombreux scientifiques ont été «mystérieusement» liquidés durant les premiers mois de l'occupation, entraînant un exode massif des ressources humaines irakiennes.

Le sieur Bolton sait qu'une attaque israélienne devrait se muer en conflit à large échelle où l'armée américaine sera engagée. Peu lui importe cependant les millions de vies perdues en «dommages collatéraux». Après tout, «l'économie» américaine ne pourra que mieux se porter.

A la différence de ce qui s'est passé en 2003, les Iraniens savent désormais jusqu'où peuvent aller les dirigeants de la civilisation. Ils ont dû se préparer en conséquence pour en rendre le coût insupportable pour les Américains. Pas besoin de huit jours de réflexion pour comprendre qu'une attaque contre l'Iran a peu de chance d'être «circonscrite» dans une région déjà mise au bord de l'explosion...

Une logique «civilisée» bien singulière. Le Quotidien d'ORAN n° 4805 du mardi 21 septembre 2010.

Les États-Unis et les pays européens n'aiment pas trop que les pays arabes, soutenus par les pays non alignés, prônent, comme l'année dernière, une résolution «symbolique» au niveau de l'AIEA demandant à ce qu'Israël signe le traité de non-prolifération nucléaire. Les agences de presse évoquent une «atmosphère lourde» à l'ouverture, hier à Vienne, de la 54e assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En quoi une résolution «non contraignante et purement symbolique» demandant à Israël de signer le TNP peut-elle troubler le sommeil de M. Barack Obama et d'autres dirigeants européens ?

Le porte-parole du département d'État américain, Phillip Crowley, n'a pas craint de se moquer de la vérité en affirmant qu'Israël a pleinement «coopéré avec l'AIEA». Le plus difficile à comprendre est son assertion - qui est devenue la ligne des Occidentaux - selon laquelle il n'existe pas «de bases pour un débat à l'AIEA» sur l'arsenal nucléaire d'Israël. 75 Où donc pourrait-on discuter de l'arsenal nucléaire ? Au Capitole ? Au Parlement européen ?

Les responsables américains ont beaucoup d'alliés et même d'obligés dans le monde arabe, mais ils ne se rendent pas compte que ces derniers ne peuvent, sous peine de perdre la face, faire semblant de partager leur drôle de logique. L'esprit censément «sous-dev» de nos opinions publiques - en général mieux informées que la moyenne des Américains - est en effet incapable de saisir pourquoi l'AIEA peut servir de moyen de pression, voire d'alibi pour une guerre contre l'Iran, et devrait se désintéresser de l'arsenal nucléaire israélien.

Entre un État sur qui pèse des «soupçons» d'avoir une «intention» de se doter d'une arme nucléaire et un État qui en possède au moins deux cents exemplaires, nos esprits arriérés souffrent d'une défaillance grave pour s'élever au niveau de la «logique civilisée».

On doit, selon eux, trouver normal que le DG de l'AIEA, Yukiyo Amano, tance vertement les Iraniens parce qu'ils ont enlevé l'agrément à deux inspecteurs qu'ils estiment peu respectueux de la rigueur professionnelle. M. Amano devient quasiment un héros. On devrait aussi trouver normal que le «héros» s'aplatisse complètement devant les Israéliens qui l'ont outrageusement snobé.

C'est indéniable, l'Occident est un territoire de la raison et on a beaucoup à en apprendre. Mais dès qu'il s'agit d'Israël, sa raison s'aveugle et exige impérieusement de ses «amis arabes» de faire les benêts. Trop pour les «amis», qui ont décidé, malgré le courroux américain, de défendre cette résolution «symbolique et non contraignante» qui paraît si outrageante à l'Amérique et à l'Europe.

Les Américains sont en train de travailler au «corps» les délégations des différents pays pour les dissuader de voter la résolution. C'est de «bonne guerre» ? Soit. Mais est-ce une bonne guerre pour les amis arabes des États-Unis de continuer de faire mine d'être inquiets du programme nucléaire iranien ? Les Américains ont, semble-t-il, compris que beaucoup de gens dans le tiers-monde ne sont pas perméables à la logique des «civilisés». Du coup, ils ont mis en avant l'idée que l'adoption de la résolution mettrait en péril les négociations de paix au Moyen-Orient. Là aussi, la pertinence de l'argument ne pénètre pas les esprits réfractaires des gens du Sud. Ils se demandent si Mahmoud Abbas, celui qui négocie actuellement avec Israël, aurait des bombes nucléaires que l'AIEA n'a pas vues.

Dangereuse Oisiveté., Le Quotidien d'ORAN n° 4810 du lundi 27 septembre 2010.

Sid Ahmed Ghazali a écrit au maire de New York pour lui demander d'empêcher la visite dans sa ville, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Onu, du président iranien Mahmoud Ahmadinejad. L'information a d'abord suscité le scepticisme. Tant il semblait évident qu'un ancien Premier ministre et ministre des Affaires étrangères algérien ne pouvait se risquer à demander au maire de la grande ville américaine de prendre la mesure, totalement illégale au regard du droit international, d'interdire la venue d'un chef d'État à un rendez-vous de l'Onu.

Mais le site du «Conseil national de la résistance iranienne», qui dénonce des installations nucléaires partout, y compris dans les hammams de Téhéran, fait une place de choix à la missive de M. Sid

Ahmed Ghozali. Personne ne se risque à penser que l'ancien ministre des Affaires étrangères puisse ignorer les obligations des États qui abritent des sièges d'organisations internationales. Il faut donc prendre la lettre de M. Ghozali pour ce qu'elle est : une goutte algérienne de plus dans les torrents de propagande occidentale hostile à l'Iran.

Nul ne doute également que l'ancien Premier ministre sait que les questions de «libertés», de «démocratie» ou de «droits de l'homme» sont des arguments invoqués uniquement parce que l'Iran refuse de renoncer à son programme nucléaire. Lequel, aucune preuve du contraire n'ayant été apportée, est de nature civile. On peut aisément comprendre que l'ancien responsable n'apprécie guère le régime des mollahs – encore qu'il soit singulièrement plus ouvert que celui des monarchies voisines, «amies» des Américains – et qu'il le considère comme peu démocratique.

Mais faut-il apprendre à un vieux singe à faire la grimace et lui expliquer que la démocratie en Iran, en Arabie Saoudite ou... en Algérie n'est pas le souci primordial, ni même secondaire, des Occidentaux ? Ce qui les inquiète est simple et clair et ils l'expriment de mille et une façons : les scientifiques iraniens accumulent massivement du savoir et construisent un potentiel qui permet à leur pays de modifier le rapport de force régional.

Si l'Algérie disposait de capacités techniques et scientifiques aussi denses que celles de l'Iran, le pays serait continuellement à la «une» des journaux de la Civilisation. Pour l'instant, ces relais de propagande ne se livrent qu'épisodiquement à cet exercice - à titre de piqûre de rappel - pour les petits centres de recherche nucléaire de Ain Oussera et Draria. La pression pourrait devenir nettement plus intense si l'Algérie s'engageait dans une politique de recherche scientifique soutenue, mobilisant des investissements substantiels.

Mais cela, l'ancien Premier ministre algérien le sait. Sans dénier à cet ancien responsable le droit de changer d'avis, on peut légitimement tenter une interprétation. Observons d'abord qu'il serait vain de rechercher une lettre du même genre demandant au maire de New York ou de Genève d'interdire la venue de Netanyahu ou de Barak. Soit. Mais comment expliquer que Sid Ahmed Ghozali ait oublié aussi facilement le réalisme gouvernemental marqué par une vision géopolitique pragmatique et prudente et se mette à caresser dans le sens du poil un Occident en quasi-belligérance avec l'Iran ? La réponse est peut-être triviale. C'est la faute au système algérien qui contraint ses propres représentants à une dangereuse oisiveté... Qui est, comme chacun ne l'ignore pas, la mère de tous les vices.

Moratoire et reddition. Le Quotidien d'ORAN n° 4812 du mercredi 29 septembre 2010.

Dépourvue de ressources énergétiques fossiles, la Jordanie a découvert en 2007 un important gisement d'uranium estimé à 70.000 tonnes. Le gisement, classé parmi les dix premiers dans le monde, permet à la Jordanie d'espérer atteindre, à terme, une indépendance énergétique qui lui fait cruellement défaut.

Ainsi que le permet le TNP (Traité de non-prolifération), ce pays a annoncé son intention de maîtriser l'ensemble du processus allant de l'extraction de l'uranium à la production d'électricité. Amman envisageait également de transformer sur place son uranium afin de fournir la matière première - le yellow cake - destiné à être enrichi pour servir de combustible aux futures centrales jordaniennes. C'était sans compter sur les «angoisses sécuritaires» d'Israël, le seul État disposant d'armes nucléaires dans la région, et avec le souci existentiel des États-Unis de lui assurer le monopole des armes et du savoir.

Les Américains exercent de fortes pressions sur les Jordaniens pour renoncer à l'enrichissement. Ils veulent que le Royaume hachémite cesse de se prévaloir – comme le font les «affreux» iraniens ! – de ce que le TNP autorise expressément, notamment en son article 4 qui garantit le «droit de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire pacifique dans la recherche et le développement».

Au lieu de «copier» les Iraniens qui ont le défaut de chercher «à tout savoir», y compris les techniques d'enrichissement, les Américains demandent aux Jordaniens de faire comme les Emiratis. Ces derniers ont en effet conclu avec les États-Unis un accord bilatéral au terme duquel ils peuvent acheter des centrales clés en main et renoncent au droit, reconnu par le TNP, de développer une technologie nucléaire sensible (enrichissement de l'uranium, construction d'une usine d'eau lourde).

Le roi Abdallah n'a pas apprécié ce manque de confiance des amis américains qui le traitent comme un «Iranien» - et encore moins les spéculations sur un éventuel coup d'État qui ferait tomber une Jordanie nucléaire entre des «mains inamicales - et a fixé la ligne : «aucune limitation» du programme nucléaire jordanien ne sera acceptée.

Mais la Jordanie n'est pas l'Iran. Et si elle croit profondément en son droit d'enrichir l'uranium, elle ne peut se permettre d'entrer en confrontation ouverte avec le géant américain. Les Jordaniens ont conclu des accords avec les Japonais, les Français, les Canadiens... mais les Américains refusent et exigent qu'Amman s'aligne sur les Émiratis.

Un responsable à la Commission à l'énergie atomique jordanienne a dit espérer parvenir à un «compromis» avec les États-Unis avant la fin de l'année. Ce «compromis» consisterait à ce que les Jordaniens extraient leur uranium mais n'engagent pas «maintenant» des activités d'enrichissement. En clair, pour reprendre un terme en vogue dans la région, Amman ferait un «moratoire» sur les activités d'enrichissement mais ne renoncerait pas à ce droit pour l'avenir. C'est clairement dit par le responsable en question. Dans dix ans, a-t-il expliqué, la technologie d'enrichissement de l'uranium pourrait «devenir plus accessible et moins chère».

Il n'est pas sûr que les Américains acceptent ce «moratoire» qui préserve le droit des Jordaniens. Mais il est clair que ce compromis est infiniment meilleur que la reddition sur le «modèle émirati» que les Américains veulent imposer aux pays de la région, tout en interdisant que l'AIEA s'intéresse aux activités nucléaires israéliennes.

La crise qui vient.... Le Quotidien d'ORAN n° 4668 du lundi 12 avril 2010.

La crise financière grecque est un excellent révélateur de la nature de l'Union européenne. Au-delà de la cacophonie et des torrents de commentaires plus ou moins inspirés, ce qui apparaît clairement est le niveau très insuffisant de l'intégration économique et politique de l'UE. L'Europe apparaît pour ce qu'elle est : un vaste marché fédéré essentiellement par une monnaie unique et dénué d'un centre de coordination de la politique économique commune.

La faillite de l'État grec, prévisible depuis des années, a éclaté au grand jour depuis deux mois, mettant à nu des pratiques publiques en matière de gestion financière dignes d'une république bananière. L'endettement public a atteint des sommets – 300 milliards d'euros –, non pas en raison de la crise mais du fait de l'allocation systématiquement clientéliste, souvent purement délinquante, des ressources de l'État.

Les dysfonctionnements grecs étaient connus des spécialistes et des politiques au plus haut niveau des pays partenaires de la zone euro et au-delà. La situation des finances d'Athènes était tellement dégradée que la banque-conseil du pays, la sulfureuse Goldman-Sachs, avait participé au maquillage des comptes publics dans le but de dissimuler l'ampleur catastrophique des déficits.

Il n'empêche que les marchés de capitaux auxquels la Grèce doit régulièrement recourir pour financer le fonctionnement de son économie ont réagi en affectant aux crédits consentis des taux d'intérêts de plus en plus élevés. A telle enseigne que le taux aujourd'hui imposé à la Grèce est de l'ordre de 7,5%, soit le double de ce que devrait payer l'Allemagne sur ces marchés. Athènes doit emprunter 53 milliards d'euros pour boucler ses budgets 2010. Elle a pu jusqu'à présent mobiliser 18 milliards d'euros ; les 34 qu'il reste à emprunter doivent servir à rembourser les crédits arrivés à échéance, à payer les intérêts dus et à financer le déficit public.

L'Allemagne a dès le départ fait clairement savoir qu'elle n'avait absolument pas l'intention de subventionner la Grèce et que ce pays devait adopter des mesures d'austérité et accepter de passer, comme un quelconque pays sous-développé, sous les fourches caudines du FMI.

La position allemande, politique plus que morale, n'est pas seulement fondée sur la tradition germanique de rigueur budgétaire et de gestion luthérienne des finances publiques. Les Allemands, exaspérés par le rôle de vache à lait et de pompier qui leur semble dévolu au nom de leur opulence, sont inquiets par l'élargissement de la crise des dettes souveraines. En effet, les marchés ont manifesté à plus d'une reprise leur volonté de s'attaquer à la monnaie européenne en profitant des défaillances de certaines économies du sud de l'Europe. Mais le danger principal vient de l'Est, des pays de la

Baltique et d'Europe centrale – qu'ils appartiennent ou non à la zone euro - qui doivent aujourd'hui rembourser les crédits contractés lors de la période d'euphorie qui avait précédé la crise des subprimes. La Grèce, qui bénéficiera finalement d'une solidarité européenne accordée à contrecœur, est le deuxième pays occidental, après l'Islande, à assumer une quasi-faillite. Sera-t-il le dernier ? Rien n'est moins sûr, tant l'importance des déficits de nombreux pays pose question.

La crise bancaire est sans doute achevée, commence celle des emprunteurs souverains. La seconde décennie du millénaire s'ouvre sur des perspectives financières - aux implications sociales et politiques - fort problématiques.

Garde-fous démocratiques. Le Quotidien d'ORAN n° 4679 du dimanche 25 avril 2010.

« Ils ne partiront pas avec des jets de pierres ». « Ils », c'est le FMI et l'UE. Et c'est le Premier ministre grec Georges Papandréou qui le dit avec une amertume non déguisée : « En raison de nos déficits, l'Union européenne est arrivée, et maintenant le FMI est là aussi. Et ils contrôlent, c'est une sorte de tutelle. Cela n'est pas agréable ».

Georges Papandréou, dont les propos étaient diffusés par les médias grecs, a dit comprendre le texte d'une affiche de manifestant déclarant « Le FMI dehors ! », qu'il aurait pu le « cosigner » et même y ajouter « L'Union européenne dehors ! ».

L'aveu d'impuissance est révélateur de la nature du pacte que les petits pays de l'UE ont dû entériner pour faire partie de la grande Europe et bénéficier de ses subventions. Les dérives budgétaires grecques et l'ampleur d'une concussion à ciel ouvert digne d'un pays du tiers-monde étaient de notoriété publique.

L'évasion fiscale y est une pratique établie. Les plus nantis, ceux dont les revenus sont les plus élevés, sont ceux qui payent le moins d'impôts... Nul à Bruxelles, ni dans les principales capitales de l'Europe, n'ignorait ce qui se passait à Athènes. Pourtant, aucun réel signal d'alarme n'a été tiré, aucun avertissement significatif n'a été signifié au pays, matrice reconnue de la démocratie européenne mais parfois étonnant modèle de mal-gouvernance.

Le collapsus financier de la Grèce est le fait des marchés des capitaux qui réclament depuis quelques mois des rémunérations exorbitantes pour continuer leurs crédits. Des rémunérations à la hauteur des déficits grecs. Or, ces dysfonctionnements gravissimes, fort peu démocratiques, n'ont que peu profité à la population de ce pays ; les détournements massifs de subventions et les budgets d'une remarquable opacité ont bénéficié aux spéculateurs et aux clientèles des dirigeants politiques libérés de facto de toute supervision démocratique. Notamment ceux se situant à droite et qui revendiquaient fièrement leur allégeance aux principes ultralibéraux.

La libéralisation grecque, menée depuis des années par une droite en panne d'éthique, s'est traduite par le développement des inégalités, le creusement des déficits et la diminution de la compétitivité globale de l'économie.

Dans la logique de l'UE et du FMI, les mesures d'austérité qui frappent d'abord et surtout les catégories les plus vulnérables, sont les premiers moyens à mettre en œuvre pour redresser des comptes publics compromis.

Le chemin est socialement périlleux. Mais c'est la voie étroite pour le gouvernement Papandréou de sortir le pays de la tutelle de facto sous laquelle il s'est placé et de laquelle il ne peut sortir autrement. Et de fait, ce ne sont pas des pierres qui feront partir les gardiens du temple capitaliste. La crise grecque est une leçon à méditer pour tous ceux qui estiment que le libéralisme est l'ultime idéologie opérationnelle de notre temps. De crise en crise, il est de plus en plus clair que les forces du marché sans encadrement institutionnel adapté n'ont d'autre finalité que de servir ceux qui les contrôlent. Les dieux de la mythologie grecque sont ironiques. Ils viennent de rappeler, à leur façon, que la démocratie, legs bien vivant de l'Athènes des anciens, est le seul garde-fou véritable contre les dérives de gouvernance.

Conspirationnisme. Le Quotidien d'ORAN n°4710 jeudi 29 mai 2010.

Les marchés - c'est évident, n'est-ce pas ? - ne conspirent pas et ne complotent pas, la main invisible tant célébrée les régulant dans l'harmonie et pour le plus bien de tous. Penser le contraire, ce serait faire preuve de paranoïa, de «conspirationnisme» ou de «complotite», pathologie récurrente des rétifs et des mal-pensants qui doutent fortement de la pureté des lois libérales.

On nous l'a dit et répété : les marchés de capitaux, qui pourtant fonctionnent selon des mécanismes d'une absurde complexité, sont des lieux d'arbitrage économiquement fondés. La crise des subprimes avait quelque peu rabattu l'élégant caquet des évangélistes de la finance libérée.

Dans un grand élan, des chefs d'État occidentaux, élus par les marchés boursiers, et des dirigeants politiques soucieux d'atténuer les conséquences sur les populations des dérives bancaires, ont lancé l'opération de sauvetage. Avec à la clé des discours pompeux sur la réforme du capitalisme. Ces gesticulations qui se voulaient soudainement sociales se sont traduites, au prix d'un creusement vertigineux des déficits publics, par un soutien titanesque aux banques en déroute.

Au niveau international, les fondés de pouvoirs traditionnels des grandes maisons capitalistes ont décidé d'élargir leur conclave du G8 à des pays émergents, tenus de faire preuve de responsabilité et de soutenir l'action des nantis. Le G20, né de la crise, a dilapidé au fil des mois le capital espoir placé en eux par l'immense majorité des habitants de la planète.

Aujourd'hui, pour exprimer leur reconnaissance à la sollicitude des États, ces libres marchés ont décidé que la Grèce et le Portugal étaient en faillite virtuelle et que les prêts alloués à ces pays devaient refléter le risque qu'ils représentent. En clair, les taux d'intérêts passent à des niveaux usuraires pour la Grèce et le Portugal... En attendant de s'attaquer à plus gros, l'Espagne, l'Italie ? Et, pourquoi pas - après les élections tout de même, sinon ce serait shocking - au Royaume-Uni ?

Quels sont les investisseurs qui prêtent aux États ? Des banques. Pour la plupart, ce sont ces mêmes banques qui tendaient la sébile à des gouvernements empressés de comprimer les budgets sociaux pour «sauver» l'économie. La boucle est bouclée. A ce stade, il ne s'agit plus de «pure spéculation» mais de vol en bonne et due forme.

Les politiques européens observent un étonnant silence radio sur ce thème. Nul ne parle des banques ; seuls sont mis en cause, par les suprématistes de la droite allemande notamment, les dirigeants grecs accablés de toutes les tares. Il est plus «sérieux» de parler de burqa, de polygamie et de la sexualité des footballeurs.

Aux États-Unis, avant-garde de la communication créative, on fait nettement mieux. Le Sénat a mis en place une commission punitive chargée de sermonner, parfois en termes crus, la banque Goldman-Sachs, accusée d'avoir dépouillé ses clients en leur vendant des produits bancaires contre lesquels elle jouait à la baisse. Pour la réinstauration de réglementations réelles et protectrices, il faudra attendre...

La duplicité n'est pas seulement une affaire de banquiers. Parlez de l'entente implicite entre politiques et financiers et vous serez étiqueté «conspirationniste», ce qui est la pire injure dans la bouche de gens à l'honnêteté bien problématique...

N'est coupable que celui qui se fait prendre... .Le Quotidien d'ORAN n° 4680 du lundi 26 avril 2010.

Les démêlés politico-judiciaires de Goldman Sachs secouent le monde de la finance. La banque d'affaires est notamment accusée d'avoir permis à un de ses importants clients, le gestionnaire de fortunes John Paulson, de manipuler la structure d'un produit lié aux dérivés de crédits hypothécaires, et d'avoir caché aux investisseurs achetant ce produit que M. Paulson pariait sur la chute de l'immobilier.

Lors de l'effondrement de ce marché durant l'été 2007, les acheteurs de ce produit d'investissement vendu par Goldman Sachs ont essuyé de très lourdes pertes, tandis que le hedge fund de John Paulson engrangeait des bénéfices record. Le nom de la banque, qui fut dirigée par le secrétaire au Trésor - ministre des Finances - de George W. Bush, déjà cité dans le maquillage des comptes publics grecs et la spéculation sur l'euro, est traîné dans la boue.

Les commentateurs, dans un bel élan unanime, s'indignent du «double jeu » d'un établissement bancaire de «référence » et l'une des rares banques américaines à avoir échappé au cyclone de la crise des subprimes. L'on passe assez vite sur le fait que certaines des victimes des manœuvres de Goldman Sachs sont des banques européennes, anglaises et allemandes en particulier, renflouées à coups de milliards de dollars prélevés sur les budgets nationaux.

Alors que la banque prépare son argumentaire pour une audition, le Wall Street Journal a révélé samedi que cinq dirigeants de la banque ont cédé leurs actions après l'annonce d'une enquête de la SEC, l'autorité de supervision des marchés. Ces responsables auraient revendu leurs actions pour un plus de 65 millions de dollars.

Pour couronner le tout, le Sénat US a rendu publics des messages électroniques entre dirigeants de la banque. Dans l'un de ces messages, le PDG de Goldman Sachs, Lloyd Blankfein, écrit: «Nous n'avons bien évidemment pas échappé à la pétaudière des crédits immobiliers à risque. Nous avons perdu de l'argent et ensuite nous en avons gagné plus que nous en avons perdu grâce à nos positions courtes». Dans un autre mail, les managers évaluent les conséquences des mauvaises notes attribuées par les agences de notations aux subprimes : «On dirait qu'on va faire beaucoup d'argent», jubile l'un d'eux. «Oui, nous sommes bien positionnés», réplique un des collègues.

« Les banques d'investissement comme Goldman Sachs n'étaient pas de simples courtiers, elles étaient les promoteurs intéressés de produits financiers risqués et complexes qui ont favorisé l'éclosion de la crise», a déclaré, fort dépité, le sénateur Carl Levine, qui préside une sous-commission sénatoriale chargée de faire la lumière sur les agissements de la banque.

Certains, à juste titre, s'étonnent de la tardive indignation de cet honorable représentant d'une institution qui a entériné toutes les déréglementations, ouvrant ainsi la voie aux dérives hyper-spéculatives et à la crise. Quid des autres banques qui déclarent aujourd'hui de substantiels bénéfices après avoir ruiné des millions de personnes ?

Le scandale inhérent au fonctionnement des marchés est la norme d'un système financier et politique qui a atteint des sommets de dévoiement. L'affaire Goldman Sachs, unique cible désignée à la vindicte populaire, ne déroge pas au principe que seuls sont coupables ceux qui se font prendre. Les autres, à l'abri du système, peuvent dormir tranquilles.

Euro-krach. Le Quotidien d'ORAN n° 4695 du samedi 15 mai 2010.

L'Union européenne est dans l'œil du cyclone : l'euro, monnaie unique sans gouvernance économique, vacille. Le dispositif de soutien à la Grèce a été adopté dans la douleur et à l'issue d'âpres négociations au cours desquelles le président français aurait menacé de faire sortir son pays de l'euro.

Soutien ou non, la potion imposée à Athènes est fort amère. La Grèce traverse, selon les observateurs sur place, une situation sociale extrêmement tendue que certains n'hésitent pas à qualifier de prérévolutionnaire. Pour réduire une dette évaluée à 300 milliards de dollars, soit 115% du PIB, le gouvernement Papandréou a endossé un plan d'austérité d'une rare sévérité, car les diminutions de revenus amputent très brutalement le pouvoir d'achat des salariés. A telle enseigne que d'aucuns estiment que la stabilisation grecque constitue un banc d'essai de la capacité d'absorption sociale des mesures d'ajustement.

A leur tour, le Portugal et l'Espagne, dont la dette est de 73% et 56% de leurs PIB respectifs, s'engagent dans des politiques d'austérité qui frappent de plein fouet les fonctionnaires et les salariés. L'Italie, dont le taux d'endettement est voisin de celui de la Grèce, envisage un tour de vis de même nature.

Mais ces annonces ne rassurent guère les marchés : les bourses se replient en désordre et les actions des banques sont les premières à pâtir du regain d'inquiétude des investisseurs. Le fantôme de la banque Lehman Brothers hante les marchés.

La crise de la dette privée a donc bel et bien muté en crise de la dette souveraine. La dette publique de nombreux pays de la zone euro s'étant fortement dilatée du fait des aides apportées aux banques en 2008 et en 2009, les prêteurs s'inquiètent du risque élevé d'insolvabilité de pays classés parmi les meilleurs risques de la planète.

Le plan de stabilisation paneuropéen de 750 milliards d'euros, présenté lundi dernier par les dirigeants de l'UE, ne convainc pas les opérateurs boursiers qui considèrent la désintégration - le mot est de Paul Volcker - de la zone euro comme une hypothèse de travail parfaitement raisonnable. La rigueur budgétaire ne rassure pas les investisseurs, qui savent que l'austérité aura un impact sur une reprise économique bien timide. L'incertitude règne et la panique n'est pas loin, d'autant que d'éminents experts, dont le même Volcker, ancien président de la Federal Reserve et conseiller du président Obama, expriment publiquement leur perplexité devant la situation fragilisée d'une monnaie unique adossée à différentes politiques fiscales.

Dans ce contexte, les investisseurs reviennent vers le dollar qui retrouve des couleurs face à l'euro, et vers l'or, suprême valeur refuge, qui bat des records de hausse en atteignant 1.250 dollars l'once. Même la baisse des prix du pétrole ne parvient pas à déridier des spéculateurs qui voient dans le gonflement des réserves de brut le signe d'un tassement de la reprise.

La crise du libéralisme, si elle n'est pas rapidement contenue, pourrait plonger l'économie mondiale dans un nouveau cycle de récession aux conséquences politiques imprévisibles. La question qui se pose d'ores et déjà est de savoir qui sauvera de la faillite des États qui avaient impétueusement volé au secours des banques au prix de déséquilibres à l'origine de la crise actuelle.

La dictature des marchés, éditorial de K. Selim, Le Quotidien d'ORAN n° 4701 du jeudi 20 mai 2010.

La monnaie européenne, malmenée sur les marchés des changes, a retrouvé hier en fin de journée quelques couleurs à la suite de rumeurs faisant état de la sortie de la Grèce de la zone euro. C'est bien, estiment les spécialistes, le seul élément positif dans un tableau général marqué par le recul des Bourses européennes et le repli sous la barre des 68 dollars du baril de brut.

Le débat, perdu de vue depuis plusieurs mois, sur la régulation des marchés financiers, a été relancé par la décision de la chancellerie allemande d'interdire aux dix plus grandes banques du pays d'opérer dans le secteur, hautement rentable mais éminemment spéculatif, des ventes à découvert de Crédit Default Swaps (CDS), afférent à des emprunteurs souverains.

Cette interdiction concerne les emprunts d'État de la zone euro et les CDS adossés à ces obligations, a précisé un porte-parole de la chancellerie. La vente à découvert consiste à céder à terme et à un prix convenu un actif, en l'occurrence les CDS, que l'on ne détient pas. Le vendeur, qui ne possède pas concrètement le titre qu'il doit transférer à une date convenue, l'achète sur le marché à un prix inférieur à celui auquel il s'est engagé à le céder. Ce type de transaction a pour effet d'accroître nettement les tendances du secteur de marché auquel appartiennent les CDS échangés.

Dans le contexte très volatil qui caractérise les titres représentant les créances de certains États européens, la vente à découvert exacerbe la baisse de l'offre de crédit et stimule le renchérissement des taux de crédit aux pays dont la dette est jugée trop importante par les investisseurs.

En interdisant cette sorte de martingale, Angela Merkel a déclaré devant les députés allemands «qu'il était temps que les banques cessent d'extorquer de l'argent aux États». Dans son intervention à la tonalité particulièrement grave, la dirigeante a mis l'accent sur la nécessité urgente d'un encadrement beaucoup moins laxiste des marchés financiers. Aussi libérale, voire davantage, que ses homologues des grands États de l'UE, Angela Merkel a exhorté les gouvernements européens à envisager une taxe sur les transactions financières. En annonçant l'interdiction des ventes à découvert, la chancelière a joint le geste à la parole et signifié clairement que l'hypothèse d'un éclatement de la zone euro était prise très au sérieux par Berlin.

La décision des autorités allemandes a pris de court des partenaires européens qui, faisant mine de déplorer «l'unilatéralisme» allemand, sont hostiles à l'encadrement des activités spéculatives. La très conservatrice Angela Merkel, qui dirige la principale économie du continent, semble avoir pris la mesure des effets d'une déstabilisation accentuée des marchés. Les Allemands ont en effet une mémoire particulièrement vive des turbulences monétaires. L'Europe montre au monde qu'une union monétaire non adossée à une politique économique coordonnée et démocratiquement entérinée est un acquis fragile.

De fait, la politique économique est une affaire de choix approuvé par la majorité des citoyens. Les atermoiements face à la régulation des transactions financières et les réticences devant les orientations allemandes montrent surtout que la réalité politique de l'Union européenne est celle de la dictature des marchés. .

Faire payer les pauvres. Le Quotidien d'ORAN n° 4703 du lundi 24 mai 2010.

Les ultralibéraux donneurs de leçons, déjà fort peu audibles depuis la crise financière de 2007/2008, semblent avoir déserté la planète médiatique. Ces évangélistes d'un marché omnipotent auraient-ils disparu ?

Le rôle de propagandiste du «laisser-faire laisser-aller» est, il est vrai, fort ingrat au fur et à mesure que se dévoilent les turpitudes d'acteurs de premier rang, hier encore considérés comme des génies de la finance. Dans l'euphorie spéculative généralisée, des générations de brillants mathématiciens s'engageaient dans la voie éminemment rentable des modèles financiers d'une complexité absurde ou en minimisant le risque, les gains étaient multipliés de manière astronomique. Les golden boys étaient en toc. La réalité a fini par mettre à nu ce monde factice ou des escrocs du meilleur monde passaient pour des prophètes, à l'instar de Robert Madoff ou de ses émules de Wall Streets, de la city de Londres, de Zurich et d'ailleurs.

Dans un monde entièrement régulé par les forces d'argent et construit sur l'avidité, la banque d'affaires Goldman Sachs passait pour un incomparable centre de créativité. On a récemment vu qu'il s'agissait d'un nid d'aigrefins en col blanc.

Les économies avancées, politiquement dirigées par des représentants choisis, au bout du compte, par le patronat et les riches, se sont employées à sauver les meubles du marché. Les états ont donc massivement injecté des fonds publics prélevés sur les budgets et par l'endettement au prétexte que l'on ne pouvait pas laisser s'effondrer le système bancaire. Au fil des jours et de l'amélioration économique globale, ou le rôle de la relance chinoise ne doit pas être sous-estimé, les promesses de régulation des marchés en échange de l'aide d'urgence aux banques ont été jetées aux oubliettes. Le début de la reprise incitait à l'optimisme et faisait passer la fallacieuse gomme de l'oubli sur le gonflement de la dette des états.

Le fameux G20, dont on attendait des mesures fortes, a perdu beaucoup de son lustre en chemin et les belles idées de remise en ordre de la planète financière savamment escamotées par les prestidigitateurs du G7. Les riches ont conservé leurs positions et les pauvres ont payé la facture globale.

Mais comme l'avaient prévu des économistes lucides, la crise de la dette publique a succédé à la crise financière. Cette fois, les craquements ne concernent pas une économie périphérique d'Amérique du sud. L'euro, grand acquis de l'espace politique européen unifié, est la cible des spéculateurs, hier bénéficiaires de l'aide des états.

Face à la crise de la dette publique, les états européens, divisés sur les mesures de régulation du marché, sont unanimes à souscrire à la doxa libérale de l'austérité. Il s'agit, ni plus ni moins, de faire encore payer les plus pauvres et de durcir les contraintes qui pèsent déjà sur des couches sociales défavorisées, tant en termes de perte de revenus que de gonflement du chômage.

A l'inverse de ce qui a été fait pour les banques, aucun plan de solidarité n'est prévu pour amortir le choc d'une très sévère politique de stabilisation. Les propagandistes sont muets sur les chances de réussite de la démarche. Plutôt que de réguler leurs marchés et d'exiger le nécessaire effort de solidarité des nantis, le risque assumé par les dirigeants européens est bien celui d'une récession.

Un G20 sans objet. Le Quotidien d'ORAN n° 4732 du dimanche 27 juin 2010.

Qui se souvient des avancées de la démocratie mondiale proclamées au plus fort de la crise mondiale lors des sommets du G20 de Londres en avril 2009 et de Pittsburgh en septembre de la même année ?

Les espoirs d'un changement fondamental de la gouvernance économique mondiale, solennellement proclamés, se sont progressivement évaporés au fil de la timide reprise globale. En dépit des déclarations volontaristes des dirigeants d'un G8 qui étaient sur la défensive, les mécanismes de

l'économie mondiale demeurent inchangés, aucune règle nouvelle n'ayant été imposée aux marchés. Seuls les Européens, menacés par leurs déficits et la spéculation financière, souhaitent taxer les transactions bancaires.

Personne n'attend de décisions significatives de la réunion de Toronto. Le sommet se tient dans un camp retranché, dont le coût supérieur à un milliard de dollars est à mettre en parallèle avec les cinq milliards que le G8 a promis pour la santé maternelle et l'enfance dans les pays les moins avancés.

Qu'attendre donc d'une réunion du G20 qui ressemble fort à une opération de relations publiques pour le conseil d'administration du monde ? Les pressions exercées sur la Chine pour revaloriser sa monnaie seront sans doute réitérées, mais les Chinois ont déjà accepté une légère modification du taux de change.

Ce pourrait être l'occasion de mettre les pays riches face à leurs responsabilités. Si ces pays ont pu débloquer près de 17.000 milliards de dollars pour sauver les banques et le système financier, ils n'ont toujours pas réussi à réunir les 18 milliards qui font défaut pour respecter les engagements en termes d'aide au développement pris lors du G8 de 2005 à Gleneagles. Lors du G20 de Pittsburgh, la décision avait été formellement prise de mettre fin aux subventions dédiées à la production de combustibles fossiles. Au Canada, elles s'élèvent à 2 milliards de dollars par an, notamment pour le développement de l'extraction, hautement polluante, de pétrole des sables bitumineux. Concrétiser ces engagements à Toronto aurait du sens. C'est peu probable, alors qu'il n'est toujours pas certain que les questions climatiques et environnementales fassent partie de l'agenda des discussions.

Car, dans la répartition des tâches qui émerge clairement, le G8 a vocation de débattre des questions de sécurité et de politique mondiale, alors que le G20 est confiné à des thématiques économiques autour desquelles les consensus sont impossibles. Le doute et le scepticisme quant à l'efficacité de telles réunions dominent.

On pourra toujours se consoler en espérant que ce cénacle sera un lieu où les pays émergents et en développement expriment leurs préoccupations. Mais, ainsi que l'a démontré le rejet occidental de l'accord turco-brésilien passé avec l'Iran sur la question de l'enrichissement, les puissances dominantes n'entendent en rien modifier des règles à leur avantage exclusif.

Le G20 n'est donc qu'une instance purement consultative, dont la signification est plus symbolique que réelle. Il faudra probablement attendre une autre crise majeure provoquée par les États-Unis et leurs alliés occidentaux pour redonner du souffle à un cadre aujourd'hui sans objet.

RESUME

Notre réflexion sur les pratiques discursives de la presse écrite quotidienne, notamment celles de l'éditorial du Quotidien d'Oran, se propose de cerner le procès argumentatif qui y est déployé. Conjuguant un dispositif matériel et des scénographies énonciatives, ce dernier se base sur une mise en scène persuasive qui l'enclenche puis l'assois, afin de provoquer ou d'accroître l'adhésion des lecteurs aux thèses que leur présente l'éditorialiste. Et pour les prédisposer à le faire, les cadres génériques, institutionnels et paratextuels collaborent dans l'élaboration de son ethos prédiscursif. Ce qui se traduit par le fait que, avant d'entamer la lecture de l'éditorial ils se font une image positive de lui, reflétant la place privilégiée qui lui est accordée.

A cette image, s'ajoute celle d'un journaliste qui incarne une identité verbale efficace dans laquelle, par des effets « dé-subjectivisation », paraît ne pas imposer son opinion. Aussi en énonçant des actes interrogatifs, il adopte la posture d'une personne qui feint solliciter une réponse de la part des lecteurs, alors qu'en réalité il oriente l'argumentation dans le sens désiré tout en leur donnant l'impression, l'espace d'un instant, qu'ils participent activement au déploiement de son argumentation.

En outre, avec un JE omniprésent qui s'efface, en apparence du moins, et qui mobilise plusieurs éléments dans le texte tels que le ON et le NOUS, l'éditorialiste arrive aussi à masquer sa subjectivité tout en accomplissant des actes langagiers qu'il est seul à pouvoir exécuter ou dans lesquels il convoque et inclut des interlocuteurs à chaque fois distincts. Ce faisant, en se dissimulant derrière un ethos collectif, il arrive à minimiser la présence d'un véritable sujet de l'opinion, au profit de sa collectivisation. Les éditoriaux analysés deviennent alors une tribune permettant aux lecteurs-citoyens de s'exprimer, en instituant l'éditorialiste en tant que porte-parole de la communauté la plus large possible. Ce statut lui permet d'un côté de transférer ses croyances, sentiments (désarroi, indignation, exaspération, colère, révolte), jugements de valeurs aux lecteurs et de l'autre de suggérer, conseiller, ordonner, aux différents acteurs politiques d'agir concrètement dans le sens souhaité, épaulé par le poids de l'autorité que lui confère la masse des lecteurs du journal.

Ce faisant en adoptant la posture d'une personne qui se préoccupe des problèmes de ses congénères, et qui déteste toute injustice, hégémonie, complot, hypocrisie, absurdité, etc. à l'échelle nationale, régional et international, son énonciation devient plus convaincante et plus crédible. C'est d'ailleurs ce caractère moral qui crée des rapports de communion- indispensable dans toute argumentation- avec le public auquel il s'adresse, et auquel il inspire confiance. Cette connivence contribue dans la réussite de l'acte humoristique qui, en combinant, le plus souvent, l'ironie et le sarcasme, arrive à élaborer un discours plus mordant, plus corrosif et donc plus persuasif dans lequel l'éditorialiste dénigre, raille, se moque de ses cibles au point de les rendre ridicules, insignifiantes.